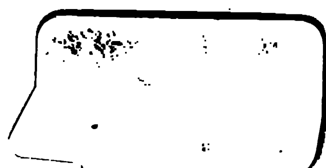




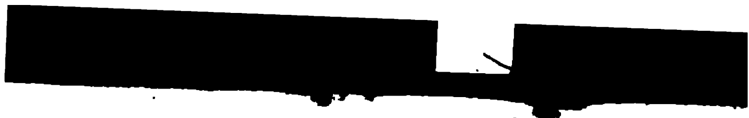
HISTOIRE

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES.





CAEN, IMPRIMERIE DE F. POISSON.



Attaque du Mont Saint-Michel.

VOLUME Ier

Histoire

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE

D'AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PUBLIÉS D'APRÈS LES CHARTES, CARTULAIRES ET MANUSCRITS TROUVÉS
AU MONT SAINT-MICHEL, A LA TOUR DE LONDRES ET
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE
ET DE L'ÉTRANGER,

PAR

L'ABBÉ DESROCHES,

CURÉ DE FOLLIGNY.

TOME PREMIER.

CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE, EDITEUR DES MEMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, DES OUVRAGES DE L'ABBÉ DE
LA RUE, ET D'UN GRAND NOMBRE DE PUBLICATIONS
RELATIFS A LA NORMANDIE.

1838.

A MONSIEUR LE VICOMTE

DE GUITON-VILLEBERGE,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE
ET DE L'ÉTRANGER.

Monsieur le Vicomte,

Je m'estime heureux de faire paraître *l'Histoire du Mont St.-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches* sous les auspices du digne descendant d'une des plus anciennes et des plus célèbres familles qui ont illustré notre pays. C'est pour cette Histoire un titre de recommandation. C'était d'ailleurs un devoir pour moi d'inscrire votre nom en tête de mon ouvrage. Vous m'avez fourni des documens précieux ; vous m'avez éclairé de vos conseils et vous m'avez, dans toute circonstance, montré une bienveillance et une amitié dont je sens vivement le prix. Aussi je m'empresse de saisir l'occasion de vous exprimer les sentimens de profonde gratitude et de respectueux dévouement avec lesquels je suis,

Monsieur le Vicomte.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Desroches, prêtre.



PRÉFACE.

Il existe une assez grande quantité d'annales, de chroniques, d'histoires et de notices écrites à différentes époques sur le Mont St.-Michel et sur son abbaye. Il est surprenant que, parmi les auteurs de ces ouvrages, il ne s'en soit pas trouvé qui aient exploré la riche collection de manuscrits de cet antique monastère. Frappé de cette remarque d'un écrivain distingué (1), nous avons entrepris cette tâche laborieuse. Mais ce n'était point assez de déchiffrer et d'analyser ces parchemins exhumés de leur poussière séculaire, nous avons mis à contribution tous les chartriers du pays; nous nous sommes procuré des extraits des manuscrits que possédent les biblio-

(1) M. de Gerville.

thèques de Londres et de Paris ; nous avons consulté tous les historiens qui pouvaient jeter quelque lumière sur notre sujet. Des ecclésiastiques et des antiquaires de notre département nous ont communiqué le fruit de leurs recherches et nous ont éclairé de leur critique ; nous n'avons pas négligé les légendes et les traditions populaires. Il y a souvent d'utiles renseignemens à recueillir dans ces vieux récits , naïfs et bizarres mélanges de vérités et d'erreurs.

La parole écrite ou transmise oralement de génération en génération n'est pas la seule source d'une histoire qui retrace des siècles depuis long-temps écoulés. Les édifices qu'élevèrent la piété et le génie guerrier et féodal de nos pères , les restes des monumens druidiques , romains , français et normands ; les pierres consacrées par d'antiques et superstitieux souvenirs ; les médailles, les inscriptions , les statues plus ou moins mutilées, sont aussi d'irrécusables et instructifs témoins ; nous les avons interrogés et confrontés avec un soin scrupuleux. La critique éclairée et difficile de notre époque ne veut rien admettre sans preuve ; aussi avons-nous cité les autorités sur lesquelles nous nous appuyons , soit dans le texte , soit dans des notes où le texte est développé et confirmé.

Riche de documens lentement amassés , de

détails laborieusement puisés à diverses sources, nous nous sommes appliqué à les coordonner et à les fondre de manière à en former l'histoire religieuse, civile, politique, militaire, littéraire et archéologique du Mont St.-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches, dont ce mont célèbre faisait partie. Nous croyons n'avoir rien négligé pour rendre cette histoire complète et lui donner le degré d'intérêt qu'elle comporte.

Nous y rapportons l'origine de nos villes et de nos bourgs, et les événemens dont ils ont été le théâtre; nous disons quelles langues ont été parlées dans notre pays, quelles mœurs, quelles coutumes et quels usages y ont régné ou y règnent encore. Ces récits pour ainsi dire de famille nous touchent de près, et ne peuvent manquer d'exciter quelque sympathie. Nous avons confiance que l'on partagera l'intérêt que nous inspire cette riche et pittoresque contrée, où se sont succédé et confondus les Celtes, les Saxons, les Maures, les Alains, les Francs, les Bretons et les Normands, et où la France et l'Angleterre, la Normandie et la Bretagne se sont livré tant de combats. Sur l'emplacement d'anciennes cités, qui périrent dévorées par les guerres et par les incendies, au milieu des débris épars des castels de nos vieux paladins, en présence des vestiges de camps romains, d'habitations gauloises, de temples païens et d'autels des druides, il sem-

ble qu'on entende une voix éloquente proclamant à travers les siècles la gloire et les malheurs de nos aïeux et la vanité de tout ce qui est l'œuvre de l'homme.

Nous suivons avec un légitime orgueil ces intrépides guerriers, qui, partis du sein des villes et des campagnes que nous habitons et où habitent encore quelques-uns de leurs nobles descendans, se mêlèrent glorieusement aux grands événemens contemporains dans toutes les parties du monde alors connu. Les contrées voisines du Mont St.-Michel ont vu naître un grand nombre de ces braves qui se signalèrent et sous les drapeaux du fameux Guillaume-le-Conquérant, et dans ces immortelles expéditions d'Orient où, pendant plusieurs siècles, l'enthousiasme religieux et l'esprit chevaleresque précipitèrent nos ancêtres, et dans ces guerres brillantes qui firent de Naples, de la Sicile et de la Grèce, des principautés et des royaumes normands. Ce ne sont pas seulement les Français et les Normands qui saluent avec joie dans l'Avranchin le berceau d'une foule de personnages chers à la patrie; l'Angleterre y retrouve l'origine d'un grand nombre de familles qui sont aujourd'hui l'honneur et la gloire de cette puissante nation (1).

(1) Le duc de Somerset; lord Russel, duc de Bedfort, actuellement ministre du Roi; les St.-Jean d'Angleterre, dont les principales branches sont celles de Bletso et de Bo-

La religion, qui forma tant de saints, enfanta tant de vertus, soulagea tant de misères, répara tant de désastres dans notre patrie, et qui, malgré les coups que lui ont portés le scepticisme et l'indifférence, y conserve encore un si heureux empire, occupe dans notre histoire la place que lui méritent son caractère et ses bienfaits. Nous avons raconté la fondation de beaucoup d'églises de nos villes et de nos campagnes, et, si l'on peut ainsi parler, la naissance et la vie des nombreux monastères que possédait le diocèse d'Avranches. Nous nous sommes surtout attaché à bien faire connaître le plus célèbre de tous, celui du Mont St.-Michel, que tant de titres recommandent à la religion, à la poésie et à l'histoire.

L'aspect de ce mont, tantôt isolé au sein d'une immense et mouvante plaine de sable, féconde en périls, tantôt entouré des flots de la mer se brisant avec fracas contre ses flancs indestructibles; les beaux faits d'armes qui l'ont

linbroke; les St.-Pierre d'Angleterre et le sir Bunbury, baronnet du comté de Suffolk; lord Barrington; sir John St.-Aubin, etc., etc.

En France, et surtout en Normandie : les seigneurs du Homme, de Verdun, de Guiton, de la Paluelle, d'Argouges, de Rommilly, de Thiéville, de Poilvillain, de Touchet, de Clinchamps, de St.-Germain, de la Champagne, de Milly, de Briqueville, d'Aurai, de Vauborel, du Parc, d'Isigny, de Husson; les Avenel, les comtes de Tonnerre, etc., etc.

illustré ; le siége à jamais mémorable qu'il soutint au xv[e]. siècle et dans lequel on vit une poignée de gentilshommes normands, dignes émules de leurs héroïques ancêtres, repousser avec gloire et forcer à la retraite, après des combats et des assauts acharnés et sanglans, la formidable armée des Anglais, maîtres alors de tout le reste du pays ; la superbe basilique qui couronne majestueusement la cime de la montagne, riche et brillante autrefois, mais aujourd'hui pauvre, désolée et veuve de cette multitude innombrable de pélerins, rois, princes, chevaliers, hommes du peuple, accourus de toutes les contrées de l'Europe dans sa vaste enceinte où retentissaient les cantiques et les prières que les pieux cénobites faisaient monter au ciel, au milieu des mugissemens solennels des vents et de l'océan ; l'édifice magnifique qui fut si long-temps l'asyle où des hommes, éminens par leur piété et leurs vertus, venaient se renfermer pour y célébrer et appeler sur eux et sur leurs frères les miséricordes célestes, devenu de nos jours la triste demeure de malfaiteurs que frappe la justice humaine ; tout cela excite un intérêt profond et varié, et remplit l'âme de religieuses et patriotiques émotions. Les services que nous venons de rappeler n'étaient pas les seuls que rendaient les bons religieux. Averti et guidé par la cloche

du monastère, le voyageur échappait aux dangers de ces parages et recevait une généreuse hospitalité. Assez souvent des âmes fortes et rudes de cette époque, rassasiées de combats et de gloire, fatiguées des grandeurs et des plaisirs du monde, vinrent se livrer dans ce séjour à la culture des lettres et des sciences aussi bien qu'aux exercices de la piété, et, détrompées des illusions du temps, s'y nourrir des espérances de l'éternité. Retirés de la société, les religieux du Mont St.-Michel la servaient comme ceux des autres monastères, par leurs travaux, par leurs prières et par l'exemple de leurs vertus; ils la servirent encore par d'autres moyens. Soldats du Christ, ils ne renoncèrent pas toujours à être les soldats de la patrie. On en vit quelques-uns lui venir en aide dans ses pressans dangers et déployer leur valeur sur les champs de bataille.

Après les combats des guerres civiles et des guerres contre les Anglais, nous avons eu à raconter ceux dont les querelles de religion ensanglantèrent le XVIe. siècle. L'histoire n'est point une apologie : aussi avons-nous en toute circonstance apporté le même soin à exposer les abus et les crimes, qu'à faire connaître les vertus et les belles actions.

A l'histoire des révolutions et des événemens religieux, civils et militaires, nous avons asso-

cié l'histoire des événemens et des révolutions physiques. Les invasions obstinées de l'Océan sur nos côtes, la submersion des terres qui liaient le Mont St.-Michel au continent, sont des faits intéressans dont il importait de fixer l'époque et l'étendue. Nous croyons y avoir réussi ; nous croyons avoir démontré les erreurs, sur ce point, d'un ouvrage honoré d'une médaille et couronné par la Société royale de géographie.

Les opinions généralement accréditées parmi les savans, relativement à la position géographique de quelques-uns des peuples de l'Armorique dont il est question dans les commentaires de César, ne nous ayant pas paru fondées, nous avons dû les combattre. Sommes-nous parvenu à établir sur des bases solides l'opinion que nous leur opposons ? c'est au public éclairé qu'il appartient de prononcer.

L'action du temps et celle des élémens n'ont pas seules travaillé à changer l'aspect monumental de notre contrée. Pourquoi faut-il que la main des hommes y ait si souvent signalé sa puissance pour détruire ? Que de ruines elle a accumulées ! que de monumens elle a effacés du sol depuis un demi-siècle ! Hélas ! la belle et antique cathédrale d'Avranches n'a pas trouvé grâce devant le génie de la destruction ! Elle est tombée sous le marteau des démolisseurs, et

nous avons vu, il y a 25 ans, des prisonniers espagnols que le sort des armes avait jetés des bords de la baie de Cadix sur les bords de la baie du Mont St.-Michel, employés à en arracher et à en disperser les dernières pierres. Une place publique occupe le lieu où s'élevait le majestueux monument de la foi et du génie de nos pères, et où reposent les dépouilles mortelles des saints évêques qui ont illustré le siége épiscopal d'Avranches. On a voulu sans doute que rien ne pût apprendre au voyageur que Dieu avait là un temple renommé. Un calvaire qu'on avait érigé de nos jours, un pilier, débris jusque-là respecté, ont disparu il y a quelques années de cette place, vide désormais de tout ce qui peut rappeler la religion et ses mystères. Les enfans y passent en sifflant comme sur les villes maudites par les prophètes.

Cependant cette espèce de besoin de destruction, qui s'était emparé de la génération qui nous a précédés, paraît apaisé. L'intérêt naturel qui s'attache aux ouvrages de nos aïeux et aux débris vénérables par leur antiquité et par les souvenirs qu'ils retracent, s'est réveillé, et nous avons l'espoir que la postérité n'aura pas à dire de ce qui reste de nos monumens, ce que nous disons de tant d'autres : *Etiam periére ruinæ.* Obscur Israélite, nous apportons le modeste tribut de nos efforts, pour venir en

aide à cette réaction salutaire. Si notre livre contribue à ranimer l'amour du sol natal et le respect pour tout ce qui constitue sa gloire ; s'il fait partager les regrets que nous inspire le sort de ce beau diocèse d'Avranches, dont l'existence individuelle a disparu dans l'abîme où la révolution a precipité tant d'autres existences (1); s'il peut remplir utilement quelques-uns des studieux loisirs de nos chers confrères, soutenir leur courage et les consoler au milieu des travaux et des fatigues de notre ministère apostolique, par l'exemple du courage et du dévouement de ceux qui nous ont précédés dans cette sainte et

(1) Ces regrets sont ineffaçables dans le cœur de tous les habitans de l'Avranchin. Aussi Mgr. Robiou a-t-il excité leur attendrissement et leur reconnaissance, quand, prenant possession du siége épiscopal de Coutances, il a adressé à l'antique église d'Avranches les touchantes paroles que nous aimons à consigner ici : « Chers coopérateurs, quels précieux « souvenirs ne retrace point à notre mémoire cette antique « église que le malheur des temps a fait disparaître, cette « belle église d'Avranches qui fait aujourd'hui une partie si « notable de notre diocèse ! Que ne nous est-il donné de la « voir sortir resplendissante de ses ruines désolées, de lui « rendre sa première beauté et tout l'éclat dont elle brilla « pendant tant de siècles ! Ah ! ce qui n'est pas dans notre « pouvoir est bien avant dans notre cœur ; nous avons pour « elle cette tendresse, cette affection, qui ne pourra être « égalée que par celle que nous portons à l'ensemble du « troupeau. Nous invoquerons avec confiance le puissant « patronage des Sevère, des Paterne, des Aubert et de tant « d'autres saints pontifes qui présidèrent si heureusement à « ses destinées pendant leur vie, et dont la mémoire est en- « core si profondément révérée parmi vous. Nous nous ef- « forcerons de marcher sur leurs traces.

« Coutances, 26 mars 1836. »

difficile carrière, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé.

Encore bien que cette préface soit déjà trop longue peut-être, nous ne la terminerons pas sans dire comment nous avons envisagé les nombreux miracles relatés dans cette histoire. Ils y sont présentés sans réflexions et souvent dans les termes mêmes dont se servent les chroniqueurs et les annalistes contemporains. Pourquoi les aurions-nous rejetés? Faudrait-il mesurer le pouvoir de Dieu sur le pouvoir de l'homme, et par égard pour cette absurde et dédaigneuse incrédulité qui a fait tant de mal à notre patrie, nier l'action spéciale de Dieu quand elle se manifeste d'une manière extraordinaire, il est vrai, mais aussi par des faits qui ne sont pas moins que les faits ordinaires et naturels, appréciables à nos sens et à notre raison? Que resterait-il de certain dans l'histoire, si les innombrables témoins des phénomènes surnaturels devaient être récusés comme autant de trompeurs impudens ou de dupes stupides? Où trouvera-t-on des faits, à quelque ordre qu'ils appartiennent, qui soient mieux attestés qu'un certain nombre de ces miracles que frappent de réprobation le scepticisme et la vague religiosité de ces derniers temps, mais qui édifient et consolent les fidèles, et qui furent le langage le plus propre à convaincre et à persuader les

hommes sur lesquels auraient eu peu de prise les raisonnemens et les dissertations des orateurs et des savans ? Mais ceux mêmes d'entre ces faits qui ne se présenteraient pas accompagnés de preuves assez puissantes pour satisfaire aux exigences d'une critique sévère, serait-il raisonnable de les repousser ou de les flétrir ? Nous ne le pensons pas. Toutes ces traditions qu'inspira la religion, tous ces miracles qui abondent dans la vie des saints, nos pères les ont crus avec ferveur, aimés avec constance ; ces faits ont exercé durant une longue suite de siècles, et ils exercent encore aujourd'hui une immense influence sur les peuples, sur leurs institutions, leurs usages et leurs coutumes. Quand même ils n'auraient pas d'autres titres, il nous semble évident qu'ils auraient droit à nos respects et que leur place serait marquée dans une histoire qui tient à peindre sous leurs véritables couleurs les temps qu'elle décrit. Ce n'est qu'après avoir apprécié l'importance qu'avaient dans l'opinion publique la piété et les miracles, que l'on peut se rendre compte de ces vertus éclatantes, de ces dévouemens admirables, de ces généreuses fondations et de ces créations gigantesques, qui furent si ordinaires, tant que l'empire de la foi embrassa l'esprit humain tout entier et l'associa à tous ses développemens.

Le point de vue auquel nous place ici la raison

aussi bien que la foi, est aujourd'hui assez généralement admis. L'incrédulité Voltairienne traîne encore dans quelques têtes; mais elle devient plus rare de jour en jour. Mieux étudiée et mieux connue, la religion a reconquis l'estime et le respect du plus grand nombre des esprits élevés et des hommes instruits de notre siècle. Puisse ce retour heureux vers les idées et les croyances qui ont sauvé et civilisé le monde, et qui seules peuvent perpétuer les bienfaits qu'elles seules ont pu faire naître, s'accomplir partout dans les cœurs comme dans les intelligences!



CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Le Mont St.-Michel et le Mont Tombelaine s'élèvent, à peu de distance l'un de l'autre, au milieu d'un petit golfe, qu'environnent toutes les paroisses du diocèse d'Avranches, de sorte que l'histoire de ces deux îles est liée avec celle de ce diocèse, et n'en peut être séparée.

L'Avranchin occupe l'extrémité de la basse Normandie, vis-à-vis de la Bretagne; il est agréablement entrecoupé de coteaux et de vallons. L'œil s'y repose avec satisfaction sur des prairies arrosées par des rivières limpides. Il n'y a en France que celles des bords de la Saône, qui puissent en donner une faible idée (1). Des plaines fertiles déploient leurs trésors, surtout auprès de ces anciennes abbayes jadis si florissantes, et dont il ne reste plus au-

(1) Voyage en Normandie et en Bretagne, par un élève de l'École Polytechnique, 1830.

jourd'hui que des ruines, des inscriptions et des tombeaux. La Sée, la Selune ou l'Ardée, le Thar, la Guintre, le Couesnon font l'ornement et la richesse de cette contrée. Le Couesnon partage la Bretagne de la Normandie ; le Thar, le diocèse de Coutances de celui d'Avranches ; les trois autres prennent leur source au pied des montagnes ou dans des fontaines de l'ancien diocèse d'Avranches. Après y avoir serpenté long-temps sous des berceaux de peupliers et de saules, ces cinq rivières, accrues par les eaux des torrents ou de quelques petits ruisseaux, viennent se jeter dans la baie du Mont St.-Michel, blanche et vaste plaine de sables mouvans, où jamais on n'a pu trouver de fond solide. La mer y monte avec une telle rapidité, que le cheval le plus léger à la course a peine à se sauver devant ses flots. Souvent des filières perfides, que la mer remplit, ferment toute retraite et engloutissent le cheval et le cavalier. Malheur à l'imprudent qui, au moment de traverser ces grèves, refuserait le secours de l'homme qui vient s'offrir pour guider ses pas ! Il disparaîtrait bientôt dans ces gouffres profonds. Pendant la nuit, dans les tempêtes et les épais brouillards, on entend le tintement d'une cloche lointaine. C'est celle du Mont St.-Michel, que l'on agite pour diriger les pas incertains des voyageurs. Les religieux ajoutaient quelque chose de plus, c'était l'hospitalité.

Les habitans de l'ancien diocèse d'Avranches sont affables, commerçans, industrieux ; ils cultivent avec succès les arts et les sciences. Leur langage pur, leurs manières polies, leur costume élégant forment un contraste singulier avec la prononciation, les mœurs, les usages des

habitans du Cotentin descendans des anciens Danois, et avec ceux des Bretons leurs autres voisins. Ces diverses nuances, au lieu de se confondre doucement, semblent coupées brusquement, comme le territoire, par le Couesnon et par le Thar.

En commençant l'histoire de cette belle contrée, mon plus grand désir est de plaire à ses heureux habitans. Ce qui m'encourage, c'est que je connais leur amour pour leur pays natal (1). Le Suisse éloigné de sa patrie ne la revoit pas avec plus de joie, que l'habitant de l'ancien diocèse d'Avranches ne revoit son clocher, ses vergers et ses coteaux. Transporté dans les plus belles contrées, il regrette sa demeure, ses sites, ses bocages, languit et meurt.

(1) C'est l'*amor patriæ* des anciens.

CHAPITRE II.

ANNÉES AVANT LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Anciennement les îles de Jersey, de Guernesey et d'Aurigny tenaient à la terre ferme. C'est le sentiment des savans. Les traditions populaires, confirmées par de nombreux indices, attestent qu'à une époque qui se perd dans la nuit des temps, quelque grande catastrophe bouleversa et divisa cette région : la mer s'ouvrit un passage le long des côtes du Cotentin et de l'Avranchin. Elle creusa un détroit entre Tombelaine, le Mont St.-Michel et les côtes de Vains, de Genêts et de Champeaux. Deux ou trois rivières s'emparèrent de ce canal. On croit reconnaître les montagnes qui résistèrent aux flots; ce sont les rochers escarpés de Champeaux, de Saint-Michel des Loups, et ceux qui dominent les rivières de Sée et de Beuvron.

Une preuve que la Neustrie fut séparée de la Bretagne,

dans les temps les plus reculés, ou du moins qu'on l'a cru, c'est que ce changement a été désigné en langue celtique. Le nom de Neustrie est formé du celtique *an ev sa tre* ou *ter*, le gué ou la rupture faite par les eaux, causée par l'extension de l'Océan britannique, sur les terres de la baie où sont d'un côté le Mont St.-Michel, et à l'opposite les côtes du Cotentin et de l'Avranchin. Le mot Vestrie est le même que *ev ze ter*, rupture faite par les eaux (1).

Les anciens habitans du pays d'Avranches étaient Celtes ; ils s'établirent dans cette contrée peu de siècles après le déluge (2). Pausanias dit que les Celtes prirent le nom de Gaulois d'un de leurs rois, nommé Gallus, qu'ils aimaient tendrement. Il assure que les terres de ces peuples s'étendaient jusqu'à des climats où le froid était excessif (3). Les habitans du pays d'Avranches faisaient partie de cette contrée des Gaules qu'on appelait Armorique. Ils ne sont peut-être pas étrangers à ces bataillons gaulois qui du temps de la guerre de Troie, 1270 avant J. C., partirent, dit-on, de nos provinces pour défendre la ville de Priam ; mais cette armée n'arriva que pour être témoin de la victoire d'Ulysse et de Pyrrhus, et des désastres d'Ilion. N'ayant pu sauver cette ville, on raconte qu'ils reçurent dans leurs rangs les Troyens fugitifs, et qu'ils ra-

(1) Voyez M. Le Brigant de Quimper, etc. Il y a eu dans bien des pays de semblables changemens. Au rapport de Platon, il y avait anciennement un grand pays de terre ferme, où l'on voit maintenant la mer Atlantique. Homère dit que l'on mettait 24 heures à aller par mer d'Égypte à l'île de Pharos, qui, aujourd'hui, est jointe au continent. Voyez Odyssée, liv. v. Voyez aussi Pline, Histoire naturelle, liv. II, chap. 86, 87, 88.

(2) Voyez Pezron, Cuvier, etc.

(3) Pausan. Attic., p. 6 et suivantes.

menèrent ces infortunés dans l'Armorique, et dans quelques autres contrées des Gaules (1). Il est possible que les habitans du pays d'Avranches, qui étaient au centre de l'Armorique, et qui possédaient les îles et la mer, se soient mêlés aux Troyens. Si l'on en croit Timagènes, historien grec, quelques auteurs rapportent qu'après le sac de leur ville, une poignée de Troyens, fuyant les Grecs, trouvèrent la Gaule vide et y fixèrent leur demeure. Suivant le récit des Druides, à la vérité une partie du peuple était née dans le pays, mais d'autres aussi y étaient venus des îles éloignées (2).

On lit dans les livres 1er. et 4e. d'Hérodote que, vers l'an 634 (avant J. C.), les Scythes, fugitifs eux-mêmes, poussèrent plus avant dans l'Occident d'autres nations. Ce fut alors que les Cimbres (3) se répandirent dans tout le Nord des Gaules, dans l'Armorique et dans les contrées voisines de l'Océan. Ainsi les barbares du Tanaïs et du Danube vinrent s'incorporer de force aux habitans des côtes de l'Océan, et probablement à ceux des côtes de l'Avranchin. Ce qui peut donner quelque vraisemblance à ces conjectures, c'est qu'il y a encore aujourd'hui, dans cette contrée, le village de Braie, ancienne ville gauloise, le Rouvre, où les Druides faisaient leurs sacrifices, une paroisse qui s'appelle Tanis, et un grand et ancien fief qui porte le nom de Tanet. Les Tumulus que l'on

(1) Voyez la Gaule poétique de M. Marchangy, t. 1er., page 24, à Paris, et autres. Montfaucon a expliqué une médaille qui représentait le siège de Troye. Voyez son Antiquité expliquée et représentée en figures.

(2) Voyez le Recueil de dom Bouquet, t. 1er., préface.

(3) Voyez : Histoire des Gaulois par M. Thierry, et Cours d'Antiquités monumentales, par M. de Caumont.

remarque encore à Tanis, les inscriptions en caractères inconnus qu'on y a trouvés, les noms qu'y portent la plupart des chemins, des champs, des villages, tout prouve que Tanis fut habitée à une époque très-reculée.

Les Armoricains, vers le même temps, et peut-être pour éviter l'épée des vainqueurs, s'embarquèrent et firent voile pour la Grande-Bretagne, où ils refoulèrent vers le Nord la population primitive de ce pays (1). Ainsi les habitans du pays d'Avranches ont uni leurs noms à ceux des peuples primitifs de l'Angleterre.

Hérodote, qui composa son histoire 445 ans avant Jésus-Christ, ne nous donne pas une haute idée des peuples de la Gaule à cette époque. Parmi toutes les nations gauloises, dit-il, on n'en saurait citer aucune dont on puisse rapporter quelque chose qui concerne la sagesse, ni même y rencontrer un homme savant, excepté le Scythe Anacharsis. Celui-ci était fils d'un roi des Scythes, et fut un célèbre voyageur (2).

Néanmoins quelques années après la mort de ce savant historien, l'an 391 avant Jésus-Christ, Rome fut prise par les Gaulois. Telle était la terreur qu'inspiraient ces peuples animés d'un courage audacieux et intrépide, que, toutes les fois qu'ils remuaient, les Romains devaient se lever en masse et courir aux armes. Le mépris de la vie et du danger faisait le fond de leur caractère. On les entendit répondre à Alexandre-le-Grand, qui leur deman-

(1) In primis hæc insula Britones solum à quibus nomen accepit, incolas habuit, qui de tractu Armoricano, ut fertur, Britanniam advecti, australes sibi partes illius vindicarunt. (Ecclesiasticæ historiæ gentis Anglorum, liber 1, venerabilis Bedæ.)

(2) Hérodote, livre IV.

dait ce qu'ils redoutaient le plus ; qu'ils ne craignaient que la chute du Ciel (1).

Les Gaulois ont pris part à presque toutes les guerres de l'antiquité. On les vit dans les armées de Pyrrhus (2); Annibal leur dut, en grande partie, ses mémorables victoires. Par leurs migrations, ils fournirent à l'Asie, au pays même d'Hérodote, des princes illustres (3). Des Gaulois, reste de ceux qui avaient pillé Delphes, se divisèrent en deux bandes : l'une, sous le commandement de Léonorius, franchit le Bosphore et envahit la Bithynie; l'autre, sous la conduite de Lutarius, vint aborder au territoire d'Ilion (4). Partout où les Phéniciens, les Carthaginois ou les Romains pénétrèrent, ils y trouvèrent des Celtes ou des Gaulois établis (5).

(1) Strabon, l. 3; Arrian, exp. Alex.

(2) Justini historici liber xxv. Tite-Live, secundi belli punici, liber II. et III.

(3) His pactorum legibus Nicomedes Gallorum multitudinem in Asiam transmisit. Horum principes in imperio illustres xvII fuêre, inter quos præcipui et summi, Leonorius et Lutarius. (Photii bibliotheca, pag. [illegible], in-folio.)

(4) Voyage pittoresque de la Grèce, par M. Choiseul-Gouffier.

(5) Diod. Sic., liv. v; Lucan, liv. vi.; Sil. Ital., liv. iii; Appian; Paus., etc.

[redacted]

CHAPITRE III.

SIÈCLE D'AUGUSTE, EMPEREUR ROMAIN.

C'est à César que nous devons les connaissances les plus précises sur l'état ancien de notre pays. 56 ans avant Jésus-Christ, il obtint du Sénat romain le gouvernement des Gaules, et il vint subjuguer ces provinces, qui avaient jusqu'alors conservé leur indépendance (1).

Pendant que César domptait les Nerviens, c'est-à-dire, les habitans du Hainant et les Atuatuces, il apprit par Crassus, qu'il avait envoyé en expédition à la tête d'une légion, que les Venètes (2) ou les habitans de Vains, dans le pays

(1) Il avait dix légions. Chaque légion était composée de quatre à cinq mille hommes d'infanterie et de trois cents chevaliers, et avait pour enseigne une aigle d'or. C'était l'usage depuis Marius. On se servait aussi de trompettes d'airain. Végèce dit néanmoins que la règle était que la légion fût composée d'un peu plus de six mille hommes de pied, et de sept cents chevaux, l. II, c. II, p. 31; c. VI, p. 34.

(2) Tous les anciens interprètes des Commentaires de César ont cru,

d'Avranches, vis-à-vis de Tombelaine, les Unelliens (1), les Osismiens (2), les Curiosolites (3), les Sesuviens (4), les Aulerques, les Rhédons (5), tous états maritimes, sur les côtes de l'Océan, s'étaient soumis au peuple romain (6).

Voyant toute la Gaule pacifiée, il partit pour l'Illyrie; mais tout-à-coup la guerre se ralluma, et voici quelle en fut la cause. Le jeune Crassus avec la septième légion avait pris ses quartiers d'hiver chez les Andes (7), peuple qui habite les côtes du grand Océan; comme il y avait disette de blé dans ce pays, il envoya des préfets et des tribuns

sur le rapprochement de nom, que c'étaient les habitans de Vannes en Bretagne. Ils voyaient bien que cette opinion ne s'accordait, ni avec le texte de l'auteur, ni avec la topographie des lieux. Mais ils ignoraient l'existence de Vains au milieu de l'Armorique; entre autres, dom Morice, le meilleur historien de Bretagne, t. 1er., in-folio.

(1) Sanson sur la carte de l'ancienne Gaule, et d'Ablancourt, traducteur des Commentaires de César, désignent sous ce nom les habitans du Cotentin. Les savans modernes ont découvert que le bourg d'Alleaume était leur capitale.

(2) Osismiens, dont la capitale était Isse; c'étaient les peuples de Léon, dans la Bretagne. Pline le Jeune les place entre les habitans de l'Avranchin et la Loire. Voyez Hadrien le Valois. Voyez aussi : Grand Dictionnaire géographique, par La Martinière, t. 1, in-fol.

Cave ne cum Roberto Cenali Oximum, cum Oximensi Britanniæ Armoricæ episcopatu confundas. (Gallia christiana.) Isse était auprès de Brest; on en montre encore aujourd'hui l'emplacement. Tous les peuples voisins racontent les circonstances de sa ruine.

Cette ville est rappelée dans les usages et proverbes populaires.

(3) Corseult, aujourd'hui simple bourg entre Plancoët et Dinan, paraît, par différens morceaux d'antiquités qu'on y a trouvés depuis peu, avoir été leur place la plus importante.

(4) Ceux de Séez. Voyez : Gallia christiana, t. XI.

(5) Ceux de Rennes.

(6) Les trois premiers peuples nommés par César habitaient les côtes entre la Bretagne et la Neustrie; les autres rentraient un peu dans les terres. César énumère les cités suivant la position des lieux; il nomme les Venètes après les habitans du Cotentin. S'il eût voulu désigner les Venètes par ceux de Vannes, eût-il commencé par ceux-ci et fini par ceux de Rennes?

(7) Les peuples de l'Anjou.

[redacted]

militaires chez les peuples voisins, pour y chercher des vivres. Terrasidius entre autres fut délégué chez les Unelliens, Trebius Gallus, chez les Curiosolites, et Velanius avec Silius, chez les Venètes (1).

Cette dernière nation, dit César, est la plus puissante de *toute* cette côte maritime. Les Venètes ont de nombreux vaisseaux sur lesquels ils trafiquent avec la Grande-Bretagne. Ils surpassent leurs voisins dans l'art et dans la pratique de la navigation ; et maîtres du petit nombre de ports qui se trouvent sur cette mer vaste et orageuse, ils prélèvent des droits sur les navigateurs qui fréquentent ces parages (2).

Les ports, *dont* parle ici César, sont premièrement celui *de St.-Léonard*. C'était la ville capitale des Venètes. Elle était située sur une langue de terre avancée dans la mer ; on y remarque encore d'anciennes fortifications ; des pièces d'argent du temps des Gaulois y ont été trouvées ; les lieux voisins sont remplis de terre blanche que l'on découvre en creusant. Plusieurs pièces de terre portent aussi le nom de grèves. Des chemins gaulois et des voies romaines y aboutissent ; d'autres ont le nom

(1) Ces trois peuples habitaient les contrées fertiles qui bordent le golfe du Mont Saint-Michel. Les peuples de l'Anjou, qui touchaient au grand Océan, au rapport de César, et où la disette se faisait sentir, n'étaient pas par conséquent éloignés de Nantes et de Vannes. Ce n'était donc pas chez ces peuples, qu'on désigne par les Venètes, qu'on alla faire la provision de blé.

(2) César parle ici évidemment de la Manche ; ceux de Vannes n'y habitaient pas, comment pouvaient-ils y prélever des droits ? Quels ports y avaient-ils, habitant une contrée très-éloignée, sur une petite rivière, à deux lieues d'une autre mer ? On sait que le nom de la Manche vient du celtique *ma ein ke*, ma petite clôture, ma mer plus étroite, et que son nom plus antique était : *mare ioum*, la mer, *ia ou om*, qui est nôtre, qui est à nous ; parce que la possession ou la navigation exclusive en était prétendue par les peuples de la Neustrie. Ceux de la Grande-Bretagne contestaient ce droit. Mais que pouvaient y prétendre ceux de Vannes ?

de rues. Divers puits s'appellent puits de la ville. Il y a encore un village qui porte le nom de camp : c'est celui de César dont nous allons parler tout-à-l'heure. Les vestiges du séjour qu'y fit ce général romain pendant la guerre des Venètes, n'ont pas entièrement disparu. Ce camp était situé vis-à-vis de la capitale des Venètes. Un endroit s'appelle le Pont de Vains; d'autres, le Rivage, le Marais, les Viviers, le Manoir; enfin on voit encore la chaussée construite par les Romains pour former le siége. Un second port conserve le nom de Gisors ou de César; car plusieurs auteurs, comme Maty, appellent Gisors en latin, *Cæsortium*, *Cæsarotium*, comme ayant pris son nom de César.

A une lieue de distance était un troisième port, celui de Genêts, qui du temps des Romains s'appelait *ingena*, qui veut dire en langue celtique, selon les uns, belle vue, et selon d'autres, belle forêt. Il s'appela ensuite Genieuvre, et enfin Genêts. C'était une ville capitale, dit le savant Huet; et par plusieurs ruines elle paraît avoir été autrefois un lieu fort habité (1). Elle était bâtie dans les grèves, près d'une pointe qu'on nomme Bec d'Andaine. Bec est un ancien mot gaulois, comme nous l'apprenons de Suetone. On y voit encore, enfouis dans les sables, une grande quantité de pierres de toute espèce, un monceau énorme de gros quartiers de granit, plusieurs espèces de bois ouvragé, et beaucoup d'autres débris, et deux môles que les ravages de la mer y mettent de temps en temps à découvert. On a trouvé dans le cimetière, il y a quelques années, une pierre enfouie sous les fondations d'un édifice sur lequel on construisit l'église de Genêts. Remarquons

(1) Huet, origines de Caen.

encore que cette église offre une longue inscription en caractères inconnus que l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a pu expliquer (1).

Quelques-uns de ces caractères ressemblent aux caractères samaritains usités du temps de Moyse ; d'autres à des caractères grecs, et enfin d'autres à ceux des anciens peuples de l'Occident (2).

Le mot *Groasin*, qu'on lit distinctement dans cette inscription, est le nom d'un champ voisin, à l'angle duquel était l'édifice qu'a remplacé l'église. D'autres pierres druidiques, tirées du même lieu, présentent l'une les restes presque effacés d'une inscription inconnue, et l'autre un de ces quadrilatères creusés en forme d'entonnoirs, et dont le canal en finissant se détourne et se rétrécit. Elle servait aux sacrifices gaulois.

Il en est qui pensent que Cadmus emprunta des Gaulois les seize lettres qui depuis devinrent pour la Grèce des élémens d'harmonie, de gloire et d'immortalité. Quoique les Druides n'enseignassent rien par écrit, ils avaient néanmoins, dit Mezerai, l'usage des caractères grecs (3). D'ailleurs, du temps des Romains, ils connurent les caractères latins, et par leur commerce avec cette nation, ceux des anciens peuples. A Genêts plusieurs champs labourables annoncent des édifices disparus. Des lieux appelés les

(1) Tels sont les renseignemens que nous a donnés un savant qui demeure à Genêts.

(2) Voyez planche 1.

(3) Voyez sa grande Histoire de France, page 255, t. 1. Voyez encore César, Strabon, Pline, Histoire universelle par une société de gens de lettres anglais, t. 30, pages 402, 403. A Rome, dans le cimetière de Sainte Agnès, on trouve une épitaphe du IVe. siècle, d'une écriture gauloise en lettres grecques ; c'est celle de Gordien, député des Gaules, massacré pour la foi avec tous ses domestiques. Voyez Iter Italicum litterarium, de Mabillon, pag. 139, 140.

Portes, les Souslaville, les Romilies, où les Romains sans doute campèrent ou se fixèrent ; des villages désignés par les noms de Porteaux, de Guédris ; des chemins par ceux de rue ou des ponts, du Moncel, du puits Mala, semblent attester que Genêts fut jadis une ville considérable. Cette ville posséda plusieurs églises. Celles de St.-Sébastien et de Ste.-Catherine ont été submergées ; il subsiste encore des ruines de celles de Ste-Anne et de Brion sous l'invocation de St.-Laurent. Du temps des ducs de Normandie, Genêts avait encore son droit de bourgeoisie. Toute l'anse située devant cette paroisse s'appelle encore aujourd'hui port ou havre. Il y existait aussi une léproserie et une maison de Dieu. Enfin les autres ports dont parle César, sont ceux de Dragey que les Romains appelèrent Dariorigum, de Tombelaine, de St.-Jean-le-Thomas ; ces villes étaient situées sur des promontoires. Des monumens et des ruines de divers âges se retrouvent dans cette contrée. A Dragey, dans ces derniers temps, des tombeaux d'un genre inconnu jusqu'alors ont été découverts.

Outre ces lieux d'habitation qui étaient des villes, les Gaulois avaient encore sur la même côte, et à la même distance les uns des autres, deux lieux de refuge, sur la pointe de Carolles et au bec de Champeaux. La tradition annonce que tous ces lieux étaient d'anciennes villes ; et il est peu de pays où l'on ait découvert plus de monnaies anciennes. Tous ces lieux d'habitation, César les appelle oppida. Les Venètes, continue-t-il, les premiers retinrent Silius et Velanius, espérant recouvrer par ce moyen les otages qu'ils avaient livrés à Crassus. Les résolutions des Gaulois sont promptes et subites. Les voisins

des Venètes entraînés par leur exemple, arrêtent pour la même raison Trebius et Terrasidius (1).

Aussitôt ils s'envoient des députés, et s'engagent, par l'entremise de leurs principaux citoyens, à ne rien faire que de concert. Ils encouragent les autres cités à conserver la liberté qu'elles avaient reçue de leurs pères, plutôt que de supporter l'esclavage des Romains. Bientôt tous les peuples de cette région maritime se sont ralliés aux Venètes; alors ils députent en commun vers Crassus, pour lui signifier qu'il n'aura ses officiers qu'en rendant les otages. César était alors très-éloigné. Instruit de ces faits, il ordonne de construire des galères sur la Loire, *qui se jette* dans l'Océan, de faire une levée de rameurs *dans la province*, de rassembler des matelots et des pilotes (2).

Ces ordres furent promptement exécutés; lui-même, dès que la saison le permet, se rend à l'armée. Les Venètes et leurs alliés se sentaient coupables pour avoir retenu et jeté dans les fers des députés dont le caractère, chez toutes les nations, fut toujours inviolable et sacré. Dès qu'ils connaissent l'arrivée de César, ils se hâtent de proportionner les préparatifs au péril, et surtout d'équiper

(1) Il est évident, par ce récit, que les Venètes étaient voisins des Unelliens. Ceux de Vannes le sont-ils? C'étaient les deux peuples de l'Armorique les plus éloignés l'un de l'autre. C'est ainsi que l'on attribuait à César une description des lieux fausse et inexacte; tandis que ceux de Vains, voisins des Unelliens et des Curiosolites, occupant le fond du bassin qui existait dans les environs du Mont Saint-Michel, avaient des sentimens et des intérêts communs avec ces deux peuples, comme César le fait de suite entendre.

(2) Si César eût voulu désigner ceux de Vannes par les Venètes, comment aurait-il choisi pour construire ses galères un lieu voisin de ces habiles navigateurs? Comment aurait-il ordonné, dans leur contrée, une levée de rameurs, de matelots, de pilotes? Ces peuples n'auraient-ils point empêché les travaux?....

des vaisseaux. Ce qui leur inspirait le plus de confiance, c'était l'avantage des lieux. Ils savaient que les chemins sur terre étaient interceptés par les marées et que la navigation était difficile sur une mer dont les ports étaient rares et peu connus (1). Ils espéraient que le manque de vivres nous empêcherait de faire chez eux un long séjour; et lors même que leur attente serait trompée, ils comptaient sur la supériorité de leurs forces navales; les Romains n'avaient point de marine, et ils ignoraient les rades, les mouillages, les îles des parages où la guerre allait se faire. La navigation était tout autre sur une mer enfermée au sein des terres que sur le vaste et profond Océan (2). Ces réflexions les rassurent, ils se mettent à munir leurs places et à transporter les grains de la campagne dans les villes. Ils réunissent à Vains le plus grand nombre de vaisseaux possible, pensant bien que César y porterait d'abord la guerre; ils rassemblent leurs alliés, Osismiens, Lexoviens (3), Nannètes (4), Ambialites, ou habitans de Hambie, pays

(1) C'est toujours César qui parle, voyez liv. III. de ses Commentaires. La description qu'il a faite ici, convient parfaitement à la baie du mont Saint-Michel; mais la ville de Vannes était-elle située sur une mer?

(2) Vannes était située à quelques lieues de l'Océan, et non sur le bord d'une mer renfermée au milieu des terres; tandis que tout ce que dit César convient parfaitement au pays de Vains. Bien plus, M. le colonel de Penhouet, sans avoir connaissance de notre opinion, vient de réfuter l'opinion de ceux qui regardaient le petit golfe du Morbihan comme la mer intérieure dont parle César. Voyez même auteur.

(3) Ceux de Lisieux. On lit dans Guillaume-le-Breton:

Lexivia fontis egena
Quæ pro fonte maras gaudet potare lutosas.

(4) Peut-être ceux de Nanteuil à l'extrémité du Cotentin.

voisin d'Avranches (1), les Morins, les Diablintes (2), les Ménapiens (3), et ils demandent des secours à la Grande-Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes (4).

Telles étaient les difficultés de cette guerre ; et cependant les plus fortes considérations commandaient à César de l'entreprendre : l'injure faite à la république en retenant prisonniers des chevaliers romains, la révolte après la soumission reçue, et les otages livrés, la conjuration de tant de peuples, la crainte que l'impunité n'encourageât d'autres nations. Il envoie donc Crassus en Aquitaine, pour empêcher ce pays de venir au secours de la Gaule celtique ; il détache Titurius Sabinus avec trois légions, chez les Curiosolites, les Unelliens et les Lexoviens, pour tenir ces peuples en respect (5); il donne au jeune Brutus le commandement de la flotte et

(1) Hambie possède un château fort ancien, il est bâti sur un roc le donjon est l'ouvrage des Anglais. Les souterrains pourraient être l'œuvre des Romains ou des Gaulois. (M. Guiton-Villeberge.)

(2) Aulerci Diablintes. Pline les place entre les Rhédons et les Curiosolites. Ce sont ceux de Dol en Bretagne. Il y a encore dans ce pays des familles qui portent le nom de *Diable*, et des cantons celui de Diablères. La famille de St. Guétas qui existe encore, s'appelait autrefois Diable. Le territoire des Diablintes s'étendait jusque sur les bords de la Mayenne. (Voyez Bollandus, Balluze, Mesnage.)

(3) On croit que les Morins et les Ménapiens occupaient les pays de Boulogne, Montreuil, Clèves et Gueldre.

(4) Auxilia ex Britannia, quæ contrà eas regiones posita est, arcessunt. Ils demandent des secours à la Bretagne, située vis-à-vis de leurs côtes. César, liv. III, ch. IX. Si César eût voulu parler du pays de Vannes qui occupe la côte méridionale de la Bretagne, eût-il dit que ce pays est situé vis-à-vis de l'Angleterre ? Peut-on lui prêter une erreur géographique si grave ? N'est-il pas évident qu'il n'a pu désigner que les pays de St.-Brieux, Avranches, Coutances et Valognes ?

(5) Ne voit-on pas clairement qu'il envoyait des troupes pour contenir les peuples qui entouraient les habitans de Vains, sur les points par lesquels ils pouvaient être secourus ? Il résulte du placement de ces troupes que le peuple attaqué était entre les Curiosolites, les Unelliens et les Lexoviens. C'est justement la position des habitans de Vains, au fond de la baie du Mont St-Michel !

des vaisseaux gaulois qu'il avait exigés des Pictons, des Santones et des autres peuples pacifiés, et il lui ordonne de faire voile au plus tôt sur l'état de Vains; il y marche lui-même avec les troupes de terre; à peine arrivé, il campe vis-à-vis la ville des Venètes. La plupart des villes de cette côte sont situées sur des langues de terre et sur des promontoires; elles n'offrent d'accès ni aux gens de pied quand la mer est haute (ce qui arrive constamment deux fois en vingt-quatre heures), ni aux vaisseaux que le reflux laisse engagés dans les bas-fonds (1). On ne pouvait donc aisément les assiéger : si après de pénibles travaux, on parvenait à contenir la mer par des digues (2) et à élever une terrasse jusqu'à la hauteur des murs, les assiégés, dès qu'ils commençaient à désespérer de leur fortune, rassemblaient leurs nombreux vaisseaux, y transportaient tous leurs biens, et passaient dans d'autres villes voisines où la nature leur offrait les mêmes moyens de défense (3).

Durant une grande partie de l'été, cette manœuvre leur fut d'autant plus facile que notre flotte était retenue par les vents contraires ou par la difficulté de la navi-

(1) Tout ceci est inapplicable à la ville de Vannes, et convient parfaitement à Vains, Genêts, Dragey, St.-Jean, Champeaux, Carolles et Tombelaine, toutes villes situées sur le même rivage, à une lieue de distance les unes des autres, excepté Tombelaine qui, de l'autre côté du détroit, pouvait être un port de mer. Il faudrait bien se tourmenter pour trouver auprès de Vannes tous ces oppida, sur des langues de terre avancées dans la mer, ou sur des promontoires. On n'en remarque, dit le meilleur historien de Bretagne, aucuns vestiges. On ne sait pas même où ils pouvaient être. (Dom Morice, t. 1., in-fol.)

(2) On voit encore des vestiges de cette digue.

(3) Comment appliquer cela à Vannes, tandis qu'on voit les ports sans rade de Tombelaine, de Becdandaine, leurs gués, leurs bas-fonds, leurs bancs de sables? Avant la construction du port de Granville, c'était encore là que les bâtimens se réfugiaient, abordaient, faisaient le commerce et la pêche.

gation sur cette mer vaste, ouverte, sujette à de hautes marées (1), et presque entièrement dépourvue de ports. Les vaisseaux des ennemis étaient construits et armés de manière à lutter contre ces obstacles. Ils ont la carène plus plate que les nôtres, ce qui leur permet de braver les bas-fonds et le reflux; les proues sont très-hautes, et les poupes plus propres à résister aux vagues et aux tempêtes. Si le vent vient à s'élever, ils s'y abandonnent avec moins de périls, et ne redoutent ni la tempête, ni les bas-fonds, ni, dans le reflux, les brisans et les rochers : tous ces dangers étaient à craindre pour nous (2).

César avait déjà pris plusieurs villes (3), mais s'apercevant que sa peine était inutile, puisqu'on ne pouvait empêcher la retraite des ennemis, ni leur faire le moindre mal, il résolut d'attendre sa flotte. Dès qu'elle parut et qu'elle fut aperçue de l'ennemi, environ deux cent vingt navires, bien armés et bien équipés, vinrent se placer devant elle. Brutus, qui en était le chef, et les tribuns et centurions qui commandaient chaque vaisseau, étaient indécis sur ce qu'ils avaient à faire, et sur la manière d'engager le combat : ils savaient que l'éperon de nos galères était impuissant; les tours même élevées sur nos vaisseaux, ne pouvaient atteindre la poupe de ceux des barbares. Nos traits lancés d'en bas resteraient sans effet, tandis que ceux des Gaulois nous

(1) César parle de la Manche, au fond de laquelle est la baie du Mont St.-Michel, et où les marées sont extraordinairement hautes. Dans les plus grandes marées, la mer ne monte que de 18 pieds sur les côtes méridionales de Bretagne; mais depuis Brest jusqu'au Mont St.-Michel la hauteur augmente de 8 pouces par lieue. Ces hautes marées, dont parle César, *magnis-æstibus*, pouvaient-elles s'entendre de celles de Vannes qui sont les moindres de tous ces parages ?

(2) Les brisans et les rochers sont encore à craindre dans les baies de Granville et du Mont St-Michel. On connaît le passage dit La Déroute

(3) On trouve encore des vestiges de toutes ces villes.

accableraient. Une invention fut d'un grand secours: on avait fabriqué des faux extrêmement tranchantes, emmanchées de longues perches; on engageait ces faux dans les cordages, qui attachent les vergues aux mâts. Le navire ainsi saisi et accroché, on forçait de rames; et les cordages cédant au tranchant des faux, les vergues tombaient : et ces navires, qui n'avaient de force que par leurs voiles et leurs agrès, perdaient d'un seul coup tout moyen de résistance et d'action. Alors le succès ne dépendait plus que du courage, et en cela le soldat Romain avait aisément l'avantage, surtout dans une bataille livrée sous les yeux de César et de toute l'armée. Aucune belle action ne restait inaperçue; car nos troupes couvraient toutes les collines et tous les lieux élevés, d'où les regards plongeaient sur la mer (1).

Dès qu'un vaisseau était ainsi privé de ses voiles, deux ou trois des nôtres l'entouraient; nos soldats sautaient à l'abordage. Bon nombre de navires furent pris, et les barbares ne voyant nulle ressource contre ce genre d'attaque, se déterminèrent à chercher leur salut dans la fuite; déjà ils se disposaient à profiter des vents, lorsque tout-à-coup il survint un calme plat qui les rendit immobiles : cette circonstance compléta la victoire; les nôtres les attaquèrent et les prirent l'un après l'autre; un bien petit nombre put gagner la terre à la faveur de la nuit. Le combat dura depuis la 4e. heure jusqu'au coucher du soleil (2).

Cette bataille termina la guerre des Venètes et de tous les états maritimes de cette côte; car toute leur jeunesse,

(1) Chose facile sur les rochers de Champeaux et de Carolles.

(2) C'est-à-dire depuis dix heures de matin.

[redacted]

et même tous les hommes d'un âge mûr, distingués par leur rang ou leur caractère, s'étaient fait un devoir de prendre les armes. Ils avaient rassemblé tous leurs vaisseaux. Cette perte ne leur laissait aucun moyen de retraite ou de défense. Dans cette extrémité, ils remirent à César leurs personnes et leurs biens; César crut devoir faire un exemple sévère qui apprit aux barbares à respecter désormais le droit sacré des ambassadeurs : il fit mourir tout le sénat et vendit le reste de la nation à l'encan.

C'est ainsi que César raconte son expédition dans le III°. livre de ses Commentaires. Il traite les habitans du pays d'*Avranches de* barbares (1), parce qu'ils combattaient pour leur patrie, leur liberté, leur vie, et lui-*même accourt* de Rome pour enchaîner un peuple libre, s'offense de sa résistance, égorge des citoyens désarmés qui lui demandaient la vie, et vend comme un troupeau de *bêtes* des femmes malheureuses et des enfans abandonnés (2).

Mais laissons encore parler César : Pendant que ces événemens se passaient chez les Venètes, Titurius Sabinus, avec les troupes que César lui avait confiées, arrivait sur les terres des Unellieus. Viridovix était à la tête de ces peuples. Il avait obtenu le commandement général de tous les états insurgés; il avait rassemblé une armée formidable. Depuis peu de jours

(1) Mais ces étrangers que les Romains appelaient barbares, croyaient insulter un ennemi en l'appelant romain. Voyez le Recueil des écrivains d'Italie par Muratori, t. II. part. I.

(2) Il est si évident que ce ne sont point les habitans de Vannes qui furent soumis par César, que ce peuple relégué à l'extrémité de l'Armorique, a presque seul conservé la langue bretonne. Si les Romains y avaient établi leur domination, n'y auraient-ils pas établi leur langue, ou n'auraient-ils pas corrompu la langue de ce pays? C'est pourtant à Vannes, que la langue bretonne est le moins altérée.

même, les peuples voisins, Aulerces, Eburovices et Lexoviens, c'est-à-dire, ceux d'Evreux et de Lisieux, après avoir massacré leur sénat qui s'opposait à la guerre, avaient fermé leurs portes, et s'étaient joints à Viridovix; enfin ce chef avait vu accourir de toutes les parties de la Gaule une multitude d'hommes perdus et de brigands que l'espoir du pillage et la passion de la guerre enlevaient à l'agriculture et à leurs travaux journaliers.

Ajoutons ici quelques circonstances à celles que rapporte César.

Sabinus avait assis son camp sur les confins des Unelliens, à l'extrémité des landes de la rivière d'Airou et des noirs marais, appelés Noirpalud; il était sur un terrain élevé entre deux petites rivières. L'une était dominée par un autre coteau qui s'appelait la colline des Bardes; la rivière en a encore conservé le nom. Ce fut là que les poètes chantèrent : *nos guerriers ont bu dans la coupe sanglante, et la pierre de Teutatès a reçu leurs sermens.* Viridovix vint y asseoir son camp. L'emplacement s'appelle encore Vierville; c'est le plus grand fief de tout le pays. La distance était de deux milles de celui de Sabinus, comme le décrit César. Il ajoute : Tous les jours Viridovix déployait ses troupes et présentait la bataille. Déjà Sabinus s'attirait le mépris de l'ennemi, et même les sarcasmes de nos soldats. Les barbares le croyant effrayé, s'avancèrent jusqu'à nos retranchemens; mais Sabinus ne pensait pas qu'en l'absence du général en chef, un lieutenant dût combattre une si grande multitude, sans être déterminé par l'avantage des lieux ou par quelque autre circonstance favorable. Quand l'opinion de sa frayeur fut bien établie chez l'ennemi, il choisit parmi les Gaulois

auxiliaires un homme fin et adroit, l'engage par des promesses et de grandes récompenses à passer aux ennemis, et l'instruit de ce qu'il doit faire. Arrivé comme transfuge, cet homme parle de la terreur des Romains; il dit que César lui-même est pressé par les Venètes, et que, sans tarder davantage, Sabinus la nuit suivante doit lever son camp en secret pour lui porter secours. Tous alors s'écrient qu'il ne faut pas perdre une si belle occasion, qu'il faut marcher au camp des Romains. Ils ne laissent point sortir du conseil Viridovix et les autres chefs, qu'ils n'aient donné l'ordre de prendre les armes. Ils marchent chargés de fascines pour combler le fossé. Le camp romain était situé sur une hauteur à laquelle on arrivait par une pente douce d'environ mille pas. Les Gaulois s'y portent d'une course rapide, pour ne pas laisser aux ennemis le temps de s'armer et de se former. Ils arrivent hors d'haleine; Sabinus exhorte les siens, et donne le signal désiré. Il ordonne de sortir par deux portes et de tomber sur l'ennemi, fatigué et embarrassé de son fardeau. L'avantage de notre position, l'imprévoyance et la lassitude des barbares, notre courage, notre expérience, tout assura le succès. Les ennemis ne soutinrent pas même notre premier choc, et prirent aussitôt la fuite. Nos soldats, dont les forces étaient entières, les pousuivirent sans relâche et en firent un grand carnage : la cavalerie acheva la défaite, et n'en laissa échapper qu'un petit nombre.

Il subsiste encore aujourd'hui des monumens de cette défaite. Sous le camp romain, dans la direction de Vierville, la rivière Esbarde ou Ebarde, qui fut encombrée de cadavres, a toujours été appelée depuis, seulement entre les deux camps, Malhaigne ou Maillerie, ruisseau

du malheur. Elle porte le nom d'Esbarde plus haut et plus bas, par exemple à sa source et à son embouchure. Il y a aussi le chemin, le pont, les clos, les prés de la Maillerie, de même l'hôtel et les champs Mahey, tous dans la même direction, dans la même petite contrée, entre le camp gaulois et le camp romain. L'emplacement de celui de Sabinus donna le nom à la paroisse de Champrépus, qui veut dire champ ou camp du repoussement, *campus repulsus* (1). On voit encore aujourd'hui des

(1) Selon la remarque des Bollandistes, t. XI, p. 494, *Campus Champ* signifie le lieu où l'on se bat. Les savans rédacteurs du dictionnaire de Trévoux entendent aussi par *Campus*, Champ de bataille. Les Romains et les Francs n'avaient-ils pas aussi leur *Campus Martius*, Champ de Mars? Le mot celtique *Camp* que les Gallo-romains ont dû traduire par Campus, signifiait aussi Champ de bataille. Ce n'est donc pas tout-à-fait sans raison que Dibdin, Brohon, Lefranc, Duhamel, A....., et plusieurs officiers du génie ont cru que *Campus* signifiait Camp. Cependant un des plus doctes Antiquaires dont s'honore la France, M. de Gerville s'élève contre cette opinion. Son autorité, quelque grave qu'elle soit, ne nous paraît pas dans cette circonstance devoir être préférée à celle des savans que nous venons de citer. Ils sont tous venus sur les lieux; quelques-uns y demeuraient; ils ont tous vu à Champ-Repus, les traces d'un Camp romain. Il est vrai que sur un plan attribué à M. Lefranc, on a fait figurer, dans l'enceinte du Camp, des prairies et des pâturages; mais il ne s'ensuit pas qu'on ait pensé qu'une armée de trois légions couvrait une si vaste étendue de terrain. L'espace occupé par les vestiges du camp est peu considérable. Comme M. de Gerville, j'ai interrogé mon confrère le curé de Champ-Repus, mais j'ai compris autrement les renseignemens qu'il m'a fournis. J'y ai trouvé, ainsi que dans les traditions populaires de la contrée, une preuve de plus en faveur du sentiment qui me paraît le plus fondé. Je ne saurais d'ailleurs, dans l'opinion de M. de Gerville, m'expliquer l'existence de deux Camps de Montcastre, dans une étendue de six lieues, ni la diversité d'origine qu'il leur assigne. Tout le monde sait, disent les savans rédacteurs du journal de Trévoux, que les Romains avaient coutume de fortifier des Camps dans les provinces soumises, et que c'est de là qu'est venu le nom si commun de *Castres*; suivant Masseville, les Camps de Montcastre étaient des Camps d'observation. Avant la fondation de Coutances, les Romains campaient çà et là dans les provinces. (Voir établissement de la Monarchie française par Dubos.) M. de Gerville attribue un des Camps de Montcastre à Sabinus. Une de ses raisons, c'est que ce Camp ne contient que quarante hectares, et que cet espace est suffisant pour trois légions; il n'en faudrait même que trente d'après Polybe. Cela est vrai; mais est-ce là une preuve décisive? A

vestiges de ce camp, surtout dans la partie du Nord; du côté du midi, on trouve enfouis dans des prés, sur le bord du ruisseau du Claireau, des pans de murailles. On admirait aussi auprès de l'église, et dans un champ voisin, et au village David trois citernes creusées dans le roc : les deux dernières sont aujourd'hui comblées. On n'en connaît qu'une semblable dans le pays; c'est celle du château de Hambie, qu'on attribue aussi aux Romains. Il paraît que ces conquérans s'établirent à Champrépus; car presque tous les hameaux de cette paroisse s'appellent hôtels. Ménage fait venir ce mot du mot latin *hospitale*. Le savant Huet veut que Savigny vienne de Sabinus. Ce lieutenant de César aurait-il eu des terres dans le diocèse d'Avranches?

Quoiqu'il en soit, cet ennemi des Gaulois eut une triste fin; il fut massacré dans une autre contrée des Gaules. A cette nouvelle, les habitans de l'Armorique voulurent secouer leurs chaînes; mais apprenant que César avait vengé la défaite de son lieutenant, ils se dispersèrent aussitôt, et tout rentra dans le calme et dans le silence.

Ne pouvant supporter l'asservissement de sa patrie, un jeune homme puissant dans l'Auvergne, Vercingétorix, fit entendre le mot de liberté, et les peuples du pays d'Avranches coururent se joindre à lui; c'est à cette occasion que pour la première fois les habitans des Biars

deux milles, continue M. de Gerville, on trouve les Castillons, qui étaient sans doute les Camps de Viridovix et de ses alliés. Ce nom paraît, dit-il, indiquer la réunion de plusieurs Camps. Mais comment ces Castillons auraient-ils pu contenir la multitude innombrable accourue à la voix de Viridovix pour la défense de l'indépendance gauloise? *Exercitum et magnas copias coegerunt*. Il nous semble encore que Castillon, diminutif de Castel, signifie Château et non pas Camp. Il y a en France deux villes du nom de Castillon, et elles ont l'étymologie que nous indiquons.

sont nommés. César, dans l'énumération des villes armoriques, mentionne la cité des Biars ou Ambibars, Ambibarii. En langue celtique, ce mot signifie *autour de la montagne,* ce qui désigne la vraie position des Biars. On a trouvé en labourant, en 1796, avec un tombeau en granit portant une inscription que personne n'a pu déchiffrer, divers instrumens qui annonçaient l'époque celtique. Dans la même contrée, des pans de murailles se rencontrent encore au milieu des champs, et on a découvert à 30 pieds de profondeur des ruines et des restes de constructions. Dans ces campagnes désertes, presque toutes les routes sont pavées et portent le nom de rues; elles descendent à la rivière de Selune, d'où l'on a tiré à diverses époques des instrumens qui servaient aux Gaulois et aux Romains : le peuple prétend que cette rivière est remplie de richesses.

César place les Ambibars dans l'Armorique, auprès de ceux de Rennes, et tous les anciens auteurs et les savans modernes les reconnaissent pour des peuples du diocèse d'Avranches (1). Ils eurent la fin commune à tous les

(1) Cénalis, fameux Évêque d'Avranches, dit de ceux qui ne savaient où les placer : Ambibaros Æmilius conjectat in Biturigibus refragante multis in locis in commentariis Cæsare qui eos libro VII Armoricis admiscet. Quamobrem illius voluminis in linguam vernaculam traductor Constantinienses existimat non quidem Eremorice incolas, sed incolas oceanum attingentes.... (Cenalis, de re Gallicâ, p. 164, 1 vol. in-folio.)

Ambibarii populi Celtarum inter Aremoricas civitates oceanum attingentes finitimi Rhedonibus et Lemovicibus circà Britanniam citerionem et Normanniam, in regno Francorum siti, propè montem Sancti Michaelis. (Lexicon historicum geographicum auctore Carolo Stephano.)

Ambibarii populi Celtarum inter Aremoricas civitates oceanum attingentes finitimi Rhedonibus er Lemovicibus circa Britanniam citeriorem et Normanniam.... (Ex Raymundo Marliano.)

Samson, géographe du Roi : Ambibarios pro Abrincatuis accipiendos sibi videri...

Adrien le Valois pense de même; Maty les place également dans le

autres ; la victoire fut fidèle à César. Il ordonna que les armes et les chefs fussent remis entre ses mains ; il monta sur son tribunal, à la tête des retranchemens et en avant du camp ; là, les chefs lui sont amenés ; Vercingétorix fut livré, et les armes furent jetées aux pieds du vainqueur. César fit distribuer un prisonnier par tête à chaque soldat, comme butin de guerre (1).

Ici finissent les récits de César. Nous trouvons encore

diocèse d'Avranches, ainsi que les savans rédacteurs du dict. de Trévoux ; Vigenère, auprès du Mont St.-Michel ; M. le Vicomte de Toulongeon, dans le département de la Manche.

On lit dans le dictionnaire classique de géographie ancienne : « Ambibarii, peuple de la Gaule celtique et habitant les villes armori-« ques : ils avaient pour voisins les Rhedones, et les Lemovices. On « croit qu'ils occupaient la contrée qui s'étend aux environs de Pon-« torson en basse Normandie. »

On lit également dans le grand dictionnaire géographique par la Martinière, t. 1, in-folio : « Ambibarii, ancien nom d'un peuple des Gau-« les, qui habitait le pays qu'on nomme à présent le diocèse d'Avran-« ches en Normandie. Samson, dans ses remarques sur la carte de « l'ancienne Gaule, observe très-bien que ce peuple ne doit pas être « confondu avec les Ambarri qui étaient sur la Saône, et faisaient par-« tie d'OEdui, au lieu que les Ambibarii étaient entre les peuples ou « cités armoriques et maritimes de la Gaule, qui se trouvent presque « toutes aujourd'hui dans la Bretagne et dans la Normandie. »

Toutes les éditions classiques des Commentaires de César, anciennes et nouvelles, portent que les Ambibars habitaient le pays d'Avranches. Tous ces auteurs et tous ces géographes ignoraient néanmoins l'existence du vieux bourg des Biars. Les savans du pays, tels que M. Cousin, docteur de Sorbonne et curé de St.-Gervais-d'Avranches, Séguin dans ses ouvrages sur le Bocage l'enseignent aujourd'hui ; mais de tous temps, à plus de dix lieues à la ronde, tous les peuples se servaient d'un proverbe qui l'indiquait : « Il est comme la ville des « Biars, il périt tous les jours d'un denier. » L'annuaire du département de la Manche, année 1832, dit aussi qu'on y voit les ruines d'un vieux château, dont les fondemens semblent à quelques-uns être de fondation romaine.

(1) Voyez le VII[e]. l. des Comment. de César. Dans ce passage il énumère les cités suivant la position des lieux ; il commence par la Bretagne et finit par la Normandie ; il place en dernier lieu les Venètes auprès des Unelliens, les habitans du pays d'Avranches auprès de ceux du Cotentin. Comment pourrait-on expliquer cela, si les Venètes étaient ceux de Vannes ? Dom Morice trouve des positions dans la Bretagne pour tous les lieux que César y décrit ; mais il ne trouve rien dans Vannes qui convienne aux Venètes.

quelques circonstances dans Hirtius, continuateur des Commentaires de César. Les Etats de l'Armorique, dit-il, prirent encore les armes; mais à l'arrivée de Fabius et des légions, cédant à l'autorité et à l'exemple des Carnutes, ils exécutèrent sans délai ce qui leur fut prescrit.

César parle des Boïens et de leurs émigrations; il parle aussi des peuples Bigerri. Dans le pays d'Avranches, une petite rivière porte le nom de Boïenne, et un ruisseau est appelé les Bignes; une paroisse s'appelle Buais, *Boii*; une autre le Buat qui vient aussi des Boïates. Le ruisseau de Vains est nommé le Vergon, qui était le nom du suprême Magistrat des Gaulois, et le pays de Genêts est arrosé par le Lerre, qui est le nom d'une autre petite rivière de l'ancienne Armorique, appelée Leria par Ptolemée.

CHAPITRE IV.

ÉPOQUE DE LA NAISSANCE DE JÉSUS-CHRIST.

Nous rappellerons ici quelles étaient, au temps où Jésus-Christ parut, les lois, les coutumes, les mœurs, la langue, la religion des habitans de l'Avranchin. L'histoire nous apprend que cette nation était célèbre parmi les nations gauloises; et même d'après l'étendue de son territoire et le rang que lui donnent Pline et Ptolémée, c'étaient les plus distingués de l'Armorique. Les Romains qui furent occupés long-temps à combattre ou à contenir les peuples voisins de Rouen, firent de cette dernière ville la capitale du pays. Saint Nicaise partit de Paris pour instruire les peuples de ces contrées, et la lumière de l'Evangile se répandit de Rouen dans les autres cités; ces deux causes et sa position sur les bords d'un grand fleuve donnèrent la suprématie à la ville de Rouen. Néanmoins, long-temps après, cette ville était encore peu connue;

elle doit le commencement de sa célébrité à saint Victrice, apôtre des Nerviens et des Morins, qui en fut établi évêque vers la fin du IVe. siècle, ainsi qu'on le voit dans une lettre de saint Paulin à ce prélat (1).

Bayeux dut le second rang à sa situation et à l'avantage qu'elle eut d'avoir été de bonne heure une cité romaine. La cité des peuples du pays d'Avranches ne fut que la troisième. Son attachement à l'idolâtrie qui lui faisait repousser les bienfaits civilisateurs du christianisme, et les ravages des guerres ne lui permirent pas de prendre l'importance à laquelle elle pouvait aspirer.

Il y avait chez ces peuples deux classes privilégiées, les Druides et les Chevaliers : ceux-ci faisaient la guerre, et chacun y amenait ses vassaux. On appelait Bardes les poètes qui les animaient au combat. Les vers des Bardes étaient rimés, et ils dansaient en les chantant (2). Les lois armoricaines rappellent ces anciens chants.

Ces guerriers ne voyaient point leurs fils avant qu'ils fussent en âge de porter les armes. Voulaient-ils s'assurer de la fidélité de leur épouse, ils descendaient avec elle sur les bords rapides de la Sée ou de la Selune, déposaient le nouveau-né dans un bouclier d'osier qu'ils abandonnaient au courant de l'eau; ils le suivaient des yeux avec inquiétude. S'il était submergé, sa mère était une épouse infidèle; s'il surnageait, c'était un enfant légitime (3).

(1) Denique nunc Rotomagum et vicinis antè regionibus tenui nomine pervulgatum, in longinquis etiam provinciis nominari venerabiliter audimus.

(2) Pelloutier, Hist. des Celtes. Voyez aussi Diod. Sic. l. VI, c. 9. ; Lucan., l. I, vers. 447 ; Ammian. Marcell. l. XV. Macrob. Saturn. l. VI, c. 9. ; Aul. Gell. Noct. Attic. l. XVI, c. 6.

(3) Les Juifs avaient aussi les eaux de jalousie pour éclaircir leurs

Le gouvernement civil et politique était, aussi-bien que tout ce qui concernait la religion, soumis aux Druides. Celui qui ne déférait pas à leur jugement était réputé scélérat et impie : on s'éloignait de lui, on évitait de le rencontrer et de lui parler (1). Afin, sans doute, de frapper l'imagination des peuples, ces prêtres aimaient à s'envelopper d'une mystérieuse obscurité ; ils donnaient leurs leçons au milieu des bois et des forêts ; quelquefois on entendait des hurlemens affreux, des cris perçans, des voix inconnues sortir de ces ténébreux asiles. C'était là que les Druides plongeaient le couteau dans la gorge d'un ennemi captif, et qu'ils offraient leurs sanglans sacrifices. Ces forêts sacrées étaient communes dans le pays d'Avranches : on y remarque encore aujourd'hui des pierres druidiques qui servaient d'autels à ces peuples barbares. Un monument de cette espèce se voit à Bouillon, près du chemin qui conduit de l'église au village de Vaumoisson. C'est une seule pierre debout sur l'une de ses extrémités ; elle était placée dans un oppida des Venètes, dont il subsiste des ruines sur la pointe de Carolles. L'enceinte de ce camp est encore bien marquée ; dans ces derniers temps, une grande quantité de pièces d'argent ont été trouvées aux environs de cette pierre, dont la superstition populaire raconte les choses les plus singulières, et qu'elle place sous la protection du démon. Il n'est peut-être pas inutile de noter qu'il existe non loin de là un hameau appelé le Guich Joie : Guich, mot gaulois, signifie Bourg, et Joie vient de Jovis. Entre

doutes sur la fidélité de leurs femmes. Voyez aussi Julien, orat. XVI ; Hist. univers. t. XXX, en anglais, par une société de gens de lettres.

(1) Diod. de Sic. l. V; Cæs. Comm. l. VI.

Saint-Benoît et Saint-James, un lieu écarté et désert nous offre encore un autre monument druidique : c'est une pierre blanche qui a la forme d'un tombeau ; elle est presque entièrement enfouie ; elle n'est visitée qu'avec une espèce de terreur. Le peuple prétend montrer la place des côtes et de la tête des victimes qui y ont été immolées : les champs voisins portent le nom de Landelles et de Chatelets.

Montjoie, près Gatmo, a aussi une pierre druidique ; elle est travaillée à sa surface et d'une grosseur extrême : les habitans l'appellent la pierre aux prêtres. On en remarquait encore une autre à Montgothier, sur une montagne escarpée ; on lui donne le nom de *Bouée*. Il est possible que les Druides de ce pays, comme ceux de la Grande-Bretagne, dont parle saint Grégoire-le-Grand, y immolassent des bœufs (1) : d'où serait venu à cette montagne le nom de *bos ustus* ou *Bouée*. Il y a aussi un autre mont qui a conservé le nom de Drouet ou des Druides. Ce mot, en langue bretonne, signifie les Dieux.

Le pays d'Avranches est rempli de vallons, de bois, de gorges et de défilés. Il n'est point de canton où l'on ne rencontre des sites ou des objets qui parlent vivement aux yeux et à l'imagination. On a peine à se défendre d'un sentiment de terreur à l'aspect des châteaux Turbotins en Braffais ; on appelle ainsi des pierres superposées qui forment trois côtés d'un carré, dont l'enceinte est pavée naturellement en grandes pierres blanches. Ce monu-

(1) Et quia boves solent in sacrificio dæmonum multos occidere. Lettre de St.-Grégoire, bibliothèque des pères. Le peuple juif voulait toujours aussi offrir ses sacrifices d'animaux sur le sommet des montagnes; c'est ce que lui reprochaient les prophètes.

ment druidique s'élève sur le penchant d'une montagne sablonneuse : le peuple s'imagine que c'était le palais des fées. Non loin de là, un plateau sur le haut de la montagne porte le nom de Trigal (1), lieu célèbre parmi les villageois : ils croient que trois Gaulois s'y défendirent vaillamment contre les soldats de César. Ce lieu est auprès du bourg de Brafais, Brai en Celtique, pays fangeux, Fais, Fées, pays des Fées. A Saint-Jean du Corail, une grosse pierre druidique sert de pont sur un ruisseau ; sur les confins de Sainte-Pience, au village de la Lunière, auprès d'un ruisseau, une grosse pierre arrondie présente la *forme de la* lune. A Montanel, dans la forêt de Blanchelande, proche la maison de la Brisée, on voit sept gros cailloux posés en rond ; à Argouges, à 200 pas, au midi du château de Jautée et au confluent de deux ruisseaux, est une élévation vulgairement appelée la Butte aux Carreaux blancs : on remarque sur son sommet neuf gros cailloux placés à une distance égale les uns des autres et formant un cercle ; on présume que c'est un monument druidique. Au pied de cette butte on a trouvé de petites pierres carrées, avec lesquelles les Druides formaient leurs autels. Avec ces petites pièces de rapport, taillées carrément et mastiquées sur un fond de stuc, ils formaient des espèces de dessins sur et devant l'autel (2). Les anciens ont appelé mosaïques ces ouvrages de pièces de rapport. A Chalendrey, du côté des Biards, on a découvert des instrumens de bronze dont les Druides se servaient pour couper le gui. Toute cette contrée, ancienne demeure des Ambibards,

(1) Trigal, c'est-à-dire, tres Galli.

(2) M. de Guiton a trouvé et possède ces petits cubes de marbre

est couverte de monumens. Un ancien camp fut établi au Jaloux pour surveiller ces peuples.

Dans les ruines de cet ancien camp, on a trouvé, sous des rochers ; des mosaïques, des coins de bronze, et en creusant dans l'enceinte du camp, un ferrement qui ressemblait à un bout d'épée, une poignée d'épée en or, du charbon, des poteries très-grossières, des pierres qui annoncent par leur couleur rougeâtre et par leur état friable qu'elles ont subi l'action du feu. On a ouvert un tumulus, ou caveau souterrain, dont la voûte a été faite de main d'homme. Le camp offre encore des lignes de circonvallation ; une partie de ce rocher porte le nom de Châtelet, de Moire-Toupé et de la Roche-aux-Fées.

Les Druides avaient aussi des cérémonies. La plus solennelle, était celle de couper le gui. Au mois de décembre, mois sacré chez les Celtes, les prêtres et le peuple couraient dans la forêt pour chercher cette plante parasite qui naît sur le chêne. A sa vue, on éclatait en cris de joie, on chantait des cantiques ; le chef des Druides approchait respectueusement de l'arbre, détachait le gui avec une serpette d'or, et le laissait tomber sur une nappe neuve de lin, qui ne servait plus à aucun autre usage. La plante desséchée était mise en poudre, et au premier jour de l'an, après l'avoir bénite et consacrée, on la distribuait au peuple, en criant : Au gui l'an neuf ! pour annoncer la nouvelle année (1). De nos jours, ce cri des anciens Druides n'est point inconnu dans notre pays. A Saint-James, c'est en poussant ce cri : Au gui l'an neuf, que les enfans demandent leurs étrennes.

(1) Anquetil, histoire de France, t. 1er. ; Diction. de Trévoux ; Pline, hist. natur. l: XVI.

Parmi les dieux dont les Druides se disaient les ministres, il paraît qu'à Dragey on adorait particulièrement Teut-Attin : c'était le dieu des anciens Teutons qui s'étaient emparés de l'Avranchin. Un village sur les grèves en reçut le nom de Teudetiacus ; ainsi l'appelaient les Romains. Il prit ensuite, après un laps de temps et par la corruption du langage, le nom de Tissé qu'il porte aujourd'hui. Ne pourrait-on pas penser aussi que la rivière et les villages du Thar ont tiré leur nom du culte qu'on y rendait à cette divinité ? Les Druides enseignaient que Teut-Attin était le fils de la terre, au lieu de dire qu'il en était le *créateur*. Au reste, du temps de Cicéron, ils avaient un mépris déclaré pour les dieux des autres nations, et semblaient reconnaître un Etre-Suprême. Ils adorèrent aussi le soleil sous le nom de Bélénus ; ses sacrificateurs habitaient à Tombelaine, qui s'appelait Tumbeleni, c'est-à-dire élévation ou tombeau consacré à Bélénus. On estime que c'est le même que le Baal de l'Ecriture-Sainte et le Bélus des Assyriens (1).

(1) Le Roman de Brut, écrit dans le XII[e]. siècle, attribue le nom de Tombelaine à la mort d'Hélène ravie par un géant « del Tombel û Helaine fut, Tombe Helaine son nom reçut ». C'est dans l'histoire du roi Artur.

Le Baud, dans son histoire de Bretagne, tire de l'histoire fabuleuse du grand roi Artur, la même origine pour Tombelaine. Cet historien écrivait sans goût et sans critique. Huet traite d'impertinente l'opinion de cet auteur. Hadrien-le-Valois dit aussi : Ridiculi sunt qui nomen esse compositum et nomen huncce a tumulo nescio cujus mulieris Tumbam Helenæ vocandum existimant.

Le Baud répète encore la même histoire dans son bréviaire des Bretons.

> Vn geant repareit sur le mont Tombelaine
> Lequel n'aguères auoit la belle et noble Helaine
> Niepce du grant Hoel d'Armoricque rauie
> Si le deffist Artur et luy tollut la vie.

D'autres ont ensuite copié ce premier historien de Bretagne. Quelques-uns ont cru que Tombelaine voulait dire Petite Tombe. Mais cette île est plus longue et plus grande que le rocher du Mont St.-Michel, avec lequel on la comparait.

Le Mont St.-Michel possédait un collége de neuf Druidesses. La plus ancienne rendait des oracles : ces prêtresses vendaient aux marins des flèches, qui avaient la prétendue vertu de calmer les orages, quand elles étaient lancées dans la mer par un jeune homme de vingt et un ans, qui n'avait pas encore perdu sa virginité. Lorsque le vaisseau était arrivé, on députait le jeune homme pour porter des présens à ces Druidesses (1). Tombelaine était sans doute leur demeure et de là elles venaient rendre leurs oracles sur le Mont St.-Michel, au milieu d'un bois touffu.

Au sommet de ce mont on voyait un rocher énorme d'une forme bizarre, qui était propre à exciter la vénération des Gaulois (2). « On sait d'ailleurs (3), que « tous les peuples du Nord avaient des femmes qui « exerçaient le sacerdoce, et d'autres qui, selon leurs « croyances, étaient prophétesses, ou fées, fatidica. » On les consultait comme on faisait la Pythonisse de Delphes (4).

Suivant un historien ancien, Pomponius Mela, les plus fameuses Druidesses étaient celles de l'île de Saine, dans la mer de Bretagne, ou la Manche. Il est probable que cet auteur a voulu parler de celles qui habitaient à Tombelaine, et qui rendaient leurs oracles au Mont St.-Michel,

(1) Essai sur Paris, par Saint-Foix, t. 5, in-12. Voyez aussi : hist. universelle, par une société, t. xxx ; M. Hoel, p. 29 ; Derio. hist. de Bretagne ; Tressan ; Blondel ; Manet ; Goube, hist. de Normandie ; M. Vaugeois, membre de la société des Antiq. de Norm., année 1825.

(2) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

(3) Mezerai, hist. de France, t. 1er. in-fol. page 21.

(4) Voyez Lampride, Vopiscus ; et parmi les modernes le savant Tillemont, t. III.

alors couvert d'épais feuillages (1). Les Gaulois les appelaient les Senes, probablement du mot hébreu coene, qui signifie prêtresses. Il est à remarquer que toutes les rivières qui se jettent dans la baie du Mont St.-Michel ont tiré leur nom de ces prêtresses, la Sée, la Selune, la Sienne, la Soule et le Couesnon.

Mela dit que l'île des Senes était opposée à la côte des Osismiens ; c'était dans un sens très-étendu. Cet auteur, qui écrivait quelque temps après César, ne connaissait dans tous ces parages que les Osismiens ; leur position géographique prêtait plus à sa relation. Cela explique pourquoi, en décrivant les côtes de l'Armorique, où il y avait *tant de cités*, il ne fait mention que des Osismiens (2), et place les îles près de leurs rivages. Dans le même passage, et pour la même raison, en parlant des Celtes, il met dans leur voisinage les Cassitérides, qui en étaient fort éloignées (3).

Les habitans du pays d'Avranches étaient habiles na-

(1) Sena in Britannico mari Osismicis adversa littoribus, Gallici numinis oraculo insignis est : cujus antistites, perpetua virginitate sanctæ, numero novem esse traduntur. Barrigenas vocant, putantque ingeniis singularibus præditas, maria ac ventos concitare carminibus, seque in quæ velint animalia vertere, sanare quæ apud alios insanabilia sunt, scire ventura et prædicare, sed non nisi deditas navigantibus, et in id tantum ut se consulerent profectis. (Pomponius Mela, l. III, c. VI.)

(2) A Garumnæ exitu latus illud incipit terræ procurrentis in pelagus et ora Cantabricis adversa littoribus, aliis populis media ejus habitantibus, ab Santonis ad Osismios usque deflexa. Ab illis enim iterùm ad septentriones frons littorum respicit, pertinetque ad ultimos Gallicarum gentium Morinos, nec portu, quem Gesoriacum vocant, quicquam habet notius (l. III., c. II).

Mela parle d'un port qui devait son origine à César, et qu'il appelle Gesoriacum. Ne serait-ce point Gisors chez les Venètes, à Vains ? Quel autre port César aurait-il établi ? L'Empereur Claude s'embarqua à Gisors. A Massilia Gesoriacum usque pedestri itinere confecto inde transmisit. (Suetone.)

(3) In Celtis aliquot sunt, quas quia plumbo abundant, uno omnes nomine Cassiteridas appellant. Sena in Britannico..... l III., c. VI.

vigateurs ; ils possédaient un assez grand nombre de vaisseaux, au moyen desquels ils commerçaient avec la Bretagne. Ils avaient en outre un grand nombre de bateaux plats sur les principaux fleuves, pour le transport des marchandises. Diodore de Sicile fait entendre que les habitans de l'Armorique transportaient sur des chevaux, dans l'intérieur du pays, la grande quantité d'étain, qu'ils tiraient de la Bretagne (1). On a trouvé en effet des routes qui doivent leur origine aux Gaulois. On en distingue encore dans le diocèse d'Avranches, au bord desquelles on remarque des citernes, des mottes, des châtels, des châtelliers. On remarque assez souvent des gués dans les rivières, notamment dans la Sée et dans la Selune. A Brecey, et au rocher du Jaloux à St.-Laurent-Terregâte, les gués sont des arches en pierre renversées ; car les peuples du Nord pavaient le fond des rivières, mais ils ne construisaient point de pont, pour ne donner aucune ouverture dans leurs pays aux peuples ennemis (2). Beaucoup d'autres anciens chemins se dirigent vers les oppida des Venètes ; ces peuples se livraient avec activité aux opérations commerciales. Leurs fleuves et leurs rivières charriaient de l'or en abondance. Une grande quantité de pièces gauloises en or et quelques-unes en bronze ont été trouvées dans l'Avranchin ; elles sont de la grosseur d'un de nos louis, sans inscription, portant l'image d'un guerrier ; quelques-unes présentent une tête garnie de

(1) Multum quoque stanni in oppositam Galliam ex insula Britannica transportatur, quod per Celticæ mediterranea equis mercatores ad Massilienses et Narbonensium urbem deferunt. Diodore de Sicile, l. 1, page 315.

(2) M. le vicomte de Guiton a lu à Rome, à la bibliothèque Vaticane, un manuscrit fort ancien où l'on trouve ces notions. C'est ce qui a mis les savans sur la voie des chemins gaulois et romains.

cheveux bouclés, ou coiffée d'une manière singulière; la plupart paraissent avoir été coulées et non frappées (1). César, avant de conquérir le pays des Venètes et le reste de la Gaule, devait 1,300 talens, ce qui équivaut à six millions quarante-cinq mille francs. La guerre d'Espagne tripla cette dette; mais en revenant de la Gaule, non-seulement il se libéra et versa dans le trésor la valeur de cent seize millions deux cent cinquante mille francs, mais encore il dépensa plus de dix-huit millions en intrigues, fit des présens considérables, et consomma des sommes énormes dans les jeux et les fêtes qu'il donna au peuple romain. Le seul tribut que la Gaule paya aux empereurs, égala celui du reste de l'Empire (2).

(1) M. de Guiton a acheté ces pièces, et il en conserve quelques-unes.

(2) Voyez la Gaule poétique de M. de Marchangy, t. 1., et les auteurs qu'il cite.

CHAPITRE V.

PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

EMPEREURS ROMAINS, MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES.

Premier siècle. — Auguste. Tibère. Caligula. Claude. Néron. Galba. Othon. Vitellius. Vespasien. Tite. Domitien. Nerva. Trajan.

Second siècle. — Adrien. Antonin. Marc-Aurèle. Commode. Pertinax. Didius. Albin. Sévère.

Troisième siècle. — Caracalla. Macrin. Heliogabale. Alexandre-Sévère. Les deux Maximin. Les deux Gordien. Pupienus. Balbin. Gordien. Les deux Philippe. Decius. Gallus. Volusien. Emilien. Gallien, Valérien. Postume, un des trente tyrans. Claude II. Aurélien. Tacite. Florien. Probus. Carus, Carin, Numérien. Dioclétien. Maximien, Galerius, Constance-Chlore.

Quatrième siècle. — Constantin. Constantin II. Magnence, Constance. Julien l'Apostat. Jovien. Valentinien. Valentinien II, Gratien. Eugène et Maxime. Théodose.

Cinquième siècle. — Honorius. Constance. Valentinien III, et puis neuf Seigneurs ou tyrans (1).

MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES POUR LE SPIRITUEL.

St. Luc, évangéliste. St. Gatien. St. Martin ou ses disciples. St. Léonce, évêque d'Avranches, vers l'an 400.

(1) Voyez l'histoire d'Evagre, l. II, chap. VII et XVI.

Qu'on nous permette de revenir encore en commençant ce chapitre sur la position des Venètes.

Strabon, vers l'an 10 de l'ère chrétienne, décrit notre pays ; il place les Venètes entre ceux de Lisieux et les Osismiens. Le long de la Seine, dit-il, sont les Parisii ; on trouve ensuite les Meldi et les Lexovii ; viennent après les peuples Veneti qui combattirent sur mer contre César. Ils avaient fait leurs dispositions pour l'empêcher de passer dans l'île de Bretagne, parce qu'ils étaient en possession du commerce de ce pays ; mais César battit aisément leurs flottes, non pas en se servant d'éperons, qui ne pouvaient endommager leurs vaisseaux construits de bois fort épais, mais en faisant arracher leurs voiles de peaux par le moyen de faux emmanchées à de longues perches, à mesure que le vent les poussait vers lui. Les Veneti se servaient de cette espèce de voiles, afin qu'elles résistassent mieux à la violence des vents. Ils les tendaient au moyen de chaînes, au lieu de cordages. Leurs vaisseaux ont le fond large, et la poupe et la proue fort élevées à cause des marées ; ils les construisent de bois de chêne, arbre qui croît en abondance chez eux. Après les Veneti, sont les Osismii ou Sismii, que Pytheas appelle Timii ; ils occupent un cap qui s'avance assez loin dans l'Océan (1).

Ailleurs ce géographe signale dans nos aïeux les Vénitiens d'Italie, et nous pouvons réclamer les grands hommes et les exploits de ce peuple d'origine Avranchinaise. Il y a là-dessus un double sentiment, dit-il ; pour moi, je suis persuadé que les Vénitiens du golfe Adriatique doivent leur origine aux Venètes.

(1) Voyez Strabon.

Un autre historien de ces temps, Dion Cassius, fait encore mention des villes des Venètes dans les mêmes termes que les historiens précédens : les villes des Venètes, dit-il, étaient placées dans des lieux fortifiés par la nature ; à pied il était presque impossible d'en approcher, et presque toutes étaient transformées en îles par le flux de la pleine mer, qui ensuite se retirait, de sorte qu'avec des navires il était aussi difficile d'y aborder (1).

Depuis ce temps la baie du Mont St.-Michel a éprouvé de grands changemens ; mais on reconnaît encore les mêmes effets sur les mêmes lieux. La mer néanmoins a restitué en élévation sur ces grèves ce qu'elle a usurpé en étendue. On ignore à quelle profondeur on peut y trouver le fond solide ; on y a vu des navires s'y engloutir, et disparaître tout entiers.

Pline le Jeune, qui écrivait vers l'an 79 de Jésus-Christ, nous fournit aussi des notions sur notre pays. Il place dans la province Lyonnaise, au milieu de la péninsule, les Venètes auprès des Abrincates ; et après les Osismiens, la Loire. C'était pourtant entre ce dernier peuple et ce fleuve qu'il fallait placer les habitans de Vannes, si les Venètes avaient été désignés sous ce nom, comme quelques-uns l'ont prétendu. Chose singulière ! tous les historiens, tous les géographes ne paraissent pas même avoir désigné une seule fois les habitans de Vannes, qui, au reste, dans aucun temps, n'ont eu de célébrité (2).

(1) Erant enim Venetorum urbes in locis naturâ munitis sitæ, ut pedibus adiri non possent : ac fere omnes oceano alluebantur, ut neque pedestri itinere adiri facilè possent neque navibus, ob æstum maris subindè incitatum minuentemque, littorisque difficultatem. (Dion Cassius romanarum historiarum, lib. xxxix.)

(2) Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Velocasses, Calletes vel Gal-

A cette époque le pays d'Avranches était attaché à la Gaule Lyonnaise, dont Lyon était la capitale. Cette dernière ville avait droit de colonie, et vivait selon le droit écrit des Romains. C'était l'empereur Auguste qui avait fait ce changement, et lui avait donné ce nom. Nous trouvons encore dans Pline que les Venètes possédaient plusieurs îles, qu'on appelait les îles des Venètes (1) : nous croyons que ce sont les îles de Chausey, de Jersey et de Guernesey, et les autres de l'Archipel Normand; car ils possédaient toutes les îles et le peu de ports qu'il y avait sur cette mer (2). D'ailleurs les Unelliens, leurs plus proches *voisins, à qui* les ports auraient pu appartenir, habi*taient à Alleaume* sur un autre rivage; c'était là leur principale résidence.

Enfin, nous devons à Pline la première mention des Abrincates. Déjà ce peuple était renommé; mais sa source est cachée dans la nuit des siècles. Les uns cherchent son origine chez les Phéniciens qui, selon Bochart, chassés de leurs pays par Josué, se répandirent en Angleterre, en Espagne et en Gaule. C'est à eux

letos, Venetos, Abrincatuos, Osismios, flumen clarum Ligerim. Sed peninsulam spectatiorem excurrentem in oceanum à fine Osismiorum circuitu DCXXV. M. pass. cervice in latitudinem CXXV. M. ultra eam Nannetes. Intus autem Hedui fœderati, Carnuti fœderati, Senones, Aulerci qui cognominantur Eburovices et qui Cenomani, Meldi liberi, Parrhisii, Trecasses, Andegavi, Vidugasses, Vadicasses, Unelli, Cariosuelites, Diablindi, Rhedones, Turones, Itesui, Secusiani liberi in quorum agro colonia Lugdunum. (Lib. IV.)

(1) Insulæ complures Venetorum quæ et Veneticæ appellantur (c. XIX, lib. IV). Ceux qui avaient imaginé que les habitans de Vannes étaient les Venètes, pour leur trouver des îles, avaient été obligés de leur en assigner presque à l'embouchure de la Loire, pays où César faisait construire en paix des navires, et où il faisait une levée de matelots. D'ailleurs ces îles ne s'appelaient point Veneticæ, mais Nescades insulæ.

(2) L. III.

que nos îles et la plupart des lieux voisins de nos mers doivent les noms qu'ils ont anciennement portés. Ils disent que chassés de la terre promise, et forcés de quitter une ville nommée Abran, dont il est parlé dans Josué, ils avaient, pour charmer leur douleur, fait revivre ce nom, en s'appelant Abrancates. Ils citent Huet et Postel de Barenton, qui font remonter plusieurs de nos mots jusqu'à l'hébreu. D'autres soutiennent que Abrant ou Avrant vient de la langue gauloise, et signifie embouchure de rivières. D'autres ont trouvé que Abrincates en langue celtique veut dire : qui désire le combat ; quelques-uns pensent que Abrin tire son étymologie de Arbor ou Arvor, voisin de la mer, venant du mot Arborici ou Armorici, les Armoriques ; ceux-ci, que Abrin vient de Arbor, bois, vu que, d'après le savant Cenalis, tout le pays n'était qu'une forêt ; ceux-là, que le mot Abrincatui signifie arbres cuits ou brûlés par les ravages et les incendies des Romains ; mais cette explication suppose la langue romane, qui n'exista que quelques siècles après.

Voici l'opinion qui nous a paru la plus probable ; c'est le savant Huet, évêque d'Avranches, qui la fournit : « Le mot Abrincatui, dit-il, me semble purement gau-« lois, formé du mot Aber, c'est-à-dire, port de mer, « d'où s'est fait celui de havre, que quelques-uns déri-« vent de l'hébreu, passage, lieu de passage, et du mot « cad, cath, guerre. Ainsi, Abrincatui signifierait des peu-« ples situés près d'un port destiné à l'usage de la guerre, « comme Armorici signifie des peuples situés sur la mer. « Genêts me semble être ce port de mer. Il paraît ruiné, « comme tant d'autres ports de France, qui aujourd'hui

« sont au milieu des terres (1). » L'opinion de ce savant paraît confirmée par la tradition constante et uniforme, qui appelle Genêts un port de mer, et où l'on trouva, auprès du môle de Beodandaine, des silex, pierres à feu et autres pierres étrangères apportées par des vaisseaux lestés. D'ailleurs il y a encore à Genêts le port et le havre; mais une preuve sans réplique, c'est que l'astronome Ptolémée, vers l'an 140 de l'ère chrétienne, assigne pour capitale à ces peuples, Genêts, qu'il appelle Ingena (2). On trouve encore dans le même géographe la cité principale des Venètes de cette époque; il l'appelle Dragey, Dariorigum (3). Il paraît qu'alors Genêts et Dragey avaient survécu à la barbarie et aux torches du soldat romain. Saint-Léonard, ou Vains, était en ruines, et tout

(1) Huet, origines de Caen.

(2) Ptolemée, 1 vol. in-fol: ex libris Monasterii Montis Sti.-Michaelis.

Postea usque Sequanam fluvium Abrigmatui
quorum civitas
Ingena 21 1/2 1/4 50 1/2.

Il y a dans le texte grec Abricatoni.

(3) Cal letes quorum civitas
Juliobona

Post quos Lexubii, post Veneti, post hos Biducenses, et ultimi usque ad Gobœum promontorium Osismii
quorum civitas
Vorganium :

Occidentale autem littorale latus sub Osismiis tenent Veneti quorum civitas
Dariorigum 17 1/3 49 1/4.

Dragey est sur le rivage occidental; mais comment cela convient-il à Vannes qui est sur le rivage méridional? Ailleurs ce géographe dit: In mediterranea autem Venetis magis orientales sunt Aulerci diabolitæ. Comment cela convient-il encore à Vannes? Il s'agit de Dol, à 4 lieues peut-être du pays des habitans de Vains; et c'est la ville de toute la Bretagne la plus éloignée de Vannes. Vains était un peu plus à l'orient que Dol; mais dans Hérodote, Pline et tous les anciens, dans leurs descriptions géographiques, l'orient était placé à gauche; ils avaient le visage tourné vers le midi.

auprès il y a encore un lieu qu'on appelle les Noires-Butes, où l'incendie se prolongea. Mais voilà que les pirates saxons accoururent, dès la moitié du premier siècle, de la mer du Nord et de la Baltique, sur des bâtimens d'osier, enveloppés de peaux de bêtes sauvages cousues ensemble (1). Ils désolèrent et détruisirent de fond en comble ce que les Romains avaient épargné. Ils ruinèrent la cité des Unelliens (2), se partagèrent les dépouilles des Ambibards et des Ambialites, et achevèrent de disperser les débris de leurs habitations. Tout périt, jusqu'à leur nom (3). La désolation fut telle dans toute l'Armorique, que les Abrincates abandonnèrent les bords de la mer, et, pour résister aux Saxons, bâtirent, sur la colline qui domine tout le pays, une ville qui prit leur nom (4). C'était sans doute du temps des empereurs Claude et Trajan; néanmoins on n'en trouve le nom que long-temps après dans les notices de l'Empire.

Le 25 décembre 1767, on découvrit dans les fondemens du mur méridional de la nef de l'église Saint-Gervais, à Avranches, quatre médailles de cuivre de différentes grandeurs. On aperçoit encore une tête humaine sur deux de ces médailles; la troisième présente une tête couronnée; la quatrième, à peu près de la grandeur et de l'é-

(1) Deshayes, Sidonius Apollin. Carm. 7, ad Avit.

(2) Essais historiques sur la ville de Caen, par M. l'abbé de La Rue, 1820.

(3) Maty.

(4) M. De Valois remarque qu'on peut reconnaître les villes qui ont pris le nom de leurs peuples à l's finale, qu'elles ont conservée dans leur nom, pour marque qu'il est dérivé d'un pluriel, comme Avranches.

Les auteurs de l'hist. Gallicane font dans le 1er. vol. de semblables remarques.

paisseur d'un sou, offre la tête d'un empereur romain, dont les traits n'ont point, ou presque point souffert d'altération; au-dessus du front de la figure, on remarque une touffe de cheveux renversés un peu vers la partie supérieure du visage. Autour de cette tête on lit très-distinctement :

CLAU NERO CAESAR AUG P. MAX TR P P.

c'est-à-dire : Claudius Nero Cæsar Augustus, pontifex maximus, tribunus, pater patriæ.

Claude Néron César Auguste, grand pontife, tribun, père de la patrie.

Sur le revers de la médaille, on remarque une figure *de femme*, avec deux ailes, tenant de la main droite abaissée, une corne d'abondance qu'elle renverse, avec deux lettres S et C, qui veulent dire Senatûs consulto. Probablement cette médaille fut frappée en l'honneur de l'empereur Claude, par un décret du Sénat romain.

Le 28 du même mois, en démolissant, on trouva encore une autre médaille de cuivre de la grandeur d'une pièce d'un franc, assez épaisse. Sur l'un des côtés on distingue, avec tous ses traits bien formés, la tête de l'empereur Trajan, et à l'entour on lit : M. NERVA TRAJAN AUG. GERM. IM. C'est-à-dire : MARCUS NERVA TRAJANUS AUGUSTUS GERMANICUS IMPERATOR. Et en notre langue : MARC NERVA TRAJAN AUGUSTE GERMANIQUE EMPEREUR.

Sur le revers on aperçoit la victoire avec des ailes élevées; au côté droit la lettre S, et à gauche de la figure la lettre C.

La figure de la Victoire tient dans sa main droite un peu abaissée, un écriteau où se trouvent les lettres S.

P. Q. R., c'est-à-dire sans doute, Senatus Populusque romanus, le Sénat et le Peuple romain. A la droite de la Victoire et sur le bord de la médaille, on lit : T R P O I, c'est-à-dire, peut-être, triumphat romanus Populus orbi imperans : le Peuple romain, maître de l'Univers, est triomphant. On sait que l'empereur Trajan étendit les provinces romaines, et en recula considérablement les limites. On connaît la passion de l'empereur Claude pour les monumens, et on sait qu'il envoya Vespasien et Plautius soumettre la Grande-Bretagne. Ainsi on reconnaît sur notre sol quelques vestiges de son passage et l'importance de nos ports (1). On n'a point trouvé dans Avranches de médailles celtiques. Tout porte à croire qu'elle fut bâtie du temps de ces empereurs romains, comme un monument de leur règne, et pour résister aux armes et aux descentes des pirates. Les Venètes abandonnèrent aussi probablement Dragey, peut-être pour se retirer à Saint-Jean-le-Thomas, lieu plus fortifié, et qui offre encore les ruines d'une ancienne ville. Les Romains fortifièrent aussi les collines voisines du bord de la mer, d'abord pour résister aux Saxons qui enlevaient les hommes et les troupeaux dans les plaines et voulaient même se fixer sur les hauteurs (2), ensuite pour tenir les Armoricains dans le devoir ; car les Druides cherchaient toujours à les exciter à la révolte. Ils adoptèrent deux oppida-refuges des Venètes, celui de Carolles et celui de Champeaux. Ces camps retranchés, sans habitations permanentes, leur parurent propres à hiverner. Le dernier, accessible

(1) Par conséquent les réflexions de M. Deshayes, dans les mém. des Antiq. de Norm. t. 1, p. 125, ne sont point justes. Voyez pour l'expédition d'Angleterre l'histoire de Suétone, livre v et livre viii.

(2) Pinkerton, hist. univers.

d'un seul côté, est défendu de tous les autres par la mer et par un vallon très-profond; il porte encore le nom de Trait de Néron, comme tous les autres camps d'hiver où les soldats étaient obligés de se retrancher, et dont les Gaules furent remplies (1). Plus tard, ce camp donna le nom à la paroisse où il se trouve, Champeaux, camp au bord des eaux. Les Romains ouvrirent aussi des routes militaires; ils adoptèrent un grand nombre de routes gauloises, se contentant de les réparer ou de les paver; mais ils en ouvrirent une de Cosedia à Condate, de Coutances à Rennes. Elle passait par Legedia, c'est-à-dire Genêt, et de là par le gué de l'Épine ou par Tombelaine, où *la tradition veut* qu'ait été le chef-lieu d'un grand *arrondissement militaire*; elle passait ensuite à Montanel, près du village de Frilouse (2). Ce hameau serait alors le fanum Martis, le temple de Mars, désigné dans la Table Théodosienne.

ALAUNA VII CROUCIACONNUM XXI
COSEDIA XIX LEGEDIA XL. VIIII FANUM
MARTIS XXV CONDATE XVI.

Il est le point d'intersection de la route d'Avranches à

(1) Etablissement de la Monarchie franç. dans les Gaules par l'abbé Dubos.

(2) Le savant Velser juge indignes de confiance les Cartes Peutingeriennes, comme étant vraisemblablement l'ouvrage d'un soldat tout-à-fait ignorant en géographie et uniquement occupé à tracer la marche et les campemens de l'armée en Occident.

Le père Labbe, après avoir comparé l'itinéraire de Peutinger avec celui d'Antonin, dit : Hic verò monendus est lector adscriptos singulis ferè locis tabulæ Peutingerianæ numeros leugarum seu milliarium, ab urbium oppidorum intervallis modò cognitis aberrare.

C'est pour cela qu'on ne peut assigner les lieux sans contestation et on se contentera de rapporter les textes.

Rennes avec celle de Pontorson à Saint-James. On y voit un vieux chemin creusé de plus de quinze pieds ; d'ailleurs ce village, distant d'Avranches de cinq lieues, est rempli de monumens romains. En creusant un pont, on y a trouvé de la poterie romaine ; on y voit un satyre et un berger ; quelques animaux les entourent. Il y avait sans doute un entretien entre ce demi-dieu, qui présidait aux forêts, et ce berger, gardien des troupeaux du voisinage. Quelques morceaux de cette poterie tombèrent en poussière ; on trouva aussi des débris de vases propres à en former d'autres (1). Nous croyons aussi que cette même route, entre Coutances et Avranches, passait à la Haie-Paisnel. On a trouvé dans ce bourg une grande quantité de monnaies à l'effigie des empereurs romains ; sur l'emplacement d'une vieille forteresse, on voit des ruines de forges et d'autres restes de monumens inconnus. C'était peut-être le fanum Martis de l'itinéraire d'Antonin :

EX ITINERARIO ANTONINI AUGUSTI.

ITER AB ALAUNIO CONDATE. M. P. LXXVII.

SIC

COSEDIAS. M. P. XX.

FANUM MARTIS. M. P. XXXII.

AD FINES. M. P. XXVII.

CONDATE. M. P. XXIX.

Le bourg de la Haie-Paisnel était alors situé dans une prairie arrosée par le Thar. Il était dominé par la forteresse dont les ruines sont encore appelées le Châtel ou la

(1) M. de Guiton a fait faire les fouilles et possède les objets trouvés.

Motte. Le temple de Mars fut remplacé par une petite chapelle dédiée à l'apôtre saint Jacques. Les terres voisines sont remplies de fondations de murailles, et tous les chemins d'alentour viennent aboutir à cette plaine. Quatre voies romaines en partent : l'une conduisait directement à Avranches ; elle était pavée au bas du bourg, dans la direction du pont ; l'autre allait à Genêts, et les pavés romains portent encore, auprès de la Rochelle, le nom de pavé ; la troisième se dirigeait vers Coutances, et il y a cinquante ans, on voyait encore des restes de pavé au Bourg Loyer ; la quatrième passait au village de l'Escalerie.

La station *Fines*, indiquée dans l'itinéraire de l'empereur *Antonin*, est la paroisse de Fins, sur les confins du diocèse d'Avranches, près Basouges, en Bretagne.

Des familles de Rome, attirées par la fertilité du sol et par la beauté du climat, ou pour éviter la persécution des empereurs, vinrent fixer aussi leur séjour dans le pays d'Avranches, et on y vit s'élever çà et là des habitations romaines. Les marécages de l'Avranchin furent alors remplacés par de fertiles pâturages et de riches moissons. Dans plusieurs paroisses, une grande quantité de villages portent des noms latins, surtout dans celle du Luot ; et toute la côte, qui avait appartenu autrefois aux Venètes, fut cédée aux seigneurs romains, qui y bâtirent leurs maisons de plaisance. De là le nom du propriétaire terminé par le mot villa, ville, qui signifie une maison des champs, si commun sur les côtes du Cotentin.

Au commencement du second siècle, la province Lyonnaise, qui avait Lyon pour capitale, et qui comprenait

le pays d'Avranches, fut divisée en deux par l'empereur Adrien. Alors l'Armorique et le pays d'Avranches firent partie de la seconde Lyonnaise, dont Rouen devint la métropole (1).

Sous l'empire de Dioclétien, il y avait un duc des Armoriques; un comte subordonné à ce duc commandait dans chaque cité les troupes particulières (2). L'historien Eutrope raconte que Carausius, duc des Armoriques, fut envoyé contre les Francs et les Saxons, qui infestaient les côtes de ce pays (3). Constance Chlore ayant reçu le gouvernement des Gaules, vint visiter l'Avranchin dévasté par ces pirates. Il envoya des colonies de Maures, de Suèves, de Francs, dans la contrée de Mortain et de Gers. Mortain, Moretonium, habitation de Maures; Gers signifie Francs. Dioclétien obligea ces colonies d'y résider et de cultiver les terres (4).

Sacey, paroisse sur les confins du diocèse, vis-à-vis de la Bretagne, paraît aussi remonter à cette époque; on y a trouvé dans les décombres, près les murs de l'église, deux deniers à l'effigie de Constantin. Il existe contre cette église un porche qui rappelle l'architecture carlovingienne (5).

(1) Ex itinerario Antonini Augusti Galliarum provinciæ.

Metrop. provin. Lugd. II.
Civitas Rotomago
Civ. Baiocassium
Civ. Abrincatum.

(2) L'abbé Dubos.

(3) Carausius cùm tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum mare accepisset, quod Franci et Saxones infestabant.

(4) Henri, hist. d'Anglet. t. 1er. On trouve aussi Morain, appelée au XIe. siècle Mauritania. (Annal. de Mabil.) Maure, qu'on prononce More, s'écrivait aussi More; de là Moretonium.

(5) Renseignemens de M. de Guiton. — Huet dit aussi que Sacey vient de la langue des Romains.

Constantin établit un préfet du prétoire, qui gouvernait la seconde Lyonnaise et d'autres provinces. Sous son règne, l'Armorique fut en paix et devint florissante.

L'empereur Constance établit la première légion Flavienne à Coutances; les habitans de l'Avranchin en firent partie; leur compagnie ou préfecture était composée de mille hommes (1); ils avaient un chef particulier (2). Leurs boucliers étaient blancs, et au milieu était un globe d'argent entouré d'un cercle qui imitait l'or, surmonté d'un autre globe plus petit qui était de pourpre; une bordure rouge entourait ces boucliers. La séparation des deux globes signifiait que l'empire paraissait diminué, mais néanmoins restait toujours intègre et uni (3).

Il y eut ensuite une autre légion Flavienne dans laquelle entraient encore les habitans du pays d'Avranches; ils étaient soumis au général de la cavalerie des Gaules (4). Sur la fin des temps de la domination romaine, Vains et Avranches avaient des garnisons sédentaires. Ce furent des Dalmates qu'on envoya, sous le commandement d'un préfet, à Avranches, laquelle, alors pour la première fois, est appelée Abrincatæ (5). C'étaient

(1) Legiones tempore Notitiæ in præfecturas dividebantur quæ ex mille aut quingentis capitibus constabant, inquit Constantinus Porphyrogenneta.

(2) Cum suo merebant magistro. Notitia imperii.

(3) Abrincates sub duce tractûs Armoricani et Nervicani infra Notitia ponit inter copias, quæ recensentur intra Gallias; pro Abrincatenis, Abrincateni ponuntur. In albo arma argenteum orbem circulo luteo inclusum gestabant, supra quem alius minor orbis purpureus pendet; parmæ extremum rubens limbus circumdat : ob separationem diminutum videri, sed integrum permanere imperium portendit. Voyez les Notices de l'empire avec les Commentaires de Guidi Panciroli.

(4) Abrincateni.... illustro magistro equitum Galliarum. Notitia imperii.

(5) Præfectus militum Dalmatarum Abrincatis. Notitia.

des peuples braves et belliqueux sortis des forêts de l'Illyrie. La cavalerie dalmate s'acquit de la réputation dans les armées romaines, sous l'empereur Claude. L'empereur Dioclétien était dalmate. Les Romains envoyèrent également dans le pays des Venètes un officier avec une compagnie de Maures (1). Ils étaient appelés les Maures-Venètes, parce qu'ils demeuraient dans le pays des Venètes (2). Ils combattaient surtout à cheval, et portaient un globe entouré d'un cercle, pour indiquer qu'un des deux chefs de l'Etat devait avoir l'empire universel (3). Nous croyons que les Venètes, dont il est ici parlé, sont encore ceux du diocèse d'Avranches, ainsi que ceux dont il est question dans la table de Peutinger, qui les place auprès des habitans d'Alleaume; car, à cette époque, le pays de Nantes et de Vannes était occupé par un peuple indépendant des Romains (4). A la fin de ce quatrième siècle, on trouve aussi la seconde Lyonnaise divisée; et l'Armorique, aujourd'hui la petite Bretagne, n'en faisait plus partie. Cette contrée, depuis le Couesnon, fut attachée à la troisième Lyonnaise, dont Tours fut la capitale (5). Les Romains divisaient ainsi

(1) Præfectus militum Maurorum Venetorum Venetis. Notitia.

(2) Hi ergo milites genere Mauri, Veneti sunt appellati, quia in Venetis morabantur. Guid. Pancir.

(3) Mauri equo præcipue bellabantur.... Globus circulo inclusus, unum duorum principum in orbem imperium denotat; id enim unicus circulus globum amplexus significat. G. Panc.

(4) On sait que le tyran Maxime permit à un de ses lieutenans, nommé Conan, de s'établir dans l'Armorique; c'était dans la contrée de Vannes, Nantes, etc. Les Romains n'y avaient donc pas de garnisons. Voyez les historiens cités par Don Morice, et les annales de Baronius, année 383.

(5) Hist. de l'église Gallicane.

l'ancienne Armorique, pour empêcher les coalitions de ce peuple rebelle ; c'était sous l'empire de Gratien, ou au commencement de celui d'Honorius. Néanmoins, malgré ce partage dans les Tables Romaines, le pays d'Avranches suivit souvent la même fortune que le reste de l'Armorique, sous ces dernières années de l'autorité romaine. Car alors, toute la lisière Armorique, comme l'écrit l'historien Zosime, et quelques autres provinces de la Gaule, secouèrent le joug, se mirent en liberté, et chassèrent les gouverneurs romains pour établir une espèce de république (1). Procope appelle les peuples qui firent cette ligue, Arboriques ; il les présente comme redoutables aux Francs, qui demandèrent à s'unir à eux par confédération et par des mariages. L'empereur Honorius envoya un général, nommé le comte Castin, qui fit la guerre aux Armoriques et aux Francs ; elle fut sanglante. Les confédérés se battaient pour leur liberté, et les Romains pour le rétablissement de leur domination (2). Le comte Constantius travailla aussi à réduire les Armoriques et les Francs ; nous recueillons de l'Itinéraire de Rutilius qu'un certain Exuperance fut employé pour faire rentrer les Armoriques dans le devoir. Ce poète dit qu'il y rétablit l'autorité de l'Empire et l'observation des lois (3) ; c'était vers l'an 416. L'année 435, les Armoriques se révoltèrent encore. Aëtius, grand-maître de la milice romaine, envoya pour les réprimer Litorius avec

(1) Propria quædam respublica constituta.

(2) Mezerai, l. III, p. 179, et Tillemont, t. X, p. 669.

(3) Leges restituit libertatemque reducit
Et servos famulis non sinit esse suis.

un corps d'armée. Sidonius nous apprend que les Armoriques attaquèrent Tours, et que Litorius secourut cette ville durant la rigueur de l'hiver, qui fut si fort, qu'il glaça la Loire.

Bientôt apaisés, ils reprirent presqu'aussitôt les armes. Erry, qui a écrit en vers la vie de St.-Germain, évêque d'Auxerre, entend par ce nom d'Armorique les peuples qui sont compris entre la Loire et la Seine (1). Il les peint cruels, rebelles, et inconstans.

Aëtius, irrité de leur rébellion, appelle le barbare Eocarich, roi des Alains. Ce prince, affamé de carnage, se proposait de mettre tout à feu et à sang; St.-Germain, qui revenait pour la seconde fois de la Grande-Bretagne, arrive dans l'Armorique, qui implore son intercession. Aussitôt il se dirige vers le camp ennemi; il entend bientôt le pas des chevaux, et le bruit des armes. Il s'avance à travers les rangs, et parvenu en la présence du Roi, il lui fait entendre des paroles de paix et de douceur; le monarque reste inébranlable; le pontife menace; le guerrier pousse son cheval en avant; l'évêque saisit le cheval et l'arrête : toute l'armée cesse de marcher. Le roi étranger, frappé d'étonnement, admire la constance de cet inconnu, descend pour traiter avec lui (2), et accorde la paix aux Armoriques, à condition que l'empereur romain

(1) Erry in libro v. de vita Sti.-Germani :

Gens inter geminos notissima clauditur amnes
Armoricana priùs veteri cognomine dicta :
Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis,
Inconstans, disparque sibi novitatis amore :
Prodiga verborum, sed non et prodiga facti.

(2) Ex vita Sti.-Germani, auctore Constantio presbytero.

et Aëtius y consentiraient. Saint Germain fut obligé d'aller solliciter cette grâce jusqu'à Ravenne, en Italie (1). L'empereur ne put résister à ses prières; mais les Armoriques ne surent pas jouir de cette grâce. Leur humeur remuante les jeta dans une nouvelle révolte. Saint Germain mourut sur ces entrefaites, et Aëtius les abandonna à Eocarich, qui vint fondre comme un torrent sur ces peuples. En vain ils firent rouler leurs chars hérissés de faux tranchantes, ils furent taillés en pièces, et leurs terres partagées au cordeau; « principalement le pays du Perche, le Maine et la Haute-Bretagne, dans laquelle le nom d'Alain devint fort commun (2). Aëtius confirma à ce monarque et à ses guerriers une partie des terres des Armoriques, le long de la Loire, tirant vers la Bretagne; le reste des Armoriques se gouverna et s'établit des chefs. » C'était vers l'an 440 (3). Nous retrouvons encore, quelque temps après, les habitans de cette partie de l'Armorique où était le pays d'Avranches, unis aux Francs, et faisant même cause commune avec les Romains contre cet Attila, qui disait que l'herbe ne croissait jamais où son cheval avait passé (4).

Il paraît que les Romains portèrent aussi du secours aux peuples de l'Avranchin; nous y voyons Gilles, grand-maître de la milice romaine, et son armée de Saxons, qui y taillèrent en pièces les Visigoths, commandés par Fré-

(1) Voyez les Annales de Baronius, année 435.
(2) Mezerai, page 206.
(3) Mezerai.
(4) Gibbon, t. VI, c. 35.

déric (1), frère de Théodoric, qui avait placé le siége de son empire à Toulouse, et avait vaincu Litorius. Le général romain, homme de grand courage et de grande vertu, chassa entièrement les Visigoths, et leur chef fut tué. Ces Saxons s'établirent à la suite des Alains, dans la petite Bretagne et dans quelques contrées du diocèse d'Avranches (2). Des habitans de la Grande-Bretagne, fuyant l'épée des barbares, vinrent aussi s'y fixer; leur plus grande flotte y descendit vers l'an 460. Ces derniers donnèrent leur nom à la petite Bretagne; ils se plantèrent où sont les évêchés de Vannes, de Léon, de Tréguier et de Cornouailles (3). Cette même année, le roi des Francs s'empara du territoire d'Avranches; il fit construire dans la cité des Abrincates une espèce de château, et y nomma un capitaine pour y commander et pour le défendre (4).

C'est ainsi que la république des Abrincates et la domination romaine finirent en ces contrées. Ce monarque des Francs se nommait Childéric; il en était le quatrième. Ces peuples n'avaient encore ni frontières reconnues, ni gouvernement fixe. A côté d'une cabane qu'ils conservent, le palais superbe, le dôme élevé sont abaissés jusqu'au sol; ils jettent le feu dans les villes, et eux, sur les dé-

(1) Adversus Ægidium comitem utriusque militiæ, virum ut fama commendat deo bonis operibus complacentem, in Armoricana provincia Fretiricus frater Theuderici regis insurgens, cum his cum quibus fuerat, superatus occiditur. Idatii episcopi Chronicon.

(2) Hist. militaire des Bocains; hist. de France d'Anquetil, t. 1. page 276. Le Baud, hist. de Bret.

(3) Mezerai, Eginhard, etc.

(4) Hist. de Bret. Manuscrits de M. Cousin, à la bibl. d'Avran. et de M. Le Franc.

Mezerai ajoute que « les Francs sous Childéric se rendirent maîtres « des pays, depuis la Somme jusqu'à la Seine et puis jusqu'à la Loire, » p. 248. Voyez encore Mémoires des Antiq. de Norm., t. III, p. 174.

bris épars et les cendres brûlantes, se mettent à couvert sous une misérable tente, ou dorment en face du ciel.

Alors la religion chrétienne avait aussi détruit la religion des Gaulois et des Romains. Les habitans du pays d'Avranches avaient fait un mélange de leur religion avec celle de leurs vainqueurs; ils avaient construit des temples où ils avaient déposé les dieux des Romains et ceux du pays. Il paraît qu'un de ces temples fut élevé à Avranches; on a trouvé, il n'y a pas long-temps, dans des démolitions, quelques bases de colonnes en granit, dont le diamètre peut faire supposer des colonnes de 25 pieds de hauteur. Ces colonnes auraient-elles appartenu à ce temple? Genêts a présenté de pareils monumens dans des ruines sur lesquelles, pendant le XIIe. siècle, on construisit une église. Peut-être aussi que ce Grossin, dont on lit le nom sur une grande pierre, était un missionnaire chrétien, qui détruisit le temple païen. On voit un calice auprès de son nom, et une croix paraît formée dans une des lettres. Quand aussi le Mont Saint-Michel eut passé sous la domination romaine, Jupiter y eut un temple ou du moins des autels. Cette montagne fut alors connue sous le nom de Mons-Jovis (1). Les Gaulois, qui ne changèrent pas de religion, adorèrent le soleil sur le mont Tombelaine, qui était consacré à cet astre. Le voyageur, en parcourant l'Avranchin, se croyait transporté dans l'Italie; il trouvait à chaque pas des temples ou des autels érigés aux dieux des Romains. Ici, sur cette montagne, il voyait offrir un sacrifice au grand Jupiter; de ce roc escarpé, qui porte encore le nom de Mont-Jouis, il voyait l'immensité des cieux.

(1) Verticem Montis Jovis. (Ninnius, auteur du VIIe. siècle.)

Du côté du midi, il entendait les hymnes des prêtresses de Vénus, et les apercevait bientôt vêtues d'une légère tunique, portant à leur déesse des guirlandes et des corbeilles de fleurs. L'endroit en a conservé le nom; il se nomme la Vendrinière. Jupiter eut aussi des temples à Mont-Joie, près Saint-James, et à Mont-Joie, près Gatmo. Peut-être aussi ces deux montagnes ont été couvertes des tombes des Gaulois. Une rivière, qui coule dans ces derniers rochers, s'appelle Olène; on sait que Olène était fils de Jupiter et d'Anaxithée, une des Danaïdes, et qu'il fut changé en rocher sur le mont Ida. Une montagne s'appelle Sault-Benon, *Saltus Bellonis*; elle était sans doute consacrée à Bellone. Au pied, dans un défilé étroit, on éleva une petite chapelle qui devint un prieuré. La forêt, qu'on appelle *Bivia*, était sans doute consacrée à cette déesse. On sait que les voyageurs l'invoquaient pour trouver leur route. A Cresnai on honora les Nymphes des fontaines appelées Cresnées. A Marcilly, Mars Saliens, résidaient les prêtres de Mars appelés Saliens, etc.

Il paraît que le christianisme pénétra dans cette partie des Gaules peu de temps après la résurrection de Jésus-Christ. Des auteurs estimables ont prétendu que Saint Luc vint prêcher l'Evangile dans l'Armorique (1). Si cela est, ne serait-il pas permis de croire que les habitans de l'Avranchin auront entendu les paroles de l'Evangéliste? Nous ne savons pas quels disciples Saint Luc fit dans cette contrée. La religion chrétienne fut encore

(1) Hist. de Bretagne; hist. de l'Eglise Gallicane, t. 1, page 319, etc. Voyez aussi St. Ephiphane,
Le père Petau a traduit le passage de ce père de l'Eglise : sed in Gallia præ cæteris.....

annoncée au pays d'Avranches dans le IIIe. siècle (1). On lit dans la vie de saint Gatien, qu'il prêcha la foi dans l'Armorique. Sa mémoire est en vénération dans le diocèse d'Avranches, et une des chapelles de la cathédrale portait son nom. On lit dans l'histoire de Sozomène, qu'à l'époque de Constantin, il y avait déjà long-temps que ceux qui habitent sur les bords du Rhin, les Celtes les plus éloignés de la Gaule et qui approchent de l'Océan, avaient reçu la foi. Nicéphore-Calliste raconte que Constantin résida, du temps de son père, vers les limites de l'Océan et du Rhin, et qu'il embrassa la religion chrétienne au pays des Gaulois et des Anglais. Il ajoute que du temps de Constantin, non-seulement les peuples, qui habitent le Rhin, reçurent la religion chrétienne, mais aussi les Gaulois et les Celtes, qui sont limitrophes de l'Océan : ceci doit s'entendre de la presque totalité des habitans. Aussi les anciens monumens du diocèse attestent que, vers l'an 400, la ville d'Avranches avait un évêque nommé Léonce (2). A cette époque, Rouen et Bayeux étaient les seules villes de Normandie où des évêques fussent établis. Voilà pourquoi celui d'Avranches était toujours le troisième en honneur aux conciles de la province, et que dans les notices de l'Empire sous Ho-

(1) Histoire de l'Eglise Gallicane.

(2) Cet évêque est à la tête de toutes les listes des évêques d'Avranches. Il a toujours été aussi invoqué dans ce diocèse. On trouve son nom dans la Litanie des Saints, dans l'ancien processionnal à l'usage de la cathédrale d'Avranches. Dans le martyrologe romain, on y voit aussi le nom de St.-Leonce, sans désigner son siége. Voyez aussi le catalogue des évêques d'Avranches par Nicole ; les manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque d'Avranches ; la vie des évêques de Coutances par Rouault ; l'histoire de l'Eglise Gallicane, t. 1, p. 312, in-12 ; Conciles de Rouen par le P. Bessin ; Piganiol de la Force, description de la France, tome 5 ; Longuerue, description de la France. Le Gallia Christiana rapporte sur cet évêque des choses inutiles ou fausses.

norius, la cité, ou ville épiscopale d'Avranches, est nommée la troisième (1).

Les autels de Jupiter au Mont Saint-Michel furent abandonnés; un historien, qui écrivait avant le xe. siècle, raconte que ce lieu fut appelé ensuite, par les habitans et par les peuples voisins, Tumba, Tombe (2); parce que sa forme lui donne l'aspect d'un tombeau à l'antique. Les Druidesses, qui habitaient dans ces parages, cessèrent de rendre des oracles; on ne vit plus les nécromans aller cueillir la fleur du genêt, ni les fées portant des flambeaux et faisant des imprécations pour soulever les flots de la mer et obscurcir les cieux. Alors, pour découvrir l'avenir, les jeunes filles de l'Avranchin s'arrêtèrent sur les places publiques, à la vue des jeunes enfans qui s'y tenaient ordinairement pour tirer les sorts. Elles agitaient une urne remplie d'une infinité de lettres, ou de mots entiers; elles la renversaient ensuite, et ce que le hasard faisait trouver dans l'arrangement des lettres, composait la réponse à leur superstitieuse demande. Quand elles étaient rentrées le soir à la maison, si le jour avait été heureux pour elles, elles le marquaient avec de la craie; s'il avait été malheureux, c'était avec un charbon noir (3).

(1) Notitia provinciarum et civitatum Galliæ :

Metropolis Civitas Rotomagensium
Civitas Baiocassium
Civitas Abrincatum.

(2) Hic igitur locus Tumba vocitatur ab incolis qui in morem tumuli... Manuscrit, n°. 24 du Mont St.-Michel. Il est cité dans le Recueil des historiens de France de Dom Bouquet, t. III, p. 630, et de même inter acta SS. ord. S. Bened, p. 1, sec. 3, pag. 85. Les Chroniques de St.-Denis disent aussi : einssi est appelée la Tombe pour la hautece de li. (l. v.) Propter eminentiam sui Tumba vocatur, dit encore le père Labbe dans sa : Chronologiæ historicæ, t. 1, in-folio.

(3) C'était un usage universel.

Les successeurs immédiats de Léonce s'efforcèrent en vain d'abolir ces superstitions; leurs noms ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le diocèse était le théâtre de guerres sanglantes. Saint Jérôme, qui vivait dans ces temps, écrivait à une dame gauloise : Tout est devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine, dans la province Lyonnaise.... à l'exception de quelques villes qui ont échappé; encore la faim les tourmente-t-elle au-dedans, tandis que le glaive les menace au-dehors (1).

Les Francs étaient encore venus augmenter la désolation. La religion chrétienne survécut à tous ces ravages; mais ses pontifes furent massacrés ou emmenés captifs (2). Enfin le successeur de Childéric, Clovis, se fit instruire de la religion : trois mille personnes de son armée furent baptisées avec lui; la religion s'affermit, et l'on compta des jours de paix et de bonheur.

C'est maintenant sous l'influence des rois de France, que nous allons considérer le pays d'Avranches.

(1) Epist. 92. Voyez aussi le nova Gallia Christiana, tome II, p. 1449, 1450.

(2) Hist. de l'Église Gallic.

CHAPITRE VI.

VIe. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES.

Clovis. Childebert. Clotaire Ier. Caribert. Chilpéric. Gontran. Childebert II. Clotaire II.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Nepus, 511. Perpétue, 533. Gilles, 549. St. Pair, ou Paterne, ou Poix, 552. St. Sénier, 565. St. Sever, 570. St. Léodovald, ou Lieubaud, ou Léonard, 578.

Clovis, devenu chrétien, bâtit des églises et les dota richement. Saint Evroul, né à Bayeux sous le règne de ce prince, fonda une célèbre abbaye dans le diocèse de Lisieux. On lui attribue la conversion des habitans du pays de Mortain, et la fondation d'une église sur les ruines d'un temple d'idoles, au même lieu où est encore la

grande église de Mortain, dont il devint le patron (1).

L'an 511, Clovis assemble à Orléans les évêques de ses états, et il leur marque les articles sur lesquels il convient de délibérer. Trente-deux évêques souscrivent, et le nom de Népus, évêque d'Avranches, est un des premiers après ceux des métropolitains (2). Son siége jouissait donc alors de quelque célébrité (3). Clovis survécut peu à ce concile : ses quatre fils se partagèrent la France; mais ceux qui gouvernaient Paris étaient pareillement reconnus souverains de la contrée qui, plus tard, fut appelée Normandie, et par conséquent du pays d'Avranches.

Deux des princes régnans déclarèrent la guerre au roi de la Thuringe. Depuis long-temps les peuples de cette contrée étaient ennemis des monarques français. Dans une invasion, ils égorgèrent deux cents jeunes filles, dont ils dispersèrent les membres sanglans dans les villes et dans les campagnes ravagées. Une vengeance éclatante châtia cette barbare cruauté (4). Le roi de la Thuringe fut vaincu et détrôné (5). On lit dans un acte, en langue romane, de l'église de Saint-Gervais d'Avranches, passé dans le XIe. siècle, et dans un autre du XIVe., que des seigneurs de l'Avranchin avaient prouvé par leurs titres

(1) Vie de St. Evroul.

(2) Abrinca, civitas Abrincatum, (Notitia Imp. Rom.) vulgò Avranches. Nepos hujus episcopus subscripsit concilio Aurelianensi primo, et Perpetuus Aurelianensi secundo. (Geographia sacra, par F. Carolus episcopus Abrincensis designatus.)

(3) « Avranches est une des anciennes villes épiscopales des Gaules, et « son évêque Nepos assista au premier Concile d'Orléans l'an 511, mais « ce siége est plus ancien. » (Longuerue, description de la France.)

(4) Grégoire de Tours, l. II.

(5) Grégoire de Tours, l. III.

aux juges de ces temps, que leurs ancêtres étaient issus des rois de la Thuringe. Le premier qu'ils citent se nommait Regnault de la Marconnière, roi de Wiringe; son épouse s'appelait madame Regnault de Cornouailles, fille du duc de Cornouailles et sœur d'Aurélius, roi d'Angleterre.

Suivant l'histoire de Bretagne, Aurèle Conan, successeur de Constantin, était roi de l'île de Bretagne et des Bretons insulaires. Il mourut la seconde année de son règne, en 546. Une charte latine de la même église du VIIe. siècle faisait aussi mention de messire Charles, né aux Regnaudières, chevalier et seigneur des Regnaudières, à Saint-Quentin, près Avranches, et de Gocbehean, capitaine de la ville de Chartres, lequel avait pour épouse noble dame Louise de la Boussaye, dame de Rennes et sœur de Juthaël, roi de Bretagne. Il est possible que ces illustres rejetons de la race royale de Thuringe soient venus se fixer dans le diocèse d'Avranches à la suite de ces guerres que décrit Grégoire de Tours. Il y existe encore beaucoup de bourgs et de villages qui doivent leurs noms à la langue saxonne ou à l'anglo-saxon. De la première de ces langues, vient le nom de Bieu, si commun dans l'Avranchin, et qui signifie un courant d'eau. Ce mot a une grande affinité avec les noms de Bevron, Beuvron, donnés à quelques petites rivières. Celle de Saint-James porte ce nom, et ce bourg, qui fut aussi appelé Beuvron, peut remonter à cette époque. La Haie-Paisnel tire son nom de l'anglo-saxon Haage, qui signifie un lieu fermé et fortifié de pieux ou de haies (1). C'était

(1) Barenton. Bar en allemand, homme libre; tonc en anglo-saxon, ville : ville des hommes libres.

un usage chez les peuples de la Thuringe d'entourer ainsi leurs habitations (1). Toutes ces terres purent alors appartenir à des Saxons ou Anglo-Saxons, et peut-être au roi de Thuringe. Grégoire de Tours nous apprend que dans le partage qui fut fait entre les rois Childebert et Gontran, la ville et le territoire d'Avranches échurent à Childebert avec d'autres terres voisines (2), ce qui prouve l'importance de la ville d'Avranches (3); il est présumable que les rois de France firent quelques concessions dans ce pays aux princes de la Thuringe.

Puisque la Haie-Paisnel prit le nom de lieu fermé, de clôture (4), elle n'était plus sans doute alors dans la prairie arrosée par le Thar. Une tradition constante et unanime porte qu'elle fut détruite par les eaux. Il y a quelques années, cette prairie était couverte de monticules plus ou moins élevés, et de bois qui ne prospérait point. Les barbares, dont parle Grégoire de Tours, renversaient les cités et creusaient jusqu'aux fondemens. C'est ainsi qu'ils

(1) Haga autem (ut illud obiter dicam) Germanica lingua circus sudibus præacutis vallatus, sepesve aut septum dicitur, quo vice muri utentes veteres contenti erant humiles suas ambire casas. Hagarum frequens usus est in Hungaria; quas quernis, faginis abiegnisve sudibus ex usu munire solent. Erat autem paganellus, cum sub Angli signis militaret, militiæ nomine illustris. (De re Gallica, l. II, perioche quinta. Cenalis.)

(2) Duas portiones de Silvanectis, Turenis, Pictavis, Abrincatas... (Hist. Francorum, l. IX; s. XX.)

(3) « Il fault qu'Auranches fut quelque cas de marque, puisque « de si long temps elle fut honorée du tiltre d'euesché : joint qu'au « partage fait entre les Roys Childebert et Gontran, la ville et ter- « roir d'Auranches est nommé escheant à Childebert avec d'aultres « terrres voisines. » (Cosmographie universelle par Belleforest, 1 vol. in-fol.

(4) Haiæ olim pro militari vallo et munitione usurpatæ, dit aussi le père Sirmond,

parcoururent les Gaules (1). On voit aussi dans une autre chronique de ces temps, que les Alains et les Vandales ne laissèrent sur leur route, dans les provinces lyonnaises, que des cendres et des déserts (2). Les habitans de la Haye, qui, plus tard, fut appelée Paisnel, ne trouvant que des monceaux de ruines à la place de leurs habitations, se créèrent de nouvelles demeures dans le voisinage, comme c'était l'usage au IVe. et au Ve. siècle, parmi les habitans des anciennes villes détruites (3). Le château, dans les fondemens duquel on a trouvé des débris de poterie et d'autres monumens antiques, était situé presque au pied de la colline, dont le sommet se couvrit dans la suite de nouvelles habitations; il ne fut point réédifié. Celui qui, plus tard, fut appelé Ganne, paraît avoir été bâti au milieu de la nouvelle ville. L'église de Saint-Jacques servit d'église patronale jusqu'au XIe. siècle. Celle de la Magdeleine pourrait bien dater de cette époque. Dès l'origine du christianisme, il y eut des hôtels-Dieu; plusieurs portèrent le nom de la Magdeleine (4). De pauvres filles en prenaient le soin, et on montre encore aujourd'hui, à la Haie-Paisnel, au-dessous de l'église, une vieille masure qu'on appelle la Nonerie; c'était la demeure de ces filles chrétiennes.

Nous sommes encore redevables aux Saxons des habitations de Plomb, du Mesnil-Bœuf, de Landelles; la famille du Homme leur doit aussi son origine (5). Leur

(1) Universas Gallias pervagatur.

(2) Prosp. Tyro. in Chron. t. 1. Biblioth. Labbe.

(3) Mémoires des Antiquaires de Normandie, tome II.

(4) A Rouen et à Bayeux. Voyez hist. de Rouen, t. III, imprimée en 1710, et le Gallia Christiana, t. XI.

(5) Origines de Caen par le savant Huet.

principale habitation fut à Chacilley, à Saint-Senier de Beuvron. Aux temps dont nous parlons, un prêtre d'origine saxonne, nommé Baudaste, fut député aux conciles d'Orléans par l'évêque d'Avranches, appelé Perpétue; plusieurs auteurs ont qualifié cet évêque de saint; il avait succédé à Népus (1). Nous savons peu de choses de ces prélats. A celui-ci succéda Gilles, qui ne nous est aussi connu que par sa souscription à un concile d'Orléans; mais l'église d'Avranches fut illustrée par son successeur (2), Saint Pair ou Saint Paterne, car on lui donne également ces deux noms, et même quelquefois celui de Saint Poix; il était originaire de Poitiers. Il se livra d'abord à la vie religieuse dans un monastère; ensuite, pour s'éloigner davantage de sa famille et de sa patrie, il passa dans le Cotentin avec un saint moine nommé Scubilion, à qui il avait communiqué son dessein (3). Scubilion, distingué par son âge et par sa vertu, portait le manteau de religieux; Paterne avait pour toute richesse un psautier; mais il y trouvait toute sa joie et toute sa consolation (4). Ils parvinrent sur les limites des évêchés d'Avranches et de Coutances,

(1) L'auteur du Gallia Christiana place St.-Sever entre Nepus et Perpetue, d'après les observations de Bollandus.

(2) Paternus generosis parentibus ortus. (Ex codd. manuscriptis. Acta ordinis Sti.-Benedicti. Mabillon.) In administrationem publicam procreatus. (Vie de St. Pair par Fortunat, évêque de Poitiers.)

(3) Relictis parentibus in Constantino pago, cum Scubilione ejusdem cellulæ monacho (acta ordinis St. Benedicti) consilio inito cum Scubilione. (Fortunat, évêque de Poitiers.)

Parentum viciniam et consuetudinem ægre ferens. (Annales Benedictini, lib. III, p. 82, in-fol. t. 1.

(4) Uno secum delato psalterio. Scubilio verò jam emeritus, cum pallium gestaret, ad fratrem suum sibi coæquandum suum dimisit pallium. (Annales Benedictini.)

Tunc sanctus Scubilio licet esset senior, videns beatum Paternum meritis honorandum (acta ordin.) (Voyez encore l'hist. de l'Eglise Gallicane et le t. XI de la nouvelle Gallia Christiana.

près le caillou du Thar. La mer venait baigner le pied des coteaux que couronnait la vaste forêt de Scicy (1). Souvent, du haut de ces collines, le villageois voyait les flots menacer son habitation, et entraîner les arbres de la forêt. C'est ainsi que l'anse de Granville s'est formée (2). Le seigneur de cette cité s'appelait alors Aimable (3). L'église parrochiale de Granville, fondée en l'honneur de Notre-Dame, était, au dire du roi de France, Charles VII, un des plus anciens pélerinages du pays de Normandie (4). Un prêtre que Fortunat, évêque de Poitiers, appelle Aroaste, desservait sans doute cette église (5). Les deux solitaires apprirent à Aimable qu'ils avaient dessein de passer dans une île voisine (6) : il les pria d'attendre qu'il eût annoncé à ses concitoyens leur ar-

(1) Ad oram oceani, undè cum ambo in quamdam insulam majoris solitudinis causa vellent secedere, Amabilis vir religiosus auctor eis fuit ut apud Sesciacum consisterent. (Gallia Christiana.) Voyez aussi Baillet, vie des Saints : « s'arrêtèrent dans un lieu voisin de l'océan « nommé Sesciac »...

(2) C'est-à-dire cet enfoncement entre Granville et St.-Pair, où des chemins portent encore le nom de rues, etc.

(3) Vir quidam nomine Amabilis. (Acta ord. St.-Ben.)
Vir quidam religiosus Amabilis. (Ann. Bened.)
Vir quidam nomine Amabilis. (Fortunat).
Il était probablement seigneur de ce bourg, qui est le plus ancien que nous connaissions dans ces parages.

(4) Ces paroles sont copiées textuellement de la charte originale ; voyez les manuscrits de la Bibliothèque royale, à Paris, registre n°. 177.

(5) M. Rouault dit qu'il vivait dans le désert ; il est impossible qu'il fût anachorète, puisqu'il avait une servante. Aroastes presbyter quadam die in Sessiaco offert ei ancillam suam......

(6) In quâdam insulâ propter solitudinem... Fortunat.
In quâdam insulâ propter solitudinem desiderarent accedere... Acta ord. Sti.-Ben.
In quamdam insulam majoris solitudinis. Ann. Ben. Il fallait que ce fût l'île de Chausey, puisque les autres étaient habitées, et que St.-Samson y travaillait à la conversion des idolâtres.

rivée (1). Il y a tout près d'ici, leur dit-il, un temple consacré au démon, et de pauvres idolâtres y viennent rendre leurs hommages et offrir leurs sacrifices. Ne pourriez-vous point contribuer à leur conversion (2)? Les voyageurs, brûlant du désir d'être utiles à leurs frères, se retirèrent dans une caverne percée sur la pente de la montagne, qui sans doute avait autrefois servi d'asile au Celte fugitif, ou qui du moins avait été un lieu de dépôt pour ses provisions (3). Ils n'y furent pas long-temps sans apercevoir, à travers le feuillage, quelques idolâtres diriger leurs pas vers le temple. Les deux solitaires accourent, s'arment du signe de la croix, et renversent avec leurs bâtons les chaudières posées sur un feu ardent et qui renfermaient la nourriture offerte au démon; ils renversent pareillement les vases qui contenaient la boisson (4).

Bientôt ils voient venir à eux des disciples; le premier qui voulut partager leur sort est appelé Wither (5). Leur nourriture fut du pain et de l'eau avec quelques légumes, assaisonnés de sel. Ils n'avaient point de lit pour se coucher, et ils portaient toujours un rude cilice (6). Ils parvinrent à détruire le temple des idolâtres, et à bâtir

(1) Donec de ipsis civibus nuntiaret. Acta ord. Ben. Il fallait donc que tout proche il y eût un bourg habité. Aimable était chrétien: Aroaste était prêtre; probablement tous deux de ce même bourg: ce qui est encore confirmé par d'Anville et Samson, qui placent à Granville le port de mer de la Notice de la Gaule, appelé Grannonum.

(2) Detinuit dicens ut in fano Sessiaco se dignanter reconderent, ac sua intercessione diabolica cultura quæ gentili sub errore male venerabatur, cessaret..... Acta ord. Bened.

(3) Tunc circà sinum montis in receptaculo cavernæ... Acta ord. Bened.

(4) Tunc sanctus cum collega suo tam fervore fidei quam vexillo crucis armati accedentes ad vasa ubi pulmentaria decoquebant, singula suis baculis everterunt: potum verò per cupellas dispositum evellere. Fortunat.

(5) Witherius primus. (Fortunat.)

(6) Annales Benedictini.

[redacted]

un oratoire sur ses ruines (1). Il est présumable que ce temple était consacré à la déesse Sessie, que Tertulien appelle Sessia (2). Elle avait donné son nom à la forêt appelée alors Sessiacum. Elle présidait aux semailles, et avait soin des blés, tant qu'ils étaient sous terre.

Plus loin, à une distance d'environ une lieue de leur demeure, les deux anachorètes combattirent aussi l'idolâtrie. Dans une île voisine du Cotentin, appelée Mandane ou Mendès, l'idole de Mendès tomba sous leurs coups, et Scubilion y bâtit un monastère (3). Mendès était fort honoré chez les Romains, et présidait aux forêts.

Les forêts de l'île de Mandane, et celles de la côte voisine n'en formaient qu'une dans les premiers temps ; elles prirent dans la suite le nom commun de Scicy ou de Chesey. L'île porte encore ce nom aujourd'hui. De l'autre côté du détroit était aussi une autre forêt appelée Coquelunde, coque mot celtique, lunde anglo-saxon, pays ou terre, pays des Coques. Cette forêt était dans les environs de Tumba, qui se nommait encore alors Mont de Jupiter, Mons Jovis, comme le témoigne l'historien anglais Ninnius, qui vivait au commencement du VIIe. siècle. Cet historien parle aussi de l'étang qui était entre ces forêts (4). Les manuscrits du Mont Saint-Michel, écrits avant le Xe. siècle, ajoutent que le Mont de Jupiter s'élevait au milieu d'une forêt remplie de bêtes fauves, et qu'alors, comme aujourd'hui, la mer en était éloignée d'environ deux lieues et demie (5). Saint Paterne y plaça des

(1) Annal. Bened.

(2) Dans son livre des spectacles.

(3) Gallia Christiana.

(4) A stagno quod est super verticem Montis Jovis usque ad civitatem cantiguic....

(5) Milibus distans sex. Manuscrit n°. 24. Milibus distans sex. Ma-

ermites ; leur nombre ne tarda pas à s'accroître (1); car ce lieu était propre à la contemplation (2). Ils y bâtirent deux oratoires (3); ils placèrent leurs ermitages sur le penchant de la montagne, et les consacrèrent, l'un en l'honneur de Saint Etienne, premier martyr, et l'autre sous l'invocation de Saint Symphorien, martyr d'Autun (4). Ces solitaires choisirent sans doute ce dernier martyr, parce qu'il avait été mis à mort par les païens pour avoir refusé de rendre les honneurs divins à la déesse Herta, dont le culte était fameux dans les Gaules au IIe. siècle (5), et que les Francs avaient aussi en grande vénération. Lorsque la récolte était menacée de quelque accident fâcheux, on promenait la statue de cette déesse autour des champs et des vignes, et la cérémonie finissait par le grand sacrifice de Taurobole, ainsi nommé parce qu'on y immolait un taureau. On trouve encore sur le rivage la fontaine appelée St-Symphorien, à laquelle ces ermites venaient puiser l'eau.

Un prêtre du village voisin, appelé en ces temps Aistry ou Austeriac, leur envoyait leur nourriture (6). Il char-

nuscrit nº. 80. Milibus distans sex. Manuscrit nº. 34; seconde chronique abrégée, à la fin du manuscrit.

(1) In cujus radice sedem fixerant eremitæ nonnulli, animo pietati et deo maxime addicto. Neustria pia.

(2) Et quia secretiora celi per contemplationis subtilitatem rimari volentibus gratissima esse solent remoti ora eremi loca. Manuscrit, nº. 80.

(3) In ibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi erant due ecclesie priscorum manu constructe. Manuscrit, nº. 24.
In ibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam nunc due ecclesie priscorum manu constructe. Manuscrit, nº. 80.
In ibi olim inhabitasse comperimus monachos ubi etiam usque nunc due extant ecclesie priscorum manu constructe. Manuscrit, nº. 34, à la fin, seconde chronique.

(4) Annales de l'ordre de St. Benoît.

(5) Deric, t. 4, p. 472.

(6) Monachi sustentabantur presbytero quodam de villa que nunc

geait un âne des provisions qu'il avait choisies (1) ; cet animal patient marchait par des sentiers escarpés, par des routes difficiles, et il suivait, au retour, le même chemin (2). Celui qui, dans le désert, fit creuser la fosse de Saint Paul, premier ermite, par deux lions (3), qui envoyait un corbeau porter le pain à Elie, conduisait le messager du pasteur d'Austeriac (4). Les légendes racontent qu'un jour le porteur de provisions fut rencontré par un loup qui le dévora. Elles ajoutent qu'obéissant aux ordres du créateur, cet animal féroce prit la charge et la porta à la demeure des solitaires (5).

Saint Paterne établit encore d'autres monastères. A cette époque vivaient quelques solitaires dans lés forêts qui couvraient les côtes de Bretagne. Je dis les côtes ; car des pirates hibernois avaient fait une descente, dès l'an 388, sur le territoire des Diablintes, ou de Dol, et en avaient enlevé les hommes et les troupeaux (6). Un de

dicitur Bellus visus et que tunc dicebatur Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Manuscrit, n°. 24.

Sustentabantur presbytero quodam de villa que dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Manuscrit, n°. 34.

Nam ipsi monachi ibidem domino servientes dispensatione cuncta regentis dei sustentabantur presbytero quodam de villa que dicitur nunc Asteriacus taliter eis ferente auxilium. Manuscrit, n°. 80.

(1) Onerabat asellum dapibus dilectione vera sarcitis. Manuscrit, n°. 34.

Ut enim illis sine quo humana non potest exigi vita deerat victus fumo signifero discurrente altaque celi petente onerabat asellum dapibus dilectione vera sarcitis. Manuscrit, n°. 80.

(2) Per loca ibat invia ac redibat ferens domini jussa illisque necessaria. Manuscrit, n°. 80.

(3) Ecce leones duo ex interioris eremi parte currentes.... cœperunt humum pedibus scalpare.... Vies des Pères du désert, p. 13. in-fol.

(4) Sicque duce invisibili previo. Manuscrit, n°. 80.

(5) Qui præda tandem factus est lupo sibi obvianti, qui divina providentia ac potentia id officii exhibere coactus fuit. Neustria pia.

(6) Hist. de Bretagne de dom Morice, t. 1er., in-fol., preuves. La vie St.-Patrice.

ces solitaires, nommé Magloire, reçut une terre dans l'île de Jersey, et y construisit une église; on le voyait souvent sur le rivage passer les nuits en prières (1). Un autre solitaire, qui fut évêque de Dol, planta aussi la foi dans l'île voisine, appelée Serck ou Cers (2). Saint Guinou choisit le bord de la mer pour bâtir un monastère.

Senier, disciple chéri de Saint Paterne, se rendit aussi célèbre par les conversions qu'il opéra. Il faisait fréquemment des courses apostoliques sur le rivage, à l'opposite du monastère de Scicy, et dans les îles qui l'avoisinaient (3). L'évêque de Coutances apprécia bientôt le mérite de Saint Pair. Aussi s'appliqua-t-il à conserver ce grand homme à son diocèse. L'abbé de l'ancien couvent que Saint Pair avait quitté, avait parcouru les vallées, les coteaux, les villages, les solitudes pour le chercher (4). Quand il eut découvert sa retraite, il ne put obtenir de l'évêque de ramener cet élève qu'il aimait tendrement.

(1) Hist. de l'Eglise Gallicane, t. II; p. 481. Vies des Saints, par Godescard; annales Benedictini, p. 151, t. I. In Sargiensi insula, ecclesiam illic construxit.... Cum fratres se post officium nocturnum sopori darent, sæpè in maris littore reliquum noctis in oratione ageret. Manuscrit du Bréviaire de Coutances.

(2) In Sargiensi insula quam prædicatione sua Samson cum vicina Bissargia tempore sancti Laudi excoluerat. Manuscrit du Bréviaire de Coutances. Deflexit (Wingaloë) ad commodiorem oceani oram velut quidam paradisus, ait scriptor antiquus vitæ ejus. Annales Benedictini, t. 1er., in-fol., p. 150.

(3) Statis temporum vicibus Sessiacum secedens undè in vicinam oram... et adjacentes insulas prædicaturus excurrebat, præsertim in Lesiam cujus conversionem a Samsone Dolensi inchoatam. Vie de St. Senier.

On voit d'après tout ceci que la baie du Mont St.-Michel était à peu près alors ce qu'elle est aujourd'hui. On n'a jamais vu de système plus mal fondé que celui que M. Manet a inventé sur cette baie. Nous sommes fâchés d'être obligés de le dire; mais aussi on n'invente point l'histoire.

(4) Mabillon fait ici une remarque : in vita S. Paterni apud Surium hic abbas vocatur Generosus : sed a quodam amanuensi qui S. Gene-

Le voyant accablé par les jeûnes et les mortifications, pâle, exténué de fatigues, pouvant à peine se soutenir, il lui ordonna de modérer ses mortifications, et de se faire transporter sur un char pour la visite de ses monastères (1).

Une nuit, pendant son sommeil, trois évêques voisins, morts depuis peu, apparurent à St. Pair et le consacrèrent évêque (2). Pendant qu'il réfléchissait sur cette vision, des députés des peuples du diocèse d'Avranches entrent dans sa cellule, se jettent à ses pieds, et le prient instamment de venir gouverner l'église de Dieu. Le saint obéit à la volonté du Seigneur qui l'appelait. Il pria Scubilion de lui laisser emporter deux jeunes tourterelles qu'il avait élevées ; mais Scubilion ne voulait point y consentir. Elles me tiendront lieu de votre présence, répondit-il ; au moins que j'aie cette faible consolation de votre départ (3). Car Scubilion ne pouvant se résoudre à quitter sa chère solitude, avait refusé d'accompagner le saint évêque (4). Eh bien ! ajouta Saint Pair, qu'elles demeurent auprès de celui qu'elles aiment le mieux. Il se met en route. Le lendemain, comme il était déjà à dix-huit mille

rosum abbatem Hensionensem legerat, hoc nomen adjectum videtur, cum S. Generosus insequenti seculo floruerit.

(1) Temperari jussit, cellulas quas ipse construxerat, id est monasteria, in carro certis vicibus visitaret. Annales Benedictini liber. III, p. 82.

(2) Gallia Christiana, t. XI. Fortunat, évêque de Poitiers : qui septuagenarius cum in cellula sua quiesceret, quadam nocte visus est ei ipse locus mira claritate perfusus, et ad eum venientes in visione sancti.....

(3) Cum de Sessiaco accessisset Abrincas, petit a fratre Scubilione ut duos pullos columbarum quos ipse nutrierat, secum portare permitteret. Quod ille negavit dicens : pro tua præsentia vel columbarum tuarum reliquias mihi teneam. (Fortunat, évêque de Poitiers.)

(4) Scubilionem eidem episcopo non adhæsisse. Annales Benedictini.

pas du monastère, il voit voler vers lui ses jeunes tourterelles. C'est ainsi, ajoute Fortunat, évêque de Poitiers, qu'elles prouvèrent leur attachement à leur maître (1).

Arrivé à Avranches, il soutint sa réputation de sainteté par plusieurs guérisons miraculeuses qu'il opéra. Un jour, dans une visite pastorale qu'il faisait, accompagné d'un de ses anciens disciples, on lui présenta à Teudetiacus, ou Teudeciacus, village de la paroisse de Dragey, une femme muette depuis long-temps : le saint pria pour elle ; à peine avait-il fini sa prière, que cette femme parla. Tout le changement que fit dans ce saint personnage la dignité épiscopale, c'est qu'elle augmenta ses travaux, sans lui être un prétexte de rien diminuer de ses austérités. Il fit bâtir de nouvelles églises et réparer les anciennes ; il se montra surtout le père des pauvres par sa généreuse charité (2).

Après avoir gouverné son église treize ans (3), il tomba malade la seconde fête de Pâques, l'an 565, au monastère de Scicy, où il était venu pour rendre visite à ses anciens disciples. Dans le même temps, Scubilion

(1) Cui S. Paternus ait : quem plus amant, apud ipsum permaneant. Qui cum ad monasterium fere decem et octo millia spatia pervenisset, altero die ibidem venerabili viro columbæ velociter occurrerunt, ut itineris ejus ubi signa non videbant, sequerentur vestigia. Sic post B. Paternum desiderium suum et aves confessæ sunt : si quidem satis dignè quod Spiritalem columbæ secutæ sunt.

(2) Acta ordinis St.-Ben.

(3) Tertio decimo anno vir dei ageret in pontificatu... rectè obitus Sti.-Paterni collocari potest anno DLXV... ex quo redarguas eos qui paternum abbatem cui Fortunatus epigramma 30, lib. II ; et 23, lib. VII dedicavit, eumdem esse cum illo existimant ; cum S. Paternus Abrincensis longe antè desierit esse abbas, quàm in Galliam accesserit Fortunatus qui eum vix viventem in Gallia videre potuit. (Acta ordinis Sti. Bened.)

Mabillon répéta encore dans les annales de l'ordre de St. Benoît, t. 1[er]., la même observation.

sentit approcher sa fin dans celui de Mendès, où il s'était retiré après l'élévation de Paterne sur le siége épiscopal. Désirant se revoir encore une fois avant de mourir, ils s'envoient réciproquement des députés qui se rencontrent en chemin. Le bienheureux Scubilion (1), malgré ses souffrances, voulut se mettre en route (2); mais la nuit survint et l'empêcha de passer un bras de mer (3). Les deux saints firent une prière l'un pour l'autre, et tous deux cette même nuit s'endormirent dans le Seigneur (4). On leur éleva un mausolée dans l'église de Saint-Pair, où ils furent enterrés. On voit encore aujourd'hui leurs figures en tuffeau, et à leurs pieds leurs noms gravés en caractères gothiques; auprès de ces deux saints repose un autre solitaire nommé Saint Gaud, qui avait été évêque d'Evreux, et qui s'était pareillement retiré à Scicy. On montre aux pélerins la cellule qu'il habita; c'est la chapelle qui porte son nom (5). Ces trois saints se sont il-

(1) Fortunat.

(2) Annales Bened.

(3) Annales Bened. Gallia Christiana, t. XI, p. 912.

(4) Attamen cum a se sancti fere tria millia spatia interessent, eadem nocte.... Fortunat. Ambo, mutuo pro se orantes, mortui sunt. Bréviaire de Coutances.

(5) St. Paterne mourut le 16 d'avril, et la translation de ses reliques se fit le 23 septembre.

Il y a eu bien des erreurs sur St. Paterne. La vie de ce Saint, par M. Rouault, en est remplie.

1°. St. Gaud mourut suivant le Bréviaire de Coutances, l'an 491 : sancto fine quievit, anno ut creditur quadringentesimo nonagesimo primo. Le Gallia Chistiana rapporte aussi sa mort à la même année.

M. Rouault rapporte (page 35) la démission de St. Gaud, évêque d'Evreux, à l'an 480, et sa mort à Scicy à l'an 491, comme les auteurs précédens; voyez sa vie des évêques de Coutances.

Ensuite M. Rouault nous dit (page 68) que St. Léoncien, évêque de Coutances, conféra la prêtrise à St. Pair : ce fut dans ce temps-là, continue-t-il, que St. Léoncien vit l'illustre St. Gaud se prosterner à ses pieds. Remarquez que dans son ouvrage il fait monter St.

lustrés par leurs vertus et par les nombreux miracles, qui, depuis treize siècles, s'opèrent à leurs tombeaux. Saint Senier, natif du diocèse de Coutances, avait succédé, dans le monastère de Scicy, à Saint Pair; il fut jugé digne de lui succéder dans son évêché. Il se rendit célèbre par plusieurs saintes œuvres; il opéra aussi plu-

Léoncien sur le siège épiscopal en l'an 500, et le Gallia Christiana, t. XI, p. 864, n'en parle que sous la date de 511. Comment donc St. Gaud qui était mort l'an 491, reparaît-il en 500 ou 511 ?

Adrien Baillet dit que St. Léoncien ordonna St. Pair, né en 482, diacre, et ensuite prêtre vers l'an 512. Le Gallia Chistiana dit la même chose, page 864. M. Rouault dit aussi que pendant l'épicopat de St. Léoncien, St. Pair et St. Scubilion arrivèrent à Scicy, et que St. Pair fut ordonné prêtre (pages 67 et 68).

Comment après cela dans la vie de St. Pair et de St. Gaud, mort en 491, peut-il les faire converser ensemble, vivre dans le même temps, dans le même lieu? Ce dernier ouvrage qui n'est rempli que de ces entretiens, est donc absolument faux. Il fut imprimé en 1734, dit Godescard, vie des Saints, t. III, p. 364, et on y souhaiterait, ajoute-t-il, un peu plus de critique. Dans sa vie des évêques de Coutances, imprimée en 1742, il les fait encore contemporains, malgré la chronologie; et ce qui est encore plus absurde, malgré la chronologie qu'il suit lui-même.

Il va jusqu'au point de faire vivre encore dans sa vie des évêques de Coutances, St. Gaud après St. Léoncien, puisque à la page 72, il montre St. Gaud sous l'espicopat du saint possesseur qui, suivant lui, avait succédé à St. Léoncien, en 512.

C'est ainsi que tout ce qu'il a écrit de St. Gaud et de St. Pair est à refaire. Il n'a suivi aucun auteur.

M. Du Saussay, dans son martyrologe de France, 2 vol. in-fol., ne dit pas ce point de St. Pair comme ayant vécu du temps de St. Gaud. Au contraire, il fait vivre et mourir St. Gaud seul dans le désert de Scicy; et M. Rouault rapporte sa légende; il la loue et c'est sur elle qu'il appuie son récit.

Mabillon dans la vie de St. Pair, qu'il rapporte en entier, annal. Bened. t. I, p. 82, ne dit pas un seul mot de St. Gaud.

Le Gallia Christiana nous montre aussi St. Gaud seul dans sa solitude, t. XI, pag. 566.

Enfin aucun auteur ne les fait vivre ensemble, ni Fleuri, ni l'histoire de l'Eglise Gallicane, ni les rédacteurs du dictionnaire de Trévoux, ni le bréviaire de Coutances, etc. Dans la légende de ce saint qui est très-longue et rapportée dans ce bréviaire, il n'est pas dit un seul mot de St. Pair.

St. Pair mourut le 16 d'avril; tous les auteurs et les martyrologes s'accordent sur ce point. Ce jour est consacré à son culte; mais on célèbre aussi la translation de ses reliques le 23 septembre: M. du

sieurs guérisons miraculeuses (1). On a lieu de croire que l'église de Saint-Senier de Beuvron et la paroisse de Saint-Senier, près Avranches, ont été érigées en mémoire des bienfaits de ce saint évêque, dont le mérite égala celui de Saint Pair (2). Il mourut plein de jours et de bonnes œuvres dans une visite à sa chère solitude de Scicy. A son trépas, les solitaires entendirent les chants mélodieux des chœurs des anges (3).

A l'autre extrémité du diocèse d'Avranches, sur un terrain étranger, venait d'être bâti encore un nouveau

Saussay parle en termes formels de sa translation en ce jour : ejus postea corpus Danicæ deprædationis metu Exoldunum in Biturigibus translatum est, ac deinde relatum seu ex toto, seu ex parte 23 sept. Les Bénédictins, Gall. Christ., t. XI, p. 471, appuient ce sentiment. C'est aussi en ce jour que le bréviaire d'Avranches en fait la fête. C'est une ancienne tradition, dit le Bénédictin dom Bessin : ut fert vulgata traditio. (Conciles de Normandie, 2e. part., pag. 269.) Le vieux Martyrologe d'Issoudun marque aussi sa translation le 23 sept. : vetus tamen Martyrologium Exoldunense VIII kalendas octobris translationem corporis sancti Paterni è Britannia Exoldunum factam memorat. Mabillon, annal. tom. IV, pag. 23. Usuard qui vivait dans le temps de ces translations, et qui dédia son Martyrologe, en 875, à Charles le Chauve, fait aussi mémoire de St. Paterne au 23 septembre ; il l'appelle confesseur in territorio civitatis Constantiæ. Il le place dans le territoire de Coutances, parce que St. Pair y vécut long-temps et y mourut. Le Martyrologe romain qui marque sa mort au 16 d'avril, en fait encore mention au 23 septembre, et l'appelle martyr et episcopus Constantiensis, double erreur dans cet ouvrage important : St. Pair ne fut ni martyr, ni évêque de Coutances. Baronius dit qu'on le fait premier évêque ecclesiæ Constantiensis ; il se trompe également. Pour corriger ces dernières erreurs, les rédacteurs du Gallia Christiana, t. V, ont cru qu'il était question d'un St. Pair, évêque de Constance en Allemagne ; mais ils marquent qu'il n'y avait point d'évêque à Constance à cette époque ; que ce ne fut que l'an 570 ou 595 que le siége épiscopal fut transféré en cet endroit, t. V, p. 892, et qu'aucun du nom de Pair ne s'y trouve. Ils ont donc cherché à le placer à Windisch où était le siége épiscopal avant celui de Constance, ce qui n'est guère concluant ; on trouve à côté de lui St.-Lo, qu'il a fallu restituer à Coutances, et on connaît les liaisons de St.-Lo avec St. Pair d'Avranches.

(1) Gallia Christiana. Robert. Cenalis, de Re Gal. l. II. p. 5.

(2) Merita quoque adæquaret. Annales du p. Le Cointe.

(3) Bréviaire de Rouen. Gallia Christiana, t. XI, p. 471.

monastère, l'an 558 (1). La réputation de sainteté de Saint Sever, qui en était abbé, parvint jusqu'à Avranches; le clergé et le peuple se transportèrent à sa cellule, et il fut obligé de venir prendre le gouvernement de leur église (2). Il ne perdit jamais de vue sa solitude. Après avoir gouverné, pendant quelques années, les peuples de l'Avranchin, opéré plusieurs miracles, chassé le démon des corps des possédés (3), il se retira au milieu de ses disciples, et mourut en odeur de sainteté. Le roi Louis XIII demanda de ses reliques au chapitre de Rouen.

Saint Grégoire de Tours nous fait connaître le successeur de Saint Sever. Ce père de l'histoire de France raconte que l'évêque d'Avranches, nommé Léodovald ou Lieubauld, envoya à Tours un prêtre de son église demander des reliques de Saint Martin. Il en obtint, et lorsqu'il les transportait, un paralytique fut apporté sur le chemin, à l'entrée de la ville; il baisa le voile qui couvrait le reliquaire, et aussitôt le mouvement et la force lui furent rendus. Il s'en retourna parfaitement guéri. Ce n'est pas assez pour vous, saint confesseur, s'écrie ici le grand évêque de Tours, d'exaucer les vœux de ceux qui vous implorent dans votre saint temple; vous exercez encore votre pouvoir dans des lieux où vous

(1) Neustria pia.

(2) Le Gallia Christiana, rédigé en dernier lieu par des Bénédictins, a placé l'épiscopat de St. Sever après celui de Nepus, d'après les observations de Bollandus. C'est une fausse chronologie.

Voyez l'hist. ecclésiastique de Normandie, par Trigan; Conciles de Normandie, par Bessin; M. Cousin, docteur de Sorbonne, dans ses manuscrits à la bibl. d'Avranches. Alban Butler fait aussi succéder St. Sever à St. Senier, tous les bréviaires d'Avranches, etc. etc.

(3) In energumenos......bréviaire de Coutances.

n'avez jamais été pendant votre vie mortelle. Un aveugle accourut aux saintes reliques avec son guide; il arriva losqu'on les déposait sur l'autel; et le service divin étant achevé, il recouvra la vue. Une femme, qui avait été long-temps muette, y reçut aussi l'usage de la parole.... C'est ce que nous apprend le même historien, le seul qui ait parlé du bienheureux Leodovald d'Avranches. Il se trouve au catalogue des évêques de cette ville après St. Sever, et avec la qualité de saint, comme ses trois prédécesseurs.

On bâtit une église, en l'honneur de St. Martin, au lieu même où le paralytique fut guéri. Elle était dans les faubourgs d'Avranches. Une autre fut aussi plus tard érigée en l'honneur de St. Leodovald. C'est celle qu'on appelle présentement St.-Léonard, dans la paroisse de Vains. Grégoire de Tours raconte encore qu'un aveugle, originaire d'Avranches, ayant obtenu sa guérison après avoir passé quelque temps en prières et en jeûne devant le tombeau de St. Martin, se fit raser les cheveux et se voua au service des autels dans l'église de Tours.

A cette époque paraissent remonter deux autres paroisses de St. Martin : le village de la Souanière dans une de ces paroisses, et celui de Souani à St.-Brice sous Avranches, rappellent le nom d'un peuple de l'Asie, dans les montagnes du Caucase; l'autre présente le village de Bordhenn qui parait fort ancien : bord bourg en allemand; henn vient du celtique et signifie vieux. Trente autres paroisses prirent St. Martin pour leur patron, et trente églises furent élevées sous sa protection; les noms qu'elles portent et diverses autres circonstances les font regarder comme les plus anciennes de l'Avranchin.

CHAPITRE VII.

VIIe. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, SOUVERAINS DU PAYS D'AVRANCHES.

Clotaire II. Dagobert I. Clovis II. Clotaire III. Thierry III. Childéric II. Clovis III. Childebert III.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Childon, vers l'an 625. St-Fraguaire, ou Fréguaire, ou Fégase, vers l'an 680. Ragentram, vers l'an 682. Jean, vers l'an 689.

Le bienheureux Leodovald eut pour successeur Childon (1), dont on trouve la souscription à un concile de Reims (2). Pendant l'épiscopat de Childon, Charles des Regnauldières, qui avait épousé la sœur du roi de la petite

(1) Annales du Père Lecointe.

(2) Hist. de Flodoard, l. II, c. V.

Bretagne, se distingua dans la guerre, et fut honoré de son maître. Il fut nommé capitaine de Chartres. On sait que cette ville fut prise par Thierry II, roi de Bourgogne (1), qui périt au moment où il marchait contre Clotaire II. Celui-ci se trouva seul et paisible possesseur de toute la monarchie, et récompensa Regnault, qui, dans les guerres civiles, avait sans doute combattu pour sa cause, ou comme les seigneurs de Bourgogne et d'Austrasie, avait baissé l'épée devant lui, et l'avait reconnu pour roi. Les historiens du temps disent que ce monarque se fit aimer de ses sujets, et qu'il fut doué d'une piété singulière. Le seigneur des Regnauldières se distingua aussi par sa piété. La ville de Chartres avait été illustrée, il y avait peu d'années, par un saint religieux, et Regnault avait pu le voir et l'entendre lui-même. Elevé dans la piété et instruit dans les lettres par un vénérable prêtre de cette ville (2), ce religieux bâtit un monastère à dix lieues de Chartres, où il se vit bientôt entouré de disciples de renom. Le bruit de ses miracles se répandit au loin. Un jour qu'il était venu à Chartres, il y tomba malade. Je désire mourir, dit-il à l'évêque de cette cité, car je vois de grands malheurs fondre sur cette ville; je vois le pays ravagé, les citoyens traînés au supplice, les morts, les mourans, les lieux saints profanés; néanmoins ces maux n'arriveront point pendant les jours de votre pélerinage. A quelque temps de là, la ville de Chartres fut prise et ravagée. Un des religieux en enleva le corps du St. Abbé, et il le

(1) Mabillon, ann. Bened., t. 1, p. 220.

(2) Is apud Carnutas a venerabili..... institutus. (Mabillon, annal. Bened.)

porta à son monastère, nommé St-Lomer-le-Moutier (1). Le seigneur Regnault, ou quelqu'un de sa famille, témoin de la grande vénération où était Saint Lomer dans tout le pays, fit des dons considérables à son monastère. Un auteur, qui vivait dans le neuvième siècle, raconte qu'il donna, dans le pays d'Avranches, le village de Précey (2); et un autre auteur, un peu moins ancien, ajoute qu'un Regnault, comte ou compagnon d'armes du roi Charles, fit aussi présent de la baronnie d'Ongi, dans le comté de Paris (3), et qu'il y bâtit une église en l'honneur de St. Lomer (4).

Le seigneur Regnault eut deux fils illustres par leurs faits d'armes et par leurs sentimens religieux. Des deux jeunes chevaliers, nommés Gervais et Protais, nés aux Regnauldières, l'un était capitaine d'Avranches, et l'autre de Nantes; ils habitaient à Avranches, au manoir de St.-Gervais. Ce fut en ce lieu qu'ils bâtirent une église. Le roi Dagobert, célèbre par ses victoires, par les lois qu'il fit rédiger et par les vertus de ses ministres, leur en accorda la permission par une charte expédiée au château de Clessy-la-Garenne, près Paris, le 20e. jour d'avril, l'an 637. L'église fut achevée le 9e. jour de mai 638, et placée sous l'invocation de St. Gervais et de St. Protais,

(1) Chem. t. 1, p. 560. Ann. Bened., p. 220, t. 1.

(2) In pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patricliacus: quam denique villam retroactis temporibus Rodulfus vassus dominicus memorato monasterio ob remedium animæ suæ contulerat. (Acta ordinis S. Bened. Mabillon, t. IV, p. 246.)

(3) Unciacum villam quam Rodulfus devotus miles vassus dominicus Caroli regis olim dederat sancto Launomaro in comitatu parisiensi.

(4) Et ejus in honorem ecclesiam construxerat. (Mabillon).

l'an 639, le quatorizème jour d'août. (1) Quelque temps auparavant, le roi de France Chidelbert avait fait la guerre en Espagne à Teudis, roi des Visigoths. Il en rapporta la tunique de St. Vincent, et les reliques de St. Gervais et de St. Protais, venérés dans ce pays (2). L'éclat de cette guerre, la confiance du roi en ces saintes reliques, furent sans doute cause que l'on donna aux deux jeunes chevaliers les noms de Gervais et de Protais, et que ces deux saints furent choisis pour patrons de la nouvelle église. La dédicace en fut faite par les deux seigneurs et par les évêques les plus illustres de France. Arnould, évêque de Metz, descendait de l'empereur Avitus, et il laissa lui-même de son mariage, avant d'être élevé au sacerdoce, un rejeton illustre, dont sortirent Pepin d'Heristal, Robert-le-Fort, Hugue-le-Grand, et tous les nobles ancêtres des Bourbons (3). Ce grand homme vint à Avranches pour présider à la dédicace de l'église St.-Gervais, accompagné de Gombert, évêque de Cologne, qui fut aussi ministre du roi de France. Ils descendirent chez les seigneurs Gervais et Protais, dont on voyait encore dernièrement la maison.

Ce fut probablement dans le même temps que l'on vit arriver à Avranches le cousin germain des chevaliers des Regnauldières, St. Josse ou Joce, prince de l'Armo-

(1) Voyez un acte passé dans le onzième siècle à Avranches, dans les manuscrits de M. Cousin à la bibl. d'Avranch., et le procès-verbal de la visite faite à une fenêtre, ou vitre de l'église St.-Gervais, l'an 1334, dans les mêmes manuscrits.

(2) ...... Charte du roi Childebert, dans le recueil des preuves pour l'hist. de l'Abbaye de St.-Germain-des-Prés.

(3) Ouvrage imprimé dans le 17e. siècle, dédié au roi. M. de Vernines dans une séance de la société des sciences, lettres et arts, appuya la même opinion.

rique. Ce jeune prince venait de refuser la couronne de Bretagne, que son frère Judicaël lui avait offerte. Il lui avait demandé huit jours pour réfléchir, et s'était retiré dans un monastère. Là, les sérieuses réflexions qu'il fit, le souvenir de l'instruction religieuse qu'il avait reçue, le déterminèrent à s'enfuir. C'était dans ce même monastère qu'il avait appris les lettres ; il lisait encore sur les murailles les sentences de pénitence dont elles étaient couvertes. Il comparait la paix de ce lieu avec les orages des cours et les dangers qui environnent les trônes. Un jour qu'il promenait ses regards sur la route, livré à ces méditations qui augmentaient l'effroi que lui causait la couronne, il aperçut onze voyageurs : apprenant d'eux qu'ils allaient à Rome, il prend sans différer un bâton et ses tablettes, et il les accompagne. Ils parvinrent sur les bords du Couesnon (1). Ce fut après avoir passé ce fleuve, que St. Joce, qui était encore laïque, reçut la tonsure cléricale : ensuite, continuant leur voyage, ils arrivèrent à la ville d'Avranches où ils séjournèrent (2).

Gervais et Protais ne purent retenir long-temps leur cousin. Il partit avec les voyageurs (3), et s'arrêta dans le Ponthieu, qui était un horrible désert. Voilà

(1) Itaque dum hæc agerentur quadam die Judocus præ foribus monasterii quod Lanmailmon nominatur, ubi litteras didicerat, adstans, vidit quosdam undecim iter agentes. Quos cum interrogaret quò tenderent gressum ; respondentes dixerunt se Roman pergere velle. Quo audito, Judocus adhuc laïcus absque ulla dilatatione baculum tantùm ac tabulam manu arripiens, secutus est eos, et viam pariter carpebant unam. Pergentibus autem eis, ventum est ad fluvium quemdam qui dicitur Cosmun...... (Recueil des historiens de France, tome III.)

(2) Quo citiùs transito, eumdem virum dei Judocum attendentes, clericum fecerunt. Quod cùm fecissent, promoventes indè venerunt ad civitatem quæ dicitur Abrincatis, et ibi manserunt.....

(3) Indè progressi....... (Recueil des hist. de France, t. III)

ce que nous apprend un auteur du VIII[e]. siècle, qui a écrit la vie de ce saint homme (1).

Après Childou, le siége d'Avranches passa à Fraguaire, qu'on appelle quelquefois Fégase (2). On le tira du monastère de Scicy (3). Personne n'a écrit quelles furent ses vertus ; mais la tradition, et une église fondée sous son nom, nous apprennent qu'après avoir édifié ses peuples, et fait leur consolation et leur bonheur, il fut mis au nombre des Saints (4). Il eut pour successeur Ragentram, qui avait été archidiacre d'Avranches et supérieur de l'abbaye de Jumièges (5). Surius dit que St. Ouen l'établit et l'installa évêque d'Avranches (6). Il fallait qu'il fût d'un mérite reconnu, puisque St. Ouen, non content de lui avoir donné le gouvernement de l'abbaye de Jumièges, malgré les religieux (7), le revêtit de la dignité épiscopale. Quelque temps après, on assembla à Rouen un concile où l'on trouve la souscripition de plusieurs évêques célèbres. Le nom de Ragentram n'y paraît pas ; ce qui fait soupçonner à Bollandus qu'un prélat, qui, dans les actes du concile, est appelé Jean, avait succédé à Ragentram. Le père

(1) Voyez aussi Mabillon, annales Bened. t. I.

(2) Fegasius ex veteribus Elenchis, Bessin, Conciles de Normandie. Voyez l'histoire de Normandie par Trigan.

(3) Histoire manuscrite du diocèse de Coutances par de Billy, curé du Mesnil-au-Pac.

(4) Voyez catalogue des évêques d'Avranches par Nicole, et les manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque d'Avranches. La paroisse de St. Fraguaire porte son nom, et il y est honoré sous le titre d'évêque d'Avranches.

(5) Annales Bened., t. I, p. 520.

(6) Tome IV, vie de St. Philebert, 4 août.

(7) Annal. Bened., t. I, p. 522.

Pommeraye pense aussi que c'était un des évêques de la province de Normandie (1) : il ne désigne pas son siége. On voit dans les conciles qui se tinrent alors, quels étaient les usages et les mœurs de ce temps. Il y avait des prêtres qui donnaient la communion dans la main, des laïques qui regardaient des jours comme funestes, ou attribuaient à la lune une influence sur leur destinée (2).

On voyait aussi les enfans d'alors se rendre à la ville pour recevoir des leçons (3). On leur enseignait qu'il y avait huit péchés capitaux (4) ; on leur apprenait le symbole et l'oraison dominicale. A la messe il y en avait qui disputaient, au lieu d'écouter le prédicateur (5). Il est vrai que le langage d'alors n'était guères propre à l'éloquence. C'était la langue latine que l'on parlait : mais elle s'était corrompue, en s'incorporant, pour ainsi dire, à l'idiome celtique. Elle se mêla encore à la langue des Francs, et ce nouveau jargon sauvage acheva de la corrompre. Les rois de France s'efforçaient de polir cette langue, que l'on appela Romane ou Romance, et l'on voit dans l'histoire que Chilpéric voulut ajouter des caractères à l'alphabet. L'inscription que nous allons citer montre comment on parlait au VIIe. siècle, sur le bord de la baie du Mont St.-Michel ; cette inscription

(1) Notes et observations sur les Conciles de Rouen, p. 483, par dom Godin, approuvées par dom Pommeraye.

(2) Conciles de Normandie du père Bessin, 1 vol. in-fol., p. 9, 10.

(3) Filios suos ad erudiendum in scholam ad civitatem dirigant...., Conciles de Normandie de Bessin.

(4) Ut omnes christiani octo criminalia peccata per nomina cognoscant... Conciles du père Bessin, p. 37.

(5) Conciles de Normandie, p. 37.

est de St. Frémond, évêque de Coutances. Si le langage d'un évêque était si barbare, quel était donc celui du peuple ?

Constantiensis urbis rectur domnus Frodomundus pontifex in honore alme Maria genetricis domini hoc templum hoc quae altare construxsit fideliter atquae digne dedicavit mense agusto medio. Et hic festus celebratus dies sit per annus singolus.

Voilà ce qu'on lisait sur un autel de pierre dans l'église du monastère de Ham, sur le bord de la mer (1). A l'entour étaient les mots : anno III.....

Anno IIII jam regnante Theodorico rege in Francia hoc Cinubium chingxit abens curam pasturalem in amore dei suarum ovium. Patravit causas quam pulcherrime. Nec amor se bu... rum... pascua perpetua choro nexas virginale cum Maria almissema cum ips. vivant et exultent in aeterna secola. Locum rex concessit ad istum cenubium. Ipsi etenim primus cipit struere hic monastirium demum pontifex uremus atque cetera sparn. optinari numero.... (2)

On voit par ces inscriptions que Frémond, évêque de Coutances, construisit la troisième année de son épiscopat un monastère de religieuses, et une église qu'il consacra à Dieu sous l'invocation de la Ste. Vierge, le 15 du mois d'août ; et il recommanda de célébrer à l'avenir ce jour sollennellement. C'était la quatrième année du règne de Thierry, roi de France. Ce prince fit la concession du terrain où fut bâti le monastère, et dans le xe. siècle, Arefaste, sœur de Gonnor, épouse de Richard, duc de

(1) Haud procul ab oceano. Mabillon, annal Bened. t. 1.

(2) Mabillon, annal. Bened., t. 1., p. 697.

Normandie le donna à l'abbaye de St.-Père en Vallée (1).

L'alphabet des lettres , telles qu'elles étaient dans l'inscription, est un échantillon de l'écriture du septième siècle (2).

(1) Mabillon, annal Bened., t. 1, p. 539.

(2) Voyez planche 2.

CHAPITRE VIII.

VIIIe. SIÈCLE.

SOUVERAINS DU PAYS D'AVRANCHES.

Rois fainéants.

ÉVÊQUE D'AVRANCHES.

St. Aubert...... 708.

L'an 708 , St. Aubert occupait le siége épiscopal d'Avranches. Il était né dans ce diocèse, et possédait les villages d'Huines et de Genêts (1). Sorti d'une famille très-distinguée , il s'appliqua à l'étude des lettres et y fit des progrès étonnans. Il distribua aux pauvres et aux

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel , n°. 22, déposé à la bibliothèque d'Avranches.

religieux son patrimoine, et il se rendit riche en vertus ; il obtint aussi du ciel le don des miracles (1).

Pour prendre possession de son siége épiscopal, il vint descendre de cheval à la porte de l'église St.-Gervais. Le coursier était couvert d'un riche caparaçon et de housses brodées. Le prélat le mit aux mains du curé de St.-Gervais, ainsi que l'ornement que l'on appela saie ou sayon. Cet ornement, qui était de laine et de forme carrée, était l'habit de dessus des anciens Gaulois (2). Il déposa pareillement ses chausses, calcaires, ou digarts (3); le tout resta au profit de la chapelle. C'étoit à ces conditions que les seigneurs des Regnauldières l'avaient bâtie et dotée. Eux-mêmes étaient tenus de se trouver à l'arrivée de l'évêque, et de lui aider à descendre de cheval (4). L'évêque se rendait ainsi les pieds nus jusqu'à l'église cathédrale. Tous ses successeurs furent obligés de se conformer à la même cérémonie. Un d'eux donna un fief de Haubert entier, nommé le fief du Homme, anciennement partagé entre filles, et dont le chef, assis en la paroisse de Poillé, s'étendait en plusieurs autres paroisses. Ce don fut fait à condition de décharger l'évêque du service d'un chevalier dans les services d'ost (5), de le conduire à pied depuis l'église de St.-Gervais jusqu'à celle de St.-André, lorsqu'il prendrait possession de son évêché ; de le servir pendant

(1) Voyez la vie de St. Aubert, dans le bréviaire composé par le savant Huet, évêque d'Avranches.

(2) Varron et Diodore de Sicile.

(3) Ce sont les termes de la transaction passée dans le XIV[e]. siècle entre l'évêque d'Avranches et les seigneurs des Regnauldières. Voyez Gallia Christiana, XI. vol. in-fol., p. 338, appendix.

(4) Voyez la même transaction aussi dans les manuscrits de M. Cousin, à la bibliothèque d'Avranches.

(5) Ce sont les termes de l'aveu rendu à François 1[er], roi de France, par l'évêque d'Avranches.

qu'il dînerait, et de lui verser à boire dans sa coupe. Après le repas la coupe appartenait au chevalier (1).

Pour se livrer à la prière, St. Aubert avait coutume de se retirer sur le Mont Tumba, alors dans une affreuse solitude, au milieu des sables du désert (2). Il n'y avait plus de solitaires ; il n'était resté que deux petits oratoires abandonnés au pied de la montagne. Une nuit que le saint évêque était resté enseveli dans une profonde méditation, un archange lui apparut : Je suis, lui dit-il, St. Michel ; ce mont est sous ma protection (3). Dieu veut qu'on y bâtisse un temple. L'honneur qu'on me rendra ici ne sera pas inférieur à celui qu'on rend aux anges sur le Mont Gargan (4). A ces mots, il disparut. Surpris d'une pareille vision, le saint prélat réfléchit à ces paroles de l'apôtre St. Jean : éprouvez si c'est l'esprit de Dieu. Une seconde fois St. Michel se montra à lui, et lui ordonna d'accomplir ce qui lui était commandé. Néanmoins le saint évêque différa encore, mais il employa la prière pour connaître la dernière volonté du St. Archange (5). Un titre original, que l'on conservait dans l'église St-Gervais d'Avranches,

(1) Voyez le même aveu rendu par Cenalis, évêque d'Avranches, dans les manuscrits de M. Cousin.

(2) Secedebat illuc frequenter sanctus Aubertus episcopus Abrincensis ut deo preces funderet. (Chronique de Sigebert et bréviaire d'Avranches.

(3) Cum igitur sub nocte quadam... Chronicon Sigeberti, dans un manuscrit du Mont St.-Michel, déposé à Avranches, Cui se notum fecit.... Neustria pia.

(4) Admonitus est angelica revelatione ut in jam dicti summitate loci construeret in honore Archangeli ædem ut cujus celebrabatur veneranda commemoratio in Gargani monte non minori tripudio celebraretur in pelago. (Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

(5) At sacerdos dum revolvit illud apostoli.... iterata visione admonitus est ut... distulit adhuc... sed adhibuit intercessionem ut agnoscere valeret deliberationem Archangeli. (Manuscrit, n°. 80.)

rapporte cette apparition à l'année 708 (1), l'année même où St. Aubert prit possession de son siége.

(1) On lit dans les manuscrits de M. Cousin : « Sigebert place l'apparition du St. Archange à l'an 709; mais la joignant comme il fait « à la douzième année du règne de Childebert III, il devait la mettre à « l'an 706. M. Cousin ajoute dans une réponse à M. Déric, vicaire général de Dol en Bretagne, auteur d'une histoire ecclésiastique de Bretagne, qui l'avait consulté sur l'époque de l'inondation dans la forêt du mont St.-Michel :

« Les auteurs sont partagés sur ce point d'histoire. Les uns le rapportent à l'an de J. C. 706; les autres à l'an 709. Je pense qu'au lieu « de s'arrêter à l'une ou à l'autre de ces deux époques, on doit fixer « l'apparition de St. Michel à St. Aubert à l'an 708, conformément « à deux manuscrits du mont St.-Michel, et qu'il est inutile de sortir « de cette abbaye, pour être instruit de l'époque du miracle auquel « son église doit son origine. D'ailleurs St. Aubert n'a été evêque « d'Avranches qu'en l'an 708, comme on le prouve par un titre « original, que l'on conserve dans l'église de St.-Gervais à Avran- « ches....

Le père Labbe dit aussi (chronologiæ historicæ, t. I. in-fol.) : anno Christi 709, Childeberti XI vel XV, Michael archangelus, inquit Sigebertus, in chronico, apparens Autberto Abrincatensi episcopo monuit semel et iterum ut in loco maris, qui Tumba vocatur, fundaret ecclesiam in memoriam sui.....

Chronica tamen duo ex schedis abbatiæ illius in periculo maris sitæ descripta annum superiorem constanter proferunt.....

Il n'est presque point d'historiens qui n'aient parlé de cette apparition. Il en est question in additionibus ad Usuardum et dans le Martyrologe Gallican ; dans Fleury ; dans Berault Bercastel ; Glaber, l. III ; Petrus de Natal., l. IX; Catalog. Sanct. c. LXXI ; St.-Antonin, III. part. hist. tit. XIII ; dans un bréviaire manuscrit de Coutances ; Nicolaus Ægidius in annal. Francorum ; Gaguinus, l. III, de gestis Francorum ; Charron, cap. XCVI et CV, his. univ. Galliæ ; Cenalis, t. IV hierarchiæ Neustriæ ; Gallia Christiana ; Neustria pia ; Belleforet, de Thou; annales de Mabillon, etc., etc. « En ce tens que li rois Childebert « regnoit, fonda li evesques Aubers Abricacens's leglise St.-Michiel « que lon dist ou perill de mer. » (Chroniques de St Denis, l. v.)

L'Euesque sainct Aubert qui fit bastir l'Eglise
Du mont de sainct Michel sus vne roche sise,
Qui se mocque des eaux, des flots et des dangers
Et Childebert fonda sainct Aubin dans Angers.

(Histoire des archevêques de Tours, par Cherreau.)

« En l'an 709 nous auons dit que lArchange saint Michel estant « apparu sur le promontoire de Tombe qui est sur la mer, declara par « vn miracle euident quil desiroit que comme en Italie le mont Gargan « estoit dedié en son nom, il y eut aussi vne eglise consacrée en son « honneur sur le mont Tombe en Normandie, a quoy l'on obeit en « faisant bastir dez lors en ce lieu vne somptueuse eglise, plusieurs « estimants qu'on y bastit aussi en meme temps le monastere qui se « void aujourdhui, bien que Robert Gaguin auquel nous adioustons « plus de foy, asseure en la vie du roi Lothaire que Richard duc de

Il arriva pendant ce temps-là qu'un homme vola le taureau d'un villageois. Ce voleur alla ensuite cacher l'animal sur le sommet du Mont Tumba. On cessera, se disait-il en lui-même, de le chercher, et j'en retirerai ensuite, en le vendant, un certain prix (1). Cependant le vénérable évêque est averti une troisième fois d'en haut ; mais ce fut avec sévérité, afin qu'il se rendît plus promptement au lieu qui lui était désigné. L'ange le toucha, et une concavité apparut sur son front. Sachez, lui dit l'Archange, que vous ne pourrez quitter ce lieu que vous n'ayez achevé ce qui vous est commandé. On montre encore aujourd'hui, poursuit l'annaliste, la pierre sur laquelle le pontife s'assit, pendant tout le temps que les ouvriers travaillèrent (2). On voit pareille-

« Normandie en fut le fondateur... (Chroniques générales de l'ordre de St-Benoist, t. v, in-fol. p. 360.)

Porro hoc eodem anno factam divinitus apparitionem Autberto episcopo de erigenda basilica in honore sancti Michaelis archangeli habet Sigebertus in chronico. Ejus generis apparitiones plures tum in Oriente, tum in Occidente, Græcorum atque Latinorum scriptores prodeunt. Porro ex miraculorum frequentia haud rem fuisse inanem iidem scriptores ostendunt. (Annales ecclesiastici Cæsa. Baronii, t. VIII, in-fol.)

Hæc apparitio sancti Michaelis.... locus ubi prædictus episcopus Abrincensis ecclesiam construxit, à posteris dictus est Mons sancti Michaelis.... (Annales ecclesiastici Francorum. Le père Le Cointe.)

(1) Contigit per idem tempus ut taurum cujusdam quem furtim quidam instinctu pravitatis subtraxerat in ejusdem deponeret saxi cacumen ut dum is qui amiserat juvencum repperiendi amitteret spem turpe latrunculus lucrum efficeret ex eodem. Manuscrit, n° 80.

Le poëte Naneus, sup. lib. VI, rapporte aussi quelques circonstances :

Hic suâ ductor
Ordinis angelici dum vult carismata Francis
Largiri, miro quos predilexit amore;
Pontificem Autbertum certum monet ut sibi in illo
Extruat excelsum angelicó sub nomine templum,
Commonitus qui bis, præstat nihil, intereaque
Taurus ubi furtim cupido a latrone ligatur.

(2) Interea tertia admonitione venerandus episcopus pulsatur austerius apparente in ejusdem presulis capite usque in hodiernum diem in testimonio foramine ut qui non adquieverat bis admonitus locum

ment encore son os frontal, percé à la grosseur du doigt; et si on l'examine attentivement, on reconnait que ce n'est ni l'indice d'un cautère, ni la suite d'une blessure. C'est un témoignage du pouvoir divin. Nous savons qu'il a été confirmé par le St. Archange; nous le ferons voir dans la suite de ce récit. Nous le croyons, nous le disons hautement; c'est la vérité (1). Ainsi parle un historien qui vivait dans ces premiers temps, et qui traça sur son manuscrit un grand dessin de cette vision. Le saint évêque demanda à l'Archange quel lieu convenait à l'édifice? Celui-là même, répondit l'envoyé du Très-haut, où le taureau a été attaché pour être soustrait à tous les yeux. Quelle en sera l'étendue, reprit l'évêque? Celle, poursuit l'Archange, que vous trouverez foulée par les pieds de ce taureau (2). Il finit par lui commander de

adiret citerius.... a quo tamen se sciret egrediendum nullatus priusquam perficeret quod fuerat jussus : ad cujus fidei confirmationem monstratur etiam ibidem usque in presens petra quasi digito hominis inscripta super quam memoratus episcopus resedit quousque opus ad finem adduxit. Manuscrit, n°. 80.

(1) Ad hujus autem austere pulsationis testimonium in capite ejusdem apparet foramen haud exiguum quod diligenter oculis adtrectatum nullum cauterii sive jaculi manifeste prebet divine virtutis indicium, et nos angelico testimonio roboratum esse scimus.... suo tempore liquebit in sequentibus et credimus et verum esse profitemur. Manuscrit, n°. 80. Tous les médecins d'Avranches ont reconnu quelque chose d'extraordinaire dans cet os frontal percé.

(2) Percunctanti igitur episcopo qui edificationi congruus posset videri locus angelica in hunc modum est responsione dictatum ut loco eo edificaretur edes quo inerat taurus abscondite religatus cumque de loci requireret amplitudine vel quantitate eisdem cognovit responsis edificationi eum debere statuere modum quem videret juvencum in circuitu pedibus protrivisse. Manuscrit, n°. 80.

Nanens dit aussi:

Præsul et admonitus terna vice jamque jubetur;
Ut quaqua taurum reperiret parte revinctum
[illegible] jaceret, quantum pedibusque
In terræ protriviaset, tantus foret ædis
Ambitus, et muros ad culmen duceret altos.

rendre à son maître cet animal dérobé (1). St. Aubert ne pouvant plus résister à la volonté du ciel, qui lui avait été manifestée jusqu'à trois fois, célébra les louanges du chef de la milice céleste par des chants d'allégresse, et il s'appliqua à l'ouvrage qui lui était prescrit (2). Il assemble une multitude considérable de villageois, et on travaille avec ardeur. L'emplacement est bientôt nettoyé ; on le dresse, on le prépare. Deux rochers restaient néanmoins au milieu. On emploie le marteau, le ciseau, la force, l'adresse. C'est en vain ; le rocher reste inébranlable (3). Les ouvriers s'arrêtent, se regardent et ne savent quel parti prendre (4). Un homme très-distingué, nommé Bain, habitait près de là dans le village d'Huines. Il avait douze enfans (5). La nuit suivante, pendant son

(1) Post hec quoque jussum est ut suo prereptus dominio restitueretur taurus. Manuscrit, n°. 80.

(2) Venerabilis vir de angelica visione jam tercio.... cum hymnis.... locum ingressus exercere opus.... n°. 80.

(3) Congregataque rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit in cujus medio due preminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus nec a suo divellere statu. Manuscrit, n°. 80.

Congregata rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit in cujus medio due preeminebant rupes quas operantium multorum movere non poterant manus nec a suo divellere statu. Manuscrit, n°. 24.

Aubertus congregata rusticorum maxima multitudine locum purgavit atque in spatium complanavit in cujus medio due prominebant rupes quas operantium multorum manus non poterant divellere. Manuscrit, n°. 34.

(4) Qui cum diu hererent nec omnino quid facerent haberent. Manuscrit, n°. 80.

Qui cum diu hererent nec omnino quod facerent haberent. Manuscrit du mont St.-Michel, n°. 24.

(5) Apparuit cuidam homini, nomine Bayno, in villa que dicitur Icius qui duodecim filiis ampliatus magnum inter suos tenebat dignitatis locum visio. Manuscrit, n°. 80.

Visio apparuit cuidam homini, nomine Bayno, in villa que dicitur

sommeil (1), il entendit une voix qui lui dit d'aller travailler avec les autres (2). Aussitôt rempli de joie, il appelle ses douze fils, leur raconte la vision qu'il a eue, se met en marche avec eux pour remplir les ordres du ciel (3); il réussit si facilement à détacher le vaste roc couvrant le sommet de la montagne, qu'on n'eût pu en reconnaître la place (4). Un historien raconte qu'il saisit le rocher, l'ébranla, et le fit rouler au pied de la montagne (5). Un autre rapporte qu'il appuya le pied d'un de ses enfans encore au berceau contre cette masse énorme, et qu'elle se détacha aussitôt. On voit encore aujourd'hui, ajoute-t-il, sur ce rocher l'empreinte du pied de l'enfant (6). C'est sur cette pierre que fut

Ycius qui duodecim filiis magnum inter suos tenebat dignitatis locum. Manuscrit, no. 24.

Cum quidam homo, nomine Banio, in villa que dicitur Itius. Manuscrit, no. 34. (A la bibliothèque d'Avranches.)

Itius veut dire Huines, recueil des historiens de France, tome III, page 631.

(1) Nocte insecuta visio apparuit. Manuscrit, no. 80.

(2) Hic igitur per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret. Manuscrit, no. 80.

Nocte per visum monitus ut cum laborantibus et ipse labori insisteret. Manuscrit, no. 34.

(3) Festinus ad locum cum filiis venit impleturus quod fuerat jussus. Manuscrit, no. 80.

Festinus ad locum cum duodecim filiis venit. Manuscrit, no. 34.

(4) Qui fretus auxilio sancti Michaelis quod humana non poterat virtus mirum in modum molem tante magnitudinis removit. Manuscrit, no. 34.

Mirum in modum tam facile molem tante magnitudinis removit ut nullum pondus in ibi esse videretur. Manuscrit, no. 80.

(5) Naneus :

At cuidam e numero (tanta est dignatio cœli)
Angelus apparet, rupes mandatque prehendens
Admoveat, pellatque loco, qui nil dubitandum
Esse ratus, factum aggreditur, rupesque prehensans,
Sic prisca de sede movet, ceu ponderis, illis
Nil in tam vasta et saxosa mole fuisset.

(6) Accersere infantem adhuc in cunis vagientem, filium cujusdam

construite plus tard la chapelle de Saint-Aubert.

Alors tous d'une commune voix célébrèrent les louanges du Seigneur et du St. Archange, et continuèrent leur ouvrage (1). St. Aubert néanmoins se trouva encore irrésolu sur la grandeur de l'église qu'il voulait élever. Au milieu de la nuit, il tomba une rosée qui couvrit la cime de la montagne, et St. Michel lui apparut et lui dit : Tu poseras les fondemens de l'édifice là où tu verras la terre sèche et sans pluie (2). L'évêque rendit grâces à Dieu, se leva avec joie, et implorant le secours du St. Archange, il bâtit un oratoire de figure ronde, qui pouvait contenir cent personnes dans son enceinte (3). Pour en faire la dédicace et y placer des reliques, il se détermina à envoyer au Mont Gargan trois clercs de son église. Ils obtinrent un morceau du voile qui couvrait l'autel de St. Michel, et une partie du marbre sur lequel il s'était montré (4).

accolæ, nomine Bain, et tunc admoto infantis pede, vestigium, quod etiamnum visitur, primo impressum est rupi, quæ illico sus de que ruit. Neustria pia, in-fol. Il est vrai qu'on y voit encore aujourd'hui quelque chose de semblable.

(1) At omnes in commune collaudantes deum sanctumque archangelum Michaelem cepto attentius insistebant operi. Manuscrit, nº. 80.

(2) Dum vir domini Ausbertus de magnitudine construenda basilice adhuc dubius cogitaret nocte media sicuti quondam Gedeoni in signum victoriæ ros jacuit supra verticem montis. Ubi autem fundamenta locanda erant siccitas fuit dictumque est episcopo vade et sicut signatum videris fundamenta jace. Manuscrit, nº. 80.

(3) Qui statim omnipotenti deo gratias agens et implorans archangeli Michaelis auxilium exurgens letus opus aggressus est. Construxit itaque vir domini Ausbertus fabricam non culmine subtilitatis celsam sed in modum cripte rotundam centum ut estimatur hominum capacem. Manuscrit, nº. 80.

(4) Partem scilicet rubei pallioli quod ipse memoratus archangelus in monte Gargano supra altare quod ipse construxerat posuit et partem marmoris supra quod stetit. Manuscrit, nº. 80.

Il est aussi question de ces reliques dans Mabillon, annales Benedictini, t. 1, et dans la vie de St. Maur. M. Couppey plaisante de ces reliques ; mais il aurait dû voir ce qu'en dit Mabillon.

Pendant que les clercs voyageurs s'entretenaient avec les chanoines du Mont Gargan (1), et leur racontaient ce qui s'était passé sur le Mont Tumbe, ce lieu qui était joint au continent (2) en fut séparé ; la mer ayant enflé ses vagues, abattit tous les arbres de la forêt, et la réduisit à l'état d'une vaste grève (3), du côté de l'Occident ou de la Bretagne (4). Ainsi la contrée de Beauvoir et d'Averdon fut la proie des flots ; la rivière de Couesnon attira la marée qui se répandit, et creusa les marais de Caugé et de Sougeal, et ceux d'Aucey et de Boucey. Il y a auprès de Pontorson un endroit qu'on appelle le Port ; on fortifia sans doute ce lieu contre les ravages de la mer. Cette inondation causa aussi des désastres sur les côtes de Bretagne, où l'on connaissait dans ces temps, du côté de Dol, trois ports de mer, ceux de Pican, de Winiau et de Carfantin.

Le Couesnon coulait entre le grouin de Cancale et le rocher des Landes, le long des côtes de Bretagne ; la grève entre ces deux caps s'appelle encore vieille rivière (5). Alors son cours devint variable ; mais il conti-

(1) Manuscrit, no. 24.

(2) Olim, ut putatur, continenti connexa... (de Thou.)

(3) Locus iste qui nutu dei futuro parabatur miraculo sanctique sui archangeli venerationi.

Mare quod longe distabat paulatim assurgens omnem silve ejus magnitudinem virtute sua complanavit et in arene sue formam cuncta redegit. Manuscrit, no. 24.

L'anonime cité par Mabillon est probablement l'auteur de ce manuscrit, sur les marges duquel sont plusieurs notes de la main de Mabillon,

Le manuscrit 24 et celui qui porte le no. 80, font aussi mention de ce bouleversement arrivé dans la forêt du mont St.-Michel ; mais ils le placent au commencement de leur histoire, sans en fixer l'époque.

(4) In occiduis partibus. Manuscrit du Mont, no. 24.

(5) De même pense l'auteur de l'almanach du département de la Manche, année 1818.

nua néanmoins de partager la Neustrie de la Bretagne, et le diocèse d'Avranches de celui de Dol. Un auteur rapporte en langue romane un distique qui peint le chagrin des Bretons, de ce que le Mont St.-Michel n'appartenait point à leur contrée, étant du diocèse d'Avranches et soumis à la juridiction de St. Pair et de St. Aubert; ils en rejetaient la faute sur le Couesnon qui séparait la Bretagne de la Normandie.

Goesnon fit une grand'folie
Mettant le Mont en Normandie (1)..

Ou comme le raconte un autre auteur :

Si dèslors Couesnon a fait folie
Cy est le Mont en Normandie (2).

La baie du Mont St.-Michel fut à peu près alors telle que nous la voyons aujourd'hui; les flottes y naviguaient (3); le Mont Tumba s'élevait comme une pyramide au

(1) Coismo fluens à munitione valida Fugeriarum dividit Britanniam a Normannia, indeque versus promontorium sancti Michaelis in mare labitur. Proverbium satis vulgare Britonibus dolentibus locum sanctum et celebrem sancti Michaelis censeri de Normannia non de sua Britannia : Coësnon fit.... (Rollo Northmanno Britannicus) in-folio, page 77.

(2) « Le Coesnon va se déchargér en mer au pied du mont St.-Michel, « qu'il laisse en Normandie et la sépare de la Bretagne : si dès lors.... (Dumoulin, his. *de Normandie* in-folio.)

Cet historien cite encore Guillaume le Breton qui disait au XIII[e]. siècle que le Coesnon séparait le diocèse d'Avranches de la Bretagne... Abrincos

Finibus a Britonum quos limitat unda Coethni.

M. Rouault, dans son histoire des évêques de Coutances, conclut d'après ces deux dernières citations que le Coesnon passait, avant St.-Aubert, auprès de la ville d'Avranches. Quelle conclusion et quelle critique !... M. Manet, s'appuyant sur M. Rouault, a trouvé la même idée excellente : quelle autorité !... Ceci ne vaut pas la peine d'être réfuté.

(3) Lobineau, histoire de Bretagne, t. 1, in-folio, p. 90.

milieu des flots ; il ressemblait à l'arche où fut sauvé le réparateur du genre humain (1). Les plaines de sable blanc qui l'environnent (2), couvertes en quelques endroits d'eaux stagnantes, de plantes marines et de roseaux, peuvent être considérées comme des marécages. C'est le nom que leur donne dans ce siècle même un roi de France (3).

Cependant les messagers de l'évêque d'Avranches avaient repris leur route ; ils arrivèrent le jour même que l'église fut achevée. Mais quelle fut leur surprise de voir que cette forêt spacieuse, large au moins d'une demi-lieue (4), avait été, pendant leur absence, envahie par l'Océan (5) ! Ils se crurent en quelque sorte transportés

(1) Ab arenis emergens in altum... oceano undique cinctus.. Conicitur ab eo ope quo servatum est humani generis incrementum. Manuscrit, n°. 80.

(2) In harene sue formam cuncta redegit. Manuscrit, n°. 34.
Mare in arene sue formam cuncta redegit. Manuscrit, n°. 80.

(3) Monasterium sancti Michaelis maresci primi. Constitution de Louis-le-Débonnaire. Baluze dans ses capitulaires des rois de France, t. I, in-folio, page 590, et t. II, page 1094, ajoute : quod situm esset in marisco vel maresco, id est in solo palustri.
André Duchesne pense qu'il faut lire : Maris periculi...
Hadrien le Valois : quod situm esset in marisco, vel maresco, id est in solo palustri, quod cotidianis accessibus æstuans inundat oceanus.

(4) M. Rouault dit qu'elle n'avait qu'une demi-lieue dans le 6e. siècle ; préface de la vie de St.-Gaud, page 6. M. Manet fait dire à cet auteur qu'elle avait une demi-lieue après la marée de 709, afin d'appuyer son système de quelque chose. Il cite encore l'auteur de Neustria pia, qui prouve contre lui ; car il dit, comme nous, que l'évêque d'Avranches pour se rendre au mont St.-Michel passa en bateau, ad locum navigio, etc. Cet auteur qui avait lu les anciens écrivains, ne pouvait résister à l'ancienne tradition.

(5) Interea nuncii repedantes post multa itineris spacia ad locum quo digressi fuerant quasi novum ingressi sunt orbem quem primum veprium dempsitate relinquerant plenum. Manuscrit, n . 24.
Summi interea nuntii repedantes post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerant quasi novum ingressi sunt orbem quem primum veprium densitate plenum reliquerant. Manuscrit, n°. 34.

dans un autre univers (1). St. Aubert s'avança au-devant d'eux avec son clergé, en chantant des cantiques; il reçut le précieux trésor et l'apporta sur le Mont sacré (2). La joie fut générale dans tous les pays voisins en apprenant ces heureuses nouvelles (3). On était assuré de la protection du ciel. N'avait-on pas pour soi les dons et le secours de celui qui portait l'étendard de la milice céleste? Pendant le voyage, le Seigneur avait manifesté sa puissance, ouvert ses trésors et ses grâces. La vue avait été rendue à douze aveugles; plusieurs malades avaient été guéris (4). Une femme aveugle, du village d'Austériac, suivait avec foi les précieuses reliques; aussitôt qu'elle fut arrivée au bord de la côte, sur le rivage où se balançaient, il y avait peu de temps, les arbres de la forêt, elle recouvra soudain la vue; et dans le transport de sa joie, elle s'écria en langage du temps: *bellus visus*, ah! qu'il fait beau voir! En mémoire de ce miracle, le village d'Austériac s'appela Beauvoir, et il a

(1) Summi interea nuntii repedantes post multa itineris spatia ad locum quo digressi fuerant quasi novum ingressi sunt orbem quem primum veprium densitate reliquerant plenum. Manuscrit, no. 80.

(2) Incunctanter sacerdos... occurrens cum canticis spiritualibus in sacrum montem angelica devehit. Manuscrit, no. 24.

Quo dum propinquant incunctanter... Manuscrit, no. 80.

(3) Dici non potest quanto in adventu ut ita dicam angelico circumjacentes provincie gavise sunt gaudio. Manuscrit, no. 80.

(4) Quippe que sibi videbant divinitus supremi auxilii tribui donum in hoc quod beatum Michalem archangelum celestis militie principem merebantur obtinere signiferum cognoscentes etiam signa et mirabilia que dominus per ministrum suum operatur. Per hujus itineris spatia duodecim ceci illuminati plures infirmitatibus acti pristine redditi sunt sanitati, no. 80. Dici non possunt signa et mirabilia que deus per suum ministrum per spacia itineris operatus est. Manuscrit, no. 24.

conservé ce nom jusqu'à nos jours (1).

Cependant St. Aubert vit avec peine qu'il n'y avait point d'eau douce en ce lieu. Il se mit en prière avec son clergé, et demandant le secours du St. Archange, il pria celui qui avait fait autrefois jaillir des eaux vives du rocher du désert, d'éloigner de ses serviteurs la disette de l'eau. La prière de cet homme vénérable monta jusqu'au ciel; St. Michel descendit et lui montra la source des eaux. On pratiqua une ouverture dans le rocher, et les eaux jaillirent en abondance. Cette fontaine, ajoute l'annaliste, est suffisante pour les habitans, et l'eau qu'on y puise est un remède efficace et prompt contre la fièvre (2). St. Aubert établit ensuite, pour servir le Seigneur sur ce Mont, douze chanoines, et il leur assigna des revenus considérables; il les dota des villages d'Huines et de Genêts (3). Il fit la dédicace de l'église le 16 octobre 709. Un auteur rapporte que l'Archange St. Michel

(1) Et quod iis addendum est mulier quedam orbata luminibus de villa que dicitur Asteriacus dum prosequitur preciosissima munera summi archangeli mox ut attigit planitiem harenamque maris divinitus factum recepit visum; admirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Manuscrit, no. 80.

Admirans se subito de tenebris in lucem mutatam. Manuscrit, no. 24. Voyez aussi Neustria pia. Il n'y a point de belle vue à Beauvoir. C'est un des endroits les moins élevés de toutes les côtes de la baie du Mont St.-Michel.

(2) Beatus Ausbertus dum expetit cum grege commisso auxilium sancti Archangeli ut qui quondam produxerat sitienti populo de petra poculum ipse a suis servis amovere dignaretur aque penuriam tandem angelica ostensione locum didicit ubi in prerupto silice dum concavum foramen exciditur mirum in modum aquarum mox abundantia repperitur que possit habitantibus competentem prebere usum et celerem febricitantibus ferre opem. Manuscrit, no. 80. Aujourd'hui cette fontaine est délaissée. La mer, qui a gagné peu à peu le pied du Mont, remplit quelquefois cette fontaine, et en a rendu l'eau saumâtre.

(3) Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 22.

en fit lui-même la dédicace (1). Long-temps après, en Angleterre, on en célébrait encore la mémoire.

La dévotion au St. Archange s'accrut en même temps en d'autres provinces de France; car on bâtit dans cette même année 709, le monastère de St.-Michel, vulgairement St.-Miel, au terroir de Verdun. Le comte Vulfoad en fut le fondateur, et l'acte de la fondation est daté de la quinzième année de Childebert III (2). La chapelle de St.-Michel du Mont de Rouen fut aussi bâtie peu après l'apparition de ce bienheureux Archange à St. Aubert. Les peuples y venaient souvent offrir leurs vœux et leurs prières, et les religieux de St. Ouen y allaient en procession à certains jours de l'année, portant la châsse de leur bienheureux patron (3).

On construisit aussi sur le Mont Dol, la plus haute montagne de Bretagne, une chapelle en l'honneur de St. Michel, avec les débris d'un ancien temple de Diane la chasseresse. On remarquait dans ce lieu saint une longue pierre, dont la figure et la forme faisaient augurer qu'elle avait été primitivement destinée à ces sortes de sacrifices, nommés Tauroboles. Celui qui les offrait devait être entièrement arrosé du sang de la victime. Cette chapelle fut donnée par l'évêque de Dol aux religieux du Mont St.-Michel (4).

A l'époque de la fondation du monastère sur le Mont Tumba, St. Jean, évêque et ermite, en fondait un autre, en l'honneur du St. Archange, dans la contrée de Turin.

(1) Variis indiciis ab Angelo dedicatam adverterent. Neustria pia.
(2) Histoire de l'église Gallicane, tome II.
(3) Histoire de la ville de Rouen, anonime, tome, III.
(4) Histoire de Bretagne par Lobineau, tome I.

Arrée en fut le premier abbé (1). Enfin il y eut aussi un oratoire consacré à St. Michel dans l'évêché de Laon; une dame, nommée Hersende, le fit réédifier dans la suite, ainsi que nous le lisons dans une charte que l'évêque de cette ville lui accorda (2).

St. Aubert, ayant tout achevé avec succès, retourna plein de joie à son siége. Il mourut vers l'an 725 (3). A sa mort il ordonna que ses dépouilles mortelles fussent transportées au Mont St.-Michel ; elles furent déposées dans l'église, près de l'autel sur lequel il avait coutume d'offrir les saints mystères (4).

Les pélerinages à ce Mont datent de son épiscopat. Le roi de France, Childebert III, y vint l'an 710. « Ce » fut la première tête couronnée qui humilia son front » devant l'autel élevé dans ce lieu, sous l'invocation du » prince de la milice céleste (5). » Ces pélerinages ren-

(1) Eo tempore quo scilicet conditum est cœnobium sancti Michaelis de monte, inceptum erat aliud monasterium de sancto Michaële de clusa a sancto Johanne episcopo et eremita, ubi primus abbas fuit Arveus; apud Taurinos, in Picheriani montis acumine acclivis.
(In chronico Malleacensi.)

(2) Laudunensis episcopi Rodulfu charta :
Notum fieri volumus qualiter oratorium in saltu, qui dicitur Theracia, in honore beati Michaëlis archangeli ex antiquo fuerat vili schemate constructum, sed postea prope fundo tenus destructum. Processu denique temporis, quædam matrona, nomine Hersendis, per assensum Herberti nostræ ecclesiæ archidiaconi, cui, idem erat oratorium jure beneficiario collatum, divina inspiratione compuncta, prout melius potuit, restaurare libenter studuit.
On trouve encore dans le Spicilége de d'Acheri plusieurs autres abbayes établies en l'honneur du St. Archange.

(3) Ad propriam sedem gaudens remeavit, no. 80. Voyez aussi Mabillon : observationibus in acta sanctorum ordinis Sti. Benedicti. Sæculum tertium.

(4) In ea post mortem sepultus est... altare in quo rem divinam Aubertus facere solitus erat. Manuscrit du Mont St.-Michel cité dans le bréviaire d'Avranches.

(5) Manuscrit du Mont St.-Michel de Thomas-le-roi. Ce manuscrit n'est qu'un abrégé de celui qui porte le no. 22.

dus célèbres par la qualité et la multitude des fidèles, et par les indulgences qu'y attachèrent des souverains pontifes, furent comparables à ceux de Jérusalem et de Rome. Il y eut même des peuples chez lesquels on ne pouvait prendre possession d'un héritage avant d'avoir fait ce voyage. Voici un de ces pélerinages qui eut lieu dans ces temps anciens, peu après la dédicace de l'église du Mont Tumba.

Il y avait par-delà l'Angleterre, une contrée éloignée où régnait un prince, nommé Elga (1). Quelques-uns croient que c'est l'Irlande (2). Ce pays était ravagé par un serpent monstrueux. Il avait quitté les rochers; il était descendu dans la plaine, gonflé de poisons, et avait jeté l'effroi dans les campagnes voisines. Il brûlait les herbes, infectait l'air, et par son haleine pestilentielle, il faisait mourir tout ce qui respirait (3). Il rendit le pays entièrement désert et inhabitable. Il se retirait souvent près d'une claire fontaine, où une rivière prenait sa source; ceux qui voulaient s'y désaltérer, y trouvaient une mort soudaine (4). Dans cette extrémité, les habitans du pays eurent recours au ciel (5). Le pasteur, touché de l'affliction de son peuple, indiqua un jeûne de trois jours; on

(1) Sciant cuncti quod alias ultra Angliam in remotissima quadam regione cui preerat rex Elga nomine.. Manuscrit, no. 24.

(2) Quidam putant ex Hybernia.. Neustria pia. Voyez encore hist. du Mont St.-Michel, par Feuardent.

(3) Quidam serpens intimuerat immanissimus flatu et fetore immo nocivus squamarum testitudine hirsutus urbis horribiliter arstatus veneno habundans arbusta herbas comburens hic animalia et homines devastabat et ipsum aciem anhelitu putido inficiebat. Manuscrit, no. 24.

(4) Incolebat terram quam hominibus diripuerat tanquam suam et juxta fontem limpidissimum, no. 34. Superbus regnabat. Nullus siquidem regionem illam frequentare audebat... Manuscrit, no. 24.

(5) Angore igitur tanto gens illa anxiata... ad dei consilium confugerunt quoniam humano destituebantur auxilio. Manuscrit, no. 24.

y joignit la prière et l'aumône (1). Le troisième jour, tout le peuple s'assembla, on prit des armes. Le clergé descendit de la ville, en chantant des psaumes; on aperçut bientôt l'horrible monstre. Sa gueule béante et largement fendue était garnie d'un double rang de dents aiguës. Le sang mêlé à une écume verdâtre avait distillé des deux côtés de sa mâchoire. Tous furent pétrifiés de terreur (2). Ils avancèrent néanmoins et lancèrent une grêle de traits. Ils n'aperçurent aucun mouvement dans le dragon, et s'approchant de plus près, ils le trouvèrent immobile et sans vie. Etonnés d'une telle mort, ils virent entre ses pieds un bouclier carré et une courte épée, qui n'étaient propres à aucun usage. Ils reconnurent le pouvoir de Dieu, et lui rendirent de solennelles actions de grâces. St. Michel apparut à l'évêque pendant qu'il priait, et lui dit : Je m'appelle l'Archange St. Michel; toujours je suis devant la face de Dieu, et la défense des mortels m'est confiée. J'ai tué ce serpent : envoie ces armes au Mont qui m'est consacré. L'évêque annonça au peuple les ordres d'en haut, et quatre des principaux furent choisis pour les accomplir. Ils se mirent en route, et se dirigèrent vers le Mont Gargan; mais ils n'avançaient point. Frappés d'étonnement, ils se disaient : déjà depuis long-temps nous marchons, et nous n'en sommes pas plus près du but de notre voyage.

(1) Allocuti sunt igitur suum presulem et per ipsum suam legationem direxerunt ad omnium rerum opificem. Pontifex illico gentis illius triduanis eis indixit jejunium quatenus dum pro populi illius miseria deprecaretur deus illis placabilis et propitius efficeretur. Verberabant simul omnes dei misericordiam jejuniis, precibus et eleemosinis. Manuscrit, n°. 34.

(2) Indictumque est illis ut die tertia unanimiter accedant ad serpentem effugandum... Manuscrit, n°. 24.

Nous avons passé une montagne qu'on appelle Tumba ; on nous a raconté que l'Archange St. Michel y a opéré plusieurs prodiges. N'est-ce point là qu'il faudrait déposer les armes que nous portons ? Il faut y diriger nos pas (1). Arrivés en ce lieu, ils déposèrent sur l'autel de St. Michel le bouclier et l'épée, racontèrent tout ce qui leur était arrivé, et le confirmèrent par serment.

Moi Baldric, évêque quoique indigne, j'ai appris tout ceci de la bouche du revérend père prieur du monastère du Mont Tumba. Tel est le naïf récit d'un auteur à peu près de ces temps (2).

Un chanoine fut curieux de voir les effets de la protection du St. Archange, et de son assistance dans l'église qu'il avait fait bâtir. On rapportait que St. Michel et les autres anges la visitaient toutes les nuits. Il se cacha un soir dans un endroit retiré entre les piliers de l'église : vers minuit, il se sentit saisi d'un grand tremblement, et tout épouvanté de ce qu'il voyait, il tomba par terre à demi-mort. Il aperçut toute l'église éclairée, et l'Archange St. Michel comme se promenant autour de l'édifice sacré. La Ste. Vierge et St. Pierre l'accompagnaient. St. Michel le reprit de son audace, et lui com-

(1) Serpens tanquam obdormisset immobilis permanebat quippe qui jam expiraverat... irruit super illud... cernit hoc scutulum et gladiolum... ego sum Michael qui ante dei presentiam semper assisto ; insignia ista tu sacerdos altissimi ad montem honori nostro dicatum per apparitores tuos dirige... electis quatuor primoribus eos transfretare mandavit... de monte Tumba audierant... ad montem sancti Michaelis qui Tumba dicitur nobis eundum est... Manuscrit, n°. 34.

(2) Ego Baldricus indignus episcopus ab ore reverendi prioris audivi... Mabillon, par une note sur la marge dans le manuscrit, n°. 24, indique que la relation de ce manuscrit est incomplète.

Voyez pour ce même trait d'histoire la Neustria pia ; l'histoire du mont St.-Michel, par Feuardent, docteur de Sorbonne ; dictionnaire géographique de la Marartinière, etc., etc.

manda de sortir et de faire pénitence. Sa frayeur fut si grande qu'il ne put raconter autre chose ; trois jours après il trépassa (1).

Le bruit de toutes les merveilles que le prince de la milice céleste avait opérées en ce mont, parvint aux oreilles de Charlemagne. Il fit peindre sur ses étendards l'image de cet esprit bienheureux, et le prit pour protecteur spécial de l'empire français.

(1) Abscondit in angulo. At ubi affuit tempus quo mortalium fessos artus deprimere solet.... quibusdam visionibus quas enarrare nequivit exterritus incredibili timore... deinde ipsam ecclesiam inestimabili luce chorus care aspexit beatumque Michaelem celestis militie principem quasi deambulantem in circuitu sacre edis... audivit sanctum Michaelem... Surge ecclesiamque egredere et prout poteris satisfac... Manuscrit, no. 34.

CHAPITRE IX.

IXe. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, MAÎTRES DU PAYS D'AVRANCHES.

Charlemagne. Louis-le-Débonnaire.

ROIS DE FRANCE, SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES, ABANDONNÉ A DIVERS FEUDATAIRES.

Charles-le Chauve. Louis-le-Bègue. Louis III. Charles-le-Gros. Eudes. Charles-le-Simple.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Jean, 840. Ansegaud, 847. Remi, 855. Walbert, 859.

A la fin du siècle précédent, Pepin-le-Bref, maire du palais, était monté sur le trône des rois fainéans, et avait laissé la couronne à son fils Charles, que ses exploits firent nommer le Grand, et qui plaça les Français au-

dessus de tous les peuples. Charlemagne vint à Rouen et visita les côtes de Normandie (1) ; il fit fortifier les lieux qui pouvaient être attaqués par les pirates, et rebâtir le château d'Avranches. Sigebert et les annales Saxonnes (2) racontent qu'il envoya un comte contre les habitans de la petite Bretagne qui s'étaient soulevés ; il rassembla les peuples du pays d'Avranches et des environs, et il les força de payer les tributs imposés. Selon Pepin, moine de St.-Gall, Charlemagne voyant des fenêtres d'un château de Languedoc, une flotte de Normands, qui tentait de faire une descente, dit, les larmes aux yeux : S'ils osent menacer mes états de mon vivant, que ne feront-ils pas après ma mort ?

Nous trouvons que cet illustre empereur établit pour rendre la justice dans l'Avranchin, Meinard, archevêque de Rouen, et un autre seigneur nommé Madelgaud (3). Il mourut l'an 814, et eut pour successeur son fils Louis-le-Débonnaire. Dans une constitution qui contient un dénombrement des monastères de ses états, cet empereur place celui du Mont St.-Michel en tête de ceux qui ne devaient à son armée que des dons en argent (4). C'est là

(1) Per littus oceani veniens Rotomagum, inde per Sequanam et Ligerim profectus est... Annales de Sponde, tome II, in-folio, p. 243. Voyez encore Nihtard, et la vie de Charlemagne par Eginhard, dont voici les paroles : et quia Nordmanni Gallicum littus atque Germanicum assidua infestatione vastabant, per omnes portus et ostia fluminum quò naves recipi posse videbantur, stationibus et excubils dispositis ne quâ hostis exire potuisset, tali prohibuit munitione.

(2) Missis in occiduas exercitus exiit oras subdere Bretonnes. (Annales Saxonnes.)

(3) Manuscrit cité par Jac. Sirmond : in Abrincatino... Magenardus episcopus et Madelgaudus.

(4) Quæ dona et militiam facere debent, quæ sola dona sine militia, et quæ nec dona nec militiam, sed solas orationes pro salute imperatoris vel filiorum ejus, ac stabilitate imperii...

qu'on peut faire remonter l'origine des secours pécuniaires que nos rois tiraient de temps en temps du clergé de France (1).

Un manuscrit de ce Mont rapporte qu'un lieutenant de Louis-le-Débonnaire, nommé Neomine, se fit reconnaître roi de la petite Bretagne (2), et établit un archevêque à Dol (3). L'empereur combattit en vain contre lui. Le successeur de Neomine jura fidélité à Charles-le-Chauve, et celui-ci augmenta ses possessions (4); mais il n'en jouit pas long-temps : il fut tué par son cousin Salomon, qui s'empara du trône de la petite Bretagne (5).

Les capitulaires de Charles-le-Chauve nous ont conservé les noms de ceux qui rendirent la justice dans l'Avranchin; ce furent l'évêque Eirard, l'abbé Thierry, et les seigneurs Herluin et Hardoin (6). Eirard était évêque de Lisieux, et on trouve sa souscription dans plusieurs conciles de ce temps, où assistèrent également trois ou quatre évêques d'Avranches (7). C'est presque tout ce qu'on en connaît; leurs prédécesseurs, depuis St. Aubert, et leurs successeurs, jusque vers la fin du

(1) Galland, au traité du franc-aleu.

(2) His autem urbibus et territoriis in sua ditione assumptis, superbior extitit et potentior; contemptoque omni jure Francorum regio, regem se fieri posse existimavit... Ce manuscrit fut trouvé dans le chartrier du Mont St.-Michel par Sirmond.

(3) Quorum apud Dolum monasterium unum constituit, quem archiepiscopum fieri decrevit. Le même manuscrit.

(4) Cujus filius Respogius Carolo fidelitatem promittens, ab eo paterna ditione investitus est, adjectis... Historia ecclesiastica Natalis Alexandri, t. VI, in-folio, p. 186.

(5) Dictionnaire de Moreri, et histoire de Bretagne par Lobineau.

(6) Eirardus episcopus, Teodericus abba, Herloinus, Hardoinus missi in Aprincato, Constantino, Bagissino... Capitul...

(7) Voyez les manuscrits du docteur Cousin; la Gallia Christiana; Martene, t. IV; Anecd. Col. 63; Mabillon, de re diplomatica, p. 454; annales de l'église d'Orléans, par Charles de la Saussaye, parag. 40.

dixième siècle, sont restés inconnus. Les guerres, l'ignorance des peuples, les ravages des barbares nous ont fait perdre jusqu'à leurs noms. Dès 820, parurent en vue des côtes de la Neustrie les pirates normands. Leurs bâtimens portaient ordinairement douze hommes ; ils étaient construits de branches de saules et d'osier et couverts de peaux de bœufs. Du haut de leurs montagnes, les Neustriens les virent cent fois enlever leurs troupeaux et leurs moissons. Charles-le-Chauve, pour résister aux ravages et aux cruautés de ces barbares, livra la Neustrie à un de leurs chefs (1). Un de ses successeurs fut contraint de suivre son exemple (2). Salomon, roi de Bretagne, reçut en partage les terres voisines de ses frontières (3); et Robert-le-Fort, duc de France, surnommé le Machabée de son siècle, les terres de Mortain (4). C'est ainsi que ce malheureux pays fut abandonné à des guerriers chargés de s'opposer aux ravages des autres. Le village Patricliacus, que nous croyons être Precey, qui appartenait au monastère de Saint Lomer,

(1) Carolus Godefridum in societatem regni suscepit, et terram Northmannis ad habitandum delegavit, quæ ab eorum nomine dicitur Northmannia. Annales de Sponde, t. II, p. 286; et Baronnius, annales ecclésiastiques, t. X, p. 70.

(2) Illis demum Galliam Trans-Sequanensem, quæ Neustria dicitur, ad deprædandum permisit, seu ut alii volunt, jure perpetuo concessit. Ista constant ex Reginone chronicorum, lib. II. Ex chronico de Gestis Normannorum et ex Abbone monacho sancti Germani a pratis, dans son siège de Paris. Il est probable que ce malheureux pays fut abandonné plusieurs fois pour obtenir quelque repos aux pirates Normands, qui revenaient continuellement. Voyez encore rerum Danicarum historia, p. 113.

(3) Villam quæ dicitur Patricliacus; ipsamque olim gens Britannorum cum principe suo Salomone, cum multis aliis possessionibus rege Carolo codonante in possessionem acceperat.. Historien du 9e. siècle cité par Mabillon. Voyez aussi Flodoard.

(4) Histoire de France par Anquetil.

comme nous le lisons dans une charte de Charles-le-Chauve (1), faisait partie des états de Salomon. Il le donna avec plusieurs autres possessions, dans le même diocèse d'Avranches, à un prince de sa nation, nommé Gurhamius. Celui-ci, entendant parler des mérites et de la célébrité de St. Lomer, rendit ce village au monastère de ce saint, et pria les religieux d'y apporter son corps vénérable, afin de le soustraire à la fureur des Normands (2) : car alors les Cénobites, quittant leurs monastères aux approches des Normands, retiraient des tombeaux les corps de leurs saints martyrs, pour les aller cacher dans le fond des déserts.

Un témoin oculaire nous a laissé la relation exacte de la translation du corps de St. Lomer dans le diocèse d'Avranches. L'an 872 de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dit-il, Guarno, l'abbé du monastère de St. Lomer, résolut avec quelques-uns de ses religieux d'emporter les dépouilles sacrées de leur pieux fondateur. Tous les jours les perfides Normands inventaient de nouveaux stratagèmes pour détruire l'église de Dieu, poursuivaient leurs victimes jusqu'aux pieds des autels, et ne se retiraient que dégouttants de carnage, et chargés de butin. Depuis 18 ans, ils avaient parcouru la Neustrie, dans tous les sens, la flamme et le fer à la

(1) Monasterium curbionensis... in pago quoque Abrincadino villa Patricliacus.

(2) Sed quoniam princeps unus ejusdem patriæ, nomine Gurhamius, eamdem villam a Salomone cum aliis multis possessionibus in dominium acceperat ; hic auditâ famâ et virtutibus, quibus sanctus dei undique per provincias refulgebat, reddidit eamdem villam beato Launomaro et jam dicto abbati reliquisque fratribus, et jussu ac petitione ejus corpus ejusdem sancti in eamdem villam transtulerunt... Historien du 9e. siècle.

main, détruisant les cités et renversant de fond en comble les monastères et les châteaux. Tout cela nous arrivait par un juste jugement de Dieu ; nos péchés l'avaient irrité. L'abbé Guarno, pour sauver de la destruction et de l'impiété des païens les reliques vénérables de St. Lomer, les transporta dans le diocèse d'Avranches, avec le consentement du roi Charles et des grands du royaume ; il résolut de les déposer dans le village appelé Precéy.

Alors, et depuis, il s'y opéra des miracles éclatans. Des boiteux se sentirent soudainement redressés, des aveugles recouvrèrent la vue, des infirmités et des maladies invétérées furent guéries. « Nous avons vu tout « cela de nos propres yeux, dit un auteur contemporain, « qui rapporte ces prodiges avec détail ; » nous n'avons écrit que les choses dont nous avons été nous-même témoin, omettant beaucoup d'autres miracles que l'on raconte parmi le peuple (1).

(1) Anno ab incarnatione Domini nostri Jesu-Christi DCCCLXXII, cum jam peccatorum nostrorum magnitudine justo dei judicio promerente, omnem Neustriam ac pene totam Aquitaniam per decem et octo continuos annos longe lateque Nortmannorum gens vastasset, civitates, castella et monasteria usque ad solum destruens ; Curbionensis vel Corbionensis monasterii abbas, Guarno nomine, cum aliquibus fratribus ejusdem cœnobii metu ac timore memoratæ perfidæ gentis, quæ cotidie majora moliuntur in destructionem sanctæ dei ecclesiæ ; permittente ac consentiente domno rege Carolo cum proceribus suis, transtulit corpus pretiosi ac beatissimi Launomari in pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patricliacus ; xvii kal. maii, ubi quantis et quam præclaris miraculis emicuerit, multorum narratione jam per provincias nuntiatum est : de quibus et nos hic aliqua, quia non omnia possumus, inferemus.

Igitur cum in jam dictam villam corpus ejus inferretur, fetus gallinæ de ovo suo egrediens expansis alulis cantum emisit. Et claudus unus, nomine Adalbaldus, contractis cruribus, recepit sanitatem. Sed et cum iter faceret ad eamdem villam, quidam cum cantibus obviam ei venit, ferens cereum in manu. Sed antequam accederet ad eum, videntibus omnibus divinitus sine materiali igne accensus est.

Dein procedente tempore viii kal. maii, feria sexta, ab hora nona

Un autre auteur très-ancien continue : l'abbé Guarno avait, aidé de quelques frères du même monastère, transporté le corps de St. Lomer au pays d'Avranches, dans un village appelé Precey, où il arriva de grands miracles. Les récits de plusieurs historiens les ont fait connaître dans les provinces. Mais les Normands remplissaient tout de débris et de cadavres ; l'abbé Guarno, avec son précieux dépôt, fut obligé de se retirer dans le Maine ; et ensuite il transporta le corps de St. Lomer à la baronnie d'Ongi, dont on a parlé plus haut (1).

L'évêque d'Avranches, appelé Ansegaud, assista aussi à la translation des reliques de St. Regnobert, évêque de Bayeux, et de son diacre (2) Zenon. La crainte des hommes du Nord les fit porter jusque dans la Bourgogne. Cet

usque ad vesperam, duæ feminæ, contractis cruribus, nomen uni Lætæ et alteri Efrut, pristinam receperunt sanitatem. Sed et mancus unus, nomine Benedictus, recepit sanitatem : et dæmoniaca, nomine Geredrudis, a dæmonio liberata est : et cæcus quidam, nomine Anselmus, visum recepit.

Dum ista quæ supra retulimus, admirationi et gaudio ducantur, alia per servum suum dominus operatus est miracula. Nam v nonas maii procedente tempore femina una, nomine Maria, contractis poplitibus adveniens, pristinam recepit sanitatem. Altera etiam, nomine Odilburgis, etc. Alius etiam veniens post ascensa domini, cum fratres vespertinam persolverent synaxim, cæcatis oculis, Ingelarius nomine, coram omnibus, repulsis tenebris, visum recepit. Langardis etiam femina cæcatis oculis sabbato Pentecostes similiter visum recepit. Alia etiam, Goda nomine, tota pedibus manibusque contracta, XIIII kal. junii restituta est sanitati, etc. ; interpositis autem paucis diebus mulier quædam contractis pedibus adducta....

(1) Abbas, Guarno nomine, cum aliquibus fratribus ejusdem monasterii transtulit corpus beatissimi Launomari septimo decimo kalendas maii in pagum Abrincadinum, in villam quæ dicitur Patricliacus. Ubi quantis et quam præclaris miraculis emicuerit, multorum narratione jam per provincias nuntiatum est. Sed debacchante Nortmannorum furore Guarno memorandæ opinionis abbas ac beati comes et bajulus corporis gloriosi confessoris Christi Launomari, refugii causa Cenomannos divertit... tandem deferunt corpus Unciacum villam... in comitatu parisiensi... (Acta ord. S. Bened. t. IV. p. 246.

(2) Spicilegium veterum aliquot scriptorum... par d'Acheri, t. XII.

évêque d'Avranches, dont nous venons de rappeler le nom, jouissait de beaucoup de considération. Il en est parlé dans les capitulaires des rois de France ; et Loup, abbé de Ferrières, célèbre par son érudition et par l'élégance de son style, lui écrivit pour lui demander d'accorder des secours à son monastère, qui était réduit à un triste état. Nous voyons s'écouler les jours, et nous ne voyons point l'effet de vos promesses, lui disait-il. Cependant les ravages des barbares nous poursuivent ; pour l'amour du ciel, nous vous prions de nous indiquer un lieu où nous puissions vous faire connaître la nécessité où nous sommes réduits et apprendre votre volonté (1).

Ce savant écrivit aussi à l'abbaye de St.-Denis à Paris, qu'il ne pouvait sans danger garder les saintes reliques (2). Les Normands répandaient partout la terreur. Les religieuses, abandonnant également leurs monastères, emportaient, à la faveur des ténèbres, les cendres de leurs vierges martyres. On apporta alors dans le diocèse d'Avranches les reliques de Ste.-Pience. C'était une dame du pays de Rouen, qui enterra St. Nicaise et ses compagnons martyrs sous Dioclétien. Elle souffrit aussi la mort pour la foi, peu de temps après. Il y a dans le diocèse d'Avranches une paroisse qui porte son nom (3).

Les moines de Glanefeuil, voulant aussi éviter la fureur des Normands, s'enfuirent, portant avec eux le précieux trésor des reliques de St. Maur. Ils passèrent la Saône, et

(1) Ad Abricen episcopum epis. CXX. Voyez la bibliothèque des Pères, par les Bénédictins.

(2) Histoire de l'abbaye de St. Denis, livre II, page 80, in-folio, par Félibien. (Bénédictin.)

(3) Voyez du Saussay, page 725 ; Tillemont, t. IV, page 485 ; bréviaire d'Avranches, etc.

ils se retirèrent dans un lieu appartenant au comte Audon, où ils se croyaient plus en sûreté. Ils y restèrent dix-huit mois (1); ensuite ils prirent la résolution de se rendre au monastère des Fossez. Ils rencontrèrent des pèlerins qui revenaient de Rome : un d'eux était clerc et se nommait Pierre; c'était un des chanoines du Mont St.-Michel (2). Il y avait deux ans qu'il en était parti, et il en rapportait des cahiers en écriture ancienne, et presque usés de vétusté. Ils contenaient la vie de Saint Benoît et celle de ses disciples, Honoré, Simplice, Théodore, Valentinien et Maur (3). Les religieux, désirant se procurer la vie de leur patron, offrirent une somme d'argent, et le chanoine leur céda ses manuscrits (4). Nous apprenons toutes ces choses d'une lettre d'Odon, abbé du monastère de Glanefeuil, à Adelmodus, archidiacre de l'église du Mans. Odon acheta lui-même ces manuscrits. Nous y voyons encore que le Mont Tumba s'appelait alors le lieu de St.-Michel aux deux Tombes, à cause du voisinage du Mont Tombelaine (5).

Dans le livre de la translation et des miracles de Saint Frodobert, il est dit aussi qu'un certain Ratbert, natif du pays de Melun, se rendit à l'église de St.-Michel, au lieu qui était appelé anciennement les deux Tombes. Saint Frodobert était natif de Troyes en Champagne, et la translation de ses dépouilles mortelles eut lieu l'an

(1) Vie des Saints de l'ordre de St. Benoît, tome 1, p. 85.

(2) Annales ordinis S. Benedicti, t. 1. p. 653, par Mabillon.

(3) Annales ord. S. Bened., t. 1, p. 107.

(4) Annales ordinis S. Bened., p. 646.

(5) In epistola de inventione vitæ S. Mauri... in pago Abrincatino, locum Sti. angeli qui ad duas Tumbas vocatur.

872 (1). Dans la vie de Saint Vannes de Verdun, il est aussi question des pèlerinages à l'église de St.-Michel (2).

Les temps que nous décrivons rappelaient les persécutions des Dèce et des Dioclétien. Les Neustriens fugitifs redemandaient aux antiques forêts les grottes et les catacombes. Le diocèse d'Avranches devint une effrayante solitude; la plupart de ses villages étaient consumés par les flammes; les autres n'offraient plus que des enceintes désertes où venaient paître les chevreuils et se cacher les sangliers.

Tous les ravages que nous avons décrits ne sont rien en comparaison des maux que les barbares du Nord causèrent à leur seconde descente en 875, sous la conduite de Rollon leur chef. Ils désolèrent entièrement la Neustrie et d'autres contrées; ils brûlèrent la plupart des villes, détruisirent les villages, renversèrent les églises; en vain le peuple éperdu se pressait dans les temples, ces pirates forcenés massacraient jusque sur les autels, les prêtres, les enfans, les femmes, les vieillards; ils rendirent désert tout le pays, tout ce qui restait s'enfuyant avec les reliques et les corps des Saints qu'ils cachèrent au fond des déserts. Au milieu de si grands malheurs, l'église de Coutances fut renversée de fond en comble; les reliques et les corps de ses Saints furent ou réduits en cendre, ou emportés en différens lieux. Elle eut la douleur de voir les païens remplir pendant soixante-quatorze ans

(1) In libro de translatione et miraculis S. Frodoberti... Rathertus indigena pagi Meledunensis ad S. Michaelis ecclesiam properat eo loco qui ad duas Tumbas ex antiquo vocatur.

(2) Vita St. Vintoni Virdunensis par le B. Richard, abbé de St. Vannes de Verdun.

la place de ses fidèles enfans (1). Le Cotentin ne fut plus peuplé que d'idolâtres, et le culte du vrai Dieu fut éteint (2). Pendant tout ce temps de calamités, ceux qui avaient emporté avec eux les corps saints, moururent dans leur exil sur une terre étrangère, et ces précieux dépôts furent perdus ou demeurèrent au pouvoir de ceux à qui ils avaient été confiés (3). Sans doute le diocèse d'Avranches ne fut pas plus épargné; les malheureux habitans furent taillés en pièces par les haches normandes. Ceux qui voulurent conjurer la fureur de l'ennemi païen, renoncèrent à leur baptême, et jurèrent sur le cadavre d'un cheval immolé en sacrifice, d'adorer les dieux du Nord. D'autres, fuyant devant l'épée des barbares, se retirèrent dans les marais d'Auccy, au Mont St.-Michel et sur les confins de la Bretagne, où ils étaient encore défendus quelquefois par les rois de cette contrée (4), où s'arrêtèrent les ravages des Normands. Wace, chanoine de Bayeux, et né à Jersey, dans le XIIe. siècle, le raconte en ces termes :

(1) Anno dominicæ incarnationis DCCCLXXV, secunda Rollonis ebulliente persecutione... tota Neustria... inenarrabiliter desolatis, plurimæ captæ et concrematæ sunt urbes, oppida diruta, destructæ ecclesiæ, prædia sanctorum, et ecclesiastica jura et privilegia direpta, clerus et incola populus gladiis aufugit annullatus, sanctorum reliquiæ et corpora latibulis abscondita... his itaque miseriis ingruentibus, sancta Constantiensis ecclesia funditus evertitur, clero et populo, prædiis simul et privilegiis privatur, reliquiis et sanctorum corporibus viduatur, continuisque LXXIIII annis, ut legitur in chronicis, fœditate idololatriæ et paganis furibus conculcatur...

(2) Constantiensis pagus christicolis vacuus erat, et paganismo vacabat.

(3) Tanto vero desolationis hujus decurrente spatio, multi qui reliquias et corpora sanctorum detulerant, in exilio tam longo defuncti sunt, et ob hoc per diversa terrarum spatia corpora sanctorum multa defunctis custodibus remanserunt...

(4) Histoire de Bretagne par le Baud.

En plusors liex par la ruine
Que firent la gent Sarrazine
. . . . :
Et le rivage contre Mont
Desiques en Bretaigne sont
Desque larmee et sa compagne
La sest arretee en Bretaigne (1).

Une ancienne tradition veut que quelques familles errantes aient exhaussé le lieu où est actuellement l'église d'Aucey, et que cette paroisse tire son nom de cet exhaussement (2). S'étant fixés en ces lieux marécageux, ils se virent bientôt en proie à des fièvres dévorantes. Ils élevèrent aussi une petite chapelle, sous l'invocation de la Sainte Vierge, et l'appelèrent la chapelle de la fiévreuse. Aucey possède le château et le fief de la Crenne, un des plus anciens du pays; en faisant réparer la chaussée de l'étang, on a trouvé des pièces carlovingiennes (3).

A un quart de lieue du bourg de Montanel, à l'entrée des gorges septentrionales de la forêt de Blanchelande, se voient les ruines de l'ancien château de Montaigu, situé sur la croupe d'une colline qui a la forme d'un cône renversé, et tronqué dans sa base. Il était flanqué de quatre grosses tours, bâties à chaux et à sable. On y a découvert quelques monnaies carlovingieunes, et une urne en terre cuite, qui renfermait des cendres, un anneau de chevalier et un éperon de coq.

(1) Voyez son histoire des Normands en vers. On peut juger par cette histoire des progrès que la langue avait faits depuis le VIIe. siècle, sur les bords de la baie du Mont St-Michel.

(2) Renseignemens de M. le vicomte de Guiton.

(3) Elles se trouvent chez M. Verdun de la Crenne.

L'église de Carnet, également sur les marches de Bretagne, paraît aussi avoir été fondée dans ce IXe. siècle. Les seigneurs les plus anciens de cette paroisse sont les Guiton. On trouve souvent dans l'histoire Gui pour Guidon, Guiton ; ce mot tire son origine de guide, dux (1). Ces seigneurs étaient d'origine Gauloise ou Romaine. Ceux de la Paluelle, qui habitaient au bord d'une petite rivière, vis-à-vis de la Bretagne, étaient également Gaulois. Aussi un Guillaume de la Paluelle répondit à Robert Doissey, écuyer, capitaine de St.-James, dans le XIIIe. siècle : « Que si les eaux n'avoient pas au temps de jadis « submergé le manoir, lieu et sieurie de ses pères, il « prouveroit quil est de noblesse Gauloise, ce dont le dit « sieur Cheftaine se contenta, ains etant preux et bon « homme d'armes ayant servi ès bandes de par delà » (2).

L'origine de plusieurs familles qui habitent les confins du diocèse d'Avranches, vis-à-vis de la Bretagne, et celle de leurs antiques manoirs peut remonter jusqu'à ces émigrations. Plus tard les ducs de Normandie, afin de défendre leurs propriétés contre les courses des Bretons, augmentèrent encore le nombre des fiefs, qui y étaient représentés par les grandes propriétés.

Il y eut aussi des familles avranchinaises qui se retirèrent au Mont St.-Michel. Les anciens manuscrits de l'abbaye les appellent des voleurs. C'était sans doute parce que ces indigènes firent des courses sur les terres voisines, et vécurent de cette espèce de brigandage (3). Ils se rassemblèrent en ce lieu ; ce fut leur place d'armes.

(1) Dictionnaire de Trévoux.

(2) Chartrier de M. de Guiton.

(3) Manuscrit du Mont St.-Michel, n° 22.

On peut faire remonter à cette réunion (1) les maisons que nous y voyons, et les petits jardins formés de terres rapportées sur le roc; ces premiers habitans y plantèrent la vigne, le figuier, le néflier, et construisirent sur les ruines de deux petits oratoires des anciens ermites, une petite église, dédiée à Saint Pierre (2). Dès lors, on les vit vêtus d'une seule tunique, un panier d'osier sur leurs épaules, et un filet autour d'un long bâton blanc, descendre sur les grèves, lorsque la mer se retirait, et chercher leur nourriture. Les jeunes filles vendaient aux pélerins des écharpes en rubans couvertes de coquilles, des médailles, dès croix, des images de Saint Michel. Tout cela avait des vertus merveilleuses. Le pélerin laissait en échange des pièces de monnaie, que les ducs de Normandie firent frapper en l'honneur du Saint Archange.

Cependant le chef des Normands, que ses guerriers appelaient Rolf, las de ravager les provinces, écouta des propositions de paix, et reçut en toute propriété ou souveraineté, avec le titre de duché, à charge d'un simple hommage à la couronne de France, la Neustrie tout entière, jusqu'à la rivière de Couesnon (3). L'historien Wace raconte aussi qu'il épousa la fille du roi de France, Charles-le-Simple, qu'il fait parler ainsi :

Gille une moie fille li donnai à moillier (4),

(1) Dans ce même x^e. siècle on voit le bourg, l'église paroissiale du Mont St.-Michel, exister, par une chartre de Richard, duc de Normandie ; on ne peut conséquemment en reculer plus loin la fondation.

(2) Un manuscrit du XVIIe. siècle dit que cette église était à cette époque un petit ermitage.

(3) Dudon, doyen de St. Quentin .. Masseville, histoire de Normandie, t. 1, p. 85; histoire de Normandie, par Toustain, t. 1, p. 81, etc.

(4) Mulier, femme.

É la terre marine, se il s'i vout otrier,
Dez ù Ourc (1) curt trèsque el Mont-Saint-Michiel.
N'a gaires meillor terre soz la chape du Ciel,
Delà nos soelt venir grant planté de miel.

Et plus bas il ajoute :

Fame li donrai gente et de bonne fachon,
É la terre marine decha jusque à Coisnon :
Mult ara grant planté de char et de peisson,
De sangliers é de cers é d'altre venoison.

Cette princesse ne fut que fiancée, n'ayant que quatre à cinq ans, et elle mourut sans que le mariage fût consommé. C'est ce que nous apprend Dudon, doyen de St.-Quentin (2). Rolf et ses comtes furent les défenseurs du royaume de France ; ils le promirent à Charles-le-Simple (3). Cependant le duc partagea à ses compagnons d'armes les terres de la Neustrie qu'on lui avait cédées. Le diocèse d'Avranches, voisin de la Bretagne, attira ses regards. Il réserva pour lui les terres et les forêts de Mortain ; la baronnie de Sacey fut érigée en faveur de Malahulsius, son oncle paternel (4). Unfrid, chevalier danois, fut créé baron de Teilleul (5). Aimoin, moine de Fleuri, qui vivait dans ces temps, compte Avranches

(1) La rivière d'Eure.

(2) Dicebant enim Rollonem cum non cognovisse maritali lege. Dudo, l. II. L'Abbé Vertot est aussi de ce même sentiment.

(3) Nortmannis Sequanensibus, videlicet Rolloni suisque comitibus pro tutela regni. Histoire de l'abbaye royale de St. Germain des prez, par Bouillart, religieux bénédictin. Voyez les preuves.

(4) Chartrier de M. de Guiton.

(5) Orderic Vital.

parmi les principales villes de la Gaule (1); Ansfred le danois en fut établi vicomte. Les Danois appelaient anciennement la Laponie, la Biarmie; et encore aujourd'hui cette province est divisée en petites contrées qu'ils nomment Biars. Un chef normand choisit la contrée des Biards pour son héritage; il bâtit un château sur le sommet d'un coteau, dont le pied est arrosé par la rivière de Selune; il fut ruiné dans le XIVe. siècle par les troupes de Charles V (2).

Il y a aussi dans le diocèse d'Avranches un village qui s'appelle les Biards; il fut sans doute le partage d'un des compagnons de Rolf. Ce conquérant laissa aux originaires de la Neustrie les biens dont ils étaient en possession. Il est fait mention de St.-James, sous le nom de Beuron, l'an 914. Les habitans avaient alors pour église paroissiale celle de St.-Benoît, fondée vers le VIIe. siècle. St.-Hilaire du Harcouët remonte à ces temps. Quelques religieux vinrent s'y établir, et là, où s'élevait un monastère, là se formait un village. Sartilli n'est pas plus ancien: sard, vieux mot, veut dire champ, et tilli, tilia, tilleul, champ de tilleuls. Le teilleul, où l'on trouve l'étang de Mareth, qui est un mot hébreu, doit son nom à ses tilleuls. Sourdeval vient du latin, vallée sourde. Pontorson, pons ursonis, pont du Seigneur; orson, nom Gaulois, commun dans les Xe. et XIe. siècles. Brecé, breicum, qui veut dire brai, doit son origine aux Gaulois, et Ducè, ducis Cæsaris, aux Romains. Leurs églises ne remontent pas si haut. Nous avons parlé ailleurs des autres chefs-lieux de canton.

(1) Urbes in ea multæ ac opulentæ, sed ex his præcipuæ sunt, nostroque ævo plus cognitæ Lugdunum, Abrincatina...

(2) Le baron des Biards était de l'ancien échiquier. Dumoulin l'appelle par erreur Briards.

CHAPITRE X.

X^e. SIÈCLE.

ROIS DE LA FRANCE, SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES.

Raoul. Louis-d'Outremer. Lothaire. Louis V. Hugues-Capet.

DUCS FEUDATAIRES DE NORMANDIE ET DU PAYS D'AVRANCHES.

Rolf ou Rollon. Guillaume Ier., Longue-Epée. Richard Ier., Sans-Peur. Richard II, Le Bon.

ÉVÊQUE D'AVRANCHES.

Norgot ou Norgad.. vers 990.

Rolf et les principaux chefs de son armée abandonnèrent la religion d'Odin (1). Le premier principe de leur

(1) Rollo dux Normannorum cum sua gente christianus efficitur..... (Chronicon viseliacense in Burgundia.)

religion sauvage consacrait le suicide comme une action méritoire. Nul n'avait de récompense après la mort, s'il n'avait péri de mort violente. De là ces infortunés que l'on voyait dévorés par les serpens, sourire au milieu des angoisses et des horreurs de ce trépas. Dans le ciel, leurs héros prenaient rang d'après le nombre des ennemis qu'ils avaient tués. Mille flambeaux y brillaient. On y entendait les sons de la harpe et de la lyre. Une éternelle jeunesse, l'oubli des maux d'ici-bas, des jeux guerriers, des festins, telle était leur félicité; tandis qu'au contraire, dans leur enfer, les lâches, qui n'avaient pas su se percer de leur épée, et les criminels étaient renfermés dans un cachot ténébreux, formé de cloisons tressées de serpens, dont les têtes tournées vers l'intérieur lancent des dards, mêlent des sifflemens au bruit de l'ouragan, et distillent des poisons qui s'écoulent en un lac verdâtre où sont plongés les réprouvés qu'engloutissent et rejettent vivans des monstres épouvantables....

On conçoit qu'une telle religion rendait nécessairement ces peuples guerriers. Étant devenus chrétiens, ils mirent tout leur zèle à rétablir les églises qu'ils avaient détruites (1). Quelques-unes de nos anciennes chapelles, pauvres et d'un travail grossier, remontent au temps qui s'est écoulé entre Charlemagne et Guillaume-le-Conquérant. Parmi les anciennes chapelles dont il ne reste aujourd'hui que des ruines, on trouvait celle de Saint-Georges de Bouilli au Val St.-Père, celle de Sainte-Marie-Magdeleine à Ardevon, et l'église actuelle dont le chœur est construit en arête de poisson avec des briques, des pierres de

(1) Rollo ecclesias destructas a paganis per totam sue ditionis terram restauravit. Manuscrit, no, 34.

petit appareil et un ciment très-dur. Il en existait encore d'autres à Moidrey, sous l'invocation de Saint Blaise, et à Courtils sous celle de Saint Étienne : cette dernière fut desservie par les religieux de l'abbaye de Risle, près Fougères.

La chapelle de Verdbois ou du Châtel, dans la paroisse de Vains, n'était pas moins ancienne ; ainsi que celles de Crux à Tirpied, de Saint-Thomas à Sacey, celle de Saint-Martin au village des Rochers, à Saint-Pierre Langers, ou plutôt celle du Guygeois dans la même paroisse : la chapelle de Saint-Denys, à Romagny, a été longtemps célèbre. Elle fut réédifiée en 1750. Elle possédait les revenus de la foire qui se tient dans le champ voisin. Celle de Gigannières, à Saint-Clément, avait aussi les droits de coutumes de la foire qui s'y tenait à la Pentecôte. A Saint-Hilaire, il y avait une chapelle située au haut du bourg, sous l'invocation de Saint Blaise : celle de Saint-Yves, sur les bords de la rivière, avait pour présentateur le seigneur de Saint-Hilaire. A Isigny, il y avait une petite chapelle qui servait de monument pour faire connaître l'ancienne église. La chapelle de Notre-Dame de miséricorde, à Pain-d'Avaine, était autrefois célèbre, ainsi que celle de Saint-Marc, dite de Pierres Aubes, à Chalendrey, et une autre dite de la Magdeleine, à Saint-Martin de Landelles, près le pont des Biards. Celle de Sainte Anne de Rommilly, également à Landelles, était autrefois fort célèbre par le grand concours et par la dévotion des peuples. Celle de la Siourie à Barenton, et celle de la Bisardière à Villechien, avaient beaucoup d'offrandes et de messes votives (1). L'église de Vessey fut bâtie en ces temps (2), ainsi que celle de Bacilly, par les religieux du Mont St.-

(1) Chartrier de M. le curé de St. Gervais d'Avranc.

(2) Chartrier de M. de Guiton.

Michel. Le fonds sur lequel cette dernière église était construite avait été donné par le duc de Normandie. Des seigneurs de Guynebaut en devinrent les seigneurs temporels, et rendirent hommage aux religieux (1). Celle d'Argouges ne remonte pas plus haut ; elle fut fondée vers la fin du x°. siècle, par Pierre Argouges (2), dont les descendans sont souvent cités sur les rôles des hommes d'armes. Cette église, ayant été brûlée dans la suite, n'offre plus aucun caractère d'ancienneté. A deux cents pas, à l'orient du clocher, s'élève un coteau escarpé au pied duquel coule la rivière de Dierge. On y remarque un gros village connu de temps immémorial sous le nom de Mont Auber, c'est-à-dire, mont au baron. On y trouve aussi le portail, ou porte du château. C'était sans doute la maison primitive des barons d'Argouges. Ce château ayant été ruiné avant que les seigneurs d'Argouges possédassent celui de Jautée, ces seigneurs habitèrent sans doute la maison attenante au cimetière, connue sous le nom de la Salle. Ce mot, au temps de Saint Louis, signifiait un palais. Argouges sur Bayeux et Argouges sous Mosles, réunis ensemble, ne donnent pas le quart de la population d'Argouges dans l'Avranchin, dont les seigneurs ont toujours prétendu être chefs de nom et d'armes

(1) Princeps Normanniæ pro majori parte fundator dicti monasterii inter cetera donavit eidem monasterio directum dominium temporale de Bacilleyo, videlicet partis parochiæ in qua sita est ecclesia ejusdem loci. Ecclesia fuit ædificata et fundata cum cimeterio in feodo supra dicto. Ad dictam fundationem pertinebat directum dominium feodi de Bacilleyo quod nunc tenet (1308) Guillelmus Guynebaut armiger et quod tenuerunt ejusdem antecessores... a dictis religiosis.... cum homagio per mediam vel saltem tertiam partem unius feodi loricalis. (Manuscrit du Mont St.-Michel dans les archives de M. le curé d'Avranches.)

(2) De Argougis. En Suisse, on trouve une contrée appelée Argon. Chartrier de M. de Guiton.

d'Argouges. Cette famille de l'Avranchin était si ancienne, qu'on la disait descendue d'une fée. Leur cri de guerre était : à la fée ! Peut-être y avait-il eu dans leur famille quelques Druidesses.

Le duc des Normands s'occupa aussi des établissemens religieux. On lui représenta le Mont St.-Michel comme un lieu des plus vénérables de l'univers (1). Il rappela les religieux qui s'étaient enfuis du monastère, leur rendit leurs biens (2), et augmenta beaucoup leurs possessions (3). Il leur donna la terre d'Ardevon (4). Ils continuèrent l'office canonial, ce qui toutefois ne dura guères. Leur fuite dans le monde leur avait fait perdre le goût de la retraite ; et bientôt on vit ces cénobites abandonner la prière et la frugalité.

Rolf s'occupa constamment du bonheur de ses sujets, et leur donna des lois sages. Il eut à combattre les Bretons rebelles (5) ; mais leurs chefs furent obligés de venir plier le genoux devant lui et de lui donner les mains. Son fils et son successseur, Guillaume-Longue-Épée, vit le Cotentin et l'Avranchin se révolter contre lui. Un seigneur

(1) Hinc convocato Francone episcopo, quæ ecclesiæ veneratiores in sua terra haberentur sciscitatur... in periculo maris ecclesia monte posita, archangeli Michaelis paradisi præpositi nomine prætitulata. Dudon, lib. II, p. 38.

(2) Manuscrit du Mont St-Michel, no. 22.

(3) Monasterio Sancti Michaelis terram ample possessionis quarto die sui baptismatis dedit. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 34.

Rollo redditus ac proventus S. Michaelis archangeli ecclesie ampliores fecit et pinguiores. Manuscrit du Mont St.-Michel, chronica chronicarum, part. 2.

(4) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 22. Guillaume de Jumièges dit aussi : quarto die dedit terram Sti Michaelis ecclesiæ in periculo maris... Hist. Norm. lib. II.

(5) Britones rebelles armis sibi subjugavit. Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

normand fut l'auteur de cette sédition. Mécontent du duc de Normandie, il se mit à exciter les peuples ; il leur montrait d'un côté leurs cabanes de chaume et leurs masures dégradées, de l'autre les châteaux murés et crénelés des hauts et puissans seigneurs ; il leur disait qu'ils étaient obligés de s'épuiser pour ces maîtres redoutables, et qu'ils n'avaient en partage que la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs. En peu d'instants il rassemble une armée et va assiéger le duc dans sa capitale ; mais ce prince marche contre les rebelles et les taille en pièces. C'était en 921. Le feu de la sédition ne fut pas éteint. Les révoltés reprirent les armes avec les Bretons, et essuyèrent une nouvelle défaite. L'auteur de cette dernière guerre passa sur une terre étrangère (1).

Guillaume-Longue-Épée rendit hommage au roi de France Raoul ; et ce monarque, au rapport de Flodoard, voulant s'attacher un tel vassal, lui donna la terre des Bretons située sur les bords de l'océan, c'est-à-dire, les conquêtes du duc sur ces rebelles, et le recouvrement du Cotentin et de l'Avranchin (2).

Le fils de Rolf fit, à l'exemple de son père, des donations considérables au Mont St.-Michel. Il lui donna, dans l'Avranchin, les petits villages que l'on appelait alors Moidrey, Carnet ou Caugé ; Marigny dans la paroisse d'Argouges, qui devint un fief important, appartint dans le xive. siècle à la famille Guiton, et a passé dans

(1) Britones sua naturali infidelitate rebellantes sibi armis viriliter subjugavit. Alanum auctorem hujus rebellionis trans mare effugavit. Riulfum cum multitudine innumerabili imminentem sibi cum trecentis tantum prelio fudit. Manuscrit, n°. 34. Voyez aussi : essai sur l'histoire de Normandie par Toustain, t. 1, p. 129 et suiv.

(2) Willelmus princeps Nordmannorum eidem regi se committit : cui etiam rex dat terram Brittonum in ora maritima sitam. Chronicon Flodoardi.

ces derniers temps dans la maison de Besnard, sieur de la Binolaie, par Marie-Le-Grand de Saint Tray (1).

Parmi les villages concédés, on remarque celui de Curey où l'on voit une église commencée sur de larges dimensions. On présume qu'on en posa les fondemens dans le VIIe. ou dans le VIIIe. siècle. On y remarque encore les villages de la Forge et de Soligny (2). Ce dernier est une ancienne et belle terre et fief contenant presque cent hectares. Les seigneurs qui en portèrent le nom, se rendirent célèbres dans les armes (3). Le prince accorda encore le village de la Dodemanerie à Tanis, ceux de Macey, de Crollon, de Peleton, ou peut-être Poillé, la moitié de Cormeray, de Vergoncey, de Mesnier ou du Manoir, en Servon, le village de Saint-Jean près la mer, où il y eut des seigneurs distingués par leur puissance et leur courage. Un chef de cette famille donna son nom de Thomas à cette paroisse (4). Il y avait en ce dernier lieu une église, un moulin, des prés, et même des vignes. La vigne était aussi cultivée alors au Val St-Pair et à Juvigny. Les vignobles commencèrent à devenir rares

(1) Villulas quas avus meus Guillelmus in pago Abrincatino Sancto Michaeli tradidit que his vocitantur nominibus Maldrei carcei Marinnei. (Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.)

(2) Curei Forges Solinnei. Manuscrit, n°. 80.

(3) Monsieur de Gerville, dans sa notice des châteaux du diocèse d'Avranches, a confondu ce grand fief avec Subligny, petite paroisse qui fut toujours attachée au Grippon, et qui a tiré son nom de Sub ligno, sous le bois. Cette petite commune est presque partout entourée de montagnes autrefois entièrement couvertes d'arbres ; il y existe encore des portions de bois considérables. On trouve dans les vieux titres de l'église *sub ligno*. Dans le latin du moyen âge on a pu dire quelquefois par corruption, Sublígneio. Renseignemens donnés par M. le curé de Subligny. Soligny présente encore des ruines de divers âges. La porte du vieux château est à plein ceintre, avec des moulures ou colonnes, et toutes les ouvertures sont en pierre de petit appareil.

(4) Dummannei Macei Scallei Peleton dimidium Cromerei Verguncei Mannei Sti. Joannis villam prope littus maris sitam cum ecclesia et vineis et molendino et pratis. Manuscrit, n°. 80.

dans le XII°. siècle, et dans le XVI°. on connaît le vin « tranche-bouyau d'Avranches » (1).

Guillaume-Longue-Épée mourut assassiné ; alors de tous côtés on entendit des bruits de guerre. On voulut dépouiller le jeune prince Richard de l'héritage de ses pères. Un roi de Danemarck joignit ses troupes à celles du Cotentin et de l'Avranchin, et menaça de tout mettre à feu et à sang, si l'on ne réparait l'outrage fait à ses anciens compatriotes. L'historien Vace le raconte en ces termes :

Moult furent Normands liez dez roiz é dez Danois,
A lui se sont joutez trestint li Bennois
É cil d'Avrancin é li Costentinois
Du val de Mortain é cil de Chingulais
A grant torbes venaient païssans é borjais
Chevaliers riches é poure é Villainz é Cortois
Pain apportoient é char, poisson salé é frois.

Tous ces guerriers réunis fondent sur les troupes ennemies et les taillent en pièces. Le jeune duc rentre dans ses états, et Louis-d'Outremer, roi de France, est forcé de reconnaître son droit à la souveraineté de Normandie et à la suzeraineté de Bretagne (2).

Richard hérita de la piété de ses ancêtres, comme il avait hérité de leur courage. Il venait souvent au Mont St.-Michel (3). Il ne tarda pas à s'apercevoir que les

(1) Cenalis de re Gallica.. in-fol.. (Ces vignes venaient à la Naffrée, où l'on en voit encore quelques-unes.) Ancien manuscrit de M. le Court sur Avranches.

(2) Essai sur l'histoire de Normand., p. 184, t. I.

(3) In historia Aquitanica a Ludovico Balbo ad Hugonem deducta dicitur Richardus Willelmi principis filius ædificasse in Nortmannia quæ antea vocabatur Marcha Franciæ et Britanniæ monasterium Sti.-Michaelis de monte ubi monachos ordinaverit. On lit la même chose dans un autre ancien historien : marcha Franciæ et Britanniæ monasterium in monte.. (Ex chronico Ademari.)

chanoines n'avaient alors que trop dégénéré de leur première institution ; ils ne portaient plus l'habit monastique, et ils faisaient célébrer l'office par des gens à gages. On n'entrait plus dans cette société religieuse que pour jouir des grands biens qu'on lui avait donnés (1). Les repas, la chasse, et toutes sortes de débauches absorbaient des richesses qui n'étaient destinées qu'à des œuvres de piété et de charité. Une telle vie attira l'indignation du prince. Les chanoines le remarquèrent et se crurent perdus ; c'est pourquoi ils s'empressèrent de partager les dépouilles de l'église, et ne laissèrent que ce qu'ils ne purent emporter ou aliéner (2).

Cependant le duc avait appelé des religieux de divers endroits, et il se hâta d'arriver à Avranches ; il paraissait y venir appelé par d'autres soins (3). Mais aussitôt qu'il y fut arrivé, il envoya un des ses grands avertir les chanoines, ou de sortir, ou de prendre l'ordre monacal. Après avoir écouté le messager, ils s'assemblèrent, et, d'une commune voix, ils résolurent d'abandonner le monastère. Deux néanmoins restèrent assis sur leurs siéges et attendirent la fin de l'événement. Le messager entra et leur demanda leur résolution. L'un des deux, nommé Bernier (4), pria le messager de le laisser dans sa cellule, qui était contiguë à l'église : mon fils, lui dit-il, ayez des égards

(1) Ad idem Sti. Michaelis monasterium sepe veniens... cernens autem potentiores quosque res ipsius ecclesie canonicorum nomine sibi vindicare solis comesationibus venationibus ceterisque intenti erant voluptatibus. Manuscrit, n°. 80.

(2) Quid vel quantum potuit quisque eorum ex rebus ipsius ecclesie studuerunt loco emittere sibique fidelibus aliorsum committere. Manuscrit, n°. 80.

(3) Aggregans undecumque idoneis religione monachis Abrincis quasi alia tractaturus venit... n°. 80.

(4) Berneherius.

pour un vieillard abandonné, qui n'a que peu d'années à vivre, laissez-le mourir ici (1). Mais ce vieillard rusé voulait s'emparer du corps de Saint Aubert. L'envoyé du prince, surpris d'une telle demande, lui allégua les ordres qu'il avait reçus, et ajouta qu'il serait pénible aux nouveaux religieux de le voir rester dans le monastère, et qu'enfin cette cellule était destinée non aux infirmes, mais à ceux qui avaient la garde de l'église (2). Eh bien! continua le méchant, au moins cédez-moi ce lieu pour quelques heures. Je ne vous demande que le temps de trouver un autre logement; et comme le messager le refusait : on ne m'en arrachera, s'écria-t-il, que par force. L'envoyé du prince commanda aux gardes qui le suivaient d'entrer et de forcer ce mauvais religieux de quitter le monastère. Il alla résider dans une maison située sur le penchant de la montagne (3). Il était parvenu, on ne sait comment, à enlever le corps de Saint Aubert. Les religieux comblèrent ce moine de biens. Ils lui rendirent tout ce qu'il possédait, mais ils ne purent le gagner; et à sa mort ils accordèrent à son neveu Foulques (4) tous ses biens. Celui-ci leur fut constamment attaché (5). Les religieux accordèrent pareillement à l'autre chanoine, qui était resté dans le monastère et avait pris l'habit, tout ce qu'il possédait, et le nommèrent chapelain (6). Richard confirma aux disciples de Saint Benoit, qu'il venait d'établir, la possession de

(1) Quoat viveret sineretur habitare... no. 80.

(2) Dicens substituendis monachis id molestissimum fore ipsamque cellulam non infirmis... no. 80.

(3) Que sita erat in ejusdem montis latere. Manuscrit, n°. 80.

(4) In Fulcholdo...

(5) Effectus est fidelissimus, n°. 80.

(6) Constituerunt capellanum, no. 80.

ce dont jouissaient les chanoines, et leur fit encore des dons considérables. Parmi ces dons se trouvent des tables d'or et d'argent, des calices et d'autres effets de grand prix. Il voulut aussi, après avoir pris l'avis des grands de son duché, que l'abbé fût toujours choisi parmi les religieux de ce mont; mais il se réserva le droit de remettre le bâton pastoral au religieux qui lui serait présenté. Il plaça la charte de ses priviléges sur l'autel de St.-Michel (1).

C'est ainsi que le raconte un historien contemporain (2); un autre rapporte les mêmes faits dans le style du temps:

Li Mont St.-Michel estora
Moine i mist moult les ama
Al compasser mist grant entente
Grant aveir i mist e grant rente (3).

Vace dit aussi dans sa chronique ascendante des ducs de Normandie :

Et li Mont St.-Michel richement estora (4).

Robert du Mont St.-Michel, dans le manuscrit où il a continué la chronique de Sigebert, et Oderic Vital font encore mention de ce prince, et du changement qu'il

(1) Communi optimatum suorum concilio ut ibidem nullus nisi loci hujus monachus abbatis fungeretur nomine vel officio... tantum potestatem tribuendi fratri electo pastoralem baculum... Manuscrit, nº 80.

(2) L'auteur du manuscrit du Mont St.-Michel, nº. 80.

(3) Manuscrit cité par Gauthier d'Arc, histoire des conquêtes des Normands en Italie (1830).

(4) Elle a été imprimée, pour la première fois, par la société des Antiquaires de Normandie.

fit sur le Mont St.-Michel, qu'ils appellent encore Tumba (1).

La chronique de Fontenelle porte que le duc Richard tira de ce monastère un religieux nommé Mainard, né de parens distingués. Il faisait les délices et le bonheur de sa communauté, qu'il avait enrichie de livres, de chartes et d'ornemens précieux. Le prince et les grands du duché jetèrent les yeux sur cet abbé, et l'envoyèrent régir le monastère du Mont St.-Michel (2). Il emmena son neveu, nommé comme lui Mainard. Il donna à ses nouveaux religieux le goût de l'étude. Pendant son gouvernement, ils furent constamment occupés à la lecture, à l'écriture, au calcul, et à l'étude des sciences divines et humaines. Ils se rendirent célèbres dans les lettres et dans la piété; il en sortit plusieurs grands hommes. Un nommé Hériward fut appelé par les religieux de Giblou, pour remplir la place de son frère Erluin leur abbé; il avait long-temps vécu avec lui (3), et ensuite avait sans doute été appelé par l'abbé Mainard (4). Un autre, du nom

(1) Ricardum ejus nominis primum Nortmannorum ducem in monte Tumba monasterium in honorem S. Michaëlis restauravisse. (Chronicon Sigeberti...) Voyez cette histoire manuscrite tirée du chartrier du Mont St.-Michel, et déposée à la biblioth. d'Avranch.

(2) Cum verò præcipua, ut dictum est, abbatis Mainardi industria in omnibus claresceret, Nortmannorum duci et primatibus ejus satis comperta placuisset, inde eum abstrahere et majori decreverunt honore sublimare; denique ad Montem S. Michaelis archangeli compulerunt migrare; quatenus canonicis eliminatis monachos quibus præesset in regulari disciplina deberet undecumque aggregare. (Chronicon Fontanellense, caput VI.)

(3) Annales Benedictini, t. IV, p. 42, de Mabillon.

(4) Richardus in eo loco instituit Mainardum virum religionis commendatione insignem qui assumpto secum nepote aliisque monachis. (Cenalis, t. III, hierarchiæ Neustriæ.)

de Roland, fut évêque de Dol, et un troisième, appelé Guerin, gouverna l'abbaye de Cérisy (1).

Le duc de Normandie, pour donner encore une plus grande sanction aux priviléges des religieux et à leur établissement, les fit confirmer par le pape et par le roi de France. C'était alors Jean XIII qui occupait le trône pontifical : qu'il parvienne à la connaissance de tous les fidèles, écrivit-il, que moi, Jean, par la clémence du Créateur très-saint, pape de la sainte église Romaine, quoique indigne, j'ai appuyé et confirmé un établissement que le glorieux Lothaire, roi des Français, Hugues, archevêque de la sainte église de Rouen, Richard, marquis des Normands, ont formé sur la Montagne de St.-Michel.

Le souverain pontife rappelle ensuite tout ce qui s'était passé, et finit ainsi : Si quelqu'un se montre contraire aux choses établies en ce lieu, de l'autorité du Père, et du Fils, et du St.-Esprit, de la Ste. Vierge, de St. Michel, et des saints Canons, qu'il soit sous une malédiction perpétuelle, à moins qu'il ne se repente (2).

(1) Gallia christiana, t. XI, p. 514.

(2) Noverit cunctorum noticia fidelium quod ego Johannes pii conditoris clementia sancte Romane sedis existens indignus papa. Gloriosi Francorum regis Lotharii. Necnon et sancte Rotomagensis ecclesie archipresulis Hugonis. Atque Richardi Normannorum marchiesi. Submisso pulsatus rogatu pro monte sancti Michaelis videlicet in maris pelago sito quem ipsi acti amore superni regis in melius restaurarant monachorum in ibi aggregantes normam precepto que regali firmaverant.

Quod et ipse facere non differrem. Quorum assentiens benigne peticioni astruo et corroboro quofinetenus in quo nunc pollet permaneat monachali ordine ipsique monachi de suis sibi adhibeant pastorem. Si quis autem id molitus fuerit contrarie ex autoritate Patris et Filii et Spiritus Sancti sancteque Genitricis ac Sancti Michaelis sanctorumque canonum perpetue sit addictus maledictioni nisi resipuerit. Nostraque stipulatio inconvulsa permaneat. (Manuscrits du Mont St.-Michel, no. 80, et no. 34.) Nous citons toujours le texte pur, sans le corriger, excepté que nous avons écrit en toutes lettres les abréviations, et employé le v consonne à la place de l'u voyelle.

Le roi de France, qui régnait alors, se nommait Lothaire. Voici sa charte précieuse pour ces temps éloignés et peu connus.

Au nom de la St°. et indivisible Trinité,

Lothaire, par la grâce de Dieu, Roi.

Si nous confirmons par nos édits, ce que nos prédécesseurs éclairés par la miséricorde divine, et excités par les pieux avertissemens des serviteurs de Dieu, ont établi pour l'utilité de la sainte église et venir au secours de ses adorateurs, nous exerçons une coutume royale, et nous avons la ferme confiance que cette conduite nous procurera une vie heureuse en ce monde, et nous fera parvenir à la félicité éternelle. C'est pourquoi, que tous nos fidèles sujets sachent qu'il y a dans la mer un lieu apelé le Mont St.-Michel, où l'on a fait depuis peu des changemens très-avantageux. Richard, marquis des Normands, avec l'autorité du Seigneur pape de la St°. église Romaine, y a rassemblé une société de religieux, fidèles observateurs de la loi divine. On nous prie d'ajouter notre sanction à cet établissement, approuvé et confirmé par ce souverain pontife, le marquis des Normands, et Hugues, archevêque de la St°. église de Rouen. Notre excellence joyeuse de ce qui a été fait, et voulant satisfaire les religieux, nous souscrivons à leur demande. C'est pourquoi, par l'autorité royale et par notre indulgence, nous accordons par ces présentes que pour toujours et immuablement ce même lieu demeure dans l'ordre monacal dans lequel il brille, et défendons, en vertu de l'autorité royale, à tous nos successeurs, marquis de notre

royaume, et archevêques qui pourront se succéder dans l'église de Rouen, d'enfreindre notre présent et inviolable décret, d'empêcher ces serviteurs de Dieu de le servir librement en ce lieu, et qu'ils ne prient pour nous et la conservation de notre royaume. Et ce commandement que nous faisons par amour de Dieu et pour notre salut, nous le signons de notre propre main et avons commandé de le sceller de notre anneau (1), pour le rendre plus inviolable.

Il est dit ici que le Mont St.-Michel appartenait au diocèse de Rouen. Il fallait donc que celui d'Avranches

(1) In nomine sancte et individue Trinitatis Lotharius gratia Dei Rex.

Si ea que predecessores nostri divina dignatione illuminati et piis admonitionibus servorum dei instigati pro utilitatibus ecclesiarum et necessitatibus servorum Dei supplendis statuere decreverunt nostris confirmamus edictis regiam exercemus consuetudinem et hoc nobis ad presentem vitam felicius peragendam et ad futuram capessendam profuturum procul dubio confidimus idcirco notum fit omnibus fidelibus nostris presentibus atque futuris quemdam esse locum montem Sancti Michaelis dictum situm in maris pelago quem modernis diebus amore ductus regis eterni Richardus Normannorum marchis cum auctoritate domni Johannis sancte Romane sedis pape restauravit in melius aggregans monachorum cetum divinarum legum sanctionibus jugiter inherentium pro cujus perpetuo roboramine atque stabilitate domni prefati pape nec non memorati marchisi atque Hugonis sancte Rotomagensis ecclesie archiepiscopi ad cujus diocesim pertinet jam dictus locus nostras devenit ad aures peticio id ipsum nostro perpetuo manendum roborare fulcimine quorum rato decreto nostra excellentia hilaris reddita ac eorum voluntati aurem accomodantes veluti postulaverant fieri adjudicavimus unde regali auctoritate et indulgentia per hoc preceptum nostre confirmationis stabili jure eundem locum in eodem quo nunc pollet ordine videlicet monachili permanere concedimus omni tempore precipientes regia potestate ut nemo successorum nostrorum regum neque quislibet ejusdem regni marchisus neque qui in sanctâ Rotomagensi ecclesia presul per subvenientia tempora successerit quod nostro roboratum est inviolabili decreto infringere audeat quatenus in ibi deo servientes ac divini servitii cultores libere deo serviant et pro nobis ac totius regni nobis a deo collati conservatione exorare queant et hoc preceptum quod ob amorem Dei omnipotentis et remedium anime nostre roboravimus ut firmiorem obtineat vigorem manus nostre conscriptione subterfirmavimus et de annulo nostro sigillari jussimus. (Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.)

fût encore vacant, tant les Normands avaient causé de désastres en ce malheureux pays. Les évêques de Coutances s'étaient retirés à Rouen, avec les corps de Saint-Lo, de Saint Romphaire et de Saint Frémond. On voit encore à Rouen, sur une vitre du prieuré de Saint-Lo, les portraits de cinq évêques qui y firent leur résidence; ces reliques vénérables furent déposées dans la capitale de la province, dans l'église de St.-Sauveur; les peuples y vinrent de toutes parts pour recevoir la guérison de leurs infirmités, et il arriva des miracles si grands et si éclatans qu'elle prit le nom de Saint-Lo, et le porte encore aujourd'hui. Les évêques de Coutances furent aussi comblés d'honneurs et de biens; ils reçurent en don cette église, avec les fonds, les places et les terres voisines, de plus le droit de prendre, sur le domaine ducal, un cerf le jour et fête de Saint Lo, et un sanglier le jour de Saint Romphaire (1). Le cerf et le sanglier étaient des marques de noblesse. Le dernier évêque, qui fit sa résidence à Rouen, se nommait Hugues, et il fut élu en 989. Cette même année on pensa aussi à retablir le siége d'Avranches, qui avait été abandonné, et l'année suivante on trouve la souscription de Norgot, évêque d'Avranches, dans un manuscrit de l'abbaye de Fécamp (2). Cet évêque paraît être de race danoise. L'archevêque de Rouen, qui rétablit ce siége, était également sorti d'une famille normande. C'était Robert, comte d'Évreux, fameux par ses déréglemens. Il enleva aussi la plupart des biens de l'abbaye du Mont Saint-Michel (3).

L'an 991 était décédé l'abbé Mainard; et son neveu,

(1) Histoire de la ville de Rouen, 1710.

(2) Conciles de Rouen par le père Pommeraye, page 59.

(3) Manuscrit du Mont St.-Michel, nº. 80.

qui était alors prieur, fut choisi pour lui succéder. Pendant son gouvernement il arriva un grand événement au Mont St.-Michel, dit un historien de ces temps. Une comète, qui dura pendant trois mois, brillait de la plus vive clarté, et occupait la plus grande partie du ciel. Elle paraissait au commencement de la nuit, et disparaissait au chant du coq (1); toutes les fois, continue l'historien, que Dieu a fait voir au monde de pareils prodiges, peu après il arrive de grands malheurs (2). Vers cette époque l'église de Saint Michel archange, bâtie sur un promontoire du rivage de l'océan, et qui a été jusques ici vénérable à tout l'univers, fut dévorée par les flammes (3).

La mer durant le flux entoure le promontoire de ses flots à une grande hauteur, et durant le reflux elle le laisse environné d'une immense plaine de sable (4).

Les habitans de la côte, descendans des anciens Saxons, appelaient l'accroissement de la mer Malinas, et le décroissement Ledones (5).

L'accroissement subit de l'Ardée, rivière qui coule dans ces parages, a pendant quelque temps, ajoute Glaber,

(1) Incipiente nocte, quæ nimia claritate fulgens, maximam teris partem sibi illustrando vendicabat, usque dum circa galli cantum occumberet. Glaber Radulphus, l. III, hist. Francorum.

(2) Quoddam mirum atque terribile. Glaber Radulphus, l. III, hist. Franc.

(3) Contigit in proximum ecclesiam beati archangeli Michaelis cremari incendio quæ scilicet constituta in quodam promontorio littoris Oceani maris toto orbe nunc usque habetur venerabilis. Glaber Radulph.

(4) Nam et ibi certissimum conspicitur, videlicet ex incremento atque decremento lunari, eundo et redeundo processu mirabili in gyro ejus promontorii remna scilicet oceani. Glaber Radulp, l. III.

(5) Cujus etiam excrementum maris Malinas vocant : decrementum quoque Ledones. Glaber Radulph. (Ces mots sont saxons d'après Joseph Scaliger.)

empêché les voyageurs de se rendre au Mont ; reprenant ensuite son ancien cours, elle a laissé un sillon profondément creusé (1). De tous les points de la terre on vient visiter ce Mont, que tant de circonstances ont rendu célèbre (2).

L'incendie dont parle Glaber est aussi rapporté dans une chronique du Mont St.-Michel (3). Richard II fit rebâtir l'église avec magnificence, et c'est à ce temps que remontent les grosses colonnes cylindriques, la nef assez bien conservée et une partie des voûtes. Le duc de Normandie, Richard Ier., en mourant, avait laissé de son épouse Gonnor, ce jeune prince que l'on surnomma le Bon ; un autre fils, nommé Mauger, qu'il établit comte de Mortain, et ce fut le premier qui en porta le nom ; une fille épouse du comte de Blois, à laquelle il donna Pontorson pour dot ; mais, étant décédée sans enfans, cette ville fut rendue au duc de Normandie (4) ; une autre fille qui épousa Ethelred roi d'Angleterre, lequel eut pour le Mont St.-Michel une telle vénération, qu'en envoyant une armée ravager la Normandie, il ordonna de n'épargner que ce Mont (5). Il rendit aussi une loi où il était dit : que tout

(1) Est etiam non longè a prædicto promontorio fluviolus cognomento Ardnus, qui post paululum excrescens, per aliquod temporis spatium, intransmeabilis effectus, atque ad prædictam ecclesiam ire volentibus viam plurimùm impediens, aliquantis per ejusdem itineris obstaculum fuit ; postmodum verò in sese rediens, profundissimè littus suo cursu sulcatum reliquit. Glaber Radulph.

(2) Prædictus locus a plurimis terrarum populis frequentatur. Glaber Radulph.

(3) Cujus tempore combustum fuit monasterium cum omnibus officinis. (Chronicon breve.)

(4) Inventaire de l'histoire de Normandie, page 53.

(5) Solummodo archangeli Michaelis monti parcerent, ne tantæ sanctitatis et religionis locum igne concremarent. Will. Gem. l. v. ch. IV.

chrétien, qui a l'âge prescrit, jeûne trois jours au pain et à l'eau, ne mangeant que des racines crues, avant la fête de St.-Michel, et que tout homme aille à confesse et à l'église nu-pieds; que chaque prêtre aille trois jours nu-pieds en procession avec son troupeau; que chacun prépare ce qu'il lui faut de vivres pour trois jours, observant toutefois qu'il n'y ait aucun aliment gras, et que, pour mieux célébrer la fête, d'abondantes aumônes soient distribuées aux pauvres; que tout serviteur soit dispensé de travail pendant ces trois jours, ou qu'il ne fasse que ce qui est nécessaire pour son usage. Ces trois jours sont le lundi, le mar di et le mercredi qui précèdent la fête de St. Michel. Si un serviteur rompt le jeûne, il sera fustigé; si c'est un homme libre, mais pauvre, il paiera trente sous; si c'est le thane du roi, il paiera 130 schelings, et tout cet argent sera donné aux pauvres (1).

La duchesse Gonnor s'occupa aussi constamment du Mont St.-Michel. Elle contribua beaucoup à la reconstruction du monastère. Je crains, disait cette dame, dans une charte en faveur de ces religieux, l'immensité de mes péchés; mais n'est-il pas écrit que celui-là qui aura donné un verre d'eau, aura une récompense éternelle? Norgot et l'abbé Hildebert signèrent cette charte (2). Celui-ci avait succédé à Mainard II, qui, se voyant sur le déclin de l'âge, avait fait procéder à l'élection de son successeur (3). Hildebert est dans le printemps de son âge, disait le prince Richard; mais il est distingué par son

(1) Voyez les conciles de Spelman.

(2) Meorum immensitatem criminum metuens... tribuatur frigide aque calix ut eterna recipiatur merces... Norgoti episcopi et Heldeberti abbatis. Manuscrit, n°. 80.

(3) Bibliot. Labbe t. 1, p. 351. Manuscrit du Mont St-Michel, n°. 22.

esprit et mûr par ses mœurs : c'est pourquoi nous l'avons mis à la tête de cette abbaye (1).

Il arriva sous le gouvernement de cet abbé des miracles éclatans sur le Mont St.-Michel. C'était en l'année 1009. Le chanoine Bernier avait enlevé le corps de Saint Aubert ; il l'avait emporté dans sa maison, située dans un lieu retiré (2). Le chanoine mourut sans que personne sût où il avait caché ce précieux dépôt (3). La providence le révéla, au temps de l'abbé Hildebert (4). On raconte que, pendant trois nuits consécutives, la maison retentit d'un bruit si violent qu'elle paraissait ébranlée jusque dans ses fondemens, et la montagne elle-même jusqu'au centre de la terre (5). Le vénérable abbé, surpris de cet événement, entra dans l'église pour sonner matines, et après avoir prié, prosterné devant le St. Sacrement (6), il sortit avec

(1) Juveneli evo floridum sed acumine Jucacis ingenii preclarum morumque maturitate gravidum. Manuscrit, n°. 80.

(2) Cum autem sacrum ejus corpus, in eodem loco ubi terræ mandatum fuerat, diù quievisset anno domini 966, hinc ablatum est. Illud siquidem refossum impia manus in secretiorem montis domum abdidit, ea mente ut aliò tam pretiosum pignus traduceret. Nefandis consiliis obstitit divina potentia. Manuscrit cité dans le bréviaire d'Avranches, 18 juin.

(3) Beati Auberti ossa cunctis manserunt ignota eodem in loco ubi belua predicta scilicet Bernerius absconderat. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 34.

(4) Ricardo secundo monarchiam gubernante Normanice gentis domno vero Hyldeberto abbate haud ignobiliter regente moderamina ipsius cenobii. Manuscrit, n°. 34.

Anno quippè a partu Virginis nono supra millesimum, Richardo secundo Normanniæ duce, et Hildeberto ejusdem monasterii abbate, decimo quarto calendas julii... Manuscrit du brév. d'Avranches.

(5) Personuerat tota domus tres noctes continuas tanto fragore ut ea a fundamentis, et mons ipse a radicibus concuti videretur. Manuscrit du brév. d'Avr.

Quod itaque nocte cunctis alto depressis sopore eadem domus insonuit ingenti frangore. Manuscrit, no. 34.

(6) Manuscrit du Mont St.-Michel à la bibliothèque d'Avranches, no. 22.

la résolution de faire creuser la partie de la maison d'où paraissait principalement partir ce bruit extraordinaire (1). Il s'était répandu dans le public que le corps de Saint Aubert avait été enlevé et caché quelque part. On interrogea Foulques, qui se montrait très-attaché aux religieux. Je sais, répondit-il, que mon oncle a enlevé les reliques sacrées, mais j'ignore où il les a déposées. Je me souviens qu'étant encore fort jeune, une nuit, nous nous rendîmes dans l'église : prends ceci, me dit-il avec force ; je chargeai sur mes épaules un vase où il avait renfermé les ossemens sacrés, et je l'apportai dans sa chambre ; mais il alla seul les cacher sur la montagne (2). Alors l'abbé Hildebert poursuit son entreprise. Dès qu'on eut commencé à creuser la terre, le coffre qui contenait les restes de Saint Aubert parut tout-à-coup, et s'ouvrit de lui-même (3). Deux religieux le placèrent sur leurs épaules, et l'on s'avança en chantant des hymnes et des psaumes (4). Mais voici qu'un des religieux qui le portait se prit à douter si c'était vraiment le corps de Saint Aubert, et au même instant son fardeau devint si pesant,

(1) Partem illam domûs quæ majori fragore percelli visa erat, effodi jussisset.. Manuscrit du brév. d'Avr.

(2) Rumor autem jam crebuerat auribus precedentium furatum esse ac abscondisse beati Auberti corpus commorantes itaque super memoratum Fulcoldum sibi pre ceteris fidelissimum sciscitati sunt eum utrum de corpore ipsius... qui respondit se certissime scire Berneherium sancta ossa transtulisse atque aliorsum in eodem tamen monte abscondisse sed ubi ea absconderit se penitus ignorare.... eadem ossa inquit ab eo inclusa cado. Recolo me puer in propriis humeris noctanter in hoc isto detulisse cubiculo sed ubi ea reposuerit omnimodis incognitum habeo. Manuscrit, n°. 34.

(3) Deprehensa est capsa quædam sedulò recondita, quæ ultro, et nulla adhibita manu, aperta Sti. Pontificis exuvias obtulit scrutantibus.

(4) Sacrum ferculum duo viri humeris impositum sustulerunt : quod summa omnium veneratione inter festos hymnorum et psalmorum cantus; Manuscrit du brév.

qu'il tomba sous le poids (1) ; frappé de cette circonstance, il réfléchit et reconnut sa faute. Alors il reprit le corps sans aucune peine et le porta jusque sur l'autel. On trouva avec la dépouille glorieuse du saint prélat cette inscription : hic requiescit corpus Sancti Auberti Abrincatensis episcopi : ici repose le corps de Saint Aubert évêque d'Avranches.

Quelque temps après, suivant le rapport d'un témoin oculaire, deux des religieux du Mont furent saisis d'une fièvre violente. Toutes les ressources de l'art étaient impuissantes ; l'état de ces religieux était désespéré. L'un, vieillard vénérable, dit à l'autre : je vous prie, mon frère, apportez-moi un peu d'eau pour me rafraîchir, mais qu'elle touche auparavant la tête de Saint Aubert. Le jeune religieux apporta cette eau, où il avait plongé la tête du saint, et la présenta à son frère agonisant. Celui-ci en but et exhorta son confrère à l'imiter, lui assurant que cette eau serait un remède à leur mal ; mais celui-ci refusa. J'aime mieux mourir, ajouta-t-il, que de boire une liqueur où a été trempée la tête d'un homme mort. Le vieillard souriant avala l'eau, et à la même heure il fut guéri. Le lendemain il assista à l'assemblée des religieux, tandis que l'on porta en terre son compagnon de souffrances (2).

(1) Sed cum eorum qui felicem gestabant sarcinam, alter de rei veritate in ipso ecclesiæ aditu dubitasset, tanto pondere sacra theca ejus depressit humeros, ut ipsi fuerit oneri succumbendum. Verùm facti pœnitens eam nullo negotio ut antea sustulit et in altari deposuit. Manuscrit cité dans le bréviaire d'Avranches.

(2) Duo siquidem ex ejusdem cœnobii fratribus... qui alterum ætate procerus videbatur, ablui ipsius Sti. Auberti caput ipsumque liquorem sibi ad bibendum deferri precabatur. Quem delatum sibi cum fide suscipiens hortabatur secum bibere ea usque remedii præfatum juvenem qui omnino renuere cœpit asserendo se mori malle quam liquorem per caput hominis mortui distillatum bibere cujus ille senior irridens allatum potum solus ebibit eademque hora pristine restitutus sanitati in

Les religieux allèrent un jour en procession avec le corps de Saint Aubert à la ville d'Avranches. Après la célébration des saints mystères, comme on portait le corps vénérable par le milieu de la ville, une pauvre femme se met à prier, et le corps ayant passé auprès d'elle à la porte de la ville, elle se sentit guérie. Tout le peuple fut frappé de cet événement ; on avait vu cette femme paralytique, et on la voyait parfaitement guérie. Pendant long-temps les moines allaient tous les ans à Avranches portant processionnellement le corps de Saint Aubert, et les chanoines de la cathédrale venaient au Mont St.-Michel avec celui de la noble vierge Ste. Pience, comme le porte une note marginale dans le manuscrit, n°. 34. Cette note est probablement de la main de Mabillon (1).

Le pieux auteur de ce manuscrit, qui vivait à la fin de ce dixième siècle, raconte encore un autre miracle dont il avait été lui-même témoin. Un noble et puissant seigneur de Bourgogne, dit-il, vint en pélerinage au Mont St.-Michel ; il fut si touché de la puissance de l'Archange et de la miséricorde que Dieu manifestait en ce lieu, qu'il emporta pour reliques une pierre de l'église. Il la plaça dans une chapelle qu'il fit bâtir en l'honneur du St. Archange. Il établit douze chanoines pour le service

crastino se facto reddidit conventui ipse vero alter correptus est infirmitate et suscepit mortem. Manuscrit, no. 34.

(1) Secum deferentibus corpus Sti. Auberti juxta hunc morem ibidem vero... post celebrationem misse eadem... Sti. per medium urbis deferretur de more muliercula cernens illuc undique quosdam utriusque sexus accurrere quonam tanta multitudo sic properaret cepit inquirere cui responsum est hos ire obviam corporis Sti. Auberti quod deferebatur per majorem vicum ipsius civitatis hoc audito cepit orare..... ubi autem portitores sti. corporis per portam urbis egrediebantur... omni populo undique spectante sana et incolumis astitit in pedes... alternis ecclesiæ semel in annum ad alteram. Note marginale.

de cette chapelle, et il leur assigna des revenus. Au lit de mort, il appela son épouse, et lui recommanda cet établissement qu'il chérissait. Mais cette femme mit en oubli la volonté sacrée et les dernières prières de son mari. Ses trois enfans, dissipateurs et débauchés, vendirent à l'étranger le bien de leurs ancêtres, avec la chapelle que leur père avait fondée. Accablée de chagrins, la mère vint en pélerinage au Mont St.-Michel. Elle arrive, elle veut monter les degrés avec sa suite, pour entrer dans l'église; mais elle se sent repoussée par une main invisible; elle pousse un cri et redescend plusieurs degrés. Elle fait encore un effort pour remonter, mais elle éprouve une douleur plus violente. Cette malheureuse, oubliant sa négligence passée, criait qu'elle ne se sentait point coupable et qu'elle éprouvait de vives souffrances. L'abbé Hildebert fut appelé pour porter secours à cette inconnue. Il envoya deux de ses religieux, l'un nommé Frodmond, et l'autre Hildemon son frère. Ils engagèrent cette étrangère à avouer ses fautes. Elle raconta tout ce qui s'était passé et le mépris qu'elle avait fait des dernières volontés de son époux. Elle ajouta en pleurant qu'elle réparerait ses crimes. Les religieux l'avertirent alors de prier le St. Archange, et ils lui promirent de la conduire. Elle marchait encore d'un pas mal assuré et tremblait de tous ses membres. Cependant elle suivit les religieux qui l'encourageaient; s'étant prosternée sur le pavé du temple, devant l'autel de St.-Michel (1), elle

(1) Vir quidam a Burgundie partibus... homo potentissimus.... in veneratione loci... lapidem ex eodem monte tulit secum rediens detulit... ponens in altare pro reliquiis eamdem basilicam in honori St i Michaelis solenniter dedicari fecit ubi etiam duodocim ut fert constituit canonicos... uxori sue idem studuit committere monasterium,

ouvrit son âme devant le Seigneur, et elle en sortit toute consolée, et la paix dans le cœur. Il existe encore aujourd'hui, ajoute l'annaliste, plusieurs de ceux qui ont été les témoins de ce miracle. Il raconte encore qu'à la même époque on vit venir, jusque de l'Italie, un étranger en pèlerinage au Mont St.-Michel. Deux ans après, continue-t-il, deux religieux de ce monastère, nommés Bernard et Vidal, allant en pèlerinage au Mont Gargan, passèrent chez lui, et il leur donna l'hospitalité avec la plus grande joie (1). Enfin, voici un autre événement qu'il rapporte, et qui, suivant quelques-uns, a fait appeler le Mont St.-Michel en péril de mer, in periculo maris (2).

Une femme de Normandie venait accompagnée de son mari en pèlerinage au Mont St.-Michel. C'était pendant que Hildebert était encore abbé de ce monastère. Ils marchaient au milieu de la grève. Un épais brouillard leur dérobe tout-à-coup la vue du Mont, le vent siffle horriblement, la mer mugit dans le lointain. L'épouse saisie de frayeur tombe évanouie, et, étant enceinte, elle fut prise des douleurs de l'enfantement. Les flots les entouraient déjà. Tout leur espoir fut en Dieu et en l'Archange St.-Michel. L'envoyé céleste vint à leur secours, et il sauva

venit ad eumdem Sancti Michaelis Montem... quasi immemor sue precedentis negligentie ad templum Sancti Michaelis cum suis properabat ascendere... ubi primum gradum ascendit vehementer ingemuit ac retrorsum per brachia perque crura trahi dixit que tum retro radiit duarum fere ulnarum spatio... sed cum iterum voluisset ascendere confestim retroire... duplicato urgeri supplicio.... ad id spectaculum concursus... qui cuntes et quod ei acciderat diligentius considerantes ceperunt eam admonere... quoniam suus maritus ex eodem Monte lapidem detulerit... continuo precedentibus... ad Montem Sancti Michaelis liberrime ascendit atque ante sanctum altare. Manuscrit du Mont St.-Michel à la bibliothèque d'Avranches, no. 34.

(1) Qui ad eumdem locum Sancti Michaelis a partibus Italie... hos ad se venire fecit, no. 34.

(2) Manuscrit du chartrier de M. de Guiton.

de la fureur des eaux cette famille malheureuse. A droite et à gauche les flots s'élevèrent comme des montagnes, et au milieu, la mère tenait entre ses bras son enfant, et son père faisait rejaillir l'eau sur lui pour le revêtir de Jésus-Christ, et il invoquait la St^e. Trinité. Il ne lui donna point le nom de ses aïeux; mais il l'appela Péril. Échappé à un si grand danger, cet enfant fut élevé dans la piété, et instruit dans les saintes lettres; il reçut aussi les ordres sacrés et exerça le ministère dans le pays de Lisieux, à quatre milles de la ville épiscopale. Il existe encore aujourd'hui, ajoute l'historien; et si quelqu'un doutait de ce fait, c'en est un témoin vivant et convenable; il vient encore tous les ans visiter ce Mont (1). Cet événement est raconté de la manière suivante, dans une chronique françaisе, écriture gothique, à la fin du manuscrit, n°. 24.

« Plusairs pelerins estans en la greue de la mer ou
« dit voiage pour euiter le peril de la mer quels
« ueoient venir sur eulz sen estoient fuis a la riue de la
« mer entre les q'ls auoit vne fame grosse qui demoura
« ou dit peril et enfanta illic'qs laquele aue'qs son
« enfant alaitant a la mamelle monseigneur St.-Michiel
« garda et sauua seins et entiers et mist hors du peril et
« leur fist faire voie et chemin a la mer pour issir et sens
« lesion et euiter le peril » (2).

(1) In diebus regiminis predicti domni Hildeberti abbatis.., matrona... princeps celestis militie immunem mali in tante talique eam servavit discrimine... mox ablactatum sacris litteris erudiendum ad deo serviendum magistro tradiderunt. Is postea ordinatus presbyter in pago Lexoviensi quatuor fere ab urbe miliaris hodieque superest et hujus miraculi si quis forte sit incredulus idoneus testis adest ad eumdem quoque montem recurrens singulis annis. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 34.

(2) Seconde chronique du manuscrit du Mont St.-Michel, no. 24.

L'abbé Hildebert vécut jusqu'à l'an 1017. Cette même année Norgot, évêque d'Avranches, souscrivit à un titre de Guillaume, abbé de St.-Benigne de Dijon (1), dans une assemblée nombreuse d'évêques et en présence du prince Richard et de son fils. Comme il est dit dans le nécrologe de l'abbaye du Mont St.-Michel, qu'il se fit religieux en ce Mont (2), ce ne peut être, dit un auteur, que cette même année 1017, ou si c'est auparavant, il ne cessa pas pour cela de gouverner l'église d'Avranches (3).

Voici ce qui engagea ce prélat à se retirer au Mont St.-Michel. Une nuit de la fête de St. Michel après matines, regardant par une fenêtre vers le Mont, il l'aperçut tout en feu, et il lui sembla voir des flammes voltiger çà et là. Il appela ses chanoines pour qu'ils fussent témoins de ce spectacle. Les uns disaient qu'ils voyaient quelque chose, les autres affirmaient qu'ils ne distinguaient rien. L'évêque, persuadé que le monastère et les religieux étaient réduits en cendre, retourna à l'église avec ses chanoines, et, affligés d'un si triste événement, ils se mirent à réciter l'office des trépassés. Dès que le jour parut, l'évêque partit pour le Mont St.-Michel; mais en arrivant, il apprit qu'il ne s'était rien passé d'extraordinaire. Frappé de ce récit, et convaincu que les anges étaient venus visiter ce lieu qui leur était consacré, il prit la résolution d'entrer

(1) Voyez l'histoire de cette abbaye à la biblioth. d'Avranches, et Mabillon, annales Bened. t. IV, p. 253.

(2) III idus octobris: Norgodus episcopus Abrincensis et postea monachus hujus loci.

(3) Dom Tascherau, religieux bénédictin de St.-Germain des Prez, à Paris, auteur des derniers volumes du nova Gallia Christiana. Voyez sa lettre à M. Cousin, curé de St. Gervais, à Avranches, dans les manuscrits de ce dernier.

dans ce monastère et de s'y faire religieux. Il y mourut l'an 1026 (1).

(1) Qui cum festivitati tante congrua matutina solemna peregisset.. adhuc tenebris noctis ad proprium cubiculum quieturus rediisset... per fenestram respiciens ecce totum Montem Sti.-Michaelis quasi ardere videt... vocavit eisque quid videret indicavit quorum alii hoc viderunt alii autem se nichil tale se videre dixerunt ipse vero cum grandi gemitu cunctos convocatos canonicos agenda mortuorum celebrarunt... confestimque ascensis equis ad eumdem locum. Voyez aussi le manuscrit, no. 22.

CHAPITRE XI.

XI°. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, ET SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES.

Robert. Henri I[er]. Philippe I[er].

DUCS FEUDATAIRES DE NORMANDIE OU EST L'AVRANCHIN.

Richard III Robert-le-Diable. Guillaume-le-Conquérant. Robert II, Courte-Heuze.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Maugis ou Mauger, 1017. Hugues, 1028. Jean de Bayeux, 1061. Michel Italien, 1069. Turgis ou Turgede, 1095.

Le successeur de l'abbé Hildebert fut son propre neveu Hildebert, fils de Bernard. On trouve l'an 1022 le successeur de l'évêque Norgot, dans une charte de

Richard II en faveur des religieux du Mont St.-Michel; ce prince y parle ainsi :

Moi Richard, par la grâce de Dieu, duc et prince des Normands, désirant éviter les peines éternelles, et jouir de la béatitude céleste, après ma mort, je donne au lieu de St.-Michel, situé sur le Mont qui est appelé Tumba, la terre de Bernard père du seigneur abbé Hildebert. Cette terre, le moulin et les prés qui en dépendent, sont situés dans le territoire du village que l'on nomme Rotoloi. Je donne également l'abbaye de St.-Pair, les petits villages du canton d'Avranches que mon aïeul Guillaume avait donnés à St.-Michel, mais que le comte Robert lui avait ravis; je les rends, ainsi que le village de St.-Jean, situé près le rivage de la mer, et celui de Maisnilranger, dans la vallée du château de Mortain. Je cède aussi tous les impôts de l'abbaye, et les droits sur les marchands voyageurs et passagers; je lui fais de plus la concession du monastère de Saint Pierre, prince des apôtres, situé sur le côté de la montagne, à condition que pour mon salut et celui de mes enfans, l'abbé ou les religieux y établiront des clercs de leur choix; et s'ils remarquaient que quelqu'un de ces ecclésiastiques se conduisît négligemment ou avec indécence dans les affaires de la sainte église de Dieu, ils auront le pouvoir de lui interdire ses fonctions, et s'il ne se corrige pas, de le déposer et d'en nommer un autre à sa place. Enfin j'accorde toutes les coutumes du village du Mont St.-Michel, qui appartiennent tant à moi qu'à l'évêque d'Avranches. Je les accorde à pérpétuité, comme l'avait fait mon père Richard de sainte mémoire, avec l'autorité du pape romain, de sorte qu'à l'avenir, l'abbé ou ses religieux exerceront

la basse et moyenne justice envers les clercs, les laïques, les hommes et les femmes de ce bourg, et qu'ils jouiront de l'amende des forfaitures (1).

Ce prince se réserva la justice souveraine et le droit de prononcer sur les abus que les religieux pourraient commettre (2). L'évêque d'Avranches, au bas de cette charte, ajouta : moi Maugis, évêque de l'église d'Avranches, je confirme la charte de cette donation volontairement et de ma propre main (3). Ce prélat est le plus ancien dont il soit parlé dans le nécrologe de l'église cathédrale d'Avranches, où il est appelé Maugildus. C'était un homme d'une grande réputation. Il assista l'an 1025 à une assemblé de la cour ducale, pour la fondation de

(1) Ego Richardus gratia Dei dux et princeps Normannorum penas inferni cupiens effugere et paradysi gaudia desiderans habere post mortem corporis loco sancti Archangeli Michaelis sito in Monte qui dicitur Tumba... trado terram Bernardi patris domni Hildeberti abbatis, que est in territorio ville que nominatur Rotoloi cum Molendino et pratis... abbatiam sancti Paterni... villulas quoque quas avus meus Guillelmus in pago Abrincatino sancto Michaeli tradidit sed Robertus comes postea iis abstulit reddo... sancti Johannis iterum villam prope litus maris sitam... et villam in valle Moretonii que dicitur Maisnilranger do teloneum que tocius abbatie et de mercatoribus venientibus et pertranseuntibus monasterium etiam sancti Petri apostolorum principis situm in latere Montis ipsius tribuo ca lege ut abbas vel monachi ibidem pro mea meorumque filiorum salute clericos constituant quos valuerint si quem autem ex illis sordide aut negligenter res sancte Dei ecclesie tractare perspexerint potestatem habebunt divinum officium ei interdicendi et nisi correxerit eo deposito alium in illius locum subrogandi omnes ad postremum consuetudines ipsius ville tam ad me quam ad Abrincatensem episcopum pertinentes sicut sancte memorie pater meus Richardus auctoritate Romani pape constituit perpetualiter possidendas tribuo ea ratione ut in omni successura generatione abbas vel monachi ipsius Montis omnes leges omnesquo foris facturas clericorum vel laicorum virorum ac mulierum ejusdem burgi absque calumpnia cujusquam... Manuscrit du Mont St.-Michel, nº. 80.

(2) Voyez la même chartre dans la Neustria pia et dans les annales de Mabillon, t. IV, p. 709 et 710.

(3) Ego Mangisus Abrincatensis ecclesie episcopus hanc donationis cartulam manu propria voluntarie confirmo, nº. 80.

l'abbaye de Bernay. Après le duc et ses deux fils, il signa le premier et même avant l'archevêque de Rouen. Il y avait à cette réunion plus de cent vingt seigneurs (1). On voit dans cette même charte l'attachement du duc pour son épouse la princesse Judith (2). Guillaume de Jumièges raconte qu'il demanda cette princesse par des ambassadeurs à son frère Geoffroy, comte des Bretons. Celui-ci la conduisit au Mont St.-Michel, où Richard s'était rendu d'avance pour la recevoir. Leur mariage y fut célébré avec pompe et magnificence (3). Le duc de Normandie fit aussi agrandir et fortifier le Mont St.-Michel (4), selon Orderic Vital. Ce prince mourut l'an 1026, laissant deux fils, qui furent successivement ducs de Normandie, Richard III et Robert. Ces deux princes fondèrent le prieuré de St.-James, et bâtirent dans cette ville l'église St.-Jacques. Ils la donnèrent à l'abbaye de St. Benoit, dite de Marmoutiers, ainsi que la terre et l'eau qui lui appartenaient (5). Des reliques de St.-Jacques qu'on y apporta et les nombreux miracles qui arrivèrent, comme on les transportait, firent donner à

(1) Ego Mangisus Abrincanensis episcopus subscripsi. Charte de la fondation de l'abbaye.

(2) Sicut carnalis nos copula unum fecerat dicente Domino : erunt duo in carne una, ita ei unanimem servans fidem... Charte de la fondation de l'abbaye de Bernay.

(3) Richardus secundus per legatos Judith petiit in connubium. Goiffredus Britannorum comes propositum ejus veroneo animo satagens accelerari, omnibus, quæ ad tantum negotium erant congrua præparatis, eam illi deduxit usque ad limina Archangeli Michaelis : ibi dux illam competenti honore suscepit, sibique legitimo jure junxit. (Lib. v, cap. 13.)

(4) Richardus secundus auxit et defensavit cœnobia Sti.-Michaelis in periculo maris.

(5) Cum terra et aqua eidem ecclesie pertinenti. Charte de la fondation.

ce bourg le nom de St.-Jacques, qui se changea en James (1).

Richard III mourut dans la seconde année de son règne, et Robert lui succéda. Celui-ci se rendit recommandable par son courage. Informé que le duc de Bretagne, Alain III, refusait de lui rendre hommage, et faisait des courses dans les environs du Mont St.-Michel, il se transporta en Bretagne, prit et pilla la ville de Dol et saccagea le plat pays. Pour tenir les Bretons en respect, il construisit le château de Chéruel, à Sacey, et en établit gouverneurs Néel, vicomte du Cotentin, et Auvray-le-Géant. Il fonda aussi l'église de Pontorson et jeta les fondemens du château ; mais les murs de cette forteresse ne furent construits que par un de ses successeurs (2).

Cependant le duc de Bretagne continuait la guerre ; apprenant que le prince Robert était éloigné, il reparaît tout-à-coup dans le diocèse d'Avranches. Néel et Auvray-le-Géant s'avancent contre lui, taillent son armée en pièces, et précipitent les fuyards dans la rivière de Couesnon (3). Robert revenait comme un torrent fondre sur lui, et Rabel, qui commandait la flotte et se trouvait en vue du Mont St.-Michel, opérait déjà une descente sur le rivage de Bretagne, quand l'archevêque de Rouen

(1) Est namque in Neustriæ partibus (St. James) ecclesia sanctæ ejus memoriæ sacrata, in quà ipsius gloriosissimæ venerantur reliquiæ, floriacensi sancti Benedicti subdita Basilica, ubi tanta fieri cotidiana operatione novimus miracula, quanta decent tantum operari apostolum, quæ etiam alias in plurimis preciosorum sufficerent Basilicis sanctorum. Pro his omnibus gratias agimus tibi sacrum vocabulum majestatis, sancta Dei trinitas et unitas. (Surius, 25 juillet.)

(2) L'abbé des Thuileries, essai sur l'histoire de Neustrie, t. 1, p. 242 ; chartrier de M. de Guiton.

(3) Blondel, notice sur le Mont, p. 19 ; Guillaume de Jumièges, etc.

parut sur les lieux. Il amenait avec lui le malheureux Alain vaincu et fugitif. Il le conduisit au Mont St.-Michel, où était alors le duc de Normandie, et goûta la satisfaction d'opérer entre ses deux neveux une sincère réconciliation (1). Ces deux princes firent, à l'envi l'un de l'autre, des donations à l'abbaye de ce Mont :

Moi Robert... je donne aux religieux du Mont St.-Michel, dans le comté d'Avranches, le village que l'on appelle St.-Jean, situé sur la mer, avec ses dépendances, savoir : Dragey et son église, Poterel, Tissé, Tisseel, le Gault, Bray(2), la Lande et Belleville, et tout le reste ; je leur donne la forêt que l'on appelle Bivie, avec les bois en regard, savoir : Crapout et Neiron. J'accorde également, et je veux que ce don soit perpétuel, tout ce qui m'appartient dans le bourg de Beuron (3).

Ainsi les religieux de St. Benoît et ceux du Mont St.-Michel possédaient presque en totalité St.-James, qui portait encore quelquefois le nom de Beuron ou Beuvron. Le Gault, dont il est fait mention dans la charte, est sans doute ce fief situé dans la paroisse d'Argouges, qui ap-

(1) Histoire de Bretagne par Lobineau, t. 1, etc.

(2) Brai ou Brée est un village très-ancien, sur une route romaine ; on y voit une petite chapelle antique.

(3) Ego Robertus... concedo denique in comitatu Abrincatensi villam que dicitur sancti Johannis sitam supra mare cum omnibus ad eam pertinentibus videlicet Drageium cum ecclesia et Poterel et Tisseium et Tisseel et Goolt et Obreium et Landam et Bellevillam cum ceteris omnibus silvam quoque que dicitur Bivia cum silvulis quibusdam aspicientibus ad eam scilicet Crapout et Neiron, in eodem si quidem comitatu dono et in perpetuum donatum esse volo in burgo quod appelatur Beurona quidquid in eo mei juris erat. Manuscrit, n°. 80.

On voit dans cette même charte qu'il y avait un comté d'Avranches, qui ne dépendait certainement point du vicomte du Cotentin. D'ailleurs les historiens distinguaient tous le Cotentin de l'Avranchin et du Bessin.

partint dans le xiv°. siècle à la famille le Charpentier, et qui, dans ces derniers temps, passa dans la maison aujourd'hui éteinte de la Binolais de St.-Sénier de Beuvron. Le seigneur du Gault devait à la seigneurie de Carnet l'accoutrement complet d'oiseau de chasse, « un hernoys à « espervier tout complet de cloches. Gitz longes et « tourets.

Robert donna en ces temps le village de la Croix, entre St.-James et le Mont St.-Michel, à un de ses guerriers nommé Adelin. Il lui accordait sans doute ce fief pour le récompenser de ses services et défendre le pays contre les Bretons rebelles (1). Mais ce seigneur ne tarda pas à donner ce village avec ses dépendances à l'abbaye du Mont, de l'agrément de son épouse Beatrix, et de son fils Robert, et de plus il y ajouta une terre de trois charrues dans l'île de Jersey. Hugues, évêque d'Avranches, qui avait succedé à Mauger, confirma cette charte de sa propre main (2).

A cette époque doit remonter le fief de Guyvray, dans les paroisses de Montanel et de Vessey. Il a pour armes un serpent tenant un enfant par la moitié du corps; on racontait à ce sujet qu'un Guyvray, archer de la garde d'un duc de Normandie, avait tué un serpent qui était sur le point de dévorer un de ses enfans, et qu'il avait été, pour récompense, gratifié de ces armes et de cette terre (3).

(1) Accidit quod Robertus nobilissimus Normannorum dux piissimi Richardi principis filius vicum crucis qui situs est inter Beuronem et Montem Sti. Michaelis dedit in beneficium cuidam militum suorum nomine Adelelmo. Manuscrit, n°. 80.

(2) Terram trium carrucarum in insula Gersoy... ego Hugo Abrincatensis episcopus manu propria firmo, n°. 80.

(3) Chartrier de M. de Guiton.

Les dons que les religieux reçurent alors du duc de Bretagne ne furent pas moins considérables. Il leur donna plusieurs propriétés sur la Baie du Mont St.-Michel. Il dit dans sa charte que Almodus, abbé du Mont, l'a prié de restituer à son monastère ce que son père Geoffroy leur avait donné, mais que la négligence de ses prédécesseurs leur avait fait perdre (1). Almodus était natif du Mans, et avait succédé à Hildebert II. Un différend avec son souverain l'avait porté à abdiquer sa charge ; mais le duc, s'étant radouci, le nomma au gouvernement de l'abbaye de Cérisy, où il mourut. Il fut remplacé au Mont par son proche parent Théodoric, qui vécut peu de temps. Ils eurent pour successeur un Italien nommé Suppon ; il était neveu du célèbre abbé Guillaume, que dans ces temps plusieurs souverains appelèrent pour réformer les monastères, et qui se chargea aussi de la réforme de celui du Mont St.-Michel (2). Suppon, frappé de la célébrité de cette abbaye, prit la résolution d'y entrer, et n'oublia rien pour s'y faire nommer supérieur (3) ; mais il ne put réussir qu'après la mort des deux précédents. Jean, abbé de Fécamp, successeur du célèbre Guillaume, selon la chronique de St. Bénigne de Dijon (4), et qui avait été béni par Hugues, évêque d'Avranches (5), l'en fit nommer abbé (6). Il enrichit l'ab-

(1) Voyez annales Bened. de Mabillon, t. IV, p. 729.

(2) Histoire de l'abbaye de St. Germain des Prez, l. III, p. 73.

(3) Biblioth. de Labbe, t. I, p. 552.

(4) Joannem Italiâ partibus Ravennæ constituit abbatem... d'Acheri.

(5) Neustria pia, page 220.

(6) Annales Bened. de Mabillon, t. IV, p. 336. Johannes Fiscamnensis post mortem Willelmi supponem monachum, in Monte Sti.-Michaelis constituit abbatem....

baye de vases d'or et d'argent, d'un crucifix et de deux anges en argent (1). Il apporta aussi d'Italie des reliques de St. Laurent (2); enfin il fit don d'un grand calice, sur le pied duquel il avait fait graver une inscription avec le nom de l'ouvrier et du donateur. Par cette inscription Saint Michel était prié d'accepter ce présent, et une malédiction était prononcée contre celui qui essaierait de le soustraire (3). Il offrit encore un autre vase qui servait à ceux qui communiaient sous les espèces du vin; on y lisait ces mots : que le sang de notre Seigneur soit ici pour nous une vie éternelle (4). Malgré tous ces dons, Suppon ne fut point aimé de ses religieux, et il se retira en son ancien monastère de Frutare en Italie (5). Un moine de Fécamp, nommé Raoul de Beaumont, lui succéda; il alla en pélerinage à Jérusalem (6), et mourut au retour dans l'île de Chypre.

Alors régnait en Normandie Guillaume, fils de Robert. Beaucoup de troubles éclatèrent durant sa minorité, et il eut à soutenir des guerres étrangères. Il envoya le comte de Mortain en Angleterre rétablir sur le trône les princes légitimes. Suivant Orderic Vital, Unfrid, fils d'Unfrid le Danois, seigneur du Teilleul, et son fils Robert

(1) Annales Bened. de Mabillon, t. IV, p. 496.

(2) Annales de Mabillon, t. IV, p. 386, et Robert du Mont.

(3) Vox evangelici bis bino flumine verbi
Irrigat in quadrum sacro potamine mundum.
Princeps cœligenum Supponis hoc accipe votum
Condere Lambertum calicem jubet arte peritum
Cœtibus Angelicis statuit quem Suppo fidelis.
Hinc maledictus homo quisquis subtraxeris esto.

(4) Hic domini sanguis nobis sit vita perennis.

(5) Propter odium monachorum ad proprium solum recessisse. Annales de Mabillon, biblioth. du père Labbe. Chronique abrégée du Mont St.-Michel.

(6) Annales de Mabillon, t. IV, p. 582.

encore fort jeune faisaient partie de cette expédition. Le château de ces seigneurs était situé sur le penchant d'un coteau, et renfermait dans son enceinte une chapelle qui existe encore dans ce qu'on appelle la Bourgeoisie, sous l'invocation de Ste. Marguerite, et dans ces derniers temps elle appartenait encore au duc d'Orléans. Presque toute la paroisse était la propriété des comtes de Mortain, qui en fieffèrent une partie. On y comptait plus de soixante vavassoreries (1). Unfrid n'avait sans doute pas été oublié dans les partages que fit le chef de la conquête. Son petit-fils servit Edouard, roi d'Angleterre, et dans son palais et à la guerre, jusqu'à ce qu'il fût fait chevalier par ce prince; ensuite, revêtu d'une brillante armure et enrichi honorablement des faveurs du roi, il désira revoir ses parens, et, avec la permission d'Edouard, il se rendit dans sa patrie (2). Ce même roi avait été en pèlerinage au Mont St.-Michel, pendant le long séjour qu'il fit en Normandie; il se ressouvint des religieux et leur donna un prieuré avec les terres et les châteaux qui en dépendaient (3). Ce beau domaine était situé dans ses états, au bord de la mer. Le duc Guillaume, les guerres étrangères heureusement terminées, marcha lui-même contre les rebelles de Normandie. Guillaume Querlan ou Guer-

(1) Titres du chartrier de Mortain, penès nos.

(2) Orderic Vital, t. III, p. 243; traduction de M. Guizot, ministre et député.

(3) Carta de sancto Eduardo, rege Anglorum pro prioratu sancti Michaelis de Cornubia. In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, ego Edvardus dei gratia Anglorum rex, dare volens pretium redemptionis animæ meæ, vel parentum meorum. ..... tradidi sancto Michaeli archangelo in usum fratrum deo servientium in eodem loco, sanctum Michaelem qui est juxta mare cum omnibus appendiciis villis scilicet, castellis, agris et cæteris attinentibus.... Monasticum Anglicum, t. I, p. 551.

lán, comte de Mortain, était un des chefs de cette révolte ; il fut battu et chassé de la province. Un gentilhomme de sa maison, nommé Robert Bigot, découvrit par un singulier hasard le complot de son maître et le révéla à son souverain. Il devint le favori de Robert, frère de mère du duc Guillaume, et successeur de Guerlan au comté de Mortain. Celui-ci, privé de ses biens et fugitif, se vit contraint de s'éloigner de sa patrie. Il s'empressa d'aller rejoindre dans la Pouille ses parens, ses amis (1), et il fut suivi d'une grande partie des habitans du comté de Mortain.

Alors quelques guerriers aventureux du Cotentin et de l'Avranchin venaient de commencer à fonder un royaume dans cette partie de l'Italie. Ils députèrent en France un des leurs qui publia à son de trompe dans les principales villes de Normandie, qu'ils promettaient des sceptres et des couronnes à tous ceux qui voudraient venir les chercher. On n'avait fait aucune attention à l'émigration obscure de quelques habitans du Cotentin et de l'Avranchin, et bientôt on les aperçut montés sur des trônes. Voilà des prodiges rares dans l'histoire et bien capables d'immortaliser un peuple (2). Un fils d'Omfroi du Teilleul, nommé Guillaume, méprisa les biens passagers de ce monde, et devint abbé de St°. Euphémie dans la Calabre. Plusieurs de ses proches parens y firent fortune. Orderic Vital, qui raconte ces choses, ajoute qu'il donna à l'abbaye de St.-Evroul une chape et une aube de pourpre. Un religieux de cette communauté fut envoyé dans la Pouille

(1) Consanguinées et notes.

(2) Marchangy, Gaule poétique, t. III, p. 45.

avec Ansquetil, du Noyer et Théodelin de Tanis, dans le diocèse d'Avranches. Il fut frappé de maladie pendant le retour ; sentant sa fin approcher, il appelle les deux chevaliers auprès de lui : Vous voyez, leur dit-il, que vos douze compagnons qui sont venus pleins de joie de Normandie avec nous, sont morts dans ce pays, et moi-même je vais bientôt les suivre au tombeau. Maintenant, Ansquetil, je te confie, en présence de Théodelin, l'argent que j'ai reçu, afin que tu le portes sans fraude à St.-Evroul. Vous êtes tous deux hommes de St.-Evroul; vous devez être fidèles à son égard... Ensuite il lui remit de l'or, des manteaux précieux, un calice d'argent et d'autres objets de grand prix. Théodelin et Ansquetil arrivent en France, et ce dernier se rend à St.-Evroul, mais garde le silence sur les objets qu'on lui a confiés. Comme il regagnait sa demeure, Théodelin, son compagnon, vint à l'abbaye de St.-Evroul, et s'informa des moines s'ils avaient reçu quelque chose de la Pouille. Il apprit avec étonnement la fraude du chevalier Ansquetil et le convainquit de mensonge. Alors forcé d'avouer la vérité : J'ai détourné à mon usage, dit-il, une partie de l'argent que vous me demandez et que j'ai reçu de Monseigneur Guillaume ; le reste je l'ai laissé à Rheims, par le conseil de Monseigneur Raoul Malecouronne, que j'y ai rencontré. Les moines l'envoyèrent deux fois à Rheims, et ce ne fut pas sans peine qu'il obtint le calice d'argent, deux chasubles, une dent d'éléphant, une serre de griffon et d'autres objets de peu de valeur. Les moines indignés mirent Ansquetil en jugement au tribunal de St.-Evroul. Richard d'Avranches, fils de Turstin, et plusieurs autres seigneurs s'y présentèrent pour le protéger ; mais

ce fut en vain, le coupable perdit le fief qu'il tenait de St.-Evroul (1).

Turstin, père de Richard d'Avranches, était fils d'Ansfred le Danois, dont nous avons parlé. Richard était un seigneur d'une grande considération. Il épousa la sœur de son souverain et en eut un fils, Hugues surnommé le Loup.

C'est de l'établissement des habitans de l'Avranchin dans l'Italie, qu'est venue dans notre diocèse la dévotion à Saint Nicolas et tant d'églises bâties sous son nom. La translation de ses reliques dans ces temps eut le plus grand éclat, et donna, dit un savant, un grand accroissement à la vénération que toute l'église latine avait pour ce saint (2). On trouve sa vie dans un bréviaire manuscrit du Mont St.-Michel (3). On y lit qu'un homme du village de ce saint, réduit à une extrême pauvreté, prit la résolution de faire perdre à trois jeunes filles qu'il avait, le plus précieux de tous les biens, afin que le prix de leur déshonneur l'empêchat de mourir de faim. Le saint gémit sur le sort de ce malheureux père, et prit la résolution de venir à son secours. Il ne voulut avoir que Dieu seul pour témoin de sa charité ; il se transporta à

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, en 1826, t. II, p. 51 et suivantes.

(2) Tillemont, t. VI, p. 688.

(3) Accidit autem ut quidam convicaneus ejus ad nimiam inopiam redactus tres filias fornicari constitueret ut ex earum commercio infelicem ageret vitam. Quod ubi vir sanctus comperit misero homini condoluit ejusque inopiam relevare decrevit. Cùm vero vir sanctus facti sui nullum nisi maximi habere vellet conscium nocte ad domum predicti viri perrexit et non parvum auri pondus per fenestram intro projecit. Quod ubi mane facto surgens predictus homo comperit innumeras deo gratias egit. Ita Nicolaus filiarum ejus incestum cohibens legitimo eas matrimonio copulavit.

(Bréviaire manuscrit, in-folio, no. 63, déposé à la biblioth d'Avranches.)

la porte de ces pauvres enfans, qui pleuraient en attendant du pain, et jeta par la fenêtre une grande quantité d'or. Quand le matin cette famille malheureuse aperçut cette aumône, l'idée du crime disparut, et les jeunes filles trouvèrent même un parti dans le monde. Elles se marièrent avantageusement.

De nos jours on voit encore les jeunes filles, pour obtenir un établissement heureux, invoquer Saint Nicolas, et aller en pélerinage à une chapelle dans les Biards, à St.-Nicolas-des-Bois, et autres églises sous la protection de ce grand saint.

La plupart des églises du diocèse d'Avranches eurent des autels érigés en son honneur, et dans la cathédrale il y eut une chapelle qui porta son nom; l'évêque d'alors était encore Hugues, que l'on trouve aussi avoir assisté à Rheims à un concile présidé par le souverain pontife.

Ce fut encore pendant l'épiscopat de Hugues que le célèbre Lanfranc, qui voyageait en France suivi de plusieurs écoliers, s'arrêta à Avranches pour enseigner; il fallait que cette ville jouît alors de quelque célébrité, puisque ce savant y donna des leçons pendant plus d'un an. Mais au bout de ce temps, considérant combien il était vain de chercher l'estime des créatures, il résolut de s'attacher uniquement à plaire à Dieu, et d'éviter même les lieux où il y avait des gens de lettres qui pourraient lui rendre honneur. Il partit donc un jour d'Avranches, et abandonna ses écoliers, dont un, appelé Michel, devint évêque de ce diocèse. Comme il suivait la route, qui conduisait à Rouen, il tomba au milieu d'une troupe de voleurs, qui l'entraînèrent dans la forêt, l'attachèrent à un arbre et le dépouillèrent. Il ne savait que

devenir, et s'abandonnait aux gémissemens ; le silence de la nuit, l'abandon total des créatures lui inspirèrent de salutaires réflexions. Sa pensée se tourna vers le ciel, et il se mit à prier : grand Dieu, s'écria-t-il, voilà que j'ai passé un long temps à enseigner les sciences aux autres, et, malheureux que je suis, j'ignore la manière de vous prier (1) !

Le matin quelques voyageurs attirés par ses cris le secoururent ; il prit le chemin d'un couvent, où son mérite ne put rester inconnu, et la Providence le plaça sur un des plus beaux siéges épiscopaux du monde.

Chose remarquable ! les deux plus grands hommes de ce siècle, Lanfranc et Anselme, ont enseigné à Avranches, et c'est d'Avranches qu'ils ont pris le chemin du même monastère, et tous les deux ont passé du monastère à la dignité de primats d'Angleterre (2). Pendant qu'il était à Avranches, Anselme se lia d'une étroite amitié avec Hugues-le-Loup (3), Anastase et Robert de Tombelaine, religieux du Mont St.-Michel fort instruits. Anastase était étranger, et possédait à fond la langue grecque et la langue latine. Il se fit moine au Mont St.-Michel, où il trouvait une société édifiante par sa régularité ; mais ayant été instruit que

(1) Alpes et Franciam transgressus, cum multo nobilium scholarium comitatu Normanniam penetravit principatu Henrici regis et Guillelmi ducis : ubi apud Abrincas demoratus, illic aliquamdiu litteras docuit. Interim secum reputans, quam vana...... annales de Mabillon, t. IV, p. 419. Voyez aussi Fleury, hist. ecclésiastique.

La famille de Lanfranc subsiste encore aujourd'hui en Italie : elle jouit de 10,000 livres de revenus : elle est la première de la ville.

(2) E patria discedere constituit.... in urbem Neustriæ Abrincas venit : ubi cum aliquamdiu demoratus esset, ad Beccense monasterium se recepit. Annales de Mabillon, t. IV, p. 399.

(3) Vies des saints par Godescard. Vie de St. Anselme. Pro antiqua necessitudine... Gallia Christiana.

l'abbé était regardé comme coupable de simonie, il abandonna ce monastère, et, suivant l'impulsion de son zèle, il alla prêcher la foi aux Sarrasins d'Espagne (1). Robert de Tombelaine, qui tira son nom du rocher de Tombelaine (2), a laissé plusieurs ouvrages. On estime surtout son commentaire sur le cantique des cantiques de Salomon; il dit dans le prologue que ce fut à la persuasion d'Anastase qu'il l'entreprit (3). Le frère du comte de Mortain, appelé Eudes ou Odon, évêque de Bayeux, le fit venir avec cinq autres religieux du Mont St.-Michel, pour rétablir le monastère de St.-Vigor, non loin des murs de sa ville épiscopale (4).

Anselme a laissé dans une lettre un témoignage de l'estime qu'il portait à ces deux religieux. Il écrivait à Robert de Tombelaine : Plaise à Dieu, dit-il, que je sois un autre Robert, et qu'Anastase me soit attaché par des liens intimes comme ceux qui l'attachent à Robert, dont la réputation de sainteté remplit le pays (5).

L'évêque d'Avranches qui succéda à Hugues n'était pas moins illustre que ces grands hommes. Il était fils du comte de Bayeux et de la famille des ducs de Normandie.

(1) Annales de Mabillon, t. IV, p. 497.

(2) Sic dictum a quodam monte qui Monti Sancti Michaelis adjacet. Annales de Mabillon, t. V, p. 369.

Il est inutile de faire observer que ce qu'a écrit M. Blondel sur ce Mont n'est point exact, et que sa remarque sur la 1re. mention authentique de ce Mont, est fausse. M. Manet qui l'a copié dans ceci comme dans le reste, a commis la même erreur.

(3) Annales de Mabillon, tome IV et tome V; et Orderic Vital, l. VIII.

(4) Gallia Christiana, XIe. tome. Mabillon, t. V, p. 369.

(5) Dilectissimo ac reverendo monacho Roberto :
Ut ego, velut alter Robertus utar eodem Anastasio, et ipse me fruatur quasi altero Roberto : cujus bonus odor jam per multos hujus patriæ suaviter diffusus.... Ad ejus amicitiam et notitiam ardentius... Ansel. lib. I, ép. 3.

Sa vie pieuse le faisait admirer, et l'avait rendu recommandable à tout le monde, et vénérable même à l'ordre ecclésiastique, alors qu'il n'était encore que laïque. Il était loin de penser à la dignité épiscopale quand on la lui conféra; mais tous les prélats furent satisfaits de le voir siéger parmi eux. C'est ainsi qu'en parle Guillaume, archidiacre de Lisieux (1); et Guillaume de Jumièges ajoute que l'on voyait reluire en lui une solide vertu, une science profonde et une prudence singulière (2). Le diocèse d'Avranches se glorifie encore aujourd'hui de l'avoir eu pour évêque; il est connu sous le nom de Jean d'Avranches.

Il composa pendant son épiscopat un traité des saints offices. La lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Rouen, en le lui adresant, donne une idée de cet ouvrage.

« Jean d'Avranches, le dernier des évêques en mérites, au saint, à l'illustre et vénérable Maurille, archevêque de la St[e]. église de Rouen :

« J'ai souvent entendu vos plaintes sur l'affaiblissement de la dignité ecclésiastique et sur l'état de votre santé qui ne vous permettait pas de remédier à ce malheur. J'ai essayé, autant que l'a permis la faiblesse de mes moyens, de répondre à vos vœux, et d'aider votre vigilance à ranimer le zèle des pasteurs. J'ai parcouru les ouvrages des pères, j'ai cherché leurs décisions : je me suis instruit des usages des églises, j'ai étudié ce qui regarde l'office divin, j'en ai fait un recueil que je soumets à votre examen (3). »

(1) De gestis Normannorum.
(2) L. VII, ch. 38.
(3) Domino verè sancto et meritis honorando, Maurilio venerabili

Nous ne savons pas si l'archevêque y fit des corrections; mais le savant Lanfranc, l'ayant lu plus tard, écrivit à l'auteur : Je vous remercie d'abord de me conserver votre amitié, quoique je sois absent.. ce que vous avez écrit de l'étole m'a beaucoup plu. Mais vous ajoutez que le manipule, lorsqu'on confère les ordres sacrés, ne doit être donné qu'au sous-diacre ; je vous prie de me faire connaître où vous avez pris cela. Je sais que cet usage est pratiqué par quelques-uns, mais ils ne s'appuient sur aucune autorité. Presque tous pensent que c'est un ornement commun, comme l'aube et l'amict ; car dans les cloîtres les laïques même s'en revêtent par une ancienne institution des pères.

Lanfranc lui cite ensuite le rituel, un concile de Carthage et Isidore d'Espagne, pour lui prouver que ce n'était point l'évêque qui donnait le manipule au sous-diacre, mais l'archidiacre; que c'était par conséquent un ornement commun (1).

sanctæ Rotomagensis ecclesiæ archiepiscopo, Joannes Abrincacensis, omnium episcoporum meritis infimus, corpore et spiritu totius obedientiæ munus.

Quoniam tuæ paternitatis sanctitatem de ecclesiasticæ dignitatis profectu semper sollicitam, ejus lapsu nimio mœrore affici, sæpissimis inde mecum habitis quæstionibus comperi : hocque dolorem tibi augmentare ejus reparatione flagranti, quòd vires ad hoc tuæ subtraxerat imbecillitas ægritudinis : parvitas mea tuæ sanctissimæ optioni.... appetiit : ut quod negligentium pastorum depravatur incuria, tuæ sanctæ religionis reparetur vigilantiâ.... sententias sanctorum patrum aggressus, diversarumque ecclesiarum mores et consuetudines prospectans, et ea, quæ ad divini cultus officia pertinent, quodque in se mysticè continent, nihilominus considerans, quamdam quasi confectionem ex ea diversitate composui ; quam omnibus adhuc occultam tuæ sagacitatis repræsento examini....... Conciles de Rouen du p. Pommeraye, p. 73.

(1) Domino meritò sanctitatis insigniter efferendo Joanni.... Lanfrancus indignus....

Gratias ago colendæ benignitati vestræ, quia non solùm præsens præsentem me indeficienti amore dilexistis, verum etiam absens ....,

Le sentiment de l'évêque d'Avranches a prévalu. Ce docte prélat consacra l'église de l'abbaye de St.-Amand de Rouen. Sa sœur Emme en fut la première abbesse. C'était une religieuse de grande vertu. L'évêque lui donna quatre acres de pré ; et une sœur, appelée Emmenie, lui fit aussi des dons considérables. Emme mourut l'an 1069, et dans ce même monastère on trouve une Mathilde d'Avranches qui en fut aussi abbesse (1). Jean d'Avranches, peu d'années après son élection, vit arriver dans son diocèse le duc de Normandie ; car le duc de Bretagne lui avait déclaré la guerre, et s'était emparé de St.-James. Guillaume se hâta de venir au secours de ses peuples. Il fut accompagné d'Harold, un des plus grands seigneurs d'Angleterre. La chronique porte qu'ils chevauchaient côte à côte, et égayaient la route par un entretien amical. Ils se rendirent ensemble au Mont St.-Michel (2), qui est figuré sur la Tapisserie de Bayeux, par un château sur une monticule. On y voit Harold, le duc et quelques autres guerriers, revêtus de diverses espèces de cuirasses formées les unes de lames ou d'écailles d'acier, nommées Squamata vestis ; d'autres, d'anneaux réunis en chaînons, nommées Hamata vestis, ou cotte de mailles (3).

quidquid verò sanctitas vestra de stola scripsit multùm mihi placuit.... porrò quod in dandis ordinibus soli subdiacono dari manipulum perhibuistis, ubi hoc acceperitis, rogo me vestris litteris instruatis ; a quibusdam enim id fieri audio, sed utrum id fieri sacris autoritatibus præcipiatur, meminisse non valeo. Plerique autumant manipulum esse commune ornamentum omnium, sicut et albam et amictum ; nam et in cœnobiis monachorum etiam laïci cum albis induuntur, et antiqua patrum institutione solent ferre manipulum. Voyez d'Acheri, ou le père Pommeraye.

(1) Gallia christiana, etc., etc.

(2) Venerunt ad Montem, etc.

(3) Qu'on se figure une bande de toile blanche de la hauteur

Ensuite les princes et l'armée s'avancèrent vers la rivière de Couesnon, non loin de Pontorson, où le duc fit achever le château et l'église que nous y voyons encore (1). La broderie représente les cavaliers qui passent la rivière et tombent sur leurs genoux ; leurs armes flottent sur l'eau ; d'autres sont engagés dans les sables, et Harold semble employer toute sa force pour les en retirer. Après avoir quitté les grèves du Mont St.-Michel et passé la rivière à Ros sur Couesnon (2), l'armée continua sa marche sur Dol. Cette ville est représentée sur la Tapisserie par une tour. La propriété de cette ville appartenait à un nommé Rual, qui était en même temps en guerre avec Conan et assiégé par lui ; mais à la nouvelle de l'arrivée de Guillaume, Conan leva le siége de cette ville et se retira à Rennes, représenté par un petit château. On voit le duc Guillaume marcher sur Dinan et ses troupes assiéger cette ville. Les assiégés paraissent défendre vivement leurs murailles, et les soldats normands, la torche à la main, se précipitent avec la plus grande intrépidité sur les palissades et y mettent le feu. Conan, qui était accouru pour sauver cette place, paraît d'un autre côté des remparts, portant les clefs de la ville au bout de la lance de sa bannière. Ce fut là la fin de la guerre.

Ensuite le duc Guillaume, qui avait eu des preuves de la valeur et du courage d'Harold, essaya de le gagner

d'environ deux pieds sur près de quinze à seize toises de long ; toutes les figures sont brodées sur cette toile en laine de couleur, et des inscriptions latines expliquent chaque sujet.

(1) Chartrier de M. de Guiton.

(2) Et non pas, comme l'a dit M. de Gerville, à Pontorson, au milieu des marais impraticables alors.

entièrement et de l'attacher à son parti ; à cet effet, il l'arma lui-même chevalier. Orderic Vital, et le Roman de Rou placent cette cérémonie à Avranches, avant la guerre de Bretagne. Mais d'après la Tapisserie, ce fut en revenant. L'inscription porte : hic Willelmus dedit arma Haroldo. La broderie représente Guillaume, armé de pied en cap, étendant une main vers la joue droite et mettant l'autre sur la poitrine d'Harold, qui est un peu incliné et fléchit le genou devant lui. Celui-ci est aussi revêtu d'une cuirasse couverte d'écailles, et tient une bannière de la main gauche. Son casque paraît être de fer, et laisse à découvert toute la figure, excepté une partie avancée destinée à couvrir le nez, à laquelle on a donné le nom de nasal.

La réception d'Harold par Guillaume était conforme à la coutume normande et à la coutume saxonne : saxonne, parce que Harold était à pied, suivant la manière de combattre de son pays ; normande, parce que les Normands regardaient comme un poltron le chevalier auquel le prêtre avait passé le baudrier, suivant l'usage anglais.

Après cette cérémonie, Guillaume et Harold allèrent ensemble à Bayeux, où ce dernier reconnut, au nom du roi Edouard son maître, Guillaume pour son successeur au trône d'Angleterre, et jura en même temps pour lui-même de lui être fidèle (1).

Sur ces entrefaites le roi d'Angleterre mourut, et Ha-

(1) Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands, par Augustin Thierry, 1825, t. 1, p. 251, historien partial. Son histoire n'est qu'un plaidoyer contre les peuples vainqueurs et contre la religion catholique ; pour ployer les événemens à son système, il a forcé les textes et démenti tous les historiens. La beauté de son style ne peut faire passer ses graves et nombreuses erreurs. Pour les découvrir, il suffit de lire les historiens qu'il cite. Voyez encore : antiquités de l'église anglo-saxonne par le docteur John Lingard, et hist. eccl. de Bede ; Orderic Vital ; Alban Butler, etc, etc.

rold, oubliant ses sermens, monta sur le trône. A cette nouvelle, le duc de Normandie lui déclara la guerre. Dans un calendrier manuscrit du Mont St.-Michel, on lit que le roi Edouard avait déclaré Guillaume son successeur (1).

L'abbaye du Mont St.-Michel lui envoya six navires; c'était alors Renaud qui en était abbé. Il était natif de Bayeux et avait succédé à Raoul. On vit s'embarquer sur ces navires le prieur, le trésorier, le chantre et trois autres religieux (2). Un manuscrit du Mont St.-Michel parle de ces deux abbés : « En lan mil xlviij Raoul abbe « gouvernant cest monstier furent faits les quatre pil« liers et larc de la grant tour de leglise avant labbe « Ranulphus qui commenca a gouverner en lan mil lx « fut commencie a faire la nef de leglise le porche et « sepulture des moines la cloture ancienne de cette « abaye et autres ediffices quont este depuis faitz dautre « maniere comme il appariert (3). »

Le comte de Mortain, pour fournir aux dépenses de l'armement, vendit la moitié des droits et coutumes qu'il percevait dans la ville de Coutances, et engagea à l'é-

(1) Eduardus rex moritur Anglorum cui regnum invasit Heroldus de quo fecerat heredem Guillelmum ducem Normannorum MLXVI. Les lignes de ce manuscrit du XIIe siècle sont à la Pointe-Sèche, pour un æ c'est un e simple avec une cédille, les i ne sont ni ponctués ni accentués, les lettres sont arrondies sans ornements. Il finit l'an 1134.

(2) In trajiciendo mari auxiliaris adstitit. Naves enim sex onustas misit illi, et in his nonnullos ex suis cœnobitis, priorem scilicet thesaurarium et cantorem, aliumque nomine Serlonem egregiè nobilem; abbates præterea duos Leicestrensem scilicet et Guillelmum de Agon abbatem Carvellensem. (Cenalis.) Voyez encore Neustria pia, Orderic Vital, t. II, p. 200.

(3) Histoire en français du Mont St.-Michel, dans le manuscrit n°. 24, qui est tout entier du XVe. siècle. Les lignes sur lesquelles s'appuie l'écriture sont en rouge; les lettres sont aiguës, grimaçantes, etc.

vêque la belle terre du parc, voisine de cette ville, avec les droits de pêche dans la rivière de Soule. Il vendit encore, dans le même diocèse, la Lande d'Airou, les fiefs de Carantilly, d'Heinville et de Gouville, à charge de fournir 40 hommes pour faire la garde à Mortain, et le service à l'entrée du château. Il parut bientôt monté sur un superbe coursier tout étincelant d'or. Son étendard, où était représenté l'Archange St.-Michel, se déroulait aux vents (1). Ce noble comte était accompagné de son fidèle serviteur Girold, et de son sénéchal Robert de la Haye. Presque tout le comté de Mortain suivit son seigneur. Il était fort aimé et fort respecté. Si l'on en croit Guillaume de Malmesbury, il excellait dans l'art de la guerre, mais il n'avait ni imagination, ni jugement (2). Sous ses ordres marchait Taillefer de Mortain, le plus brave peut-être des guerriers de Guillaume. Nous croyons que la famille de Taillefer a subsisté jusque dans ces derniers temps, et que Charles de Taillefer, sieur du Plantis, décédé à Carnet, en 1676, chez Réné de Verdun, sieur du Margotin, était issu de cette famille, ainsi que Jean-Baptiste Taillefer, sieur de la Mauditière, fils de Jean et de demoiselle Gillette du Buat. Ce dernier épousa, en 1679, Marie de Verdun.

On vit aussi s'avancer Richard d'Avranches, Onfroy du Teilleul, Robert de Sourdeval; il y avait beaucoup de fiefs en cette paroisse, et ils relevaient pour la plupart des comtes de Mortain. Robert, issu d'un des com-

(1) Ego Robertus dei gratia Moretonii comes igne divini amoris succensus notifico omnibus sancte matris ecclesie nostre filiis habens in bello sancti Michaelis vexillum..... Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.

(2) Crassi et hebetis ingenii.

pagnons de Rollon, laissa des descendans qui prirent le nom de Lemoigne. Le sieur Roussel, seigneur de la Roussellière à Bacilly, un des plus grand fiefs de l'Avranchin (1), et le sieur Duhomme de Roumilly, figurèrent aussi dans l'armée du conquérant : les descendans de ces deux seigneurs habitent encore parmi nous. Il reste aussi un rejeton du seigneur de Touchet. On comptait encore parmi les guerriers, Guillaume de Giroie, seigneur de Montaigu dans l'Avranchin, Hugues de St.-Quentin, Robert de Tanis, les seigneurs de St.-Pierre-Langer, de Marcey, d'Argouges, de Vessey, de Saint-Poix, de Brécey, de Sassi ou plutôt de Sacey, de Sartilly, de Soligny ou Souligny, et de Saint-Maur-les-Bois (2). Guillaume de Giroie avait détruit son château, afin d'obtenir la liberté de son seigneur Geoffroy de Mayenne, qui était tombé entre les mains de Guillaume de Talvas. Celui-ci ne voulait rompre les fers de son prisonnier qu'à la seule condition que cette forteresse, qu'il craignait beaucoup, serait rasée. Ce château fut ensuite rétabli, et l'on croit assez communément qu'il a appartenu aux Montaigu de la Conquête (3). Les descendans

(1) Voir la bibliothèque royale à Paris, dépôt des manuscrits, le gros registre portant nº. 9849, p. 210, et intitulé : ancien dénombrement des fiefs de Normandie.
D'Hozier, ancien roi d'armes de France, art. Hérault, p. 7.
Roucl de la Brétonnière, p. 132.

(2) Voyez le Domesday Book, où sont nommés les seigneurs gratifiés par Guillaume ; le catalogue de l'abbé Prévôt dans son hist. de Guillaume ; celui de Masseville, de Goube, de Dumoulin dans leurs histoires de Normandie, celui de Jean-Brompton à la bibliothèque d'Avranches, etc., etc.

(3) Chartrier de M. de Guiton: Orderic Vital. t. II, p. 24. Ce n'est ni Montaigu-sur-Moine, ni Montaigu-les-Bois ; il est fait mention de Montaigu, sans addition, et Montaigu dans l'Avranchin était une des plus célèbres baronnies dont beaucoup de paroisses voisines dépendaient. Les ruines de la forteresse sont considérables.

de Guillaume de Giroie acquirent une grande célébrité (1). Un Raoul Paisnel s'illustra aussi en Angleterre ; sa postérité en Normandie, du consentement de Sylvestre, de Thomas et de Jean Paisnel, fonda une abbaye sur la terre de Hambie. Un seigneur de Hambie, appelé Robert, des ecclésiastiques distingués et des seigneurs voisins signèrent la charte de fondation. Sur cette terre existait un château, situé un peu au-dessous de l'abbaye. Là, sans doute, demeurait, avec ses quatre enfans, le seigneur Paisnel, fondateur (2) ; mais Robert de Hambie habitait-il l'autre château, qui offre des constructions de divers âges, et dont les souterrains avaient servi aux Gaulois, et plus tard aux Français, pendant les invasions des hommes du Nord ? Du moins il y avait un seigneur du nom de Hambie. Au XIVe. siècle ce château appartenait aux Paisnel, reconnus alors barons de Hambie, et l'autre à la famille de Mauny, qui était étrangère et qui lui donna son nom.

La famille de Guillaume Paisnel était une des plus célèbres de Normandie. Il soutint dignement en Angleterre la gloire de son nom. Cette maison de la Haye-Paisnel, dont Guillaume était sorti (3), est le berceau

(1) Hist. de France, par Dupleix.

(2) Gallia Christiana, instrumenta, p. 242, etc., etc. Ego Willelmus paganellus, consilio et assensu filiorum meorum Hugonis et Fulconis et Thomæ et Joannis... In propria hereditate mea apud Hambeiam, teste Roberto de Hambeia.

(3) On trouve aussi dans l'histoire de la maison d'Harcourt ce passage sur la Haye-Paisnel : « Raoul de Neubourg, dont il est parlé « dans les années 1183, 1192 et 1199, s'allia à d'Amaurie-Paisnel « de l'ancienne maison de la Haye-Paisnel, barons de Hambie et de « Moion, à laquelle appartenait Guillaume-Paisnel, dont parle Or- « deric Vital sur l'annee 1087 ». Ce passage prouve que Laroque pensait que la Haye-Paisnel était l'ancienne demeure, le berceau des Paisnel. Il ne parle pas de la sorte des Paisnel de Hambie,

des seigneurs Paisnel ; elle remonte à une haute antiquité.

Guillaume épousa en Angleterre une demoiselle du diocèse d'Avranches. L'historien Vace raconte aussi que le seigneur des Biards se joignit aux guerriers de la Conquête :

> D'Avranoin i fut Richars
> Ensemble od li cil des Biars.

On vit encore partir des Biards un autre seigneur, nommé Avenel, que Vace appelle fier ou féroce :

> Des Biars i fiers Avenals.

Il existe encore aujourd'hui, non loin du Teilleul, des seigneurs de cette famille illustre ; enfin le duc de Normandie appela aussi Guillaume de Saint-Jean, qui fut surnommé le Thomas, et il lui confia la direction des machines de guerre et des charrois de l'armée. Guillaume de Saint-Jean présida au débarquement, et fit transporter sur le rivage ennemi trois châteaux de bois tout prêts à *assoir*, disent les chroniques Normandes.

La Tapisserie de Bayeux nous représente un consei tenu sous un pavillon supporté par des colonnes. Trois personnes, dont les noms sont écrits dans la partie supérieure, composaient ce conseil ; ce sont : Odo Eps, Willelm, Rotbert.

Le duc Guillaume est assis au milieu, tenant une épée à la main ; à sa droite est Odon ; Robert, comte de Mortain, est à sa gauche, et tient aussi une épée ; tous

quoiqu'il n'oublie rien pour les relever, et qu'il ne parle de la Haye-Paisnel qu'en passant.

deux étaient ses frères du côté de sa mère. On ignore ce qui fut décidé dans ce conseil ; mais il est probable qu'il fut résolu que l'armée se retrancherait à Hastings, parce qu'on y voit Robert, au sortir de ce conseil, donner des ordres à ce sujet. Il est chargé de surveiller la construction de ces retranchemens ; on le voit par l'inscription placée au-dessus de sa tête : Iste jussit ut fodereteur castellum at Hestenga. Le mot anglais *at* est mis ici à la place du latin *ad*. On voit Robert, une bannière à la main, donner des ordres aux ouvriers, parmi lesquels il semble s'être élevé une espèce de rixe. La forme de leurs outils diffère beaucoup de ceux dont on se sert aujourd'hui pour ces sortes de travaux ; la pioche seule ressemble aux nôtres. Deux ouvriers semblent se battre avec une espèce de bêche ferrée par le bout. Robert reparaît encore tenant sa bannière, et surveille ceux qui travaillent au camp, qui semble être placé sur une éminence déjà palissadée. Plus loin on revoit encore le comte de Mortain s'avançant au combat, armé d'une massue.

Bientôt les ennemis parurent, et les Normands se préparèrent à la bataille.

« Les gens d'église disoyent toute la nuict letanies et « psautiers, ouyrent de confession et administrèrent « ceux qui se présentèrent au plus matin » (1). Dans le camp anglais, la foule des guerriers passa la nuit à se divertir ; ils chantaient leurs vieux chants nationaux, en vidant, autour de leurs feux, des cornes remplies de bière et de vin.

(1) Ancienne chronique de Normandie à la bibliothèque de Coutances.

Dès la pointe du jour, l'armée des Normands s'ébranla. Le duc, tenant suspendues à son cou les plus révérées des reliques sur lesquelles Harold avait juré, donna le signal. Taillefer de Mortain s'avança à la tête de tous :

Taillefer ki mult bien cantout'
Sus un cheval ki tost alout
Devant ax s'en allout cantant
De Karlemaigne é de Rolant
Et d'Olivier é des Vassals
Ki morurent à Rainschevals (1).

C'est-à-dire :

Taillefer qui très-bien chantait,
Sur un cheval qui vite allait,
Devant les autres s'en allait chantant
De Charlemagne et de Roland
Et d'Olivier et des Vassaux
Qui moururent à Roncevaux.

C'est ainsi que parle Vace. Un autre historien du XIIe. siècle nous raconte qu'on le vit jeter son sabre en l'air, en courant à la charge, le reprendre au vol, et faire encore beaucoup d'autres exploits (2).

Armes aveit è bun cheval
Si est hardiz é bun vassal.
Devant li altres cil se mist,
Devant Engleiz merveilles fist.
Sa lance prist par li tuet

(1) R. de Rou par Vace.

(2) Voyez aussi : Essais littéraires de Walter Scott, tome XIIe. de ses œuvres.

Com se ço fust un bastunet
Encuntre munt halt la geta
Et par li fer recéue là.
Treis feiz issi geta sa lance
La quarte feiz mult près s'avance
Entre li Engleiz la lança
Parmi li cors un en nafra
Puis traist s'espée, arrère vint
Geta s'espée k'il tint
Encuntre munt, puis la receít.
L'un dist à l'altre ki ço veit
Ke co esteit encantement
Ke cil fesout devant la gent.
Quant treis feis out gete lespe
Etc. (1).

Ces traits de bravoure sont aussi consignés dans la frise de la Tapisserie de Bayeux. Taillefer après tous ces traits de courage, et après avoir tué de sa main deux guerriers saxons, périt lui-même de la main d'un troisième ; et aussitôt les deux armées en vinrent aux mains (2), les Normands continuant tantôt la chanson de Rolland, et tantôt criant : Diex aïe ! Dieu aide (3) ! C'est ainsi que le rapportent les historiens anglais Guillaume de Malmesbury et Henri Knighton. Le sénéchal

(1) Histoire des rois Anglo-Saxons, publiée en 1142.

(2) Set antequam acies coirent quidam ex parte Normannorum nomine Tailefer ensem jactando coram exercitibus ludens unum vexilliferum Anglorum sibi occurrentem occidit, secundo id idem de alio fecit, set tercium quoque interficiens ipse interfectus est ; et statim acies invicem offenderunt, cum cantilena Rolandi ex parte Normannorum incoata... (Henrici Knighton chronica.)

(3) Tum cantilena Rolandi inchoata, ut martium viri exemplum dugnaturos accenderet, inclamatoque Dei auxilio prælium utrinque consertum. (Will. Malmesb. l. 3.)

du comte de Mortain se distingua aussi parmi tous les autres :

Le sire de la Haie nul n'épargne ne ne manaie
Nul ne fiert k'a mort ne traie
Ne peut garir cui il fait plaie (1).

Les Normands taillèrent en pièces les Anglais, et sur leurs cadavres répétèrent tous en chœur la chanson de Taillefer (2). Cette victoire mit le duc de Normandie sur le trône ; néanmoins la guerre continua aux extrémités de l'Angleterre. Plusieurs guerriers Normands, se croyant assez riches, prirent la résolution de renoncer aux fatigues ; d'autres trouvaient que les terres des Anglais ne valaient pas la peine et les dangers au prix desquels on les obtenait. Dans ce temps-là, continue Orderic Vital, quelques dames Normandes, ennuyées de l'absence de leurs maris, envoyaient des courriers les solliciter de revenir promptement, ajoutant que, si leur retour n'était pas prochain, elles se pourvoiraient d'autres époux. Elles n'osaient pas encore se rendre auprès d'eux, à cause du peu d'habitude que l'on avait alors des voyages par mer. D'ailleurs en Angleterre on était continuellement sous les armes, et chaque jour on entreprenait de nouvelles expéditions, qui ne se faisaient pas sans une grande effusion de sang de part et d'autre. Au milieu de tant de motifs de guerre, le roi voulait retenir auprès de lui ses chevaliers ; à cet effet, il leur offrait d'une manière amicale des terres avec leurs

(1) Vace.
(2) Guillaume de Poitiers.

revenus, ainsi qu'une grande puissance, et leur promettait encore de plus grands biens quand tout le royaume serait pacifié. Les anciens barons et les meilleurs guerriers éprouvaient de leur côté toutes sortes d'inquiétudes, en voyant sans cesse au milieu des dangers de la guerre, le roi, leurs frères, leurs amis et leurs compagnons les plus intimes; d'ailleurs ils craignaient, s'ils venaient à partir, d'être regardés publiquement comme des traîtres ou au moins comme de lâches déserteurs. Mais que feraient ces honorables athlètes, si leurs femmes allaient souiller par l'adultère le lit conjugal, et marquer leur lignée de la tache ineffaçable de l'infamie? Cédant à ces motifs, Hugues de Grandménil, qui possédait le comté de Gewisses, c'est-à-dire, le pays de Winchester, et son beau-frère, Onfroy du Teilleul, qui avait reçu la garde du fort de Hastings, dès le premier jour de sa construction, partirent, ainsi que plusieurs autres seigneurs, et abandonnèrent tristement, et malgré eux, leur prince, accablé de travaux, chez un peuple étranger. Ils allèrent donc en Neustrie auprès de leurs dames; mais ils ne purent jamais par la suite, ni eux, ni leurs héritiers, recouvrer les biens qu'ils abandonnèrent ainsi, après les avoir acquis (1).

Nous trouvons aussi que le seigneur de Saint-Poix, étant revenu dans ses terres, fit bâtir l'église et le château de cette paroisse. Ceux de Saint-Pierre-Langer furent aussi élevés à la suite de la Conquête (2).

L'Angleterre resta accablée de calamités de tout genre.

(1) Orderic Vital, tome XI, page 177, etc., traduction de M. Guizot.

(2) Voyez les mémoires de la société des antiquaires de Normandie.

Dans cette extrémité, le roi s'entoura du comte de Mortain et de Hugues-le-Loup, qui était arrivé après la bataille de Senlac. Hugues avait fourni pour l'expédition d'Angleterre soixante vaisseaux, et il avait amené avec lui Robert du Teilleul (1), et plusieurs autres hommes de marque. Il s'avance fièrement contre les ennemis et les taille en pièces. York tombe en son pouvoir pour toujours. Le comte de Mortain y reçut quatorze habitations, onze bancs du marché à la viande et l'église de St^e.-Croix. Le duc-roi combla ce guerrier courageux des plus grands bienfaits; il lui donna 973 manoirs (2). Ce mot, qui vient de manendo (3), était synonyme, dans la langue des Normands, de villa en latin et de tune en anglais, et désignait une vaste portion de terre avec une maison pour l'usage du seigneur, et des chaumières pour ses esclaves. Le seigneur ordinaire en cultivait ou faisait cultiver une partie pour ses propres besoins, et distribuait le reste à deux ou à plusieurs tenanciers sous condition de tenure militaire, ou de paiement de rente, ou de toute autre prestation.

Le comte de Mortain devint si puissant que sa cour ressemblait à celle des plus grands monarques de l'Europe. Il récompensa son fidèle serviteur Girold, et lui donna l'église du Mesnilrainfray avec ses dépendances. Girold laissa cet héritage à ses successeurs (4).

(1) Sexaginta naves. Voyez antiquités Anglo-Normandes... traduites par M. Léchaudé d'Anisy, publiées à Caen, chez Mancel, libraire.

(2) Histoire d'Angleterre par le docteur Jonh Lingard. Voyez aussi le Domesday Book à la bibl. de Caen.

(3) Orderic Vital, édition publiée à Caen, en 4 volumes in-8o.

(4) Robertus comes Moretonii a conquæstione regni Angliæ reversus, ecclesiam de Mesnilrenfrendi cum cimiterio, decimis et præsen-

Il ne restait plus à envahir que la contrée voisine de Chester, et cette ville était la seule des grandes cités d'Angleterre qui n'eût pas entendu retentir les pas des chevaux de l'étranger. Après avoir passé l'hiver dans le Nord, le roi Guillaume entreprit en personne cette dernière expédition. Il traversa, par des chemins jusque-là impraticables pour les chevaux, la chaîne des montagnes qui s'étend du Sud au Nord dans toute la longueur de l'Angleterre, entra en vainqueur dans la ville de Chester, et soumit tout le reste de la contrée. Les corps de troupes que commandait un Flamand, nommé Gherbaud, restèrent pour la garde et la défense de la nouvelle province conquise. Gherbaud fut le premier capitaine qui porta le titre de comte de Chester. Pour soutenir ce titre et maintenir ce poste, il fut exposé à de grands périls, tant de la part des Anglais que de la part des Gallois, qui le harcelèrent long-temps. Il s'ennuya de ces fatigues et repartit pour son pays. Alors le roi Guillaume donna le comté de Chester à Hugues d'Avranches, surnommé le Loup, parce qu'il portait une tête de loup peinte sur son écu. Ce fut de l'avis des hommes sages qu'il lui confia ce comté. On connaissait son courage indomptable et sa fidélité à toute épreuve. Il fut créé comte avec un pouvoir aussi absolu que le roi lui-même (1).

tatione capellani, quæ in dominico ejus constat esse fundatam, cuidam fideli suo servienti Giroldo, ob remunerationem servitii, in perpetuam dedit hæreditatem, et de hærede in hæredem concessit possidendam. Cum vero sui hæredes per longum tempus... (Charte de l'abbaye de Marmoutiers.)

(1) Ita liberè ad gladium sicut ipse rex tenebat Angliam. Evans North Wales, p. 680.

Ce seigneur, continue toujours Orderic Vital, était grand amateur du siècle et des pompes séculières qu'il regardait comme la plus riche partie des béatitudes humaines. Il était brave à la guerre, et ami du jeu et du luxe ; il n'était pas libéral, mais prodigue ; il conduisait avec lui non pas sa famille, mais toujours une forte armée ; il ne gardait aucune mesure, ni pour donner, ni pour recevoir ; journellement il dévastait ses biens, et favorisait beaucoup plus les oiseleurs et les chasseurs que les cultivateurs et les prêtres. Tout entier aux débauches de la table et surchargé d'un excessif embonpoint, il pouvait à peine marcher ; il se livrait sans retenue à tous les plaisirs ; il eut de différentes courtisanes une nombreuse lignée de l'un et de l'autre sexe, qui, accablée de diverses infortunes, périt presque tout entière. Il avait épousé Ermentrude, fille de Hugues de Clermont en Beauvaisis, de laquelle il eut Richard, qui périt dans un naufrage (1).

Ce guerrier, établi comte de Chester, passa avec ses lieutenans la rivière de Dée, qui formait, à l'extrémité de la tranchée d'Offa, la limite septentrionale des terres Galloises. Ils conquirent le pays de Flint, qui devint une partie du comté Normand de Chester, et bâtirent un fort à Rhuddlan. Robert, un de ces lieutenans, et fils d'Onfroy du Teilleul, en fut établi gouverneur, et prit le nom de Rhuddlan. Avec Hugues-le-Loup, il répandit largement le sang des Gallois. Il leur livra un combat meurtrier près des marais de Rhuddlan, lieu déjà noté comme funeste dans la mémoire du peuple Cambrien, à cause

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, tome II, page 211 ; tome III, page 4.

d'une grande bataille perdue contre les Saxons, vers la fin du VIIIe. siècle. Un singulier monument de ces deux désastres nationaux subsistait encore, il y a peu d'années, dans le pays de Galles. C'était un air triste, sans paroles, mais qu'on avait coutume d'appliquer à beaucoup de sujets mélancoliques; on l'appelait l'air des marais de Rhuddlan (1).

De vieux récits disent que, quand Hugues-le-Loup se fut installé, sous le titre de comte, dans la province de Chester, il fit venir de Normandie un de ses anciens amis, appelé Nigel ou Lenoir, et que Lenoir amena avec lui cinq frères: Houdard, Edouard, Volmar, Horsuin et Volfan. Hugues leur distribua des terres dans son comté; il donna à Lenoir le bourg de Halton, près de la rivière de Mersey, et l'institua son connétable et son maréchal héréditaire, c'est-à-dire, que toutes les fois que le comte de Chester irait à la guerre, Lenoir et ses héritiers, en allant, devaient marcher à la tête de toute l'armée, et se trouver les derniers au retour. Ils eurent pour leur part du butin pris sur les Gallois, toutes les bêtes à quatre membres. En temps de paix, ils eurent droit de justice, pour tous les délits, dans le district de Halton, et firent leur profit des amendes. Leurs serviteurs jouissaient du privilége d'acheter, avant qui que ce fût, dans la ville de Chester, à moins que les serviteurs du comte ne se fussent présentés les premiers. Outre ces prérogatives, le connétable Lenoir obtint, pour lui et ses héritiers, l'intendance des chemins et des rues aux foires de Chester, le péage des marchés sur toute la terre de Halton, tous les ani-

(1) Orderic Vital, et hist. de la conquête par M. Thierry.

maux trouvés errans dans ce district, et enfin le droit d'étalage, ou la liberté de vendre, en toute franchise, sans taxe et sans péage, toute espèce de marchandise, excepté le sel et les chevaux.

Houdard, le premier de ces cinq frères, devint à peu près pour Lenoir ce que Lenoir était pour le comte Hugues; il fut sénéchal héréditaire de la connétablie de Halton. Lenoir son seigneur lui donna pour son service et son hommage (ce sont les formules du temps), les terres de Weston et d'Ashton. Il eut comme profits de guerre tous les taureaux conquis sur les Gallois, et le meilleur bœuf pour récompense de l'homme d'armes qui portait sa bannière. Edouard, le second frère, reçut du connétable deux journées de terre à Weston; deux autres, Volmar et Horsuin, reçurent ensemble un domaine dans le village de Runcone, et le cinquième, appelé Volfan, qui était prêtre, obtint l'église de Runcone (1). On voit encore dans le Domesday Book, que le comte Hugues eut des possessions que la belle Eddeva tenait avant lui, et qu'il récompensa les guerriers Bigot et Hamon (2).

Le comte Hugues, qui, au rapport d'Orderic Vital, brillait parmi les personnages importans d'Angleterre, avait encore avec lui quelques hommes honorables, clercs et chevaliers, du diocèse d'Avranches, auxquels il se félicitait de faire partager sa fortune et ses travaux. Sa chapelle était desservie par un clerc d'Avranches, nommé Gerold, remarquable par sa religion, son honnêteté et sa science dans les lettres. Tous les jours il s'acquittait

(1) Histoire de la Conquête, t. 1, p. 427. Voyez aussi le Domesday Book à Caen, p. 266.

(2) Hoc tenuit Eddeva pulchra...

avec fidélité du service divin, et il consacrait fréquemment avec dévotion la sainte Eucharistie. Autant qu'il le pouvait, il excitait les gens de cour à l'amendement de leur vie, en leur proposant l'exemple de leurs prédécesseurs. Il remarquait dans plusieurs, et reprenait, à bon droit, la passion des plaisirs sensuels; il se plaignait de l'excessive négligence que la plupart d'entre eux mettaient à remplir les devoirs que prescrit la religion. Il n'épargnait pas les avertissemens salutaires aux principaux barons, aux simples chevaliers, ainsi qu'à la jeune noblesse; il tirait abondamment du nouveau Testament et des nouveaux fastes des chrétiens les exemples des saints guerriers qui étaient dignes d'imitation. En effet, il racontait éloquemment les combats de Démétrius et de George, de Théodore et de Sebastien, de Maurice, chef de la légion Thébaine, et d'Eustache, illustre capitaine, ainsi que de ses compagnons, lesquels méritèrent par le martyre d'être couronnés dans les cieux; il parlait aussi de Saint Guillaume, qui, après de longs combats, renonça au siècle, et, sous les règles monacales, combattit glorieusement pour le Seigneur. Ses exhortations furent utiles à beaucoup de personnes, qu'il retira des flots du monde pour les conduire en sûreté dans le port de la vie régulière. Touchés de ses pieuses exhortations, cinq hommes illustres, de famille de comte, quittèrent le siècle et embrassèrent la vie monastique. Voici leurs noms: Roger, fils d'Erneis, neveu de Guillaume de Varennes, comte de Surrey; Ernauld, fils d'Onfroy du Teilleul, neveu de Hugues de Grandménil, vicomte de Leicester, avec Gui de Mantes son écuyer; Drogon, fils de Goisfred du Neufmarché, et Odon, chapelain du

comte, fils d'Ernulf de Dol (1). Ces seigneurs se rendirent à Ouche (2), d'après les inspirations d'Ernauld du Teilleul, dont les parens avaient bâti cette abbaye. Le couvent les reçut avec joie. Ils y vécurent régulièrement pendant long-temps, et lui procurèrent de grands avantages par leurs soins et leur sollicitude.

Ainsi Gerold, selon l'expression d'un auteur de ce temps, semblable au coq qui réveille par ses chants ceux qui dorment dans les ténèbres de la nuit, arrachait au sommeil de l'âme et portait au bien ceux qui se plongeaient dans un oubli fatal du ciel, et dans les gouffres des délices mondaines. Suivant ses disciples, dont nous venons de parler, il fit tous ses efforts pour se rendre à Ouche; mais, par la volonté de Dieu, il fut forcé de rester en Angleterre, où il devint premier abbé de Tewksbury. Placé à ce haut degré du gouvernement pastoral, il s'acquitta avec vigilance des fonctions de la sainte prédication, qu'il avait, pendant sa cléricature, exercée, et de manière à conduire à la pureté d'une vie innocente tant de personnes livrées à la débauche et à la rapacité. C'est ainsi qu'avec l'aide de Dieu il se rendit secourable à beaucoup de pécheurs. Il donna les institutions d'un ordre régulier au nouveau monastère; il attacha aux règles monacales la troupe nombreuse des novices, et fit prendre aux néophytes les excellentes habitudes d'une conduite rigide. Dans les exercices spirituels, il ne quittait pas ses subordonnés; souvent même il devançait les plus jeunes dans les choses pénibles, et

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, t. III, p. 4 et suivantes.
(2) Ou St.-Evroul.

disposait prudemment au-dehors et au-dedans, avec un zèle intelligent, toutes les affaires de la maison. Au bout de quelques années, le jaloux Satan s'éleva contre le troupeau du Seigneur, et vexa avec atrocité ces tendres brebis, après avoir méchamment maltraité leur berger. En effet, un des religieux se révolta contre son abbé, et l'accusa faussement. Gerold méprisa ces calomnies, refusa d'en venir à une longue explication, et abandonna la charge qu'on lui avait confiée. Il se retira à Wincnester, et mourut quelque temps après, ayant accompli convenablement tout ce que devait faire un serviteur du Seigneur (1).

Hugues d'Avranches eut aussi des pensées salutaires, et fut l'auteur de plusieurs monumens religieux.

Il fonda l'abbaye de St.-Sever sur les confins du diocèse d'Avranches, et y attacha divers revenus. Il donna aux religieux la chapelle St.-Jacques, près de la Haye-Paisnel, dans le diocèse d'Avranches; et par ce don il les obligea d'assister tous les ans, le jour de la fête de St. André, au chœur de la cathédrale d'Avranches, aux côtés de l'évêque, ainsi que le porte la charte (2).

Dès que Hugues eut donné cette chapelle, elle devint un prieuré qui jouit aussitôt de deux parties des gerbes de la petite dîme du Tanu; le chapitre d'Avranches reçut un pareil revenu (3). Nous lisons dans divers

(1) Orderic Vital, traduit par M. Guizot, t. III, p. 12, et suiv.

(2) Ut dum d. Andreæ solemnia celebrantur Arboretani præsulis lateri assistere debeat... quod infra diœcesis Abrincensis limites fanum habeat suæ ditioni subjectum apud sepem seu hayam paganelli S. Jacobi nomini dicatum.

(3) Monachi de Sto. Severo percipiunt duas partes garbarum de qua-

actes que, dans le xve. siècle, Pierre-le-Charpentier était prieur de St.-Jacques, et que, dans le xvie., c'était M. Samson de St.-Germain d'Ysigny.

St.-Jacques n'était plus alors l'église paroissiale ; ce fut celle de St.-Nicolas, bâtie sur la montagne, et à peu près au milieu de la ville de la Haye-Paisnel : elle s'étendait du côté du Tanu et en était peu distante, comme il est dit dans une ancienne transaction entre le curé de cette paroisse et le prieur de St.-Jacques. C'est aussi la tradition constante, que la chapelle St.-Nicolas a été l'église paroissiale. Les habitans des collines voisines montrent encore l'emplacement du cimetière, et racontent qu'en creusant le sol avec le soc de la charrue, ils ont vu souvent rouler devant eux des ossemens humains. On trouve aussi dans les lieux voisins des fondemens d'édifices. Il ne reste plus de cette chapelle que des amas de pierres et quelques débris de colonnes. Elle fut entièrement démolie dans le xviie. siècle ; le revenu en a été réuni à la cure, à la charge de dire six messes, et de placer une croix sur ses ruines (1). L'église de la Magdeleine servait depuis long-temps d'église paroissiale : les ravages des guerres et la cruauté des protestants avaient fait fuir les filles chrétiennes qui l'occupaient.

Guillaume Paisnel, au retour de la conquête, fit bâtir un superbe château, dont il reste encore de vastes débris au milieu de la Haye-Paisnel. Voici ce que dit un

dam alia parva decima... quidam canonicus Abrincensis percipit duas partes garbarum parvae decimae... (Le livre blanc du secrétariat de Coutances.)

(1) Titres de l'église de la Haye-Paisnel.

auteur de ces temps des descendans qu'il laissa en Angleterre :

« Fet a saver e a remembrer ke William paynel vint « ove li conquer. d'Engleterre ; et li conquer. li dona « par son service e le cunte d'Ewerwyke.... e li dona en « le cunte de Nichol.... en le cunte de Leycestre li dona « il sauteby e Bescaudeby.... Willielm. paynel prist a « fame Alice de Romely e avoit une file que avoit num « Avice. Icele file dona le roy Henry a Robert de Gant « pur sun service. Robert ont de cele un file que aveit « num Alice. Icele Alice dona a Gunnore de Gaunt « Sauteby e Bescaudeby. Icele Alice esposa Robert le « fiz-Harding de Bristome e engendra Morice de Gant. « Quant Gunnor morrut trahai Sauteby et Bescaudeby a « Gilbert. de Gant sun fiz cum deins age. puis vint Mo- « riz de Gant s'empleda Gilbert de Gant de ces deus « villes al Banke de Lundres si ke Wage fu done. e deus « champiuns armez en cele curt l'acord fu tele qe Gilbert « rendi a Moriz les villes quit a li a ses heires. par cele « concord Moriz donna a Estevene de Gant la frere celi « Gilbert de Gant la ville de Sauteby ove les aporte- « nances ali e a ces heires par cirograf feit a la curt le « Roy. Moriz morut sans heir de sun cors e c'hey le « heritage a Andreu Lutrel. »

Ce dernier était parent des Paisnel du côté de sa mère. Il est aussi beaucoup parlé dans les annales des Anglais d'une autre Alice de Romely, appelée aussi quelquefois Ruminilly. Elle était également de la famille des seigneurs Romilly du diocèse d'Avranches, et fille de Guillaume fils de Duncan. Elle eut deux époux, et resta une seconde fois veuve. Elle possédait diverses églises qu'elle donna

à des monastères (1). Le sieur Romilly reçut sans doute de la Conquête des domaines dans la même contrée. Guillaume Paisnel mourut l'an 1087, et sa mort arracha des larmes à tout le monde. Un Geoffroy Paisnel, créé comte de Huntelay par Guillaume-le-Roux, était proche parent de ce Guillaume Paisnel, parent aussi de Gervais Paisnel, qui épousa la fille et héritière du baron de Dudeley. Ce comte de Huntelay eut un fils, appelé Hugues Paisnel dit aux grandes mains, et qui fut sénéchal d'Angleterre. Le seigneur de Soligny s'établit aussi en ce royaume, et sa famille y a été très-célèbre. Les Saint-Pierre-d'Angleterre et le sir Bunbury, baronnet du comté de Suffolk, sont descendus du seigneur St.-Pierre-Langer. On trouve en Angleterre le nom des descendans de Robert de Tanis. Le seigneur de Brécey obtint des concessions dans le Worcestershire, où ses biens sont encore possédés par M. Lygon, membre du parlement, pour ce comté. La famille des Avenel, seigneurs des Biards, a été connue en Angleterre et beaucoup plus en Ecosse, où ils ont fourni au théâtre français le sujet d'un opéra connu sous le nom de la Dame-Blanche. Les historiens nous représentent le sénéchal du comte de Mortain avec un nombreux cortége de chevaliers, dont les uns devaient le servir pour cinq hides de terre et d'autres pour moins (2). Robert de Sourdeval s'établit aussi en Angleterre. Bertrand de Verdun, natif de Barenton, dont la famille anglaise de lord Barrington prétend aussi descendre, fut récompensé très-généreusement, et eut, entre autres

(1) Voyez Monasticum anglicanum, t. III, in-folio.

(2) Liber niger scaccarii, ou livre noir sous Henri II, roi d'Angleterre, page 278. Le hide contenait 40 arpens.

le XIIIe siècle, fut le premier qui bâtit dans la forêt de Holme, une maison pour des ermites du mont Carmel qu'il amena avec lui de la Palestine. Enfin le sieur Roussel est la tige des ducs de Bedfort. Ces divers établissemens de seigneurs normands font dire aux Anglais d'aujourd'hui : les gens de Normandie habitent encore parmi nous et y demeureront à jamais. Des Normands descendent les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse condition sont fils des Saxons (1). Ainsi la partie la plus distinguée de la nation anglaise est sortie du milieu de nous. C'est un de nos titres de gloire.

Le registre du Doomsday ne contient point les noms des seigneurs qui habitaient la frontière de Bretagne, excepté toutefois celui du seigneur du Gault, appelé Gaunt par Mathieu Paris, qui nous apprend qu'il vint avec le duc à la conquête de l'Angleterre (2). Ils avaient été établis pour contenir dans le devoir les Bretons toujours remuans. Nous trouvons, après la conquête, un Robert de Guitot, qui périt dans le temps au milieu d'une révolte du Maine. Il avait près de quarante neveux, tous fiers de leurs titres, dit Orderic Vital. Un des fiefs de cette famille était situé auprès de la ville de St.-James. Aussi voyons-nous figurer dans les affaires de ces seigneurs, le gouverneur

(1) Voyez encore : ex censuali Angliæ libro quem ipse conquestor anno regni sui xx confici jussit :

Catalogus nobilium qui immediate prædia a rege conquestore tenuerunt : Willelmus de Braiose (auprès du Pontaubault), Rogerius, de Busli, Bigot, comes Moritoniensis, comes Hugo, Bertrand de Verdun, Hascoit, Hernulfus de Hastinges, Radulfus Paganel, Hugus filius Turgisi, etc. etc.

(2) M. de Gaunt qui venerat in Angliam ad conquestum, et acceperat in sorte retributionis post victoriam...

de St.-James, Richard d'Avranches, et Rualod d'Avranches, natif de Bretagne, entrer dans cette famille.

Après la conquête de l'Angleterre, le roi Guillaume, qui avait fait achever l'église du prieuré de St.-James, et qui avait commandé d'y construire un château, pour la garde de sa province, et en avait établi commandant Richard, prévôt d'Avranches (1), y attacha encore de grands revenus (2). Il enleva aux religieux du Mont St.-Michel la propriété de ce bourg, la foire et le marché de la Croix, et autres priviléges qu'il attacha au château de St.-James (3). Il dit dans sa charte : que les religieux de Fleury lui ayant demandé la moitié de ces biens et de ces droits, à condition qu'ils s'associeraient dans la moitié de ce qui leur avait été donné auparavant, il avait bien voulu satisfaire à leur demande. De plus, les religieux furent tenus de dire une messe pour son salut, celui de son épouse et de ses enfans, et de nourrir un pauvre le samedi de chaque semaine. Toute la communauté, après son trépas, serait encore obligée à des aumônes, et à prier Dieu pour le repos de son âme. Cela fut fait au mois d'avril l'an 1067 (4).

Quelques années après, les paroissiens cessèrent de se rendre à St.-Benoit, et construisirent une chapelle sous

(1) Præsidi Abrincensi.

(2) Anno 1067 Guillelmus Nothus dux Normanniæ et rex Angliæ sancti Jacobi ædem ad Beuronem fluvium in confinio Normanniæ, (prioratum ordinis sancti Benedicti Floriacensi cœnobio subditum) nec modicis nec paucis dotavit proventibus, qui tamen ad eum minime pertinebant... (Cenalis, t. II.)

(3) Abstulit sancto Michaeli burgum de Beuron et feriam que nunc est apud sanctum Jacobum et omnem Moltam de Abrincatensi pago... abstulit forum de Cruce et feriam et theloneum. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.

(4) Annales de Mabillon, tome v, page 5; et chartrier de M. de Guiton.

l'invocation de Saint Martin du combat, capella Sti. Martini de bello (1), ainsi appelée, comme celle de Hastings, en mémoire de cette bataille où périt la liberté des Anglais. Elle fut annexe et succursale de St.-Benoit de Beuvron, desservie comme elle, et par un même curé. Les habitans furent imposés à un seul et même rôle à taille, comme ne faisant qu'un même peuple avec ceux de St.-Benoit (2). Le grand portail voûté et orné de plusieurs rangs de colonnes romanes, et la tour que l'on conserve comme monument, voilà tout ce qui reste de cette chapelle.

Le duc Guillaume récompensa les religieux du Mont St.-Michel pour les revenus qu'ils lui avaient cédés (3). Ce fut sans doute avec les bienfaits de ce grand roi que l'abbé Renaud fit construire les bâtimens du Mont St.-Michel, qui existent encore de nos jours, et qu'on appelle la *Merveille*. Il n'oublia pas non plus ceux qui l'avaient suivi dans son expédition. Ils eurent le gouvernement des plus riches abbayes (4). Le Mont St.-Michel reçut d'autres biens dans le Devenschire, des salines, des moulins, des rentes en argent, des pâturages et des forêts. La comtesse Ghida avait possédé tous ces biens; c'est ce qu'on lit dans le Domesday Book. Ce grand roi fonda aussi le prieuré de St.-Léonard de Vains, et dota les religieuses de Ste.-Anne, qui habitaient à Avranches.

(1) Dans les anciens titres, on traduisit ces mots par ceux-ci : St.-Martin du Bellé.

(2) Ancien manuscrit du prieuré de St.-James dans le chartrier de M. de Guiton.

(3) Cenalis, tome II sup. in episcopo XIV Joanne Abrincensi.)

(4) Gallia Christiana, t. XI, p. 516; et annales de Mabillon, t. V, p. 57.

Il envoya même dans leur monastère ses deux filles, qui le contristaient par leur inconduite (1).

Nous lisons la souscription de ce grand roi et celle de ses barons dans une transaction qui eut lieu, après leur retour d'Angleterre, entre les religieux du Mont St.-Michel et un seigneur voisin. Voici comment raconte cette affaire l'auteur du manuscrit, n°. 80, qui vivait dans le XII°. siècle :

Moi Gerber de Poterel j'ai prié l'abbé Renaud de recevoir parmi ses religieux mon fils Drogon, et la moitié de ma terre de Poterel; il m'en avait gratifié, et je lui en devais l'hommage; il l'a accepté volontiers. Il arriva ensuite qu'un certain Roger, qui possédait l'autre moitié, chercha à s'en dessaisir, et la vendit aux religieux : et, en présence de tout le monde, il en reçut dix livres tournois. Il se retira sur une autre terre qu'il préferait, auprès de Herengardville. Quelque temps après, il trouva dans la forêt de Bivie les porcs de Saint Michel; et, poussé par le démon, il entraîna dans le plus épais de la forêt celui qui les gardait, et l'assassina. On connut bientôt qu'il avait commis ce crime, et l'abbé Renaud en informa le duc de Normandie. Le coupable fut chassé de la province ; il traîna une vie misérable, errant de cité en cité. Il chercha plusieurs fois à rentrer sur le sol natal, et ne put obtenir la fin de son exil. Il s'adressa aussi aux religieux du Mont St.-Michel ; l'abbé Renaud lui fit savoir que, s'il renonçait pour toujours, lui et les siens, à cette terre qu'il avait vendue, il rentrerait dans ses biens et dans la maison de ses aïeux. Les barons de l'abbaye et les religieux

(1) Prevot d'Exiles, vie de Guillaume-le-Conquérant.

lui conseillèrent de renoncer à ce coin de terre; il parut devant le duc et l'abbé du Mont St.-Michel, et jura d'observer religieusement ce qu'il avait promis. Le roi, son épouse Mathilde, ses deux fils Robert et Guillaume, pour rendre cette convention durable, la souscrivirent de leur propre main. On voit aussi le seing de Raoul de Saint-Jean, de Haimon de Bacilly, de Hugues, prévôt de Genêts, de Liger, prévôt d'Ardevon, et de Jean, évêque d'Avranches (1).

Cet évêque fit aussi un accord avec les mêmes religieux, qui se plaignaient d'être obligés de comparaître, eux et les habitans du Mont, à la moindre citation de ses ministres, et ne pouvaient apporter pour excuse, ni les embûches qu'ils craignaient de la part des Bretons, ni le danger de voyager dans les grèves quand la mer y montait. Le pré-

(1) In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.
Notum sit omnibus non solum presentibus, sed et futuris quod ego Gerberus de Poterel deprimente me pauperie deoque inspirante requisivi venerabilem abbatem Ranulfum ut ad monachilem ordinem Drogonem quemdam meum filium reciperet cum medietate mee terre de Poterel quam de illo in liberali servitio tenebam quod ipse libenter concessit postea predictus abbas de quodam Rogero cui medietas alterius remanserat ipsam medietatem decem libras Cenomannensium quam pluribus videntibus et audientibus emit habebat etenim ipse Rogerus terram apud Herengardis villam quam plus diligebat ibique recessit abbas autem accepta terra in dominio ad opus ecclesie fecit de illa medietariam post multum vero temporis idem Roger instigante diabolo quadam die in nemore Bivie porcos sancti Michaelis inveniens fraudulenter et nequiter subulcum interfecit quod audiens abbas Ranulfus incunetanter comiti Normanniæ patrati sceleris clamorem ostendit comes autem continuo ipsum Rogerum ut sue magestatis reum a totius Normannie patria eliminavit transacto autem non minimo temporis spatio ipse Rogerus exterminium ferre non valens per inter nuntios multocies abbatem requisivit mandans et multum deprecans ut cum duce Normannie ei pacem reformaret sibique reconciliari permitteret tali pacto talique tenore ut ipse coram predicto duce et omnibus proceribus ei fors juraret illam terram de Poterel quam vendiderat qui si quidem hoc facere et eciam audire refugiens tandem stimulatus consilio monachorum et abbatie baronum statuto die... (Manuscrit, no. 80) Signum Hugonis prepositi de Genecio Ligerii prepositi de Ardevone...

lat se rendit à leurs raisons, et donna à l'abbé les pouvoirs d'archidiacre et de juger en dernier ressort certaines causes ; mais il se réserva les affaires majeures, telles que celles de la validité des mariages et les épreuves du fer chaud (1).

La glose française sur l'ancien coutumier normand nous apprend que la preuve par le fer consistait à faire poser les mains des accusés sur une « grande platine de fer « chaude, que quand icelui tourment ne leur faisait point « de mal, ils étaient réputés innocens, et à l'opposite « ils étaient réputés coupables. »

Les religieux, pour reconnaître les bienfaits de l'évêque, s'obligèrent de lui présenter tous les ans un habit convenable, trois livres d'encens, autant de poivre, six tablettes de cire avec trois cierges, le jour de la Purification de la Sainte Vierge ; en outre, de se rendre tous les ans en procession à la cathédrale d'Avranches, en portant avec eux le chef de St. Aubert (2).

Orderic Vital raconte que Lanfranc fit nommer ce pieux et savant prélat à l'archevêché de Rouen (3) ; il fit même le voyage de Rome pour ce sujet. Le souverain pontife écrivit à Jean d'Avranches : nous avons appris, par la relation de l'abbé Lanfranc, que le glorieux roi Guillaume vous avait choisi pour occuper le siége de Rouen, à cause de la candeur de votre vie et de la pureté de vos mœurs, si l'autorité du saint Siége confirmait

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 516. Annales de Mabillon, t. IV, p. 614.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 516. Annales de Mabillon, t. IV, p. 615.

(3) Ad hunc apicem toto conatu Johannem Abrincensem præsulem præferre sategit... l. III.

cette élection. Nous nous rendons volontiers à leurs prières, et vous commandons, par l'autorité des saints apôtres, de ne pas vous opposer à ce que la divine providence attend de vous. Vous avez été fidèle dans le peu que le Seigneur vous avait confié ; il vous est beaucoup donné maintenant : souvenez-vous qu'on attendra beaucoup de vous, et que vous devez nourrir votre troupeau de la parole divine. Nos légats vous feront connaître plus au long notre volonté (1).

Ce pieux évêque n'oublia point les avis du père des chrétiens. Ayant trouvé dans son nouveau diocèse des ecclésiastiques corrompus, il s'employa tout entier à les retirer de leurs désordres ; mais, pleins de rage et de fureur contre lui, ils voulurent le lapider ; il fut obligé de sauver sa vie par une fuite précipitée, en s'écriant avec une constance de martyr : Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, et polluerunt templum sanctum tuum (2).

Qui a jamais entendu parler d'une chose semblable, lui écrivit Lanfranc ? Je ne me souviens pas d'avoir ja-

(1) Alexander episcopus servus servorum Dei, Joanni Abrincensium episcopo salutem et apostolicam benedictionem.

Comperimus Lanfranci abbatis relatione... te ex electione principis tui dilectissimi filii nostri Guillelmi regis Anglorum, ob vitæ et morum probitatem ad majorem sedem promovendum, si ex autoritate sedis Apostolicæ fuerit assensus, cui Deo autore præsidemus. Nos igitur moti illorum precibus... atque dilectioni tuæ Apostolica autoritate præcipimus ut quod divina dispensatio de te prævidit, non contradicas... ut si in modico fuisti fidelis, in majori bene operari non desinas, populum divini verbi pabulo reficias... de cetero secretiorem animi nostri voluntatem planius audies per nostrorum legatorum veridicam relationem.

(2) Tollendi ab ecclesia... usque adeo incurrit invidiam ut ab eis propter prohibitas sub interminatione anathematis pellices lapidibus appetitus... (Concilia Stæ. Rotomag. ecclesiæ, par le p. Pommeraye.) Voyez aussi histoire des archevêques de Rouen, par le même, in-folio.

mais lu que, depuis le temps des païens, une semblable persécution soit arrivée à un évêque. Leur vie abominable est maintenant connue ; leur infamie est publique ; les temps glorieux du règne de notre roi, qu'ils ont obscurci par leurs crimes, brilleront d'une nouvelle clarté. Je me dispose à lui transmettre votre lettre (1). Il saura faire tomber sur leur tête le glaive des lois, et les punir dans sa justice.

Pendant que l'ancien évêque d'Avranches souffrait persécution de la part de ses propres enfans (2), l'église d'Avranches pleurait le départ de ce bon pasteur. Ce tendre père, pour montrer l'affection qu'il avait pour elle, lui donna à perpétuité la baronnie de St.-Philbert, proche Pont-Audemer, dont les revenus étaient très-considérables. Il n'oublia jamais son ancien diocèse, et contribua beaucoup à la construction de la cathédrale qu'on y fit bâtir.

Il eut pour successeur à Avranches le docte disciple de Lanfranc, qui était venu d'Italie avec lui ; il se nommait Michel : il était très-savant, dit Orderic Vital, très-pieux, et tout le monde le respectait (3).

Ce bon pasteur consola l'église d'Avranches, qu'il gouverna environ vingt-cinq ans. Nous trouvons dans une charte du Mont St.-Michel les noms de quelques-uns

(1) A temporibus paganorum nulli legitur evenisse episcoporum.... spurcissima vita eorum, quæ multas regiones fœtore suæ infamiæ jam aspersit, publicata est... quia sicut tempora ejus obscurata sunt... literas regi transmittere dispono... severitate vindictæ. (D'Acheri.)

(2) Quia filii vestri erant, si filii esse vellent. Lettre de Lanfranc à Jean d'Avranches. Voyez : opera omnia Lanfranci cum vita et epistolis par Dom Jean Luc d'Acheri, in-folio.

(3) In loco ejus Michael natione Italus, eruditione literarum imbutus, studio religionis venerandus.... lib. III.

de ses chanoines, Gauslin, Jean Scholastique d'Avranches, Erné de Verdun. C'étaient les amis de Guillaume d'Avranches, fils de Guitmond, dont la mort arracha des pleurs à tous les Normands, ajoute Orderic Vital. Ce seigneur, par le conseil de l'évêque et de ses amis les chanoines, donna la dîme de ses vavassoreries du Luoht à l'abbaye du Mont St.-Michel, et signèrent avec lui Bertrand de Verdun, Raoul de la Mouche, Raoul de St.-Jean et Geoffroi de Cavigny (1).

Un autre seigneur fit aussi en ces temps des donations à la même abbaye ; il se nommait Ascelin de Caugé. Il y avait pris l'habit religieux, et avait donné la terre dont il portait le nom. Son fils Roger Lohoth renonça aussi au siècle. Alors Ascelin fait venir ses fils et ses neveux, Garnier Lohout et Guillaume Lohout, Pailart et Roger de Boilon, donne en leur présence, pour son fils qui renonce au monde, l'église de Caugé avec ses dîmes, six acres de terre qui touchaient à l'église, et une portion de pré auprès du marais. Jurez, leur dit-il, sur l'Evangile que vous ne réclamerez jamais ces biens. Ils s'approchent, étendent la main sur le livre et prononcent le serment. Tout le monde s'écrie ensuite : que ceux-là aient leur partage avec le démon qui voudront annuler ce don (2). Cette charte fut signée par Guérin et Rainald de Moidrey, Gautier de Marigny, Richelin de

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 80.

(2) Ego Ascelinus de Calgeio... religionis habitu cupiens indui concessi terram illam... Rogerius Lohoth (ou Iohoth) filius meus renuntiavit seculo et dedi pro eo ecclesiam de Calgeio cum omni decima et sex acris terre que ipsi ecclesie contingebant et uno frusto prati juxta marescam... cum diabolo fiant qui hoc donum rescindere. Manuscrit, n°. 80.

Boucey, Flaut de la Dodemanerie, et Richard de Curey.

Une dame fit également, sous l'épiscopat de Michel, des concessions au Mont St.-Michel. C'était l'épouse d'un seigneur, nommé Iscirald; elle donna l'église de la Chapelle-Hamelin, qui était de son patrimoine, deux masures dans le bourg de Pierre, douze acres dans le village de la Chapelle, et trois au-delà de la rivière qui s'appelait le Lair (1), avec quelques autres propriétés. Je fais ces présens, dit cette dame, à condition que l'abbé Roger, moine du monastère de Caen, et les religieux du Mont St.-Michel, recevront mon fils Guillaume parmi eux, pour embrasser l'état religieux, et l'instruiront dans la science divine (2).

L'abbé Roger, dont il est ici question, avait succédé à Renaud de Bayeux. Ses religieux se plaignirent de ce qu'il avait chassé plusieurs de ses frères, que le roi, d'après ses représentations, avait envoyés en divers monastères, ce qui était cause de la ruine du leur. La chronique ajoute qu'il ne sut que répondre au tribunal du prince (3). Mais il était déjà condamné au tribunal de Dieu, si l'on en croit Robert de Tombelaine, qui

(1) Ego Hildiarda uxor Isciraldi cujusdam militis... do et concedo ecclesiam sancti Martini de capella Hamelini que mei juris atque patrimonii esse dignoscitur... do etiam duas masuras in burgo Petri... duodecim acras in villa Capelle et tres ultra Ligerim fluvium... Manuscrit, no. 80.

(2) Huic autem donationi consensit Hamelinus filius meus... tali tenore quatenus domnus Rogerius abbas Cadomensis cenobii monachus et monachi Sti. Michaelis Guillelmum filium meum ad monachatum recipient eumque in omni spiritali doctrina erudient... Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80.

(3) Voyez aussi : Gallia Christiana, t. XI, p. 516.

avait été aussi relégué dans un monastère près de Bayeux, comme nous l'avons rapporté. Ce savant écrivit, en ces temps où nous sommes arrivés, aux religieux du Mont St.-Michel une longue lettre, ainsi conçue :

Robert et les autres frères, serviteurs du bienheureux Vigor, à leurs frères qui habitent le Mont St.-Michel (1).

Je vais vous raconter une chose digne de mémoire, une chose inouïe, dont la sigularité a frappé ici tout le monde, et qui doit cependant encore vous intéresser et vous frapper davantage, puisqu'elle est de vous et vous est envoyée. Un de nos frères, appelé Hugues, qui habite parmi nous, neveu de l'abbé Lon, que vous connaissez parfaitement, puisqu'il a été élevé au milieu de vous, a éprouvé une chose dont il est nécessaire que vous soyez instruits. Un jour que nos frères célébraient la messe du matin, il était au milieu d'eux, joyeux et bien portant. Tout-à-coup il éprouve un léger mal de tête ; il pâlit, et, portant la main à son front, il se lève et se retire dans sa cellule. Il fut saisi de cette maladie que les médecins appellent, d'un mot grec, épilepsie, ou le mal sacré, parce qu'il affecte les parties sacrées du corps, comme le sont la tête et l'esprit. Nous, nous l'appelons, dans le langage ordinaire, le mal caduc, parce qu'il fait tomber. Il fut donc frappé de cette maladie terrible, et, sur-le-champ, il perdit le jugement, ferma les yeux et se les serrait avec force ; il se roulait sur

(1) Voyez les annales du savant Mabillon où cette lettre est rapportée tout au long, t. v, in-folio, p. 659. Ce bénédictin, qui était un prodige de science, l'avait tirée d'un manuscrit latin de la biblioth. de St.-Etienne de Caen.

son lit. J'étais alors au cloître, assis à une table où j'écrivais. Un des religieux entra, et, tout troublé, cria d'une voix sinistre : Hugues se meurt ! Hugues se meurt ! A ces mots, je me levai, saisi de crainte, et je le suivis en courant. Nos frères, qui avaient fini l'office, accoururent aussi, apportant la croix et l'eau bénite. Nous nous jetâmes à genoux, et nous récitâmes les psaumes de la pénitence. Je le fis ensuite porter dans l'église, vis-à-vis l'autel de St.-Nicolas. Tout le monde se prosterna, on pria Dieu avec larmes. On avait récité les sept psaumes, les litanies et les trente autres psaumes qu'on a coutume de dire avant l'office de la nuit, lorsqu'il se leva en poussant des gémissemens lamentables, et qui nous firent mourir de douleur. Je m'approchai de lui, et lui demandai en pleurant comment il se trouvait ; mais, me regardant d'un air triste et me reconnaissant à peine, il fut quelque temps sans me répondre ; enfin d'une voix éteinte : je suis accablé, dit-il, tout brisé et moulu. Je fis préparer un lit, et je m'assis auprès de lui. Lui ayant adressé quelques paroles, il ajouta : j'ai entendu une voix terrible qui m'a crié : pourquoi es-tu sorti de ton monastère ? J'étais saisi de terreur à ces reproches, quand une voix assez douce a répondu sur-le-champ : qu'est-ce que cela te fait ? Avez-vous vu quelque chose, lui demandai-je ? Non, répondit-il, j'ai seulement entendu ces voix.

Je fis appeler deux médecins fameux qui étaient dans la ville (1). Mais leur art fut inutile ; il était repris chaque jour, et il souffrait les mêmes douleurs. J'étais assidu

(1) Vocati igitur medici duo doctissimi, qui in civitate præsentes aderant... Annales de Mabillon. t. v.

auprès de lui ; un événement si triste ne me permettait pas de m'en séparer. Un jour, en entrant dans sa demeure, qui était éloignée de celle des autres, je le trouvai assis au milieu de ceux que je lui avais donnés pour le servir, riant et plaisantant avec eux. Rien n'avait pu lui faire perdre cette légèreté, cette étourderie que vous lui connaissiez. Tout entier à la bouffonnerie, il ne se comprimait en aucune manière ; les efforts humains n'avaient pu y remédier ; et, frappé de la main terrible de Dieu, souffrant des tourmens horribles, sa dureté n'en était pas amollie : bien plus, son funeste penchant n'en paraissait que plus fort.

En entrant je gardai le silence : quoique ses plaisanteries me déplussent extrêmement, je n'en fis rien paraître ; je craignais de le faire retomber dans ses tourmens. Il se pencha vers moi et me dit : la nuit dernière, pendant mon sommeil, il m'a paru que j'assistais au jugement de Dieu. Je ne puis vous raconter combien j'étais tourmenté, et quelle honte j'avais. Tous les crimes que j'ai commis pendant ma vie se sont présentés pour m'accuser.

En écoutant ceci, et n'apercevant dans lui aucune crainte ni aucune bienséance, j'en gémis en moi-même, et restai dans l'étonnement de la dureté de cet homme, qui, ayant éprouvé les jugemens de Dieu, n'en était pas même épouvanté. Il passa vingt sept jours dans cette alternative de douleurs et de soulagement.

Le vingt-huitième jour, comme je n'en perdais jamais le souvenir, après le repas des frères, j'allai le visiter. Je restai long-tems auprès de lui, sans qu'il me parlât ;

étonné de son silence, j'ouvris les rideaux (1). Il était étendu sur le dos, les yeux fermés, mais n'éprouvant pas les secousses ordinaires. Je l'agitai et l'appelai par son nom ; il ne donna aucun signe de vie. Un instant, après, je l'entendis pousser un profond soupir, et trois fois dans la même heure, la maladie le quitta et le reprit. Après ces tourmens horribles : mon père, s'écria-t-il, la mauvaise nuit que je vais passer ! J'ai entendu une voix effrayante : adresse-toi, m'a-t-elle dit, à Robert ton prieur et à tes frères, qu'ils prient ; car si la divine miséricorde ne vient à ton secours, la nuit va être terrible pour toi ! Je vous prie, mes pères, secourez-moi, ayez pitié de mes souffrances ! Oh ! que je crains ! Ces paroles épouvantables me remplirent de terreur....

Aussitôt je fis appeler quatre de nos frères, et nous attendîmes dans la frayeur ce que la miséricorde ou la justice de Dieu allait décider de son sort. La nuit était déjà avancée dans sa course; tout était dans le silence et dans le repos ; nous seuls veillions. Tout-à-coup, nous le vîmes tomber sans mouvement ; il fut pris et repris diverses fois. Je fis éveiller tous nos frères pour qu'ils vinssent prier avec nous. Nous récitions les psaumes, quand nous l'entendîmes distinctement : mes pères, je suis délivré pour cette fois par la miséricorde de mon Dieu, je ne dois être repris que dans trois jours. Il arriva ce qu'il avait annoncé. Cependant son ancienne légèreté était modérée ; il était timide et attendait avec anxiété ce que Dieu déciderait de son sort. Je l'avertis de reconnaître ce qu'il avait été, de confesser ses péchés, et

(1) Sedi juxta cortinam, quæ ante lectum fratris tensa pendebat... aperiens vero cortinam... Annales de Mabillon, t. v, p. 660.

surtout ceux qui l'avaient tant tourmenté dans cette vision qu'il avait eue ; il le fit de tout son cœur, et suivit tous les conseils que je lui avais donnés.

Le troisième jour étant arrivé, il avait assisté, hors du chœur, à l'office du matin, dans les larmes et dans la prière ; quand il parut au milieu des religieux, il se prosterna en notre présence et resta étendu par terre. Ses gémissemens étaient si déchirans, que personne ne put y tenir. J'en eus le cœur brisé. Ce n'était plus cet homme vain, léger ; humilié, confondu, étendu sur la poussière, ses paroles étaient entrecoupées de sanglots, il demandait justice contre lui-même.

Tous les religieux passèrent ce jour dans les larmes ; ils distribuèrent leur dîner ordinaire à des pauvres, et leur donnèrent à chacun un denier. Je fis aussi entrer dans l'infirmerie un pauvre pour manger avec lui, et il reçut deux deniers (1). C'était à notre Seigneur, dans la personne du pauvre, que nous faisions ce festin et cette aumône, dans une nécessité si pressante. Bientôt notre malheureux frère, assis ettremblant, sentit la main de Dieu s'appesantir sur lui, et tomba sans connaissance ; il n'éprouvait pas néanmoins les agitations violentes que je lui avais vues ; il avait les yeux et les poings fermés, et l'écume lui sortait de la bouche. Tout-à-coup, nous vîmes sa main droite s'ouvrir, et la portant à son front, il fit trois fois le signe de la croix. Nous continuâmes de réciter des psaumes ; il reprit ses sens, se frappa la poitrine et dit : mon Dieu ! mon Dieu ! que je suis pressé ! Nos frères continuant toujours de psalmodier, je lui

(1) Per singulos singulis denariis... Annales de Mabillon, t. v, p. 662.

demandai pourquoi il agissait et parlait ainsi : des bêtes cruelles m'attaquent et me pressent, répondit-il ; mais elles viennent de se retirer. Nos frères alors sortirent pour aller chanter l'office du soir ; il ajouta : j'ai vu entrer, il y a un instant, par cette petite porte, un homme noir, horrible ; la frayeur a pénétré jusqu'à mes os. Il avait des yeux flamboyans, et jetait le feu par la bouche jusque sur moi. Il traînait à sa suite deux chiens affreux qui lançaient aussi le feu, pour me consumer. Saisi de crainte et de tremblement, j'ai combattu contre celui qui s'était lancé sur moi, et je l'ai mis en fuite. Je suis aussi parvenu à chasser l'autre, et cet homme, qui était devant ma face, je l'ai terrassé, et j'ai été délivré de ces trois horribles monstres.

Je compris alors que les trois coups qu'il avait donnés, étaient ces trois signes de croix qu'il avait faits. Il avait une telle lassitude dans tous les membres, et sa faiblesse était si grande, qu'il restait immobile, étendu sur son lit, et accablé par le poids énorme de cette horrible maladie ; il disait que ce n'était rien néanmoins en comparaison de la crainte qui le faisait sécher de frayeur. Le poil de ma chair, disait-il, se hérisse d'horreur, quand je pense à ces horribles bêtes, je tremble de les revoir encore. C'est ainsi que nous parlions ensemble, et voilà que la nuit, enveloppant tout de son ombre, il fut encore repris, rendit l'écume par la bouche, porta la main à son front, et fit sur lui tout entier le signe de la croix. Étant revenu à lui : j'ai vu, dit-il, trois hommes entrer dans cette cellule ; ils avaient à la main trois lances d'un feu qui portait une odeur fétide ; ils ont voulu m'en percer, mais avec le signe d'une croix, qu'il me semblait tenir à la main, je me

défendais et je les chassais. Car, pendant qu'il souffrait ainsi, nous lui faisions tenir à la main une croix.

Il parut avoir reçu quelque consolation ; cependant ses larmes coulèrent le long de ses joues brûlantes, et il se plaignit en gémissant de ses longues souffrances. Pour le consoler, je me mis à parler des saintes écritures et du mystère de la Sainte Trinité ; la nuit était déjà avancée dans sa course ; il m'écoutait avec intérêt : tout-à-coup son attention cesse, il ferme les yeux, et perd tout sentiment. Dans cet état il joignit les mains, comme s'il eût prié, et les éleva vers le ciel. Nous, nous récitions le symbole *Quicumque*, que nous avions déjà à moitié répété, quand ouvrant les yeux, et tenant les mains élevées, jointes encore, il s'écria : gloire à vous, mon Dieu ! Nous nous hâtâmes de finir le symbole, et lui continuait toujours : gloire à vous, mon Dieu ! Pendant quelques momens, il me regarda d'un air pensif, ensuite il dit : faites venir, mon père, tous les religieux du Mont St.-Michel, qui résident ici. J'eus de la peine à y consentir, je craignais quelque illusion, je craignais de fatiguer nos frères, qui allaient bientôt se lever pour les nocturnes. Il ajouta qu'il était expédient que cela fût fait. Ils arrivèrent promptement. De la part de Dieu, dit-il, de celle de St.-Michel et de St.-Viger, votre patron, je vous dis à tous de ne jamais retourner au Mont St.-Michel, pendant la vie de celui qui y est maintenant abbé ; si vous y allez pour y demeurer, vous aurez une mauvaise fin et une mort abominable. Comme ils donnaient des marques de leur assentiment à ce qu'il leur disait, et pleuraient de joie, il ajouta : le Seigneur vous donnera des preuves de la vérité de mes paroles. Je dis alors à nos frères du Mont : vous

avez entendu, Messeigneurs, ce que Dieu vous ordonne; vous pouvez aller vous reposer sur vos lits. Ils se retiraient; mais voyant notre pauvre frère retomber encore, je les rappelai, et nous récitâmes ensemble le symbole *Quicumque*; nous ajoutions le Gloria Patri, quand nous vîmes notre frère s'asseoir sur son lit: que le Seigneur soit béni! s'écria-t-il, que le Seigneur soit béni! et il joignit les mains et adora le Seigneur. Il nous regarda avec des yeux pleins de joie: si jamais, dans toute ma vie, et pendant la vôtre, dit-il, je suis repris de cette maladie, dont j'ai été accablé, les paroles que je viens de vous dire seront fausses. Mais voilà que je suis guéri entièrement; je puis me lever, aller, et agir comme un d'entre vous; et nous vîmes sur son visage je ne sais quelle marque divine de santé, et celui qui était un instant avant étendu sur un lit de douleur, froissé, brisé, tourmenté, ayant perdu l'usage des membres et ne pouvant se remuer, paraissait joyeux, fort, courageux et se portant bien.

Il est aujourd'hui dans le monastère, et bénit le Seigneur qui, comme un tendre père, l'a frappé et guéri; il jouit d'une parfaite santé et ses mœurs sont entièrement changées (1).

Ici finit le récit de Robert de Tombelaine. Ce savant, voyant dans les fers Eudes, évêque de Bayeux, frère du comte de Mortain, et bienfaiteur du monastère de St.-Vigor, partit pour Rome, où il fut reçu avec distinction par le souverain pontife, qui le retint auprès de lui. Le

(1) Voyez les annales de Mabillon, tome v, pages 369, 370, 659 et suivantes.

pape étant mort, Robert retourna au Mont St.-Michel, d'où il avait été appelé pour gouverner les religieux de St.-Vigor. Ceux-ci se dispersèrent également, et ceux qui avaient été tirés du Mont St.-Michel y retournèrent (1). Cette abbaye devenait de plus en plus florissante. Robert, comte de Mortain, lui fit aussi des présens considérables. On trouve dans le *Monasticum anglicanum* une charte de ce prince, où il dit que, pour le salut de son âme, celui de son épouse, pour le salut, la prospérité, la santé du glorieux roi Guillaume, il donne à Dieu et aux religieux du Mont St.-Michel le prieuré de Cornwaill et la moitié d'une hide de terre, avec toutes les exemptions dont il jouissait lui-même. Il ajoute : la providence a béni mon mariage et m'a donné un fils ; je dois ce cher enfant aux mérites du St. Archange et aux prières de ces bons religieux ; c'est pourquoi je leur accorde de plus trois acres de terre, et ils ne seront soumis en rien à la justice du roi, si ce n'est pour l'homicide (2).

Aujourd'hui le prieuré de Cornwaill est possédé par sir John-St.-Aubin, baronnet, dont la famille est d'origine avranchinaise.

Le comte de Mortain, avec son épouse Mathilde et son fils Guillaume, fonda dans sa capitale, à Mortain, une église superbe qu'on y voit encore, sur les débris d'une

(1) Orderic Vital, l. 8 ; annales de Mabillon ; Gallia Christiana, t. XI, p. 404.

(2) Ego Robertus Dei gratia Moritonii comes igne divini amoris succensus... habens in bello Sancti Michaelis vexillum quoniam pro animæ meæ salute atque meæ conjugis, seu pro salute, prosperitate, incolumitate Guillelmi gloriosissimi regis... do et concedo Montem S. Michaelis de Cornubia... cum dimidia terræ hida... posteà autem ut certissime comperi, beati Michaelis meritis monachorumque suffragiis michi a Deo ex propria conjuge mea filio concesso, auxi donum...,

ancienne chapelle (1). C'était l'an 1082 (2). Ce fut en l'honneur de Dieu et du saint confesseur Evroul, pour son salut, celui de ses ancêtres et de ses successeurs (3). De seize canonicats dont cette collégiale fut composée, et qui furent érigés par l'évêque d'Avranches en titres de bénéfices, quatre furent fondés par le prince Robert seul, cinq par le même prince et ses barons conjointement, et les sept autres par chaque baron en particulier (4). Le comte n'établit que deux dignités parmi les chanoines, savoir : le doyen et le chantre (5); ensuite il régla les autres prébendes. Il donna à l'une d'elles l'église de St.-Clément, avec l'ermitage et cinq acres de terre à l'entour, la tenue de quatre vaches, et les dîmes de toute la Lande-Pourrie (6). Cette lande, d'environ six lieues de long, sur quatre de large, était dans son origine toute en bois. En 1082, elle se divisait déjà en forêts, en landes, en bruyères, en herbages, en pâturages et en terres cultivées.

(1) Cum Mathilde comitissa uxore ejus gratia inspirante ecclesiam novam in castro movet. Manuscrit latin du chartrier de Mortain, du XIIe. siècle.

(2) An. ab Incarn. 1082, regnante Willelmo rege Anglorum et Dux Normannorum Robertus comes movet. Le même manuscrit latin gothique.

(3) In nomine... Ego Robertus... notifico... quoniam in honorem Dei et sancti Ebrulfi confessoris... pro salute... Charte de la fondation, et le manuscrit ci-dessus où on lit distinctement : in honorem Dei et S. Ebrusphi confessoris construxit.

(4) Charte de la fondation.

(5) Ad decanantus honore... ad instaurandum cantoris honorem... his honoribus constitutis... Charte de la fondation.

(6) Alias in eadem ecclesia comes idem instauravit prebendas. In unam igitur earum dedit ecclosiam Sti. Clementis cum tota heremo et cum quinque acris terre hinc et istinc et passuvam quatuor vaccarum et decimam totius parrochie et ferie vaccariarum et bergariarum et decimam totius Lande-Putride blandi pasnagii... Charte de la fondation.

Les paroisses voisines se sont agrandies aux dépens de cette forêt. Dans les paroisses de St.-Clément, de Gers et d'Yvrandes, il n'y avait encore, en 1553, de domaine ancien non afféagé, ni de territoire paroissial, que 220 acres dans St.-Clément, 250 dans Gers et dans l'enclos du prieuré d'Yvrandes; d'où il suit que tout le reste des terres est afféagé ou usurpé de la forêt (1) : le comte Robert attacha à la prébende théologale les deux tiers des dîmes de tout le Teilleul, toute la dîme du verger et de la vigne. C'étaient des terres de son château, en verger et en vigne, qui conservent encore aujourd'hui ce nom. Il dota la prébende de Vîrey d'une portion de son domaine en cette paroisse. Ce domaine consistait en plaine et en bois, et se nommait la terre de la Lande, que le chapelain Lambert tenait auparavant de lui en aumône (2).

Le seigneur de Virey, qui était un baron puissant, voulut d'abord s'y opposer. Il se nommait Magnide (3), et son fief, autrement appelé de Landivy, était un plein fief de Haubert, sur la rivière de Selune, Yvrande et le ruisseau de Maudouët, et, l'an 1486, « s'extendoit ès paroisses de Virey, Buays et St. Syphorien. » Mais il se laissa entraîner à l'exemple des autres barons, et se détermina à enrichir cette prébende, en y ajoutant dans Virey autant de sa terre que le comte Robert y donnait de la sienne, et en y joignant encore ses dîmes dans la

(1) Vieux titres du chartrier de Mortain, renfermés dans un grand coffre de bois.

(2) Terram quoque Lande quam Lambertus capellanus a Roberto comite in eleemosynam tenebat in plano et in bosco ipse comes in unius prebende constitutionem concessit... Charte de la fondation.

(3) Magnidi de Vireio assensu qui eam calumniabatur... Charte de la fondation.

paroisse de Buays, son plaid, et 40 acres de son propre domaine (1).

La chapelle que desservait le chapelain Lambert devint un prieuré. Elle était près de la maison de la Gerandais, qui était une des aînesses relevantes du fief du prieuré. Elle fut abandonnée; les seigneurs de Virey en bâtirent une nouvelle, qui subsiste encore aujourd'hui.

Le comte de Mortain attacha également à sa chapelle les prébendes de Cuves, de St.-Laurent, de Bion, du Frêne-Poret, de Refuveille, de Husson, de Montigny et du Mesnil-Gilbert. Il régla qu'il n'y aurait qu'un collége dans tout le val de Mortain, et il en donna la direction à ses chanoines, qui commencèrent dès lors à y nommer des régens et à condamner à l'amende ceux qui s'ingéraient d'enseigner sans leur approbation (2). Il voulut que, quand les chanoines se trouveraient avec lui quelque part, ils fussent partagés comme ses chapelains, et il fit l'honneur au maître d'école de lui accorder sa table à Mortain, avec le doyen et le chantre (3). Il ajouta qu'il ne voulait point que les causes de ses chanoines fussent portées ailleurs que dans le chapitre, et il leur fit la concession sur les vassaux de leurs prébendes, des revenus seigneuriaux et des amendes des forfaitures. Il ne se réserva que la peine

(1) Postea vero ad ejusdem prebende augmentum idem Magnidus dedit in Vireio juxta Landam tantumdem terre sue advalens quantum terra de Landa valebat et in Buadesio dedit duas partes decime omnium dominiorum suorum et placitium suum et juxta illud quadraginta acras terre de dominio suo. Charte de la fondation.

(2) Constitutum est ne in tota valle Moretonii alia schola haberetur præter scholam si Ebnelphi quod si alicubi libri reperirentur a canonicis caperentur. (Id.)

(3) Ubicunque eanonici cum comite fuerint in oblatione sua partiuntur tanquam proprii capellani decanum vero et cantorem quando apud Moretonium moraretur ut proprios capellanos de mensa sua esse constituit etiam magistrum schole. (Id.)

capitale (1). Il les déclara libres de toute charge, et ajouta que l'injure qu'on ferait à eux ou à leurs hommes, serait réputée faite à lui-même (2). C'est sans doute pour marquer cette puissance, qu'il y avait dans l'église de Mortain un usage de porter une épée nue à la procession, comme on porte les bannières ailleurs; et c'est peut-être aussi pour cela que la haute justice était appelée en Normandie les plaids de l'épée (3). C'était une marque de la dépendance du chapitre envers le prince son fondateur (4).

La chapelle fut aussi exempte de la juridiction de l'évêque d'Avranches, excepté que deux des chanoines furent tenus d'assister au synode épiscopal, que le chapelain viendrait chercher à Avranches le St.-Chrême, et ensuite que le chapitre de Mortain serait, suivant les uns, sujet à l'interdit de l'évêque, ou, suivant les autres, que le chapitre recevrait l'interdit que l'évêque mettrait sur une ville ou village, des mains de l'archidiacre ou du doyen rural, pour le publier(5). Les termes de la charte

(1) Nunc autem libertatem comes idem canonicis concessit ne sine sub monitione decani sui et nisi in capitulo suo in causam ducantur in hominibus vero prebendarum suarum redditus seculares forefacturas quas eis comes habebat canonicis concessit preter sanguinis vindictam quam ad justitie sue conservationem retinuit. (Id.)

(2) Omnes vero homines prebendarum per totum honorem Moretonii in Normannia a consuetudine liberos et immunes esse decrevit... quod quicumque illis injuriam vel damnum intulerit tanquam de injuria et damno comitis coram illo vel justitia sua apud Moretonium teneatur. Charte de la fondation.

(3) Placitum ensis ou placitum spatæ. Charte de Philippe-le-Bel à l'évêque d'Evreux, en 1296.

(4) Les auteurs de la nova Gallia Christiana n'avaient pu découvrir l'origine de cet usage. Dans la citation de la charte, nous nous sommes aussi servis des lettres patentes de Philippe-de-Valois, citées par ces mêmes Bénédictins.

(5) Libertate ab omni consuetudine episcopali concessa excepto hoc. quod duo canonici synodo debent interesse et capellanus a civitate

n'étaient pas clairs ; de là l'origine de beaucoup de procès (1). Le comte Robert, en récompense, permit au chapitre de prendre, tous les ans, un cerf et un épervier dans la forêt de la Lande-Pourrie (2). Il lui donna aussi la moitié du droit de justice, qui était commun entr'eux (3), soit le droit d'assembler le peuple pour tenir ses plaids, soit celui d'une justice temporelle dans la ville d'Avranches. Enfin l'archevêque de Rouen et les autres prélats de Normandie, avec le roi d'Angleterre, s'assemblèrent pour dédier l'église, approuver et ratifier la fondation et les privilèges, et ils conclurent la charte en ces termes : anathême à tous ceux qui attenteront à ces privilèges (4) !

Michel, évêque d'Avranches, la même année que fut fondée la collégiale de Mortain, reçut pour son chapitre la propriété du manoir de St.-Gervais dans sa ville épiscopale. Celui qui fit cette donation se nommait Guillaume, seigneur des Regnaudières, un des successeurs des chevaliers Gervais et Protais. Il avait épousé Marie de Thouars, et était fils du chevalier Richard des Regnaudières et de Gonnor de Montgommery. Il était ainsi allié à deux familles puissantes en Normandie, en Bretagne et en Angleterre. L'acte de la donation fut écrit dans la langue ro-

Abrincensi sanctum Chrisma deferre debet et interdictum episcopale debet capitulum suscipere ab archidiaconis vel decanis (Charte.)

(1) Titres du chartrier de Mortain.

(2) Decimam venationis Lande Putride et accipitrem et unum cervum annuatim...

(3) Concessit ei dimidia episcopalia que tunc erant illis communia... Charte.

(4) Harum autem libertatum violatores, destructores et diminutores perpetuo anathema... Voyez les titres, chartes, pancartes du chartrier de Mortain.

mane (1), et passé devant Paul de Lanclastre, écuyer capitaine de Vusvalthem, et vicomte de la cité d'Avranches pour le roi Guillaume et David Pinchon, clerc juré et établi pour le roi. Les donateurs retinrent une place pour leur sépulture, et ils stipulèrent qu'en certains jours de l'année on jetterait de l'eau bénite sur leur tombeau, et on réciterait les prières de l'église pour les morts(2).

La même année encore, c'est-à-dire l'an 1082, fut fondé le prieuré des Biards. On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de la Couture au Mans, l'origine du prieuré des Biards (3). Un seigneur du diocèse d'Avranches, appelé Johèl (4), s'était retiré dans cette abbaye, dont il devint bientôt abbé. Il était aussi illustre par ses talens et sa piété que par sa naissance. Il composa une vie de Saint Nicolas, où l'on voit la vénération des souverains d'alors pour ce grand saint (5). Johel mourut l'an 1097, laissant une haute réputation de piété (6). Baldric composa ces vers à sa louange et à celle de l'évêque Hoël:

Singultus duplices rotula pagina profert:
Primum namque Johel, denique flevit Hoël.
Abbas alter erat alter fuit ordine præsul:

(1) On n'en cite point ici, parce que le style en a été corrigé. Voyez les manuscrits du docteur Cousin à la biblioth. d'Avranches.

(2) On peut voir de là combien est fausse une note insérée dans l'annuaire du département de la Manche, ann. 1831, p. 262.

(3) Cartulaire déposé à la biblioth. publique du Mans.

(4) Et hic ex diocesi Abr. oriundus erat... Cartulaire de la Couture. Ex diocesi Abrincatensi... Registre de l'évêché du Mans, donné par M. Pichon, en 1809, à la biblioth. publique du Mans.

(5) On lit dans cette vie que Geoffroy, comte d'Anjou, avait reçu des reliques de St. Nicolas que Hainricus Alamanniæ imperator ob præclaram strenuitatis ejus famam et servitia multa ab eo sibi honeste impensa inter alia munera ipsi dederat...

(6) Memoria Johelli in necrologio vi nonas julii.

Hi cenomannis sol scilicet exstiterant.
Hos quoque morte pari modico Deus attigit ambos,
Ut sint translati sidera magna poli.
Amborum pariter nobis exempla refulgent :
Ambo nunc nostras irradient tenebras.

Pendant sa vie, dit Baldric, il éclaira de ses rayons, comme le soleil, les habitans du Maine, et les réchauffa par sa sainte ardeur. A sa mort, le Seigneur en fit un nouvel astre qui dissipe nos ténèbres, et dont l'exemple jette le plus vif éclat.

Il avait laissé dans le monde deux frères, Gautier et Raoul d'Astin, qui, à ses prières, avaient donné à l'abbaye de la Couture l'église de Vezins, et ce fut là l'origine du prieuré des Biards (1). Ils lui donnèrent encore tout ce qui appartenait à cette église, les dîmes, le cimetière, six acres de terre et les offrandes de l'autel.

Ces seigneurs étaient fort riches; ils possédaient de nombreux troupeaux de cavales, de vaches et de brebis. Ils en accordèrent aussi la dîme. Ils firent ces donations en présence de Rainald enfant, fils de Ranulphe Avenel; de Hugues, fils d'Herbert de Boucey; de Hugues du Tanu; de Herbert de Milly, de Hagan de Villiers et d'Erneste. L'homme d'armes de d'Astin, et celui de Gautier étaient aussi présens. Trois jours après, dans la chapelle de son château, en présence de Normand fils, de Garnier, de Jobeling et de Hugues le chapelain (2), Guillaume des

(1) Cujus fratres ecclesiam de Vezins donant unde prioratus de Biars ut sequitur anno 1082. Cartulaire de la Couture.
Cujus fratres ecclesiam de Vezins donat; unde prioratus de Biards. Registre précité.

(2) Charte du cartulaire de la Couture, donnée au public par les

Biards ajouta une acre de terre près de son verger pour faire une vigne, et donna son consentement à la donation précédente. L'un et l'autre reçurent l'approbation de Michel, évêque d'Avranches.

Long-temps après, les héritiers des donateurs réclamèrent l'église de Vezins. C'étaient Guillaume d'Astin, ses frères Jacques et Gervais, son beau-frère Guillaume de la Flèche, qui avait épousé sa sœur Haoys. L'affaire s'arrangea devant l'évêque d'Avranches; ils reçurent des religieux soixante sous, monnaie du Mans; mais Jacques d'Astin, frère de Guillaume, reçut du prieur des Biards une rente annuelle de cinq sous, jusqu'à ce que les religieux lui eussent conféré quelque bénéfice ecclésiastique (1). Cela se passait l'an 1074, en présence de plusieurs personnes remarquables, Gillebert, archidiacre; Roger, chantre de la cathédrale; Guillaume, trésorier; maître Ernese, Guillaume Testard, maître Richard, Hugues-Troisny et Guillaume de Lolif; du côté de l'abbé, Guillaume de Champfort, prieur des Biards, et Guiard le secrétaire, Gervais du Rosel, Robert, prêtre de la même église; le prêtre Guillaume, Robert des Biards, Gautier de Chalendrey, Radulphe de Fontenay, et plusieurs autres (2). A la page 24 du cartulaire de l'abbaye

frères de Ste. Marthe, et relatée dans le xi[e]. vol. du Gallia Christiana. On lit dans le cartulaire: acram unam terre, et non pas oscam unam terram, comme on le trouve dans tous les imprimés.

(1) Ici la charte originale n'a point été encore exactement copiée par les frères de Ste. Marthe et le nova Gallia Christiana; il faut lire: cæterum Jacobo d'Astin frl Guill d'Astin abbas et monachi de Cultura concesserunt pro amore Dei in eleemosinam quinque solidos cenoman monetæ redendos ei annuatim per manum prioris de Biarz quousque in aliquo beneficio ecclesiastico ei providerent.

(2) Voyez la charte tout entière dans le Gallia Christiana, t. xi, p. 107, instrumenta. On lit aussi dans le registre de l'évêché du Mans, précité: Walterius et Radulfus Dastunus deprecatione D. abbatis

de la Couture, écrit dans le xive. siècle, un évêque d'Avranches, nommé Guillaume, certifie que Roland Avenel avait renoncé aux droits qu'il prétendait sur l'église des Biards (1). Et à la page 25, un autre Guillaume, évêque d'Avranches, atteste avoir vu les lettres de son prédécesseur où était la sentence qui adjugeait aux religieux de la Couture l'église des Biards (2). On y trouve aussi une charte de Gautier, archevêque de Rouen, qui confirma l'église des Biards à l'abbaye de la Couture, et porte que Guillaume Avenel, seigneur des Biards, avait renoncé à toute réclamation; c'était dans le temps que le roi Richard revenait de l'Allemagne (3).

On ne trouve plus qu'une Aquise des Biards, qui mourut dans le xive. siècle. Elle était prieure du Pré dans la ville du Mans; elle devint abbesse.

Robert, comte de Mortain, fonda le prieuré du Rocher

Joheli fratris eorum Deo et S. Petro de Cultura dederunt ecclesiam de Vezins anno 1082 sub Michaele episcopo Abrincat. quod annuit Guillelmus de Biardis etc. quod postea confirmatur per Guillelmum d'Astins an. 1174. Richardo Abrincat episcopo pñte.

(1) Universis episcopi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit W. Di gratia Abrenc. episc. salutem in domino. informetur universitas vestra quod... Rollandi Avenell'militis ex una parte et Guarinum abbatem et monachos S. Petri de Cultura cenomaniæ ex altera supra pactiam ecclesiæ de Biards... ipsi coram nobis apud Biard de mandato ballivos domini regis... Roland Avenel... amicorum... consilio qui cum eo ad hoc venerant pactionem ecclesie de Biards in quod in eadem ecclesia reclamabat...

(2) Willus Abrencensis episcopus testatur quod vidit litteras Wi predecessoris sui quib! controversia circa ecclesiam de Biars coram G. de Sto. Vincentio et P. de Belloloco abbatibus judicib! a papa delegatis terminatur R. abb^e^. de Cultura Herberto de Novi eleemosynario etc.

(3) Omnibus presentibus fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Waterius... de ecclesia de Biards... Rothomagensis archiep. salutem in domino. noverit universitas vestra quod Willelmus Avenel miles dominus de Biars... apud abbatiam de Cultura publice professus est nihil reclamare... recolimus factum fuisse eo tempore quo tunc memorie Richardus roy Anglorum de Alemania venit..

auprès de son château. Il donna aux religieux qui devaient y résider, la terre que le clerc Norgot tenait en prébende des chanoines de l'église de St.-Evroul, avec la dîme entre la Cance et le Darel, et le bois dans ses forêts pour leur chauffage; il leur donna également l'église de Ste.-Marie, qui appartenait à St.-Evroul et à la prébende du clerc Norgot (1); il fit ces donations pour le salut du roi et de la reine, pour le sien et celui de son épouse. C'était l'an 1082 (2).

Six ans après, le même comte leur accorda une prébende dans l'église de St.-Evroul, c'est-à-dire, dans la collegiale qu'il avait fondée (3). Ils augmentèrent encore leurs biens, lui et son fils Guillaume, dans le Cotentin et en Angleterre. Ils reçurent la dîme de la célèbre foire de Monmartain, en présence d'Harcouet de St.-Hilaire et d'Adam de Maleherbe (4). On voit figurer parmi les témoins, dans

(1) In codice quippe donationum Normannicarum concessit monachis ibi mansuris ecclesiam Stæ. Mariæ juxta castrum suum Moritonium sitam et terram quam Norjod (ou Norgod) clericus in prebendam a canonicis ecclesiæ S. Ebrulfi in eodem castro sitæ cum decima inter Cantram et Darel et sepulturam ejusdem ecclesiæ item capere in boscis suis boscum ad suum dominicum dumtaxat vel proprium... item quod monachorum porci cum suis dominicis ubicumque pascerentur etc... id actum anno Incarnat. 1082. (Manuscrit de Marmoutier déposé à la biblioth. publique de Tours.)

(2) Annales de Mabillon, t. v, in-fol. p. 187.

(3) Anno Incarnationis 1088 monachis Stæ. Mariæ Moritonii prebendam in ecclesia canonicorum S. Ebrulfi ejusdem castri attribuit. (Même manuscrit de Marm.)

(4) Robertus comes Moritonii decimam feriæ montis S. Martini in Constantino et Constantiarum et de Humeello et decima forestæ Carentiarum et decimam Grimoldi villæ et medietatem ecclesiæ Lingrevillæ et totius sui feni in eadem villa donavit quæ omnia filius ejus Wilelmus coucessit et plura addidit et præsertim maneria de Wiungle et Wideham in Anglia, ubi etiam duo alia dictus comes Robertus ante concesserat Pidele et Blacaham quod quidem augmentum factum est et conceditum Hilgoto Majoris-Monasterii abbati presentibus cum eo ex monachis ejus Gilone de Castro Anschitilli Ramaldo Girocio Roberto priore Moritonii et ex laicis Arscuto de Sto. Hilario et Adam Malaherba. (Manuscrit cité ci-dessus.) Harcoit vient de her, qui, en allemand, signifie maître, et de cortis qui s'est dit pour palais, château.

diverses chartes en leur faveur, l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Avranches, le roi d'Angleterre, la reine Mathilde, le primat St. Anselme, la comtesse Adèle de Mortain, Hugues de Montgommery, Robert de Belesme, Roger de Poitiers, et les comtes de Mortain (1). Le comte Guillaume fit un accord avec l'abbé de Marmoutier, par lequel cet abbé devait entretenir continuellement 20 religieux au prieuré du Rocher (2). L'an 1028, ils recouvrèrent l'église de Romagny, qu'ils avaient reçue de Hamelin d'Isigny, et ce fut en présence de quelques barons du comté de Mortain, Ranulfe Avenel, Adam de Maleherbe, Richard de Touchet, le vicomte Arnulfe, Robert de St.-George, Guillaume de Husson, Eude de Bailleul, Gervais de Chancey et le vicomte Etienne. C'était du temps de Guillaume, prieur du Rocher; son prédécesseur s'appelait Robert (3), et son successeur Raoul.

Quelque temps après, l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Avranches confirmèrent la donation qu'il avait faite à ces religieux de l'église de Bion et des terres de Roncey (4). Ils reçurent encore les églises du Mesnilrainfray, de Touchet, de Juvigny et de St.-Martin de Lan-

(1) Manuscrit de Marmoutier cité ci-dessus.

(2) Comes Wilelmus cum abbate Majoris-Monast. stipulationem quod continuo vigenti monachi in hoc prioratu Deo devotum obsequium exhiberent... même manuscrit.

(3) At anno 1128... de baronibus comitis Ranulfus Avenello, Adam de Malaherba Richardus de Toschet, Arnulfus vicecomes Robertus de Sto. Georgio Wilelmus de Heusen, Eudo de Baillolo, Gervasius de Cancedio et Stephanus vicecomes ecclesiam de Romeniaco quam olim Hamelinus de Isinniaco et hæredes ejus S. Mariæ de Moritonio concesserant... adscripsit... même manuscrit.
Guillelmus prior Moritonii Frotmundo abbas S. Faronis, Odo Majoris-Monast. præsentes.

(4) Præbenda de Bionis et Runocio... même manuscrit.

delles (1). Non contens de tous ces biens, ils disputèrent les morts aux chanoines de Mortain. L'affaire fut plaidée à Rouen en présence du roi, et la sentence portait que les morts de la ville appartiendraient aux chanoines, et que les religieux auraient l'avantage de porter à leur église ceux qui mourraient hors les murs (2). L'année 1083, Robert, comte de Mortain, fit aussi un accord avec les religieux de Fleuri, qui avaient un monastère à St.-Hilaire; voulant construire un château sur leur domaine, il leur accorda le dixième de ce bourg, libre et exempt de toute espèce de droits, excepté celui d'hospice, qu'il se réserva. Le roi d'Angleterre, et ses deux fils Robert et Guillaume, consentirent à cet accord, et on y trouve leur souscription (3).

L'an 1087, les deux jeunes princes Robert et Guillaume

(1) In cartulario Herbertus episcopus Abrincensis anno 1160 recenset per singula bona omnia quæ Majus-Monasterium in sua diocesi obtinebat et eidem illa confirmat actum id est epacta xj concurrente 5 cum bisexto indict. 8. actum apud Abrincas et inter ecclesias hæ nominatim exprimuntur etiam in autographo:

Sanctæ Mariæ de Moretonio Sanctæ Mariæ de Tuschето Sanctæ Mariæ de Romagnisco Sanctæ Mariæ de Maisnilrainfredi, Sancti Petri de Bion, Sancti Briccii de Montanel, Sancti Martini de Landellis ecclesia de Saciaco de Alceco de Argogiis et capella Osmundi Aselli. (Cartulaire de Marmoutier déposé à Tours.) Ecclesiam etiam de Juvigneo cum presentatione presbiterii Guillelmus de Juvigneio donat anno 1163... Radulpho priori de monachis Moritonii. (Manuscrit de Marmoutier déposé à la biblioth. publique de Tours.)

(2) Robertus comes præbendam attribuit edixitque ut tam canonici quam eorum servientes in cœmeterio S. Mariæ recondantur... altercatum vehementer pro sepultura oppidanorum dum ad suam ecclesiam utrimque trahere cupiebant discussa res est Rotomagi in presentia regis et Hugonis Rotho archiepiscopi Richardi Abrinc. episc. edictumque est ut quidquid intra muros oppidi tunc existentes comprehenderetur ad canonicorum parochiam reducerentur cætera quæ foris essent ad monachorum parochiam reducerentur. (Manuscrit de Marmoutier déposé à Tours.)

(3) Voyez annales de Mabillon, tome v, page 193; et Gallia Christiana, t. xi, p. 476 et 477.

succédèrent au conquérant, l'un dans le duché de Normandie, et l'autre dans le royaume d'Angleterre. Il avait encore un troisième fils, appelé Henri, qui acheta de son frère aîné le Cotentin et l'Avranchin. Il fit fortifier la ville d'Avranches et construire à neuf le château de Pontorson ; il établit des écoles gratuites et publiques où les jeunes gens vinrent s'exercer au métier des armes. Pendant ce temps, le comte de Mortain et l'évêque de Bayeux, son frère, prirent les armes, pour porter sur le trône d'Angleterre le duc de Normandie, et s'enfermèrent dans la ville de Rochester. Robert du Teilleul, ou de Rhuddlan, accourut pour les secourir ; mais lorsqu'il combattait vaillamment pour la cause de ses anciens amis, Grithfrid, roi des Gallois, envahit les frontières de l'Angleterre ; et versa beaucoup de sang dans les environs de Rhuddlan ; il fit un butin considérable, et emmena un grand nombre d'hommes en captivité. Robert, seigneur de Rhuddlan, revenant du siége de Rochester, apprit ces affreuses nouvelles. Dans l'amertume de sa douleur, il fit éclater de grands gémissemens, et manifesta sa colère par les plus terribles menaces (1).

Ce comte était un chevalier courageux et actif, éloquent et redoutable, libéral et méritant beaucoup d'éloges pour ses nombreuses prouesses. Il avait été écuyer du roi Edouard, et avait reçu de lui le baudrier de chevalier. Umfrid, son père, était fils d'Umfrid de race danoise. Sa mère Adelise, sœur de Hugues de Grandménil, appartenait à l'illustre famille de Giroie. Au milieu de ses travaux guerriers, ce vaillant champion ne négligeait pas l'é-

(1) Orderic Vital, t. III, trad. de M. Guizot.

glise. Il honorait avec affection les clercs et les moines, et, selon ses moyens, il donnait de bon cœur des aumônes aux pauvres. Il aima beaucoup surtout, et enrichit, autant qu'il le put, le couvent d'Ouche, où ses frères Ernauld et Roger étaient moines, et où reposaient son père, sa mère et quelques autres de ses parens. C'est ce qui le détermina à donner à ce couvent l'église du Teilleul, et la dîme de la dîme de sa table, et d'autres biens considérables.

Il avait passé en Angleterre, après la bataille de Senlac, avec son cousin Hugues, fils de Richard d'Avranches, surnommé Goz; il se fit toujours remarquer parmi les plus vaillants dans toutes les affaires de guerre. Après beaucoup d'exploits, Hugues reçut le comté de Chester, et Robert fut fait chef de son armée et gouverneur de toute la province. Alors les Bretons, qui étaient voisins, et que l'on appelle vulgairement Gallois, se portaient à de grands excès contre le roi Guillaume et ses partisans. Le roi décida qu'il serait bâti à Rhuddlan une place forte pour tenir les Gallois en respect, et elle fut confiée à Robert, pour qu'il défendît le royaume d'Angleterre contre les barbares. Ce marquis belliqueux eut souvent à combattre contre cette nation turbulente, et versa beaucoup de sang dans différentes rencontres. Il étendit ses frontières aux dépens des Bretons, repoussés de vive force, et bâtit une citadelle très-forte sur le mont d'Agaunoth, qui touche à la mer. Pendant quinze ans, il porta de rudes coups aux Bretons, et envahit le territoire de ces peuples, qui, fiers de leur antique liberté, ne voulaient être tenus à rien envers les Normands. Poursuivant l'ennemi à travers les forêts, les étangs et les monts escarpés, il le battit de toutes les manières. En effet, il tuait les uns comme

des troupeaux quand ils tombaient dans ses mains ; il jetait les autres pour long-temps dans les fers, ou les soumettait cruellement à une injuste servitude. Il n'est pas permis à un chrétien d'opprimer ainsi ses frères, qui ont par le sacré baptême acquis une nouvelle vie dans la foi du Christ. L'orgueil et la cupidité, qui s'emparent par tout l'univers du cœur des mortels, portaient sans mesure le marquis Robert à l'amour du butin et à des homicides, qui, par la suite, le plongèrent dans un horrible précipice.

Ce sont les réflexions du bon historien Orderic Vital. Il continue :

En s'en revenant donc du siége de Rochester, Robert apprit que, le troisième jour de juillet, Grithfrid, roi des Gallois, avait abordé avec trois vaisseaux sous la montagne que l'on appelle Hermohève, et que la troupe de ces pirates s'était répandue, comme des loups ravisseurs, dans le pays, pour le ravager. Cependant la mer vint à se retirer au moment du reflux, et la flotte de ces corsaires resta à sec sur le rivage. Grithfrid, pendant ce temps-là, parcourait les côtes ; il enlevait les hommes et les bestiaux ; puis il se rendit en hâte vers ses vaisseaux restés à sec. Dans cette circonstance, les cris du peuple arrachèrent au sommeil Robert, qui faisait la méridienne, et lui firent connaître l'incursion des ennemis sur ses terres. Sans balancer, il se leva dans le costume où il se trouvait, et envoya à l'instant même dans tout le pays ses hérauts pour rassembler la troupe de ses soldats. Alors, sans avoir pris soin de se révêtir de ses armes, s'étant mis à la tête d'un petit nombre de guerriers, il s'attacha à la poursuite des Gallois, et vit du sommet du mont Hermohève, qui est très-élevé, les pirates enchaîner leurs captifs et les jeter

dans leurs navires avec les troupeaux qu'ils avaient enlevés. A cette vue, l'intrépide marquis frémit comme un noble lion, et engagea le petit nombre de soldats qu'il conduisait, et qui n'étaient pas mieux armés que lui-même, à charger les Gallois sur la grève encore sèche, avant que le flux vînt la recouvrir. Ces hommes lui représentèrent qu'ils étaient en petit nombre, et la difficulté de descendre le long du précipice de cette côte escarpée. Enfin, Robert, voyant que la troupe ennemie attendait avec son butin le retour de la mer pour s'enfuir, éprouva une vive douleur, et se détermina, impatient qu'il était de tout retard, à descendre sans cuirasse vers l'ennemi, et par une pente difficile, avec un seul chevalier, nommé Osbern d'Orgères. Les ennemis le voyant couvert d'un simple bouclier, et accompagné d'un seul homme, lui décochent unanimement leurs flèches, chargent son écu d'un poids insupportable de traits, et blessent à mort le vaillant Osbern. Tant que Robert resta debout et tint son bouclier, personne n'eut la hardiesse de l'approcher, ni de l'attaquer avec l'épée. Enfin ce belliqueux héros, percé de flèches, fut forcé de fléchir le genou, et, épuisé de fatigues, il laissa échapper le bouclier, surchargé du poids qui l'accablait, puis recommanda son âme à Dieu et à Ste. Marie, mère du Sauveur. Alors tous les pirates se précipitent sur lui, et à la vue des siens lui coupent la tête, et l'attachent au mât de leur vaisseau en signe de victoire. Du sommet de la montagne, plusieurs virent ce spectacle avec une grande douleur et en répandant des larmes; mais ils ne pouvaient secourir leur maître. Enfin les hommes de toute la province se réunirent, mais inutilement, puisqu'ils ne purent sauver

leur chef déjà mis à mort. Dans l'excès de leur tristesse, ayant enfin préparé des vaisseaux, ils se mirent à la poursuite des pirates, qui s'enfuyaient sur la mer, et au mât desquels ils voyaient avec une profonde affliction la tête de leur chef. Grithfrid et ses complices, voyant qu'on les poursuivait , et considérant la fureur qu'éprouvaient les Normands de l'outrage fait à leur chef, détachèrent la tête et la jetèrent dans les flots. A cette vue, les chevaliers de Robert cessèrent de poursuivre inutilement les assassins. On fit l'enlèvement du corps au milieu du grand deuil des Anglais et des Normands. Il fut porté à Chester, où on l'ensevelit dans le monastère de la vierge Ste.-Valburge, que Hugues, comte de Chester, avait bâti depuis peu de temps.

Au bout de quelques années, le moine Ernauld, fils d'Umfrid, passa en Angleterre, enleva les restes de son frère Robert, et les transporta en Normandie au monastère d'Ouche. Ernauld, après avoir déposé au milieu des tombeaux de sa famille les restes inanimés de son frère, vécut encore plusieurs années dans la profession de la vie monastique. Il montra toujours beaucoup d'ardeur pour les intérêts de son église, pour laquelle il passa plusieurs fois en Angleterre, en Pouille, en Calabre et en Sicile, afin de l'enrichir de la dépouille de ses parens. C'est alors qu'il alla trouver son frère Guillaume, abbé de Ste. Euphémie, Guillaume de Grandménil, son cousin, et plusieurs autres de ses parens, et leur enleva avec une douce violence le plus qu'il put de secours pour son couvent. C'est par ses soins que le tombeau de son frère fut décoré d'une arcade de pierre. Le peintre Rainauld, sur-

nommé Barthélemi, peignit de diverses couleurs cette arcade et ce tombeau (1).

Cependant le roi d'Angleterre Guillaume, surnommé le Roux, étant parvenu à pacifier ses états, jeta des regards de courroux vers la Normandie, et demanda à ses barons s'ils voulaient le venger de son perfide frère. Ils jurèrent de l'accompagner partout où ils les conduirait. Il aborde en Normandie, et ses troupes se dirigent sur Rouen. Le prince Henri, à la tête de la jeunesse avranchinaise, vole au secours de son frère Robert, et taille en pièces les troupes saxonnes. Néanmoins le duc, voyant une nouvelle armée prête à dévaster ses états, demande la paix, et, dans un des articles, cède au roi d'Angleterre le Mont St.-Michel et Cherbourg, qui ne dépendaient plus de lui. Henri, outré de l'injustice qu'on lui faisait, se souvenant, dit Henri de Knighton (2), qu'il avait été injustement oublié à la mort de son père, dans le partage des terres, et, ajoute Polydor Vergile, espérant de la discorde de ses deux frères que la Normandie deviendrait son héritage (3), rassemble le plus qu'il peut de troupes, et fait du Mont St.-Michel sa place d'armes (4). Quelques années aupa-

(1) Orderic Vital, t. III, traduction de M. Guizot.

(2) Interea tertius frater Henricus infrendens quod nil sibi de terris impartiebatur... Henrici de Knighton chronica.

(3) Interea Henricus minor natu frater arbitrans Normanniam ex ea discordia fratrum jam predæ datum iri... polydoi Vergilii Anglicæ historiæ, l. x, in-fol.

(4) Interim Germanus eorum Henricus... cum omnibus militibus quos habere poterat Montem Sancti Michaelis intravit. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. I, in-folio.)

Comparatis copiis oppidum quod est ad promontorium divi Michaelis... in oceanoque contra Normanicum littus Britanniæ citeriori affine eminet, celeriter occupavit quò ipse etiam aliquid prede faceret. (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ, l. x.)

ravant, Johovæus, évêque de Dol, s'y était fortifié pour faire la guerre à ses diocésains, qui l'avaient chassé. Henri ravage les terres du roi d'Angleterre, dépouille ses sujets ou les jette dans les fers (1). Guillaume rassemble une armée et arrive avec son frère Robert pour défendre ses sujets (2). Henri se renferme alors dans le Mont St.-Michel, et les princes établissent leur camp sur les grèves (3). C'était un assez beau spectacle que cette multitude de tentes sur les côtes, ces divers couleurs mêlées à la verdure des arbres. De l'autre côté, on voyait briller les panaches sur les remparts du Mont St.-Michel. Le soleil, dardant ses rayons contre les casques et les lances, jetait un éclat éblouissant. La nuit, mille torches éclairaient le dôme du Mont, qui semblait être un météore dans les cieux.

Tous les jours ces guerriers, la lance au poing, la visière baissée, s'avançaient au milieu des grèves, et brisaient leurs lances les uns contre les autres (4). Les femmes timides, assises sur les coteaux, considéraient de loin ces combats, et faisaient au ciel des vœux pour leurs époux et leurs enfans. La grève était bientôt couverte de débris d'armes, de tronçons de lances, de casques, de

(1) Regisque terram devastavit et ejus homines quosdam captivavit, quosdam expoliavit. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. 1, in-folio, page 216.)

(2) Ea propter rex et comes exercitu congregato... (historiæ Anglicanæ scriptores x, t. 1, in-fol.) quod ubi rex cognovit simul cum duce ad expugnandum oppidum profectus... (Polydoi Vergilii.)

(3) Montem Michaelis occupavit, utrumque fratrem vicissim incursavit... (Henrici de Knighton chronica.) Obsidio Montis hujus que facta est a G..... Henrico fratre eorum in hoc Monte incluso acx. Calendrier, manuscrit du Mont St.-Michel.

(4) Multis tumultuariis præliis non sine suorum militum ac jumentorum cæde (polydoi Vergilii) montem obsederunt et frequenter cum eo prælium commiserunt, et homines et equos nonnullos perdiderunt. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. 1, in-folio, p. 216.)

harnois et de caparaçons déchirés. La mer, mugissant dans le lointain, mettait fin aux combats et couvrait de ses flots le champ de bataille. Elle rejetait sur les bords du rivage les corps des chevaliers qui avaient succombé, et des solitaires les recueillaient et les déposaient dans un tombeau de sable. Le roi, voyant que le siége traînait en longueur, résolut de cerner de plus près la place et de la prendre par famine (1). Il avait assis son camp dans les environs de la cité de Genêts; il fit passer des troupes de l'autre côté du Mont dans le village d'Ardevon, appartenant au duc Robert, qui venait d'y accorder aux religieux de ce Mont un marché et une foire qui s'y tenait tous les ans le jour de la Nativité de la Vierge (2). La place ainsi cernée, Henri sentit bientôt les incommodités de la soif; les princes ses frères virent néanmoins, pendant plus de quarante jours, leurs efforts inutiles (3). Ils passèrent tout le carême (4) à se morfondre devant cette place, qui était alors peu fortifiée (5). Le prince Henri et ses chevaliers faisaient des prodiges de valeur. Dans une rencontre, le roi d'Angleterre, s'étant avancé à la tête des siens, eut son cheval tué sous lui. Il l'avait le matin même acheté quinze marcs d'argent. Le prince fut long-temps traîné par les

(1) Frustra montem ascendere tentavit. Postea positis circa radices Montis castris... (polydoi Vergilii) sed illis incassum diù laborantibus... Robert du Mont St.-Michel.

(2) Concedo mercatum in villa que vocatur Ardevon et in eadem villa feriam annalem in festivitate nativitatis beate Marie... M. LXXX. VIII. Manuscrit, no. 80.

(3) Amplius quadraginta dies obsedit... (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ liber x.)

(4) Per totam quadregesimam. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. 1, in-folio, p. 216.)

(5) Naturâ munitissimum..... (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ (liber. x)

pieds, et ne dut son salut qu'à la bonté de sa cuirasse (1). Mais voilà que tout-à-coup le chevalier, qui l'avait renversé, saisit son épée, et s'avance pour lui couper la tête; Guillaume s'écrie : arrête, chevalier, je suis le roi. A ce cri le guerrier baisse la pointe de son épée et la remet dans le fourreau. La foule des soldats reste interdite, et il se fait sur-le-champ une suspension d'armes. Les assiégés et les assiégeants se réunissent autour du monarque. On lui présente un cheval frais sur lequel il monte : avant de me retirer, dit-il, je souhaite de connaître le vaillant chevalier qui m'a porté à terre : sire, répond le chevalier, c'est moi; je croyais combattre un chevalier comme moi, et je n'ai pas pensé qu'un grand roi, tel que vous, voulût s'exposer à un semblable danger. Par la face St. Luc, répartit le roi, vous tiendrez une des premières places parmi ceux que j'honore de mon amitié (2).

Cependant Henri, se voyant de plus en plus pressé par la disette d'eau, envoya à son frère Robert un homme qui lui fit entendre des paroles de paix et de douceur : n'est-ce pas être impie, lui dit-il, que de refuser à un frère de l'eau, qui est commune à tous les mortels? Le courage et la bravoure, voilà ce qu'il faut employer dans la guerre, et non pas recourir à la violence des élémens.

(1) Ubi quadam die rex Willielmus tabernaculum suum egressus cum paucis, irruit in multos hostes ipse improvisus, set equo suo sub femuribus suis occiso, ipse per pedem diu tractus probitate loricæ suæ salvatus est ne læderetur. (Henrici de Knighton chronica.)

(2) Miles autem qui eum dejecerat manum ad capulum gladii sui aptavit ut regem feriret. Cui rex : quiesce nebulo, rex Angliæ sum ego. Tremunt vocem vulgus militum, alterum equum regi adducunt. Quo ascenso, inquirit quis eum dejecerit. Ego, ait miles ille qui hoc fecerat, nec putavi regem deicere set militem. Et rex : per vultum de Luca et tu mihi de cætero carior eris. (Henrici de Knighton.) Voyez encore : histoire de Thou, histoire d'Angleterre par Tyrrel, etc.

Robert était naturellement brave et généreux. Ce peu de mots firent impression sur lui, et il accorda de l'eau à son frère. Le roi d'Angleterre l'apprit, et lui dit en se moquant : est-ce ainsi que vous avez appris à vaincre vos ennemis. Comment en viendrez-vous à bout en leur fournissant ce dont ils manquent (1)? Est-ce que vous préférez l'eau, lui répartit Robert, à la vie de votre frère? Où trouverons-nous un autre frère, quand nous aurons perdu celui-ci? Sur cela le roi résolut de lever le siége (2), dont il était d'ailleurs ennuyé (3), et il se retira. Peu de temps après, Henri mit bas les armes, et se réconcilia avec ses frères (4).

Le roi d'Angleterre eut pour homme d'armes à ce siége André de Vitré. Dans les guerres de ces trois frères ennemis, de Vitré avait rencontré un jour les chevaliers du comte de Mortain, qui ravageaient ses terres de Fougères. Il les avait attaqués, et, après une vigoureuse résistance, il en avait tué quelques-uns et emmené un grand nombre prisonniers. Le comte Robert apprit ses prouesses,

(1) Cum igitur Henricus ab utrisque fratribus ita obsideretur ut aqua sibi deficeret, misit ad Robertum fratrem suum virum utique lenioris animi dicens, impium fore aquam negare quæ omni mortali communis est, magisque civile fore pugnare virtute militum quam violentia elementorum. Tunc ille aquam concessit. Quod rex Willielmus audiens derisit factum, dicens : siccine didicisti, o Roberte hostes tuos debellare, potum præbens? (Henrici de Knighton chronica.)

Quomodo eum domabimus, si eum in pastu et in potu indulserimus? (Guillaume de Malmesbury, recueil des historiens de France.)

(2) Cui Robertus : nunquid aquam fratri tuo præponderas dimittens eum mori ? Si eum amiserimus quem alium habebimus? ad hæc rex Willielmus resolvit prælium. (Henrici de Knighton chronica.)

(3) At rex cum obsidionis diutinæ pertæsus fuisset, impacatus recessit. (Historiæ Anglicanæ scriptores x, t. 1.)

(4) Sed tandem infecto negocio, rerum inopia est coactus abire. Henricus postmodum ultrò abjectis armis, in fratrum benevolentiam et concordiam venit. (Polydoi Vergilii Anglicæ historiæ liber x.)

et lui offrit sa fille Agnès en mariage. Le chevalier Breton accepta un si grand honneur, et donna à son épouse « toute la dot d'Ynoguen de Fougères, sa grand' mère (1). » Il en eut un fils, et son grand père Robert le nomma, et lui donna son nom.

Les querelles des frères ennemis se rallumèrent bientôt, et le pays d'Avranches allait être encore en proie aux ravages, quand tout-à-coup les évêques, pour détourner les fléaux des guerres civiles, montrèrent aux guerriers une terre à conquérir, où la gloire et la religion les appelaient. Ils prêchèrent la première croisade. L'évêque d'Avranches d'alors se nommait Turgis ; il venait de succéder à Miche. Cet évêque était peut-être natif d'Avranches, où nous allons bientôt trouver un habitant de ce nom, ou de la Turgisière, village antique au pied du Mont-Jouis. On le vit dans sa cathédrale, un grand crucifix à la main, avec un œil et un geste animés, prêcher la délivrance des lieux saints. Il gagna ses auditeurs, et tous s'écrièrent : Diex el volt! Dieu le veut (2) ! On trouve encore ces paroles gravées dans les vieilles habitations de l'Avranchin, et en particulier sur une grande pierre dans le château de la Villeberge, à Montanel.

Alors partirent de l'Avranchin Robert de Sourdeval, Jean de Brecey, Jean de Boisyvon, Guillaume Servain de St.-Poix et Gouvain Servain, Roland de Verdun, Thomas de la Luzerne, Geoffroi Fertey des Biards, Michel de

(1) Les chroniques de Vitré, p. 14 et suiv.

(2) C'était le cri des guerriers de France et d'Angleterre. Voyez la chronique du mont Cassin.

Villaines, Guillaume Le Moigne, Guillaume Roussel, Alain de Clinchamp, Guillaume Avenel des Biards, Frallin Avenel, Guillebert Malemains, Frallin Malemains, Adam de St.-Laurent, Guillaume de St.-Hilaire, Pierre Ruaut, Richard de St.-Tray. Ils furent suivis par les sieurs de la Rochelle, de Servon, de Villiers, de Soligny, de Montaigu, de St.-Germain ; les seigneurs Paisnel quittèrent aussi leurs manoirs antiques, et se joignirent à leurs anciens compagnons d'armes (1).

Tous ces guerriers se rangèrent sous les drapeaux du duc de Normandie, qui avait engagé pour une somme d'argent le Cotentin et l'Avranchin au prince Henri, et le reste de la province au roi d'Angleterre. Il fit des prodiges de valeur aux batailles de Dorilée, d'Antioche, et au siége de Jérusalem. Cent fois les chrétiens, sans ses efforts prodigieux et ceux de ses chevaliers, qui marchaient toujours à la tête de l'armée, eussent succombé dans les déserts brûlans, au passage des torrens et à l'assaut des forteresses. Robert suspendit en trophée, aux voûtes du St.-Sépulcre, l'étendard et l'épée du soudan. On lui présenta la couronne de Jérusalem, il la refusa. Les annales des Sarrasins et celle des chrétiens sont remplies de ses exploits et de ceux de ses guerriers.

Au retour de la terre sainte, il prit pour épouse en Italie Sybille, fille du comte de Conversana. Il revint avec elle en Normandie, et il alla au Mont St.-Michel

(1) Voyez les listes de ces guerriers dans Duchesne, Goube, Masseville, etc.

rendre grâces au Seigneur de son heureux retour, et implorer l'assistance du patron de la Normandie (1).

(1) Mense septembri, Rodbertus dux in Normanniam venit et a suis susceptus cum Sibylla conjuge sua Montem Sti. Michaelis archangeli de periculo maris adiit. Ibi pro reditu salvo de longinqua peregrinatione Deo gratias egit, ac postea sponsam suam Goiffredi de Conversana filiam cognovit, quæ sequenti anno filium ei peperit. (Orderic Vital.)

CHAPITRE XII.

XIIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, SEIGNEURS DOMINANS DU PAYS D'AVRANCHES.

Louis VI. Louis VII.

ROIS D'ANGLETERRE, ET DUCS FEUDATAIRES DE NORMANDIE

Henri I. Etienne. Henri II. Richard, Cœur-de-Lion. Jean-Sans-Terre.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Richard de Beaufai ou de Beaufou, 1134. Richard de Solligny ou Sulligny, 1143. Herbert, 1154. Achard, 1161. Richard III, 1171. Guillaume Burel, 1182. Guillaume-de-Chemillé, 1191. Guillaume Ptolom, 1199.

Pendant que les guerriers du diocèse d'Avranches aidaient à fonder un royaume à Jerusalem, le prince

Henri, qui gouvernait leur contrée, voyant que son frère Guillaume était descendu dans la tombe, monta sur son trône. Merlin l'avait ainsi prédit : il aura pour successeur, avait-il dit, un lion de justice, dont les rugissemens feront trembler les tours de la Gaule et les dragons des îles (1). Alors on déroulait avec un grand respect le livre des prophéties de Merlin, fameux dans l'histoire d'Angleterre du ve. siècle. Hugues, comte de Chester et d'Avranches, mourut aussi dans ces temps, et eut pour successeur son fils Richard. Ce jeune prince, qui avait pour connétable Guillaume, natif du diocèse d'Avranches, étant allé un jour en pélerinage à l'église de Sainte Wénéfride à Holywel, se vit tout-à-coup cerné de tous côtés par les troupes Galloises qui descendaient des montagnes. Il jugea que la fuite comme la défense lui était impossible, et ne mit sa confiance qu'en Dieu. Il invoqua du fond de son cœur la patronne de Chester, Ste.-Wérébuirge, et aussitôt il vit fuir les Gallois. Son connétable Guillaume s'était jeté à travers la Dée avec son armée, pour le secourir. A l'endroit même où il avait passé miraculeusement cette rivière, pour voler au secours de son maître, Richard fonda une abbaye. Ce lieu, dit Brandshaw, se nomme encore Constablesondes, c'est-à-dire, le Gué du connétable (2). Le commencement de ce siècle vit terminer aussi les jours de Robert, comte de Mortain. Ce guerrier, illustre par cent combats, mourut dans de grands sentimens de piété, et son fils Guil-

(1) Succedet leo justitiæ ad cujus rugitum Gallicanæ turres et insulani dracones tremebunt. (De vitâ Ludovici Grossi regis, Sugerii abb. liber.)

(2) Religieux de Chester, qui vivait au XVIe. siècle, et qui travaillait d'après le cartulaire de son monastère.

laume lui succéda. Alors de saints ermites, protégés par ces princes, habitaient le pays de Mortain. St.-Guillaume Firmat, né à Tours, est le premier ermite qui ait fixé son séjour dans la forêt de Savigny. Il y bâtit une cellule, et y resta quelque temps; mais trouvant une habitation plus convenable dans une forêt près du Teilleul, il se proposa d'y fixer son séjour. C'est de là qu'il allait souvent faire sa prière à Mortain. On montre encore à Husson, sur son chemin, la fontaine où il se désaltérait; elle porte son nom. Deux chanoines de St.-Evroul de Mortain, nommés Josselin et Hubert, qui l'avaient connu particulièrement, ayant appris sa mort, partirent en hâte pour assister à ses funérailles. Le onzième jour après son décès, le peuple de Domfront, d'un côté, et celui de Mayenne, de l'autre, s'assemblèrent pour enlever son corps. Mais l'église de Mortain fut trouvée plus digne d'être honorée des cendres de ce saint, suivant la prédiction qu'il en avait faite lui-même auparavant, et, par ordre du comte de Mortain, le clergé de cette ville, accompagné d'un peuple innombrable, descendit des montagnes, et arriva dans la forêt, où on lui remit le corps de l'homme de Dieu. Lorsqu'il fut question de choisir une place pour le tombeau, il y eut des personnes qui percèrent la foule et dirent qu'elles avaient ouï de la bouche même de St.-Firmat, lorsqu'il se lavait un jour les mains dans cette église, que le lieu, où l'eau tombait de ses mains, était une place convenable pour la sépulture des ecclésiastiques. On plaça donc le tombeau où est son autel aujourd'hui, et on y renferma le corps du saint, qui répandit une si agréable odeur, quoique ce fût le

treizième jour après sa mort, qu'on ne douta plus de la gloire du saint confesseur.

Depuis ce temps, on vit à son tombeau les malades guérir de leurs infirmités, l'ouïe rendue aux sourds et la vue aux aveugles. Une maladie pestilentielle ravagea la ville ; les habitans coururent en foule à son tombeau, et la Providence, fléchie par les prières du saint et les gémissemens de son peuple, fit cesser ce fléau terrible. Etienne de Fougères, évêque de Rennes, écrivit au commencement du XIIe. siècle la vie de ce serviteur de Dieu ; et c'est de ce manuscrit latin, sur parchemin, conservé dans le chartrier de Mortain, qu'on a tiré ce qu'on vient de dire. L'évêque de Rennes écrivit aussi la vie d'un autre solitaire, appelé St. Vital, qui vivait dans ce même temps. Il naquit dans le comté de Mortain ; son père se nommait Rainfroy, et sa mère, Roharde. Ils avaient du bien qu'ils faisaient cultiver, et ils en employaient la meilleure partie en charités, particulièrement à exercer l'hospitalité. Après ses humanités, Vital quitta ses parens, pour chercher d'autres maîtres, et fit de grands progrès dans les sciences. Puis de retour chez lui, il fut ordonné prêtre, et devint chapelain du comte de Mortain, qui lui donna encore une prébende dans la collégiale qu'il venait de fonder. Le comte Guillaume lui donna aussi les aumônes de Mortain. Mais le serviteur de Dieu, quelque temps après, quitta son bénéfice, céda les aumônes à une abbaye de Caen (1), vendit son bien, en distribua le prix aux pauvres, et se re-

(1) Qui furent rendues ensuite à Savigny. Gallia Christiana, Instr. page 512.

tira dans les rochers de Mortain, où il reçut d'autres ermites (1).

Il chercha encore une plus grande solitude, et il s'enfuit dans la forêt de Craon en Anjou. Là, d'autres ermites allaient quelquefois le visiter; et l'on vit se renouveler tout ce qu'on raconte des solitaires de la Thébaïde. On venait le consulter de fort loin, et tous s'en retournaient édifiés et consolés. Il y en eut même plusieurs qui furent convertis par ses exhortations (2). On vit bientôt s'élever beaucoup de cellules autour de la sienne. Bernard d'Abbeville, célèbre par ses talens et par sa piété, se rendit dans cette forêt, et demanda à Vital la permission de vivre parmi ses ermites. Vital assembla les solitaires, et leur parla ainsi : mes pères, il s'est présenté un inconnu qui demande à suivre notre règle; il paraît doué d'excellentes dispositions. Je suis d'avis qu'on le reçoive; qu'en pensez-vous? S'il demande avec tant d'instance, c'est signe qu'il sera fervent. Qu'il soit reçu. Vital le conduisit dans toutes les cellules, afin qu'il choisit le lieu de sa résidence. Il y avait parmi ces anachorètes un pauvre ermite, nommé Pierre, ignorant dans l'art de l'agriculture; il ne savait ni planter, ni semer, il connaissait seulement le métier de tourneur. Sa nourriture était quelques fruits sauvages. Sa petite loge, composée d'écorces d'arbres, tenait à une église de St.-Médard; et parce que le vent avait déjà renversé la moitié de son édifice, il avait attaché l'autre à des branches de chêne pour le rendre plus fort. Cette pauvreté plut

(1) Voyez aussi l'histoire ecclésiastique de Fleuri.
(2) Voyez encore Gallia Christiana, t. XI, p. 542.

à Bernard, et il choisit cette cabane et cet hôte. Le pauvre solitaire, tout ravi de ce choix, donna à Bernard toutes les marques d'amitié possibles, et lui assura qu'il le ferait héritier de toutes ses richesses, qu'il lui apprendrait son métier, et lui en laisserait les instrumens par son testament. Ensuite il voulut régaler ses hôtes, mais il ne trouva pas de quoi en nourrir un seul; il alla cueillir dans le bois des mûres sauvages et d'autres fruits semblables. Dieu permit aussi qu'il trouvât dans le tronc d'un arbre du miel, qu'il leur apporta (1).

Voilà quels étaient les compagnons de Vital dans ce désert. Après y avoir vécu long-temps, il le quitta et vint dans la forêt de Savigny établir sa résidence. Il obtint les ruines d'un vieux château près le bourg de Savigny, et il y construisit un monastère (2). C'était l'an 1105. Il s'appliqua aussi à la conversion des âmes. Il sortait quelquefois de sa cellule, et, marchant nu-pieds, et couchant sur la paille, il parcourait les pays voisins pour annoncer l'évangile (3). Il était profondément instruit, dit Orderic Vital, dans la connaissance des lettres, doué de force et d'éloquence, et courageux à faire ce qu'il voulait. Dans ses sermons, il n'épargnait ni les faibles, ni les puissans; il élevait sa voix comme le son de la trom-

(1) Voyez les annales de Mabillon, tome v, in-fol., p. 313, 314, 315, 378, 421, 469, 475, 495. Et de même la vie des saints de l'ordre de St. Benoît, t. II, in-quarto, p. 99 et suiv.

(2) Dominus autem Vitalis, in eadem silva, cellam sibi ædificaverat, distantem ab istis, duobus fere stadiis, in qua, postea cœnobium construxit... itaque Vitalis illic prius cellulam pro se, uti eremita fabricavit anno 1105. Postea monasterium an 1112. (Ex autore coævo Gaufrido Gosso cap. XXXI, vitæ B. Bernardi Tironensis.) Voyez encore l'histoire ecclésiastique de Fleuri, qui écrivait d'après les titres de l'abbaye.

(3) Voyez hist. ecclésiastique de Fleuri.

pette, selon la prédiction d'Isaïe, annonçant au peuple chrétien ses forfaits, et à la maison de Jacob ses péchés. Aussi les rois et le princes le respectaient. La multitude se levait avant le jour pour aller écouter ses paroles. En entendant de lui le détail des fautes qu'ils avaient autrefois commises en cachette, tous revenaient de ses entretiens affligés et confus. Toutes les classes de la société étaient profondément atteintes par ses véridiques réprimandes. Elles faisaient trembler tout le peuple en sa présence, et l'un et l'autre sexe, couverts de rougeur, étaient confondus de honte à ses reproches. Il réprimandait ouvertement les vices mis à nu, et accablait rudement de reproches honteux ceux qui célaient leurs mauvaises actions. C'est ainsi que le plus souvent il mettait à la raison les champions les plus orgueilleux et les attroupemens désordonnés du peuple; qu'il faisait trembler les dames opulentes qui s'habillaient délicatement de vetêmens de soie et de pelleteries de Canosa; qu'il atteignait le vice avec le glaive de la parole de Dieu, frappait fortement les consciences souillées d'impureté, et les épouvantait par le tonnerre retentissant des divines réprimandes. Ainsi cet homme habile, qui semait les dons de la parole, rendit de grands services, réunit auprès de lui beaucoup de monde, et combattit plusieurs années dans le couvent qu'il avait fondé à Savigny (1).

La construction de ce monastère, selon Orderic Vital, dura sept ans, et ne fut achevée que l'an 1112. Pendant ce temps, Vital s'occupa à établir un monastère de filles, dans le Val de Mortain, entre deux collines, sur le bord

(1) Orderic Vital, l. VIII.

de deux ruisseaux, appelés Canche et Canchon (1). Guillaume, comte de Mortain, en fut le fondateur; il dit dans sa charte que ce fut pour le repos de son âme, et pour celui des seigneurs rois d'Angleterre et princes de Normandie, et de ses amis tant vivants que défunts. Aussi plusieurs seigneurs firent-ils à ce monastère des donations. Le prince lui accorda l'église de St.-Hilaire du Neubourg, qui appartenait à la collégiale, et il lui donna en échange celle d'Yvrande avec le fonds du presbytère, et toute la commune de Juvigny (2). A son exemple, plusieurs de ses barons donnèrent ce qu'ils avaient au Neubourg; le vicomte Harnuf donna deux masures; Milon-le-Chambrier, deux; Gui de Laud et Robert, grand échanson, chacun trois; Roger, une, et Robert, fils de Girald, une vigne qu'il avait en cet endroit. Les religieuses reçurent encore plusieurs autres biens, entre autres le droit de prendre tout le bois dont elles auraient besoin, dans la forêt du comte. Hugues Pontaut leur donna le fief des Pendus à Sourdeval (3); Richard d'Estrée, la terre que possédait sa mère en cette paroisse; Adam de Malherbe, sept masures au pont d'Egrenne; Robert, fils d'Ostrain, soixante acres de terre à Refuveille, et dix à Montfautrel (4).

(1) Dans l'inventaire des titres et des chartes de cette abbaye, manuscrit que nous possédons, elles sont ainsi appelées. Dans le Gallia Christiana et le Neustria Pia, elles sont désignées sous le nom de Canse et Canson.

(2) Dans l'inventaire, totam feriam de Juviguey est ainsi traduit.

(3) Dans le même inventaire manuscrit, Hugo de pontivis... feodum de suspensis est ainsi traduit.

(4) On trouve dans le chartrier de Mortain la charte de la fondation; elle n'est plus lisible. Voyez-la dans le Gallia Christiana et dans le spicilegium de d'Acheri, tome XIII et dernier, page 298, in-quarto.

On trouve dans le chartrier de Mortain une collation du titre de la fondation, par-devant les notaires de Mortain, où la fondation est rapportée mot à mot, avec une confirmation de Henri Ier. roi d'Angleterre, en parchemin, mais en mauvaise forme (1).

Saint Vital plaça à la tête de cette communauté sa sœur Adeline, et les dames furent appelées les Blanches, de la couleur de l'habit qu'elles prirent alors. C'était aussi le nom que quelques auteurs latins ont donné aux fées du paganisme, albas dominas. Marbode, évêque de Rennes, ayant appris qu'il avait fourni ce pieux asile à un sexe faible et souvent malheureux, lui écrivit pour le prier de recevoir parmi ces filles chrétiennes une pauvre enfant, dénuée de tout secours humain. Son père s'était retiré dans un couvent, et sa mère était si pauvre qu'elle ne put trouver la somme d'argent qu'on exigeait pour la dot de sa fille dans un riche monastère. Cette jeune fille est déjà avancée dans les lettres, lui disait-il; mais, dans nos anciens monastères, ce n'est guère l'usage de préférer la science à l'argent. C'est pourquoi j'ai pensé à vous, mon cher frère, rendez-moi ce service par amour de celui qui est le père des orphelins et le protecteur des veuves, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire (2).

(1) Dans une liasse de papiers, cotée A.

(2) Marbodus minimus episcoporum Vitali servo Dei, boni operis perseverantiam.

Audivimus religionem tuam lucrandis animabus studiose insistere, et non quæ sua sunt quærere, sed quæ aliorum, ut salvi fiant. Adeo ut monasterium feminarum, Deo cooperante, instituisse te asserant, ut et infirmiori sexui muliebri tua non desit compassio. Propter ea sanctitatem tuam, dilectissime frater, suppliciter interpello, ut in illo tuo grege recipere digneris pupillam quamdam, in virginitate Deo servire cupientem, humano ad præsens auxilio destitutam: cujus

Une Berjeau de Mortain et une autre religieuse, appelée Minguidie, succédèrent à Adeline ; c'est tout ce qu'on connaît de ces temps sur ces abbesses. Un événement malheureux leur fit perdre les secours et la protection de leur fondateur, Guillaume de Mortain. Se plaignant de ce que le roi Henri l'avait dépouillé du comté de Cornouailles, il joignit ses armes à celles du duc de Normandie, qui prétendait que la couronne d'Angleterre lui appartenait. Les habitans du diocèse d'Avranches soutinrent la cause de ces princes. Vace le raconte ainsi dans le style de ce temps :

L'altre gent ont le duc o soi
Qui remaindront contre le roi
Venir fit ceux du Costentin
E ceux de Mortain
E d'Avranches ki est plus loin.

Henri, comme successeur de Guillaume-le-Roux, avait conservé dans le diocèse d'Avranches le Mont St.-Michel. D'autres seigneurs de l'Avranchin, dont les possessions étaient immenses en Angleterre, lui restèrent attachés ; ainsi on vit combattre à ses côtés Richard, comte de Chester et d'Avranches, et Thomas, seigneur de St.-Jean-le-Thomas. Bientôt tout le pays fut rempli de

carnalis pater in monasterio conversus, sæculo renuntiavit : mater vero ad comparandum eidem puellæ in divitibus monasteriis locum pro sua paupertate adspirare non potest. Nam licet eadem puella litteras partim didicerit, prava tamen consuetudo in antiquis monasteriis apud nos obtinuit ut pecunia scientiæ præferatur. Ideò ad tuam religionem in hac petitione confugiendum putavi, quam ab ista contagione immunem esse non dubito. Fac ergo quod peto, dilectissime frater, non tam pro meo, quam pro illius amore qui pater est orphanorum et judex viduarum eâ tamen conditione, ut et ego tibi libenter indulgeam, si quid a mea humilitate petendum putaveris.

meurtres et d'incendies. Les gémissemens des femmes éplorées se mêlaient aux cris de guerre; les enfans, les vieillards épouvantés fuyaient, revenaient, s'égaraient. Après n'y avoir laissé que des ruines, les armées se trouvèrent en présence, sur les terres du comte de Mortain, aux environs de Tinchebray. Le comte Guillaume fit de grandes provisions de tout ce qu'il savait manquer aux assiégés, et introduisit ce convoi dans la place, à la vue et au grand déplaisir de l'armée ennemie (1). Alors Henri fit construire un château de blocus, pour presser davantage et empêcher de ravitailler Tinchebray; il en confia la garde à Thomas de St.-Jean (2). Robert fut forcé d'en venir aux mains. Une comète parut tout-à-coup dans les cieux. Cette étoile flamboyante répandit la terreur dans les deux camps, et fit juger que cette guerre impie avait attiré le courroux du ciel. On la voyait tous les soirs à la même heure, entre le midi et l'occident, et elle paraissait petite et obscure; mais il en sortait une clarté extraordinaire. On vit aussi s'élever, du côté de l'orient et du nord, une autre clarté qui s'agrandit et vint se jeter sur l'étoile (3).

La haine avait poussé dans le cœur des deux frères de

(1) Porro Guillelmus Moritonii comes, ingentem ciborum aliarumque rerum quibus obsessos indigere noverat, apparatum conduxit, regiisque satellitibus id cum mœrore contemplantibus introduxit..... Orderic Vital.

(2) Ibique Thomam de sancto Joanne, cum multis equitibus et peditibus, ad arcendos castrenses constituit. Orderic Vital.

(3) In vespera ostensa est quædam insolita stella, et per xxv dies eodem modo eademque hora visa est lucere inter austrum et occidentem. Parva enim visa est et obscura, sed splendor qui de ea exivit valdè erat clarus, et quasi ingens trabes de orientali et aquilonali parte claritas ingessit se in eandem stellam. (Historiæ Anglicanæ scriptores, t. I, in-folio, p. 229.)

si profondes racines, que rien ne put les arrêter. Ils agitèrent leurs lances et donnèrent le signal du combat. On dit que ce fut le roi Henri qui porta les premiers coups. Le brave Robert fit d'abord ployer les Anglais ; mais, malgré ses prodiges de valeur et les efforts de ses braves Normands, la cavalerie bretonne mit le désordre dans les rangs, et son armée fut mise en déroute (1). Il fallut céder au nombre et se rendre prisonnier. Infortuné Robert ! ses lauriers furent flétris. Traîné comme un vil esclave, renfermé dans un cachot ténébreux, pendant plus de trente ans, il vit des satellites lui arracher les yeux, ses amis, ses parens l'oublier ; et, privé de tout secours, sans consolation de personne, il mourut abandonné du monde entier (2).

Guillaume de Mortain partagea sa prison, et perdit son comté de Mortain. Robert de Vitré, fils d'André, courut alors saisir cet héritage qui lui appartenait ; mais il ne trouva personne qui le reçut, et il fut obligé de se retirer chez le seigneur des Biards. Bientôt même il y fut assiégé par Etienne, comte de Blois, à qui Henri avait donné ce comté. Il avait épousé Maltide, fille d'Eustache de Boulogne et de Marie, fille de Guillaume Querlan. Robert de Vitré sortit au-devant de son ennemi, et le força de se retirer. Mais, vaincu dans un autre combat, il perdit ses terres dans le diocèse d'Avranches (3).

Etienne, comte de Mortain, s'occupa alors des établissemens de ses prédécesseurs. Il approuva la fondation de

(1) Chroniques de Vitré, p. 17.

(2) Histoire d'Angleterre par le docteur Jonh Lingard. Crudeliter exceulavit eum... Brompton.

(3) Chroniques de Vitré, p. 17.

la collégiale. Le déport de chaque prébende, qui viendrait à vaquer, fut donné à la fabrique, du consentement de Turgis, évêque d'Avranches, qui voulut concourir à cette pieuse fondation. Cette clause est employée dans les lettres patentes de Philippe-de-Valois, au mois d'octobre 1333, comme une des conditions de la fondation.

Le comte donna aussi une somme d'argent pour le luminaire de l'autel St. Firmat, qu'on leva de terre quelques années après, en grande cérémonie. Son corps fut élevé sur deux piliers, dans la nef de l'église, du côté du midi. Mais on en détacha la tête et l'os du bras, pour les exposer à la vénération des fidèles, et on les conserve encore de nos jours (1).

Etienne prit aussi sous sa protection les religieuses de l'abbaye Blanche; il leur donna le fief de Grangère dans le Teilleul, où étaient comprises la petite et la grande Guitonnière (2), dont l'une devait cinq boisseaux de froment, et l'autre, dix-huit.

Divers seigneurs firent aussi à ce monastère des concessions qui le dédommagèrent de la perte de son fondateur. Une charte contient la donation de l'église de Coulouvray, faite en aumône perpétuelle aux moniales de Mortain par Robert de Cuves, de concert avec ses deux filles. Le patronage de celle de Gatmo leur fut aussi accordé (3). Roger de Milly leur donna pour le salut de

(1) Ad augendum decem solidos ad luminare altaris S. Firmati. Titre latin du chartrier de Mortain.

(2) Titres du chartrier de Mortain. Inventaire des chartes, penès nos.

(3) Deinceps sciatis quod ego nominatus episcopus Abrincensis ecclesie Guillelmo nepoti Roberti de Briar predictam ecclesiam concessi sanctimonalium presentatu in perpetuam ecclesiam... Inventaire des chartes de l'abbaye Blanche, penès nos.

son âme, et de celles de ses prédécesseurs et successeurs, la masure de Godefroy de Lorta et d'Etienne, son frère, située à Milly; et ceux-ci furent tenus de porter tous les ans aux religieuses, à la fête de St.-Michel, trois quartiers et demi de froment, et, à la Nativité du Seigneur, deux poules et deux deniers manceaux. Guillaume de la Basoge leur céda une métairie à St. Barthélemy; Gilbert Bacton, chevalier de Landelles, vingt sous de rente annuelle. Etienne et Henri II, son successeur, confirmèrent ces donations, ainsi que le porte la collation d'un titre fort ancien, sans date, signé par Bigot et Gaubet, notaires (1).

Les bonnes religieuses, à l'abri sur les bords de la rivière de Cance et dans le sein du rocher, passèrent leur vie dans la prière et dans le travail; elles ne laissèrent à la postérité que le souvenir de leur sainteté, et même les noms de celles qui les gouvernèrent ne furent point écrits: ce n'est qu'à la fin du XIVe. siècle, qu'on trouve les noms de famille de quelques-unes, qui ne firent que passer et furent aussitôt oubliées. De l'autre côté de Mortain, le roi Henri fonda aussi un monastère de religieuses. Elles ne demandaient qu'une grotte, des herbes et une source d'eau limpide. Ce ne fut d'abord qu'un petit ermitage. Une sainte fille s'y était retirée avec sa compagne: hélas! que mon pélerinage est long, s'écriait-elle souvent! J'ai demeuré avec les habitans de Cédar, et mon âme a été long-temps étrangère sur la terre. Elle aimait aussi à répéter ces paroles: je n'ai éprouvé que

(1) Voyez pour toutes ces donations et confirmations, les chartes latines, en parchemin, dans des liasses cotées A, B, C, dans le chartrier de Mortain.

des afflictions et des épines. Qui me donnera des ailes semblables à celles de la colombe, afin que je m'envole et que je trouve un lieu de repos ?

Un jour, elle entendit frapper à la porte de sa cellule, fermée de tous côtés. Elle ouvrit une petite fenêtre. C'était encore une jeune vierge qui cherchait un asile. Elle se nommait Hemme. Elle eut pitié de cette jeune fille, et elle la reçut dans sa maison.

On parla au roi Henri de ce saint asile ; il entreprit de le soutenir. Il accorda aux religieuses une antique chapelle, appelée Ste.-Marie de Mostons, sous les rochers de Mortain (1). Ses barons voulurent aussi participer à ce pieux établissement. Hadine de Regaville et Raoul de Boucey leur accordèrent deux gerbes sur leur fonds de Blis. Une dame, nommée Julienne, épouse d'Anger, et ses héritiers donnèrent un gage qu'ils avaient à Avranches sur la maison de Roger Pilère, la moitié de la vigne de Reginald de St.-Saturnin, et la terre voisine de cette vigne ; Robert Avenel, une métairie sur le Mont Benoit, du consentement de Geoffroy de Normes et de ses héritiers (2).

Plusieurs autres barons de Normandie et des lieux voisins leur concédèrent des dîmes sur leurs terres, leurs

(1) Ecclesiam Stæ. Mariæ de Mostons in Landa Putrida quam Henricus illustris Anglorum rex vobis et p. vos ecclesiæ vestræ rationabiliter concessit libertates etiam et rationabiles consuetudines ab eodem rege vobis concessas authoritate apostolica confirmamus. Bulle de Alexandre III, an 1163. Chartrier de M. le curé d'Avranches.

(2) Ex dono Hadin de Regavilla et Ranulphi de Bocceleio duas guerbas do feudo suo de Blis : ex dono Julianæ fœminæ Angeri et hæredum suorum vadium quod apud Abrincas habebat in domo Rogerii Pilere et dimidiam vineam Reginaldi de Sto. Saturnino et terram quamdam quæ juxta vineam sita est : ex dono Roberti Avenel medietariam unam ad montem Benedictum Gaufrido de Normiis et heredibus suis concedentibus. Même bulle.

moulins, ou d'autres redevances (1). Un seigneur voulut qu'elles eussent la dîme du pain qui serait servi sur sa table (2).

Dans l'évêché de Coutances, Raoul, abbé de Lessay, leur donna une petite chapelle de St.-Michel, dans la forêt de Lithaire. C'est St.-Michel du Boscq. La charte fut collationnée en l'an 1244. Depuis peu de temps, les seigneurs de la Haye avaient chargé les religieux de Lessay du soin de cette chapelle (3). On ne les vit point s'y établir. Quelques pauvres religieuses de Mostons (Moutons) s'y renfermèrent, et Richard de la Haye vint à leur secours. Il leur apporta une charte sur parchemin, qu'il déposa sur l'autel. On y lisait : qu'il parvienne à la connaissance de tous, tant de ceux qui sont présens que de ceux qui doivent venir après, que moi Richard de la Haye, pour mon salut et celui de mes ancêtres, j'ai donné aux chapelains de Ste.-Marie du Parc et de St.-Michel du Boscq, et aux saintes religieuses qui servent Dieu en ce lieu, dix quartiers de froment à Va-

(1) Ex dono Alani de Falesia totam terram apud Torvay, duas partes decimæ ejusdem terræ... ex dono Radulphi de Magnavilla decimam partem tertiæ decimæ de Popevilla fratre suo concedente qui in ecclesia ejusdem villæ canonice ministrat et decimam molendini de Popevilla et molendinorum suorum de Britone. Ex dono Radulphi de Piro sex quartarios frumenti in eadem villa. Ex dono Reginaldi de Castellogonterii unam carrucatam terræ capellam de Raslera canonice vobis concessam. Même bulle.

(2) Ex dono Willelmi de Queval dimidiam decimam panum suorum et medietatem decimæ totius procurationis suæ et decem acras terræ et decimam molendinorum suorum de Heugavilla hæredibus suis concedentibus. Même bulle.

(3) La grande charte accordée à Cherbourg aux religieux de Lessay, par Henri Ier., roi d'Angleterre, en 1126, ne parle point de cette chapelle ; ce n'est qu'une bulle du souverain pontife, datée de l'an 1186, qui en fait mention parmi les anciennes propriétés de l'abbaye de Lessay.

renguebec (1). Il leur accorda aussi la terre qui était autour de la chapelle (2); la charte était signée par maître Richard de la Haye, prêtre des paysans, Raoul de Loucy et Raoul chapelains (3).

Un autre seigneur de la Haye, appelé Raoul, fit aussi dans le même temps des donations au monastère qui s'établissait en ce lieu (4). C'était vers l'an 1150 que l'on jeta ainsi les fondemens du prieuré de St.-Michel du Boscq, qui dépendit de celui de Moutons. L'évêque de Coutances vint dans ce même temps en confirmer toutes les possessions, et dédier ce monastère en l'honneur de St. Michel. Ce prélat se nommait Richard de Bohon (5). L'assemblée fut très-nombreuse. Philippe, archidiacre, et Pierre, doyen de St.-Suzanne, s'y trouvèrent. L'abbé de

(1) Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Richardus de Haya dedi pro anima mea et omnibus antecessoribus meis capellanis Stæ. Mariæ de Parco et Sancti Michaelis de Bosco et sanctimonialibus ibi Deo servientibus decem quarteria frumenti apud Varenguebec et omnes quietationes suas in terra mea et in forestis meis et parcis meis et suum mareinum ad ædificationem domorum suarum et focum suum et clausuram segetum. Charte du chartrier de M. le curé d'Avranches.

(2) Ex dono Richardi de Haya terram totam quæ sita est juxta prædictam capellam Sti. Michaelis in foresta de Luteara quæ excoli potest. Même bulle.

(3) Et ut hoc firmum sit et inconcussum permaneat p̃ntes litteras sigilli mei munimine roboravi testibus his magistro Richardo de Haya paganorum presbytero Radulpho de Loucy et Radulpho capellanis et pluribus aliis. Même charte que ci-dessus.

(4) Ex dono Radulphi de Haya decem quartarios frumenti in molendino suo de Placeiis. Bulle du pape.

(5) Dilectis in Christo fidelibus universis ad quos præsens scriptum pervenerit Richardus Dei gratia Constantiensis episcopus in domino salutem. Requisiti et rogati a pauperibus Christi ancillis monialibus Sancti Michaelis de nemore earum monasterium in honore et nomine Sancti Michaelis dedicavimus et donationes parochianorum nostrorum factas ecclesiæ quorum maxima multitudo ipsa die nobiscum adfuit præsenti scripto et sigillo nostro confirmavimus. (Charte du chartier de M. le curé d'Avranches.)

Lessay y renouvela l'acte de sa donation (1). Richard de la Haye y donna dix quartiers de froment à prendre sur son moulin de Cretheville ; il expliqua qu'il donnait aussi la chapelle du Parc, le bois nécessaire pour le chauffage, et il fit quantité d'autres donations (2). Pierre, chapelain de Guillaume, écrivit les actes de cette assemblée.

Depuis ce temps jusqu'à la révolution de France, des religieuses de Moutons ont été envoyées gouverner ce monastère.

Celui de Moutons fut confirmé par le souverain pontife, l'an 1168. Voici le fond de son discours : Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses filles bien aimées dans le Seigneur, Emme, prieure de Ste.-Marie de Moutons, et à ses sœurs, tant présentes que futures, qui professent la vie régulière. C'est avec la plus grande joie que nous avons entendu l'exposition de votre demande (3), si conforme à la raison et si digne des cœurs honnêtes.

(1) Imprimis abbas Radulphus Exaquii dedit locum quantum ad se pertinebat sanctæ Mariæ de Mostum et sororibus loci scilicet locum Sancti Michaelis. Même charte.

(2) Richardus de Haya dedit præfatæ ecclesiæ Sancti Michaelis x quart. frumenti in molendino suo de Crethevilla et terram ... de Varenguebec et illam juxta præfatam terram usque in aquam et ex altera parte aquæ usque ad viam firsalem de Aureavalle x acras terræ... insuper Richardus de Haya ad perfectionem loci donavit capellam de Parco et in foresta sua ignem et mareinum testibus his Philippus archidiaconus Richardus episcopus Petrus decanus sanctæ Suzannæ et Petrus capellanus Willelmi scripsit ista quæ qui tenebunt et annuatim reddiderint et ei et heredes his vita æterna beatitudinis amen. Même charte.

(3) Alexander III episcopus servus servorum Dei dilectis in Christo filiabus Emmæ priorissæ S. Mariæ de Moutons ejusque sororibus tam præsentibus quam futuris regularem vitam professis in perpetuum quotiens a nobis illud petitur quod rationi et honestati convenire dignoscitur animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium ea propter dilectæ in domino filiæ vestris justis postulationibus clementer adnuimus et ecclesiam Beatæ.

Nous vous prenons sous notre protection et vous plaçons sous l'égide de St. Pierre. Celui qui osera dévaster vos possessions, ou profaner votre église, ou empêcher l'élection libre parmi les sœurs de celle qui te succédera, Emme, fille aimée dans le Seigneur, ou enfin qui voudra effacer quelques lignes de ces pages, qu'il sache que par sa malice il sera privé de tout pouvoir et d'honneur, soumis au jugement terrible de Dieu, étranger au corps et au sang de Jésus-Christ, et à sa mort tombera entre les mains d'un Dieu vengeur. Au contraire, ceux qui respecteront tous vos droits, qu'ils reçoivent la paix, goûtent le fruit d'une bonne œuvre, et la récompense éternelle à la mort. Amen (1). L'archevêque de Rouen fut aussi prié de confirmer les donations faites au prieuré de Moutons. Emme gouvernait encore ce saint monastère, et fut bientôt remplacée par Eléonore de Falaise. L'archevêque déclara qu'il

(1) Mariæ de Moustons in qua diis estis obsequio mancipatæ sub Beati Petri et nostra protectione suscipimus et pñtis scripti patrocinio communimus inprimis siquidem statuentes ut ordo monasticus secundùm Deum et Bti. Benedicti regulam in eadem ecclesia noscitur institutus futuris temporibus inviolabiliter observetur propterea quascumque possessiones quæcumque bona eadem ecclesia in præsentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum largitione regum vel principum oblatione fidelium seu aliis justis modis Deo propitio poterit adipisci firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant in quibus hæc propriis duximus exponenda vocabulis... sane novalium vestrorum quæ propriis sumptibus colitis, sive de nutrimentis vestrorum animalium nullus a vobis decimas præsumat exigere obeunte vero te nunc ejusdem loci priorissa vel tuarum qualibet succedentium nulla ibi a qualibet subreptionis astutia seu violentia præponatur nisi quam sorores communi consensu vel sororum pars sanioris, consilii secundùm Dei timorem et Bi. Benedicti regulam prævіderint eligendam decernimus ergo ut nulli homini liceat præfatam ecclesiam temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura salva sedis Apostolicæ authoritate et diœcesani episcopi canonicâ justitia. Si qua igitur.... Bulle du Pape du chartrier de M. le curé d'Avranches.

plaçait ces pauvres religieuses sous la protection de l'église métropolitaine, et leur souhaita la grâce, le salut et la vie éternelle (1).

Cette confirmation fut relatée dans une charte d'un de ses successeurs, dont le sceau pendant était imprimé sur cire verte.

On vit alors beaucoup de temples s'élever dans le diocèse d'Avranches. Les déserts, les campagnes arides, les rochers escarpés furent changés, par les travaux des solitaires, en prairies, en vallons fertiles et riants. Le bruit des armes, la voix des mortels ne troublaient point le silence de leur retraite. On n'y entendait que leurs chants solitaires et le murmure des ruisseaux. A Dragey et à Sceaux, sur les bords de la baie du Mont St.-Michel, on fonda des prieurés. Les commencemens du prieuré de Sacey sont inconnus; mais le vicomte Robert de Bodiac lui donna dans cette paroisse une terre d'une charrue, du consentement de son fils Raoul. Son neveu Arschou ou Aschou y ajouta d'autres revenus, et Michel, évêque d'Avranches, confirma tous ces biens dans le prieuré de St.-James, en présence du prieur du lieu et de plusieurs autres témoins. Une ancienne charte porte que les trois bienfaiteurs, Robert, Raoul et Aschou, don-

(1) Dilectæ in Christo filiæ Emmæ S. Mariæ de Mouston ejusque sororibus tam præsentibus quam futuris in perpetuum petitioni vestræ honestæ et rationabili dilectæ in domino filiæ benignum præbentes assensum præsertim cum et hoc quod petitur ad nostrum spectet officium ecclesiam vestram cum omnibus possessionibus quas in præsentiarum jure et canonice possidetis quasque justis modis Deo propitio acquirere poteritis sub nostra et ecclesiæ Rothomagensis protectione suscipimus et pñtis scripti patrocinio communimus in quibus ista propriis designamus vocabulis.... ex dono Hadugigæ de Regavilla et Radulphi de Boceleio duas guerbas... data est confirmatio ista quarto nonas aprilis anno ab Incarnatione Domini. M. Co. LXXXo. VII. Charte du chartrier de M. le curé d'Avranches,

nèrent à Marmoutier l'église de Sacey, une terre de deux charrues, et des prés. Le vicomte Robert se rendit religieux dans cette abbaye (1).

On lit dans une charte de Turgis, évêque d'Avranches, que Ansgers, fils de Raoul, conserva néanmoins quelque temps l'église de Sacey, mais qu'il se rendit enfin aux conseils sages, et qu'il en fit l'abandon dans la cathédrale d'Avranches au prieur de Sacey, appelé Guérin, par le ministère d'un écrivain public *cum uno cultello* (2), en pré-

(1) Latent initia prioratus istius. Est vero situs in Abrincatensi diocesi in inferiori Normania ad fines occidentis. Sed jam ætate Michaelis episcopi Abrencatensis anno 1090 quidam nomine Robertus de Bodiaco vicecomes factus Majoris-Monasterii monachus terram dedit apud Saciacum ad unam carrucam id est inquit quod maxime notandum sexagenta acras... et decimam annuente filio ejus Radulpho quibus etiam alia addidit diverso tempore Harecutus nepos Roberti quæ omnia anno predicto 1090 Michael episcopus approbavit in claustro sancti Jacobi presenti loci priore et aliis. incidit in manus meas vetus carta sine ullo anni indicio ubi dicebatur tres prædictos Robertum Radulfum et Aschou ecclesiam de Saciaco dedisse Majori-Monasterio et duas carrucas terræ et prata. Atque cum prædicto anno Incarnationis indicto 13a. adjicitur et tertius annus fuisse quo Robertus dux Normanniæ gubernacula coepit et 30um. Philippi regis Franciæ. (Cartulaire de Marmoutier, déposé à la bibliothèque publique de Tours.)

(2) De savans antiquaires traduisent le mot *cultellum* par petit poignard, couteau; ils prétendent que sur le pommeau de ce petit couteau, ou poignard, était le sceau du gentilhomme auquel il appartenait, et que ce gentilhomme l'apposait sur ses actes ou chartes. On peut opposer plusieurs raisons à cette opinion. Dans le moyen-âge, *cultellum* signifiait coutille. C'était une espèce d'épée, dont il est fait mention dans nos anciens historiens. Nos soldats s'en servaient sous Charles VII. Elle était plus longue que les épées ordinaires, et tranchante depuis la pointe jusqu'à la garde. Rien ne prouve que ce fût pour les gentilshommes un privilége de la porter, ni même qu'ils s'en servissent. Les savans Bénédictins entendent par *cultellum* l'instrument d'un écrivain public. On voit dans une vieille charte qu'un gentilhomme Geoffroi de Bifanges dans le Poitou, et son père, qui était évêque, donnèrent plusieurs choses à l'abbaye de Trizay, par le ministère d'un moine de Pontigny, per *cultellum Andreæ de Baldemento monachi Pontiniacensis*. Peut-on supposer que les deux personnages se soient servis de l'épée d'un moine? N'est-il pas évident qu'il s'agit ici de la plume ou de tout autre instrument propre à écrire?

sence d'Aschou, qui en avait le haut domaine, c'est-à-dire, qui en était le principal seigneur; Mathilde, épouse d'Aschou, et ses deux fils Eudes et Philippe y consentirent également. Peu de temps après, Ansgers se retira à Marmoutier, où il prit l'habit de religieux. La donation qu'il avait faite à ce monastère fut ratifiée par son épouse Basilie et son fils Rivallon. On voit aussi figurer dans cet acte le père de Basilie, appelé Hugues, fils de Rorgon, ses deux fils Guillaume et Robert, Pierre l'homme d'Ansgers, et un autre qu'on appellait le bon homme (1).

Dans le même temps, Guillaume Despresle donna à l'abbé de Marmoutier l'église d'Osmond-Asnel ou de Mont-Asnel (2). Gillebert d'Avranches, qui en avait le

(1) In Domini nomine ego Turgisius Domini gratia Abrincarum episcopus omnibus ecclesiæ filiis tam presentibus quam futuris...
Ansgerius itaque Radulphi filius salubri sapientium usus consilio ecclesiam de Saciaco quam hactenus jure hereditario injuste possederat cum uno cultello super altare sancti Andrea absque ullo retinaculo libere guerpivit quam ejusdem Ansgeru rogatu et assensu Domino et sancto Martino et precipus monachis de Saciaco (in presentia Harscut de cujus fisco erat cum eodem cultello per manum Guarini monachi prioris tunc de Saciaco donavi concesserunt hoc ipse Harscutus et ejus uxor Mathildis et duo filii Eudo et Philippus non multum vero post isdem Ansgerius factus est Majoris-Monasterii monachus et tunc omnes amici et consanguinei ejus concesserunt hoc donum uxor ipsius Ansgerii Basilia nomine et filius ejus Rivallonius et Hugo filius Rorgonis pater Basiliæ duo filii ejus Guillermis et Robertus inde sunt testes Rivallonius filius Inal. et Juhellus monachus sancti Florentii et Domin. presbiter Amatus et Vitalis et Hamelinus filius Lovet et Petrus homo Ansgerii et quidam nomine bonus homo et Gaspatru et plures alii. (Charte en parchemin de l'abbaye de Marmoutier, dont une copie de 1605 existe dans le chartrier de M. de Guiton.)

(2) Turgis Abrincatensis episcopi tempore ecclesia de Argogiis cum decimis presbiterio et oblationibus et capella Osmundi Asnel alias Montanel seu Montasnel data est monachis de Saciaco a Gisleberto de Abrincis de cujus fisco erat dicta capella quinque de ea per capellum inquit de pellibus agni confectum monachos revestivit.... extat vero Alexandri pap. 3ii ad Robertum abbatem Majoris-Monasterii rescriptum Turonis datum per quod ecclesiam illam de Argogiis post auditas contestationes adscripsit. (Cartulaire de Marmoutier, à Tours.)

haut domaine, et qui y consentit, donna sa chapelle de peau-d'Agneau, du consentement de Finimond, qui la tenait de lui. Il est probable qu'elle était ou avait été couverte de peaux d'agneaux. Les religieux reçurent en même temps la terre du cimetière, et une masure sur le chemin ferré. Cette donation fut signée par le Normand Cophin, Ramald-le-Charpentier et Bardoul son fils. Le fils d'Eudes, dont on vient de parler, appelé Arsculphe, signa également et donna aux mêmes religieux de Marmoutier l'église d'Argouges, les offrandes, le presbytère et les dîmes. L'évêque avec son chapitre confirma tous ces biens. On voit figurer dans l'acte ses deux archidiacres Robert et Foucher, Alyvandre, scholastique; Leont, trésorier, et quelques moines (1).

Quelque temps après, l'église d'Aussey fut également donnée aux religieux de Marmoutier, et le successeur de

(1) Item vero Guillermus Despresle dedit Deo et sancto Martino et monachis ejus me concedente tertionariam de basilica Osmundi Asnel quam simulater injuste possederat quam donationem concessit Gislebertus de Abrincis de cujus fisco Osmundi Asnel erat basilica illa et per capellum suum de pellibus agni factum eosdem monachos revestivit hoc etiam concessit Finimundus qui eandem de præfato Gisleberto tenebat et insuper dedit eisdem monachis totam terram de cimiterio et unam masuram terræ supra juxta cheminum calciatum hujus tres testes sunt Harsculphus filius Eudonis Normanus Cophinus Ramaldus faber Bardulfus filius ejus ex parte vero mea ego Turgisius episcopus Abrinc supradictis fratribus Majoris-Monasterii præfatam capellam Osmundi Asnel dedi et in perpetuum habendam concessi iterum Harsculfus Eudonis filius dedit Domino et sancto Martino et supradictis Majoris-Monasterii fratribus ecclesiam de Argogia scilicet oblationes presbiterium et decimas me herede authorisante et confirmante sub testimonio testium subtus scriptorum de dono harum ecclesiarum scilicet de Argogia et de capella Osmundi Asnel sunt testes Robertus archidiaconus et Fulcherius archidiaconus Alyvander scolarum magister Leontus thesaurarius Herneisus Garnius monachus Gauterius monachus Hubertus monachus Vitalis et Amatus pretre ut autem hoc privilegium perpetui muniminis obtineat firmitatem sigilli mei auctoritate firmavi. (Suite et fin de la charte précitée.)

Turgis confirma cette donation (1). On voit dans le cartulaire de Marmoutier que les seigneurs, qui portaient le surnom de St.-Hilaire et sont dits seigneurs d'Argouges dans le XIVe. siècle, étaient comptés parmi leurs principaux bienfaiteurs. Un autre seigneur, appelé Barthelemi Duchese, allant en Espagne combattre les ennemis du nom chrétien, abandonna à ces religieux quatre quartiers d'avoine qu'ils lui devaient par chaque an (2).

Mais le plus célèbre de tous ces monastères fut celui que Vital de Mortain fonda dans la forêt de Savigny, sur les bords de deux petites rivières. Pendant sept ans, ses ermites vécurent, chacun selon le don qu'il avait reçu de Dieu (3); mais s'étant multipliés jusqu'au nombre de cent quarante et plus, ils désirèrent vivre en communauté. Le monastère fut bâti sous l'invocation de la Ste.-Trinité, et on jeta les fondemens d'une grande église; c'était l'an 1112. Vital donna à sa nouvelle communauté la règle de St. Benoît avec quelques constitutions particulières, et ils prirent l'habit gris (4). C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige. Orderic Vital

(1) Ecclesiam vero Beatæ Mariæ de Alceco Richardus de Belfago Abrincensis episcopus dederat Majori-Monasterio... (Cartulaire de Marmoutier, deposé à Tours.)

(2) Insignes sunt inter eos qui quædam beneficia largiti sunt huic coenobiolo (de Sacey) nobiles qui de sancto Hilario cognomen habebant. Nam anno 1168 dedit literas quæ extant Hasculfus de sancto Hilario, confirmat monachis de Saceco quæ pater suus dederat... domini erant villæ de Argogiis hereditario... 1328... alter miles dictus Bartolomeus Duchesus cruce signatus et apud Hispaniam pergens in auxilium christianæ religionis monachis sancti Martini de Saceco quatuor avenæ quarteria quæ quot annis illi persolvebant remisit eodemque anno literis suis Wilelmus episcopus Abrincensis testatum voluit. (Cartulaire de Marmoutier, déposé à Tours.)

(3) Hist. eccl. de Fleuri; annales de Mabillon, t. V.

(4) Vitalis apud Savigniacum monachis regulariter institutis: suos quisque ab aliis per quasdam præceptorum proprietates distinxit...

lui fait des reproches d'avoir préféré des institutions modernes aux anciens usages ; mais ailleurs ce contemporain de Vital relève ses vertus et ses talens (1).

Le fondateur de cette abbaye confirma, cette même année 1112, tout ce qu'il avait donné précédemment. C'était Raoul de Fougères. Il dit dans sa charte, qu'il voit s'écouler ses jours, qu'il marche par une voie par laquelle il ne reviendra jamais, que les couronnes de roses des puissans de la terre se fanent. Le matin elles fleurissent dans toute leur grâce, et le soir on les voit séchées (2). C'est pourquoi il donne aux serviteurs de Dieu toute sa forêt de Savigny. Il veut aussi que son évêque, Turgis d'Avranches, participe au mérite de ce bienfait (3). Son fils Henri, qui augmenta leurs biens, fut aussi pieux que lui, et se consacra à l'état religieux dans ce monastère (4). Le roi Henri fit aussi cette réflexion dans sa charte, que de lui-même il ne méritait que la mort et la damnation éternelle ; et, pour avoir des protecteurs dans le ciel, il confirme les donations faites aux religieux, souscrit cette confirmation de sa propre main, et y fait apposer son image. Les témoins furent Richard, comte de Chester ; Thomas de St.-Jean, Turgis, évêque d'Avranches, et du Val de Mortain ; Robert, fils

(1) Elegit in contiguo saltu... modernas institutiones Neophytorum pro ut sibi placuit amplexatus est.

(2) Ævi metas quotidie videns ad occasum ruere... labentis hujus seculi... et flores, roseasque coronas marcescere... (Ex chartis domesticis.)

(3) Totam forestam meam de Savigneio... et noster episcopus Turgisius. (Voyez la charte dans la Gallia Christiana, page 110 ; ou dans : Thesaurus Anecdotorum, Martene, t. 1, in-folio.)

(4) Anno ab Incarnat. tempore æstivo, quando adjutorio gratiæ Dei factus sum monachus ejusdem loci. Voyez Gallia Christiana, instrumenta, p. 114.

de Girold; Richard de Touchet et Robert de l'Apentis (1). Le même monarque leur donna la maison de Dieu du Fresne, la vigne d'Avranches et celle de la reine (2).

Il fallait que l'éloquence de Vital eût inspiré à ces princes des réflexions salutaires, pour parler, comme ils faisaient, des années passagères de l'homme, et de leurs espérances éternelles.

L'évêque d'Avranches frappa d'anathème tous ceux qui oseraient attenter sur leurs droits ou sur leurs biens. Il lança cette excommunication en présence des religieux Vital et son frère Osbert, Raoul, Lambert, et un autre Lambert de Pocé, Menard, Vivien et du prêtre Hubert, et des barons Mangis de Savigny et Ranulphe de Virey (3). Ce dernier avec ses frères aumôna à cette abbaye l'église de Virey et les dîmes de toute cette paroisse, excepté celles de la masure Lanie (4). Plus tard les religieux se plaignirent de n'avoir pas reçu ce qui leur avait été promis, et firent une transaction avec ces seigneurs (5). Robert de Guiton, célèbre alors parmi les autres seigneurs, voulut aussi contribuer à l'établissement de l'abbaye de Savigny. Vers l'an 1130, il lui donna six sous de rente,

(1) Qui de meis meritis nisi mortem et damnationem invenio. Charte, voyez la Gallia Christiana, p. 111.

(2) Domum Dei de Fresneia, vineam de Abrincis et vineam reginæ. Gallia Christiana, p. 542.

(3) Ego vero Turgisius episcoporum Abrincensium minimus et ultimus, salutes et episcopales benedictiones omnibus hujus sanctæ ecclesiæ individuæ Trinitatis tutoribus. Quicumque hanc abbatiam infringere... excommunicatione perpetua feriantur... Gallia Christiana, page 110.

(4) Ad quorum feodum jus patronatus pertinebat... ecclesiam de Vireyo ex integro et decimas totius parochie exceptis duabus garbis de Masura Lanie. Charte du chartrier de Mortain.

(5) Non solum promissas possessiones non reddidisset.., Titre du chartrier de Mortain.

monnaie du Mans. Ses descendans payaient encore cette rente en 1500, comme on le voit sur un vaste parchemin; en l'an 1772, un seigneur de cette famille reçut encore à Savigny les honneurs que l'on accordait aux descendans des fondateurs. L'église de Sourdeval fut aussi donnée à ces religieux, et le curé, à cause de sa cure et de son presbytère, devint leur homme, et leur devait par chaque an douze chandelles de cire (1). La maison des seigneurs de St.-Hilaire du Harcouet, dont un membre portait en ces temps ce dernier nom, les Sulligny, et autres barons, leur donnèrent tant de biens que de là vint le proverbe :

De quelque côté que le vent vente
L'abbaye de Savigny a rente.

Vital reçut une lettre du souverain pontife Pascal II, qui lui disait avoir été informé qu'il avait bâti une église et rassemblé plusieurs religieux dans une forêt déserte, et il accorda à cette église le privilége de n'être pas comprise dans l'interdit général jeté sur tout le diocèse (2). Le roi Henri avait attiré cette excommunication. L'évêque d'Avranches, affligé du deuil de son peuple, consulta, sur la conduite qu'il avait à tenir, Yves de Chartres, le plus savant évêque de France. Il lui répondit qu'il lui conseillait d'obéir au légat envoyé par le pape, nonobstant la défense du roi, ou du moins

(1) Titres du chartrier de Mortain.

(2) Vitali abbati sanctæ Trinitatis de Savigneio... in nemore quodam deserto et invio ecclesiam ædificatam, et religiosos fratres per industriam congregatos esse.... (Martene.)

d'envoyer au pape faire ses excuses (1). Ce malheureux roi fut terriblement puni de son ambition et de ses fautes en cette vie. Il était en Normandie ; il prend la résolution de repasser en Angleterre, et confie son fils unique et son héritier, ainsi que ses trésors, aux soins de Fitz Stephen de Barfleur. Son bâtiment, nommé le vaisseau Blanc, était neuf et monté par cinquante marins des plus habiles. Avec le jeune prince s'embarquèrent son frère Richard et sa sœur Adèle, enfans naturels de Henri ; Richard comte de Chester, distingué par sa douceur et sa probité; son épouse la comtesse Mathilde, nièce du roi ; Othever son frère, fils aussi de Hugues comte de Chester, gouverneur et précepteur des enfans du roi ; leur cousin Guillaume de Rhuddlan, presque tous les barons et les hommes distingués du comté de Mortain ; enfin le comte de Mortain lui-même, Etienne de Blois. Ils passèrent plusieurs heures sur le pont à se divertir, et firent distribuer trois barreaux de vin à l'équipage. Au coucher du soleil, Etienne de Blois (2) et deux gentilshommes de sa suite, voyant l'ivresse des matelots et les querelles qui s'élevaient, retournèrent au rivage, et à peine étaient-ils descendus, que toutes les voiles furent déployées et les rames préparées. Mais en s'occupant de musique et de plaisirs, le soin du gouvernail fut négligé, et le vaisseau Blanc donna contre un rocher, nommé Catteraze. L'invasion rapide de l'eau dans le bâtiment avertit la société joyeuse et inattentive de sa situation alarmante. Fitz Stephen s'empressa de faire descendre le prince dans la

(1) Epist. 270, bibliothèque des pères.

(2) Orderic Vital dit que ce comte abandonna le navire à cause de la diarrhée.

chaloupe, et ordonna de ramer vers la terre; mais les cris de sa sœur rappelèrent le jeune prince vers le lieu du naufrage. On la descendit dans le frêle bateau. Une multitude d'autres s'y précipitèrent, et aussitôt la barque s'engloutit. Othever serra sur son cœur le jeune enfant de son roi, qui lui avait été confié, et disparut avec lui sous les flots (1). Peu d'instans après, le navire lui-même s'enfonça, et trois cents personnes furent ensevelies sous les vagues. Un jeune chevalier, appelé Geoffroi de l'Aigle, parent du comte de Chester, et Bérold, boucher de Rouen, se sauvèrent seuls en grimpant à l'extrémité du mât. Quelques instans après, l'infortuné Fitz Stephen nagea vers eux, s'informa de la destinée du prince, et, apprenant qu'il avait péri, il se replongea sous les eaux. Geoffroi, engourdi par le froid d'une nuit de novembre, fut bientôt emporté, et, comme il allait à fond, il prononça une prière pour le salut de son compagnon. Bérold n'ayant pas lâché prise, fut sauvé le matin par un bateau pêcheur, et il raconta les détails de cette funeste catastrophe (2).

Ce naufrage de presque tous les barons du comté de Mortain fit perdre au monastère de Savigny bien des protecteurs et d'autres avantages temporels; mais « la « renommée de Vital et des religieux de son estroite ob-

(1) Ricardus quoque Cestræ comes juvenis multâ probitate et benignitate laudabilis cum sua uxore Mathilde, Otheverus etiam frater ejus Hugonis Cestræ comitis filius, tutor regiæ prolis et pædagogus, Guillelmus de Rodolento... penè omnes illius comitatus (Moritonii) barones, et electi optiones perierunt, solus comes Stephanus, quia diarria molestabatur, et duo milites egressi sunt... dum repentina fieret ratis subversio... adolescentulum illicò amplexatus est, et cum ipso in profundum... Orderic Vital, lib. XII.

(2) Histoire d'Angleterre par le docteur John Lingard.

« servance, disent les chroniques générales de l'ordre de « Saint Benoit, s'estendit tellement partout, qu'en peu « de temps le monastère de Savigny en eut trente autres « soub sa deppendance, qu'on appeloit filiations (1). »

La chronique de Savigny raconte que Vital gouverna avec la plus grande sagesse cette sainte communauté, et y brilla, parmi les autres, par sa grande vertu, ses mérites et ses miracles. Il rendit même la vie à un mort par ses prières, en présence de tout le peuple (2).

Il parut aussi, l'an 1119, dans un concile assemblé par le souverain pontife à Rheims, où se trouvèrent des évêques de toutes les provinces de l'Occident. Le pape l'invita d'y prêcher, et, après l'avoir entendu, il déclara publiquement que personne jusque-là ne lui avait si bien représenté ses obligations. Calliste lui fit des présens, et écrivit en sa faveur aux évêques d'Avranches et du Mans, et aux seigneurs de Mortain, de Fougères, de Saint-Hilaire et de Mayenne (3).

Quelque temps après, il tomba malade dans un de ses monastères. Il se confessa, reçut la sainte communion, donna la bénédiction au lecteur qui la lui demandait aux matines de l'office de la Vierge, et l'amen ayant été dit par tous ceux qui étaient présens, il rendit aussitôt l'esprit. On apporta son corps à Savigny (4).

Il eut pour successeur Geoffroi, homme très-noble, natif de Bayeux. Pendant que Geoffroi était encore dans le

(1) Tome VII, in-folio, page 204.

(2) Institutiones imposuisse, ibidemque virtutibus et miraculis claruisse... quemdam militem mortuum, populo præsente, suis sanctis precibus resuscitavit. (Baluz. tom. II, Miscell. p. 310.)

(3) Amplissima collectio... de dom Martene, etc., t. I.

(4) Voyez la vie de Vital dans Bollandus.

sein de sa mère, le temple de Sainte-Marie-Magdeleine de cette ville fut consumé par le feu : dans cette extrémité, sa mère se jeta à travers les flammes , plaça sur son sein les reliques de Sainte-Marie-Magdeleine, de Saint-Grégoire et de quelques martyrs, et les sauva de l'incendie. On jugea dès lors que le fruit de ses entrailles serait quelque chose de grand auprès de Dieu. Geoffroi étudia les belles-lettres à Paris, et se fit religieux à Cérisy. Mais , frappé du récit qu'on lui faisait des vertus de Vital, il se rendit auprès de lui et devint prieur de Savigny. Il apporta avec lui les reliques , qui opérèrent plusieurs miracles. Voilà ce que l'on lisait de lui dans sa vie qu'on conservait à Savigny (1). Il se rendit encore plus célèbre après sa mort, par ses miracles, qui étaient si fréquens qu'ils arrivaient presque tous les jours. C'était surtout envers ceux qui étaient dévorés par les ardeurs de la fièvre ; c'est ce qu'ajoutent les anciens titres de cette abbaye (2). Il fonda un grand nombre de monastères, et acheva l'église que Vital avait commencée (3). Turgis, assisté de quelques autres évêques, la consacra.

(1) Beatus Gaufridus Baiocis natus nobilibus parentibus, cum adhuc esset in alvo materno, templum S. Mariæ Magdalenæ Baiocis conflagravit ; et quædam pixis, in qua particulæ aliquot de reliquiis S. Mariæ Magdalenæ, S. Gregorii, et quorumdam martyrum conditæ erant, ex ipso templo, in sinum matris B. Gaufridi, non sine stupendo miraculo delapsa est. Quod indicium fuit futuræ in puero sanctitatis. Primò monachum induit apud Keseriacum... deinde illectus famâ B. Vitalis, relicto priori monasterio, se ad Sabiniacense contulit, prædictas reliquias secum afferens ; quarum attactu multa miracula faciebat...

(2) Multis fuit post mortem miraculis clarus quæ etiam propè sunt quotidiana, maximè ergà febricitantes. Voyez : tomus secundus annalium Cisterciensium, in-folio, page 104 ; et Hugues Menard, savant bénédictin, dans son martyrologe des saints de l'ordre de St.-Benoît, in-8o., maii 1. où il y a d'excellentes notes.

(3) Ædificavit novem decim monasteria inter quæ Beau-bec et



Lith. de Thierry frères.



Lith. de Thierry frères



Cet illustre évêque consacra également la cathédrale d'Avranches, construite par les soins du roi Henri et du comte de Chester. Elle fut beaucoup plus vaste et plus élevée que l'ancienne. Elle a duré jusqu'à la révolution. Nous trouvons encore la souscription de l'évêque d'Avranches dans plusieurs chartes de ce temps, accordées au Mont Saint-Michel par divers barons. Cette abbaye était alors gouvernée par Roger II, moine et prieur claustral de Jumièges. Il avait succédé à Roger Ier., qui avait été obligé de se retirer en Angleterre. Roger II, doué de la plus grande piété et de la plus grande sagesse, rétablit bientôt, parmi ses religieux, l'observance de la règle qui avait été négligée. Sous son gouvernement, le feu du ciel tomba sur l'abbaye pendant que les moines récitaient matines, et fit un dégât effroyable (1). Le seigneur de Saint-Jean-le-Thomas vint encore augmenter la désolation de ces pauvres religieux. Il faisait alors bâtir sur une montagne, vis-à-vis le Mont Saint-Michel, un château magnifique (2); il envoya abattre des arbres dans les bois de Nérée et de Crapalt, et finit par les détruire entièrement (3). Ils appartenaient à l'abbaye et lui avaient été donnés par un seigneur nommé Guillaume, qui leur avait également cédé les dîmes du Luot et de Servon. Son

Vaulxcerney; statuitque ut quot annis fieret capitulum generale die sanctissimæ Trinitatis. Voyez : Annalium Cisterciensium par dom Manrique, t. Ier, et Gallia Christiana, t. XI, p. 544.

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 517; Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 22.

(2) Thomas de sancto Johanne incepto castello suo apud S. Johannem. Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 80. On lit dans le même manuscrit, dans un autre endroit : edificationem castri sui et burgensium suorum.

(3) Cepit nemora de Nerum et de Crapalt... dissipare et destruere quod et opere complevit. Manuscrit, no. 80.

fils Robert, poussé, dit-il lui-même, par le démon, avait cherché à les leur ravir; mais, touché d'un repentir sincère, il confirma ces donations, et, à ses prières, les religieux reçurent parmi eux un de ses amis, et lui donnèrent les dépouilles de ce chevalier, c'est-à-dire, sa cuirasse et son cheval. Les témoins de cet accord furent Robert, Geoffroi de Cavinne ou Cavigny, Guillaume Dapifer ou grand sénéchal, Gillebert Bellecat, Guillaume Calcebou, Asson, Guillaume-le-Roux, Hubert, prêtre; Hugues Camb* ou des Chambres, Radulphe, fils d'Hildouin; Bernier-Fol et Hildin (1). Malgré tous ces témoins, dont quelques-uns même étaient encore vivans, Thomas, de Saint-Jean-le-Thomas, abattit tous les arbres de Nérée et de Crapalt ou Carpoul. Ensuite il étendit ses ravages dans la forêt de Bivie ou Briyoye, et sur les terres de vassaux de l'abbaye, dans les baronnies de Genêts et de Saint-Pair (2). Il s'empara, dans le bois de Bivie, du manoir de Guillaume-le-Noir et de celui de Dublé, garde de la forêt; à Genêts, de celui de Thetbold ou Thebault, et de celui de Warenbert; à Saint-Pair, il s'empara de la terre de Guillaume de Granville, de celle de Adelin, de celle de Robert, fils d'Ivon, et de celle de Delfai; et de même, Roger, de Saint-Jean-le-Thomas, dépouilla aussi

(1) Ego Robertus Guillelmi pie memorie filius... reddo decimam de Luoth et de Servum quas instigatus diabolo... insuper et omnem calumpniam de Neyrum et de Crapolt... confirmavi per unum cultellum quem super altare S. Michaelis propria manu posui... cuidam militi dederunt me exorante habitum sancti Benedicti cujus loricam et equum... donaverunt mihi... anno ab Incarnatione Domini MCIIII. Manuscrit, no. 80.

(2) Deinde insatiabili cupiditate succensus transiit ad nemus Bivie et simili modo cepit devastare et terras plurimorum vavasorum in honore sancti Paterni et in honore Genecii preocupare... Manuscrit, no. 80.

de leurs propriétés Guillaume Maisnet, Robert Cornant, et Rainald Coqui ou le Coq (1).

Informés de ces usurpations, et redoutant le pouvoir des seigneurs de Saint-Jean, les religieux s'adressèrent au ciel. Ils célébrèrent tous les jours le saint sacrifice, et au moment que la majesté d'un Dieu est descendue parmi nous, ils chantaient avec larmes : *miserere meî, Deus* ; et ils criaient : *Kyrie, eleison* (2) ! A cette nouvelle, Thomas de Saint-Jean est transporté de fureur. Aussitôt il appelle ses frères Jean et Roger, et, suivi d'une compagnie nombreuse de comtes, il vole au Mont Saint-Michel. Quoi ! s'écrie-t-il, en voyant paraître les religieux, vous osez invoquer le ciel contre moi, contre mes frères, et sans que nous en sachions la raison ! N'avez-vous pas ravagé nos forêts et nos bois, répondent les religieux avec calme et d'une voix unanime ? et ne vous êtes-vous pas emparé injustement des terres de notre église (3) ? Le seigneur de Saint-Jean resta frappé comme d'un coup de foudre (4). Cependant ses frères et les grands de sa suite l'entourent

(1) Ad nemus Bivie occupavit de proprio ecclesie mansionem Guillelmi nigri et aliam mansionem que fuit Dublelli forestarii.... in Genicio assumpsit mansionem Thetboldi et mansionem Warenberti... in honore sancti Paterni terram Willelmi de Grandevilla... Manuscrit, n°. 80.

(2) Hoc siquidem audientes toto corde ad Deum... instituerunt etiam clamorem piissimum celebrare nullo intermisso die coram altare S. Michaelis dum missa cantabatur ante sacratissimum et verissimum corpus Domini nostri Jesu Christi cantantes cum lacrimis miserere mei Deus et clamantes Kyrie eleison... Manuscrit, n°. 80.

(3) Hoc autem Thomas audito exhorruit et festinus velut furibundus ad Montem cum fratribus Johanne videlicet et Rogerio et maximo agmine comitum venit interrogans et perquirens qua de causa super se et suos fratres monachi clamorem Deo faciebant at monachi nihil percunctantes neque metuentes dixerunt pro eo quod.... Manuscrit, n. 80.

(4) Manuscrit du Mont St.-Michel, n°. 22.

et l'engagent à satisfaire les religieux, et se jetant tous aux pieds des serviteurs de Dieu, ils les prient de pacifier cette affaire. Les religieux, touchés de ce spectacle et du repentir que montrait le coupable, s'empressent de relever ces seigneurs. Après avoir pris l'avis des siens, l'abbé Roger ajoute : nous ferons suivant votre volonté ; mais il faudra rendré les possessions injustement ravies et réparer le dommage. J'y consens, répond le seigneur de Saint-Jean ; mais, je vous prie, accordez à moi et à mes frères le service militaire de ceux qui nous sont attachés par le sang, excepté la garde de ce Mont, et moi-même je serai votre soldat (1).

Thomas de Saint-Jean demanda en particulier le service militaire de Rainald Coqui pour sa terre ; Radulfe Malregard avait engagé la sienne, dans la même baronnie, avant de partir pour la Pouille (2), à un neveu, nommé Radulphe Deport, pour douze marcs d'argent ; et celui-ci l'avait cédée au seigneur de Saint-Jean pour douze livres, monnaie du Mans, à condition que ce seigneur la rendrait au fils de Malregard, quand il serait en âge de la posséder et de la régir, pourvu qu'il lui rendît ses douze livres (3).

Thomas de Saint-Jean eut aussi le service militaire des seigneurs Deport et Malregard.

(1) Prostratus cum omni comitatu suorum petens misericorditer... at Thomas respondens concedo Domine sed tantummodo illorum hominum servicium... excepta Montis custodia... et ego servicia vobis faciam... Manuscrit, n°. 80.

(2) In honore sancti Paterni volo ut mihi concedatis terram Rainaldi Coqui eo tenore... Radulfus Malregart terram suam dum Appuliam ivit... Manuscrit, no. 80.

(3) Cuidam nepoti viro nomine Radulpho Deport propter duodecim marchas argenti... Manuscrit, n°. 80.

Il ajouta : jusqu'ici j'ai possédé la terre de Roger de Granville, parce qu'il était mon homme d'armes ; à présent qu'il est chevalier, je la lui rends, et reconnais qu'il doit le service aux abbés de ce Mont (1). Mais, je vous prie, accordez-moi le service de Robert, fils d'Ivon, et gardez tous les autres droits sur ses hommes. Quant à Guillaume de la Pommeraye et à Guillaume de la Planche, ils se sont soumis à mon perfide frère Roger ; exigez de lui que, pour le service de ces hommes, il se déclare votre homme. Leurs vassaux furent encore obligés à accompagner les religieux, lorsqu'ils sortiraient, à porter leur besace et leurs haillons, et à leur rendre tous les autres droits. Roger le jura sur les saints évangiles (2).

Dans la baronnie de Genêts, continua le seigneur de Saint-Jean, à Poterel, je possède la terre de Gathon, à cette condition que l'abbé de ce Mont pourra la revendiquer en rendant à moi ou à mes héritiers quatre livres, monnaie du Mans. Le prêtre Niel m'a cédé sa vigne pour un marc d'argent ; mais je veux que la dîme ou le terrage en soit porté au pressoir de Saint-Michel, ainsi que celui des autres vignes des paysans qui m'appartiennent (3).

(1) Terram Rogerii de Grandevilla hactenus in custodia mea habui quia armiger meus erat sed nunc miles factus in presentia vestri et horum omnium tam monachorum quam laicorum reddo eam sibi quem veraciter scio quod abbatibus hujus ecclesie sicut alii barones abbatie servire debet... Manuscrit, no. 80. M. de Gerville a commis quelques erreurs relativement aux seigneurs de Granville qu'il cite.

(2) Sit hujus ecclesie homo... vavassores illorum ubicumque ne cesse fuerit vobiscum et monachis vestris eant et deferant manticas et pannos... juravit super sacrosancta evangelia... Manuscrit, no. 80.

(3) In honore Genecii apud Poterel invadimoniavi terram Gathonis...: si quatuor libras cenom.... in pace illam habeant... Niellus presbiter vineam suam michi propter unam marcham argenti invadimoniavit... dum in manu mea fuerit precipio cum sacramento ut

J'abandonne le droit que je prétendais avoir sur le revenu des Dunes, ainsi que la terre de Rainald du monastère, et celle de la Garenbe, qui est sur le village de Genêts. Je reconnais que Robert, fils d'Haymon, en se faisant religieux en ce monastère, la lui donna pour le salut de son âme. Je vous prie, accordez-moi celle de Thebault-le-Libre, que Hugues d'Enfernet tient de moi (1); mais je vous laisse certains prés qui sont sous les vignes de Brion, et que ce même Hugues a placés injustement sous ma protection (2).

Tout ceci fut convenu entre les seigneurs de Saint-Jean et les moines du Mont Saint-Michel. Quelques jours après, Thomas de Saint-Jean revint au Mont Saint-Michel avec ses frères, l'évêque d'Avranches et plusieurs autres barons. J'avoue, dit-il aux religieux, que je vous suis encore redevable de vingt sous par chaque an, pour la terre de Lambert, l'orfèvre (3), et celle de Rainald, fils de Serlon; mais si vous vouliez alterner avec moi dans le paiement de cette rente, et recevoir et mon père, et ma mère, et mes frères, et moi, dans le partage des faveurs de votre église, notre postérité renoncerait pour toujours à

terragium plenissime et legaliter reddatur et de illa et de aliis vineis rusticorum que mee manui subjacent hoc idem concedo et precipio ne unquam vinum moveatur donec terragium ad thorcular sancti Michaelis deferatur... Manuscrit, n°. 80.

(1) Theloneum de Dunis quod injustè... terram Rainaldi de monasterio... similiter terram Garenbii que super villam Genicii est.... cognovi quod Robertus filius Haymonis cum ad monachatum venit.. terram Theboldi liberi quam Hugo de Inferno de me tenet rogo ut michi concedatis quia decem solidos cenom... habeo de illo quos amittere nolo. Manuscrit, n°. 80.

(2) Quedam prata que sunt sub vineis de Brium que idem Hugo sub meo patrocinio... Manuscrit, n°. 80.

(3) Rursum... cum episcopo Abrincatensi et fratribus et multis aliis baronibus... vigenti solidos pro terra Lamberti auri fabri... Manuscrit, n°. 80.

votre forêt, que nous voyons ravager à toute heure, et dont nous aurions soin. Je vous céderais également la moitié du froment que rapporte la terre de Dublé, de celui que l'on fait autour de la forêt, des hommes qui demeurent dans les environs, et du profit que l'on pourra tirer des Landes et du moulin de la Baie. Si les fils du siècle n'étaient point plus prudens que les enfans de lumière, lui repartit l'abbé Roger, et que vos paroles ne fussent point trompeuses, nous vous accorderions toutes ces choses. Alors le seigneur de St.-Jean et ses frères se levant, jurèrent de les observer à jamais, devant l'évêque et toute la communauté, et ils embrassèrent les religieux, en signe de paix et d'union (1).

Cet accord fut signé quelque temps après, sous Richard de Mère, qui avait succédé l'an 1123 à l'abbé Roger, par Turgis, évêque d'Avranches, Robert et Gillebert d'Avranches, Otsèle de Sulligny, Radulphe de Vehun, Hugues du Homme, Radulfe de Brée, Jean du Mont, Gautier, fils de Hingand; Hugues Talemasche, Philippe de St.-Pierre et Alain son frère (2).

Dans ces temps, Turgis persuada à Robert d'Avranches, dont il vient d'être parlé, de faire des donations à l'abbaye du Mont St.-Michel; par le conseil de ce prélat, il lui accorda les dîmes de Ponz, qu'il tenait de l'héritage

(1) De hominibus qui circa nemus morantur et de Landis si unquam lucrate fuerunt et de Molendino Baie ad horreum vestrum eat... cui abbas filii hujus seculi prudentiores ... eis osculatis... Manuscrit, no. 80.

(2) Hoc testamentum factum est in capitulo sancti Michaelis tempore Rogerii abbatis, et posteaquam Thomas de captione rediit Degorram ante piissimum et gloriosissimum regem Henricum apud Argenteium abbate Richardo hanc ecclesiam tenente... et post hec ad Montem Sti. Michaelis... istis presentibus Turgiso presule... Otsele de Sulligneio Radulpho de Vehun.... Manuscrit, no. 80.

de ses ancêtres (1), la dîme de trois vavassoreries de Folmuchunz, et celle qu'il possédait auprès de Cavigny. Il fit ces concessions en présence de son épouse Haduise, de Guillaume de Ponz, de Guillaume Grimault, de Roger de Cavigny, de Pénurel de Montabolt et de Philippe de la Mouche.

L'évêque d'Avranches souscrivit encore une autre charte, que fit en faveur de ces mêmes religieux Ranulfe Avenel, par le conseil de Robert de Ducey et des ses autres amis (2). Il leur donna l'église et la dîme de Sartilly, parce qu'elle était trop éloignée (3). Robert de Romagny, Robert de Ducey, Trehan de Mesgnier, Hamelin de Courtils souscrivirent cette donation. D'autres seigneurs comblèrent également de leurs bienfaits le monastère du Mont St.-Michel. Voici comment parlait un de ces seigneurs : moi Ranulfe, je donne trois acres de terre, dans la paroisse de Poilley, près de la fontaine Orguentale, à condition que je participerai, et tous les miens présens et à venir, à toutes les faveurs de votre église. En outre les religieux ont ajouté, à leur charité, la promesse de nous fournir le pain et la boisson, une fois l'an, si nous allons prier en ce Mont (4). Robert de l'Apenti, avec Marie son épouse, donna encore à la même abbaye une dîme

(1) Quam jure hereditario tenebat... Manuscrit, no. 80.

(2) Ego Ranulfus Avenel consilio Roberti de Duxeio et aliorum amicorum meorum. Manuscrit, n°. 80.

(3) Do ecclesie sancti Michaelis decimam quia remotior erat et ecclesiam de Sartilleio... Manuscrit, no. 80.

(4) Ego Ranulfus do tres acras terre in parrochia que Pollei dicitur ad fontem Orguentali... beneficiorum que in ecclesia fient... annuerunt etiam ut si aliquando contigerit nos ad Montem Sti. Michaelis gratiâ orationum semel in anno peragere de suis beneficiis nos ut fratres suos honorificabunt videlicet de pane et potu nobis caritatem miscentes... Manuscrit, no. 80.

qu'il avait dans un village appelé Lentilly, et le droit de sépulture au Mont fut accordé à lui et à ses enfans. Richard de Touchet souscrivit cette donation (1).

L'évêque d'Avranches, célèbre par sa piété, fut le protecteur de tous les monastères : c'était à ses yeux un devoir de sa charge (2). Il confirma tout ce que les religieux de Marmoutier possédaient dans son évêché : l'église du prieuré du Rocher, celle de St^{e}.-Marie de Romagny, celle de St.-Pierre de Bions et celle de St.-Brice de Landelles, en présence des archidiacres Robert et Fulger, Roger, son chapelain Hervé, trésorier du chapitre, et Alexandre, scholastique (3). On voit aussi dans le livre vert du chapitre d'Avranches, qu'il donna à ses chanoines l'église de Vains avec tous ses revenus (4).

Quelques années avant sa mort, étant fort âgé, il célébra le mariage de Geoffroi, comte d'Anjou, avec Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, et fille de Henri Ier., roi d'Angleterre (5). Ce fut ce comte qui fit une guerre meurtrière à Etienne, comte de Mortain, pour la succession du roi Henri, qui mourut l'an 1134. Le diocèse d'Avranches fut encore ravagé. Geoffroi y porta ses armes, et, accompagné de 400 hommes de cheval, il assiégea Mor-

(1) In villa que dicitur Lintilleis... Richardus de Tuschueio... Manuscrit, n°. 80.

(2) Cum tota monasticæ sanctionis devotio, et omnis religiosæ professionis conversatio pontificalibus semper sit studiis adjuvanda.. Charte de cet évêque du chartrier de Marmoutier.

(3) Literis nostris auctoritate sigilli nostri roboratis perpetuo jure possidenda confirmo... et universa quæ prædicti monachi possident prænominatis ecclesiis pertinentia. Charte du chartrier de Marmoutier.

(4) Dans ce manuscrit latin, écriture ancienne, voyez la page 23. D'autres chanoines le continuèrent dans la langue de leur temps.

(5) Orderic Vital.

tain. Le second jour, la place lui fut rendue. Il s'empara aussi de tout le plat pays. Etienne, qui occupait alors le trône d'Angleterre, lui offrit une trève de trois années et onze marcs d'argent par chacune (1). Le comte d'Anjou en profita encore pour attirer à son parti les barons du pays d'Avranches; l'abbé du Mont St.-Michel fut de ce nombre, ainsi que les seigneurs de Moidré, de Rothon, de St.-Jean, de St.-Pierre et de Redevon (2). La trève finie, la guerre recommença, et, malgré la présence des Bretons qui promettaient aux assiégés un prompt secours, Geoffroi soumit St.-Hilaire, fortifié par la nature et par l'art (3). Pontorson lui ouvrit ses portes. Il s'empara également de Tinchebray, du château de Crux à Tirpied, et du Teilleul. Dè là il marcha sur Avranches (4). L'évêque et le peuple sortirent au-devant de lui, lui firent hommage, et lui jurèrent fidélité. Le comte se rendit avec l'évêque à l'église cathédrale, où il fit ses prières, et donna son manteau en offrande (5). Il gouverna le pays

(1) 1137. Galfridus comes Andegavensis ingressus Normanniam regi Stephano trevias dedit, accipiens ab eo xj marcas argenti singulis annis per tres annos. (Abbreviationes chronicorum autore Radulpho de Diceto.)

(2) Voyez l'histoire militaire des Bocains.

(3) Loci natura et artificio firmum... Britonum auxiliis qui eis opem se laturos spoponderant. Hist. Gaufridi a monacho Majoris Monasterii. Recueil des histor. de France.

(4) 1141. Majori exercitu congregato pergens ad Moritolium redditum est ei, et Tinchebrai, Cruces, Tiliolum scilicet quatuor castella propria comitis Moritoliensis. Indè Abrincatenses se ei duci... et Constantinenses. (Chronica Normanniæ.) M. de Gerville ne sachant pas qu'il existait un château de Crux à Tirpied, a traduit Cruces par Cérences qui n'était point dans le Val de Mortain, et dont les fiefs et les châteaux dans ce XIIe. siècle appartenaient à des seigneurs de Carbonnel ou désignés sous le nom de Cérences, comme Henri de Cérences. La chronique que l'on cite fut tirée d'un ancien livre de St. Victor de Paris; elle commence à l'année 1139 et finit à l'an 1259.

(5) Catalogue des évêques d'Avranches par Nicole, page 37.

au nom de son fils Heuri II, qui devint duc de Normandie et roi d'Angleterre. De tous côtés la puissance du roi Etienne fut ébranlée. On vit aussi, dans les combats qu'il fut obligé de soutenir en Angleterre, Ranulfe II, comte de Chester, successeur de Ranulfe Ier. et de l'infortuné Richard, lui faire perdre une sanglante bataille et le faire même prisonnier. Ses amis les plus chers le trahirent. Turgis, natif d'Avranches, se révolta contre lui. Tous ceux à qui on le racontait, dit un historien de ces temps, refusaient de le croire. Ils ne pouvaient concevoir qu'un homme, pour qui le roi n'avait rien de caché, qui était le premier parmi ses confidens et les grands de son royaume, que ce prince avait élevé, de l'obscurité où il était né, au faîte des grandeurs, qu'il avait tiré de la misère et comblé de richesses, se fût révolté contre son bienfaiteur et son souverain (1). Le comte d'Anjou dut presque tous ses succès aux seuls habitans du diocèse d'Avranches. Bien plus, un seigneur de la paroisse de St.-Pois, appelé Silvain ou Servain, courut défendre le château de St.-Pair, et fit des excursions contre les partisans du roi Etienne, dont le parti prévalait dans le diocèse de Coutances, et il leur livra plusieurs combats meurtriers. Pendant qu'il ravageait le pays, les troupes du roi Etienne survinrent et mirent le feu au bourg de St.-Pair. Richard Silvain accourut aussitôt, et, sans attendre ses gens, fondit sur les ennemis, et mit le désordre dans leurs rangs.

(1) Turgisius quidam genere Normannus, de Avrentia, ut aiebant, civitate oriundus, adversus regem Stephanum rebellari disposuit. Quod quidem omni audienti absurdum videbatur, et prorsus incredibile, tum quia ille non solum regis secreti, ejusque consiliorum omnium palatinorum habebatur primus, tum quia ex plebeio genere et paupere domo sibi copulatum divitiarum et dignitatum fecerat affluentissimum. (Gesta Stephani, l. x.)

Mais n'étant pas secouru, il succomba sous le nombre, et perdit la vie d'un coup de lance. Le château fut aussitôt cerné, et la garnison, après avoir reconnu le corps de son chef, ouvrit ses portes, et rendit la forteresse au roi Etienne.

Un ruisseau coulait dans les remparts de ce château auprès de l'église, sur le bord de la mer. Quelques-uns croient sans fondement que ce seigneur, nommé Sylvanus, était un Dubois, de la paroisse de St.-Quentin. On trouve plusieurs seigneurs Dubois qui se distinguèrent dans les armes, du temps des ducs de Normandie. Il en est aussi question dans le livre rouge de l'Echiquier. Il est aussi parlé de Thomas Dubois dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste, et sous son règne dans les rôles des hommes d'armes, de Renaud et de Jean Dubois. Un comte de Dol, appelé Gédouin, voulut venir venger le roi Etienne, ou profiter des malheurs de la guerre civile. Il se jeta sur les terres voisines du Mont St.-Michel, pilla et ravagea les bourgades et les campagnes (2). Au bruit de cette invasion, on courut aux armes, on se précipita sur les Bretons (3). La mer, arrivant au gué de l'Epine, plus tôt que de coutume, leur ferma le chemin; ils furent tous pris, dispersés ou noyés. On trouve à cette époque, 1138, une abbaye fondée dans le diocèse de Dol, par Gédouin, et soumise à celle de Savigny (4).

(1) Michael de Bosco, dim. m. et pour le service du roi I m.

(2) In terram Sti. Michaelis Archangeli de periculo maris, et in finitimas possessiones irruerunt. (Orderic Vital.)

(3) Sed postquam innumera dispendia pagensibus illata sunt ultione divina... Orderic Vital, etc.

(4) Veteris villæ, ordinis Cisterciensis, diœcesis Dolensis, in ducatu Britaniæ. Fundatur anno 1138 a Gilduino de Montorel. (Gallia Christi, par Robert Claude.)

Pendant toutes ces guerres, le Mont St.-Michel souffrit beaucoup. Bernard en était alors abbé ; il avait succédé à Richard de Mère ; c'est lui qui le premier fit placer des cloches dans l'église du Mont. Il fit aussi construire une église à Tombelaine avec un jardin et des citernes, et il y établit un prieuré (1). Il eut la douleur de voir la populace d'Avranches venir, des torches à la main, mettre le feu au Mont St.-Michel (2). L'auteur du manuscrit, n° 80, fait entendre que c'était une conspiration de quelques-uns des habitans du Mont. Voici comment il rapporte cet événement. C'était, dit-il, dans l'église du Mont St.-Michel, un usage qui remontait jusqu'aux premiers temps, que quelques laïques, natifs de ce même Mont, participassent à toutes les offrandes qui s'y faisaient ; ils avaient la moitié du froment, des légumes, du lin, de la laine et des autres objets qui étaient offerts. Il arriva, dans le temps que le seigneur Bernard en était abbé, qu'un prêtre vénérable et très-avancé en âge, nommé Roger, à qui ces choses appartenaient alors, vint renoncer au pain de la charité, et pria Dieu avec larmes de lui pardonner d'avoir soustrait à ses serviteurs quelques parties de leurs offrandes. Son fils Ruenlin et Guillaume Bellebarbe, son gendre, et son épouse furent témoins de sa volonté et s'y soumirent. Ensuite ce bon vieillard se retira dans ce couvent. On promit à son fils le même asile contre les coups de la fortune et les orages de la vie, s'il voulait un jour y entrer, et on lui donna 40 sous, monnaie du Mans.

(1) Grand dictionnaire géographique par la Martinière, 7e. vol. in-folio. Voyez aussi Gallia Christiana, t. XI.

(2) Eodem anno debacchatione Abrincatensium furentium combustum est castrum Montis, excepta ecclesia, et officinis monachorum, mense Augusto. (Chronicon breve du Mont St.-Michel.)

Mais voilà que les neveux de Roger (ils étaient au nombre de sept) et les fils de son frère Thomas conspirèrent contre le salut de l'abbaye et de la cité, après la mort du roi Henri. Ils regrettaient son héritage, et la cupidité et l'avarice leur rongeaient le cœur. L'abbé Bernard les fit venir, et leur demanda s'il était vrai qu'ils eussent des projets aussi criminels. Ils dissimulèrent, et jurèrent fidélité à leur patrie et à leur seigneur. Mais à peine étaient-ils descendus chez eux, qu'ils appelèrent pour consommer leur crime la populace de la contrée voisine.

On assembla la cour; ils refusèrent de comparaître. Ce refus acheva de les faire regarder comme coupables. Les principaux de la cité et les grands de la province prononcèrent une sentence contre eux, jurèrent qu'ils ne les recevraient, ni n'habiteraient jamais avec eux. Tout le couvent fut témoin de ce jugement, le prieur Hugues, les chantres Geoffroi et Roger, Froger, Guillaume Carlopin, Ruellin Calcebou, Hugues, fils d'Odon, et plusieurs autres (1).

(1) A priscis admodum temporibus in ecclesia S. Michaelis... mos nefandus... quidam enim laicorum ex eadem villa procreatorum se participes fecerunt... capientes omne genus annone tam frumenti quam leguminis et totius alterius generis et dimidiam partem lanificii et linificis et omnia genera volatilium vivorum et mortuorum et preter cotidianum panem et cotidianum nummum... sacerdos grandevus nomine Rogerus... ad quem tunc temporis hec omnia respiciebant... domini inspiratione... supra altare S. Michaelis per dexteram argenteam et per cultellum supra dicti abbatis obtulit et dereliquit... professionem suam super altare posuit monachusque effectus collegio fratrum adjunctus est acceptis ab eodem abbate xxv fol. cenom, quos ipse reddidit debitoribus omnibus que indumentis ad monachatum necessariis... filio Ruenlenno concessus est introitus monachilis cum converti se voluerit... nepotes filii Thome VII fratres post mortem Henrici regis... in abbatem dominum suum et contra tocius ville salutem nequiter... conspirationem fecerunt... qui iterum in prodicione illa vehementer grassati hominibus alterius regionis ad tantum facinus patrandum adheserunt... congregata curia... malicia eorum comperta. Manuscrit, no. 80.

L'abbé Bernard eut encore une autre affaire avec Pierre de St.-Hilaire. Ce seigneur revendiquait le village de la Croix ; pendant le règne de Henri, il y avait renoncé ; mais il assurait à tous les barons que ce n'était point volontairement. Les religieux l'excommunièrent ; mais il ne redoutait pas les armes spirituelles, et il pilla et ravagea cette propriété : néanmoins, honteux de dépouiller des religieux d'un bien que ses ancêtres leur avaient donné, il vint au Mont St.-Michel avec ses barons (1), déposa son armure, et jura sur l'autel du saint Archange et sur le bras de St. Aubert, qu'il renonçait pour toujours à inquiéter les religieux : jurèrent avec lui Turgis de Tanis et le Carpentier son soldat (2). Les témoins furent Guillaume Bellebarbe, Robert du Monastère, Rualem Calcebou, Robert Macerot, Letus enfant et Robert-le-Rustique.

Richard, fils de Richelin de Boucey, avait dans ces tems fait le voyage de Jérusalem ; il en était arrivé depuis peu, et était tombé malade. Je vois, disait-il, que je retourne à la terre originelle ; ma vie a passé comme l'herbe des champs, je suis tout tremblant, et il versait quelques larmes. Il appela Bernard de Boucey, son prêtre, et Geoffroi de Pontorson, chapelain du roi, et les pria d'aller trouver l'abbé du Mont St.-Michel, pour lui dire qu'il

(1) Petrus de sancto Hylario qui diu villam que Crux dicitur calumpniaverat... hinc a monachis frequenter excommunicatus sed tandem divina ut estimo inspiratione compunctus cum suis baronibus... Manuscrit, n°. 80.

(2) Juravit supra altare Sti. Michaelis et supra brachium sancti Autberti se hanc calumpniam omnino dimisurum... hoc jusjurandum identidem fecerat rege adhuc Henrico vivente quod post mortem ejus violavit quia coactum... juravit cum eo Turgisus de Taneia Carpentarius suus miles... Manuscrit, no. 80.

désirait avant de mourir être revêtu de l'habit de St.-Benoit. L'abbé Bernard, qui avait un grand discernement, lui envoya sur-le-champ le prieur avec un autre frère. Ils le trouvèrent parlant avec éloquence et avec une facilité admirable; ils le revêtirent de l'habit, du consentement de son épouse, et le firent transporter à leur monastère. Il voulut par reconnaissance qu'ils eussent la propriété de quatre acres de terre de son propre fonds, qu'il tenait par droit héréditaire de Michel de Sacey et de ses fils. Son neveu, Richard Cardo, et tous ses parens consentirent à cette donation et la souscrivirent; elle fut déposée dans la chapelle de Pontorson, sur l'autel de St.-Nicolas, avec le livre qui servait au saint Sacrifice, en présence de Radulphe de Veim, de Guillaume de Sacey, de Rainald, de Ranulfe de Granville, et de Guillaume de l'Arche, neveu de l'abbé (1).

Un autre seigneur, nommé Jean, fils de Garnier de Huines, avec le consentement et l'agrément de Turgis, évêque d'Avranches, avait cédé à la même abbaye ses droits sur l'église de Huines (il en avait hérité pour un quart), et la moitié de la terre de son patrimoine, qu'il avait partagée avec son frère Liger, et il s'était ensuite retiré

(1) Richardus Richolini filius de Buceio diutumo atque gravissimo languore confecto ut pote qui nuper ab Ierosolimis redieram... quia me ad extrema interius precognovi perventurum atque viam carnis universe ingressurum gemens flens et tremens mihi duos venerabiles probos viros Gaufredum scilicet capellanum regis de Pontorsum et Bernardum de Bucejo sacerdotem meum ad abbatem... quam erat vir discretissimus... transmisit ad me ecclesie sue priorem... qui venientes me disertissime et eloquentissime repperierunt colloquentem... induerunt me... pro hac... de proprio meo alodo dedi quatuor acras terre de meo fedo quod de Michaele de Sacejo... hoc donum concessit Richardus Cardo... manu propria corroboravit ac posuit super altare sancti Nicolai in capella de Pontorsum cum libro missali... Manuscrit, p. 80.

dans ce monastère. Quinze ans après, deux neveux, dont l'un était clerc et l'autre laïque, réclamèrent ces donations; mais Bernard, abbé de ce Mont, qui joignait à la plus grande sagesse le talent de la parole, les confondit, et les renvoya déçus entièrement de leurs espérances (1). Néanmoins, le jour de la fête de St.-Michel, ils se jetèrent à ses pieds, le priant de ne pas les repousser. Donoalde, évêque d'Aleth, autrefois religieux de ce Mont (2), et Robert, abbé de St.-Sever, qui étaient présens, joignant aussi leurs prières aux leurs, Bernard consentit à les recevoir en grâce, à condition que tous les ans ils paieraient une rente de 22 sous, monnaie du Mans. Voici ceux qui furent témoins de cet accord : Alvered de Macey, Ranulfe de Virey, Main de Poilley, Robert de Precorbin, Radulfe de Brée, Hamon-le-Roux, Liger de Vescey et Jean Chesnel (3).

Radulfe-le-Mangeur accorda aux religieux tous ses droits sur la même église de Huines, et prit l'habit parmi eux (4). C'est ainsi que l'abbaye du Mont voyait croître ses biens sans perdre sa régularité et sa ferveur. L'abbé Bernard envoyait trois de ses religieux à la fois à Tombelaine, pour s'y adonner à la vie intérieure et à la contemplation, ensuite il faisait faire aux autres la même

(1) Johannes filius Garnerii de Huinis licentia et concessu domini Turgisi Abrincensis episcopi dedit quartam partem ecclesie de Huinis que sibi jure hereditatis... et medietatem terre patrimonii sui quam cum fratre suo Ligerio partitus fuerat... sumpsit habitum... Reclamaverunt duo nepotes... unus clericus et alter laicus... Bernardus abbas vir sapientissimus et disertissimus et nimiæ eloquentiæ... protrivit... Manuscrit, nº. 80.

(2) Annales de Mabillon, t. v, p. 620, et manuscrit du Mont St.-Michel, n. 80.

(3) Cessit abbas rigori mentis sue quo potissimum utebatur... Manuscrit, nº. 80.

(4) Radulfus manducans... totum illud quod in ecclesia de Huines possederat. Manuscrit, nº. 80.

retraite (1). On lui donne encore dans d'autres chartes le titre de savant. C'était l'évêque d'Avranches, Turgis, qui l'avait bénit (2).

Cet évêque avait eu pour successeur dans son siége Richard de Beaufay ou de Beaufou (3), chapelain du roi Henri I[er]. Robert, abbé du Mont St.-Michel, dit qu'il fut élu l'an 1134 (4), et Orderic Vital raconte dans son histoire qu'il fut sacré l'an 1135 (5). On trouve Beaufay aux environs de l'Aigle, et pareillement entre la ville du Mans et celle de Bonnestable. Un de ses ancêtres était à la conquête de l'Angleterre, et reçut de grandes richesses en ce royaume. Richard lui-même y possédait des biens. On voit dans le Monasticum anglicanum qu'il avait donné à l'église de Norwic des terres, des églises, des dîmes et d'autres biens (6). L'an 1136, le roi Etienne, ayant convoqué dans ses états un concile général, Richard s'y trouva (7), ainsi que Radulfe, comte de Chester. La liberté de l'église y fut accordée par le roi (8). Il demeura pro-

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, no. 22.

(2) Vir doctissimus... Voyez Gallia Christiana, t. XI, p. 517.

(3) Voyez les manuscrits du docteur Cousin à la bibliothèque d'Avranches.

(4) In appendice ad Sigebertum. Manuscrit précieux, conservé à la bibliothèque d'Avranches. L'ouvrage de Sigebert et la continuation sont tous les deux écrits de la main de ce même Robert.

(5) Lib. XIII, p. 897, à la biblioth. de Coutances.

(6) Ricardus de Bellofago episcopus Abrincatensis concedit... t. III, in-folio, p. 44.

(7) Interfuerunt huic concilio, Hugo archiepiscopus Rothomagensis; Ricardus episcopus Abrincensis. (Historiæ Anglicanæ scriptores t. I, in-folio, p. 259.)

(8) Ego Stephanus Dei gratiâ, assensu cleri et populi in regem Angliæ electus, et ab Innocentio sanctæ romanæ sedis pontifice confirmatus, sanctam ecclesiam liberam esse concedo. (De Gestis regis Stephani.)

bablement quelque temps dans ce royaume. On trouve sa souscription dans quelques chartes accordées à cette époque à quelques monastères d'Angleterre (1).

(1) Monasticum anglicanum, t. I, p. 378.

Le Gallia Christiana, t. XI, p. 478, place deux évêques d'Avranches à la fois, ce qui suffirait pour en faire voir la fausseté. Mais on ne manque pas de preuves directes contre cette assertion.

1°. Les historiens du temps sont tous contraires à cette assertion, et ne disent pas un seul mot de l'épiscopat prétendu de cet Herbert. Dans le manuscrit de Robert du Mont, déposé à Avranches, on trouve le commencement de l'épiscopat de Richard de Beaufou en 1134; dans les manuscrits de la Luserne, sa mort en 1142, et tous les historiens et les cartulaires s'accordent sur ce point.

2°. Dans un manuscrit de Marmoutier, déposé à Tours, on lit que l'évêque Herbert, qui avait confirmé la donation de l'église du Mesnil-rainfray, et dont parle le Gallia Christiana, était encore évêque en 1158, temps de l'épiscopat d'Herbert II. suivant le Gallia Christiana, mais bien seul et unique, suivant nous. Il n'y en a donc pas eu deux de ce nom : Herbertus episcopus Abrencensis eodem anno, 1139, per alteram cartam ait se ecclesiam de Mesnilrenfredi receptam de manu comitis Stephani monachis B. M. Moritonii et priori eorum Ranulpho tradidisse .. episcopum hunc usque ad annum 1158 pervenisse id mihi videar legere in vetustissima carta de ecclesia eadem de Mesnil præ vetustate fere deleta. On trouve la même chose dans le cartulaire de Marmoutier : reperiuntur aliæ duæ ejusdem Herberti episcopi de ecclesia de Montanel anni 1158.

3°. Les personnages principaux dont il est question dans la charte de l'évêque, vivaient du temps de Herbert, seul et unique évêque. Le prieur Raoul, dont il parle, vivait encore l'an 1163, où Guillaume de Juvigny lui donna l'église de Juvigny : ecclesiam de Juvigneio cum presentatione presbiterii Guillelmus de Juvigneio donat 1163 Radulpho priori de monachis Moritonii ; c'est ce qu'on lit dans un manuscrit de Marmoutier, déposé à Tours. De même Gilbert, chantre de la cathédrale, avant l'an 1171, eut des rapports avec le prieur du Rocher nommé Herbert ; ils signèrent tous les deux dans la charte : Gilbertus ad presentationem Herberti prioris S. M. de Moritonio conferre ecclesiam Sti. Martini de Landelis, même manuscrit déposé à Tours. On les trouve encore plus bas, page 94 : carta tempore Ricardi episcopi... Herbertum priorem .. cum eo Gilbertum archidiaconum Abrencens.

4°. Enfin, la date de la charte de l'évêque, qui avait causé l'erreur des Bénédictins, se trouve corrigée dans le cartulaire de Marmoutier déposé à Tours, ou plutôt avait été corrompue : anno sequenti 1159 in cartulario Majoris Monasterii de rebus Normanniæ indict. epacta. nulla concurrente 3°. Herbertus episcopus Abrin. consentit Roberto abbati Majoris Monasterii ecclesiam de Mesnilramfredi quam laici extenus juxta pravam multorum consuetudinem tenuerant acceptare quo quidem in cartulario idem Herbertus anno 1168... actum apud Abrincas.

Richard de Beaufay continua de gouverner l'évêché d'Avranches, comme le prouvent les mémoires de ce tems et les titres de l'abbaye de la Luserne, dont la fondation date de cette époque. Hasculphe, seigneur de Sulligny ou Soligny, établit sur ses terres des cellules hospitalières. Un ancien manuscrit de cette abbaye porte que ce seigneur voulut qu'elles fussent dans le bois de Courbefossé, et qu'il donna, par le conseil de Richard son frère, doyen de l'église cathédrale d'Avranches, et avec son approbation, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de la Luserne : une partie du bois, le moulin, toute sa terre avec les hommes, et deux gerbes de dîme (1). C'était l'an 1143. Dans le temps de Pâques, de la même année, Guillaume Heiron, archidiacre d'Avranches et proche parent de ces seigneurs, fit venir des religieux du monastère d'Ardennes (2), qui venait d'être fondé. Gilbert, religieux de l'ordre de Prémontré, en était alors prieur (3); c'était la seule maison de cet ordre dans toute la province. Une bulle du pape Luce II, adressée à ce même prieur quelques mois après, fait voir que le seigneur Hasculphe lui

(1) Anno domini 1143 fundata est ecclesia canonicorum Lucernensium ab Hasculpho de Suligneyo milite qui eis multa dona fecit videlicet in nemore de Curbafossa... item dedit nobis in hac parochia de Lucerna de consilio... quidquid in villa que Lucerna dicitur possidebat excepto nemore molendinum scilicet cum molta et totam terram cum hominibus et duas garbas decime et partem nemoris in dominio anno domini 1143 presentibus multis...

(2) Anno ab incarnatione domini 1143 Guillelmus Heiron Abrincensis archidiaconus venire fecit de Ardena tempore paschali religiosos viros Tankeredum et Stephanum qui sub Gilleberto priore ordinem Premonstratensem susceperunt de quo ordine sola domus in Normannia habebatur. (Même ancien manuscrit de la Luserne.)

(4) 1138 Gillebertus prior prefuit... Gilleberto priori anno 1144 Voyez Gallia Christiana, tome XI, page 459. Gilleberto priori ecclesie de Ardena, bulle du pape, Gallia Christiana, instrumenta, p. 79.

donna encore deux arpens de vignes à Soligny, toute la dîme du Gripon, tant des moulins que des autres revenus de cette paroisse (1). Gilbert se détermina à lui envoyer deux de ses religieux, Tancrède et Etienne. Le premier avait été tiré de Dammartin (2), et avait peut-être été envoyé pour instruire ceux du monastère d'Ardennes. Couverts de manteaux blancs avec des chapeaux de même couleur, ils vinrent se retirer dans la forêt de Courbefosse. Avec leur robe orientale, ces ermites, semblables à ceux que l'on vit autrefois errer dans les solitudes du Liban, se fixèrent sur les crêtes arides de la montagne, et, dans ces rochers escarpés, sauvèrent avec eux quelques hommes qui frappèrent à la porte de leur ermitage. Tescelin, homme vénérable par sa vertu (3), fut un de leurs premiers disciples. Heiron engagea Hasculphe à leur donner une chapelle qui était dans le bois de Courbefosse (4). L'évêque d'Avranches, Richard de Beaufay, confirma la donation pour fonder le monastère, dédia leur chapelle en l'honneur de la sainte Trinité (5), et mourut quelques jours après, le 25 d'avril, troisième dimanche après Pâques (6).

(1) Voyez le Gallia Christiana, tome XI, page 79, instrumenta.

(2) Gallia Christiana, pages 556, 557.

(3) Pie memorie... Manuscrit de la Luserne, cité par le Gallia Christiana.

(4) Et impetravit a cognato suo Hasculpho donari capellam que est in nemore quod Curbafossa dicitur. (Ex antiquo codice manuscripto abbatiæ de Lucerna).

(5) Richardus de Beaufou Abrincensis episcopus confirmavit predictum donum et dedicavit ecclesiam in honorem sanct. et individ. Trinitatis anno 1143. (Même manuscrit.) Voyez encore les manuscrits du docteur Cousin à la bibl. d'Avranches. M. de Gerville s'est trompé en disant que ce fut Richard de Subligny. (Mémoires des antiq. de Norm. année 1825.)

(6) D'après les nécrologes de Lucerne et de la Luserne et d'après un

Il eut pour successeur Richard, frère de Hasculphe. Ces seigneurs étaient célèbres par leur piété, leur naissance et leurs richesses (1). Ce fut dans ce temps que Hasculphe reconnut par un acte public et authentique sa donation. J'ai établi, dit-il, par l'inspiration de Dieu et par le conseil de mon frère l'évêque d'Avranches, des chanoines réguliers qui persévèrent dans le service du Seigneur, pour mon salut, pour celui de mon épouse Denise d'Avranches, de mon père Othoer, de ma mère Lesceline, et de mon frère Radulphe. Il leur accorda encore dans le reste de la forêt, qu'il s'était réservé, la dîme des pâturages et de la vente du bois, tout son domaine à Soligny autour de la vigne de Toi qu'il leur avait donnée, et la masure de Ragnulfe des Monts ; à Marcey, la masure d'Osberne dapifer, ou grand sénéchal, et une acre de terre pour une vigne. Cet acte fut passé en présence de Hugues, doyen ; de Guillaume et Geffroi, archidiacres ; de Robert, prêtre de la Rochelle ; de Payen, prêtre de la Luserne ; de Philippe de St.-Pierre (Langer), de Philippe de la Mouche, de Robert Hoiron, de Richard de Leisaux et de plusieurs autres (2).

L'année suivante, 1144, Tancrède mourut. Il eut le titre de bienheureux (3), ainsi que son successeur Tes-

manuscrit de la bibl. de St.-Victor de Paris. Voyez la dissertation de M. Cousin dans ses manuscrits.

(1) Voyez Cenalis, Nicole dans son catalogue, etc.

(2) Ego Hasculphus de Suligneio... Ricardi fratris mei Abrincensis episcopi consilio et assensu in bosco qui ab antiquis Curbafossa appelabatur constitui regulares canonicos in Dei servitio perseverantes... M. de Cuvigny, abbé de la Luserne, envoya cette charte à M. Cousin, curé de St.-Gervais d'Avranches, le 22 décembre 1750.

(3) Huic itaque domui primum præfuit prior B. Tankeredus ; et eo mortuo anno 1144 B. Tescelinus... Neustria Pia.

celin. Une bulle du pape, Eugène III, donne à celui-ci celui d'abbé (1). Il abandonna avec ses religieux les lieux arides et sauvages où ils demeuraient; ils bâtirent leurs cellules dans la même solitude, au fond d'un vallon, ombragé d'épais feuillages. On l'appelait la vallée du Thar, et il porte encore aujourd'hui ce nom. L'évêque d'Avranches, Richard de Soligny, le dix-huitième jour d'octobre, fête de St. Luc, 1145, se transporta à leur chapelle qui était de bois, et y consacra un autel (2), en présence des habitans des hameaux voisins, accourus à cette cérémonie. Les religieux demeurèrent en ce lieu quelques années (3). Ce fut pendant ce temps que l'évêque de Bayeux, appelé Philippe, donna aux chanoines de la Luserne le monastère d'Ardennes (4), et on voit dans l'histoire de Prémontré que cette abbaye, qui avait donné naissance à celle de la Luserne, devint une de ses filles (5). Le même prélat souscrivit une charte par laquelle le roi Henri II, successeur d'Etienne, confirmait tous les biens de Tescelin et de ses religieux, et défendait de leur susciter des querelles ou des procès (6). Ainsi ces

(1) Terscelinus abbas Curbæfossæ... Annales de Prémontré, t. xi.

(2) Post mortem Tankeredi anno 1145 in festo sancti Luce predictus abbas et fratres exeuntes de nemore propter loci illius inconvenientiam venerunt in vallem juxta Thar susceptique sunt a d. Richardo de Suligneyo... in capella Lignea in qua idem episcopus ipsa die presenti innumerabili populi multitudine altare consecravit. Ancien manuscrit de l'abbaye de la Luserne. M. de Gerville dit que l'évêque fit la dédicace de leur chapelle. C'est une erreur échappée à ce savant.

(2) Manserunt itaque illic aliquot annis. Même manuscrit.

(3) Sciatis Philippum Bajocensem episcopum dedisse et in presentia nostra concessisse... Gallia Christiana, page 82, instrumenta.

(4) Voyez les annales de Prémontré, à la bibl. d'Avranches.

(5) Henricus rex Anglorum... volo et firmiter præcipio quod prædictos canonicos nullus perturbare audeat, nec de iis omnibus in

solitaires des bords du Thar purent défricher en paix leurs champs incultes et marécageux. Quelque temps après, Tescelin mourut, et un autre religieux, nommé Ansgot, le remplaça. Celui-ci prit la résolution de descendre de la montagne et de fixer sa demeure dans la plaine, au bord des eaux. Nous remîmes alors, dit l'annaliste de cette abbaye, qui vivait dans ces temps, à notre fondateur, en présence de l'évêque d'Avranches (1) et de Richard, archidiacre de Coutances, la terre qui était entre notre premier parc, et la forêt, et la rivière du Thar, et le ruisseau de Tharnet, et les autres biens qu'il nous avait donnés. Ce seigneur pria l'évêque d'Avranches d'en disposer à son gré. Alors Guillaume, baron de St.-Jean-le-Thomas, était aussi illustre par sa piété que par ses talens. Lui ayant demandé une lande au bord de la forêt, pour y bâtir notre monastère, et le saint évêque pour le même but lui proposant de lui remettre la donation qu'on lui avait faite il y consentit avec joie; et comme le seigneur Hasculphe perdait le titre de fondateur, il lui donna une coupe d'argent (2). Cela fut fait, continue le

placitum mittere, nisi ego præcepero... Gallia Christiana, page 113, instrumenta.

(1) C'était Achard.

(2) Anno domini 1161 reddiderunt Ansgotus abbas et fratres Hasculpho de Suligneyo in presentia venerabilis patris d. Achardi Abrincensis episcopi ac Richardi Constantiensis archidiaconi terram que est inter primum vivarium nostrum et Nemus et Thar et Tharnet quam prius nobis dederat idem Hasculphus de Suligneyo una cum aliis eleemosynis suis in perpetuam eleemosynam... Manuscrit de l'abbaye de la Luserne.

Predictus autem Hascullus totam supradictam terram que prius eleemosyna fuerat dedit Deo et predicto episcopo liberam et solutam in perpetuam eleemosynam episcopus autem eamdem terram dedit Willelmo de sancto Joanne liberam et quietam ad fundandam in ea abbatiam in honore sancte Trinitatis concesserunt itaque episcopus et Hasculphus ut sicut Hascullus primus fuerat advocatus predicte

savant archidiacre de Coutances, en ma présence, en celle de Roland, doyen de l'église cathédrale d'Avranches; de Guillaume, archidiacre de la même église; de Robert, chapelain; de Robert de la Rochelle et de ses deux fils Hugues et André, de Robert de St.-Jean, de Gilbert de Champeaux, de Roger-le-Pauvre de la Rochelle, de Ranulfe de St.-Pierre, de Radulfe de Ste.-Marie, de Guillaume de Fougères, de maître Richard de St.-Pierre, de Rainald, chapelain de St.-Jean; de Richard, chapelain; de Roger de St.-Jean, et d'une multitude d'autres témoins (1). Alors, poursuit l'annaliste, nous abandonnâmes la vallée près de notre parc, où l'on avait demeuré seize ans six mois et cinq jours, et nous vînmes avec un grand concours de peuple dans ce lieu, où, avec le secours du Seigneur nous espérons rester toujours (2). Notre église y est bâtie, et la première pierre fut présentée par nos bienfaiteurs Hasculphe et Guillaume de St.-Jean, et posée par le vénérable évêque et Ansgot, notre abbé (3).

Le seigneur de St.-Jean combla ce monastère de ses

eleemosynata ita et Willelmus deinceps advocatus ejusdem esset eleemosynæ et abbatie que erat in ea fundata pro hac autem concessione dedit idem Willelmus memorato Hasculfo scyphum argenteum in presentia prefati episcopi actum est hoc anno 1164... Manuscrit de l'abbaye de la Luserne envoyé par de Cuvigny, abbé de la Luserne, à M. Cousin, docteur de Sorbonne, etc.

(1) Voyez les ouvrages de Colombi, p. 555.

(2) Anno domini 1162 sexto idus aprilis relinquentes vallem juxta vivarium ubi fuerat per sexdecim annos et sex menses et dies quinque venimus cum magno populi comitatu in locum istum in quo protegente Deo abbatia perpetuo perseveret... Manuscrit de la Luserne.

(3) Anno Verbi incarnati 1164 fundata est ecclesia nostra ab Hasculfo de Suligneyo et Willelmo de sancto Joanne dominis nostris offerentibus primum lapidem quem venerabilis Achardus et Ansgotus abbas noster susceperunt et in fundamento posuerunt... Manuscrit de la Luserne.

bienfaits. Il lui donna l'église de St.-Jean-le-Thomas, avec ses revenus, et les vignes, la terre et les pêcheries. Quelques seigneurs, à son exemple, lui firent aussi des donations. Alain de St.-Pierre donna aux religieux la dîme de tous ses moulins, et Henri de St.-Pierre, celle du sien. Guillaume de Chantepie fit présent, dans la paroisse des Chambres, de deux masures. A Angey, Radulfe et son épouse Philippine donnèrent, sur le fonds de Geoffroy Dubois, dix sous, monnaie d'Angers. Guillaume, archidiacre d'Avranches, céda dans cette ville une acre de vigne, avec un pressoir à Maloué, qu'on trouve nommé ici pour la première fois (1). On voit aussi dans le cartulaire de ce monastère que Hasculphe leur avait accordé la dîme de la foire, qui se tenait dans le bourg du Grippon (2). Robert Heriz et son fils Roger firent des dons considérables dans la paroisse de la Rochelle; et, à Crollon, Guillaume de Magny leur céda trois sous, monnaie du Mans, qu'ils étaient obligés de payer tous les ans. A Champcé, il leur fut accordé trois quartiers de froment sur la terre que tenait Mandar, au manoir de St.-Nicolas.. Pellevilain leur fit aussi des concessions à Noirpalu. Ils comptaient encore, parmi leurs propriétés, l'église de Ste.-Marie de la Rochelle, celles de Champeaux, d'Angey, de Montviron, de Subligny, le manoir de Crollon, une terre à Avranches avec des vignes et des pressoirs, une autre à Subligny et à Noirpalu (3). On fait ici mention pour

(1) Apud Abrincas unam acram vinee cum pressorio in Messiomore de dono Willelmi Abrincensis archidiaconi. (Ex cartulario Lucernensi.)

(2) Apud Grippum decimas omnium rédituum ad idem castrum pertinentium cum decima ferie ejusdem ville ex dono Asculfi de Suligneio. (Cartulaire de la Luserne.)

(3) Terram quam habetis apud Sublineium et Nigram-Paludem.

la première fois de Subligny, qui paraissait alors dépendre de Noirpalu. Les religieux reçurent encore la dîme du moulin de Chérenccy, la sixième partie de celui de Noirpalu, et la troisième partie de celui des Chambres. Une bulle du souverain pontife Urbain III, accordée à l'abbé Ansgot, fait mention de toutes ces donations. A cette époque, l'homme qui labourait la terre appartenait souvent à un autre homme. Le père des chrétiens voulut que les clercs ou les laïques qui s'enfuiraient chez eux et quitteraient le siècle, y fussent libres, et ne pussent être redemandés (1). Il leur accorda également le droit de célébrer les divins offices, dans un interdit général; mais ils ne pouvaient rassembler les fidèles par le son des cloches (2). Il donna cette bulle en présence de plusieurs cardinaux (3).

Raoul de Fougères accorda encore à ce monastère la dîme de son sel à Courtils (4). Mais sa mère Olive, fille du comte Etienne de Blois, épouse de Guillaume de St.-Jean, fondateur de la Luserne, s'occupa de celui de Savigny et lui donna une église (5).

Alors cette abbaye appartenait à l'ordre de Citeaux.

(Cartulaire de la Luserne, ou bulle d'Urbain III, en 1186. Presque toutes les terres de Subligny, avant la révolution, appartenaient à la seigneurie du Grippon.)

(1) Liceat quoque vobis clericos vel laicos e sæculo fugientes liberos et absolutos ad conversionem recipere et eos absque contradictione aliqua retinere...

(2) Cum autem generale interdictum... non pulsatis campanis. Même bulle.

(3) Ego Urbanus catholicæ ecclesiæ episcopus... ego Rollandus sanctæ Mariæ in porticu diaconus cardinalis, etc., etc.

(4) Apud cortis decimam salis totius reditus... Gallia Christiana, t. XI, appendix.

(5) Voyez les mémoires des antiquaires de Normandie, année 1825, t. II, p. 267.

Après la mort de St. Vital et de St. Geoffroy, les religieux de Savigny avaient élu Evan, natif d'Avranches, recommandable par sa science et par sa piété, et un des premiers disciples de Vital. Il avait été envoyé par Geoffroi gouverner une abbaye en Angleterre, d'où il fut rappelé pour gouverner celle de Savigny. On le surnomma l'Anglais. Il eut pour successeur Serlon. Un historien contemporain nous représente ce dernier distingué par sa science et son éloquence, qui, plus douce que le miel, gagnait tous les cœurs (1). Les annales de Citeaux ajoutent qu'il était aussi célèbre par sa sainteté (2). Il obtint plusieurs bulles de Rome ; une le recommanda aux seigneurs voisins ; une seconde confirma les biens de son abbaye ; et, dans une troisième, le souverain pontife prit son monastère sous sa protection. Serlon assemblait, tous les ans, les chapitres généraux ; mais voyant que quelques abbés d'Angleterre négligeaient de s'y trouver, il résolut de se donner à St. Bernard, avec toute sa congrégation (3). Il se rendit donc au concile de Rheims, où ce grand homme siégeait. C'était l'an 1148 (4). Ce concile était assemblé pour juger un gentilhomme breton appelé Eon, qui se disait être le fils de Dieu, le juge suprême, sur l'allusion de son nom avec le mot *eum*,

(1) In diebus illis praerat in domo Savigniensi vir venerandus nomine Serlo, valdè litteratus et cujus eloquium audientibus erat acceptabile super mel et favum. (Spicileg. t. x.)

(2) Serlo vir planè sanctus.., t. II, in-fol. p. 104.

(3) Dominus Serlo, vir Deo dignus, qui Savigniacum cum triginta abbatiis in generali capitulo Cisterciensi, praesente beatissimo papa nostro Eugenio tertio, per manum sancti Bernardi, ordini nostro sociavit, et Claraevallis coenobio submisit et contulit. Henriquez. Voyez encore Spicileg. t. x, p. 374.

(4) Voyez l'histoire ecclésiastique de Fleuri, à qui on avait communiqué les titres de l'abbaye, comme il le dit lui-même.

dans cette conclusion des exorcismes *per eum qui judicaturus est*... et dans celle des oraisons *per eumdem*... Il avait séduit, surtout de la Bretagne, une grande multitude de peuples ignorants qui le suivaient et le regardaient comme le maître du monde ; c'est ainsi que le rapporte Guillaume de Neubury (1).

Il parut avec fierté dans le concile, au milieu de tous les prélats. Le souverain pontife, après l'avoir considéré quelque temps, lui demanda qui il était ? Je suis, répondit-il sans hésiter, celui qui doit venir juger les vivans et les morts, et le monde par le feu (2).

Il avait à la main un bâton d'une forme extraordinaire, dont le sommet présentait deux branches. Pourquoi portez-vous ce bâton, ajouta le souverain pontife ? C'est le signe d'un grand mystère, répliqua-t-il ; et l'exposant à la vue de toute l'assemblée, il ajouta : quand ses deux branches regardent le ciel, comme vous le voyez présentement, Dieu possède deux parties de l'univers ; la troisième m'est réservée ; mais si je tourne vers la terre les deux branches, et que l'autre extrémité, qui est simple, regarde le ciel, deux des parties de l'univers sont en ma puissance, et je laisse la troisième à Dieu. Toute l'assemblée, jusqu'aux plus graves prélats, partit d'un éclat de rire.... (4)

(1) Cum sermone gallico Eon diceretur, ad suam personam pertinere credidit quod in ecclesiasticis exorcismis, scilicet per eum, qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. Ita planè fatuus ut Eon et eum nesciret distinguere... seductam sibi multitudinem aggregaret, quæ tota illum, tanquam dominum dominorum, individuè sequeretur. l. 1, c. XIX.

(2) Cùm ergo staret in conspectu concilii interrogatus a summo pontifice quisnam esset, respondit : ego sum ille qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. (Id.)

(3) Habebat autem in manu sua baculum inusitatæ formæ ; in su-

Robert du Mont, dans sa chronique, dit qu'il fut mis sous la garde de l'archevêque de Rheims, et Otton de Frésingue (1) ajoute qu'il fut ensuite livré à l'abbé Suger, qui l'enferma dans une étroite prison, où il mourut.

St. Bernard présenta Serlon au pape Eugène, qui approuva son dessein ; et dès la même année, 1148, Serlon fut admis au chapitre général de Citeaux (2).

On trouve à la suite des ouvrages de St. Bernard, mis au jour par Jean Picard, le nom des monastères qui dépendaient de Savigny, lorsqu'ils furent mis sous la discipline de Citeaux, la taxe à laquelle ils étaient imposés, le lieu et l'époque de leur fondation (3). On voit dans le Gallia Christiana quelque changement, et des variantes dans le cartulaire de Savigny.

periori scilicet bifurcum. Interrogatus quid sibi vellet baculus ille ; res, inquit, grandis mysterii est. Quandiu enim, sicut nunc videtis, duobus cœlum capitibus suspicit, duas orbis partes Deus possidet, tertiam mihi partem cedens. Porro si eadem duo superiora capita baculi submittam usque ad terram, et inferiorem ejus partem, quæ simplex est, erigam ut cœlum suspiciat, duabus mundi partibus mihi retentis, tertiam tantummodo partem Deo relinquam. Ad hæc risit universa synodus ... (Id.)

(1) In Frideric. l. 1, c. xv.

(2) Fleuri, histoire ecclésiastique... Annales de Citeaux, t. II, etc.

(3) Taxationem quam habeant in libris Cameræ, ubi et quando fundata ex Genesi ecclesiarum Clarævallensium.

LE JOUR.	LA PROVINCE.	LES ABBAYES.	LES DIOCÈSES.	LA TAXE.	L'ANNÉE	CARTULAIRE.	GALLIA CHRIST.
						Années	Années
11 juillet	Angleterre	Furness	York	. . . .	1121	1120	1127
. . . . . .	Normandie	Bolbec ou Beaubec	Rouen	. . . .	. .	1118	. .
. . . . . .	France	Vaux-Sernay	Paris	xxxiii flor.	. .	1118	. .
. . . . . .	Anjou	Calocheum, ou Chalocheium, ou Calocarium (en latin)	Angers	. . . .	. .	1120	. .
25 juillet	Normandie	Foucarmont	Rouen	L	1130	1120	. .
1 mars	Normandie	Saint-André-de-Goufer	Séez	c. xx	1130	1120	. .
25 octobre	de Galles	Neath	Landaf	. . . .	1130	(1) 1120	1129
15 juillet	Anjou	La Bussière	Angers	. . . .	1131	. .	. .
Le même mois	Normandie	Aunay	Bayeux	ccc. lxxvi	1131	. .	. .
4 octobre	Angleterre	Quarr	Oxford	. . . .	1131	1137	1132
10 novembre	Touraine	Fontaines	Tours	xxxiii	1132	1137	. .
4 juin	Angleterre	Cumbermere	Coventer	. . . .	1133	. .	1133
26 mars	Picardie	Longvillers	Boulogne	xxxiv	1135	. .	. .
25 juillet	Angleterre	Stratford	Londres	. . . .	1135	. .	. .
17 juillet	Angleterre	Coggeshall	Norwich	. . . .	1140	1137	1142
31 décembre	Angleterre	Bellelande	York	. . . .	1138	. .	1134
27 juillet	Bretagne	Vieuville	Dol	. . . .	1140	1144	. .
16 novembre	Normandie	Barbery	Bayeux	. . . .	. .	1140	. .
16 novembre	Le Maine	La Champagne	Le Mans	. . . .	1151	1188	. .

(1) On cite le cartulaire d'après l'extrait qu'en a fait le savant antiquaire, M. de Gerville.

Cette dernière abbaye ne doit point être mise au nombre de celles qui se soumirent à l'ordre de Citeaux ; elle ne fut fondée qu'après cette époque.

Il y en eut encore d'autres qui devaient leur origine à celles-ci et qui prirent aussi l'ordre de Citeaux : en voici le tableau par le même auteur :

LE JOUR.	LA PROVINCE.	LES ABBAYES.	LES DIOCÈSES.	L'ANNÉE.
		Fille de Bolbec.		
1 décembre	Ile de France	Briostel (1).	Beauvais	1137
		Fille de Vaux-Sernay.		
26 mars	Normandie	Breuil-Benoît.	Evreux	1137
		Fille de Breuil-Benoît.		
10 décembre	Normandie	La Trappe.	Séez	. .
		Filles de Furness.		
10 janvier	Angleterre	Caldra (en latin) peut-être Cardif.	Chester	1134
7 août	Angleterre	Swineshevcd	Lincolne	1134
10 janvier	Ile de Man	Maumaniel.	. . .	1140
		Fille de Aunay.		
15 novembre	Normandie	Le Val-Ste.-Marie.	. . .	1136
		Fille de Quarr.		
10 septembre	Angleterre	Stanlegh.	. . .	1140

(1) Ainsi appelée dans le texte latin ; aliàs de Laneio.

On trouve encore dans les annales de Citeaux (1) quelques autres monastères qui sont omis dans cette liste, l'abbaye de Bildevas, dans le diocèse de Chester, fondée l'an 1135, et celle de Buchfestein dans celui d'Oxford, fondée l'an 1134. Parmi celles qui tiraient leur origine de Furness, est ajoutée Lielrhede. Il en est encore quelques-unes rapportées par d'autres auteurs, qui dépendaient alors de Savigny : Carrike, en Angleterre ; Basingwerch, dans le comté de Flinth ; une autre encore, dans l'île de Man ; d'autres fondées par le prince d'Irlande appelé Malachin, le roi Etienne et Mathilde son épouse, et Akair fils de Berdou.

Toutes ces abbayes s'unirent à Citeaux ; tant était grande la réputation de St. Bernard ! Elles jouissaient de grands revenus, possédaient des hommes très-distingués, qui s'y étaient retirés par l'amour de la retraite et de la solitude. Toutes avaient demandé à notre sol, fameux par la piété de ses habitans, des fondateurs ou des religieux. Jamais abbaye ne fut plus célèbre que Savigny.

Bolbec devait son origine à l'abbé Geoffrei, qui envoya Osmond pour la gouverner. Claude Robert, dans son ancienne Gallia Christiana, dit qu'elle fut fondée l'an 1127. Il est question de cette abbaye dans le droit canonique (2) ; et dans un autre ouvrage on rapporte une histoire fort singulière d'un religieux qui, à l'article de

(1) Addendæ ex Genesi ecclesiarum Claraevallensium... filiæ Saviguiaci, utraque in Anglia.

(2) Cujus mentio in jure, in capite gratum de officio et potestate judicis delegati ; et in capite cum causam 6a, de appelatione... in libris Cameræ quadringentorum florenorum præfixa taxa. Annales de Citeaux, t. II.

la mort, se sentait une horreur invincible de la communion. Au moment où les religieux fondaient en larmes et priaient avec la plus grande ferveur, il s'écria qu'il était délivré; qu'une légion de démons, qui l'avaient tourmenté horriblement, étaient en fuite. Il communia ensuite avec la plus grande joie (1). Vaux-Serney avait été aussi fondée par l'abbé Geoffroi. Les registres de Clairvaux portent qu'elle était taxée à deux cents florins, tandis que celle de Bolbec l'était à quatre cents. Il est fait mention de cette abbaye dans une bulle du pape Luce II, qui nomme le premier abbé Arrald. Pierre, religieux de Vaux-Serney, et Gui, abbé, ensuite évêque de Carcassonne, se rendirent célèbres par leurs récits des guerres des Albigeois. Un autre abbé, nommé Thébault, célèbre par ses miracles, y mourut en odeur de sainteté (2).

La troisième, qui est rapportée ci-dessus, fut fondée par Hugues, baron de Mathefelon, son épouse Jeanne de Sable, et leur fils Théobald (3). Celle de Furness devait son origine au roi Etienne, suivant Reyner (4). Un autre

(1) Conversus quidam de fratribus Bellibeci... cum jam proximus morti esset, monebant eum fratres ut sacram communionem acciperet. Quod ipse vehementèr abhorrens, pertinaci animo recusavit... congregati itaque in ecclesia, multiplicatis litaniis et psalmis... afferte dominicum sacramentum... aderat modò ingens dæmonum turba a quibus undique pressus ita coarctabatur... ecce interim fratres nostri cum magno impetu super dæmones irruerünt et expulerunt. (In additis ad Exordium magnum.)

(2) Quam libri Cameræ vallem Sarcium vocant... Annales de Citeaux, t. II.

(3) Tertia Savigniaci filia Chalocheium Andegavensis diœcesis... (Robert Claude dans sa Gallia Christiana, et Genesis ecclesiarum Clarævallensium) fundatores habuit... a quorum etiam filiis et nepotibus, possessiones accepit, ut habent Notitiæ ecclesiarum Cisterciensium.

(4) Clemens Reinerus, in apostolatu Benedictinorum Angliæ : Anno Domini M. C. XXVII. nonis Julii fundatum est monasterium

historien anglais dit qu'elle devint célèbre par sa munificence (1). Foucarmont eut pour fondateurs, suivant les annales de Citeaux, les comtes de Eusy, dont les fils Raoul et Jeanne son épouse, fille d'Odon III, duc de Bourgogne, comblèrent de bienfaits ce monastère, et voulurent y être enterrés (2). St.-André de Gouffer eut plusieurs fondateurs illustres, de famille de comtes. C'est à cette abbaye que fut adressée cette fameuse décrétale d'Alexandre III, qui se trouve au chapitre *Si de terra* (3).

Un historien d'Angleterre, dans son histoire ecclésiastique latine de ce royaume, rapporte que Neath devait son origine à Richard de Granvils (4). L'abbaye de la Bussière, suivant les registres de Clairvaux, était taxée à quatre-vingt-treize florins (5); celle d'Aunay à quatre cents. Un homme du monde s'y étant retiré pour être délivré des tentations, Pierre de Blois lui adressa une pièce de vers pour le détromper de son erreur; elle commence ainsi :

Olim militaveram
Pompis hujus sæculi
etc.

Furnesii per nobilem virum comitem Moritolii et Boloniæ, in loco vallis quæ tunc Bekangvil vocabatur. Fundatum autem erat de ordine Savigniacensi, id est Tironensi, sub regula S. Benedicti, cujus ordinis professores monachi fuerunt (ut in libro quodam de vetusta littera reperi) et eorum habitus grisei coloris erat...

(1) Ortum est, regnante Stephano, imo eo authore et duce, sumptusque et possessiones suppeditante, Furnesium... (Nicolaus Arpsfeldius, sæculo XII, c. 45.)

(2) Tome II, in-folio.

(3) Voyez Gallia Christiana, t. XI; et annales de Citeaux, t. II.

(4) Nethæ in Clamorganiæ comitatu, titulo sanctæ Mariæ Virginis; fundator Rhicardus Granvils. (Nicolaus Arpsfeldius.)

(5) In libris Cameræ de Buxeria dicitur atque trium et nonaginta florenorum...

Il est question de l'abbaye de Fontaines dans Claude Robert, et de celle de Quarr dans la chronologie des églises de Citeaux (1). Cumbermere devait son origine à Guillaume de Malbedeng (2). Les uns disent que le roi Etienne et son épouse Mathilde fondèrent Longvillers; d'autres que ce fut une certaine duchesse d'Angleterre (3). Le roi Henri II fut le fondateur de celle de Stratford, sous l'invocation de St. Léonard (4), suivant un savant historien d'Angleterre; et, dans un autre de ses ouvrages, il assure que ce fut Guillaume de Montefichet (5), de l'ordre des chevaliers. Mathieu Paris parle de Bildwas. Buchfestein dut son origine à Gilbert Vasset et à Egeline Convitney son épouse (6). Le roi Etienne, aux prières de son épouse, fonda Coggeshall. Les religieux eurent une contestation avec un autre couvent. Jean de Salisbury écrivit deux lettres à ce sujet au souverain pontife (7).

Bellelande fut fondée par Roger de Mombray. Les religieux furent gouvernés par un saint homme, nommé aussi Roger; ainsi parle un auteur anglais. Il ajoute que Robert de Mombray, sa mère Gonnor, et le roi Henri

(1) In chronologia...

(2) Nicolaus Arpsfeldius, ou Harsfeldius, savant archidiacre de Canterbury.

(3) Alii a ducissa quadam Angliæ fundatum tradunt, quæ optimam possessionem monachis tradidit... Annales de Citeaux.

(4) Strafordia Bouue, titulo sancti Leonardi fundator Henricus secundus rex, moniales vel albi monachi. (Arpsfeldius in indice cœnob. Anglor.)

(5) Est et cœnobium Strafordiæ positum hoc sæculo prope Londinum a Guillelmo de Montefichet equestris ordinis homine. (Arpsfeldius in historia ecclesiastica Angliæ.)

(6) Annales de Citeaux, t. II.

(7) Epist. 8 et 9.

furent aussi fondateurs de cette abbaye (1). Guillaume de Neubrige raconte que les religieux avaient changé quatre fois de demeure (2). Un de ces religieux, qui était sorti comme les autres de Savigny, eut une triste célébrité. Il s'appelait Wimond. Issu de parens pauvres, il avait d'abord été réduit, pour subsister, à transcrire les livres que la vétusté ou quelqu'autre accident avait endommagés. Un jour, envoyé avec les autres religieux dans une île voisine, il plut tellement aux barbares par son éloquence et ses autres qualités extérieures, qu'ils s'écrièrent tous, qu'ils le voulaient pour évêque (3). C'était un homme courageux et d'une force extraordinaire. Il n'est pas plus tôt établi évêque dans cette île, qu'il rassemble une troupe de gens armés, de gens sans aveu et intrépides, dont il enflamme le courage, et qui jurent de le suivre partout; il équipe quelques vaisseaux et fait des courses sur le rivage d'Ecosse. Le roi de ce pays, apprenant ces tristes nouvelles, fut obligé d'assembler ses forces et de poursuivre ce pirate. Mais quand il était vivement pressé, il se retirait dans les cavernes et courait ensuite les mers pour piller. Il se ressouvint néanmoins de son caractère sacré, et vint pleurer ses fautes au fond d'un cloître. Guillaume de Neubrige le vit à Bellelande, où il

(1) Nicolaus Arpsfeldius, hist. eccles. Angliæ, sæculo XII, cap. 43.

(2) Bellælandæ cœnobium... sumptu Rogerii de Monbray initium sumpsit, cui Rogerius quidam vir summæ pietatis præfuit... quidam Savigniacenses monachi condiderunt; qui cum essent numero pauci, et pauperes, locumque aptum quærerent... locum prius angustum acceperunt; deinde ad locum alium; de illo ad tertium, de tertio ad quartum sub eodem patrocinio, diversis ex causis migrantes; ibidem... resederunt. (Lib. I, c. 15.)

(3) Robert du Mont; Nicolaus Arpsfeldius, hist. Angl. sæculo XII, ch. 42, n°. 20; Guillaume de Neubrige ou plutôt de Neubury.

se distinguait alors par sa piété (1). On a parlé plus haut d'une abbaye dans le diocèse de Dol en Bretagne : elle s'appelait Vieuville, et avait été fondée par le comte Gédouin de Montorel. Le premier abbé est appelé Robert. Il fut bénit l'an 1141 par Geoffroi, évêque de Dol, et ensuite archevêque de Capoue en Italie (2). Enfin Barbery, qui était taxée à soixante florins, dut encore son origine aux religieux de Savigny.

D'autres abbayes furent fondées par celles-ci. On trouve Briostel dans les anciens titres de Clairvaux, et Breuil-Benoit. Cette dernière fut fondée par un religieux de Savigny, appelé Arralde, qui était alors abbé de Vaux-Serney. Des religieux de Savigny vinrent s'établir dans ce monastère, à l'extrémité du diocèse d'Evreux, sur le bord de la rivière d'Eure ; des seigneurs de Marcelly avaient donné ce terrain, et l'on trouve dans plusieurs chartes des preuves de leurs bienfaits et de leur piété (3). La Trappe dut sa fondation à Rotrou II, comte du Perche. C'était pour remercier Dieu de la grâce qu'il lui avait faite de n'être pas monté sur le vaisseau la Blanchenef, où périrent presque tous les seigneurs d'Angleterre. Son épouse Mathilde ou Mahaud, sœur naturelle de Guillaume Adeling, fils unique du roi d'Angleterre, fut une des victimes de ce naufrage. En mémoire de cet événement

(1) Guillaume de Neubury : evolutis diebus in Monam insulam cum fratribus missus suavitate eloquii et jucunditate faciei, cum esset etiam producto et robusto corpore, ita barbaris placuit, ut ab eis in episcopum peteretur... denique congregans viros inopes et audaces... accensis ergo omnibus atque in verba ejus jurantibus, per vicinas cœpit insulas ferociter...

(2) Gallia Christ de Claude Robert, archidiacre de Châlons-sur-Saône, in-folio 1626. Annales de Citeaux, etc.

(3) Voyez Gallia Christiana, t. XI.

déplorable, et qu'il avait si heureusement évité, il voulut qu'on donnât au toit de l'église qu'il fit construire la forme d'un vaisseau renversé (1).

C'était vers l'an 1122, pendant que l'abbaye de Savigny jetait un grand éclat et envoyait des religieux dans divers établissemens. Vers l'an 1140, le même Rotrou II (2), du consentement de Harvise, qu'il avait épousée

(1) M. Louis Dubois, auteur de l'histoire de la Trappe, 1824, a écrit que ce comte fut exposé aux horreurs de ce naufrage et qu'il fit vœu, étant sur le point de périr, s'il parvenait à se sauver, de construire une église. Il ajoute qu'il gagna la terre, etc. Mais tout cela est sans probabilité. Orderic Vital dit formellement qu'ils périrent tous, excepté le seul Berold, boucher de Rouen. Tous les autres historiens font entendre la même chose, et pas un seul ne parle du comte du Perche. Voyez de Hoveden, Guillaume de Malmesbury, Brompton, Henri de Huntingdon, Simeon de Durham, etc., et parmi les modernes John Lingard, etc.

Le Mémorial, cité par M. Louis Dubois, est extrait du Chartrier de la Trappe, mais il n'est daté que de l'an 1385, c'est-à-dire 245 ans après la fondation. C'est un peu tard pour venir contredire tous les historiens du XIIe. et du XIIIe. siècle. Le religieux qui le fit, consulta sans doute des traditions ; mais le défaut de critique et l'ignorance des ouvrages des auteurs contemporains lui firent commettre des erreurs.

Les Bénédictins, qui avaient lu ce mémorial, par respect pour les pères de la Trappe, ou par esprit de corps, rapportent ce prétendu naufrage et ce vœu, mais se gardent bien de citer le naufrage où périt Guillaume Adeling, et même l'époque, et ajoutent encore ut volunt, ce qui prouve qu'ils n'y croyaient pas. Voyez Gallia Christiana, t. XI, p. 747. De même, en parlant des évêques qui avaient consacré l'église de la Trappe en 1214, ils ont mis en petites lettres Raoul, Radulfus, cité par le Mémorial ; parce que, suivant leurs savantes recherches, ce Raoul n'était point alors évêque, mais bien doyen. Toutes ces erreurs les empêchent de citer le Mémorial. Il y avait un peu plus de critique dans ces Bénédictins que dans M. Louis Dubois.

(2) C'est le même Rotrou II, fondateur. Comment se fait-il donc que M. Louis Dubois l'appelle Rotrou III, fils du fondateur ? tandis que le Mémorial dont il se sert, sur lequel il s'appuie, dit en termes formels que c'est le même Rotrou, fondateur, qui avait fait le vœu, votum solvit anno 1122 et anno 1140 præfatus Rotrodus, voluntate Harvisæ, etc. Les Bénédictins disent aussi qu'il donna la charte de la fondation l'an 1140 et qu'il mourut l'an 1143, et qu'après cela son fils Rotrou III augmenta la fondation de son pere, acheva les édifices, et donna des terres : defuncto anno 1143 Rotroco, filius Rotrocus III patris fundationem auxit, ædificia per-

en secondes noces, et de ses fils Rotrou et Etienne, les constructions principales du monastère étant terminées, fit à cet établissement naissant des donations considérables; il donna une charte, qui est aujourd'hui perdue(1), et introduisit dans cette abbaye des religieux de celle de Breuil-Benoit, fondée trois ans auparavant; c'étaient des religieux de Savigny (2). Jusqu'à ce que les bâtimens fussent achevés, les religieux résidèrent aux Barres, où il y avait un village et une croix qu'on avait plantée sur ce terrain. Ils y reçurent le don d'une terre voisine. Rotrou II leur fit encore présent des reliques qu'il apporta de son second voyage de la Palestine (3). Il avait

fecit, atque inter alia largitus est terram de Laigneio; et toutefois ce n'est encore que dans une charte de l'an 1189 que l'on trouve ses bienfaits. On voit bien que les savans Bénédictins sont d'accord en ce point-ci avec le Mémorial et les chartes citées par M Louis Dubois. Mais il est singulier qu'un auteur ne se mette pas d'accord avec ses autorités !

Les savants rédacteurs du dictionnaire de Trévoux assurent aussi que c'était le même Rotrou qui fonda l'abbaye de la Trappe et y mit des religieux, etc.

(1) M. Louis Dubois assure qu'elle fut perdue pendant les guerres du xve. siècle; au moins elle existait et avait été donnée l'an 1140, comme le disent les Bénédictins : 1140 quo anno data est fundationis charta, et elle prouve que ce fut Rotrou II qui fit les donations, introduisit les religieux, lequel Rotrou, suivant le Mémorial, avait pour épouse Harvise, pour enfans Rotrou et Etienne; il avait donné le fonds où l'abbaye était située, locum ipsum in quo abbatia est sita; il donna des reliques de son second voyage de Jérusalem, quas secum de secunda Jerosolimitana peregrinatione asportaverat : tout cela est rapporté du même Rotrou, fondateur, sans qu'il soit parlé de son fils, qui n'est cité que pour dire que ce fut de son consentement.

(2) Præfatus Rotrocus ædificavit prope prædictam ecclesiam monasterium Sanctæ Mariæ domus Dei in feodo nomine Trapâ... ibique monachos Savinienses instituit. (Mémorial.)

(3) Le Mémorial attribue la donation de ces reliques toujours au même Rotrou, et dit qu'il les avait apportées d'un second voyage. M. Louis Dubois dit formellement que ce fut Rotrou III qui les donna, qu'il les avait apportées de la première croisade 1096, lorsqu'il commandait un des corps de l'armée sous le duc de Normandie; qu'il fit des donations l'an 1140, avant de partir pour la Palestine; qu'en 1189, il donna une charte... ainsi en supposant qu'il

commandé le 10[e]. corps de l'armée, au siége d'Antioche, pendant la première croisade, l'an 1096, sous le duc de Normandie, et retourna sans doute en Palestine par dévotion, comme c'était l'usage du temps (1).

Rotrou II mourut l'an 1143, et son fils Rotrou III confirma la fondation de son père et l'acheva. On voit dans sa charte donnée, l'an 1189, que son père avait aimé la maison de Dieu, qui était appelée la Trappe, et qu'il l'avait protégée et conservée dans tout ce qui lui appartenait, comme la sienne (2). L'abbaye de la Trappe fut long-temps célèbre. On trouve jusqu'à quatorze ou quinze bulles des souverains pontifes, adressées aux religieux de la Trappe, pour confirmer et conserver les biens, les priviléges, les droits qui leur avaient été accordés par leurs prédécesseurs. Elle passa avec Savigny sous la filiation de Clairvaux dans l'ordre de Citeaux. Mais cela n'a point empêché que l'abbé de Breuil-Benoit n'ait toujours été considéré comme père immédiat de la Trappe, et qu'il n'en ait eu tous les droits, tant qu'il y a eu des abbés réguliers. La Trappe existe encore aujourd'hui, et c'est le

eût 25 ans à la première croisade, qui eut lieu en 1096, l'an 1189 il devait avoir 118 ans. Il est impossible de voir une plus grande confusion que dans l'histoire de la Trappe écrite par M. Louis Dubois. M. Louis Dubois est membre de plusieurs académies.

(1) Il est dit dans le Mémorial que, l'an 1140, il dota le monastère, avant de repartir pour la Palestine, antequam Jerosolimitanam peregrinationem iteraret, qu'il fit ce second voyage, de secundo Jerosolimitana peregrinatione. Il faut qu'il l'ait fait dans les trois ans, depuis 1140 jusqu'à 1143; car il mourut cette dernière année. M. Louis Dubois parle de Rotrou III, et fait entendre qu'il partit pour la croisade prêchée par St. Bernard en 1145, tandis que le Mémorial n'en dit pas un mot.

(2) Pater meus domum Dei quæ dicitur Trapa dilexit, et in omnibus ut propriam protexit et manu tenuit. Charte latine du Chartrier de la Trappe.

seul monument de ce genre dont puisse se glorifier le diocèse d'Avranches.

Après l'abbaye de la Trappe, trois autres furent encore fondées en Angleterre, qui était alors remplie et des héros et des religieux de l'Avranchin. Claude Robert fait encore mention d'une autre en Normandie, appelée le Val-Ste.-Marie (1), et les annales de Citeaux, de celle de Stanlegh en Angleterre. Il y en eut encore une autre de ce nom, fondée plus tard, comme on le voit dans les tables chronologiques de Clairvaux (2).

Quelques monastères, ayant appris les démarches de Serlon, voulurent alors se séparer de Savigny ; mais le souverain pontife donna à ce pieux abbé le pouvoir de disposer de tout dans ces couvens et de tout y régler (3). St. Bernard lui envoya le prieur Théobald, pour instruire ses religieux des usages de Citeaux (4). Ils prirent l'habit blanc et se conformèrent en tout au reste de l'ordre. Serlon voulut constamment se retirer ; mais St. Bernard s'y opposa toujours. Quelque temps après, St. Bernard vint à mourir, et Serlon se retira à Clairvaux. La nuit même que mourut St. Bernard, il apparut à plusieurs personnes (5), et en particulier à un reli-

(1) Vallis Sanctæ Mariæ, ordinis Cisterciensis, Alneti filia, fundatur anno M. C. XXXVIII in Normania. Gallia Christiana.

(2) Stanleia duplex in Anglia. una filia Carretiæ quæ in diœcesi Eboracensi notatur in Genesibus, in quibusdam exemplariis Salcia. altera, fundator Henricus rex, post mortem Stephani notata ad annum M. C LIV, in chronologia.

(3) Monasticum Anglicanum, t. II, p. 872 ; et amplissima Collect. t. I.

(4) Spicil. t. X.

(5) Vie de St. Bernard par Geoffroi : Gaufridus in vita S. Bernardi. Voyez aussi annales de Citeaux, t. II. De même Jacques de Parady : refert quod illa hora quà B. Bernardus de hoc sæculo mi-

gieux d'un monastère dans le diocèse de Toulouse. C'était Alexandre qui en était abbé et qui, dans la suite, gouverna Savigny. Ce religieux, très illustre par sa famille et ses vertus guerrières, n'avait jamais pu apprendre l'oraison dominicale. Etant déjà fort vieux, ce guerrier essaya d'apprendre au moins les paroles de l'ange à la Sainte-Vierge. Il fit tant d'efforts et répéta si souvent cette prière, qu'il en vint à bout. Il la récitait avec la plus grande ferveur, et plusieurs historiens racontent que l'on vit sortir de son tombeau un arbre à feuilles d'or, sur chacune desquelles était écrit : Ave Maria gratia plena (1).

Serlon rendit les plus grands services à l'ordre de Citeaux. Il aida le successeur de St. Bernard dans son gouvernement et dans la prédication (2). Après avoir vécu

gravit, triginta milla hominum e vita decesserunt. Inter quos etiam fuit vir quidam decanus ecclesiæ Lincolniensis.... qui apparuit episcopo Lincolniensi cum magna gloria..... dùm ego præsentarer, inquit, tremendo Dei judicio, affuerunt ibi triginta millia animarum, de quorum numero vir beatus Bernardus et ego sumus salvati : tres descenderunt in purgatorium ; alii omnes ceciderunt in infernum....

(1) Erat quidam emeritæ militiæ veteranus, qui sæculo etsi tardè renuncians... Guillelmus Monte pesulaneus... si sciret orationem dominicam... negavit... fit labor inanis ut discat. Saltem brevem angelicæ salutationis versiculum... ipsum versiculum inter prandendum ad unamquamque fere bucellam, ne oblivioni traderet, ruminaret. Ex frequenti et longo usu, tantam in ipsa salutatione mentis concepit dulcedinem ut cordi ejus et ori sola memoria matris Christi... de tumulo ejus, non multo post, arbor nasci ignoti generis visa est, cujus folia litteris aureis insignita, ave Maria gratia plena, notabiliter singula continebant. Quod ubi notum fit diœcesano pontifici... radicem arboris de ore veterani ortam.. (Thomas de Cantiprato, lib. II, c. 29.) Jean abbé in indice Sanctorum. Philippe Seguin. Guillelmus de Valada, l. III, c. 93. Henriquez in Missali antiquo ordinis Cisterciensis ; in Menologio. Annales de Citeaux, t. II, etc.

(2) Cùm nomen et officium post aliquot annos deposuisset abbatis, eodem anno quo Sanctus Bernardus ab hac vita migravit, et dominus Robertus ei fœliciter, Domino disponente, successit,

saintement à Clairvaux, il y fut enterré et regardé comme saint. On trouve son nom dans le martyrologe de Citeaux (1); et, à Savigny, on conservait avant la révolution deux de ses doigts et quelques-unes de ses dents (2).

Il laissa à Savigny deux religieux fort célèbres par leur piété. Ils se nommaient Haimon et Pierre. Pierre était né dans le diocèse d'Avranches. La plus grande modestie reluisait en lui; il était pur comme le lis des champs; il ne pouvait ressentir les moindres atteintes de la concupiscence, qu'il n'allât sur-le-champ décharger le poids de son cœur dans le sein de son confesseur (3). On se souvenait encore dans l'abbaye, long-temps après son trépas, de l'éclat de ses autres vertus, des paroles touchantes qui sortaient de sa bouche, de ses ferventes prières et de ses fréquentes communions (4). A sa mort tous coururent l'invoquer à son tombeau, et chacun racontait les grâces qu'il en avait obtenues (5).

Le religieux, appelé Haimon, qui avait été son con-

eidem sese individuum comitem (privatam vitam agens in Claravalle) et in omnibus officiosum se exhibuit. In opere Sanctæ prædicationis ad ædificationem fratrum, toto tempore, quo præfuit, ad ejus imperium jugiter laboravit. Id enim officium eidem imponebat... (Liber Sepulchrorum Claræval is.)

(1) Annales de Citeaux, t. II, in-fol. p. 293.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 546.

(3) Fuit beatus Petrus patriâ Abrincensis, Savigniacensis monachus. Adeò conscientiæ puritati studebat ut minimam labeculam ferre non posset, quin statim ad sacramentum pœnitentiæ recurreret. (Hugues Menard dans son Martyrologe.)

(4) Vir religione et sanctitate conspicuus, multis virtutibus refulgens. (Philip. Seguin, lib. III, virorum illustri. ordinis Cistercensis.)

(5) Crebruisse ad sepulchrum Petri miracula... quæcumque postulant. (Annales de Citeaux, t. II, p. 534.)

fesseur, étant un jour en prière sur son tombeau, le Seigneur lui fit connaître la gloire de son serviteur. Il fut ravi en extase, et vit, par-delà les cieux, une multitude innombrable de saints, abîmés dans la claire vue de la beauté éternelle de Dieu, et brillant au-dessus de tous les astres, et le solitaire Pierre nageânt dans un torrent de joie, au milieu de la cour céleste. Haimon contemplant ce ciel, où regnait une félicité sans bornes, aperçut tous les anges et tous les saints se tourner vers lui et le saluer respectueusement. Cette vision lui fit connaître que le vertueux Pierre était sauvé (1). Le bienheureux lui apparut encore un autre jour environné d'une lumière éclatante, et lui dit que c'était à cause de la pureté de conscience qu'il était ainsi récompensé (2). Haimon était natif de Bretagne. Il avait vendu tous ses biens, en avait distribué l'argent aux pauvres et était venu se renfermer dans le monastère de Savigny (3). Il était très-instruit, et l'on conservait à Savigny douze volumes de ses ouvrages (4). Sa charité était

(1) Cum quadam die S. Haymo ad præfati Petri, electi Dei, sepulchrum orationi insisteret, repentè in ecstasim raptus, vidit in superioribus hujus aeris partibus innumeram Sanctorum multitudinem, insigni gloria et honore nimio præfulgentem; ipsumque Petrum in cœtu eorum ingenti tripudio exultantem. Cumque vir Dei in eorum contemplatione aciem mentis diligenter figeret, omnis illa Beatorum cœlestis multitudo benignissimè facies suas ad eum convertit, eique reverendè admodum inclinavit. Hac revelatione S. Haymo cognovit præfatum Petrum in Divorum consortium... (Philippe Seguin, l. III, virorum illust. ordin. Cisterc.)

(2) Mortuus apparuit B. Aymoni (vel Haymoni) confessori suo, immensa luce circumfusus, dicens se ob puritatem conscientiæ.... (Hugues Menard.)

(3) Aymo ex Britania Armorica, in villa quæ dicitur Londacob oriundus.... mundum despiciens et omnia bona sua pauperibus distribuens, in Saviniacensi cœnobio sanctæ religionis habitum...., (Philippe Seguin.)

(4) Annales de Citeaux, t. II, p. 105.

si grande, qu'il servait volontiers les lépreux, même avant sa retraite dans le couvent, et leur lavait les pieds. Il était toujours en prières, évitait toutes paroles inutiles, et macérait son corps par le jeûne et les veilles. Il reçut les ordres sacrés avec de grands sentimens de frayeur et de respect. Il fut ensuite tellement rempli de l'esprit de Dieu et comblé de ses dons, qu'il oubliait souvent la nourriture corporelle et n'y trouvait aucune satisfaction (1). Sa vertu fut connue au loin. Les gentilshommes et les grands du siècle le respectaient singulièrement ; un grand nombre l'avaient choisi pour lui révéler les secrets de leur cœur ; et, dociles à ses conseils, ils faisaient beaucoup de bien (2).

Cet homme vénérable fut favorisé de plusieurs visions célestes. Un jour qu'il célébrait les saints mystères, étant arrivé à ces paroles : *supplices te rogamus, omnipotens Deus, jube hæc perferri*, etc., où le prêtre supplie l'Eternel de commander que la victime soit portée à l'autel céleste par les anges, il vit les chœurs de ces esprits bienheureux tout autour de l'autel où il célébrait, transportés d'allégresse et revêtus d'étoles de la plus éclatante beauté. Mais il en distingua un parmi les autres : il avait une taille encore plus majestueuse et un visage plus vénérable. Lui seul approchait de l'autel et recevait

(1) Leprosis cum quibus ante votum professionis degebat, sedulò serviebat... eorum pedes numquam non abluebat... orationi semper vacabat... ad sacerdotii gradum... tanta ejus mentem spiritus abundantia replevit... (Philippe Seguin, l. III ; Annales de Citeaux, t. II.)

(2) A nobilibus et hujus sæculi magnatibus viris in tanto pretio est habitus, quod ei secreta cordium suorum securè revelabant, ejusque consilio multa bona opera faciebant. (Philippe Seguin, l. III.)

la sainte hostie, et par les mains de cet ange elle était portée en présence de la Majesté divine. Les autres le félicitaient et prenaient part à sa joie, comme si chacun d'eux l'eût reçue et présentée lui-même. Le saint prêtre ramenant ses regards sur l'autel, retrouva devant lui la sainte hostie, et acheva, rempli de joie, l'auguste Sacrifice (1).

Un autre jour encore, dans la célébration des saints mystères, le Seigneur se manifesta à son ministre. Il prononçait ces paroles : *qui pridiè quàm pateretur.....* élevant les yeux, il aperçut les cieux ouverts, et Jésus-Christ, le visage tourné vers l'Orient. Le Sauveur abaissa ses regards vers lui. Il se révèle à son cœur et lui fait sentir sa présence par une douceur et une joie inénarrables. Il entend aussi une voix en lui-même qui lui disait : *c'est le fils de Dieu ; il a daigné venir te consoler.* Il oublie tout sur la terre, et il reste comme enivré du torrent des douceurs divines.

Revenu de son extase, il aperçut les vases sacrés destinés au saint Sacrifice, et il se ressouvint qu'il fallait achever la grande immolation (2). Robert du Mont

(1) Die quadam, cum frater quidam (Haimo) divino fungeretur officio veniens ad illa verba : supplices... inclinans se juxta morem et supplicans, vidit angelicos cives in circuitu altaris, hilares et jucundos, et stolis miræ pulchritudinis indutos, inter quos unus supereminens apparebat statura sublimior et forma venustior, qui et præ cæteris solus de altari sacram hostiam accipiebat, solus sursum deferebat, et solus divinis conspectibus præsentabat. Cæteri verò qui adstabant, in tantum illi angelo congratulabantur, ac si quisque hostiam acciperet, si deferret, si præsentaret. Reflexis oculis, sacerdos ad altare deposita reperit ; reperta sumpsit sanctificantia se et sanctificatà ; et sic plenus gaudio agenda implevit. (Ex actis S. Haymonis, Henricus Gran., t. I.

(2) In tremendis missæ sacrificiis, cum hæc aliquando proferret verba... respiciens sursum, vidit cœlos apertos et Jesum stantem, facie ad Orientem conversa, et inclinato capite, blandè eum per pietatis spiritum visitantem, et cor et conscientiam suam, unctione misericordiæ suæ, lætificantem exultatione inenarrabili et inæsti-

parle de sa mort bienheureuse (1). Haimon avait eu pour disciple Guillaume, qui se sanctifia aussi à Savigny. Il était natif de Caen, et célèbre par ses connaissances dans les lettres divines et humaines. Dieu révéla à Saint Haimon la conversion de ce grand homme. Il lui semblait qu'il célébrait les saints mystères et que, tandis qu'il offrait les dons sacrés, un homme d'un aspect remarquable présentait un talent d'or. Après l'offrande, s'étant retourné, il avait cru reconnaître que c'était le fils de Dieu. Quelques jours après cette vision, Guillaume se présenta à la porte du monastère, et ne tarda pas à entrer en conversation avec St. Haimon. Pendant qu'ils parlaient, le saint se rappela tout-à-coup la vision qu'il avait eue, et réfléchit que cet étranger était le talent d'or qui lui avait été offert. Cette pensée, comme un trait de lumière, s'offrit à son esprit, et lui fit faire des instances très-vives auprès de Guillaume pour l'engager à quitter le siècle et à renoncer à tout pour Jésus-Christ ; et pour l'y engager plus fortement encore, il lui raconta la vision qu'il avait eue. Guillaume, pleurant de joie, consentit à tout ce qu'il vou-

mabili dulcedine, sua viscera animæ medullitus adimplentem. Et spiritus loquebatur in eo, qui dicebat : quia hic est filius Dei ; et tibi sic, ob tuæ consolationis gratiam apparere dignatus est. Qui dum tantæ gratiæ ubertate frueretur, luminis immensitate perfunderetur, dulcedinis suavitate reficeretur, insensibilis animo factus, exiit carnem, carnis non relinquendo habitaculum, sed carnis nullum sentiens adminiculum nihil terrenum intuebatur ; nihil corporeum ; præsentiam ullius personæ non sentiebat, calicem, vel altare, quibus assistebat, non videbat. Solus cum suo jucundabatur ; homo Deum, sed in homine contemplabatur, sacerdos cum sacerdote epulabatur. Celebrato denique tam amicæ congratulationis gaudio, rediit ad se, qui fuerat extra se, semper tamen manens in se. (Ex actis S. Haymonis, Henricus Gran, t. 1 ; Seguin, l. 3, c. 67 ; Henriquez, 30 avril.)

(1) In anno n. c. LXXIV.

lui. Après avoir fait son noviciat, il embrassa la profession religieuse et se fit distinguer des autres par l'austérité de sa vie et par ses grandes pénitences. Il s'adonna aussi à la prière et à la lecture, et son zèle et sa sainteté lui attirèrent plusieurs disciples (1).

Quelques auteurs disent qu'il devint abbé de Savigny, et qu'il mourut en odeur de sainteté (2). Quelque temps après, on fit la translation de son corps, ainsi que de ceux de St. Vital, de St. Geoffroy, de St. Pierre, de St. Haimon et d'Adeline, sœur de St. Vital, dans une nouvelle église à Savigny, sous l'invocation de Ste.-Catherine : cette église n'existe plus depuis long-temps. Tous les ans, aux calendes de mai, on faisait mémoire de cette translation dans cette abbaye par une procession solennelle (3), et les

(1) Guillelmus, vir inter doctores magni nominis, in divinis scripturis multum eruditus, sæculariumque litterarum non ignarus... ex Cadomi oppido oriundus... cujus quidem conversionem Deus servo suo Aymoni revelans... videbatur enim sibi quod ipsemet divina accederet celebraturus mysteria. Dùm autem sacra Deo offerret, vir quidam, forma decorus, quoddam talentum aureum obtulit... versus retro respiciens, visum est sibi quòd ipse vir erat filius Dei... paucis post diebus, prædictus Guillelmus Saviniacum ingressus, hujus sancti viri sibi amicissimi se implicuit colloquiis. Cùm autem simul sermocinarentur... mens ejus concepit quòd hic idem magister esset oblatio... hortatus est eum ad contemptum sæculi... prædictam visionem retulit... lachrymis ille suffusus... novicius efficitur, completoque tyrocinii anno monachus consecratur, et crescentibus meritis, summo cum gaudio acclamantibus omnibus eidem abbatiæ, deo ita disponente, cœnobiarcha eligitur... orationi et lectioni tempus impendit... denique magna sanctitate coruscans, multos discipulos sanctimonia conspicuos sibi adunavit, sicut in historia vitæ illius plenius scriptum continetur. (Henriquez in menolog. octob. 8 ; Philippe Seguin.)

(2) Annales de Citeaux, t. II, in-folio, page 105 ; Henriquez ; Seguin, etc.

(3) Hugues Menard dans son martyrologe, honorifice elevata sunt et reposita in quodam loco ejusdem ecclesiæ ab episcopis cœnomanensi Abrincensi et Rhedonensi ; in cujus memoriam fit quotannis in eodem cœnobio solemnis processio.

peuples venaient aussi en procession aux tombeaux de ces saints solitaires (1).

C'est ainsi que ce monastère donna aux habitans de l'Avranchin des protecteurs dans le ciel. Il fournit encore plusieurs saints abbés à d'autres abbayes (2). Les successeurs de Serlon, dans ce douzième siècle, se distinguèrent tous par leur piété, leur régularité et leur zèle (3). Ce furent Guillaume Ier. du nom, Richard de Curcy, Alexandre, Guillaume de Toulouse, natif de Caen; Joscelin, qui jeta les fondemens de l'église d'aujourd'hui; Guillaume II de Toulouse, Simon, de la famille des comtes d'Evreux; Gérard et Guillaume de Douvres; ce dernier fit achever l'église. Richard de Curcy fit confirmer tous les biens de son abbaye par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, en présence de Raoul de Fougères, de Bertrand de Verdun, et de plusieurs autres seigneurs (4).

Ce monarque, qui avait succédé à Etienne, était facile à irriter. Après la mort de Bernard, les religieux du Mont St.-Michel ayant élu Geoffroi, qui avait été élevé parmi eux, Henri, alors duc de Normandie, leur fit sentir son indignation; on ne put l'apaiser qu'à force d'argent (5), et ils restèrent endettés (6). Ils demeurèrent

(1) Anniversaria processione ex oppidis confinibus.... Annales de Citeaux, t. II.

(2) Gallia Christiana, t. XI, passim.

(3) Gallia Christiana, t. XI, p. 546.

(4) Litteræ Henrici regis Angliæ ducis Normanniæ et Aquitaniæ et comitis Andegavensis quibus confirmat omnes res abbatiæ de Savigniaco olim datas, testibus his Willelmo filio Senescalis Normanniæ.... Trésor des Chartes, tome II, page 139, an 1157.

(5) Gallia Christiana, t. XI, p. 518.

(6) Ære alieno causa ipsius pacis erga comitem. (Chronicon Montis S. Michaelis.

plus d'un an après la mort de Geoffroi, sans oser procéder à la nomination d'un autre abbé. Enfin, à la sollicitation de Richard de Soligny, évêque d'Avranches, ils nommèrent Richard de la Mouche, moine profès du monastère et cousin de l'évêque d'Avranches. Le duc, plein de fureur, envoya des satellites enlever de leur église la croix et les calices, ravagea leurs biens, bannit l'abbé et établit des procureurs pour gouverner le monastère. Les religieux, pour satisfaire ce prince furieux, furent obligés d'élire un homme perdu de mœurs, nommé Robert Hardy. Les anciens mémoires de cette abbaye portent qu'il n'était ni moine ni laïque (1). Richard de la Mouche partit pour l'Italie, et obtint d'Eugène III un ordre à l'évêque d'Avranches de le bénir. Cette cérémonie se fit dans la cathédrale, en présence d'un seul religieux du Mont, qui l'avait accompagné dans son voyage de Rome. Le chapitre du Mont St.-Michel jugea qu'il fallait informer le souverain pontife de toute cette affaire, et il s'empressa de lui députer quelques-uns des religieux. Comme ils se rendaient à Rome, ils furent rejoints par Richard de la Mouche, par Robert Hardy et par l'évêque d'Avranches. Celui-ci tomba entre les mains des voleurs, et, après avoir été renfermé quelque temps dans les ruines d'un vieux château, il tomba malade et mourut (2). Robert Hardy et Richard de la Mouche perdirent aussi la vie en Italie.

Le duc de Normandie fit élire évêque d'Avranches son chapelain nommé Herbert, de la famille des sei-

(1) Neque monachum neque laïcum...

(2) A prædonibus captus est et in castrum deductus undè opera et studio B. Guillelmi prioris S. Barbaræ in Algia egressus est....

gneurs Herbert, qui habitaient dans la paroisse de Vaucelles, au faubourg de Caen; ils descendaient de Henri Ier. et de la fille de Robert Corbet. Cet évêque bénit Robert de Thorigny, abbé du Mont St.-Michel, qui nous apprend lui-même qu'il fut élu par les religieux d'une voix unanime, et que son élection fut confirmée par le duc de Normandie et l'impératrice Mathilde (1).

Robert, qui prit son nom du Mont St.-Michel, et qui est connu dans l'histoire sous le nom de Robert du Mont, était né à Thorigny. Son père Tedvin et sa mère Agnès étaient remarquables par la noblesse de leur origine et par leurs qualités personnelles; ils eurent soin de faire élever dans la science et dans la piété le jeune Robert, qui se rendit au monastère du Bec, y prit l'habit religieux en 1128, et en devint bientôt le prieur claustral. Appelé au Mont St.-Michel, il fut le restaurateur de ce monastère auquel il rendit la tranquillité et le bonheur (2). Robert fut la gloire et l'ornement de son ordre; les plus doctes écrivains de son temps, et particulièrement Etienne, évêque de Rennes, se plurent à écrire ses louanges: sa vertu, son esprit, son savoir l'avaient rendu cher à ce prélat et à tous ceux qui le connurent. Le pape lui adressa un bref pour le prier de se trouver au concile de Tours, l'appelant son très-cher fils, et requérant ses soins, sa science et sa prudence. Le roi d'Angleterre l'honora jusqu'à trois fois de sa visite; il jouissait de la plus haute considération auprès des grands sci-

(1) Monasterium beati Michaelis de periculo maris post tribulationem... respiravit electo unanimiter ab omni conventu... Henricus gratanter assensum præbuit (in appendice ad Sigeb.)

(2) Monasterium Deo miserante aliquantulum respiravit electo unanimiter Roberto... Manuscrit de Robert à la bib. d'Avranc.

gneurs du royaume; l'impératrice Mathilde, la reine Eléonore lui accordèrent leur bienveillance, et il eut l'honneur de donner le nom à une fille de la reine et de la tenir sur les fonts baptismaux.

Il prit un soin particulier de ses religieux, augmenta leur nombre de vingt, et en eut toujours soixante. Hamon, chevalier, seigneur de Beauvoir, était à cette époque mécontent des moines du Mont St.-Michel et il les traitait en ennemis. Apaisé par la prudence de Robert, il devint un des bienfaiteurs du monastère; il lui donna plusieurs terres et héritages situés à Beauvoir et dans la paroisse des Pas. Ses enfans Guillaume et Thomas confirmèrent ces donations : voilà ce qu'on lit dans un manuscrit d'un de ses successeurs (1). Robert ne se contenta pas de faire fleurir la piété parmi ses religieux ; il fit surnommer ce mont la cité des livres : plus de cent quarante volumes furent copiés ou composés par lui-même. Quelle perte pour le monde, quelle immense lacune dans les annales de l'esprit humain, si les cloîtres n'eussent été un sanctuaire où se conserva le feu sacré de la science!

A peu d'exceptions près, il n'y a point en France de manuscrits qui remontent au-delà du IX°. siècle; Robert du Mont nous en a conservé de ce temps. Le premier, le plus intéressant peut-être, parce qu'il n'a pas été imprimé, du moins dans sa plus grande partie, est un manuscrit de Boëce sur la musique. Il est sur parchemin ; les chiffres sont romains; les i simples ne sont point accentués ni ponctués ; les æ ne sont formés que d'un e simple avec

(1) Manuscrit de Pierre Le Roy, intitulé : Quanandrier.

une cédille dessous, et quelquefois par un a et un e, l'un auprès de l'autre ; les raies sur lesquelles s'appuient les lignes d'écriture sont tracées à la pointe sèche. On voit dans l'écriture une certaine rondeur élégante, comme dans les arcades et les voûtes de ce temps-là. On y trouve que Pythagore est le premier qui ait réduit la musique en art, et qu'en observant les forgerons battre le fer dans les boutiques, il trouva le diapason, le diapente et le diatessaron. Boëce distingue en général trois espèces de musique : une mondaine, une humaine, et une troisième qui consiste dans les instrumens, comme la harpe et la flûte (1).

La symphonie, appelée diapason, a son intervalle du son grave à l'aigu en proportion double ; sa proportion était d'une à deux (2). Elle comprenait, je crois, une octave. Le diapente était une quinte ou un intervalle compris en cinq tons, et le rapport de cette quinte avec les nombres et les lignes était de deux à trois (3). Le diatessaron, qui était la troisième consonnance, était une quarte, et sa proportion était de trois à quatre (4). Il y a dans ce manuscrit intéressant, qui pourrait peut-être faire retrouver la musique des anciens, des tables très-curieuses, des

(1) Sunt autem tria prima mundana et secunda humana tertia quae in quibusdam constituta est instrumentis ut in cithara et in tibiis caeterisque q. cantilenae famulantur.

(2) Diapason symphonia est q. fit in duplo ut est hic | I | II |

(3) Dupla diapence vero est q. constat his numeris | II | III |

(4) Diatesseron vero est q. in hac proportione consistit | III | IIII | sesqui tonus vero sesqui octava proportione concluditur sed in hoc | VIII | VIII | t | VIII | IX | sequi oct.

signes, des chiffres romains, des lettres grecques, pour l'intelligence de la musique de ce temps. Il semblerait que Robert du Mont aurait profité de la musique organique qui y est expliquée, c'est-à-dire, de celle qui s'exécutait avec des instrumens; car dans son cartulaire, qu'il écrivit et qui nous est parvenu, il y a un dessin à la plume dont nous avons fait mention, où l'on voit représentés plusieurs instrumens dont parle Boëce. Il est donc à peu près certain que la musique des anciens n'était point inconnue aux religieux du Mont St.-Michel, et que sous les voûtes de leur superbe église retentissaient les sons d'une musique grave et en harmonie avec la sainteté du lieu et avec le caractère de ceux qui l'habitaient. L'abbé Robert et ses religieux cultivaient l'astronomie; cela est constant par un manuscrit, aussi ancien que le précédent, que nous a aussi laissé ce savant abbé. Ce manuscrit est pareillement à la pointe sèche; les i sont sans points et sans accens; les lettres, rondes; les e simples avec des cédilles pour æ; les chiffres, romains, etc. Il est intitulé : Canons de Ptolomée, *Canones Ptolomei*; c'est un commentaire de l'astronomie de Ptolomée. Il y est dit que Abélard de Bath avait transcrit cet ouvrage de l'arabe en latin. Pour la chronologie qui y est employée, les années sont comptées depuis Auguste et Cléopatre, depuis l'empereur Philippe jusqu'à Dioclétien, et depuis Dioclétien jusqu'au quatrième consulat de l'empereur Justinien. Il ne s'étend pas plus loin (1).

(1) Computabis Augusti annos in annum q... adjicies annos Cleopatre id est annos c. c. xciiii... a Phylippo usque ad Diocletianum q. faciunt annos dc. vii æ a Diocletiano usque in consulatum quartum

On voit dans ce manuscrit des hommes représentés observant les astres ; ils sont vêtus d'une robe ou saie, et portent un col avec pendans ; ils sont entourés d'instrumens de géométrie : on y voit la figure d'un globe dont les religieux se servaient pour mesurer la profondeur de la baie du Mont St.-Michel (1).

La médecine enseignée et pratiquée au Mont St.-Michel, du temps de l'abbé Robert, fut celle d'un religieux de son ordre ; il se nommait Constantin Affrien. Il dédia à l'abbé du mont Cassin son ouvrage, qui fut écrit dans ce XIIe. siècle ; les lignes en sont tracées au plomb ; les i simples ne sont ni accentués ni ponctués ; des e simples pour æ ; les chiffres sont romains ; l'écriture est encore ronde, mais elle prend une forme moins régulière ; l'auteur s'appuie beaucoup sur Galien ; il est très-méthodique (2).

C'est ainsi que les productions antiques eurent des gardiens au Mont St.-Michel, et que les sciences profanes y étaient cultivées. Ces pauvres moines nous ont dotés de ces trésors. L'abbé fit également fleurir les sciences divines parmi ses religieux, et il leur fit apprendre les offices ecclésiastiques d'Amalaire, qui vivait au IXe. siècle. Le manuscrit où ils sont contenus remonte à ce même IXe. siècle ; les lettres en sont rondes ; les lignes à la pointe sèche ; les æ sont représentés par des e simples avec des cédilles dessous ; les i simples sont sans points : c'est une expli-

domini Justiani imperatoris hoc est usque in diem v kt septembris.... Abelardum Bathoniense ex Arabico translata ..

(1) Si vis scire profunditatem alicui pelagi.... immitte globum cum ferro in aquam et in hora immersionis perspice in astrolabio quota hora sit...

(2) Domino suo montis Cassianensis abbati... Constantinus Affrianus... Voyez le manuscrit à la bibl. d'Avranches.

cation des diverses prières de la messe, de l'habillement des prêtres, des cérémonies, etc. Si quelqu'un a traité des offices avec plus d'éloquence, disait Guillaume de Malmesbury, personne ne l'a fait plus savamment (1). Les religieux du Mont St.-Michel ne manquaient ni de goût ni de critique; ils se servaient aussi du martyrologe d'Usuard, qui fut reçu sous Charles-le-Chauve avec un grand applaudissement, et admis partout, même à Rome, à la place de ceux qui avaient servi jusqu'alors; c'est encore celui qui est en usage à présent dans les églises, où l'on n'a pas pris le romain moderne, et notamment dans tout l'ordre de Citeaux. Les religieux du Mont St.-Michel l'ont suivi jusqu'à la fin. Le manuscrit peut remonter au XIIe. siècle, à Robert du Mont; les lignes sont au plomb; les e simples pour æ; les i sans point; l'écriture, ronde avec peu d'ornemens. On y a ajouté, en différens temps, jusqu'au XVe. siècle, à la fin de chaque alinéa, les noms de quelques-uns des religieux qui s'étaient sans doute distingués par leur piété: on y trouve également ceux de plusieurs évêques d'Avranches, et même celui de Henri II, roi d'Angleterre (2);

(1) Voyez ce manuscrit à la biblioth. d'Avranches.

(2) Obiit Guillelmus abbas Fiscannensis, c'est le premier qui soit ajouté; 7 janvier obiit Turgisus ep Abrincensis,
24 Ricardus epis Abrin, 26 Michael Abrin epis,
21 février Guill epis Abrincensis.
13 mars Joannes epis Abrin, 17 Guill epis Abrin, 30 Ricardus epis Abrin
7 juillet obiit Henricus secundus rex Anglorum, 20 Ricardus epis Abrin,
6 septembre obierunt Herbertus epis Abrin,
14 octobre obiit Norgodus... nous avons cité ce dernier article à la page 154. Dans tous ces articles les jours des mois sont comptés par ides, calendes et nones.

le martyrologe servit alors de nécrologe. Les religieux avaient aussi, en ce XIIe. siècle, entre les mains un calendrier fort ancien, puisque les lignes sur lesquelles s'appuie l'écriture sont à la pointe sèche, les i sans points et sans accens; les lettres sont arrondies sans ornemens, et les æ sont représentés par un e simple avec une cédille dessous. C'est une table ou calendrier du Mont St.-Michel; il finit l'an 1117. Il fut continué du temps de l'abbé Robert, et, après lui, par Pierre Le Roy, jusqu'à l'an 1292; mais l'écriture n'est plus ronde; l'ogive dominait alors dans l'architecture : l'écriture suit l'architecture et devient aiguë comme elle. Il fut converti alors dans une espèce d'obituaire. On trouve dans la première partie, jusqu'au XIIe. siècle, des observations d'éclipses de lune, de tremblemens de terre (1); cette dernière partie ne contient que l'année de l'élection et de la mort des évêques d'Avranches et des abbés du Mont St.-Michel.

. C'est à ce temps que remontent les constitutions de l'abbaye, revues et écrites dans le XIIIe. siècle, et conservées dans un manuscrit que nous avons encore (2). L'écriture en est ronde, élégante, comme tous les ouvrages de ce temps; les devoirs et les revenus des principaux religieux y sont désignés; le chantre avait ordre d'être attentif pendant l'office, et les religieux, celui de lui obéir; le prieur de Tombelaine recevait chaque jour au Mont St.-Michel deux pains blancs; l'infir-

(1) Terre motus factus est MLXXVI.
Eclipsis lune rubens MLXXVII.

(2) Constitutiones abbatiæ Montis Michaelis. Voyez à la biblioth. d'Avranches.

mier avait la moitié de la dîme des revenus de l'autel de la croix, etc. (1).

On doit également à Robert le beau cartulaire sur vélin, ou l'histoire du Mont St.-Michel, qui a été conservé jusqu'à nos jours. L'écriture en est belle, à longues lignes; mais elle commence à se fleurir : les lettres majuscules sont surchargées d'ornemens et de fioritures; les chiffres sont romains, les lignes tracées à la mine de plomb ; les i simples ne sont accentués ni ponctués; les æ sont représentés par des e simples et souvent avec des cédilles ; il est tout entier de la même main jusqu'à l'époque de l'élection de Robert. Il a été continué par quelques autres religieux dans les deux siècles suivans. Nous l'avons employé presque tout entier, même pour les premiers temps; parce que dans les premières pages il répète textuellement un autre manuscrit du IX°. siècle, qui nous a été conservé (2). Ce dernier manuscrit porte pour titre : *Mémoire du bienheureux Michel archange vénérable dans tout l'univers*(3). Ce titre est en grandes lettres capitales, en lettres majuscules romaines, terminées carrément par le haut, solides, simples, sévères, comme c'était l'usage depuis le v°. siècle jusqu'à Charlemagne; le reste du manuscrit néanmoins offre une écriture qui se modifie; les lettres sont plus petites, moins sevères et plus rondes, comme c'était l'usage depuis Charle-

(1) Robertus dictus loci fecit istas consuetudines et scribit... in divino officio cantor sollicitus sit et attentus, cui monachi omnis obediant in choro ... prior de Tumbahelenæ in cellario Montis percipit cotidie duos panes albos... infirmarius habebit medietatem decime redditus altaris de cruce. Voyez à la bibl. d'Avr.

(2) Voyez ces deux manuscrits à la bibl. d'Avranches.

(3) Memoriam beati Michaelis Archangeli tote orbe venerandam ipsius et opere condita.

magne jusqu'au XI[e]. siècle ; les lignes sont à pointes sèches, les i simples sans points ; les æ sont formés d'un a et d'un e, l'un auprès de l'autre, et souvent d'un e simple avec une cédille. Ce fut un chanoine du Mont St.-Michel, qui écrivit cette histoire au IX[e]. siècle (1). On y trouve également les leçons de son bréviaire ; elles servaient encore jusque dans ces derniers temps. Childebert III y est dit un prince très-pieux, occupant avec courage la monarchie de tout l'occident, du septentrion et des parties du midi ; elle nous apprend que l'affluence des fidèles au Mont St.-Michel, du temps de ce chanoine, était extrême, et que St. Michel ne cessait pas d'y manifester sa puissance (2).

L'abbé Robert estimait cet auteur, qui a écrit avec dignité et conscience ; il le continua jusqu'à son temps. L'ouvrage de Robert contient les conventions de son monastère avec Guillaume Paisnel, du temps de Guillaume-le-Conquérant, et les violences des seigneurs voisins contre les moines ; plus de cent chartes de nos rois, des rois d'Angleterre et des principaux seigneurs du temps y sont consignées. On lit dans une de ces chartes que Foulques-Paisnel disputa à l'abbé Robert les dîmes de Sartilly, et que ce seigneur avait pour amis Guillaume de Verdun, Henri Meurdrac et Robert de Caroles, qui le réconcilièrent avec Robert. Des vignettes, des sceaux, des monogrammes, et surtout le dessin à la plume dont nous avons parlé, ornent encore cette histoire. On y voit un

(1) Il y une erreur typographique à la page 62, ligne 6 des notes ; au lieu de n°. 24, lisez 34, dernière chronique à la fin.

(2) Childeberto piissimo principe monarchiam totius occidui et septentrionis necnon et meridiei partes strenue gubernante... etc.

fronton, surmonté d'une croix grecque, des plein-ceintres; l'ogive ne s'y montre jamais. On y remarque le balustre ou une clôture de petits piliers très-antiques, qui entoure le lit de St. Aubert; ce dessin est très-précieux. Tous les ouvrages de Robert contiennent des choses curieuses, importantes, qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous avons encore de lui des commentaires des livres saints et d'autres ouvrages qui ont échappé aux ravages du temps (1). Il en composa d'un intérêt général. Nous possédons un manuscrit de ce genre qui remonte à son temps; les lignes sont au plomb, les i simples sans points et sans accens, les chiffres romains, etc. Il contient deux parties; la première, depuis l'an 908 jusqu'à 1110: ce qui, dans cette partie, est entouré de lignes rouges dans le manuscrit a été imprimé sous ce titre: *Accessiones ad Sigebertum*; le reste ne l'a pas été.

L'autre partie qui, dans le manuscrit, est intitulée: *Chronica Roberti*, a été imprimée sous le titre de *Appendix ad Sigebertum*; elle s'etend jusqu'à l'an 1184. Elle est continuée dans le manuscrit par un anonyme jusqu'à une partie du XIIIe. siècle. On doit également au savant Robert une histoire intitulée: *Gestes de Henri II, roi d'Angleterre* (2), et que nous avons encore. On y lit que, l'an 1157, Hugues, archevêque de Rouen; Rotrou, évêque d'Evreux, et les évêques Richard de Coutances et Herbert

(1) « Quelques-uns des ouvrages qu'il avait composés nous restent encore aujourd'hui, » dit Jean Huynes dans son manuscrit. Robert Cenau dans le XVIe. siècle en avait lu un grand nombre de l'abbé Robert. Il suffit de parcourir les manuscrits de la bibl. d'Avranches pour être convaincu qu'il y en a beaucoup de lui et qu'une très-grande partie remontent à son temps.

(2) Gesta Henri II regis Anglorum; elle se trouve à la fin d'un manuscrit in-fol. sur vélin dans le chartrier de la cathédrale de Bayeux.

d'Avranches levèrent à Mortain le corps de St. Firmat, et de là se rendirent en pélerinage au Mont St.-Michel. L'archevêque de Rouen y combla de joie les religieux par ses doctes entretiens et ses pieuses exhortations; il y passa quatre jours, et il fit consacrer par l'évêque d'Avranches l'autel du crucifix; lui-même consacra celui de la Vierge, sur lequel l'abbé Robert déposa quelques reliques des vêtemens de notre Seigneur; il les avait trouvées dans cette antique chapelle de la Vierge, sur l'ancien autel, dans un ciboire de plomb (1). Pendant que Robert écrivait en latin les annales de son monastère, un de ses religieux en rédigeait sous ses yeux l'histoire en vers français; cet abbé était versé dans toutes les branches de la science. La poésie française n'avait commencé que dans le xie. siècle (2); et dès lors le Mont St.-Michel et Avranches s'étaient distingués dans cette partie de la littérature. On peut dire même que les habitans de l'Avranchin y eurent quelque supériorité sur tout le reste de la France; car c'est à Avranches que s'assemblaient les poètes nor-

(1) In octavis Pentecostes Hugo Rothom archiep et Rotrocus Ebroicensis et Richardus Constantiensis et Herbertus Abrincensis ep. apud Moretonium levaverunt corpus beati Firmati cum autem archiepīs exinde ad Montem Sti. Michaelis orationis et nos visitandi gratia venisset nos sua jocunda exhortacione et collocutione per IIIIor dies exhilarasset altare crucifixi fecit consecrari ab Herberto Abrincensi epo. vi^a^. feria ipse v sequenti sabbato altare Beate Marie in cripta aqussone noviter reedificatum consecravit in quo altare reposuimus reliquias vestimentorum ut putamus ipsi Dni. nostri quas in pixide plumbea in veteri ara ibidem reppcram.

(2) Nous ne pouvons admettre l'épitaphe de Flodoard comme écrite au xe. siècle. On sait que les mots latins faisaient le fond de la langue française en ce temps-là, et dans cette épitaphe on ne trouve aucun mot latin : les mots semblent même ne s'être pas formés du latin; elle n'a point la couleur du temps.

Les articles li, le, la, les, étaient encore inconnus vers la fin du ixe. siècle, comme il est prouvé par le serment de Louis; ils se trouvent dans l'épitaphe. Est-il croyable que la langue se soit perfectionnée si subitement ?

mands, les plus renommés de ce siècle. Hugues, vicomte d'Avranches, y tenait une cour si brillante, que toute la jeune noblesse normande y accourait. Le jeune prince Henri, fils du conquérant, qui n'eut presque pour tout héritage, des vastes états de son père, que Avranches et le Mont St.-Michel, fit aussi de sa cour à Avranches un asile pour les muses. Les poètes furent toujours les premiers écrivains dans toutes les langues. La langue française se forma donc principalement à Avranches, et encore aujourd'hui le langage y est pur et élégant (1). C'est à Avranches qu'ont été jouées les premières pièces saintes, à la place de celles du théâtre grec et de celui des Romains. Jean d'Avranches en faisait représenter dans sa cathédrale : une de ces pièces contenait l'histoire des bergers qui assistèrent à la naissance du Sauveur du monde ; une autre, celle des mages. Elles furent bientôt traduites du latin en français, puis imprimées à Avranches dès que l'art de l'imprimerie y fut connu, et elles sont encore jouées aujourd'hui en cette ville. L'Avranchin fournit également dans le XIIe. siècle des Trouvères distingués. Le religieux du Mont St.-Michel, dont nous venons de parler, n'était pas un poète sans mérite ; son style est coulant et clair, bien plus poli que celui de Wace, si connu parmi les savans ; ce moine se nommait Guillaume de St.-Pair. (On sait que St.-Pair est sur la baie du Mont St.-Michel.) Son histoire paraît être une traduction en vers de celle de Robert ; aussi il dit qu'il l'a traduite du latin. Il donne aux lieux qu'il décrit des noms pris dans le langage du temps ; ainsi, en parlant d'une

(1) Un recteur de l'académie de Caen appelait les habitans d'Avr. les Athéniens du département.

ancienne forêt envahie par la mer, il l'appelle Quokelunde ou la terre des coques, parce qu'on pêche des coques dans quelques lieux où s'étendait cette forêt : de même, Poelet dont il parle, en langage du temps, veut dire Port d'Est (1); et Ridolet, c'était la ville de Dol. Voici quelques-uns de ses vers :

Les meschines et les vallez
Chescuns dèls dit vers ou sonnez
Neis li viellart revunt chantant
De leece funt tuit semblant...
Cil Juglcor la ou il vunt
Tuit lor vieles traites unt
Lais et sonnez vunt vielant
Le tens est beals la joie est grant
Cors et boisines et fresteals
Et fleustes et chalemeals
Sonnoient si que les montaignes
En retintoent et les pleignes
Rues ont fait par les chemins
Plenté i ont de divers vins
Pain et pastes fruit et poissons
Oisels oubleies vencisons
De totes pars aveit a vendre (2).

On voit que les pélerinages au Mont St.-Michel continuaient, que les pélerins accompagnaient leurs voix d'instrumens de musique, et que les échos répétaient les sons de la flûte et du hautbois. On apercevait quelquefois une grande quantité de bateaux de pêcheurs,

(1) Voyez description de la Haute-Normandie, par Dom Duplessis, page 128.

(2) Le manuscrit de Guillaume de St.-Pair est depuis la révolution en Angleterre.

sur lesquels les pélerins se rendaient au Mont. A gauche ils voyaient des vallons revêtus des plus brillantes couleurs, couverts de pommiers, de cerisiers, arbres qui fournissent en ces contrées de si riches et de si agréables récoltes; partout une culture soignée et variée; plus loin, des hameaux sur le penchant des collines, et çà et là des manoirs antiques, des tourelles, ou des chaumières simples et gracieuses; à droite, ils découvraient des fermes, des métairies annonçant l'aisance des cultivateurs, des pâturages où paissaient de nombreux troupeaux; dans le lointain, la ville d'Avranches et ses tours s'élevant dans les nues. Mais, au milieu de toutes ces richesses, un contraste venait frapper l'étranger; c'étaient ces petites maisons d'argile, couvertes de roseaux et qui servent, sur le rivage, d'habitation aux pauvres pêcheurs et à ceux qui font le sel. Un soleil pur dorait ce magnifique horizon: le calme était parfait; on n'entendait que le bruit de la rame, quand tout-à-coup s'élevait un mélodieux concert. Les pélerins faisaient entendre leurs divins cantiques et quelquefois leur chanson joyeuse. Ces voyages de la piété à travers cette heureuse et pittoresque contrée remplissaient les âmes de pures et saintes émotions.

Le Mont St.-Michel dut à Robert d'importantes constructions; ce fut lui qui en fit bâtir les tours. Cet abbé était, pour son savoir et sa vertu, chéri de tous ceux qui le connaissaient, et surtout du roi Henri II. Ce monarque fut couronné dans ces temps, c'est-à-dire, l'an 1154. Son père avait légué le comté de Mortain à son autre fils Guillaume; mais le roi de France, ayant soutenu à main armée les prétentions du fils du roi

Etienne sur ce comté, l'en fit jouir pendant quelque temps. Henri vint à bout de s'en ressaisir et le donna à un autre fils d'Etienne, appelé Guillaume. On le désigne ordinairement sous le nom de Guillaume IV. Mathieu de Boulogne, qui lui était attaché par alliance, réclama ses domaines après sa mort; mais le roi Henri les attacha à la couronne et lui donna une somme d'argent. Robert du Mont, qui nous apprend ces particularités, raconte également que le roi Henri arriva à Avranches l'an 1157, suivi de son armée, pour prendre de vive force le comté de Nantes, qu'il prétendait lui appartenir. Le duc de Bretagne, afin de détourner l'orage qui allait fondre sur lui, vint trouver l'évêque d'Avranches et le pria d'être son médiateur (1). Herbert le présenta au roi Henri et termina leur différend. Ce monarque se rendit au Mont St.-Michel avec l'évêque, qui les y reçut. L'abbé Robert raconte qu'ils dînèrent au réfectoire, et, qu'après le repas, le roi fonda le prieuré de Pontorson, en faveur de l'abbaye du Mont. Sur ces entrefaites, Aquilin-du-Four fut chassé de Pontorson. Ce gouverneur était odieux par ses brigandages. La garde du château, que le roi avait fait reconstruire, fut confiée à l'abbé Robert, qui joignait les talens militaires aux vertus de son état (2).

Il eut quelque différend avec l'évêque d'Avranches, relativement aux églises de Pontorson. Le prélat, pour conserver ses droits, ne lui permit point d'y célébrer les

(1) Appendix ad Sigebertum. Le Baud, histoire de Bretagne, page 187.

(2) Chronica Normanniæ; appendix ad Sigebertum; Neustria pia; Gallia Christiana, etc.

saints mystères. Le roi eut recours au métropolitain (1). Nous avons accordé sur la prière du roi à l'abbé Robert, lui écrivit l'archevêque, l'eau bénite et la permission de célébrer le saint Sacrifice dans la chapelle de Pontorson, parce qu'on vous en a prié trois fois et que vous l'avez refusé (2). L'affaire ne fut terminée que quelque temps après par le successeur de cet archevêque (3). Robert du Mont eut encore une autre contestation avec le sieur de Sacheville, dont les ancêtres avaient aumôné à l'abbaye du Mont St.-Michel la terre d'Eventhot, et qui, malgré cela, voulait exercer ses droits sur les hommes d'Eventhot, et les soustraire au vasselage de l'abbaye pour les mettre sous le sien. Les barons des quatre comtés de Bayeux, de Coutances, de Hièmes et d'Avranches, s'assemblèrent aux grandes assises de Caen, et leur décision fut que tout seigneur particulier qui avait donné une terre en aumône, n'y conservait aucun droit (4).

Robert avait pour maréchaux Robert de Brucourt et Geoffroi de Venoix, qui tenaient des fiefs à son manoir de Bretteville (5). C'était en quelque sorte un souverain au

(1) Sciatis quod ego (Henricus) concessi abbati et monachis S. Michaelis de Monte ecclesias meas de Ponte-Ursonis, sicut H. rex avus meus eas illis concessit. Quare mando vobis quod si episcopus Abrincensis eis aquam benedictam ad opus illarum ecclesiarum dare noluerit, vos ipse eis illam dare: ne ecclesiæ castelli mei, quod noviter firmavi, sine officio divino remaneant...

(2) Nos prece domini nostri regis Henrici .. dedisse aquam benedictam dilecto filio nostro Roberto abbati S. Michaelis de periculo maris ad capellam de Ponte-Ursonis, et licentiam divina celebrandi in eadem capella ..

(3) Philippus archiepiscopus... compositioni inter Abrincensem et Montis S. Michaelis ecclesias super ecclesiis Pontis-Ursonis. An 1160.

(4) Ex chartulario S. Michaelis in Monte Tumba.

(5) Chart. S. Michaelis de Monte, bibl. regia parisiens.

haut de sa roche escarpée. Il eut aussi la commission de faire installer le prince Geoffroi, fils de Henri, au comté de Bretagne. Il reçut le roi de France, Louis VII, qui vint en pélerinage au Mont St.-Michel. Il était accompagné du roi d'Angleterre, de l'évêque d'Avranches, de quelques cardinaux et des grands du royaume de France. Herbert célébra la messe pontificalement, et ensuite les deux monarques, avec leur suite, revinrent à Avranches, où ils se firent voir à leurs sujets et donnèrent audience (1).

Cet évêque eut pour successeur, le 27 mars, l'an 1161, Achard, né à Perthus-Achard, fief noble, relevant du roi, dans la paroisse de St.-Marc, non loin du Teilleul, toujours possédé, depuis ce temps, par les Achard, et encore actuellement par les Achard, dits du Pas de la Vente. Dans sa jeunesse, Achard étudia en Angleterre et devint la gloire du clergé de ce royaume; de retour en France, il se retira parmi les chanoines réguliers de St.-Victor, au faubourg de Paris, alors gouvernés par le bienheureux Gilduin, leur premier abbé, auquel il succéda. Bientôt il fut élu évêque de Séez; mais, dit St. Thomas, archevêque de Canterbury, le roi Henri II ne souffrit pas qu'il fût sacré, parce que le souverain pontife Adrien IV avait confirmé son élection. Et s'il permit qu'il fût évêque d'Avranches, c'est qu'aucune volonté ne précéda cette élection (2)? Le roi de France, voyant Achard

(1) Appendix ad Sigebertum; Chronica Normaniæ.

(2) Electus primum est in episcopum Sagiensem, sed non permissus est ordinari, quia electionem ejus confirmaverat summus pontifex Adrianus IV. Quare permisit rex, ut idem post modum fieret episcopus Abrincensis? Plane quia nulla voluntate præcessit electio. (Epist. XIV ad Alexandrium III.)

sur un siége qui était dans les domaines de celui d'Angleterre (1), et craignant l'influence de ce monarque, écrivit une lettre aux religieux et au prieur de St.-Victor. Votre église, leur dit-il, a été fondée par les bienfaits de nos prédécesseurs et de notre église de Paris ; c'est ce qui nous la rend si chère. Votre abbé a été appelé à en gouverner une autre. Nous ne voulons pas que la vôtre, dont le soin nous regarde plus que personne, en souffre quelque dommage ; mais, au contraire, nous voulons qu'elle augmente en avantages. C'est pourquoi, par l'autorité royale, nous vous commandons que votre abbé Achard n'ait ni le pouvoir d'aliéner les biens de votre église, ni d'en recevoir quelque chose, ni d'être témoin de l'élection de son successeur. Salut et dilection (2) !

La même année que Achard fut élu évêque d'Avranches, il fut parrain avec Robert, abbé du Mont, d'une fille du roi Henri II, qui fut baptisée à Domfront par un légat du pape. Ils lui donnèrent le nom de sa mère (3). Le roi estima beaucoup ce prélat, malgré son amitié bien connue pour St. Thomas, archevêque de Canterbury (4). Achard

(1) Quoniam vero hæc ecclesia ad regis Angliæ dominium, scripsit. Gallia Christiana, t. VII, p. 665.

(2) Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex priori et universis fratribus sancti Victoris salutem et benedictionem. Ecclesia vestra ex beneficio prædecessorum nostrorum et ecclesiæ Parisiensis fundata est; unde et specialius eam diligimus. Vocatus est abbas vester (Achardus) ad aliam ecclesiam, non volumus quod res ecclesiæ vestræ cujus cura ad nos principaliter spectat, in aliquo minorentur sed crescant ; unde e regia autoritate vobis præcipimus quod abbas Achardus de cætero nullam alienandi aut accipiendi res ecclesiæ vestræ habeat facultatem neque eo præsente verbum aliquod de electione incipiatis, valete. (Archives de St.-Victor de Paris.)

(3) Regina Alienor apud Domnum frontem filiam peperit... quam... Achardus episcopus Abrincensis et Robertus abbas S. Michaelis de periculo maris... de fonte susceperunt... (Robert du Mont.)

(4) Voyez vies des saints par Godescard, mois de mai.

prit même soin des serviteurs de ce primat qui étaient poursuivis par la haine et la vengeance du monarque ; il écrivit à Henri de Bayeux en faveur de Jean de Salisbury (1). Les religieux de la Luserne avaient aussi beaucoup de monumens de son attachement pour eux. Il eut une part singulière à la fondation et à l'établissement de leur abbaye dans le lieu où elle était située de nos jours. Du consentement de son chapitre, il régularisa les bénéfices dont Guillaume de St.-Jean leur avait aumôné la présentation ; entre autres, celui de la Rochelle par une charte de 1162, et celui de St.-Jean-le Thomas, de Montviron, de Champeaux, en permettant à l'abbé de la Luserne d'y nommer de ses chanoines réguliers pour desservir ces bénéfices. Il aumôna à cette abbaye l'autel à desservir (2). Il lui donna encore le revenu des prébendes vacantes dans sa cathédrale, pendant l'espace d'une année (3). Les religieux de la Luserne, ainsi que ceux de St.-Victor de Paris, ont toujours regardé Achard comme bienheureux. On en trouve la preuve dans les archives de cette dernière abbaye (4). Il existait aussi, avant la révolution, une ancienne chapelle de structure antique, dans la paroisse de Passais, à quelques lieues du Teilleul, où il y avait une vitre ancienne et assez belle, dans laquelle on voyait peint Achard,

(1) Gallia Christiana, t. XI, p. 481.

(2) Ecclesiam altare et attalagium cum omnibus pertinentiis. Charte du chartrier de la Luserne.

(3) De consensu capituli Abrincensis... Charte de l'évêque Achard ; et annales de Prémontré, t. II.

(4) Hujus oliva domus Anglorum gloria cleri
Jam pridem dignus cœlesti luce foveri
Felix Achardus florens aetate senili
Præsul Abrincensis ex hoc signatur ovili.

évêque d'Avranches. Au bas était une légende gothique, qui annonçait qu'Achard était évêque d'Avranches, et qu'il mourut en odeur de sainteté (1).

Ce prélat assista, l'an 1167, à la translation du corps de St. Edouard, roi d'Angleterre. Pendant son épiscopat, l'an 1167, le roi Henri, allant au Mont St.-Michel pour y prier, s'arrêta à Genêts et y passa la nuit. Le roi d'Ecosse vint l'y trouver (2).

Achard mourut l'an 1171, le 29 mars. Son corps fut enterré dans l'église abbatiale de la Ste.-Trinité. Voici son épitaphe, qu'un religieux composa :

Hîc jacet Achardus episcopus cujus
Caritate dilata est nostra paupertas.

Ici repose Achard évêque, dont la charité a enrichi
notre pauvreté.

On a de cet évêque un traité de la Ste.-Trinité, une histoire de St. Gezelin, plusieurs ouvrages de théologie et un traité de l'abnégation de soi-même. Dans ce dernier ouvrage, parlant de la perfection chrétienne et des moyens d'y parvenir, il réduit le tout à l'abnégation de soi-même, dont il distingue sept degrés, qu'il appelle les sept déserts de l'âme. Ces degrés ou déserts sont : ceux de la pénitence, de la solitude, au moins du cœur ; de la mortification, de la simplicité de la foi, de l'obéissance, du pur amour de Dieu et du zèle pour le salut

(1) Manuscrits du docteur Cousin à la biblioth. d'Avranch.

(2) Henricus II ann. 1167 ad Montem S. Michaelis orationis causa veniens, apud Genêstum illa nocte est hospitatus, et illic rex Scotiæ quoque ad eum venit. Tanta erat temporis pietas et concordia. (Appendix ad Sigebertum, et chronica Normanniæ.)

du prochain. Ce saint évêque donna de la perfection chrétienne le précepte et l'exemple. L'année de sa mort on lui donna pour successeur Richard, troisième du nom, archidiacre de Coutances, homme fort docte et recommandable par la pureté de ses mœurs. Robert du Mont dit qu'il possédait les sciences divines et les sciences humaines, et que, depuis son enfance jusqu'à sa mort, il conserva toujours la chasteté (1). Dès qu'il eut pris possession de son siége, il confirma à ce même Robert du Mont la possession de l'église de St.-Médard de Dragey (2).

L'année suivante, il fut témoin des grands événemens qui se passèrent à Avranches, relativement au meurtre de Thomas Becket, archevêque de Canterbury. Cet infortuné prélat venait d'être assassiné dans sa cathédrale, sur les marches de l'autel, et tout le monde désignait le roi d'Angleterre comme le coupable. Le souverain pontife fit partir deux légats pour examiner cette affaire. Armé que vous êtes du glaive de pierre, lui avait écrit le roi de France, toute l'église, saint Père, réclame votre justice (3)... Les légats se nommaient Théodvin et Albert. Dès que le roi d'Angleterre apprit que nous étions arrivés sur ses terres, écrivaient les légats à Gilbert, patriarche de Ravenne (il était alors en Irlande), il fit voile aussitôt vers la Normandie, et nous envoya quelques-uns des grands de son royaume pour savoir où nous voulions nous réunir avec lui. Nous choisîmes le monastère de Savigny, afin d'être secourus des prières de ces bons reli-

(1) Richardus Abrincensis episcopus, vir magnæ litteraturæ tam secularis quam divinæ, morum honestate virgo ab utero laudandus.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 481 et 482.

(3) Annales de Baronius.

gieux (1). L'assemblée fut nombreuse ; plusieurs comtes, barons et autres seigneurs distingués, ajoute Roger de Hoveden, et tous les prélats de Normandie s'y trouvèrent. Les légats exposèrent les ordres du père des chrétiens ; mais le roi refusa de s'y soumettre, courut à son cheval et rompit les pourparlers. Allez en paix où il vous plaira, leur dit-il en s'éloignant (2). Les évêques de Lisieux, de Poitiers et de Salisbury, s'approchèrent des légats, et il fut arrêté entre eux qu'on se rassemblerait à Avranches le vendredi suivant (3). Nous attendîmes, ajoutent Théodvin et Albert, au monastère que ce jour fût arrivé. Nous vîmes venir l'évêque de Lisieux et deux archidiacres qui nous annoncèrent d'heureuses nouvelles. Le roi était résolu de se rendre à ce que nous lui avions proposé. Ils prirent donc la route de cette ville et y trouvèrent le monarque disposé à leur obéir en prince chrétien et pénitent (4). Il les aborda avec un accueil gra-

(1) Noveritis itaque quod postquam illustris rex Angliæ venisse nos in regnum suum in veritate cognoverit, atque in continenti plures ad nos nuntios et honorabiles destinavit, inquirens a nobis in quo loco potius convenire cum eo ; et loqui vellemus. Placuit tandem ab Sabigniacum monasterium pro colloquio habendo concurrere, ubi religiosorum virorum possemus orationibus adjuvari. Annales de Citeaux; annales de Baronius.

(2) Venerunt Saviniacum, ubi archiepiscopus Rotomagensis et cuncti episcopi et proceres convenerant... rex ab eis cum indignatione discessit... in pace ite per terram meam ubi vobis placuerit. Roger de Hoveden. Convenerunt et multæ personæ utriusque ordinis de regno suo. Annales de Citeaux.

(3) Tunc cardinales habito arctiori consilio, revocaverunt episcopum Lexoviensem, Joannem pietaviensem et episcopum Saresberiensem, et per eos elaboratum est quod feria sexta sequente rex et cardinales apud Abrincas convenirent. Roger de Hoveden. Annales de Baronius.

(4) Cùm autem non possemus in omnibus convenire, recessit a nobis velut in Angliam profecturus ; et nos expectavimus, sequenti die ad Abrincam civitatem ituri. Postera autem die venerunt ad nos Lexoviensis episcopus, et duo archidiaconi ; et concesso, quod pe-

cieux et convint de tout ce que les prélats lui proposèrent. Mais parce qu'il voulait que son fils fût présent pour faire les mêmes promesses, on remit au dimanche suivant (1).

Ainsi, le dimanche, où l'on chantait : *Vocem jucunditatis*, qui était le 22 mai 1172, fut célébré par les deux cardinaux prêtres le premier des deux conciles qui portent le nom de conciles d'Avranches. Le vieux monarque d'Angleterre s'approcha de l'autel que l'on avait élevé, étendit la main sur le livre des évangiles, à la vue du jeune roi et de tout ce qu'il y avait de plus grand dans son royaume : je jure, s'écria-t-il, que je n'ai ni ordonné, ni voulu le meurtre de mon archevêque. Quand je l'ai appris, j'en ai eu une extrême douleur (2). Je n'ai jamais ressenti si vivement la mort de mon père et de ma mère (3). Toute l'assemblée fut frappée de cette démarche qu'il avait faite de lui-même (4) et du ton solennel de ses paroles. Le monarque ajouta : j'accomplirai néanmoins, seigneurs légats, la satisfaction qui me sera imposée, quelque pénible qu'elle soit. Car je conçois

tebamus, ad prædictam processimus civitatem. Annales de Baronius, annales de Citeaux, etc.

(1) Sed quia rex voluit filium suum adesse... terminus rei dilatus est usque ad sequentem dominicam... Roger de Hoveden. Annales de Baronius.

(2) Ad quam dominica, quâ cantatur... convenimus cum personis plurimis... Annales de Citeaux, t. II. Tactis sacrosanctis evangeliis .. jurans quod nec præcepit, nec voluit quod idem archiepiscopus occideretur; et quando audivit, vehementer doluit. Annales de Citeaux, t. II, p. 525.

(3) Addidit etiam ex propria voluntate, quod de morte patris vel matris suæ numquam tantum doluit. Roger de Hoveden. Concilia Rotomagensis ecclesiæ du père Pommeraye, p. 152.

(4) Sed de propria voluntate. Annales de Citeaux. t. II. Non de nostra exactione. Annales de Citeaux, t. II, p. 525.

bien que je suis la cause de cette mort, non que je l'aie commandée, mais parce que mon trouble et mes plaintes ont donné lieu de juger qu'elle me ferait plaisir (1).

Un des légats se leva et dit : Sire, rendez à l'église de Dieu la liberté et ses biens, et soyez le défenseur des princes chrétiens contre les Sarrasins et les Maures. Alors le roi Henri, regardant ses barons : j'enverrai, dit-il, à Jérusalem deux cents de mes chevaliers, et ils y serviront un an à mes frais. J'irai moi-même, si le souverain pontife l'ordonne, en Espagne au secours des chrétiens contre les Maures d'Afrique qui viennent de s'y répandre comme un torrent (2). Et les barons applaudirent à leur maître. Se tournant alors vers les prélats, il continua : je renonce à toutes les mauvaises coutumes établies dans mes états, de mon temps, et je rendrai à l'église de Canterbury toutes ses terres et tous ses biens. Seigneurs légats, ma personne est entre vos mains ; sachez certainement que, quoi que vous m'ordonniez, soit d'aller à Jerusalem, à Rome, ou à St.-Jacques, soit autre chose, je suis prêt à obéir. Ce qui toucha les assistans jusqu'aux larmes (3).

(1) Dicebat enim coram omnibus, se intelligere, quod sua causa esset mortis archiepiscopi; non quòd ipse mandaverit, sed quòd amici et familiares ejus videntes turbationem vultus ejus et oculorum; et cognoscentes etiam dolorem cordis, et sæpè audientes querula verba de archiepiscopo... et ideò cum omni humilitate et devotione ad omnia, quæ legati juberent, se expositum asserebat. (Ex codice Vaticano apud Baronium.)

(2) Alet ducentos milites per annum integrum sumptibus suis... in terra Hierosolymitana contra paganos... si necesse fuerit et dominus papa ei mandaverit : ibit in Hispaniam ad liberandam terram illam a paganis. (Ex codice Vaticano, apud Baronium.)

(3) Omnes malas consuetudines quæ in diebus suis in ecclesias Dei inductæ sunt penitùs dimitteret... ecclesiæ Cantuariensi omnem integritatem suam in terris et in aliis rebus restitueret... ecce, inquit, domini legati, corpus meum in manu vestra est, scitote pro certo

Après cette déclaration, ce monarque, grand dans sa pénitence, descendit aux portes de la cathédrale, se mit à genoux sur une pierre, que l'on montre encore aujourd'hui. Il y reçut l'absolution ; ensuite les légats lui ouvrirent les portes de l'église (1).

Pierre de Blois, qui vivait dans ces temps, assure aussi que les cardinaux reconnurent l'innocence de ce prince, et que cet attentat avait été commis par des grands du royaume (2). Néanmoins le roi Henri, à cause de ce meurtre, donna encore une terre, appelée Meheru, à l'abbaye de la Trappe (3). Quatre mois après le premier concile d'Avranches, il s'en tint un autre que les mêmes légats y convoquèrent sur la fin de septembre, et où assista l'archevêque de Rouen avec tous les évêques et tous les abbés de la province. Ce fut dans la cathédrale que cette auguste assemblée se réunit (4), le jour de la fête de St.-Côme et de St.-Damien, selon la chronique de Brompton (5). Les deux rois s'y rendirent aussi accompagnés d'une suite nombreuse. Le

quod quidquid jusseritis, seu proficiscendi Hierosolymam, sive Romam, sive ad sanctum Jacobum, vel quidquid id sit, paratus sum obtemperare. Ita quòd fere cuncti qui aderant... non poterant lachrymas continere. (Ex codice Vaticano, apud Baronium.)

(1) Deduxerunt eum legati ex propria regis voluntate, extra ostium ecclesiæ; ibique flexis genibus, non tamen exutis vestibus, neque verberibus appositis, absolutus est, et in ecclesiam introductus. (Ex codice Vaticano.)

(2) Dominus Theodinus Portuensis episcopus, et dominus Albertus cancellarius, qui in partibus nostris... innocentiam viri cognoverunt, atque sub umbra illius... quosdam magnates... (Epis. 66.)

(3) Gallia Christiana, t. XI, p. 748.

(4) In ecclesia sancti Andreæ apostoli apud Abrincam civitatem. Roger de Hoveden.

(5) Apud Abrincam Normanniæ civitatem et quinto kal. octobris festo sanctorum Cosmæ et Damiani. (Chronicon Johannis Brompton.)

vieux roi y réitéra le serment qu'il avait fait sur les reliques des saints (1) et le livre des évangiles. Il touchait à ces objets sacrés, selon la chronique de Gervais (2), et tous les seigneurs et les évêques étaient debout, et gardaient un silence respectueux. Ensuite, entouré de ses barons, il jura qu'à Noël prochain il prendrait la croix pour trois ans, et partirait l'été suivant pour Jérusalem, si le pape ne l'en dispensait. Si je suis obligé, ajouta-t-il, de descendre en Espagne pour en chasser les Sarrasins, mon voyage ne sera que différé; je partirai ensuite pour la Palestine. Je vais en attendant envoyer aux Templiers l'argent nécessaire pour entretenir dans la terre sainte deux cents chevaliers pendant un an (3). Il promit encore aux légats et à tous les autres prélats que jamais il ne se retirerait de l'obéissance du pape Alexandre et de ses successeurs, tant qu'ils le tiendraient pour roi catholique et chrétien. Le jeune prince, qui était présent, fit aussi la même promesse devant toute l'assemblée (4).

Alors les secrétaires dressèrent de tout ce qui s'était passé, un acte qui fut ratifié par le sceau des deux princes (5). Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile, où l'on publia douze canons :

(1) Super sanctorum reliquias et super sancta evangelia. Annales de Citeaux; annales de Baronius; Roger de Hoveden.

(2) Annuit rex et tactis sacrosanctis apud Abrincas v kal. oct. juravit. (Chronica Gervasii.)

(3) Quòd ab instante nativitatis domini usque in triennium crucem accipiet, in proxima sequenti æstate in propria persona Hierosolymam iturus... sed si interim pro urgente necessitate in Hispaniam super Saracenos profectus fuisset... interim tantum pecuniæ dabit Templariis... Roger de Hoveden.

(4) Et hoc ipsum jurare fecit filium suum majorem... (Epist. ad Gilebertum patriarcham, ann. Cister.)

(5) Voyez concilia ecclesiæ Rotomagensis du p. Pommeraye, p. 155, et concilia Normanniæ de Bessin, p. 85.

CONCILE D'AVRANCHES.

Ier. Canon : On ne donnera point à des enfans de bénéfices à charge d'âmes.

IIe. Canon : On ne donnera pas aux enfans des prêtres les églises de leurs pères.

IIIe. Canon : Les laïques ne prendront rien des oblations.

IVe. Canon : On ne confiera pas les églises à des vicaires annuels.

V^e^. Canon : On obligera les curés des grandes paroisses, qui le peuvent porter, d'avoir un autre prêtre sous eux.

VIe. Canon : On n'ordonnera point de prêtre sans un titre assuré.

VIIe. Canon : Les églises ne seront point données à ferme.

VIIIe. Canon : Le prêtre qui est chargé de la desserte d'une église aura, au moins, le tiers des dîmes.

IXe. Canon : Ceux qui possèdent des dîmes par droit héréditaire, pourront les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'église à laquelle elles appartiendront.

X^e^. Canon : Le mari ou sa femme ne pourra entrer en religion, l'autre demeurant dans le siècle, s'ils n'ont passé l'âge d'user de leur mariage.

XIe. Canon : On propose l'abstinence et le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront les observer, principalement aux ecclésiastiques et aux seigneurs (1).

(1) L'auteur de l'histoire de l'église Gallicane a traduit ce canon : jejunium indicatur omnibus qui poterunt... de cette manière : que,

XIIe. Canon : Les clercs n'exerceront point les juridictions séculières, sous peine d'être privés de leurs bénéfices.

On n'exigera rien, continuèrent les légats, sur les biens des mourans, rien pour la bénédiction des nouvelles épouses, rien pour les baptêmes... Mais les prélats de Normandie se levèrent de leurs siéges, et s'approchèrent les uns des autres. La discussion ne fut pas sans tumulte, et tous les membres de l'assemblée, hors de leurs siéges et partagés en groupes, parlaient et gesticulaient avec grand bruit. Il y en eut qui s'approchèrent des légats et dirent que les évêques allaient y consentir ; que c'était purifier le ministère. Eh ! non, eh ! non, s'écrièrent à la fois tous les évêques, nous n'avons point dit cela. C'est entreprendre plus que nous ne pourrons exécuter ; cela ne sera pas, cela ne sera pas. Les groupes de sept, de dix, de quinze, recommencèrent à se former ; le tumulte fut général (1). Les légats, voyant qu'on trouvait des inconvéniens dans ces règlemens, ne forcèrent point les prélats (2). L'archevêque de Tours, nommé Josce, exposa aussi au concile les droits de son siége sur la Bretagne armorique ; que l'archevêché de Dol devait lui être soumis, et que le titre d'archevêque devait être ôté à cette église. Mais les Bre-

pendant l'Avent, le jeûne et l'abstinence seraient observés de tous ceux qui en auraient la force... Cette traduction n'est point exacte ; il n'y a point d'obligation dans les mots de ce canon. Le p. Pommeraye s'est également trompé en y traduisant le mot militibus par soldats.

(1) Rebus morientium, quas auferunt sacerdotes, et benedictionibus sponsarum, et baptismo... episcopi... illud decretum recipere noluerunt... (Rogerus Hoüeden, etc.)

(2) Nihil perfectum est... (Rogerus.)

tons qui l'écoutaient avec la plus grande impatience, changeant de siéges et de posture, et ne pouvant rester en place, lui résistèrent en face et lui donnèrent un démenti formel (1). Le tumulte allait recommencer et devenir plus fort ; les légats ne decidèrent rien sur les prétentions réciproques des deux églises, et l'assemblée se sépara. Le roi Henri écrivit alors en Angleterre tout ce qui s'était passé à son égard. J'ai trouvé ici, dit-il, mes fidèles sujets dans la paix et la tranquillité. Mon arrivée au milieu d'eux les a remplis de la joie la plus vive. Pour la gloire de Dieu et de son église, pour mon honneur et celui de mon royaume, la paix est faite entre les seigneurs légats et moi (2). Dieu soit loué ! écrivait aussi Jean de Salisbury, après une si rude tempête, la paix est rendue à l'église (3). Pendant ces longs débats, plusieurs personnes honorables, dit Robert du Mont, entre autres les très-religieux Etienne, abbé de Cluny, et Benoît, abbé de Cluse, vinrent vers nous en ce Mont, et nous eûmes la satisfaction d'établir entre nous une association de prières (4). Sur ces entrefaites le roi Henri se transporta à Pontorson. Il y rassembla ses troupes, à dessein de passer en Bretagne ; mais on vint lui faire satisfaction. Il y

(1) Affirmans sedem archiepiscopalem ibi esse non debere : sed clerici de Dolo constanter contradicebant... (Chronicon Johannis Brompton.)

(2) Sciatis quòd... inveni terram meam Cismarinam in summa pace... et homines, ac fideles meos de adventu meo uberiori lætitia perfusos... et ad honorem Dei, et ecclesiæ, et meum, et regni mei.. (Epist. 190 inter epistolas Joann. Sar.)

(3) Benedictus Deus... post angustias tanti naufragii, ad debitæ libertatis portum accessisse videatur ecclesia... (Epist. Joann. Saresb.)

(4) Venerunt usque ad Montem ad nos, honorabiles personæ multæ...

résida quelques jours, pendant lesquels ses cuisiniers mirent le feu à son palais (1). Il le fit réparer sur-le-champ. Le règne de ce prince ne devint plus qu'une suite de malheurs. Il vit se révolter contre lui ses propres enfans. Les seigneurs de l'Avranchin lui firent aussi la guerre.

On distinguait parmi eux Jean de Cheruez (le titre de gouverneur du château de Cheruez était devenu héréditaire dans sa famille), et Hugues Avenel des Biards et sénéchal du comté de Mortain ; cette dignité resta dans sa famille pendant toute la durée de ce siècle. Ses trois fils furent aussi très-célèbres ; ils se nommaient Nicolas, Roland et Olivier. Hasculphe de St.-Hilaire du Harcouet n'était pas moins illustre ; il était frère de Jacques, et leur père, comme on le voit dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, signait ses actes : *dans ma cour, à mon château de St.-Hilaire*. Hasculphe devait le service de deux chevaliers et demi, d'après le livre rouge de l'Echiquier. Hugues de Chester, possesseur du château de St.-James, et fils aîné de Ranulphe II, dont nous avons parlé, jouissait encore d'une plus grande célébrité. Tous ces seigneurs se révoltèrent contre le roi Henri. Ils se joignirent à Raoul de Fougères et brûlèrent le Teilleul (2). Après quelques succès entre St.-James et Fougères, ils furent battus par les troupes royales et forcés de se retirer dans le château de Dol. Le comte de Chester s'y était enfermé avec la ferme résolution de le défendre vigoureusement ; il capitula néanmoins au bout de trois jours avec la garni-

(1) Chartrier de M. le vicomte de Guiton.

(2) Castrum Tillioli tradidit incendio... Robert du Mont.

son (1), et fut emmené prisonnier en Angleterre. Quelque temps après, le roi lui rendit son château de St.-James. Il le conserva jusqu'à sa mort et le transmit à Ranulphe III, son fils. Le seigneur de St.-Hilaire n'avait pas même pu se retirer dans la tour de Dol; il fut pris avant les autres et renfermé à Pontorson.

Les autres seigneurs du comté de Mortain déposèrent les armes et se soumirent. Le diocèse d'Avranches était alors rempli de guerriers illustres, qui se faisaient une fête d'aller planter leurs drapeaux sur des tours que le fer hérissait, ou défendues par des rochers inaccessibles et des ravins profonds. Ils ne combattaient jamais contre des ennemis désarmés, mais souvent contre ceux de Dieu ou de leur prince. En ce temps la vertu était extrêmement honorée, et périsse, disait-on, l'être abject qui ose mépriser les larmes de la faiblesse et de l'innocence :

Car femes doit-on honourer
Et pour lors drois grands fais porter (2).

C'était aussi une grande obligation à tous ces guerriers de pratiquer leur religion :

Que chacun jour doit messe oïr.
S'il a de quoi, si doit offrir.

Si un seul se déshonorait par quelque action indigne, le félon voyait ses armes attachées au pilori, ses éperons brisés sur le fumier, et il était inhumé

(1) Goube, histoire de Normandie, t. 1er, p. 429.
(2) Huc de Tabarie, vieux poète français.

« en povre lieu et en terre qui oncques ne fut bé-
« nie (1) ».

Outre tous les guerriers que nous avons eu occasion de nommer, le livre rouge de l'Echiquier, sous le roi Henri II, 30 ans avant la conquête de Philippe Auguste, fait mention de Guillaume de Champeaux qui devait un chevalier pendant onze jours; la lande de Bevays lui appartenait, et il était probablement de la même famille que Bevays-le-Gigantesque, héros de Southampton, en Angleterre.

On trouve encore un autre Robert de Champeaux qui devait le service d'un chevalier pendant 40 jours. L'évêque d'Avranches, qui est le premier dont parle le livre rouge, devait le service de cinq chevaliers pour Avranches, et de cinq autres pour St.-Philbert; l'abbé du Mont St.-Michel devait le service de sept; le comte de Chester devait le service de dix chevaliers pour St.-Sever et Briquesart, et pour son service cinquante et un et demi. Guillaume de la Braise, près du Pontaubault, devait pour ce fief trois chevaliers, et un pour une autre propriété. Jean de Soligny en devait un, et trois pour son service. Guillaume Avenel en devait au roi cinq pour son service, et un au comte de Mortain. Robert de St.-Jean devait un chevalier pour Terre-Gâte; Guillaume de Ferrière, dans le bailliage de Passais, un au roi et cinq pour lui; Henri de Brecey, un; Richard de Brecey également un; Hamel de Villaines, un; Robert Doissel, quatre parts; Jean de Soligny, un pour son fief de Guilberville et quatre pour lui; Guillaume d'Ussey, un; et le fief de Robert d'Ussey, un, et pour son service, trois et demi; Gilbert de Fontenai, un demi; le

(1) Gaule poétique, t. IV.

fief de Gilbert d'Avranches, deux ; Richard Sylvain ou Servain devait pour le comté de Mortain vingt-neuf chevaliers et demi, et Guillaume d'Avranches, un (1). On trouve encore Guillaume de Vauborel, Robert d'Aucey, Aimery de Beauvoir, Guillaume de Boucey, Robert de Juvigny, Othon du Teilleul, Jean de Sacey, Maurice d'Ussey, Raoul du Buat, Renaud de Crux, Guillaume de la Motte (2). La dame Agnès de Romilly possédait un fief militaire. Guillaume de St.-Jean-le-Thomas était sénéchal de Normandie, et Guillaume, fils Hamon, des environs d'Avranches, sénéchal de Bretagne. Dans un repas qu'ils tinrent à Bures, près de Bayeux, où le fils aîné du roi tenait alors sa cour, ils ne voulurent admettre à leur table que ceux qui portaient le nom de Guillaume, et il s'en trouva cent dix.

Les seigneurs Asnel s'éteignirent vers l'an 1300 (3). Il y a encore, dans l'église de Montanel, une pierre

(1) Robertus de Campell, 1 m. per 40 dies de garda, et postea ad custamentum regis. Et Willelmus de Campellis unum militem per 11 dies de garda ad custodiam regis. Epus Abrincensis, 5 milites de Abrincis, et 5 m. de honore sancti Philleberti. Abbas de Monte sancti Mich., 6 m. in Abrincatu et in constant. et unum m. in Baiocasino quem faciunt vavasores, nisi fuerint in exercitu. Comes Cestriæ, 10 m. de sancto Severo et Briquesart, et ad servitium suum 51 m. et dimid. idem de feodo Morton. Willus de Braiosa, 3 m. de Braiosa. Idem servitium unius milit. de couvert. Joannes de Soligneio, 1 m. et ad servitium suum. 3 m. Willus Avenel, 5 m. regi, et sibi, 1 m. de com. Morton. Robertus de sancto Joanne, 1 milit. de Terra Wasta. Willus de Ferraria, 1 m. et sibi 5 milit. Henricus de Breceio, 1 m. Richardus de Breceio, 1 m. Hamel de Villana, 1 m. Joannes de Solegneio, 1 m. de honore de Guilleberviil et sibi 4 mil. feod. Gilberti de Abrinc. 2 m. Robertus Doissel, 4 part. feodum Roberti de Uxeio, 1 m. in Fales. et ad suum servitium, 3 m. et dim. Willus de Uxeio, 1 m. in constant. Gilbertus de Fontibus dimid. m. de honore com. Mort. per Richardum Sylvanum, 29 m. et dim. Willus de Abrinc. 1 m. de honore Morton.

(2) Histoire de Normandie par Dumoulin.

(3) Gartulaire de Marmoutier et chartrier de M. de Guiton.

sépulcrale de la maison Asnel, sur laquelle on voit cinq croix de Jérusalem (1).

Dans l'inventaire des chartes de l'abbaye Blanche (2), on voit un Guillaume de Hum qui donne aux religieuses vingt sous, monnaie du Mans, au marché de Marigney. Un seigneur de la paroisse de St.-Sénier, appelé Jean Grimaut, était écuyer; dans celle de Brécey, il y avait un autre écuyer, nommé Roger de Talvende, dont la postérité s'est éteinte dans ces derniers temps. On trouve dans l'église de Brécey des pierres qui avaient été placées sur leurs sépulcres. Guillaume Sellier possédait une terre à Ger, et les dames Blanches, huit acres qui leur rapportaient seize sous à la St.-Michel, deux poules à Noël, et vingt œufs à Pâques : dans le XV[e]. siècle, c'était la famille de Richard Maloisel qui était chargée de ces redevances. Une charte latine du chartrier de Mortain porte que Hamelin de Brisay donna à ces mêmes religieuses le fief noble de la Ricolière, dans la paroisse du Mesnilard. C'était en reconnaissance de ce que Guillaume, abbé de Savigny, et les religieuses de l'abbaye Blanche avaient donné entrée dans ce dernier monastère à sa fille Agnès (3). Un autre titre latin fait mention que Jourdain Roussel et son fils leur donnèrent à Gatmo la masure appelée Hyger Chauçon, ce qui fut confirmé par Richard Silvain et Adam son fils (4). Les seigneurs Sil-

(1) Chartrier de M. de Guiton. M. de Gerville se trompe en soupçonnant les seigneurs Avenel et Asnel de la même famille.

(2) Penès nos.

(3) Chartrier de la tour de Mortain.

(4) Chartrier de la tour de Mortain. C'est peut-être Servain. Mais il y a Silvain dans le manuscrit.

vain les comblèrent de biens au Mesniladelée et à Bellefontaine. Elles eurent aussi la troisième partie de tout le domaine de Robert de Fresné, qui céda encore une autre partie de ses biens à Richard de Fontenay, pour la paix faite sur la mort de Guillaume de Cellant, chevalier. Un peu plus tard, Godefroy du Mesniladelée et Gervais de Marcilly leur concédèrent certains droits sur leurs moulins (1). Robert de Chaulieu, chevalier, et Roger Chlignon, également chevalier, leur firent aussi des donations. Enfin Ranulphe de Périers leur céda un champ dans son domaine, proche le monastère de Gatmo, du côté du nord, comme le porte un vieux titre sans date (2).

Le seigneur de la Haye-Paisnel s'appelait alors Foulques. Le successeur de Foulques possédait les seigneuries de la Haye-Paisnel, de Hambie, de Brehal, de Langronne (3). Foulques avait épousé Lesceline du Grippon, fille de Hasculphe de Sulligny et de Denise d'Avranches. Il hérita, l'an 1170, de Gilbert d'Avranches, ayant épousé sa sœur aînée. Gilbert s'était noyé à la mer, et il est probable que ce fut dans la Sée ; car, suivant Cenalis, il donna son nom au pont Gilbert d'Avranches (4). Le seigneur Foulques eut une contestation avec Ansgot, abbé de la Luserne ; néanmoins les religieux comptaient les seigneurs de la Haye-Paisnel parmi leurs bienfaiteurs (5). Lesceline fit des donations à l'abbaye de Hambie, qu'un

(1) Inventaire des chartes de l'abbaye Blanche.

(2) Chartrier de la tour de Mortain.

(3) Voyez La Roque, histoire de la maison de Harcourt, t. 1er, in-fol., p. 141.

(4) Hist. Gall. p. 161.

(5) Voyez la lettre de l'abbé de la Luserne au d. Cousin, dans les manuscrits de ce dernier.

évêque d'Avranches confirma dans la suite. L'évêque Richard III confirma tous les biens de ce dernier monastère (1).

Environ dans ces temps, un Geoffroy de Lolif fieffa le Bois Misoir à un Richard Pellevilain. Celui-ci rendit hommage pour cette propriété, et s'obligea de lui fournir tous les ans une demi-livre de poivre. Il donna aussi sur-le-champ à Geoffroy quarante sous, monnaie d'Anjou; à sa mère six sous, et à son frère Guillaume quatre sous, et ils renoncèrent à tout ce qu'ils pouvaient prétendre sur ce fonds. Gervais, frère de Geoffroy, lui vendit aussi tous ses droits pour quarante sous. Il fut convenu également que les seigneurs de Lolif ne céderaient point à d'autres l'hommage que Pellevilain était obligé de rendre. Cet acte fut passé en présence de l'évêque d'Avranches, du prêtre qui était alors sénéchal du Bois Baudoin, de Guillaume Taun et de Geoffroi de St.-Sénier, prêtres, et des seigneurs Philippe de Noville, Thomas Milesem, Richard de Verdun, Thomas fils de Geoffroi, Gilbert, Gervais de Molinel, André-le-Doux, Eudes Borsin, Geoffroi Campion, Guillaume Cor, et Guillaume Jephoieu (2).

(1) Richardus Abrincensis episcopus confirmat omnia monasterii bona... Gallia Christiana, p. 931.

(2) Siant tam presentes quam futuri ad quos presens karta pervenerit quod ego Gaufridus primogenitus filius Rogerii de Olivo tradidi Ricardo Pelevilain cum assensu fratrum meorum et matris mee feodum de Bosco Medio et quidquid ibi habebam in molendinis et nemoribus et omnibus aliis rebus tenendum sibi et heredibus suis a me et heredibus meis in perpetuam hereditatem reddendo mihi et heredibus meis annuatim ad nundinas Montismartini dimidiam libram piperis et nichil amplius et inde accepi ejus hommagium dedit autem mihi predictus Ricardus pro traditione illa quadraginta solidos Andegavenses et matri mee sex solidos et Willelmo fratri meo quatuor solidos et ipsi abjuraverunt quidquid habebant in prefata hereditate vendidit etiam Gervasius frater meus sepe dicto Ricardo quidquid in eadem hereditate habebat quadraginta solidos Andega-

Tous ces seigneurs, et plusieurs autres dont nous avons rappelé les noms et les actions, possédaient des manoirs ou vieux castels. C'était un bâtiment carré dont les murs avaient trois ou quatre pieds d'épaisseur. Une seule porte d'entrée était établie, souvent au second ou au troisième étage, dans une petite tour où il fallait monter en tournant par une suite de marches en pierres de taille fixées dans la muraille. On arrivait à une vaste salle, où l'on voyait une immense cheminée. Le seigneur avec toute sa famille et ses écuyers pouvait s'y chauffer librement. Une seule croisée ronde ou carrée, et plus souvent en zigzag, garnie de fer, y laissait entrer une faible lumière. Il y avait encore d'autres appartemens pour l'usage du seigneur, de sa famille, et pour renfermer les provisions. Une sentinelle veillait au haut de la tour et avertissait du danger. Souvent un fossé très-profond, sur lequel on jetait un pont-levis, défendait l'extérieur du bâtiment, ou bien il était situé sur une montagne d'un difficile accès.

Les villages et les bourgs de cette époque n'étaient point bâtis en pierre. On ne voyait que des maisons d'argile, des masures, des loges. Une famille entière s'assemblait au milieu d'une salle commune, enfumée, autour d'un large foyer, dont le tuyau allait percer le plafond. De

venses talis et nos interfuit conditio quod nec ego nec heredes mei homagium sepe dicti Ricardi nec ejus heredum vendere vel invadiare poterimus testibus hujus Willelmo episcopo Abrincensi et capitulo ejusdem loci... sacerdote qui tunc erat senescallus de Bosco Baudoin Villelmo Taun Gaufrido de sancto Senerio sacerdotibus Philippo de Novilla Thoma Milesem Joanne... Ricardo de Verdun Thoma filio Gaufridi Guillebert... Gervasio de Molinel Andrea placitore Odone Bertin Gaufrido Campion Willelmo Cor Villelmo Jephoien et aliis multis traditio ista facta fuit anno incarnationis dominice millesimo centesimo nonagesimo quarto. Manuscrit.

peur des incendies, à 7 heures du soir, en hiver, et à huit en été, on sonnait la cloche du couvre-feu. On trouve encore ce règlement dans les statuts de nos derniers évêques. A ce signal, les habitans rentraient chez eux et éteignaient la flamme de leurs foyers. Durant la nuit, lorsqu'un citoyen mourait, un clerc parcourait la ville en agitant la crécelle bruyante. Il s'arrêtait dans les carrefours et criait d'une voix lamentable : réveillez-vous et priez pour les trépassés.

Pendant le jour, on ne voyait que musiciens errans qui chantaient leurs chansons dans les places publiques des villages, des bourgs et des villes. Ce goût était si général en Normandie que, tandis que le clergé reprenait haleine dans les longues processions, les femmes chantaient des chansons badines (1). Ceux aussi qui demandaient l'hospitalité dans nos vieux castels, étaient obligés de chanter.

Usaiges est en Normandie
Que qui hebergiez est, quil die
Fable ou chançon lie à l'hoste (2).

Cet air était très-commun en ces temps (3), et répété souvent par les trouvères et les ménétriers, et par les pélerins qui se rendaient au Mont St.-Michel (4). Ce n'était plus la musique des anciens ; un moine de St.-Benoît avait inventé dans le xie. siècle les notes qui sont en usage aujourd'hui.

(1) Nugaces cantilenas', histoire littéraire de France, tome VII, page 2.
(2) Jean-le-chapelain, poète du XIIIe. siècle.
(3) Voyez l'atlas.
(4) Biblioth. roy. Manuscrits n°. 7222.

Robert du Mont fit dédier l'église de Genêts. L'an 1177, il augmenta les biens de son abbaye ; tous les seigneurs voisins lui firent des donations ; on vit Raoul de Boucey, Alfrède de Moidré, Hamon de Beauvoir et Guillaume de Verdun s'y consacrer à Dieu en embrassant l'état religieux. L'année 1177, Roland, doyen de l'église cathédrale d'Avranches, fut élu archevêque de Dol. Il était originaire de Pise en Italie, selon la requête qu'il fit faire en 1181, pour soutenir les droits de son église de Dol, et pour recouvrer les biens aliénés ou usurpés. C'était un homme pieux et lettré (1). Le pape Luce III le créa cardinal du titre de St^e.-Marie in porticu (2), et son légat en Ecosse ; et Urbain III le fit son légat en Lombardie.

Richard III, évêque d'Avranches ; Gilbert, archidiacre ; Roger, chantre ; Guillaume, trésorier, et les autres chanoines accompagnèrent Roland jusqu'à Dol ; Richard le consacra. Robert du Mont, qui l'accompagna aussi, dit qu'il était aimé universellement. Ce fut ce même abbé qui l'indiqua au clergé de Dol.

En ces temps fut fondée l'abbaye de Montmorel. Elle doit son origine à quelques prêtres, qui, dans une antique chapelle, s'assemblaient pour prier (3). Bientôt ils virent autour d'eux se réunir quelques disciples, et l'on pensa à établir un monastère. Les fondemens en

(1) Hist. ecclésiastique de Fleuri.

(2) Hist. ecclésiastique du p. Alexandre.

(3) Initio fundationis suæ, locus erat simplex ac pius a quibusdam sacerdotibus sæcularibus, inibi Deo famulantibus, excultus. De quo extat etiamnum capella vetus, ubi preces, sinaximque agebant. Neustria pia.

furent jetés dans un lieu appelé Longue-Tombe (1), ou Longue-Touche (2), ou peut-être même Lande-Touche. Ils y bâtirent leurs huttes de feuillages, mettant toute leur espérance en Dieu et vivant dans la plus grande solitude. Ils ne purent rester long-temps dans ces lieux arides; ils cherchèrent une autre solitude au bord des eaux, et allèrent s'établir dans une vallée au confluent des deux rivières de Selune et de Beuvron (3). Leur monastère s'appela Montmorel, à cause de la montagne au pied de laquelle il fut bâti. Ces lieux appartenaient à Raoul, qui s'était rendu religieux dans l'abbaye de St.-Victor de Paris. Le mérite et l'éclat des vertus du bienheureux Achard, évêque d'Avranches, sorti de ce même monastère, et peut-être même ses avis (car c'était pendant son épiscopat que tout ceci se passait) avaient fait appeler ce religieux pour gouverner les solitaires, et Raoul les avait engagés à bâtir leurs cellules sur son propre fonds (4). Il avait deux neveux appelés Galebran et Valerien, qui consentirent à cette donation (5). Les comtes de Sulligny ou Soligny, qui avaient sur ce fief certains droits, confir-

(1) Abbatiæ autem fundamenta prius posita fuerant in quodam villa nomine Longue Tombe, quæ adhuc cernuntur. Neustria pia.

(2) Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa... par les frères de sainte Marthe, en 4 vol.

(3) Sed mutato consilio, Monmorellum, ob aquarum utilitatem translatum est ædificium. Neustria pia.

(4) Charta Achardi episcopi Abrincensis. Gallia Christiana, t. xi, p. 536, 537, Radulfum fundatorem dedisse feodum in quo ædificatum est monasterium... Radulfus fundator feodum tribuit in quo monasterium conditum est.

(5) Hanc patrui donationem confirmasse nepotes ex fratre Galebranum et Valerianum... Gallia Christiana, t. xi, p. 536. Dedisse locum habitationis hujus loci et collem nemoris superincumbentis... Charta Achardi.

mèrent la charte de la donation (1), et Rualem Du Homme, seigneur de Chacilley, céda aussi toutes les redevances qu'il avait sur le même terrain (2). Bientôt on voulut avoir part aux prières de ces bons religieux, et la charité vint à leur secours. Ils furent pourvus abondamment de toutes les choses nécessaires à la vie. Rualem Du Homme leur donna le terrain où fut construit le moulin, certains droits sur la rivière, et les églises de Poilley et de Précey (3). L'an 1180, Jean de Sulligny (4) fit ériger ce monastère en abbaye. Il présenta le prieur Raoul à Richard III, évêque d'Avranches, en présence de Philippe Du Homme, et l'évêque le bénit (5). Il donna à cet abbé quatre églises, plusieurs terres et d'autres biens. Longue-Touche fut de ce nombre (6); c'est peut-être Lande-Touche, qu'ils fieffèrent quelques années après, comme on le voit dans un vieux titre la-

(1) Dedisse seu confirmasse fundum ubi sita est abbatia, sedem ejusdem loci, sedem ecclesiæ et collem nemoris qui eidem loco supereminet. Gallia Christiana, et plusieurs chartes des évêques d'Avranches et des archevêques de Rouen.

(2) Rualemum de Hulmo cessisse reditibus et servitiis quæ percipiebat ex feodo, quod possidebat Radulfus. Gallia Christiana, t. XI, p. 536. M. de Gerville n'a pas été heureux dans ce qu'il a dit de ce monastère. Voyez mémoires des antiquaires de Normandie, t. II, p. 192 et suiv.

(3) Hujusce loci primarius ac præcipuus benefactor extitit Rolandus Du Homme, miles vir illustris. Neustria pia. Dedisse locum in quo molendinum exstructum est, necnon cessisse quibusdam juribus in amne. Præterea cœnobio dedit ecclesiam de Poilleio quæ parœcia est Montis Morelli, et ecclesiam de Preceio. Gallia Christiana, t. XI, p. 536.

(4) Ortum accepit ex munere et largitione Joannis de Hascouet seigneur de Sulligneio, comitis, circiter an. Dom. 1180. Neustria pia.

(5) Præsentavit coram Philippo de Hulmo... Charta de Guillaume évêque d'Avranches.

(6) Longue-Touche. ecclesiæ B. Mariæ de Montemorelli et canonicis ibidem Deo servientibus. Charte relatée dans la Gallia Christiana.

tin (1). Le seigneur de Sulligny engagea Philippe de Terregaste, qui était son parent, à se dépouiller en leur faveur, et il fut regardé comme un des plus grands bienfaiteurs de cette maison. Jean du Bois leur accorda également le patronage de St.-Laurent de Terregaste. Guillaume de Ducey leur donna l'église de St.-Pair, qui était celle de la paroisse de Ducey, avec la chapelle de St.-Germain, et la Touche, où l'on construisit une église, dont on voit encore quelques ruines. Elle servit aux religieux jusqu'à ce qu'ils en eussent construit une autre dans l'enceinte de leur monastère (2).

Plusieurs autres seigneurs ne se montrèrent pas moins généreux. Ceux de Brécey leur donnèrent le fief de la Rainfresne, qui rapporta aux religieux, chaque année, trente-cinq sous huit deniers, quatre gelines et quarante œufs (3). Ils y reçurent encore d'autres biens. Ils avaient droit de prendre, tous les ans, quarante sous de rente sur les terres de la seigneurie de Brécey, et autant sur le fief du Buisson (4), et quarante-deux sous six deniers sur le fief et sur la terre de la Mancelière (5). Un prêtre de ces temps, dans la paroisse de Cresnay, voulut aussi leur faire l'aumône. Voici comme il parla dans sa charte latine: à tous les fidèles du Christ qui liront cette pré-

(1) Sitam in parochia S. Martini de Sto. Jacobo de Beuvron. Manuscrit du prieuré, de St.-James dans le chartrier de M. de Guiton.

(2) Et arenaria de la Touche, ad ædificia ecclesiæ construenda, cujus adhuc fundamenta cernuntur, haud procul ab ecclesia hodierna, diu post exstructa. Gallia Christiana, t. XI, p. 537.

(3) Inventaire des chartes de l'abbaye Blanche, penès nos, manuscrit.

(4) Inventaire des chartes, des titres de l'abbaye Blanche.

(5) Inventaire des titres, chartes et papiers de l'abbaye Blanche.

sente charte, Gervais de Cresnay, prêtre, salut au Seigneur : que votre université sache que, pour le salut de mon âme et celui de mes prédécesseurs, j'ai donné en pure et perpétuelle aumône, à Dieu et à l'abbaye de notre Dame de Montmorel et aux chanoines qui y servent Dieu, un quartier de froment assis en terre de la Rabeudière, que j'ai achetée de Margrin et de Guillaume Moyse son frère, en la paroisse de St.-Pierre de Cresnay, pour être tenue librement et paisiblement par lesdits chanoines (1).

C'est ainsi que les seigneurs de l'Avranchin rivalisaient de zèle pour doter cet établissement. Rualem Du Homme et Jean de Sulligny se firent chanoines dans cette abbaye. Le premier fit solennellement ses vœux (2); mais Jean de Sulligny ne se fit chanoine qu'à l'article de la mort, pour participer aux prières du chapitre (3). Ils eurent tous les deux le titre de fondateurs, ainsi que l'abbé Raoul (4), qui eut pour successeur Tualdus, dont on trouve le nom l'an 1200.

Le seigneur de Sulligny laissa des enfans (5), dont un nommé Hasculphe continua de protéger les religieux. Il leur fit encore le don d'une église, et, conjointement avec ses frères, il leur céda les droits qu'il avait sur la rivière. Ce même Hasculphe épousa l'héritière du comté

(1) Universis Christi fidelibus presentem chartam inspecturis Gervasius de Cresnay presbiter salutem. Charte du chartrier de Mortain.

(2) Canonicus noster professus; nécrologe de Montmorel.

(3) Johannes de Sulignei canonicus ad succurrenda. Nécrologe de Montmorel.

(4) Radulfus abbas hujus ecclesiæ fundator et incola primus. Nécrologe. Radulfus fundator... in tabulis Achardi epis.

(5) Cum Hasculfo Britone ejusque fratribus... Galliæ Christiana, t. XI, p. 536.

de Dol, et en eut une fille ; celle-ci épousa Raoul d'Argouges, qui était un seigneur illustre. Il y avait dans cette même paroisse d'Argouges une autre famille célèbre qui portait le nom de Jota. L'an 1170, une demoiselle de ce nom avait fait bâtir le château de Jotée ou Jautée, qui était flanqué de six tours, et au XIVe. siècle une autre demoiselle de Jautée le porta dans la maison d'Argouges (1).

Le roi Henri II confirma tous les biens du monastère de Montmorel (2). Ce monarque mourut, quelques années après, laissant le trône d'Angleterre et le duché de Normandie à Richard, son fils, surnommé Cœur-de-Lion, et le comté de Mortain à son autre fils appelé Jean, qui est connu dans l'histoire sous le nom de Jean-Sans-Terre.

Richard III, évêque d'Avranches, était décédé l'an 1182, et avait eu pour successeur Guillaume Burel, l'ancien. Ce prélat, dit Robert du Mont, était doyen des chanoines de St.-Pierre de la Court, chapelle du roi, près de la ville du Mans (3). Il se trouva à une assemblée des évêques de la province, et apaisa un différend qui s'était élevé entre l'église de Rouen et Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie. Il fit des donations considérables à l'abbaye de la Luserne, demeura paisible en sa cathédrale, où il se plaisait extrêmement (4), y laissa beaucoup de ses biens, et voulut y

(1) Chartrier de M. de Guiton.

(2) Charta Henrici II, Angliæ regis .. Gallia Christiana, p. 536.

(3) Guillelmus decanus canonicorum sancti Petri de Curte, quæ est capella regis apud Cenomannensem urbem electus est ad episcopatum Abrincensem.

(4) Manuscrits du docteur Cousin à la bibl. d'Avr.

être inhumé. Robert du Mont mourut aussi l'an 1186. Il eut pour successeur Martin, qui donna au clerc Pierre l'église de St-Etienne, autrefois fondée par les anciens ermites au pied du Mont St.-Michel, et au seigneur Raoul de Fulgère, le fief de Moidré, de Chavoi et d'une partie de Lolif, avec charge de venir sonner Vêpres et Matines à la fête St.-Michel; les serviteurs de l'abbaye devaient sonner après lui, et le seigneur de Macé était tenu de le réveiller pour l'heure prescrite, et de le conduire au monastère avec une lanterne. L'abbé Martin mourut l'an 1191, et Jourdain, aussi religieux de ce Mont, lui succéda. L'an 1194, il fit un accord pour la juridiction avec l'évêque d'Avranches, Guillaume-de-Chemillé (1), dans l'Anjou, et c'est environ dans ces temps qu'il fut dénoncé devant Innocent III. Un manuscrit du Mont Saint-Michel rapporte que c'était un despote, qui, dans aucune affaire, ne prenait conseil de ses frères. La moitié des revenus de la maison ne lui suffisait pas. Il passait ses jours dans les festins avec des hommes perdus de mœurs; on le trouvait toujours dans leur compagnie, et jamais au service de Dieu (2). Il vendit les livres, les ornemens de l'église, les calices, les croix, aliéna plusieurs biens de l'abbaye (3), dissipa l'argent du

(1) Qui avait succédé l'an 1191 à son prédécesseur. Voyez la dissertation, sur cet évêque, du d. Cousin.

(2) De eo quod cum consilio eorum nihil facere volebat... de eo quod de dimidio reddituum posset abbatia sustentari sufficienter... de eo quod minus religiosos sustentabat et secum habere consueverat... de eo quod inhonestos et maneria malè tractantes non corrigebat... de eo quod nec ad ordinem nec ad servitium Dei veniebat respondere compulsus est.

(3) Abbas enim, non solùm pretiosas capas, libros, et alia ecclesiæ suæ vendidit ornamenta; verùm cruces et calices ejusdem ecclesiæ, propriis manibus confringendo, distraxit : redditus insuper

trésor, détruisit les forêts, et enleva au prieur, au chantre et au sacristain leurs revenus. Quand quelqu'un s'arrêtait à la porte, et demandait l'hospitalité ou l'aumône de la charité, l'abbé le priait de passer son chemin, et il épiait l'offrande du pélerin. Le soin des malades fut négligé ; les pauvres religieux manquaient eux-mêmes du nécessaire (1).

Quelques-uns des vassaux se présentaient-ils devant lui, il les renvoyait déchargés de toute redevance, et souvent il donnait aux serfs une entière liberté (2).

L'évêque d'Avranches fut instruit de tous ces désordres, et, de concert avec les religieux, il en informa le souverain pontife. Le pape Innocent nomma des commissaires, parmi lesquels fut l'abbé de Savigny, pour examiner cette affaire. L'abbé Jourdain jura tout ce qu'on voulut, et n'observa aucun serment (3). On fut obligé de recourir une seconde fois au souverain pontife, qui donna plein pouvoir à ses commissaires. Ils pouvaient déposer l'abbé, en faire nommer un autre, corriger, établir ; tout était sans appel. L'accusé parut devant ses juges, plaida lui-même sa cause, et quoique, dans ces temps, la justice ne gémît pas sous un amas de lois et

monasterii, partim vendens, partim præsumens pignori obligare, etc. Lettre du pape Innocent.

(1) De consumptione et destructione thesauri ... de venditione et destructione nemorum,.. de redditibus priori, cantori, sacristæ, infirmario, elemosynario, ablatis... de caritatis supervenientium adnullatione... de pane fratrum nostræ congregationis ablato... Manuscrit.

(2) De talliis terræ S. Michaelis de quibus nullum commodum venit..... de maneriorum vastatione et dilapidatione... de dominicis malè traditis... de servorum liberatione. Manuscrit.

(3) De eo quod multa sacramenta juravit et nullum tenuit. Manuscrit.

de formalités embarrassées, il sut, par ses talens ou par fausse pitié, surprendre la bonne foi de ses juges, et il conserva sa charge jusqu'à sa mort.

Dans le même temps, le chapitre d'Avranches était en proie à l'intrigue et à la mauvaise foi. Guillaume-de-Chemillé avait négligé de se faire sacrer, suivant la chronique de Savigny, quoique son élection eût été confirmée par l'archevêque de Rouen, son métropolitain. Il servit l'église d'Avranches en cet état, pendant six ans au moins (1). Ensuite l'archevêque de Tours, du consentement de celui de Rouen, le transféra à Angers et le sacra pour cette église, sans avoir recours à l'autorité du pape. C'est ce que Innocent III trouva fort mauvais, s'appuyant sur les fausses décrétales, et il ordonna à l'archevêque de Bourges de suspendre Guillaume-de-Chemillé de toute fonction épiscopale ; ce qui fut exécuté. Guillaume-de-Chemillé prit alors la route d'Italie, se rendit à Rome, se présenta devant le souverain pontife, reconnut sa faute, et en demanda humblement pardon. Dans le même temps arrivèrent des lettres d'Angers, où le pape vit que cette église persévérait dans le choix qu'elle avait fait. Il usa d'indulgence, délia Guillaume de son engagement avec l'église d'Avranches, et le tranféra à Angers (2).

Pendant ce temps, le chapitre d'Avranches s'était assemblé pour lui donner un successeur. Le sénéchal de Normandie avait un clerc appelé Guillaume Ptolom (3) :

(1) Histoire ecclésiastique de Fleuri..... Manuscrits du d. Cousin.

(2) Hist. ecclésiast. de Fleuri.

(3) Dans le nécrologe de l'église cathédrale d'Avranches il est appelé Ptolomeus, ainsi que dans le cartulaire de Savigny. On ne sait

celui-ci fit tous ses efforts pour se faire élire évêque d'Avranches ; mais, parmi les chanoines, Nicolas de l'Aigle se distinguait par sa piété et par sa science. Il était à cette époque scholastique d'Avranches, et son mérite le fit bientôt élire doyen du chapitre. Il ne fut pas long-temps à s'apercevoir de ce qui allait se passer. Il vit que les brigues, la cabale, la crainte des puissans du siècle, allaient influencer le chapitre. C'est pourquoi il s'approcha des chanoines ses amis, et leur fit entendre qu'il fallait consulter le souverain pontife dans cette affaire, de peur qu'il ne fût entrepris quelque chose au préjudice de la liberté ecclésiastique. C'est un homme sans lettres, s'écria-t-il, il ne peut être admis ; mais une rumeur s'éleva dans l'assemblée. Est-il nécessaire, disait-on, de tant de science ? Manque-t-on d'exemples de bons pasteurs, qui n'ont point fait de progrès dans les lettres ? Nicolas de l'Aigle, voyant qu'on était disposé à passer outre : il n'a aucune des qualités nécessaires pour gouverner l'église de Dieu, dit-il en sortant, et j'en appelle au souverain pontife. Toute l'assemblée fut frappée d'étonnement. Après quelques momens de silence, un des chanoines se leva et dit qu'il n'était qu'un simple clerc, et qu'il fallait commencer par lui conférer le diaconat ; qu'ensuite on s'occuperait de l'élection. Cet avis prévalut, et l'assemblée se sépara.

Nicolas de l'Aigle, ayant appris cette détermination, partit aussitôt pour Rome ; mais les chanoines ne l'eurent

pas pourquoi le père Bessin l'appelle Guillaume Burel le jeune. Il paraît que cet auteur, si fécond en erreurs, s'est encore trompé. Ce n'est pas Ptolom qu'on doit appeler Burel le jeune ; c'est à Guillaume d'Otteillé, successeur immédiat de Guillaume Ptolom, que la chronique de Savigny donne cette dénomination.

pas si tôt su qu'ils se hâtèrent de se rassembler, et ils élurent pour évêque Guillaume Ptolom. Ce fut dans l'Octave de la fête de l'Exaltation de la Ste.-Croix, au mois de septembre 1198. Le souverain pontife, averti de ce qui s'était passé, écrivit au doyen et au chapitre d'Avranches d'envoyer vers lui quelques chanoines pour répondre à ce sujet, et il leur défendit d'aller plus loin, jusqu'à plus ample information (1). L'affaire fut portée à son tribunal, et il écrivit en ces termes au doyen et au chapitre : « nous avons appris par la déclaration de vos envoyés et par la relation de notre cher fils Nicolas de l'Aigle, que, malgré l'appel interjeté à notre siége, et avant que l'évêque élu d'Avranches eût été transféré par notre autorité au siége d'Angers, vous n'en avez pas moins élu Guillaume Ptolom, homme sans lettres, et qui n'est pas du giron de l'église, tandis que parmi vous presque tous eussent été de dignes prélats. J'ai vu de plus dans vos lettres des choses que je ne puis concilier. Les uns assurent que tout le monde a souscrit, les autres que le scholastique, alléguant des raisons frivoles, s'est retiré de sa propre volonté ; et quoique, sur les vingt chanoines qui composent votre chapitre, le tiers fût absent et ignorât entièrement l'élection de Guillaume Ptolom, je n'en vois pas moins la souscription de dix-neuf chanoines ; parmi ceux qui étaient présens, vous avez admis le neveu de notre vénérable frère, l'évêque d'Angers, qui n'était pas même âgé de quatorze ans, et qui n'avait ni voix au chapitre, ni stalle dans le chœur. N'avez-vous pas sujet de craindre le crime des faussaires ? et

(1) Voyez la première lettre du pape Innocent III, dans le père Bessin, p. 368.

votre élu n'est-il pas indigne de l'honneur que vous vouliez lui faire? On dit de plus qu'il a des enfans de tous côtés et des empêchemens de la cour. Rassemblez-vous donc et choisissez un homme qui puisse autant servir que présider (1). »

Tels furent les avis du père des chrétiens ; mais ils ne firent aucune impression sur les chanoines. Ils élurent une seconde fois Guillaume Ptolom.

Un historien dit que ce prélat était d'un esprit fort altier. Il est parlé de lui dans une charte de Richard Cœur-de-Lion (1).

Ce monarque, qui remplit l'univers de son nom, n'avait point de serviteur plus fidèle ni de chevalier plus courageux que Ranulphe III, comte de Chester. Ce seigneur puissant avait épousé Constance, duchesse de Bretagne ; mais les Bretons avaient refusé de le reconnaître pour leur duc, et ils avaient établi pour les gouverner Constance, avec l'enfant, appelé Artur, qu'elle avait eu de son premier mari. Bientôt les grands s'assemblèrent et proclamèrent duc le jeune Artur. Le roi Richard, irrité que les Bretons ne l'eussent pas consulté, envoya prier la duchesse de le venir trouver en Normandie. Il appela Ranulphe, lui confia ses projets de vengeance, et lui découvrit qu'il avait dessein d'arrêter cette princesse. Ranulphe se chargea lui-même de l'entreprise, et il l'exécuta à Pontorson. Les passions opposées d'amour, de vengeance, de haine, de jalousie, se mêlant ensemble dans son cœur, il ne voulut pas souffrir que la garde de la

(1) Voyez la seconde lettre du pape Innocent III, dans le père Bessin, p. 369.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 483.

duchesse fût confiée à d'autres qu'à lui. C'est pourquoi, sans la mener plus loin, il l'enferma dans le château de St.-James de Beuvron, qui lui appartenait.

Artur et les Bretons firent d'inutiles efforts pour la délivrer; elle fut mise en liberté l'année suivante par le roi Richard, et Ranulphe l'abandonna. Il obtint le divorce sous prétexte d'une intrigue amoureuse avec le roi Jean (1). Ce comte de Mortain, après la mort de Richard arrivée dans ces temps, s'était rendu maître de l'Angleterre, au préjudice de son neveu le duc de Bretagne. Craignant l'influence du comte de Chester et soupçonnant sa fidélité, il vint dans le pays d'Avranches visiter ses châteaux, afin de le surveiller de plus près. Son itinéraire, copié des rôles de la tour de Londres, porte qu'il était à Mortain le 12 et le 13 novembre, l'an 1201; et l'an 1203, il vint encore y résider le 17 et le 18 septembre, et le 22 et le 23 du même mois. Après des défiances excessives, il rendit sa confiance au comte de Chester.

(1) Gaillard, histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, tome i, p. 417.

[redacted]

CHAPITRE XIII.

XIIIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, ET DUCS DE NORMANDIE DU PAYS D'AVRANCHES.

Philippe Auguste. Louis VIII. Louis IX. Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Bel.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Guillaume d'Otteillé ou d'Otelles, ou plutôt du Teilleul, 1210. Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, 1236. Richard Laine ou l'Ange ou l'Anglais, 1252. Raoul de Théville ou Thiéville, 1269. Geoffroi-le-Charpentier, 1293.

Au commencement de ce XIIIe. siècle, le jeune Artur voulut soutenir ses droits ; mais, fait prisonnier et renfermé dans une tour, sur le bord de la mer, il vit entrer un assassin, qui lui plongea un poignard dans le cœur. L'historien anglais Henri Knighton assure que ce fut le

roi Jean. Au bruit de ce meurtre, le roi de France cita à comparaître devant la cour des pairs le monarque d'Angleterre comme vassal de France, à cause de son duché de Normandie. Y aura-t il sûreté pour le retour, fit demander l'Anglais ? Il n'y parut point ; ses terres furent déclarées forfaites ; les Bretons invités à prendre les armes ; et Gui de Thouars, beau-père de l'infortuné Artur, entra avec une armée dans le diocèse d'Avranches. C'est ce que nous apprend Guillaume le Breton, qui vivait à cette époque, et qui écrivit en vers latins l'histoire de cette expédition (1). Les premiers efforts des troupes ennemies, dit-il, se dirigèrent contre le Mont St.-Michel. Ce lieu est situé au milieu des flots de la mer, qui cependant souvent s'en éloignent. Tous les jours, au passage de la lune par le méridien, ou quelque temps après, on voit les eaux de l'océan s'élever sur ce rivage ; ensuite elles se retirent peu à peu lorsque la lune s'éloigne. Les marées augmentent dans les nouvelles et dans les pleines lunes, ou un jour et demi après ; c'est ainsi que ce Mont est tantôt battu par les vagues écumantes, et tantôt s'élève au milieu d'une plaine desséchée (2). La cause de ce mouvement nous est inconnue et nous sera toujours cachée, à nous qui habitons dans des vases de boue (3). Sur le sommet de ce Mont de difficile accès

(1) Interea Britonum dux Guido cum legione
Britigenæ gentis fines invadit Abrincos.
(Guillelmi Britonis Armorici Philippidos, lib. VIII.)

(2) Est locus in medio situs æquore, sed tamen ut non
Æquor semper ibi stagnet, sed cotidianis
Et fluit et refluit vicibus crescente sorore
Phœbi, consuetas seu decrescente per horas,
Suscipiens ab ea majores seu minores
Crescendi motus, et sic locus ille marinis
Fluctibus ambitur nunc et nunc littore sicco.
(lib. VIII.)

(3) Cujus causa rei latet atque latebit in omni
Tempore nos, quibus est luteis habitatio vasis.
(lib. VIII.)

s'élève une église dédiée à St. Michel, et, sur le penchant de la montagne, un village où il y a plusieurs maisons de belle apparence, pouvant loger de nombreux habitans (1).

Les Bretons massacrèrent indistinctement les habitans de ce lieu qui n'était fermé que par des palissades; mais ils ne purent pénétrer dans l'abbaye. Alors ils jetèrent le feu dans la cité; les flammes gagnèrent les bâtimens du monastère; tout fut réduit en cendres, excepté les murs et les voûtes (2).

De là, le duc de Bretagne, avec ses troupes, marcha sur Avranches. Cette ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, et les fortifications en furent rasées (3). Il soumit en même temps Mortain, St.-James, Pontorson, St.-Hilaire, et tout le reste du diocèse d'Avranches. Le roi de France, qui avait soumis la haute Normandie, céda au duc de Bretagne la chaîne des forteresses qu'il avait conquises; celui-ci récompensa alors les guerriers qui avaient combattu avec lui. On trouve dans un ancien titre manuscrit, que le sire d'Avangour, le premier des barons de Bretagne, reçut en présent le château de Pontorson. Le roi Philippe se réserva le comté de Mortain, et fit comparaître devant lui les seigneurs de ce comté, pour lui

(1) Hic summo rupis in vertice scemate miro
Condidit ecclesiam devotio christicolarum
Angelico monitu sibi quam sacravit honore
Perpetuo Michael archangelus, ut famuletur
Christo semper ibi monachorum concio sancta,
Quo vix perque gradus ascenditur, inferiusque
Pendula villa domos plures habet et speciosas
Et populi multi satis ampla sede capaces.
(lib. VIII.)

(2) Igneque supposito domibus, vis ignea sursùm
Scandit, et ecclesiæ decus omne locumque sacratum
Resque monasterii cremat insatiabilis omnes.
(lib. VIII.)

(3) Hinc cum Britonibus ascendens Guido maniplis
Vicinas sibi signiferis obsedit Abrincas.
(lib. VIII.)

prêter serment de fidélité. Ce furent Roger de Milly, qui avait vu détruire son château, l'an 1197, par le roi Jean; Raoul du Buat, Guillaume de Juvigny, Gui de Husson, Henri de Bailleul, Foulques des Prez, Guillaume de St.-Brice de Landelles, Guillaume d'Astin, Guillaume d'Oissey dans le Teilleul, Jourdain du Rosel à Refuveille, Richard Servain, Hamelin de Buly, Guillaume de Basoge, Philippe d'Isigny, Guillaume de Bretti, Roger d'Argences entre Parigny et Chevreville, Guillaume Grimault, Guillaume de la Lande, Raoul d'Oisy, Robert de Cuves, Gervais de Chamcé à Romagny, Gautier Tirell, Raoul Lesnier, Riellin de la Basoge, Fraslin de Malemains, de la famille des seigneurs de St.-Hilaire, qui posséda le fief de Sacey au droit de sa femme (1); Jourdain du Mesnilrainfray, Guillaume de St.-Simphorien, Guillaume de la Mancellière, Guillaume de Parigny, Join de Ferrières, Guillaume de St.-Jean, Alain de Chasseguey, Hugues de Heussey et Robert du Teilleul (2).

Ensuite le monarque français céda le comté de Mortain à Renaud de Boulogne, petit-fils du roi Etienne. Bientôt toutes ces propriétés rentrèrent dans son domaine. Le duc de Bretagne et le vicomte de Thouars s'étant révoltés, Philippe entra en Bretagne avec une armée, et la chaîne des forteresses, qui défendait la Normandie, lui fut remise. Néanmoins quelques seigneurs bretons, n'étant pas entrés dans la révolte, conservèrent leurs

(1) Fralinus de Malismanibus unum feodum de parte uxoris suæ apud sanctum Sagum et vallem Sage. Registre des fiefs de Philippe Auguste.

(2) Duchesne; histoire de Normandie par Dumoulin, etc.

biens. Le sire d'Avangour fut maintenu dans son gouvernement de Pontorson (1). Le comte de Mortain devint aussi suspect au roi Philippe. Le moine Rigord, chapelain et médecin de ce monarque, et qui a écrit sa vie, raconte que Renaud de Boulogne avait fortifié son château de Mortain, qu'il l'avait garni de gens armés, et muni de provisions de bouche. Le roi lui commanda de lui remettre cette place. Au refus du comte, il assembla une armée, et, après quatre jours de siége, il s'en empara (2). C'est ainsi que le pays d'Avranches retourna aux rois de France, qui en furent seigneurs dominans ou seigneurs propriétaires. Ils adoucirent le sort des habitans de cette contrée. Bientôt des bourgeois, comme les barons, acquirent des maisons fortes, et leurs enfans purent jouter et tournoyer comme eux.

Plusieurs barons mêmes furent obligés de s'expatrier. Les rois de France en obligèrent un grand nombre d'opter entre leurs possessions dans les îles britanniques, et celles du continent. Nous les avons vus, s'écriaient les paysans, passer la mer, pour aller manger le pain de douleur sur la rive étrangère. Eustache de Vescey se fixa en Angleterre, devint maire de Londres et un des principaux rédacteurs de la grande charte, qui régit encore aujourd'hui les Anglais (3). Nicolas Avenel, connu

(1) Rigord; chronique de St.-Denis à la bibliot. d'Avranches; Guil. Brito... histoire de Bretagne par Le Baud, p. 212.

(2) Comes Boloniæ Reginaldus de Domnomartino, suspectus esset regi quod castrum quoddam inexpugnabile, quod Moretonium vocatur, in confinio minoris Britanniæ et Neustriæ situm, muniverat victualibus et hominibus armatis. Petiit ab eo rex ut ei traderet munitiones... congregato exercitu rex accessit ad prædictum castrum quod tam naturali situ expugnavit et quarto die per vim cepit. (Rigordus.)

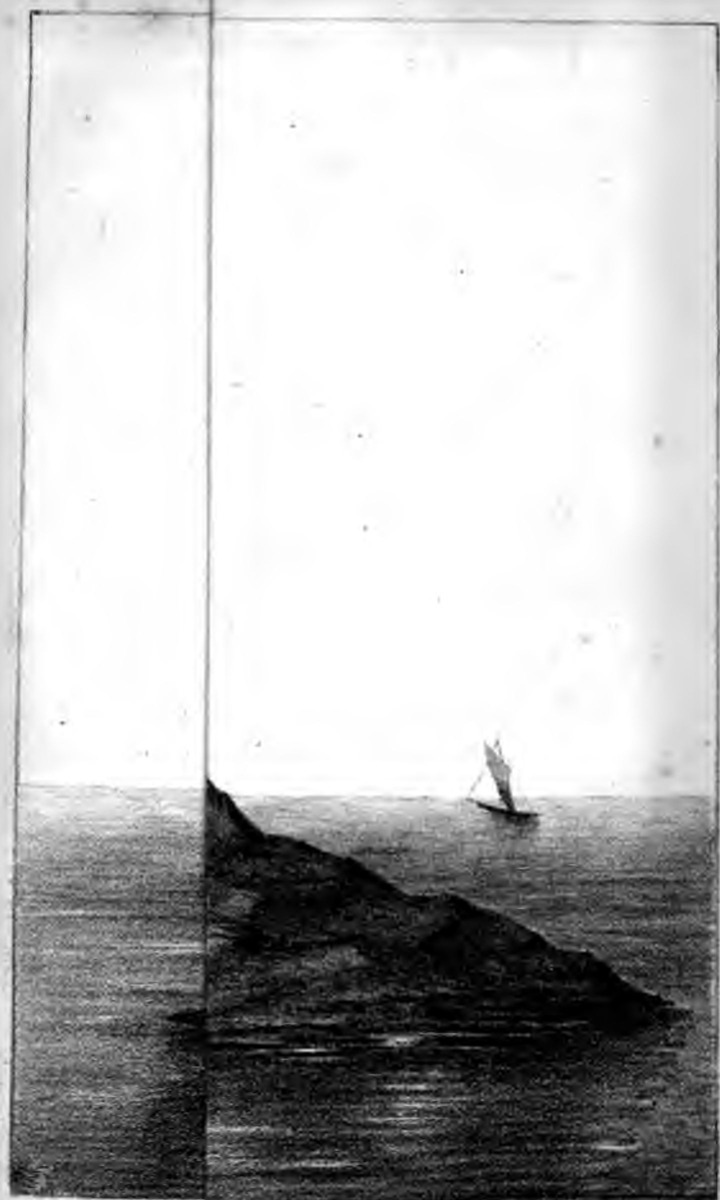
(3) Histoire d'Angleterre par David Hume, à la bibliothèque d'Avranches.

par son caractère féroce, fut établi bailli de Pembroke. Milon de St.-Maur fut un des barons qui prirent les armes dans la suite contre le roi Jean. Ranulfe III s'attacha également au roi d'Angleterre, et perdit son château de St.-James et ses autres biens en Normandie. Guillaume de St.-Jean-le-Thomas vit aussi démolir son château de St.-Jean-le-Thomas, et son domaine confisqué fut donné en partie à l'abbaye du Mont St.-Michel, et en partie à Foulques Paisnel, un des principaux vassaux de la province. On voit dans le dénombrement des fiefs que Philippe Auguste fit dresser, que ce seigneur possédait les seigneuries de Donville, du Mesnilroger, de la Haye-Paisnel, de Brehal, de Hambie, de Canville, de Langronne, de Becbal, de Boterel et de Hugueville. Le roi Philippe donna encore à cette même abbaye une somme d'argent considérable pour être employée à réparer la ville, le monastère et l'église de ce Mont (1). Les religieux perdirent de leurs revenus en Angleterre; mais les seigneurs français vinrent à leur secours. Raoul d'Argouges leur fit don, l'an 1219, de tout ce qui pouvait lui appartenir au manoir de la Croix, au bois dudit lieu, et de plusieurs rentes en d'autres lieux. Ce seigneur avait épousé l'héritière de Soligny, belle terre noble située à Curey. Un de ses héritiers, l'an 1238, nommé Harcoul de Soligny, compta trente-cinq livres au trésor royal pour sa terre (2); et, l'an 1258, on trouve un Guillaume de Neufmesnil (3),

(1) Compatitur prius ecclesiæ rerumque ruinis
Largifluaque manu monachos juvat in renovando.
(Guil. Brit.)

(2) Magna recepta anno Domini 1238.

(3) Novomesnillio.



Lith. de Thierry frères.



sieur de Curey, dont la posterité conserva cette terre jusqu'au commencement du xv°. siè cle, époque à laquelle Rouland de Martigny lui succéda.

Le roi Philippe voulut encore protéger le Mont St.-Michel; il fit bâtir un fort sur le Mont Tombelaine, dans la crainte que les Anglais ne profitassent de ce lieu pour diriger leurs attaques contre le Mont St.-Michel.

L'abbé Jourdain, après avoir commencé les réparations de son monastère, vit terminer ses jours; ce fut l'an 1212. Il voulut être enterré au prieuré de Tombelaine. Son successeur est appelé Raoul des Isles. L'évêque d'Avranches s'était présenté pour présider à son élection; mais on ne lui permit d'entrer dans l'église que pour y prier. C'était alors Guillaume d'Otteillé ou plutôt du Teilleul (1), qui occupait le siége d'Avranches. Guillaume Ptolom était mort l'an 1210, en laissant de grands biens à son église et à ses chanoines. Guillaume du Teilleul est appelé aussi Burel le jeune. La chronique de Savigny

(1) Voyez l'histoire de la maison d'Harcourt, t. 1, p. 789, où La Roque confond les seigneurs du Teilleul avec ceux de Tilly qui en latin s'écrivait Tilleyo, comme on le voit dans le livre rouge de l'Echiquier: Henricus de Tilleyo tenet castrum de Tilli et 10 acras... Au reste à la page 796 il dit: « M. d'Estoupeville du Moucel, gentil- « homme normand, parlant en ses mémoires manuscrits de cette « maison de Tilly, y ajoute d'autres degrés, commençant à Arnaud « de Tilly qu'il dit avoir vécu l'an 1066, qui est l'année de la con- « quête d'Angleterre, le sire de Tilly se trouvant dans le rôle de ceux « qui passèrent la mer; puis il nomme Alain de Tilly qu'il qualifie « sire de Barou à cause de Luce de Barou sa mère, lui attribuant pour « femme Emme de Courseulles en l'an 1112, et en descendant il parle « de Fraslin de Tilly, et enfin de Raoul de Tilly en 1191, dont serait « descendu Jean de Tilly, représenté ci-dessus », c'est-à-dire à la page 789.

C'est ainsi que La Roque rapporte une généalogie, qui détruit tout ce qu'il a dit à la page 89, où il a confondu les seigneurs du Teilleul dont parle Orderic Vital, et qu'il appelle constamment Tillioli, Tilliolum, comme la chronique de Normandie Tiliolum; ce qui n'est pas le même mot que Tilleyo.

dit que ses mérites crurent avec sa dignité (1). Il reconnut par une charte datée de l'an 1212, que les évêques d'Avranches n'avaient point le droit d'assister à l'élection des abbés du Mont St.-Michel, et l'année suivante il termina un différend élevé entre son doyen et l'abbé de ce Mont. Raoul des Isles fit encore une autre transaction, l'an 1218, avec le seigneur Guillaume de Leiseaus, pour la charge de chambrier. Ce seigneur reconnut qu'il était obligé, ainsi que ses héritiers, de remplir cet office auprès de l'abbé. Mais on lui devait, chaque jour, deux pains du couvent, trois métrètes de la boisson des religieux, deux deniers, monnaie de Tours; un certain nombre de petites chandelles de cire, et la fourniture nécessaire pour deux mauvaises cavales, sans fers. S'ils s'absentaient, du consentement des religieux, dans cet intervalle, on ne leur devait que les pains et la boisson; et si c'était sans leur permission, ils étaient privés de tout leur revenu, jusqu'à ce qu'ils fussent retournés à leur devoir. Quand l'abbé sortait de son monastère, son chambrier l'accompagnait monté sur un des chevaux de l'abbaye, et il était défrayé; son intendant recevait encore dans le couvent la pitance ordinaire. Tout cela fut arrêté dans les assises du roi, qui se tinrent à Avranches l'an 1218 (2). Raoul,

(1) Cum crevit dignitas crevit et probitas.

(2) Cum inter me Willelmum de Leiseaus militem et abbatem super servitio camerarii in curia domini regis contentio verteretur tandem recognovi me esse abbatis camerarium feodatum et heredes meos post me ita quod quandiu apud Montem servitium nostrum ego vel heredes mei fecerimus singulis diebus percipiemus per nos vel per procuratorem nostrum duos panes monachales et tres metretas talis potus qualem conventus bibet et duos denarios Turonenses et sex pecias candele minute de cera et prebendam rationabilem ad duos caballos sine ferro si vero... cum licentia... a Monte recesserimus quandiu tunc nos absentaverimus percipiemus tantummodo.... si vero

par sa bonne administration, augmenta les biens de son monastère, défendit d'engager le prieuré de Tombelaine, les moulins et les autres manoirs de l'abbaye à des usuriers, et acquitta les dettes. L'an 1223, l'archevêque de Rouen fit des réglemens pour la réforme de son monastère, et Raoul vit se rétablir la discipline et reçut plusieurs bons religieux (1). Ce même prélat, l'an 1225, signifia à l'évêque d'Avranches le mandement du cardinal Romain, légat du pape en France, par lequel étaient excommuniés tous ceux qui suscitaient quelque embarras à ceux qui se croisaient contre les Albigeois, et où les évêques étaient invités de prendre la croix (2).

Guillaume du Teilleul donna connaissance de ce mandement à l'abbé du Mont St.-Michel. On trouve encore dans un manuscrit de ce Mont un autre mandement du même légat à l'évêque d'Avranches, contre ceux qui troublaient la paix de l'église; ce mandement fut publié par l'abbé Raoul des Isles (3). Le cardinal légat voulait sans doute parler des fauteurs de l'hérésie des Albigeois, erreur qui devint à cette époque si puissante, qu'on ne vit plus en France d'autre remède efficace à lui opposer que celui d'une croisade. Ces hérétiques professaient

absque licentia... tunc omnino... carebimus preterea si abbas nos ad sua negotia duxerit ad expensas ipsius cum eo equitabimus... actum est hoc in Assisia domini regis apud Abrincas anno gratie 1218. (Des archives du Mont St. Michel.)

(1) Theobaldus archiepiscopus Rotomagensis statuta condidit pro reformatione monasterii sancti Michaelis in periculo maris. (Anecdot. t. 1, col. 911.)

(2) Anecdot. t. 1, col. 931.

(3) Venerabili in Christo... paternitati vestre auctoritate qua fungimur districte in virtute obedientie precipiendo mandamus quod dictam excommunicationis sententiam tam in capitulo Abrinc. quam in aliis ecclesiis vestre dioecesis publicetis et faciatis per bonos viros ad hoc idoneos solemniter publicari... etc.

en secret des dogmes horribles, et avaient des mœurs abominables (1). Ils disaient néanmoins qu'ils défendaient la liberté de l'église, et s'astreignaient par serment, ou par écrit, à se soutenir les uns les autres (2). Louis VIII, successeur de Philippe-Auguste, fit aux Albigeois une guerre qui ne finit qu'en 1228.

Ce prince entretint garnison dans la ville de Mortain, et laissa à Philippe Hurepel, qui avait épousé la fille de Renaud de Boulogne, le titre de comte de Mortain, avec l'administration de la haute justice et les plaids de l'épée, et il érigea son comté en pairie; car Philippe Hurepel était son frère. Il fit des donations, suivant un historien, à deux mille maladreries de son royaume. Celle d'Avranches, de St.-James, de Genêts, furent établies en ces temps. A sa mort, le duc de Bretagne, nommé Pierre de Dreux, et surnommé Maucler, qui avait épousé la fille de Gui de Thouars, leva l'étendard de la révolte (3). Pour arrêter cette rébellion, la reine Blanche, régente du royaume, donna au duc de Bretagne « Sainct Iacque de Bevron, la Haye-Paynel... avecques leurs appendences. » Ainsi parle l'historien Le Baud. Néanmoins le duc mécontent chercha un prétexte pour déclarer la guerre et allégua qu'on lui avait fait plusieurs injures (4). C'est pourquoi il commença par faire fortifier ses places. Guil-

(1) Voyez l'histoire de Pierre de Vaucernay, Vincent de Beauvais, Reinier, Roger de Hoveden, etc.

(2) Dicunt enim se pro suarum ecclesiarum libertate pugnare... astringunt juramentis vel cartis. (Manuscrit du Mont Saint Michel.)

(3) Dupleix, histoire de France; Le Baud, histoire de Bretagne, page 229, in-folio; Joinville, page 16 in-folio.

(4) Hæc mala cum aliis malis fecit ei rex sine defectu juris... Voyez d'Argentré, Fauchet.

laume Guiart, qui vivait dans ces temps, le raconte ainsi :

Pierre Mauclerc selon mon esme
Fist adonc garnir Belesme (Tombelaine)
Ou de forc fust ot maint Cheuron
Et puis S. Jaques de Beuron
Que le murs ne fussent quassez.

Foulques Paisnel, seigneur de la Haye-Paisnel et d'Aubigné en Bretagne, son frère Guillaume, et plus de vingt, qui portaient le nom de Paisnel, se joignirent au duc de Bretagne (1). Ces seigneurs se cantonnèrent dans St.-James. Pontorson se rendit sans coup férir (2). Pour soutenir leur rébellion, ils appelèrent Henri III, roi d'Angleterre, fils et successeur de Jean-Sans-Terre. Le cardinal Romain, qui était alors ministre de la reine Blanche, voyant que l'armée des révoltés croissait de jour en jour (3), fit aussitôt partir à la tête des troupes le jeune roi, Louis IX, alors âgé de quatorze ans. Il marcha contre les rebelles et s'empara de St.-James. Pendant qu'il assiégeait le château de Bellesme, que quelques-uns croient être Tombelaine, les Normands, qui lui étaient restés fidèles, prirent les armes, et les habitans de la Haye-Paisnel, du haut de leur montagne, virent s'avancer les ennemis. Parmi eux se faisait remarquer un homme à pied, d'une grande taille, couvert d'armes noires. C'était

(1) C'est à tort que M. de Gerville fait assiéger le château Gaillard par les Bretons ou les Anglais, et le fait livrer par Fouque Paisnel.

(2) Hist. de Normandie.

(3) Crescebat in dies exercitus ad famam nominis Anglici Normannis undique confluentibus inter quos.... Polydore Vergile, l. XVI.

le chevalier Jean des Vignes, guerrier des plus courageux, suivant la chronique de Guillaume de Nangis (1). Bientôt on s'anima au combat, et l'on fit rouler des machines de guerre sous les murs. Une nuée de flèches couvrit l'air; les échelles furent plantées, et, montant sur les épaules les uns des autres, les chevaliers se jetèrent dans les rangs ennemis, et on combattit corps à corps. La fureur, la rage se lisait dans les yeux. Les seigneurs de la Haye furent obligés de se retirer. La tradition porte que Foulques fit ferrer ses chevaux à rebours pour tromper les cavaliers qui le poursuivaient. Alors, comme le raconte Guillaume Guiart:

Lors prist la Haie Paienel
Pour S. Lois Jean des Vignes.

Il existe encore bien des monumens de ce combat. Le lieu où il fut livré s'appelle la Bataille; c'est une pièce de terre contenant treize vergées, entre le clos de la Haye et le château Ganne. La ville de la Haye étant démolie de ce côté, on y fit passer la charrue, et les terres furent fieffées pour 12 deniers et un chapon (2). Le château Ganne fut rasé. Les peuples voisins lui donnèrent ce nom, qui signifie trahison. En latin *gannire* exprime le cri du renard, animal qui est le symbole de la ruse et de la fraude, et en italien *ingannare* signifie tromper.

(1) Eodem tempore quo Ludovicus sanctus rex Franciæ Belesmum castrum expugnavit, Johannes de Vineis miles strenuissimus colligens exercitum in Normannia et ducens Haye dictæ Paenel, eam infra paucos dies regi Franciæ subjugavit. (Chronicon Guillelmi de Nangis.)

(2) Manuscrit de l'Hôtel-Dieu de la Haye-Paisnel, penès nos, intitulé: titres et chartes recueillis par Gilles Lescolace, doyen du doyenné de St.-Pair, et syndic du clergé, en 1670.

[redacted]

Tout le monde savait aussi alors par cœur l'histoire du seigneur Ganne, ce traître qui se laissa gagner à force d'argent par les Sarrasins, et fut la cause de la mort de Roland et de la défaite des Français à Roncevaux (1). On voit encore aujourd'hui de vastes ruines du château Ganne, et une énorme chaussée. On croit que, dans les décombres de ce château, on trouverait des objets de prix et des monumens curieux.

La trahison du seigneur Paisnel fut aussi cause qu'on abattit la tête de tous les grands arbres qui dominaient dans le voisinage, et bien long-temps après on s'en apercevait encore (2). La Haye-Paisnel, qui dans ces temps était une ville, un lieu considérable, comme on le voit dans un ancien manuscrit (3), ne put se relever de ses ruines. Un historien dit qu'elle ne fut plus habitée que par des étrangers fugitifs ou errans. Au xve. siècle elle était réduite à ce petit bourg que nous voyons aujourd'hui (4).

Foulques Paisnel, apprenant que le roi d'Angleterre était arrivé, se rendit auprès de lui. Polydore Vergile dit que ce héros était accompagné de son frère et de quarante guerriers les plus distingués (5). Mathieu Paris dit qu'il

(1) Inventaire de Jean de Serres, in-folio, pages 47 et 48.

(2) Renseignemens de M. le maire de Hocquigny.

(3) Manuscrit de l'Hôtel-Dieu, penès nos, page 5 ; et dans un aveu rendu à la chambre des comptes à Rouen en 1677, ainsi conçu : « ce prieuré fondé par feu noble seigneur Foulques Paisnel vivant « chevalier, seigneur des ville, châteaux et paroisse de la Haye-« Paisnel et autres lieux. »

(4) Prioratum curatum domus Dei juxta Hayam paganelli.... copie d'un acte sur parchemin, tiré du chartrier de la Bloutière, penès nos.

(5) Duo fuere Paganelli Fulco et Gulielmus fratres heroës non minimi usûs cum quadraginta viris bello egregiis. Polydore Vergile, L. xvi.

y en avait soixante. Il ajoute : les seigneurs Painel, abandonnant leurs châteaux et leurs terres, vinrent trouver en Bretagne le roi d'Angleterre, lui jurèrent fidélité et lui rendirent hommage ; et, de concert avec les seigneurs de grande puissance et de grand courage qui étaient venus avec eux, ils persuadèrent au roi d'entrer en Normandie avec son armée. On ne demandait, disaient ces héros, que sa présence pour arborer ses étendards. Le monarque était disposé à suivre leur conseil ; mais son ministre, Hubert du Bourg, lui fit entendre que cette entreprise était remplie de dangers et d'écueils. Les seigneurs, ayant appris ce qui s'était passé dans le conseil du roi, vinrent se présenter devant lui, le prièrent avec instance de leur donner deux cents chevaliers de son armée, et lui jurèrent qu'ils feraient sortir de la Normandie tout ce qu'il y avait de Français. Le ministre du Bourg empêcha le roi d'y consentir, lui assurant que ce serait envoyer sa noblesse à la boucherie. Le bruit courut que ce conseiller perfide avait été corrompu par l'argent de France. Foulques Paisnel, avec les généraux de l'armée, s'approcha du Mont St.-Michel ; ensuite les troupes anglaises se rembarquèrent chargées des dépouilles des habitans de Pontorson. Le seigneur Paisnel frappa du pied sur le rivage en se voyant ainsi abandonné de la manière la plus malheureuse, ajoute l'historien Mathieu Paris ; car le roi des Français déshérita sur-le-champ ces seigneurs, et ajouta à ses domaines leurs châteaux et tout ce qui leur appartenait (1).

(1) Eodem tempore, Fulco Paganellus de Normannia, vir nobilis, et Willielmus frater ejus, relictis castellis suis ac terris venerunt ad regem Anglorum in Britanniam, fidelitates ei et homagia facientes.

Il s'apprêta aussi à châtier le duc de Bretagne ; mais celui-ci demanda et obtint son pardon. Tandis qu'on traitait de la paix, Foulques Paisnel fit avertir le duc de Bretagne de le faire comprendre dans cet accord, et il rentra dans une partie de ses biens (1). Son château ne fut point relevé. Il résida, ainsi que ses successeurs, dans celui qu'on appelle aujourd'hui le Logis, et auprès il fit construire une petite chapelle obscure, qui fut réparée dans le XVIIIe. siècle. On lit encore aujourd'hui ces mots sur le portail, au pied d'un crucifix :

De ce dernier soupir, satan, sois effrayé ;
C'est un dernier soupir qui ranime la terre
Et le dernier coup de tonnerre
Dont ton empire est foudroyé.

Reparatum jussu... de Pontkalecq necnon curis domini de Tavernier de Victorey sui generalis agentis, anno 1789.

Ce temple a été réparé par l'ordre du seigneur de Pontkalecq et par les soins de son homme d'affaires.

Venerunt etiam cum eis sexaginta milites viri strenui et potentes, qui omnes persuaserunt regi ut hostiliter Normanniam intraret, sub spe certa terram subjugandi. Quorum rex consiliis libenter adquievisset, sed Hubertus de Burgo id fieri non permisit ; dicens periculosum fore hoc modis omnibus attentare. Quod audientes milites prædicti postulaverunt regem propensius ut assignaret eis ducentos milites de exercitu suo, cum quibus Normanniam intrarent, certissimis ei assertionibus promittentes, quod omne genus Francorum de Normannia exturbarent. Nec etiam id fieri permisit Hubertus justitiarius asserens regi non expedire ut traderet milites suos ad mortem ultronea voluntate. Sicque nobiles illi miserabiliter illusi fuerunt : quia rex Francorum incontinenti exhæredavit eos, castella et omnia quæ illorum erant, potenter in sua jura convertens. (Matthæi Paris, historia major, 1 vol. in-fol.)

(1) Foulques Paisnel ne put jamais se relever à la Haye ; à Hambie, sa famille eut encore quelque célébrité.

Des ruines de son château et d'une partie de la ville, le seigneur Foulques prit la résolution de faire bâtir un hôpital pour fournir un asile à l'infirmité humaine. Ce fut l'an 1230, le 9 d'octobre, qu'il fonda l'hôtel-Dieu dans les faubourgs de la Haye-Paisnel (1). Moi, Foulques Paisnel, dit-il dans sa charte, chevalier, seigneur de la Haye-Paisnel et d'Aubigné en Bretagne, pour le salut de mon âme et celui d'Etiennette mon épouse, je donne le bois qui est auprès de celui de Jean de la Mouche, aux pauvres qui habiteront l'hôtel-Dieu (2). Ce bois contenait trente vergées et cinq perches, et s'étendait le long d'un coteau dans la paroisse de la Luserne. Quelque temps après, il persuada à un seigneur voisin, appelé Guillaume Murdrac, fils de Henri Murdrac, qui avait fondé, l'an 1193, un hôpital au Repas à Folligny, de l'unir au sien. Cette dernière maison, dès son origine, avait été gouvernée, même pour le temporel, par le prieur de l'hermitage de St.-Thomas de la Bloutière, qui

(1) 5 ans avant la charte qu'il accorda. Manuscrit du prieuré de Hocquigny, penès nos.

(2) Sciant omnes presentes et futuri quod ego Fulco Paganelli miles dominus Haye Paganelli et Albignei in Britannia dedi et concessi et per hec presentes do et concedo in puram et perpetuam elemosinam pro salute anime mee et Stephane uxoris mee et predecessorum et successorum meorum domui Dei de Haya Paganelli et ibidem Deo servientibus et moram facientibus boscum situm juxta boscum Joannis de Musca militis ex una parte sicut se protendit in longum et latum usque ad fossam ex altera parte quam fossam Petrus presbyter de domo Dei fecit inter predictum boscum et Garendam et preterea dedi et concessi domui Dei prefate clausum ex utraque parte aque in quo clauso domus Dei sita est hec prescripta videlicet boscum et clausum prior domus Dei et fratres ibidem Deo servientes et morantes in puram et perpetuam elemosinam tenebunt et possidebunt ita quod ego Fulco Paganelli prefatus et heredes mei in predicto clauso et bosco nihil de cetero poterimus reclamare et ut hoc firmum et stabile permaneat in futurum presentem chartam sigilli mei munimine roboravi actum anno domini millesimo ducentesimo trigesimo quinto mense octobri. (Tiré du cartulaire de la Bloutière)

venait d'être fondé, et le premier administrateur de cet asile des pauvres fut le frère Simon. La cure de Folligny fut bientôt attachée à l'hôpital (1) par le seigneur Henri Murdac, avec le consentement de l'évêque de Coutances, comme on le voit dans un ancien registre écrit sur parchemin, en lettres gothiques (2). On lit dans un autre acte, également tiré du chartrier de la Bloutière, que le curé de Folligny, à cette époque, s'appelait Raoul Mouton, et qu'il remit sa cure entre les mains du seigneur évêque (3).

Le successeur du frère Simon, dans l'hôpital de St.-Jacques du Repas, fut le chanoine Vimond, l'an 1200 (4). On trouve encore quantité d'actes des donations faites de son temps à cette maison de piété. Le comte de Boulogne et Yda son épouse lui donnèrent la moitié des droits de coutume des foires qui se tenaient au Repas, les jours de St.-Jacques et de St.-Denys. Chaque foire durait un jour entier (5). Mais, malgré tous ces dons, cet asile de l'in-

(1) Omnibus Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit Guillelmus Dei gratia Constantiensis episcopus salutem in domino noverit universitas vestra Henricum Murdac dedisse... hospitali Sti. Jacobi de Repasto et priori hermitagii Sti. Thome de Bloteria qui est perpetuus custos predicti hospitalis quidquid juris habebat in ecclesia de Folligneyo... 1193. (Cartulaire de la Bloutière.)

(2) Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Henricus Murdac dedi... hospitali Sti. Jacobi de Repasto et priori.... ecclesiam Ste. Marie de Folligneyo consensu Constantiensis episcopi....

(3) Radulphus vero Mouton presbyter qui ante institutionem predicti fratris Simonis in predicto hospitali ministrabat in ecclesia Folligneii...

(4) Vivianum Constantiensem episcopum constituisse Vimundum canonicum magistrum et procuratorem hospitalis beati Jacobi de Repasto... (Cartulaire de la Bloutière.)

(5) Sciant presentes et futuri ad quos presens scriptum pervenerit quod ego R. comes Boloniensis imo etiam Yda uxor mea quamdam feriam habemus apud Repastum in parochia Ste.-Marie de Folligneyo

firmité humaine était éloigné de l'eau, et celui de la Haye-Paisnel, disait, l'an 1234, l'évêque de Coutances, était meilleur et plus convenable (1). C'est pourquoi Guillaume Murdac consentit à l'union de son hôpital à celui du seigneur de la Haye-Paisnel. L'an 1236, Foulques Paisnel donna encore au prieuré de la Bloutière, qui était chargé du soin de son hôpital, pour le service de ses pauvres, l'église de Hocquigny (2). Plusieurs seigneurs se disputèrent, au nom du Christ, le plaisir de faire du bien aux infortunés de cet hôtel-Dieu, et il y eut, pour ainsi dire, un débordement de charité. Le cartulaire du prieuré de Hocquigny, à la page 7, rapporte que Raoul de Ste.-Marie (3), écuyer (4), leur donna des dîmes dans le Tanu (5), et le livre Blanc du chapitre de Coutances fait mention d'un Richard de Ste.-Marie qui était patron de l'église du Tanu (6). Un seigneur, appelé Guillaume l'Hostelier, leur céda aussi un quartier de froment dans la pa-

die beatorum Jacobi et Christophori et aliam feriam in die beati Dionisii quarum utraque per diem durat nos vero pro salute animarum nostrarum et successorum nostrorum hospitali Sti. Jacobi de Repasto predictarum duarum feriarum medietatem contulimus... (Cartulaire de la Bloutière.)

(1) Quia domus de Haya ad recipiendos pauperes competentior et melior videbatur. (Cartulaire de la Bloutière.)

(2) Consensu et voluntate nobilis viri Fulconis Paganelli qui patronatum habebat ecclesie de Hocquigny... (Cartulaire de la Bloutière.)

(3) Notum sit presentibus et futuris quod ego Rodulphus de Sta. Maria miles...

(4) Radulphi de Sta. Maria scutiferi patroni ut dicebatur ecclesie supra dicte (p. 14).

(5) Duas garbas decime de Tanuti parrochia... p. 7.

(6) Richardus de Sta. Maria est patronus ecclesie de Tanuto taxata est ad triginta libras rector percipit tertiam partem garbarum in omnibus decimis parrochie et domus Dei de Haya Paganelli percipit duas partes garbarum magne decime..

roisse de la Bellière, du consentement de Pierre Bouillon, curé de la Bellière, et de Thomas de St.-Panorace écuyer, ses héritiers (1). Plus tard Olivier Paisnel, seigneur de la Haye-Paisnel, leur fit des donations dans la paroisse de Hocquigny (2). Un aveu que les seigneurs Paisnel rendirent dans le siècle suivant fait voir qu'ils tenaient cette dernière paroisse des abbés du Mont St.-Michel, par hommage et par franche vavassorie ; qu'elle dépendait de la baronnie de St.-Pair, et qu'ils avaient cinq sous de rente sur chaque habitant (3). Les rois de France confirmèrent tous les biens donnés à l'hôtel-Dieu de la Haye, et on voit dans une de leurs chartes de ce temps, que le seigneur Olivier donna encore sur son fonds huit sous de rente (4).

(1) Ego Guillelmus Lhostelier dedi... domui Dei de Haya Paganelli. . unum quarterium frumenti... ita tamen quod dicti fratres... Mathille sorori mee tanquam uni pauperum dicte domus Dei necessaria vite sue tenebuntur invenire... Cartulaire de l'Hôtel Dieu de la Haye-Paisnel, p. 13.

(2) Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis Oliverius Paganelli dominus Haye Paganelli salutem in domino noverit universitas vestra quod ego dedi et concessi viris religiosis priori et fratribus domus Dei de Haya Paganelli quatuor acras et dimidiam acram et quartam partem unius virgate terre site in parrochia de Hocquigny.... Cartulaire du prieuré ou Hôtel-Dieu, page 8, anno 1263.

(3) Factum manuscrit des habitans de Hocquigny contre noble dame Elisabeth de Montboucher, veuve de messire Jean de Montgommery vivant châtelain de Chanteloup et de Cérences... penès nos.

(4) Philippus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos divine pietatis intuitu et ob nostre et antecessorum nostrorum animarum remedium volumus et quantum in nobis est concedimus priori et fratribus domus Dei de Haya Paganelli quod ipsi et eorum successores nomine dicte domus et ad opus pauperum ipsius facere possent et in perpetuum possidere pacifice sine ulla coactione vendendi vel extra manum suam ponendi res inferius annotatas quas in feodis et retrofeodis nostris de novo acquisisse dicunt videlicet in feodo Roberti Murdac unum quarterium frumenti unum panem et unam gallinam redditus.. item in parrochia de Ver in feodo nostro unum quarterium frumenti... item in feodo

C'est ainsi que Foulques Paisnel, par sa bienfaisance, expia sa révolte. Nous le trouverons encore dans les champs de la Palestine, se jetant au milieu des infidèles pour sauver son roi et l'honneur de la France.

St. Louis, pour éteindre le foyer des révoltes, chercha à posséder la chaîne des forteresses de l'Avranchin, qui défendaient la Normandie. Il acquit de Henri d'Avaugour de Goello (1) et de son épouse la ville de Pontorson; il donna en échange d'autres terres, par acte passé à Fontainebleau au mois de septembre 1233. Il contraignit Pierre Maucler de lui céder la forteresse de St.-James, et, l'an 1266, Robert Doissey en était capitaine en son nom. Il acheta la vicomté d'Avranches de Robert de Praère, fils de Richard de Praère, aussi vicomte d'Avranches (2), pour la somme de cent soixante livres, monnaie de Tours, et fit entourer cette ville de fortifications, dont une partie subsiste encore aujourd'hui. Pour dédommager l'évêque Guillaume de Teilleul, dans le jardin duquel on avait creusé les fossés du château, il lui accorda douze livres de rente, monnaie de Tours (3). C'est ainsi que ce grand roi posséda une grande partie du diocèse d'Avranches, où il fit régner le bonheur et la liberté. La France doit à ce monarque son siècle d'or. Son règne

Oliverii Paganelli militis octo solidos redditus... salvo in aliis jure nostro et jure in omnibus alieno quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum actum Parisiis anno domini millesimo ducentesimo septuagesimo sexto mense martio... Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de la Haye-Paisnel, page 1 et 2.

(1) Trésor des chartes. Manuscrit du d. Cousin.

(2) De Pratello.

(3) Amplissim. collect de Marten. t. 1.

[redacted]

laissa je ne sais quelle odeur de vertu, que les siècles ne pourront faire évanouir (1).

L'évêque d'Avranches ne vit que le commencement du règne de St. Louis. Ce fut ce prélat qui transféra l'hôpital du Gué de l'Epine, où il était alors, dans les faubourgs d'Avranches, à Maloué (2). Il y avait au Gué de l'Epine une cloche pour avertir les voyageurs et les pélerins qu'ils y trouveraient un asile. Au milieu des bois qui couvraient la côte et des courans, le voyageur s'égarait facilement. On voit encore les ruines de cet ancien établissement. Un batelier s'y retire pendant la tempête, et y épie le voyageur pour lui offrir de le passer dans sa nacelle, sur l'autre bord du bras de mer.

A Maloué, il existait un seigneur qui portait le nom de ce fief; car on trouve dans une charte latine un André de Malloé, qui, avec Guillaume de Pellevilain, donna, en 1274, les loges et les étaux du marché d'Avranches avec la place et le fonds de terre, et tout le droit de seigneurie de ce marché aux religieux de la Luserne; André de Malloé en était propriétaire, et Guillaume de Pellevilain était seigneur féodal du fonds. Philippe, roi de France, confirma cette donation. Une autre charte latine porte que le terrain où fut bâti l'hôpital, dépendait de la paroisse de Ponts et de la prébende du scholastique d'Avranches (3).

(1) M. de Marchangy.

(2) Gallia Christiana, t. XI, p. 484.

(3) Mémoires et inventaires des titres de la Luserne par Pierre Curigny, abbé de la Luserne. Chartrier de M. le curé d'Avranches.

La seconde charte latine pour la fondation de l'hôpital, penès nos, mais presque effacée; on y lit: loci edificationem magis opportunam domus Dei Abrincensis translata sit a loco in quo prius minus utiliter constructa fuerat infra limitas parochie sancti Stephani de Pontibus magnis laboribus et gravibus expensis jam per Dei gratiam sit

Pour le dédommager, on lui accorda 40 sous, monnaie de Tours. L'évêque choisit ce lieu comme plus commode, quoique les frais fussent grands, dit-il dans sa charte. Il établit encore une chapelle et un prêtre pour la desservir, afin qu'aucun secours ne manquât aux pauvres. Il défendit l'entrée de cette chapelle aux paroissiens de Ponts, aux jours de Dimanches et aux Fêtes de neuf leçons. Deux vers latins furent gravés pour conserver le souvenir des bienfaits de cet évêque :

Huic domui primum Guillelmus præbuit ortum
Quem Dominus faciat cœli conscendere portum.

Le patronage de Vengeons fut donné à cet évêque par Geoffroi de Vengeons, en 1226; celui de Rothon, en 1212, par l'abbé et le couvent du Mont St.-Michel; celui de Marcilly, en 1224, par l'abbé de Savigny, qui venait de le recevoir de Roger, seigneur de Marcilly. La donation fut approuvée par Rolland Avenel, comme étant sur son fief.

On lit dans la chronique de Savigny que le prélat mourut à Avranches, le jour de la Fête de St. Simon et St. Jude, 1236 ; qu'il fut transporté le lendemain, en grand honneur, à l'abbaye de Savigny (1), et qu'il eut pour succes-

reedificata... statuimus quod dicta domus Dei capellam habeat et perpetuum sacerdotem ne quid desit... in diebus dominicis et aliis festis novem lectionum nullum de parochia de Pontibus in domo Dei recipiat ad missam nec ad alia officia... nos attendentes quod iniquum et illicitum est cum alieno suam conditionem facere meliorem et ex alterius locupletari jactura providemus hunc modum ut quod domus Dei magistro scolarum Abrincensium quadraginta solidos turonenses valabilis monete singulis annis persolvat pro recompensatione damnorum...

(1) In festo SS. Simonis et Jude bone memorie Guillelmus quondam Abrincensis episcopus migravit ad Dominum apud Abrincas in crastino, cum multo honore delatus est Savigniacum et ibidem tertia die est sepultus .. magister Willelmus de sancta matre ecclesia Abrin-

seur Guillaume de Ste.-Mère-Eglise, alors doyen du chapitre d'Avranches (1). Celui-ci avait été secrétaire de Richard Cœur-de-Lion ; il avait une science profonde et une grande piété (2). Il fut choisi, peu après son élection, pour sacrer l'archevêque de Rouen, en présence des archevêques de Sens et de Rheims et de l'évêque de Paris. La même année, ce prélat fit une transaction célèbre avec l'abbé du Mont St.-Michel. Raoul des Isles avait eu pour successeur Thomas des Chambres, distingué par sa piété. Il recherchait la solitude, et on le voyait presque toujours en oraison. Il vécut peu de temps. Raoul de Villedieu lui succéda. Ce fut cet abbé qui transigea avec l'évêque d'Avranches, pour leurs droits réciproques envers les habitans du Mont St.-Michel. Les causes majeures furent réservées à l'évêque; on rappela aussi l'ancien usage, et tous les hommes qui avaient au Mont des maisons, furent tenus d'assister à la procession, qui se rendait tous les ans, le mardi après l'Octave de la Pentecôte, à la ville d'Avranches, et d'y deposer un denier par tête sur le grand autel de la cathédrale. Quand quelqu'un négligeait de payer son tribut, et avait échappé à l'œil pénétrant des prêtres du Mont St.-Michel, ceux-ci étaient obligés, avant qu'il y eût huit jours d'écoulés, de se présenter à Avranches, et de satisfaire à sa place (3). Le

censis ecclesie tunc decanus divino nutu ad eamdem ecclesiam in episcopum est electus.

(1) Decanus anno 1232 ex chartis sancti Florentii.

(2) Vir admodum litteratus et timens Deum necnon et religionis amator. (In chronico Savign.)

(3) Item singuli homines in villa Montis domos tenentes die martis post octavam Pentecostes quo die processio dicti Montis venit apud Abrincas dum tamen processio Abrincensis prius ad Montem venerit nisi ob aliquam causam legitimam venire omiserit qua cessante ve-

successeur de Raoul de Villedieu, appelé Richard Turstin, fut le premier qui obtint des souverains pontifes le droit de porter la crosse, la mitre et beaucoup de priviléges pour lui et ses successeurs. Il lui était permis de donner la tonsure, de conférer les ordres mineurs, de donner des bénédictions. Il se montra, dit un manuscrit de l'abbaye (1), si libéral de bénédictions, qu'il ne se contenta pas d'en donner dans les divins offices ; mais il bénissait le peuple dans les places publiques, dans les villes et les châteaux, ce qui toutefois ne dura guère ; car, à la requête des évêques, les souverains pontifes restreignirent ses pouvoirs à l'enceinte de son monastère, et il ne donna plus de bénédictions que dans les grandes fêtes.

Son prédécesseur avait fait travailler les petites colonnes en stuc, avec divers ornemens et voûtes au-dessus, pour former l'enceinte du cloître. Richard Turstin fit faire aussi de nouveaux édifices à l'extrémité du cloître, proche la salle des Chevaliers. Il fit de telles dépenses, que ses religieux souffrirent beaucoup de privations. Leurs plaintes parvinrent jusqu'au souverain pontife. Il fut touché de leur état, et délégua l'évêque d'Avranches pour rétablir l'ordre et la concorde.

Ce fut dans ces temps que la cure de Servon fut donnée aux religieux par Thomas, chevalier, seigneur de

nire debet singulos denarios super majus altare ecclesie Abrincensis prout consueverunt reddere tenebuntur et sacerdotes Montis illud inspicient diligenter et si in solutione denariorum pro numero domorum aliquis reperiatur defectus sacerdotes Montis illud quod deerit infra octo dies apud Abrincas reddere teneantur..... (Gallia Christiana.)

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, à la bibliothèque d'Avranches, n°. 22.

Servon. Foulques de Servon et Foulques Paisnel, ses successeurs, confirmèrent la donation. Il est aussi question d'Alain d'Acigny, de Geffroi Pigasse, de l'abbé Turstin, et d'un accord fait entre eux, vers l'an 1248 (1).

Ce fut encore pendant le gouvernement de Richard Turstin, que l'archevêque de Rouen, appelé Eudes Rigaud, vint dans le diocèse d'Avranches faire des visites, qui nous procurent des renseignemens précieux sur nos prieurés et nos monastères. Il obtint, l'an 1249, du souverain pontife une bulle relative à ces visites, dans la province de Normandie (2), et l'année suivante il en reçut une autre où le pape lui permettait, après avoir visité toute la province, de recommencer à visiter les lieux où sa présence serait nécessaire (3).

On conserve à la bibliothèque royale de Paris le registre des visites de ce prélat (4). On y lit qu'il se rendit au Mont St.-Michel, où il trouva trente-huit religieux; deux habitaient au dehors dans des prieurés. Leur revenu était de 5000 livres tournois, et il était beaucoup dû par les vassaux. L'archevêque blâma le libre accès que les séculiers, hommes et femmes, avaient dans ce monastère, et les avertit de supprimer cet abus; plus tard il les a perdus. On ne montra pas au pontife cette prison obscure et perpétuelle, qu'ils appelaient *Vade in pace*. Ceux d'entre

(1) Gallia Christiana, p. 523.

(2) Bull. Innocentii IV de visitatione provinciæ 4 idus octob. 1249, anno pontificatus 7.

(3) Ut postquam archiepiscopus suam civitatem, diœcesim et provinciam visitasset; concilio celebrato, posset denuo, provinciam dictam, prout expedire vidisset, visitare. (Ex archivo archiepiscopali.)

(4) Ex registro visitationum Odonis Rigaldi, à la biblioth. royale à Paris.

les religieux, qui avaient eu le malheur de commettre de grandes fautes, étaient descendus vivans dans ces oubliettes, dont l'entrée était en zigzag, et le jour oblique. On ne leur donnait pour nourriture que du pain et de l'eau, et on leur ôtait toute communication avec les vivans. Ces infortunés, las de leur pénible vie, au fond de ces affreux cachots, mouraient presque toujours désespérés. Le pélerin entendait parfois, dans les appartemens déserts, leurs soupirs déchirans. A cette époque l'église s'occupa de retrancher ces rigueurs excessives (1). Ces cachots profonds et obscurs sont aujourd'hui la demeure de quelques oiseaux de mer, qui s'y retirent en hiver et y laissent leurs dépouilles. Les peuples voisins racontent sur ces prisons des choses étranges.

L'archevêque trouva à la Luserne l'ordre et une piété solide. Après la mort de l'abbé Ansgot, qui les gouverna pendant 49 ans, les religieux avaient élu Radulfe de Drageville, qui rendit à l'église d'Avranches la moitié des fruits des prébendes. Par reconnaissance, les chanoines de la cathédrale s'obligèrent de célébrer un service solennel, dès qu'ils apprendraient la mort d'un des religieux (2). Ils eurent encore dans ce siècle divers autres abbés appelés Daniel, Radulfe II, cité dans une charte de Guillaume II de St.-Jean, confirmant certaines possessions données par ses ancêtres (3); Thomas Ier., Nicolas Bouteroye, Pierre de Tourville, Jean de Bou-

(1) Voyez l'hist. ecclésiast. de Fleury.

(2) Nos audito cujuslibet eorum et successorum suorum obitu servitium pro eo..... Annales Præmonstr. t. II, col. LXI.

(3) Donationes factas in prædio de Maudeham à Guillelmo de sancto Johanne antecessore suo... Annales Præmonstr. t. II, col. LVI.

terie, Gilles de la Mouche, et Robert de St.-Jean, qui fit construire certains bâtimens et placer une grosse cloche dans la tour de l'église. Cette abbaye perdit de ses biens en Angleterre (1); mais elle reçut celle de Mondée, et y nomma de ses religieux. L'archevêque de Rouen vit qu'il y avait à Montmorel quinze chanoines réguliers, dont huit étaient au dehors dans des prieurés. Ils avaient le patronage de dix églises, et leur revenu montait à 700 livres tournois. Il s'aperçut qu'ils ne traitaient pas les lépreux dans l'infirmerie avec assez de soin. Quelle que soit leur infortune, disait le prélat, il ne faut pas fuir les malheureux. Nous ne connaissons aucune action des abbés qui succédèrent à Tualdus, désignés sous les noms de Gervais, de Durand, d'Alberic, de Ranulfe, de Richard, d'Etienne, de Robert Pillon, à la mort duquel le couvent reçut cent sous d'un certain curé pour prier pour l'âme de cet abbé, Richard de la Rivière et Richard de Troitemer. Ils n'ont laissé que des noms écrits dans le nécrologe (2).

Eudes Rigaud, à l'abbaye de Savigny, fut défrayé par les religieux. Ils avaient beaucoup perdu de leurs biens, et ils étaient alors réduits à une grande pauvreté. Une dame, nommée Perette de la Touche, veuve d'Olivier Avenel, leur fit cession, l'an 1228, du droit qu'elle avait au moulin de Moulines; et, quelques années après, Guillaume-le-Moine de Sourdeval, Martine sa femme, du consentement de Richard son fils, leur cédèrent aussi

(1) In com. sussex et suthampton quæ quondam fuerunt abbatis de Lucerna in Normannia Monast. Anglic., t. III, carta Henrici VI.

(2) Ex necrologio Lucernæ.

tout leur revenu dans ce moulin, et tous les droits qu'ils y possédaient (1).

L'évêque d'Avranches, Guillaume d'Otelles, leur donna l'église de la paroisse de Savigny. Ces religieux furent, pendant toute la durée de ce siècle, gouvernés par des abbés d'une grande vertu. Radulfe, archidiacre de Bayeux, qui avait succédé à Guillaume de Douvre, avait pris l'habit religieux à Savigny. Il eut pour successeurs Roger Bissonet, Luc de Bayeux, Etienne de Lexington. Pendant le gouvernement de ce dernier, l'an 1243, les corps des bienheureux de Savigny furent transférés de l'église de St°.-Catherine dans la grande église (2). Etienne de Lexington fut ensuite élu abbé de Clairvaux, et laissa en sa place Etienne de Chateaudun, qui avait été doyen de l'église cathédrale de Rouen. Celui-ci fut choisi pour donner la bénédiction nuptiale à Hugues, comte de la Marche, et à Jeanne, fille de Raoul de Fougères. Les religieux furent ensuite gouvernés par Guillaume de Courtils, qui obtint le privilége de conférer les ordres mineurs; Jean de Balou, célèbre par la réforme qu'il voulait introduire dans l'ordre de Citeaux et par une fameuse lettre qu'il écrivit à ce sujet aux monastères d'Angleterre et du pays de Galles. On croit qu'il devint abbé de Citeaux. Ses successeurs n'offrent rien de remarquable. Ce furent Guillaume, Jean II, Pierre de Carde, Jean III ou Roger d'Hibernie, Guérin, Radulfe II et Nicolas de Cusors. Le souvenir de leurs vertus ne s'écoula pas comme leurs années passagères.

(1) Recueil des actes du clergé de France.
(2) Baluze, t. II; Miscellan, p. 313.

L'archevêque de Rouen continua ses visites pastorales. A Mortain, sur seize chanoines, il n'en trouva que quatre; les autres étaient absens ou n'y résidaient pas, et les quatre qui se présentèrent devant lui, étaient notés pour leur inconduite. Il les avertit de se corriger, mais ce fut inutilement; car, étant revenu quelques années après, il les trouva se livrant aux mêmes désordres. Il monta au prieuré du Rocher, où il y avait dix religieux passant leur vie au milieu des divertissemens mondains. Il les reprit avec douceur; ils écoutèrent sa voix, rentrèrent en eux-mêmes et se corrigèrent. A St.-Hilaire, le prieuré n'avait que trois religieux, qui faisaient toujours gras et ne jeûnaient jamais (1). Ils faisaient néanmoins l'aumône, deux fois la semaine, à tous les pauvres qui se présentaient. Le prieuré des Biards avait sept religieux et deux cent-vingt livres de rente. Celui de Sacey n'en avait que trois, et deux cents livres de revenu. L'archevêque leur recommanda la retraite et le silence.

Il y avait encore, dans le diocèse, deux monastères de religieuses. Le silence et la retraite s'observaient dans celui de Moutons. Celles qui le gouvernèrent se distinguèrent par leur régularité et leur piété. Ce furent Richarde de Beaufou ou Beaufay, Guillemette, Guine de Villers et Pétronille de Cangé. Pendant que celle-ci tenait le gouvernement de ce prieuré, l'archidiacre d'Avranches y vint aussi faire une visite pastorale.

Les biens que Richard de la Haye, Gillelle, sa fille, et Richard du Hommet, son époux, avaient donnés à leur prieuré de St.-Michel du Boscq, furent confirmés par

(1) Comedunt carnes... non observant jejunia..., ex regestis visit. Odonis Rigaltii.

Guillaume du Hommet, leur fils, sous le gouvernement de Richarde de Beaufou. C'est ce qu'on lit dans une charte de ce tems (1).

L'abbaye Blanche n'était pas moins distinguée. Les servantes du Seigneur s'attiraient, par leur piété solide et par leurs vertus, le plus grand respect et la plus profonde vénération. Un seigneur de Goron et son épouse leur donnèrent à cette époque cent sous manceaux de rente ; c'était, comme le dit la charte latine, pour fournir des habits à l'usage des religieuses. Ceux qui tenaient les terres de Goron étaient obligés, en cas de retardement, de payer autant de fois cinq sous tournois qu'il y avait de jours de délai. Dans un autre pays, Eustache de Cerencé de Gavray donna à Eustachie sa nièce, religieuse dans l'abbaye Blanche, des biens considérables. A Sourdeval, Anisse, femme de Roland...... chevalier, leur fit le don de vingt sous de rente sur son moulin des Brunières. Elles reçurent également à St.-Poix certains droits sur des héritages appelés la Preveslière. Les seigneurs de Ducey leur avaient donné, dans le siècle précédent, à St.-Martin de Bouillant, le domaine du Valgarnier. Mal-

(1) Universis Christi fidelibus ad quos pñs scriptum pervenerit Hugo Dei gratia Constañ. ecclesie minister humilis salutem in Dño. noverit universitas vestra nobilem virum Willelmum de Humeto connestabularium Normanie pietatis intuitu concessisse et confirmasse coram nobis omnes donationes concessiones et elargitiones quas fecerunt et concesserunt Richardus de Haya avus ejus et Richardus de Humeto pater ejus et Ægidia mater ejus Deo et Sto. Michaeli in nemore et monialibus ibidem Deo servientibus in perpetuam eleemosinam eis liberam et quietam videlicet capellam S. Marie de Parco cum tota terra circa ambitum sita fossatorum... et quasdam alias libertates et dignitates in forestis haiis et parcis suis... ad usus suos proprios per totam terram et dominium suum libere et quiete nos vero qñtum in nobis est concessionem ejus et confirmationem ratam et gratam habentes tenore pñtium sub sigilli nostri munimine confirmamus... Chartrier de M. le curé d'Avranches, qui a hérité en partie des archives de l'évêché.

tilde de Ducey leur disputa cette propriété. L'affaire fut portée devant le saint Siége, et le pape députa le doyen, le chantre et l'archidiacre de Bayeux pour juger cette affaire. Après avoir pris des renseignemens auprès des vieillards, dit la dame, j'ai reconnu que la terre du Valgarnier appartient aux religieuses, avec les hommes et les soldats qui y demeurent, la justice, le service et le secours. Un seigneur, appelé Léon; un autre, nommé Guillaume du Chastel, furent aussi condamnés par les commissaires apostoliques à restituer dans cette paroisse ce qu'ils avaient voulu enlever aux religieuses (1).

Enfin, l'archevêque de Rouen se rendit à Avranches, et le clergé vint au-devant de lui en procession. Il trouva que le chapitre était composé de vingt prébendes; que les chanoines ne se revêtaient d'ornemens sacerdotaux qu'aux grandes fêtes; que chacun avait son vicaire; que les deux diacres et les deux sous-diacres d'office n'avaient que soixante sous; que les clercs du chœur étaient si pauvres qu'ils étaient obligés de faire commerce pour subsister, et que le doyen était si négligent qu'il ne sut lui en dire les noms (2). Il prit pour sa visite neuf livres sept sous neuf deniers.

Ce même prélat fut pris pour juge, l'an 1253, par quelques chanoines d'Avranches; car le chapitre n'avait pu s'accorder pour élire un successeur à Guillaume de Sainte-Mère-Eglise, qui était décédé l'an 1252, le 18 de février, suivant la chronique de Savigny (3). On croit

(1) Recueil des titres et chartes de l'abbaye Blanche, penès nos.

(2) Ex reg. visitationum Odonis Rigaltii, à la bibliothèque royale à Paris.

(3) Anno 1252, XIII cal. martii magister Willelmus...

que c'est cet évêque d'Avranches qui excita les gardiens des saintes reliques de la patronne de Paris, à les placer dans une châsse neuve, et il leur donna pour cet effet, suivant le nécrologe de Sainte Geneviève de Paris, vingt livres tournois (1).

Son successeur fut Richard Laîne, appelé aussi l'Ange, l'Anglais et Hugues (2). Il s'était rendu à Rome, peut-être à cause des difficultés qui s'étaient élevées dans le chapitre, et il y fut consacré par le pape Innocent.

Alors le roi de France, Louis IX, était à combattre

(1) Bonæ memoriæ Guillelmi Abrincensis episcopi qui dedit nobis 20 libras Turonenses ad opus capsæ Stæ. Genovefæ.

(2) Richard Laine, Laneus, ou Richard l'Anglais ou l'Ange, Anglicus, Anglus, Angelus, ne sont qu'une seule et même personne, un seul et même évêque. Guillaume de Ste.-Mère-Eglise mourut en 1251, d'après un fragment de la chronique du Mont St.-Michel et celle de l'abbaye de Savigny; et, d'après la même chroniquede Savigny, Richard Anglicus lui succeda la même année. Richard Anglicus, d'après la même chronique du Mont St.-Michel, mourut l'an 1269., et eut pour successeur Raoul de Théville. Voyez les conciles de Normandie par Bessin, in-folio, page 260, et les manuscrits du docteur Cousin.

On voit aussi dans le Neustria pia, à l'article de l'abbaye de la Luserne, que le même Richard, qui avait commencé à siéger l'an 1252, continua l'an 1257, 1262, 1263, 1267, etc.

Le père Taschereau avait promis par une lettre au docteur Cousin de corriger l'erreur qui s'était glissée dans le nova Gallia Christiana, qui distinguait deux Richard; voyez les manuscrits de M. Cousin. Le p. Taschereau le fit dans l'addenda, p. 980. Mais il n'ajouta pas que, pour le prétendu Guillaume VI, que les rédacteurs du nova Gallia Christiana avaient voulu ajouter, il n'était appuyé que sur une seule lettre w qu'on avait trouvée dans une copie d'un acte de dîmes en 1258, dont on n'avait point l'original, si ancien ou si défiguré qu'on n'aura pu voir si c'était w ou r. Le père Pommeraye était encore cité par ces rédacteurs, mais si maladroitement qu'il détruit absolument l'existence de ce prétendu évêque. Dans le titre de son chapitre, il parle d'une transaction entre Guillaume, évêque d'Avranches; et l'archevêque de Rouen; et dans le chapitre il explique que la dispute qui s'était élevée entre ce Guillaume, autrefois évêque d'Avranches, quondam episcopum, ne fut point terminée de son vivant, mais par son successeur Richard. Ainsi il n'y avait point de Guillaume en 1257, mais un Richard qui fit la transaction. Voyez le père Pommeraye in-4o., page 265; et les manuscrits du d. Cousin à la bibl. d'Avr.

pour la foi dans les pays infidèles. La jeunesse chrétienne et guerrière de l'Avranchin avait suivi son maître. Le comte de Mortain, Gaucher de Chatillon, qui avait épousé la fille de Hurepel; les chevaliers Pinchon d'Avranches, dont l'un, nommé Thomas, était vicomte de cette ville; l'ancien possesseur du château de St.-James, Pierre Maucler et Foulques Paisnel, avaient entraîné avec eux les guerriers du pays d'Avranches. Leur premier exploit, dans les pays infidèles, fut la prise de Damiette. Mais, quelque temps après, les Français, sous le ciel brûlant de l'Afrique, au milieu des vapeurs pestilentielles, errent comme des fantômes sur les tombes de leurs concitoyens. Leur camp devient un vaste cimetière. St. Louis prend la résolution de s'en retourner à Damiette. Il rassemble les débris de son armée, des soldats débiles et mourant de faim, et se propose de faire vingt lieues au travers des troupes barbares et inhumaines. Il se place à l'arrière-garde. Les mamelucks l'assaillent près de Sarmosac, au moment où ce prince, affaibli par ses veilles et ses souffrances, tombe évanoui dans les bras de ses officiers. On le porte sans connaissance dans une maison de Sarmosac; ses soldats défendent l'entrée de la ville aux musulmans, dont plusieurs escadrons font un détour et viennent attaquer la place du côté opposé. Déjà ils inondent comme un torrent la rue qui conduit à la maison du roi, lorsque Gaucher de Chatillon vient s'opposer lui seul à leur passage. Pendant trois heures il arrête leurs flots pressés; de temps en temps se dressant sur ses étriers, il frappait des coups terribles en criant : à Chatillon, chevaliers, à Chatillon! Où sont mes prud'hommes? Percé de mille flèches, trempé de sueur

et de sang, il tombe ; et le mameluck barbare entraîne le guerrier le long de la rive étrangère.

Le roi est fait prisonnier. Foulques Paisnel perdit la vie en combattant au milieu de ses compagnons d'armes, et son successeur fut Olivier Paisnel. Guillaume d'Artois succéda à Gaucher de Chatillon, et ne résida point dans notre pays. Après lui, Philippe-le-Bon, roi de Navarre, fut comte de Mortain, et alors le diocèse d'Avranches tout entier fit partie de ce comté.

Les chevaliers Pinchon revinrent dans leur patrie, et rapportèrent de la Judée un des corps des saints Innocens massacrés du temps du roi Hérode. Il fut déposé dans la chapelle des saints Innocens, dans l'église qui porte aujourd'hui le nom de St.-Saturnin, à Avranches.

St. Louis parvint à se racheter, et revint dans ses états l'an 1254. On vit bientôt arriver ce bon roi dans le diocèse d'Avranches, qu'il regardait comme son patrimoine. Il visita ses châteaux, dit la chronique de Normandie, et parvint jusqu'au Mont St.-Michel. Il mit sur l'autel une somme d'argent destinée à augmenter les fortifications de la place et du château (1). Richard Turstin en était encore abbé. Il eut pour successeurs Nicolas Alexandre, Nicolas Famigot, qui était prieur ; Ranulfe II et Jean le Faë. C'est dans ces temps, pendant le gouvernement d'un de ces abbés, qu'il tomba du ciel dans le Mont St.-Michel, suivant l'historien Gaguin, une petite pierre sur laquelle était écrit le nom de Jésus. Les yeux de quelques aveugles en ayant été touchés, ils recouvrèrent incontinent la vue (2). St. Louis afferma aussi le château de St.-Jean-

(1) Collection d'André Duchesne, p. 1009.

(2) Histoire manuscrite de l'abbaye du Mont St.-Michel, no. 22 ; et Robert Gaguin.

le-Thomas et la terre adjacente à l'abbaye du Mont St.-Michel. Car on avait laissé subsister la principale tour du château, afin de conserver par-là sur les vassaux les droits attachés au titre de suzerain, et les rois y faisaient faire le guet et la garde. Etant à Mortain, au mois d'avril, l'an 1256, le roi ne voulut pas sortir du diocèse, sans combler l'église d'Avranches de ses bienfaits. Sa charte se trouve dans le livre vert (1). Il semble que ce

(1) Ludovicus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod ex nostra devotione tenet et ad vitam suam duntaxat possidet Richardus de Landa presbyter quamdam decimam magnam in parochia beati Martini de Campis juxta Abrincas sitam nulli intitulatam ecclesie ac specialiter assignatam nos ob divini cultus augmentum et anime nostre salutem ac remedium inclite recordationis animarum regis Ludovici genitoris nostri regine Blanche nostre genitricis regis Philippi avi nostri et aliorum progenitorum ac predecessorum nostrorum in puram ac perpetuam elemosinam decimam ipsi capitulo et ecclesie Abrincensi tenendam et possidendam libere pacifice et quiete concessimus post decessum ejusdem presbiteri vel ipsius cessionem cum ea integritate qua idem Richardus presbiter decimam ipsam in presentiarum possidet et possedit huc usque super valore autem seu estimatione ejusdem decime dilecti in Christo Alanus decanus dilecti nostri episcopi Abrincensis vicarius nomine ipsius episcopi ac idem decanus totumque capitulum Abrincensis ecclesie de nostro consensu taliter ordinaverunt quod ex nunc in ecclesia Abrincensi creabitur una capellania specialis in qua constituetur sacerdos unus qui deserviet in eadem ecclesia continue et etiam residenter ac in septimana qualibet unam missam de Sto.-Spiritu et aliam de beata Virgine pro nobis celebrare tenebitur quandiu vixerimus et post decessum nostrum missam que pro defunctis fidelibus celebratur per duos dies in qualibet septimana nihilominus tamen in missis singulis quas celebrabit orationem pro nobis tenebitur dicere specialiter capellanus autem qui ad hoc deputabitur singulis annis duodecim libras Turonenses de predicta decima percipiet post decessum presbiteri memorati residuum vero dicte decime scilicet octo libre vel circa distribuentur hoc modo videlicet in anniversario predicti regis Philippi avi nostri quadraginta solidi Turonenses in anniversario Ludovici genitoris nostri quadraginta solidi in anniversario regine Blanche genitricis nostre similiter quadraginta solidi et in nostro post decessum nostrum quadraginta solidi Turonenses que quidem anniversaria perpetuum annuatim fient in ecclesia Abrincensi predictam vero capellaniam quotiescumque eam vacare contigerit conferet Abrincense capitulum persone idonee et ad sacerdotium jam promote et nos quidem ordinationem predictam ut superius continetur volumus et concedimus et laudamus quod ut rectum et stabile permaneat in futurum presentes litteras sigilli nostri fecimus impressione

soit le testament d'un père à sa famille. Il y manifeste ses dernières volontés. Je possède, dit-il, une grande dîme dans la paroisse de St.-Martin-des-Champs, près d'Avranches. Un prêtre, Richard de la Lande, la recueillera pendant sa vie, à moins qu'il ne s'en dessaisisse en votre faveur; car je vous la donne pour augmenter le culte divin, pour le salut de mon âme, et pour soulager les âmes de mon père, de la reine Blanche, ma mère, et du roi Philippe, mon aïeul, de mémoire chérie. Voilà ce qui a été convenu entre nous et vous Alain, notre doyen chéri et vicaire général de notre bien-aimé évêque, et tout votre chapitre. Il sera fondé une chapelle dans votre église, et vous nommerez pour la desservir un prêtre toujours orné des qualités convenables; il aura sur la dîme, chaque année, douze livres tournois, et il acquittera, pendant ma vie, chaque semaine, une messe du St.-Esprit, et une autre de la Ste.-Vierge, et après mon décès, deux messes des morts. Il récitera en outre une collecte pour nous dans toutes les autres messes qu'il célébrera.

La grande dîme fournit encore de plus environ huit livres. Tous les ans, le saint sacrifice sera offert pour mon aïeul, et 40 sous seront partagés. Il y aura aussi, chaque année, une messe pour mon père, dont la rétribution sera pareillement de 40 sous. En mémoire de la reine Blanche, ma mère, vous offrirez également l'Agneau sans tache, et vous recevrez la même somme. Enfin, après mon trépas, 40 sous tournois seront encore distribués, et le saint sacrifice offert pour nous tous les ans.

muniri actum apud Moretonium anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo sexto mense aprili.

Les chanoines ne purent lire les paroles de ce bon roi, qu'ils regardèrent toujours comme leur père, qu'en répandant des larmes. On le vit dans la campagne d'Avranches, entouré des seigneurs de sa suite, faire étendre des tapis sur l'herbe humide, et à l'entour se rangeait le peuple qui venait plaider devant lui; puis il s'en allait causant familièrement avec ses féaux chevaliers. On eût dit un patriarche entouré de sa famille. On trouve dans le trésor des chartes une charte de ce monarque, qui porte la souscription de l'évêque d'Avranches. St. Louis y demandait d'employer en œuvres pies les biens des personnes inconnues. Richard Laîne signa encore un acte pour les dîmes de la paroisse de Chérencey, qui appartenaient à certains religieux. On trouve aussi dans les archives de Rouen qu'il fit une transaction, au sujet de la haute juridiction, avec l'archevêque, l'an 1264. Le cartulaire de la Sorbonne à Paris nous apprend qu'il avait donné à Robert de Sorbonne, chanoine de Paris, en vue de Dieu et en perpétuelle aumône, pour son collége de théologie, deux maisons à Paris, situées dans la rue de l'Hirondelle. Il retint, pendant sa vie, trente-deux livres, monnaie de Paris, de pension annuelle (1). Après y avoir enseigné quelque temps, les

(1) Titre de l'acte en lettres rouges :
De domibus datis ab episcopo Apprencensi in vico de Hirondele.
Universis presentes litteras inspecturis officialii curiæ parisiensis salutem in Domino
Notum facimus quod in nostra præsentia constitutus vir venerabilis magister Robertus de Sorbonio canonicus parisiensis asseruit coram nobis quod venerabilis præsul H. dei gratia Apprencensis episcopus dedit et concessit intuitu pietatis et in puram et perpetuam eleemosinam collegio pauperum magistrorum parisiis studentium in theologica facultate et qui studebunt pro tempore in futurum duas domos quas habebat idem episcopus sitas in vico qui dicitur Hyrondele sibi invicem contiguas.... retinens idem episcopus in eisdem domibus

professeurs de ce collége, dit des Pauvres-Maîtres, allèrent donner leurs leçons dans d'autres maisons que Robert de Sorbonne reçut du roi St. Louis pour celles de l'évêque d'Avranches. Dans cet acte d'échange, il est fait mention de Guillaume, archidiacre d'Avranches (1).

L'évêque d'Avranches, l'an 1268, obtint du roi la permission de bâtir deux édifices religieux, l'un en l'honneur de St. Gilles, et l'autre, de St. Jean-Baptiste. On a lieu de croire que l'église de St.-Jean-Baptiste, qui était contiguë aux fossés de la ville d'Avranches (2), était à l'occident du palais épiscopal. On voyait encore, il n'y a pas long-tems, la côtière méridionale d'une église, au niveau des murs de la ville dont elle faisait partie. St. Louis lui accorda également de prolonger son parc jusqu'à la porte Baudenge, qui a jusqu'aujourd'hui conservé ce nom. C'était l'an 1269, au mois de juillet. Ce prélat mourut cette même année. L'an 1778, le chapitre d'Avranches fit transporter, de la chapelle de la Vierge dans l'église cathédrale, une pierre tombale de marbre

quandiu vixerit.... Trigenta duas libras parisienses quandiu vixerit annuæ pensionis.... asseruit etiam dictus magister Robertus quod ipse permutaverat duas domos prædictas cum illustrissimo Ludovico rege Francorum pro aliis domibus.... anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quarto mense junio. (Acte qui se trouvait au fol. 61, verso du premier cartulaire en parchemin, in-folio, de la Sorbonne à Paris.) L'évêque d'Avranches, dans cet acte, est appelé Hugues; mais, d'après Cenalis, Richard Laîne s'appelait aussi Hugues. De même, dans ces temps anciens, d'Abrincæ on avait commencé à former le mot Avrenches ou Apprenches, car il y a une grande analogie entre les caractères b, p, v; et en donnant une terminaison latine à ces mots, on disait Apprincensis ou Abrincensis. Il n'y a point dans les tables chronologiques et géographiques de tous les évêchés et archevêchés de l'univers, ni Apprincensis, ni aucun autre nom de ville qui approche plus d'Apprincensis que Abrincensis.

(1) Au mois de novembre 1263.

(2) Fossatis urbis contiguas.

noir, sur laquelle on voyait la figure de cet évêque. Elle couvrait son cercueil de carreau gris, posé dans une arcade pratiquée dans la côtière méridionale. Il renfermait ses ossemens, avec lesquels on trouva une petite crosse de plomb et des restes de souliers terminés par une longue pointe (1).

Le roi St. Louis permit, la même année 1269, comme on le voit dans le trésor des chartes, aux chanoines d'Avranches de lui donner un successeur, et il mourut lui-même l'année suivante. Pendant la révolution on a enlevé de St.-Denis son tombeau, où il ne fut rien trouvé.

Raoult de Théville ou Thiéville, seigneur de Vains et de Chantore, dans le diocèse d'Avranches, succéda à Richard Laîne. Il eut une affection singulière pour son église cathédrale, et en augmenta beaucoup les revenus. Il acquit de Jean Paisnel, chevalier, un terrain avec quelques maisons antiques, qui en faisaient partie. Ce terrain était situé dans la cité d'Avranches, près de la cathédrale; et, l'an 1273, il en fit présent à son chapitre, à charge de prier Dieu pour lui, pour sa famille et spécialement pour Guillaume de Théville, son frère. Sa famille était très-illustre. Celui qui fit son épitaphe, appelait ses ancêtres des Soleils et des Mars (2). Il se distingua par son humilité et par sa piété; il fut le père des pauvres, le consolateur des affligés et la providence vivante de tous les malheureux (3). Guillaume de

(1) Manuscrits du docteur Cousin.

(2) En Rodolphus Thevillus, viator, Thevillanæ familiæ unde tot martes et soles sidus novum verum proh dolor occiduum. Lucebat nuper non Abrincantinæ tantum ecclesiæ sed Francicæ universæ sed exteris populis.....

(3) Virtute admodum humilis.... cleri custos et pater, pauperum confugium, oppressorum azilus, virtutis archetypus et pietatis....

Thieuville ou Théville est appelé seigneur de Chantore dans un accord qu'il fit, l'an 1312, avec Jean Dubois et Guillaume d'Argouges. Il eut un fils appelé Robert de Thieuville, chevalier, seigneur de Vains et de Chantore, suivant un titre de 1326. A Robert de Thieuville succéda Henri de Thieuville, chevalier bachelier, nommé dans un titre avec Colin de St.-Pierre, écuyer, l'an 1344. Il épousa Isabelle de Meullent, et eut une fille nommée Catherine, dame de Thieuville, du Mesnil-Garnier, de Vains, de Chantore, de St.-Pierre-Langer, et autres seigneuries. Elle hérita de tous ces biens et de tous ces honneurs, qui passèrent ensuite par mariage en diverses maisons (1).

Le successeur de St. Louis fut Philippe-le-Hardi, qui vint rendre grâces à Dieu, au Mont St.-Michel, de l'avoir préservé d'une peste affreuse au siége de Tunis (2). Ce monarque obligea les barons de Normandie de venir lui prêter serment de fidélité. L'évêque d'Avranches lui fit hommage, pour une baronnie, de sept chevaliers et demi; Guillaume de Ducey, pour un fief complet; Guillaume de Husson, pour un fief, ainsi que Jean de Cuves, Robert du Buat et Robert de Brécey, pour deux tiers de fief. Gilbert de Malemains devait le service de deux chevaliers pendant 40 jours. Il était seigneur de Sacey, et, vers l'an 1300, il en rétablit le prieuré; l'an 1284, il reçut le droit de chauffage dans la forêt de Villecartier, de Hugues-le-Brun, baron de Fougères, qu'il avait accompagné en Palestine (3).

(1) Histoire de la maison de Harcourt, t. 1er., p. 145 et suiv.
(2) Collection d'André Duchêne, p. 1014. Chron. norm.
(3) Chartrier de M. de Guiton.

Philippe-le-Hardi chargea Guillaume Ruaud, doyen d'Avranches, d'aller demander au pape du secours pour le voyage de Jérusalem; c'était l'an 1278; et l'an 1280, ce même doyen fut choisi pour juger un différend entre les religieux du Mont St.-Michel et un seigneur nommé Jean Payen, qui résidait dans la paroisse des Biards. Philippe-le-Bel, successeur de Philippe-le-Hardi, envoya aussi à Rome Guillaume Ruaud, afin d'engager le souverain pontife à faire une enquête publique sur la vie et les actions de St. Louis, dont on sollicitait la canonisation, ce qui fut exécuté. Peu après, Guillaume Ruaud mourut (1). Ce fut l'an 1299, sous l'épiscopat de Geoffroi-le-Charpentier, qui avait succédé à Raoul de Théville, l'an 1293. Geoffroi était de la famille des seigneurs Le Charpentier, qui succédèrent aux seigneurs de Cheruel à Sacey et qui en possédèrent le fief. Cet évêque est aussi nommé le Boucher. Il était, suivant le livre Vert, natif de Villedieu. Lors de son élection, il était doyen du chapitre. Il donna aux religieux de St.-Evroul 80 livres, à charge de faire pour lui un service tous les ans (2). Le roi Philippe lui accorda, sous la condition d'une redevance annuelle, ses moulins sur la rivière de Pont, et il concéda à l'abbaye du Mont Saint-Michel la pêche des poissons royaux dans la baronnie de Genêts. On trouve plusieurs chartes des souverains pontifes, à la fin de ce XIIIe. siècle, en faveur des religieux de ce Mont, pour conserver leurs biens et maintenir leurs priviléges (3).

(1) Voyez le Gallia Christiana, t. XI, p. 507.

(2) Gallia Christiana, p. 488, ou necrologium abbatiæ Sancti-Ebrulfi.

(3) Gallia Christiana, p. 524.

Plusieurs manuscrits de cette même époque, qu'on a tirés aussi des archives de cette abbaye, font voir quels étaient alors les mœurs et les usages. Il paraît que quelques ecclésiastiques avaient des meutes de chiens, et que d'autres mettaient toute leur gloire à posséder des chevaux richement caparaçonnés, ou dont les selles étaient peintes de diverses couleurs. Il y en avait qui étaient avocats et citaient à faux le droit, et d'autres qui exigeaient des sommes énormes. On vendait aussi du vin, soit dans des couvens, soit dans l'intérieur des églises (1), et souvent on y permettait des jeux. L'évêque d'Avranches condamna tous ces usages dans un concile de Rouen, avec les autres prélats de la province. Dans une autre assemblée, il leur fut ordonné à eux-mêmes de veiller à ce que les seigneurs et les patrons ne fissent pas de mal aux religieux (2). On lit dans un autre concile, dont les actes ont été également conservés dans le chartrier du Mont St.-Michel, et où se trouva encore un évêque d'Avranches, que de prétendus clercs, qui se disaient être de la famille du géant Goliath, afin de paraître plus terribles aux évêques, étaient répandus dans la province. Ils refusaient d'obéir aux évêques, et se faisaient un jeu des choses les plus saintes. Ils furent condamnés, dans ce concile, à être tondus et rasés par les sudérieurs ecclésiastiques (3).

(1) Nullum jus falsum allegans... vel religiosorum in claustris, vel in atriis ecclesiarum, vel in aliis locis religiosis, in quibus vinum quandoque vendi contingit... Voyez les manuscrits cités dans les conciles de Rouen, du bénédictin Bessin, p. 111, 112, 113, 114.

(2) Manuscrits du Mont St.-Michel, cités par le père Bessin, p. 130.

(3) Statuimus quod clerici Ribaudi, maximè qui dicuntur de familia Goliæ.... tonderi vel etiam radi.... Manuscrits cités par Bessin, p. 134, 135.

On remarqua aussi qu'il y avait des prêtres qui paraissaient en public l'épée au côté ; il est vrai que dans ces temps, dit Belle-Forêt, « il n'y avait ecclésiastique, tant « grand et saint fût-il, qui ne vînt faire service, à peine « d'avoir son fief saisi. » Cependant, dans le siècle précédent, Turgis, évêque d'Avranches, avait soutenu contre le roi d'Angleterre que les évêques de Normandie n'étaient point tenus de se trouver à son armée, et il n'y parut pas. Son exemple fut suivi par les évêques de Coutances et de Lisieux (1).

(1) Gallia Christiana, p. 477.

FIN DU TOME PREMIER.



HISTOIRE

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE D'AVRANCHES.

CAEN, IMPRIMERIE DE F. POISSON.

Histoire

DU

MONT SAINT-MICHEL

ET DE

L'ANCIEN DIOCÈSE

D'AVRANCHES

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PUBLIÉE D'APRÈS LES CHARTES, CARTULAIRES ET MANUSCRITS TROUVÉS
AU MONT SAINT-MICHEL, A LA TOUR DE LONDRES ET
DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE
ET DE L'ÉTRANGER,

PAR

L'ABBÉ DESROCHES,

CURÉ DE FOLLIGNY.

TOME SECOND.

CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE, EDITEUR DES MEMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES, DES OUVRAGES DE L'ABBÉ DE
LA RUE, ET D'UN GRAND NOMBRE DE PUBLICATIONS
RELATIFS A LA NORMANDIE.

1838.



CHAPITRE XIV.

XIVe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE, DUCS DE NORMANDIE.

Louis X, le Hutin. Jean I. Philippe-le-Long. Charles IV, le Bel Philippe-de-Valois. Jean II. Charles V. Charles VI.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Nicolas de Luzarches, 1305. Michel de Pontorson, 1311. Jean de la Mouche, 1316. Jean de Vienne, 1329. Jean Haut-Frine ou Haut-Fune, 1331. Foulques Bardoul, 1358. Robert Porte, 1359. Laurent de Lafaye ou de Faye, 1379.

L'AN 1299, Guillaume-du-Château succéda à Jean Le Faë, abbé du Mont St.-Michel. Un nécrologe latin de l'abbaye fut rédigé vers ce temps et continué dans la suite (1). On y trouve les noms des abbés, des religieux,

(1) L'écriture est de ce temps ; on a mis entre deux crochets ce qui est d'une écriture plus récente.

des bienfaiteurs, des amis, des associés du monastère, qui étaient décédés. Voici les noms de ceux qui jouissaient de quelque célébrité dans le monde.

JANVIER.

Aux nones de janvier mourut Martin, abbé.

Le II des nones, Jean, abbé; le VII des ides, les abbés Hildebert et Téodoric, et aux ides, l'abbé Robert. Les abbés Robert, Jean, Richard, Guillaume, Robert et l'évêque Geoffroi moururent également en ce même mois, le XIX, le XVIII, le XV, le XI et le IX des calendes de février.

FÉVRIER.

IIII	nones	Hamelin, évêque.
VI	ides	(Pierre du Homme).
IIII	—	Jean, abbé.
III	—	Guillaume, abbé.
	—	Jean, abbé.
XVI	calendes	de mars. Jean, abbé.
XIIII	—	Jean, abbé.
XIII	—	Vivien, évêque de Coutances.
XI	—	Nicolas, abbé.
X	—	le comte Conan et Richard du Hommet.
X	—	Thomas, abbé.
IIII	—	Gonor, femme.
II	—	(Pierre, abbé de Savigny).

MARS.

XVII	calendes	d'avril. Robert, abbé (et maître Pierre-le-Charpentier, père de Raoul).
XIII	—	Roger, abbé.
V	—	Guillaume de Brae (et Gui de Curé dans le XIVe. siècle).

[redacted]

IIII	calendes	(Nicolas de Savigny).

AVRIL.

		(Jean, abbé).
IIII	nones	(Agnès de Brécey).
IIII	ides	Guillaume, comte de Poitiers.
	—	Louis, comte de Chartres.
XVIII	calendes	Hildebert, abbé.
XII	—	Robert, abbé.
XI	—	Robert, évêque.
VI	—	Guillaume, abbé.
IIII	—	Robert, abbé.
III	—	Anne, mère de R. de Carnet.

MAI.

		Mathilde, reine d'Angleterre.
XIII	calendes	Geoffroi, abbé.
VIII	—	les abbés Pierre et Guillaume.
VII	—	l'archevêque Robert.

JUIN.

IIII	ides	Robert, abbé.
II	—	Radulphe, abbé.
XIII	calendes	les abbés Radulphe et Roger.
VI	—	Main, archevêque.
V	—	Guillaume, abbé.
IIII	—	Geoffroi, clerc des Pas.
II	—	Nigel, écuyer.

JUILLET.

V	nones	Flaud, écuyer.
III	—	Aubert, évêque.
II	—	Osmond, évêque.

VIII	ides	Geoffroi, abbé.
V	—	Geoffroi, abbé.
XVII	calendes	Jean, abbé.
VIII	—	le comte Geoffroi.

AOUT.

		Radulfe, abbé.
VIII	ides	les abbés Radulphe et Geoffroi.
III	—	(Guillaume de Savigny).
XVIII	calendes	(Pierre de Savigny).
XVII	—	Roger, abbé.
XVI	—	Jean, abbé.
XII	—	la comtesse Alfride.
VII	—	Richard, abbé.
V	—	la comtesse Mathilde.
IIII	—	Radulfe, abbé.

SEPTEMBRE.

II	nones	le comte Guillaume.
VIII	ides	le comte Geoffroi.
VII	—	le comte Herbert.
III	—	le comte Geoffroi.
II	—	le comte Lanbert.
	—	l'abbé Bernard.
XII	calendes	(Radulphe de Savigny).
V	—	Hugues, évêque.
III	—	(deux pélerins décédés en ce Mont l'an M. CCCC III).
III	—	la comtesse Mabile.
II	—	Guillaume, abbé.

OCTOBRE.

VI	nones	Pierre, abbé.

V	nones	le comte Henri.
VII	ides	Eudes de Cherrué.
V	—	Guillaume, comte d'Arondel.
XVI	calendes	Robert, abbé.
XIIII	—	Radulfe, abbé.
XIII	—	Theobalde, évêque.
V	—	le comte Hugues.
III	—	Roger, abbé.
II	—	le comte Robert.

NOVEMBRE.

VIII	ides	le comte Robert.
IIII	—	Roger.
III	—	Alger, évêque. (Pierre de Savigny.)
XVI	calendes	la comtesse Emme.
XV	—	Tustin, abbé.
XII	—	Robert, abbé.
II	—	(Guérin des Pas).

DÉCEMBRE.

		Michel, archevêque, et la comtesse Berthe.
VIII	ides	Guillaume, abbé.
VI	—	Hubert, évêque.
IIII	—	Roger, abbé.
XVI	calendes	Richard, abbé.
VII	—	Theoderic, abbé.
IIII	—	Robert, abbé (1).

Guillaume-du-Château, qui était avant son élection moine profès de ce Mont, fut bénit par l'évêque d'A-

(1) Voyez le manuscrit ou une collection de manuscrits, no. 14, à la bibl. d'Avranches.

vranches. Sa prudence et ses autres bonnes qualités le firent estimer du roi Philippe-le-Bel. Pendant son gouvernement, le 13 juillet 1300, la foudre tomba sur l'église, les cloches furent fondues, les toits de l'église, du dortoir et de plusieurs autres bâtimens furent brûlés ; l'incendie gagna la ville et dévora presque toutes les habitations. C'était la cinquième fois que ce monastère devenait la proie des flammes. Six ans après, l'église fut entièrement réparée, et l'abbé fit ensuite reconstruire les bâtimens de la cité. Dans un pèlerinage qu'il fit à ce Mont, le roi Philippe vint au secours de ces pauvres religieux ; l'évêque d'Avranches, Nicolas de Lusarches (1), qui avait succédé à Geoffroi-le-Charpentier ou plutôt le Boucher (2), visita aussi deux fois ce saint lieu, mais avec des pensées bien différentes : la première fois, c'était pour y conférer les ordres sacrés, ce qui était contraire au privilége des religieux ; et la seconde fois, c'était comme maître. L'abbé parut devant lui, la crosse en main et la mitre sur la tête, environné de ses religieux. On doit à cet abbé un manuscrit ou registre ouvert par ses ordres, pour y insérer les actes publics de son temps (3). Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable : il établit garde de la porte de l'abbaye,

(1) Lusarches est une petite ville de l'île de France.

(2) Voici ce que nous avons trouvé dans le livre vert du chapitre d'Avranches : anno domini m° cc° nonagesimo tercio fuit electus magister Gaufridus dictus Carnifex de villa Dei thesaurarius Abrin. et canonicus Parisiensis in episcopum Abrin.

(3) L'écriture est du commencement de ce xive. siècle ; il est intitulé : Registrum litterarum sub sigillis nostris confectarum. Voyez le manuscrit ou collection n°. 34.

l'écuyer Pierre de Toufou, et il lui assigna pour pension deux pains par jour et vingt-cinq sous de monnaie commune chaque année. Guillaume-le-Carpentier acheta une place dans la ville du Mont St.-Michel, entre la maison de Robert Pironant et la propriété de Raoul Bouchot, au prix de trente sous, monnaie de Tours. Un autre fit une offrande à St. Michel de 14 livres de pension annuelle, et les religieux s'obligèrent de lui donner pendant sa vie, chaque jour, deux pains blancs, une robe et un tonneau de vin du couvent chaque année. Le même abbé accorda une quarte de vin de Bryon à Etienne Bouchart et à Pierre Toufou, trois quartes du même vin à Jean-le-Barbier, tous les jours; et tous les ans un tonneau dans la vendange à Yvon Jamin et à Jeanne son épouse, et deux tonneaux à Guillaume Palière et à son épouse Thomasse de Dragey. Ce vin de Bryon, dans la paroisse de Genest, était fort estimé par les moines du Mont St.-Michel, et les manuscrits attestent qu'il était excellent (1). Il y est aussi beaucoup parlé du vin de Gascogne; l'abbé Guillaume en reçut dix tonneaux l'an 1310, et en accorda un à Richard du Parc et d'autres récompenses pour vingt-cinq livres de rente qu'il en avait reçues (2).

(1) Noverit universitas vestra... Petrus de Toufou armiger... eidem dedimus duos panes unum pichinum unum conventualem... xxv solidos monete currentis pro calciamentis et aliis suis necessitatibus.... in nostra porta custodienda.... nos Guillelmo Carpentar tradidimus quamdam plateam.,.. Nicholae unum dolium vini conventualis.. duos panes albos... unam robam consimilem clericis nostris... Stephano Bouchart unam quartam vini de Bryon.... tres quartas vini boni de Brion... unum dolium vini de Brione in vindemia Ivoni... Voyez le manuscrit Registrum litterarum, etc.

(2) A dicto Remondo de Visaris presbitero... decem dolia vini Vascon..... Ricardi de Parco et Agnetis ejus uxoris,... duas robas consimiles magnis clericis nostris et unum dolium vini Vascon..... Manuscrit Registrum, etc.

Enfin, on trouve encore que cet abbé établit Robert Roussel, écuyer, son procureur pour le service dû au roi dans son armée de Flandres (1); il mourut à Mont-Ruant, le 11 septembre 1314. La même année, le chapitre, afin de soutenir ses droits devant la justice du roi d'Angleterre, envoya en ce royaume Olivier-le-Moyne, avec plein pouvoir de régler tous les différends; parce qu'alors on leur contestait quelques-unes de leurs possessions. A cette même époque, dans l'église collégiale de Aukland, deux chanoines, appelés Robert Avenel et Geoffroi de Vezins, furent condamnés à recevoir des vicaires et à leur faire une pension (2). Apparemment que ces religieux n'étaient pas assez fidèles à s'acquitter de leurs devoirs.

Le chapitre du Mont St.-Michel choisit pour succéder à Guillaume-du-Château le prieur de St.-Pair, Jean de la Porte. Le nouvel abbé se présenta pour être bénit au chapitre d'Avranches; le siége étant vacant (3). Nicolas de Lusarches, qui laissa peu de souvenirs, avait eu pour successeur Michel de Pontorson, qui se rendit recommandable par sa grande douceur et par son affection envers ses diocésains, et particulièrement en-

(1) Quòd nos Robertum Roussel constituimus procuratorem nostrum .. pro sermencio debito regi faciendo in exercitu suo Flandrensi.... Manuscrit Registrum, etc., anno mº cccº xiii.

(2) Monasticum Anglie. t. iii, p. 41.

(3) Impetrata... ad regi Philippo... vocatis omnibus... Joannem de Porta priore de sancto Paterno.... presentatus fuit sede vacante... dederunt licentiam.... iter arripuit ad regem... se obtulit ad fidelitatem prestandam.... data ei littera cujus tenor talis Philippus Dei gra- rex Francie ballivo constant. salut. abbatem monasterii S. Michaelis per prestato nobis juramento fidelitatis in quo nobis tenetur de quo ipsum usque ad.... Pentecostes... non compellas aliquatenus aut molestes ejusdem... mº cccº mº decimo. Manuscrit Registrum, etc.

vers son clergé. La mort l'enleva trop tôt ; il ne gouverna ce diocèse que dix-sept mois. Jean de la Mouche, fils de Jean de la Mouche écuyer, mort en 1302, et Jean Tesson, curé de la paroisse de la Godefroy, prétendirent avoir droit sur ce siége ; c'étaient deux seigneurs également puissans. Le pape évoqua cette cause à son tribunal, et la jugea en faveur de Jean de la Mouche.

Cet évêque était né dans le château de la Mouche, au diocèse d'Avranches. On voit encore les ruines de ce château, ainsi que celles de la chapelle de ce vieux castel, qui était autrefois une église paroissiale appelée St.-Pierre de Plane.

On lit dans quelques vieux titres, qu'un troisième compétiteur, nommé Guillaume, se présenta pareillement pour occuper ce siége, mais sans succès. Jean de la Porte, dans cet intervalle, fut renvoyé par le chapitre à l'évêque de Dol, qui le bénit, en présence de l'abbé de la Luserne ; ensuite il se rendit vers le roi pour lui jurer fidélité, et il en obtint une lettre, où il était défendu de lui causer quelque dommage. A son arrivée au monastère, il s'occupa de ses propriétés en Angleterre, et le roi Edouard lui recommanda un de ses clercs, appelé Jean de Fontene (1). Les religieux du

(1) Eduardus Dei gra. rex Anglie dominus Hybernie et dux Aquitanie dilectis omnibus in Christo abbati et conventui Montis S. Michaelis salutem cum vos ratione nove creationis vestre prefate abbas teneamini unum de clericis nostris quod vobis... in quadam pencione annua de domo vestra quo usque per vos de beneficio ecclesiastico... permissum fuerit percipienda et nos dilectum nostrum Johannem de Fontene vobis ad hoc dignum vocandum vobis mandamus rogamusque eciam eidem clerico nostro talem pensionem annuam de domo vestra predicta concedatis... has nostras litteras...

Ad rogatum predicti excellentissimi regis consideratis litteris memoratis sperantes dictum clericum in nostris negociis patrocinia pre-

Mont St.-Michel possédaient encore alors en ce royaume presque tous leurs anciens biens ; dans le chapitre tenu en ce Mont en 1316, ils nommèrent deux de leurs frères pour aller y occuper leurs deux prieurés.

Ceux qui les tenaient s'étaient démis de leur charge pour cause d'infirmités ; c'est ce que nous lisons dans le grand registre des actes publics de cette abbaye, continué par Jean de la Porte (1), où nous trouvons également une lettre de ce même abbé à la reine de France, ainsi conçue : « A tres excellente dame ma-
« dame Johane par la grace de Dieu, reine de France et
« de Navarre, ses humbles chappelains l'abbé et le cou-
« vent du Mont St.-Michel, en peril de la mer, salut en
« N. S. tres excellente dame et reine sous la regle
« nous somes touz sostenus come vous en avez mande
« par vos lettres que nous recussions Guillemin de Govez
« en frere et en moigne jusque en hadministration
« vivre et vetement comme il appartient et comme au-

titurum eidem clerico quinque marchas argenti per manum prioris nostri de octritonnia quousque eidem permissum extiterit de beneficio ecclesiastico .. anno Dom. M. ccc° xv°.

(1) Anno ab incarnatione domini M° ccc° decimo sexto die mercurii in vigilia sancti Johannis Baptiste abbate conventu omnibus prioribus et sociis eorumdem presentibus in capitulo quatuor exceptis socio de cornubia socio de octritonia socio de lihou et socio cenom. injuncta fuit obedientia fratri Ricardo de Altodone ire ad prioratum de octritonia et eadem die juravit in capitulo omnibus predictis presentibus venire ad abbatiam de triamo in triamum ni in contrarium excusationem legitimam pretenderet et efficacem necnon redderet pensionem consuetam pro ut predecessores reddere consueverant. Anno et die supradictis omnibus prenominatis presentibus in capitulo constitutus fuit frater Petrus de Harvilla prior prioratus de cornubia et juravit venire ad abbatiam post triamum quotiescumque super hoc fieret requisitus ni legitima se excusatione valeret excusari.......

Prior de cornubia corporis laboribus debilitatus .... eodem modo resignavit frater Robertus Lenel prioratum de octritonia ut superius continetur in resignatione fratris prioris de cornubia... Voyez n°. 34.

« trefeiz le nous avez mande sans feson a vostre ex-
« cellence et a vostre commandement obeisson bonne-
« ment et obeiron touzjors et aurions mile grace que
« il vous pleust de se faire que le dit Guill de qui
« navions nulle connoissance fut tele personne que
« il tournast au profit et au salu de lame de vous
« et que nostre religion et nostre moriastere en vaustest
« plus en temps advenir. »

C'est ainsi que dans ce temps, les rois d'Angleterre et les reines de France recommandaient aux abbés de ce Mont quelques-uns de leurs fidèles serviteurs. Ce même abbé fieffa plusieurs maisons et plusieurs pièces de terre à divers particuliers; une de ces maisons, à Thomas Cohibée, chantre de la cathédrale d'Avranches, située dans la paroisse de Ste.-Marie des Champs près d'Avranches, touchant la rue appelée la Dorée (1). Voici un accord que cet abbé fit avec un habitant de l'ancienne cité des Biards.

« A touz ceus qui ces letres verout ou oirout labbe
« et le couent du Mont seint Michel salus en nostre
« segnor come Johan Pochey ne des Biards fust tenu
« a nos pouveirs de VII^xx tonnus de vin de Gascoigne
« deu teroer de Bergerac por mil e cinc cenz e v lib e
« nos lieusón Balle nostre anagneur de Breteville por
« XVIII^c en toute deus por des diz vins en nos entendant
« dant le outre plus sil lest a saveir III^c lib v souz meimes

(1) Manuscrit Registrum, etc., où on lit; in perpetuum feodum quamdam domum una cum orto in quo fundatur.... et butat ex uno buto ad hebergamentum heredum Michaelis Le Plevoin pro quadraginta sol...... quamdam peciam terre una cum quadam domo ibidem situata.... butanta ex uno capite ad viam per quam itur de Genez apud Brion,... peciam terre apud Ardevon que butat ad aquam de Bolenois et ex alio ad cheminum de Marisco.... etc.

« Sachent touz que nos nos tenons apaiez des ditz vins
« et de la dite ferme por cette anee passee le dit Jehan
« chalangeant a nos demander aucune restitucion de la
« presente des diz tonauz de vin et fesant en pro-
« testacion e nos deu contrere en tesmoing de ce nos
« avons selees ces presentes letres donne lan de grace
« mil et ccc xvii lendemein de la seint Martin dette (1).

Cet abbé augmenta son abbaye de plusieurs belles possessions, tint tout dans un très-bon ordre, et eut un soin très-particulier de l'observance régulière; il marchait lui-même dans la voie de la patience et de la charité, et Dieu l'avait donné pour modèle aux religieux de son abbaye.

Le Mont St.-Michel avait été exempt de garnison jusqu'à son temps. L'an 1324, Guillaume de Merle, capitaine des ports et des frontières de Normandie, sous le règne de Charles IV, envoya de son autorité et de son chef un soldat avec cinq serviteurs pour garder cette place; ils furent reçus par Jean de la Porte, et logés dans la demeure ordinaire des portiers. On vit reluire le courage et la prudence de cet abbé dans cette circonstance difficile. Bientôt ces soldats prétendirent au nom de leur chef être payés des deniers de l'abbaye; l'abbé leur résista, eut recours au roi Charles-le-Bel, et l'an 1326, le monarque fit expédier une lettre adressée aux sieurs Bertrand, Boniface et Pierre de Macery, ses conseillers et réformateurs des états de Normandie, leur commandant d'apporter tous leurs soins à cette affaire. Il fut reconnu que, depuis

(1) Manuscrit Registrum, etc.

708, l'abbaye s'était gouvernée elle-même, et maintenue en l'obéissance de ses légitimes souverains. Les chanoines s'étaient fait garder par leurs domestiques; les religieux établirent des défenseurs illustres pour les secourir, et les ducs de Normandie et les rois de France approuvèrent une garde si honorable.

Jean de la Porte fit compulser les anciens titres de son abbaye, et des extraits qui en furent tirés et écrits dans ces temps, et qui nous ont été conservés, font voir quels étaient les seigneurs qui, dans le XIIe et le XIIIe. siècle, en temps de guerre, devaient en l'acquit des religieux de ce Mont le service militaire, et veiller à la garde de leur monastère. Dans le XIIe. c'étaient Foulques Painel, de l'antique maison des Paisnel (1); Guillaume de St.-Jean-le-Thomas, si célèbre dans les fastes de la Normandie; Aschulphe de Suligny, un des seigneurs les plus riches de l'Avranchin; Guillaume d'Avranches, qui voulut être enterré au Mont St.-Michel;

(1) Le titre : anno domini M° C° LXXII facta est hec intitulatio de Humo milite et vavass. hujus ecclesie ex precepto dom. regis Henrici secundi.

Anno Domini M°C° LXXII convenerunt omnes barones Normannie Cadomi in nativitate beate Marie Virginis ex precepto regis Henrici secundi et ibi recognitum fuit ab unoquoque baronum ante justiciam regis quot milites unusquisque baronum debet ad servicium regis et quot haberet ad suum proprium servicium et unusquisque baronum fecerunt duos breves unum cum sigillo alterum sine sigillo in sigillato autem erat tantummodo numerus militum quos debebant regi in altero non sigillato erant nomina eorumdem militum et partes et divisiones et omnes isti breves baronum tam sigillati quam non asportati sunt et positi in thesaurario regis et pro hoc fecit Robertus abbas hanc intitulationem.

Anno Dom. M° C° LIIII Robertus abbas venit ad regimen ecclesie montis. Ut de minimis taceamus isti barones fecerunt ei homagia de tenementis que tenebant de ecclesia beati Michaelis Fulcho Pagi-nellus apud sanctum Paternum Guillelmus de sancto Johanne......... Voyez la continuation du cartulaire du Mont St.-Michel à la bibl. d'Avr.

Guillaume Avenel, guerrier célèbre, pour le fief du Mesnil Adelée; Guillaume, fils d'Aschulphe de Suligny; Gillebert d'Avranches, Jourdain Tesson et Radulphe Tesson. Un seigneur appelé Radulphe Tesson, fils de Guillaume Paisnel, donna au chapitre d'Avranches, l'an 1254, toute la dîme de Monviron qu'il possédait par droit héréditaire (1).

Les maréchaux de Bretteville, Robert de Briencourt et Geoffroi de Venoiz; Guillaume, chambellan de Tancarville; Guillaume de Braie, Eudes de Tanis et autres barons de l'Avranchin; Robert de St.-Jean, pour le fief d'Alain, dont il avait épousé la fille; Hugues, fils d'Hamelin, et Rainald Grimbold; Jean de Cherbourg, échanson, pour le village de Melverne; Guillaume de Orval, Robert de Tot et Rainald du Mesnil, Jean de Suligni, Hugues Malherbe, Guillaume de Muneville, Robert de Missi, Raoul de Cléci, Robert Taillebois, le comte de Chester, pour la moitié du fief de Bacilly, de Vergoncey, de Plomb et de la Beslière: voilà les barons, qui, en ce siècle, vinrent faire hommage à l'abbé du Mont St.-Michel pour les fiefs qu'ils tenaient de lui. Il devait sept chevaliers avec leurs cuirasses, pour le service du roi; trois dans l'Avranchin, trois dans le Cotentin et un dans le Bessin. Dans l'Avranchin, le comte de Chester, pour son fief de Bacilly, et Guillaume de St-.Jean, pour celui de St.-Jean-le-Thomas, devaient un chevalier; Raoul de Fulgère, pour celui

(1) Ego Radulfus Tesson miles de Rocha salutem.... pro salute anime patris mei Guillelmi Paganelli et anniversario faciendo singulis annis pro illo in ecclesia Abrinc. dedi decimam totam in Monteviron jure hereditario habebam.... 1254. Livre vert.

de Bouillon, de Chavoi et d'une partie de Lolif, en devait un second; mais ce service devait être fait en son acquit par Bertrand de Verdun, fils de Normand. Néanmoins Raoul devait encore un tiers de chevalier pour son fief de Moidrey; Eudes de Tanis, Thomas de Beauvoir et Roger Baillard devaient un second tiers, dont deux parties étaient dues par Eudes seul, et l'autre par les deux autres seigneurs; et de cette troisième partie, deux tiers par Thomas de Beauvoir, et l'autre tiers par Roger Baillard: enfin le dernier tiers de ce troisième chevalier était achevé par Guillaume d'Avranches, pour le fief de Noyent, qu'il tenait de St.-Michel, et par Hamon et Ruall seigneurs de Macé; toutefois Guillaume d'Avranches en devait trois parties et les deux autres n'en devaient que la quatrième.

Dans le Cotentin, Foulques Paisnel était obligé de fournir un chevalier pour les fiefs de Bricqueville et de Unnoville; mais ce seigneur avait chargé de ce service Geoffroi de Bricqueville. Guillaume de la Mouche en devait un second pour le Mesnildrey et St.-Ursin; Robert Dubois devait le troisième. A ce dernier service militaire devaient contribuer le fief de Croan, que tenaient Geoffroi de Bricqueville et Guillaume de Verdun, la masure Herix tenue par Robert de Montaigle, et enfin Guillaume de Lesaux. Le secours qu'ils portaient à Robert Dubois, c'était d'aller se rendre au Mont St.-Michel, quand les bruits de guerre se faisaient entendre, et de le défendre contre les assauts de l'ennemi (1).

(1) Robertus de Boscho debet unum. militem et auxiliatur ei ad hoc servicium feudum de Croem quod tenent Gaufredus de Bricheville et Will de Verdun et masura Herix quam tenet Rob. de monte

Mais voici ceux qui étaient la garde et qui faisaient la force des religieux : d'abord les vavasseurs de l'Avranchin devaient le service à l'église du Mont avec le bouclier et la lance ; Hoel, avec le bouclier et la lance ; c'était un libre vavasseur, et de même Eudes de Tanis. Ce dernier possédait deux vavassories ; l'une à Huynes et l'autre à Ardevon, tenue de lui par Ruelin du Homme. Guillaume Chauceboeuf tenait également deux nobles ou libres vavassories, le fief de Badelun et le fief de son père. Thomas de Beauvoir avait aussi sa vavassorie franche et noble. Le fief de Roger-le-Roux et celui de Roger de Curé jouissaient du même privilége. Géduin de Aucey, Geoffroy fils de Michel, Aschille Bresard, Guillaume de Braie, Ruelin de Macey et Hamon de Macé étaient des vavasseurs nobles et libres. Tous ces seigneurs, célèbres dans les vieilles chroniques de l'Avranchin (1), se reconnaissaient chevaliers de St.-Michel, et juraient de défendre son église et la religion avec le bouclier et la lance.

Dans la baronnie de la Croix, en Avranchin, Richard de Villiers, Guillaume de Braie, Maurice de Ruffigni et Amelin de Bourdonnet, étaient obligés de garder une des portes du château de Saint-James, lorsque l'armée de Normandie combattait ailleurs. Leurs vavassories étaient

Aquile et Will. de Leseaux. Auxilia Rob. de Boscho faciunt custodiam apud montem.

Isti sunt vavassores de Abrincatino ad servicium ecclesie mont' cum scuto et lancea.

Hoel lib vavassor cum scuto et lancea.

Eudo de Tania similiter.

Voyez la continuation du beau cartulaire du Mont St.-Michel.

(1) Voyez la continuation du beau cartulaire du Mont St.-Michel.

aussi franches et nobles (1). La baronnie de Genest en avait trois de cette qualité : le fief de Hugues-le-Panetier, celui de Guillaume, fils de Morin, et celui de Raoul, fils de Guimond, que tint ensuite Guillaume de Verdun. Dans la baronnie de Saint-Pair, le comte d'Arondel possédait la noble et franche vavassorie de Longueville, et de même la moitié de Donville ; l'autre moitié était tenue également en libre et noble vavassorie par Alain de Saint-Pierre. Les fiefs de Chanteloup, de Saint-Martin-le-Vieux, de la moitié de Bréville, de Tortezavate, de Tilly et de Foulbec, étaient tenus par Foulques Paisnel, avec le même privilége. Mahire-Chanceboeuf était aussi libre vavasseur. Il avait plu aux religieux de recevoir, au lieu de Raoul de Poterel, Nicolas de Tot en libre vavasseur pour le fief de Hérengaville. Il devait aussi servir avec le bouclier et la lance. Le seigneur Geoffroi Baudouin était encore un libre vavasseur ; mais voici ceux qui tenaient de Saint-Michel des vavassories non franches : Philippe de Leseault, Ranulphe de Névil, Reginald de Bréville, vavasseur de Pirou et du service de Saint-Pair ; Guillaume de Saint-Jean qui possédait à Iquelon les quatre vavassories de Malleregard, de Geoffroi de Gremville, de Marsite et de Nigel de Gremville ; Hugues de Granville avait le fief de Granville ; Guillaume de Gastigny, ceux de Prime et de Gâtigny ; Philippe de Gremville était vavasseur à Gremville, et Roger de Pacy à Anscheteville, du ministère de la Lande ; le comte de Chester tenait le fief de la Beslière ; Foulques-Paisnel, le fief de Uchin, à

(1) Isti supradicti faciunt custodiam apud Montem preter illos de honore crucis qui servant unam portam de castello sancti Jacobi cum exercitus Normannie alicubi progreditur. Cartulaire du Mont.

Saint-Sauveur-la-Pommeraye ; Guillaume de Saint-Jean, les fiefs de Geoffroy-Meisme, de Torgelin et de Cornard, dans la même paroisse de la Pommeraye ; Richard de la Table était pareillement vavasseur dans celle de Saint-Jean-des-Champs ; enfin le fief de la Colombe, que tenait Jourdain Tesson, faisait la dixième partie de tout le service envers la baronnie de Saint-Pair.

Quand l'abbé du Mont Saint-Michel sortait de sa ville, il devait être entouré de ces guerriers armés de leurs boucliers et de leurs lances, et les hommes de ses vavassories vilaines portaient son linge et celui de ses moines ; mais quand on avait traversé les rivières et visité la cité d'Avranches, ou qu'on était arrivé dans quelque manoir prochain, ces seigneurs pouvaient se retirer pendant la nuit à leurs vieux castels ; tel était l'usage (1).

Guillaume-le-Camérier de Tancarville et Guillaume de Brée possédaient deux vavassories libres dans la baronnie de Bretheville ; mais les religieux n'avaient point affranchi les autres vavassories de Robert Bellet, qui tenait le fief d'Ardevon, de Robert de Missi, de Hugues de Maleherbe, de Radulphe, fils d'Auvred, et de Raoul Taillebois.

Les vavassories de Puncelin, de Raoul de Cléci, de Goel de Mundeville, de Gendevin de Verson et du moulin que Jourdain Tesson tenait de Saint-Michel et qu'il avait afféagé à Guillaume Patrice, continuèrent de payer sommage, service de cheval, deniers ou rentes.

(1) Isti supra notati de honore sancti Paterni qui sunt liberi vavassores faciunt custodiam apud Montem et procedunt cum scuto et lancea cum abbate si inde fuerint summoniti ad capiendum nummum vel ad alia negocia ita ut eodem die possent reverti ad domos suas et preter istos alii minuti vavassores quam plurimi faciunt custodiam apud Montem et portant pannos monachorum.
(Cartulaire.)

Dans le Bessin, les vavasseurs de Saint-Michel fournissaient un chevalier avec sa cuirasse et ses armes pour le service du duc de Normandie (1).

Les vavasseurs de Verson et de Breteville tenaient plusieurs terres de Saint-Michel; Guillaume de Tancarville, chambellan, possédait quarante acres de terre et 30 autres avec un moulin; Alexandre, chambellan du roi, 50 acres, et Richard de Verson, maréchal du roi, 60 acres. Guillaume de Brée, Godevin de Verson, Patrice, les maréchaux de Breteville, vavasseurs d'un moulin de Saint-Michel; Raoul Taillebois, de celui de Tourneht; Puncelin, Goel de Mundeville, Raoul de Cléci, Raoul, fils d'Alvrede; Robert de Missi, Hugues de Maleherbe, Robert Belet et Robert de la Martre, Roger, fils de Turstin; Guillaume, fils de Thierry; Robert de Bueville; Jean, fils de Robert, fils de Bernard; Francon, Gremville et Robert-le-Prêtre faisaient cultiver 840 acres de terre de Saint-Michel, qui redevinrent par leurs soins et par ceux des religieux, leurs seigneurs, des sources fécondes de richesses nationales; car les moines se livraient à l'agriculture; grâce à leurs travaux, les lieux marécageux se changeaient en plaines fertiles, et la nature reprenait un aspect plus riant.

Il fut également reconnu par les commissaires du roi que, dans le XIII°. siècle, une garde courageuse et honorable veillait aux barrières du Mont, et que les religieux en temps de guerre envoyaient au roi des chevaliers braves et fidèles. Foulques Paisnel en leur acquit (2) de-

(1) Vavassores de Boiocasino inter Ounam et Viriam faciunt unum militem cum lorica et armis ad servicium domini Normannie... Continuat. du cartulaire du Mont, n°. 80.

(2) Anno Domini M° CC° XL° quinto regnante Ludovico rege Francie

vait en envoyer un pour son fief de Briqueville; Jean de la Mouche, un second pour celui du Mesnildrey et pour ce qu'il tenait des religieux dans la paroisse de Granville; le troisième, c'était le chevalier Robert Dubois qui le devait fournir, et le hameau de Croan, dans la paroisse de Saint-Aubin, l'aidait pour faire ce service. Le quatrième était dû dans l'Avranchin; Foulques Paisnel, pour le village de Moidré, qui lui était fieffé, devait un tiers de ce chevalier; Raoul du Mesnil Adelée, fils du seigneur Guidon, chevalier, pour le village de Noiant, du second tiers, en devait trois parties (1), et le village de Macey, la quatrième. Le village de Tanis faisait deux parties du troisième tiers; celui de Beauvoir et le fief de Roger-Baillard, la troisième; de sorte cependant que, de cette dernière, le village de Beauvoir en devait deux parties, et Roger-Baillard, l'autre. Le cinquième chevalier était dû pour les fiefs de Verson et de Breteville (2).

filio Ludov. submoneri fecit idem Ludovicus exercitus suos per Normanniam ut irent in expeditionem in terram que Provincia nuncupatur ad quod tenementum Ricardus abbas Montis tunc temporis submonitus fuit per Ballivum regis videlicet per Johannem de Domibus ut haberet suos milites quos regi debebat apud Senonnensem certa die ad quem diem et locum presentati fuerunt milites dicti abbatis mandato domini regis. unus militum fuit pro Fulc. Paganel.... secundus.... et pro hoc quod tenet de nobis in parrochia de Granvill.... Cont. du cartul.

(1) Et tunc satisfecit dictus Radulfus pro dictis tribus partibus abbati predicto in decim libras Turon. pro se et participibus suis... Cont. du cartul.

(2) Quintus vero miles fit per homines nostros de Verson et de Bretevilla ita tamen quod solvunt vigenti libras Turon. et nichil amplius et hoc est intelligendum quod per quadraginta dies per quos miles moratur in expeditione huic decem solidos pro stipendiis et sic sunt vigenti libre verum si miles intra brevem ternementum videlicet octo dies aut per mag aut per minus reverteretur de licencia regis non tamen propter hoc dicti homines solverent minus quam vigenti libras domino abbati aut ejus mandato. Cont. du cartul.

Mais voici les chevaliers et les écuyers qui devaient faire la garde au Mont Saint-Michel en temps de guerre, et qui rendirent hommage à l'abbé (1) : Guillaume le chambellan de Tancarville, les seigneurs Olivier Paisnel, Guillaume Paisnel, Robert de Brée, Geoffroi de Sacey, Guillaume de Brée, Geoffroi de la Champagne, Guillaume de Lescaux, Raoul d'Argouges et Normand de Chavoi, tous seigneurs très-distingués ; ceux qui suivent paraissaient l'être un peu moins. Ils ne sont point appelés seigneurs ; c'étaient Colin de Saint-Denys, Thomas Consel, pour son fief de Gâtigny ; Guillaume Baudouin, Raoul de Lavalay et Robert de Ver.

Tous ces titres furent produits aux réformateurs des états de Normandie ; ils citèrent devant eux Guillaume de Merle, qui refusa de comparaître. Les commissaires n'en jugèrent pas moins l'affaire ; les religieux furent déchargés du soin d'entretenir ces nouveaux soldats qu'ils n'avaient point appelés, et le roi confirma cette sentence. Le même monarque ayant appris que Guillaume Paisnel, qui avait succédé à la charge de Guillaume de Merle, marchait sur les traces de son prédécesseur et commandait à Robert de Brée, qu'il avait envoyé au Mont avec une garnison, de se faire payer des deniers de l'abbaye, défendit par ses lettres patentes d'imposer cette charge aux religieux ; l'abbé parvint même à renvoyer ces soldats et fit garder la place par ses hommes et ses serviteurs.

(1) Anno Domini Mº CCº LXº quarto annotata fuerunt in ista pagina nomina militum et armigerum et eorum qui debent custodiam Montis tempore guerre qui fecerunt hommagia Nicholdo Alexandro tunc abbate ejusdem loci existente et eodem anno predicto... Continuation du cartulaire du Mont St.-Michel, vers la fin, nº. 80.

Jean de la Porte s'occupa dans ces temps de la recherche de tous les titres de son abbaye; il fit faire de toutes les bulles, les chartes et les pancartes, un inventaire qui nous est parvenu ; et voici ce qui nous y a paru de plus curieux : il fit suspendre à un fil de soie, dans une armoire privilégiée, plusieurs bulles des souverains pontifes (1). Il y en avait vingt-deux ainsi suspendues : c'étaient celles d'Alexandre III, d'Alexandre IV, d'Eugène III, d'Adrien IV, de Clément V, de Grégoire VIII, d'Innocent III, d'Innocent IV, de Honorius III, de Boniface VIII, de Nicolas IV, et enfin celle de Jean XXII, dont la bulle octroyée l'an 1330, fut ajoutée avec les autres. Dans les unes, les souverains pontifes prenaient sous leur protection les religieux ; dans d'autres, ils accordaient des indulgences aux pélerins, « a perpetuite, disait un historien du Mont au « xve. siècle, a tous visitans en estat de grace leglise « du Mont seint Michel en péril de la mer le jour de la « resurrection de nostre Seigneur Alexandre le quart « octroiea c. jours, pape Jehan XXIIe. c. jours. Pape « Urban le Quint I an et XL jours, item en chascun jour « de la dite octave de la dicte resurrection le dict pape « Alexandre c. jours le dict pape Jehan XL jours (2). » Dans d'autres bulles les souverains pontifes confirmaient les biens des religieux : « à tous mes enfans dans le Seigneur, disait Alexandre III, salut et bénédiction. Que l'on res-

(1) Privilegia in filo Serico. privilegia autem in filo cannabi non hic intitulantur.
In armariolo privilegio.... in quo privilegia apostolica..... Manusc. Registrum... no. 34.

(2) Chronique française du manuscrit, no. 24.

pecte et que soient conservés les biens de ce monastère, le lieu où il est, la ville et les églises situées sur ce Mont, les villages et les églises d'Ardevon, d'Huisnes, de Beauvoir, des Pas, de Curé; le village de la Croix, Villiers, Balan et tout ce qui en dépend; le bourg de Beuvron, ses huit moulins et les terres qui sont à l'entour; les églises de Caugé et de Boucey, celle de Pontorson, une terre à la porte de cette ville et la dîme de tous les revenus du château; le village de Genest, l'église, les moulins et le marché; l'église de Dragey, le village, les vignes et le moulin; le village de Saint-Michel et 100 sous, monnaie du Mans, que doivent chaque année les chanoines de la Luserne, Bacilli et ce qui en dépend; le moulin du Comte, l'église de St.-Michel des Loups avec ce petit bourg; le moulin de la Haye, la forêt de Bivie, les pâturages et autres propriétés; enfin tous ses droits dans l'église d'Argouges. » C'est ainsi que parlait le souverain pontife; ensuite il expliquait quels étaient les biens des religieux dans les autres diocèses, et prononçait des anathèmes contre ceux qui entreprendraient d'y causer du dommage ou de s'en emparer; suivaient les souscriptions des cardinaux.

On voit plus en détail dans l'inventaire quels étaient les biens de l'abbaye dans le diocèse d'Avranches. Philippe-le-Bel lui avait fait la concession de la pêche des esturgeons et de la baleine dans toute l'étendue de la baronnie de Genest (1). Robert de Vains avait légué dix

(1) Littera libertatis pro sturgione a dom. Philippo magno rege Francorum.
Item copia ejusdem sub sigillo Balliv. octogesimo IIII°.
Littera pro balena sub sigillo Balliv. constant. quod jus balene ad nos pertinet 1290.

[redacted]

sous de rente annuelle pour la lampe de Tombelaine ; le prieur de Tombelaine recevait chaque année de la prévôté de Genest treize livres, monnaie de Tours, et trois saumons du cuisinier de l'abbaye. Ranulphe de Champeaux donna aux religieux deux gerbes des dîmes de ce village ; Robert de Ducé, la terre de Fulgère, en présence de Roger de Brafais, de Raoul de Vains, de Guillaume de Viré et de plusieurs autres seigneurs. Guillaume de Ducey confirma la donation de son père, et les religieux lui firent présent d'un superbe cheval, digne d'un si grand homme, dit la chronique (1).

Un seigneur de Aucey avait donné les dîmes de sa terre de Lusmeths, et les religieux avaient promis de prendre soin de ses dépouilles mortelles, lorsqu'il cesserait de vivre ; de les transporter au Mont, de les

Donatio Roberti de Veino pro lampade de Tumbabelene videlicet x sol. redditus.

Prior de Tumbahelene debet sumere in prepositura de Genez xIII lib. Turon. et III salmones a coquinaria.

Littera Rualem et Juliane uxoris ejus ad lampadem de Tumbahelene м° co nonagesimo.

Littera de redditu quod debet Guill. epis. Abrin. infirmario Montis apud Boucey.

Littera Ricardi Bellebouche super quibusdam domo et celario apud Montem.

Littera Hamonis de Bellovisu de patronatu ecclesie de Bellovisu et super donationes reddituum de Bello visu et de Passibus de quodam homagio in paroch. de Taneia de Passibus et de Cruce.

Littera presentationis ecclesie de Curey.

Confirmatio Fulc Paganelli super donum ecclesie de Servon 1239.

Littera Petri de Landell de molendino capelle Hamelini.

Chyrographum de molendino de Tissel inter nos et Guill. de Verduno.

(1) Guillelmus de Duxe concessit.... per brachium sancti Auberti super altare.... et abbas unum palefredum tanto viro dignum.... Cartulaire du Mont.

Littera Roberti de Duxeio super donatione de Fougere. Inventaire.

déposer dans un tombeau honorable, et d'écrire son nom dans leur nécrologe parmi leurs amis (1).

Un autre seigneur, appelé Guillaume de Verdun, fit construire un moulin à Tisseel sur celui des religieux, et, pour les apaiser, il leur en donna la moitié. Pierre de Landelles reconnut que les hommes de ses six masures dans cette paroisse étaient tenus d'aller au moulin de la chapelle Hamelin, qui appartenait aux religieux ; ce fut dans les assises d'Avranches, en présence du chevalier Richard de Carnet. Nicholas de Jautée et Doete, son épouse, firent aussi une convention avec eux pour un moulin de Beuvron ; Michel de Carnet reconnut à St.-Michel deux quartiers de froment ; Guillaume de la Cervelle, écuyer, l'an 1324, vint au Mont St.-Michel, et y fit un certain accord. L'an 1322, les religieux rappelèrent leurs droits sur les moulins de la vallée de Beuvron, dont quelques-uns sont nommés de Brullé, du Bore, du Déluge, de Beuvron et de Bige. Ils obligèrent Guillaume-le-Breton de tenir en bon état les écluses du moulin de Bige, dans la vallée de Beuvron. On trouve également dans cet inventaire que Guillaume Tardif devait tenir en bon état l'écluse sur les eaux de la ville de Beuvron. La maison de Dieu de cette ville est aussi rappelée dans un titre, et les religieux du Mont firent la concession au prieur et aux frères de cette maison du fief de la Croix, de Villiers et de Plancé, pour cinq sous de rente annuelle. Regi-

(1) Per argenteum sancti Autberti brachium imposui eo tenore ut quando hominem exiero... monachi me ad montem deferent... honorifice sepelient et tumulabunt et in Kualendario inter suos familiares.... Cartulaire.

Littera de decimis de Aucé. Inventaire.

nald de la Croix, chevalier, avait, avant cet accord, joui de ce fief; l'an mil trois cent, un nouveau titre fait encore mention de cette concession (1). Plus tard la chapelle St.-Ermel de St.-James, ou la maladrerie, fut réunie à ce prieuré (2).

L'inventaire fait encore mention de plusieurs chartes qui nous apprennent qu'un nombreux cortége de seigneurs était venu au Mont St.-Michel prier et faire l'aumône (3) : nous venons, y disaient les uns aux religieux, vous aider de notre crédit, et vous soutenir de notre protection; mais quand nous voudrons prier avec vous, ou que, pendant les guerres, nous chercherons ici un asile, nous participerons au pain et au vin servis sur votre table. D'autres parlaient ainsi : vous pouvez bien sans doute vous passer de nos dons; les maîtres des trésors du ciel n'ont pas besoin de nos richesses passagères; mais nous voulons imposer sur nos biens un tribut pour les pauvres, et si quelqu'un ose vous en priver, que le feu éternel soit son partage, avec Pilate, Caïphe et le traître Judas. D'autres concluaient

(1) Universis presentes litteras inspecturis Ricardus humilis abbas... quod nos priori et fratribus domus dei sancti Jacobi super Beurone concessimus et presentibus litteris confirmamus quod ipsi teneant et de cetero possideant libere pacifice et quiete totum feodum quod habent apud villam que dicitur La Croix in Abrincatino et apud Viliers et Plance quod feodum Reginardus de Cruce miles quondam tenuit de nobis. Reddendo inde nobis annuatim quinque solidos Turon. ad manerium nostrum de Ardevone nec propter hoc aliquid aliud facere debent nobis. actum anno cc° quadragesimo quarto. Continuat. du cartulaire, n°. 80.

Littera domus Dei de sancto Jacobo de Beuron mo ccc° vidisse. Inventaire, n°. 34.

(2) Titre déposé à l'hôpital de St.-James.

(3) Voyez l'inventaire des chartes au milieu du manuscrit Registrum, etc., n°. 34, et le cartulaire, no. 80.

Ces deux manuscrits se complètent, et l'un sert à l'intelligence de l'autre.

ainsi leurs chartes : que celui qui attentera à vos droits soit anathème ; maranatha ! Un autre souhaite à l'injuste détenteur la société de Simon le magicien. D'autres seigneurs disaient encore : il n'est pas juste que nous soyons assis à une table qui plie sous l'abondance, et que vous manquiez du nécessaire ; c'est pourquoi recevez des vignes et du froment. Ceux-ci craignaient les feux du purgatoire et faisaient une offrande ; il est écrit à la tête du livre, ajoutaient ceux-là, que le refus de l'aumône sera le premier titre de notre jugement ; c'est pourquoi acceptez cet héritage que nous avons reçu de nos ancêtres : c'est peu ; mais l'obole de la veuve et la barque et le filet de Pierre leur valurent le ciel (1).

Quelquefois c'était un intendant qui était venu au nom de son maître offrir un présent. Mon maître, disait-il, revenait de Rome, où il était allé visiter les tombeaux des saints Apôtres. En s'en revenant, il est tombé malade ; ses amis, affligés de le voir sur un lit de douleur, lui ont donné le conseil de recourir au prince des Anges ; il m'a envoyé ici vous offrir les vignes qu'il a plantées et élevées lui-même (2).

D'autres seigneurs s'étaient faits religieux et avaient donné leurs biens : tel le vicomte Gaudin, qui se rendit religieux et donna sa terre de Villahenne, et son fils consentit à cette donation en présence de Enard de

(1) Valuit viduae quadras et Petro rete et navis.... Cartul.

(2) Ego Gauterius qui et dives vocitor limina apostolorum Rome adire volui... cum regrederer incidi in egritudine valida.....ab amicis admoneor... quasdam vineas quas propia manu edificaveram. .. hic heu miser lecto decubans per Martinum feneratorem meum fidelem super altaré archangeli ponendam trado.... Cartulaire et inventaire.

Montitier. Quelques-uns, un peu moins généreux, retenaient quelque service : vous nous donnerez, disaient deux guerriers, quand nous irons au combat, deux chevaux sellés et bridés, et, après les guerres, ils vous seront renvoyés. Les religieux en étaient convenus, et même la charte était jurée avec cet anathème : que celui qui violera cet accord partage le sort du parjure Achitophel ! Néanmoins, les religieux se voyant ruinés par ce traité, demandèrent grâce aux deux chevaliers. A d'autres, les religieux promettaient le secours de leurs bonnes œuvres ; mais un évêque de Rennes demanda un cheval bai et bon coureur, et un autre seigneur 40 sous pour aller à Jérusalem (1).

L'inventaire fait encore mention de quinze titres ou chartes qui concernaient les biens du monastère dans le territoire de Pontorson, et à la tête du chapitre est une vue dessinée du château de cette ville (2), de la même époque que cet inventaire, c'est-à-dire, du commencement de ce XIV°. siècle. On voit aussi un vaisseau de ce même temps à la tête du chapitre des titres concernant la baronnie de St.-Pair (3), dont, en ces derniers temps, relevaient 47 paroisses. Parmi les chartes octroyées dans la baronnie de Genest, on en trouve une de la sibylle de Dragé ; c'était une femme puissante à qui on rendait hommage, et qui, dans la vieillesse,

(1) Ego Mainus Redonensis episcopus... atque unius equi badii bene ambulatorii... si quis irritum... sit maledictus amen amen fiat fiat ....

Ego Balduinus Blondel.... quadraginta solidos Esterll ad victum et viam in Ierosolimis perficiendam.... Cartulaire et inventaire.

(2) Château de Pontorson au XIV°. siècle. (V. l'Atlas.)

(3) Vaisseau de la baie du Mont St-Michel au XIV°. siècle. (V. l'Atlas.)

vendit ses biens et ses honneurs. Une autre jeune sibylle, appelée Kelée Frestelou, fit présent à l'archange St.-Michel d'une partie de ses biens (1). On lit à la fin de

(1) Titres principaux : Conventio inter nos et Guillelmum de la Cervelle armiger (1324).

Recognitio Michaelis de Carnet de duobus quarteriis frumenti (1232).

Littera Nicholai de Jautest et Doete ejus uxor. super molendinum de Beuron (1213).

Littera Nichol. de Breccyo pro excambio nemorum abbatis (1294).

Littera Roberti d'Isigny super xxii sol. et partibus aliis redditus videlicet Petro de Passibus (1277).

Littera domini Petri de sancto Hyllario militis de decima de Bouceyo.

Carta Hammelini de Capella pro mouta de Terragasta.

Carta Jobelli Belengier de Capella Hamelini.

Littera Ade de Romille de manerio de Capella.

Carta Guillelmi de sancto Bricio.

Carta emptionis de Balan facte per priorem Philippum a Stephano de Vescey.

Carta de mouta Ricardi de Viliers super quam accepimus duo quarteria frumenti.

Littera de dono domini Roberti de Granvill. militis ecclesie B. M. de Chausey videlicet.

ii sol. cenom. super masuram filii Hugonis de Hacquevill.

Carta Guillelmi Martini et Petronille ejus uxoris in parrochia de Granvill.

Carta Michaelis Fornel in parroch. de Granvill.

Littera quibus Oliverus Paganellus habuit ex nostra gracia terram nostram de Karoles.

Littera quitationis turris de Gavreyo.

Littera Alani de Sto. Petro de portione Bivie pro x quart. frument.

Littera quod homines baronie sancti Paterni non debent solvere coustumiam in nundinis de Repast.

Carta Hoel apud sanctum Paternum quod renonciat omni juri quod clamabat in tota terra.

Inter capellam sancti Gaudii usque ad mare.

Littera regis de feriis de Genez.

Littera grangie de Sartilleio de compositione sentenciata a vir. venerab. Guill. de Viliers milite et decano Abrincens. (1294).

Littera donationis vavassorum Renaldi de Cantille apud Genest (1231).

Carta vinditionis Roberti Roussel de campo de castello Willelmo de Gastigny (1222).

Littera Thome Osmon nepotis Guillelmi Ruffi de Genest in campo de Rollo, p. 11, quart. frumenti (1221).

Littera domus dei de Genest de dimidia acra vinee in campo

l'inventaire, qu'il fut fait l'an 1326, le mardi après l'Octave de la Nativité de la Ste.-Vierge, par quelques religieux de l'abbaye. Ils prient les lecteurs de les excuser des fautes qu'ils y ont commises (1). Jean de la Porte, l'an 1329, reçut parmi ses religieux Robert Dubois ; le duc de Bretagne, l'an 1332, et son épouse le prièrent d'en recevoir encore un autre appelé Libard, qu'ils protégeaient. Le registre manuscrit, continué par cet abbé, contient une lettre du roi de France, datée de l'an 1331, conçue en ces termes :

« J. Fauvel de Vadencour baillif de Costent. au vis-
« conte dAvrench saluz

« Nous avons receues les lettres du Rey nostre sire
« contenant la forme qui ensuit.

« Philippe par la grace de deu roy de France au bail-
« lif de Costent ou a son leutenant saluz

« Nous avons entendu ores et autrefeiz que plusors
« commisseres deputez de court et du siege de Rome
« sunt en nostre royaume tant entabaillie comme
« allours en diverses parties pour lever les annels et
« les fruits des benefices des quex la colation est fete
« par la dite court donc les personnes qui les diz bene-
« fices tiennent ou doivent tenir funt mout grevez et
« mout expressez des diz commisseres par sentences

Denarioso redd. nobis annuatim antiquum redditum (1226).

Carta Dyonisie la Sibile de Dragey quod vendidit octo solidos.... cum homagio in eadem parochia (1258).

Donatio Sibille Kelee Frestelou de dimidia acre terre (1231).

(1) Hec extractio facta fuit anno Domini M° CCC° vicesimo VI° die martis post octavam Nativitatis B. M. virginis per aliquos fratres de istius et quorum multa in continentia forte inutilia vel defectuia in aliquo ipsi rogant legentes ut eos habeant excusatos nam ipsi collegerunt harum cyrograph seu cartarnm istarum breviter ut melius potuere.

« de escumeniement et en aultres plusours et diverses
« manieres si que le service nostre segnour en est for-
« ment appetisez et fait chescun jor la quele chose nous
« en cuidon pas que soit de la volente de nostre sainct
« Pere le pape si voulons pour cause et demandons que
« touz ceus commisseres que tu pourras trouver et sa-
« ver en ta baillie ou au resort tu adjornes par devant
« nous ou que nous soyons a la huitaine de cette sainct
« Michel prechaine en lour enjougnant de par nous que
« toutes lour commissions et pouers que ils out de fere ces
« choses ils aportent avecqs eus et aient a la dicte jornee
« a la quele nous certefie par tes lettres de tout ce que
« feit envers et des noms de tous ceus que tu auras
« adjornez si comme dit est item comme plusours pri-
« ourez et aultres mesons de religion fondees et donnees
« grandement de nos predecessours des barons nobles
« et aultres de nostre royaulme pour le salut des ames
« et pour lacreissement du divin service es quiex sou-
« leit aver grant nombre de moynes et aultres servi-
« tours pour fere le diz service et pour preir pour les
« âmes des fondatours et es quiex len souleit tenir
« granz hospitalitez et faire granz aumosnes et moult
« daultres biens aient estey donnez au genz seculiers car-
« dinaux et aultres et aucuns a purs leiz et les dits moynes
« et aultres servitours esteiz des dits lieux nous te man-
« don que sanz nul delay tu tenformes bien et diligam-
« ment des diz priourez et autres mesons estant dedans
« ta baillie et en resort qui si comme dit est auront
« este donnez comme ils sunt a present gouvernez et
« maintenuz et par quex gent et qui les tient et par
« quiel titre et ausi le service nostre signour comme esteit

« lors feit et par quex gens et comme il est fet or endreit « de souz ceus qui les tiennent et de quex revenucs « et rentes et de quele venue ils sunt par an et de « toutes les autres circonstances et de tout ce que con- « tesnue en auras nous envoie enclos sous ton scel a la « dicte huitaine de la St. Michel.

« Donne a Poisse le xxvi jour daoust lan de grace « mil ccc xxxi. »

Ce même monarque envoya en Flandre l'évêque d'Avranches ; c'était alors Jean de Vienne qui gouvernait ce diocèse. Il avait passé de l'évêché d'Evreux à celui d'Avranches, l'an 1329, ainsi qu'il se voit par les actes consistoriaux des registres du Vatican. Le roi l'envoya faire raser la citadelle de Courtray et celle des autres places de Flandre, qui étaient sous la domination française, et abattre les portes de la ville d'Ypres, afin d'humilier l'arrogance des Flamands rebelles (1). A son retour, l'évêque obtint de l'abbé du Mont St.-Michel la permission de chasser dans le bois de Neron. Il fut bientôt transféré à Terouenne, et de là à Rheims. Son successeur, Jean Haut-Frine, homme habile, éloquent, et d'une grande autorité, parut devant le roi, pour lui faire des représentations au sujet des impôts devenus excessifs ; il plaida courageusement la cause des communes, et obtint la conservation des libertés et des priviléges des états de Normandie (2).

(1) Eadem tempestate rex Philippus animo volvens quàm proclives Flamingi ad seditionem semper extitissent, misso Johanne Abrincensi antistite portas Iprensis oppidi atque Curtraci et aliarum arcium munitiones dirui confestim jubet. Robert Gaguin.

(2) Super confirmatione privilegiorum... discant ergo posteri uniformiter exemplo istorum pro libertatibus patriæ vigilare. Gallia christ. t. xi.

Il y avait en ces temps, dans l'église d'Avranches, des chanoines d'un grand mérite. L'un, nommé Robert Le Févre, fut médecin du roi de France ; un autre, appelé Philippe Dubois, fut établi maître des requêtes de son hôtel ; Guillaume Pinchon fut honoré de plusieurs lettres du roi au sujet des greniers à sel que ce monarque venait d'établir (1) ; ils furent tous les trois archidiacres. Jean d'Euse, chanoine et trésorier, fut créé cardinal-diacre ; son mérite et sa vertu le firent élever à cette dignité. Il est souvent parlé de lui dans l'histoire des cardinaux : il était petit-neveu du pape Jean XXII (2). Pierre de la Palmolle, né à Saint-James, fut nommé patriarche titulaire de *Jérusalem*, et envoyé par le roi de France pour traiter avec le soudan de la paix et des moyens de recouvrer les lieux saints. Il est auteur de beaucoup d'ouvrages théologiques, d'un livre intitulé : *Des guerres du Seigneur*, et d'une chronique des rois de Jérusalem (3). Jean Haut-Frime ne le cédait en rien à tous ces grands hommes ; il a laissé aussi des souvenirs d'une éminente piété. Il se montra généreux envers son église et envers l'abbaye du Mont Saint-Michel, où il passa un mois entier avec les religieux. Alors un concours innombrable de pélerins se rendaient à ce Mont ; plusieurs religieux nous ont laissé par écrit les choses mémorables qui y arrivèrent l'an 1333,

(1) Universis praesentes litteras inspecturis Robertus Faber archidiaconus Abrincensis regisque Francorum clericus salutem. Voyez les Frères de Ste.-Marthe et le Neustria pia, les manuscrits du d. Cousin à Avranches, etc., etc.

(2) Voyez l'hist. des cardinaux, à la biblioth. d'Avr.

(3) Annales de Sponde, t. II ; in-fol., p. 437, et chartrier de M. de Guiton.

Plusieurs historiens ne conviennent pas de sa naissance dans le pays d'Avranches, ni de sa parenté avec aucune famille de ce pays.

« Si l'on avait eu plus desoin de conserver les anciens « écrits, nous serions instruits d'un nombre infini de « miracles dont il a plu à Dieu d'honorer ce lieu vénéra- « ble; c'est la remarque d'un historien de cette abbaye (1). « Durant les nuits, les anges remplissaient l'église de ce « Mont d'une lumière fort éclatante et faisaient entendre « une mélodie divine, ce qui a duré pendant plusieurs « siècles. Dans tous les temps on a aussi parlé au Mont « Saint-Michel et dans les paroisses voisines de la clarté- « Saint-Michel. C'était un feu qui paraissait au milieu de « la nuit, sur le haut du Mont, surtout lorsque les peuples « étaient menacés de guerre : cette lumière rendait cette « place aussi claire que dans les plus beaux jours; mais « jamais elle ne parut avec autant d'éclat que dans ce « quatorzième siècle (2), où l'Angleterre fit à la France « une guerre si longue et si opiniâtre. » L'ange voulait-il montrer par ce signe qu'il prenait la défense de ce lieu vénérable ? C'est ce qu'ont pensé les anciens religieux. Mais voyons les événemens qui y arrivèrent l'an 1333, miracles éclatans que Dieu fit à la prière de l'Archange en faveur des pauvres pélerins. Les religieux racontent d'abord un miracle plus ancien à peu près en ces termes : le mercredi après l'Octave de Pâques, un habitant de Fougères, qui ne pouvait marcher et qui avait perdu l'usage de ses membres, se fit apporter à ce Mont. Sa foi était grande; il se prosterna devant l'autel de Saint Michel, priant avec larmes le Dieu des prodiges. Le sacristain,

(1) Jean Huynes. Manuscrit, n°. 22.

(2) Anno Dom. millesimo trecent. tricesimo tertio in nocte ultime diei Pentecostes in primo sompno visa fuit maxima claritas super magnam turrim... Chronique latine du manuscrit, n°. 24.

touché de son affliction, s'approcha pour le consoler et l'exhorter au repentir de ses fautes et à la confiance en la protection de l'Archange. Le pélerin sentit sa confiance s'augmenter encore; il fit l'aveu de ses fautes, pria étendu par terre au milieu des religieux, qui, affligés de son état, prièrent tous avec lui, et la miséricorde de Dieu, ne pouvant résister à tant de voix gémissantes, rendit la force et la santé à ce pauvre pélerin (1). Une femme, qui avait également perdu les forces du corps et l'usage de ses membres, aperçut quelques autres femmes qui se rendaient au Mont. Son affliction fut grande de ne pouvoir les y accompagner, et, les faisant appeler : priez pour moi, dit-elle; la puissance de Dieu est sans bornes. Je désire ardemment d'aller avec vous; je crois fermement que, par l'intercession de son glorieux Archange, il peut me donner des forces pour accomplir ce voyage; aussitôt elle essaya de se lever de son lit, sentit ses forces renaître, et, d'une voix animée, dit qu'elle allait les suivre. Elle vint courageusement à pied avec elles bénir Dieu et remercier le saint Archange (2); c'était l'an 1333. En cette même année, Dieu délia la langue d'un enfant au berceau : cet enfant publia les louanges du saint Archange, ce qui fut entendu de plusieurs, et la mère de ce jeune enfant vint l'ap-

(1) De quodam homine contracto...
Ex Fulgeriensi pago quidam homo nomine Andreas... Manuscrit 1er., no. 34. Ante altare Sti Michaelis pristine sanitati restituto. Première chronique, ou chronique latine du no. 24, manuscrit à la bibl. d'Avr.

(2) A longis temporibus tantum viribus corporibus destituta... gratia divina ita sunt soliditate bases ejus et plante. Manuscrit 1er., du no. 34.

Sine potentiotis nequibat ire...Manuscrit 1er., no. 24.

porter entre ses bras à ce Mont (1). Vers le même temps une femme mondaine, s'adressant d'un ton moqueur à de jeunes pèlerins, leur demanda où ils se rendaient ainsi avec leurs chapelets, et prononça plusieurs paroles scandaleuses contre leur pèlerinage. Dieu vengea l'insulte faite à ses serviteurs ; elle se sentit attaquée d'une maladie affreuse. Sa famille désolée offrit des vœux, et tous ses amis et ses parens prirent la résolution de venir prier le saint Archange. Cette femme, que l'affliction avait changée, se sentant soulagée, vint elle-même accomplir leur vœu (2).

La même année, plusieurs jeunes gens, pendant leur voyage, entrèrent dans une hôtellerie, et, après avoir réparé leurs forces épuisées, ne trouvèrent pas la somme que l'hôte demandait. Leur affliction fut profonde ; l'hôte les accabla d'injures et les frappa brutalement. Il rentra chez lui encore tout en colère, et, jetant les yeux sur la table à laquelle ils s'étaient assis, son étonnement fut extrême en apercevant dans un verre l'argent qu'il leur avait demandé. Courant aussitôt après eux, il leur demanda pardon et les conjura de prendre cet argent ; les pèlerins le refusèrent, sentirent s'accroître leur confiance en Dieu et reprirent leur route avec joie (3).

(1) Eodem anno puerum parvulum quem alebat... matri sue dixit ut ipsum deferret apud Montem... Manuscrit 1er. du no. 24.

Retulerunt nobis plures... Manusc. n°. 34.

(2) Elata corde que parvulos et alios venientes increpabat irridendo... Manusc. 1er. n°. 34.

In civitate Carnotensi... Manuscrit 1er. du n°. 24. Il ajoute un autre miracle semblable :

Simili modo contigit de duabus domitellis qui similiter parvulos irridebant...

(3) Maxima multitudo parvulorum venientium apud Montem accesserunt in quamdam villam et introeuntes quamdam domum in qua vinum et alia victualia vendebantur ad mensam sedentes co-

Un autre miracle semblable à celui-ci arriva peu après. Treize pélerins, venant de fort loin, passèrent par un village appelé Yssie, où ils achetèrent un pain pour leur repas ; il leur coûta deux deniers. Ils en mangèrent tous et furent tous rassasiés. Il leur servit même pendant plusieurs jours, et beaucoup d'étrangers voulurent encore y participer. Un grand nombre d'habitans de ce village vinrent à ce Mont, et assurèrent qu'ils avaient été témoins de ce miracle (1).

Une multitude de pélerins racontèrent aussi aux religieux qu'ils avaient entendu des voix dont ils ne pouvaient rendre compte, qui les avaient encouragés à ce pélerinage ; des prêtres mêmes se sentaient inspirés de suivre leurs paroissiens, et partaient sur-le-champ, laissant leur demeure ouverte. Un de ces pasteurs raconta aux religieux qu'il n'avait pas même pris le temps de rentrer chez lui, et un forgeron, qu'il avait laissé son fer chaud sur l'enclume (2).

mederunt et biberunt usque ad saturitatem et tam in pane quam in vino sex solidos non habentes autem unde solverent recedere voluerunt sed caupo seu dominus hospitii retinuit... flagellati recesserunt... Manuscrit, nb. 24.

In quodam vase vitreo repperit ipse sex solidos in pecunia numerata... Manuscrit, n°. 34.

(1) In villa quadam que dYssie vocitatur venerunt tredecim pastorelli qui de longinquis partibus itinerantes tamen refectionis et requiei panem unum de pretio solummodo duorum denariorum.... remansit magna copia fragmentorum et istud miraculum viderunt aliqui homines digni fide qui in predicta villa residebant.... Manuscrit, n°. 24.

Per quos quidem homines hoc videntes ad nos venit presens relatio quam verissimam affirmabant. Manusc. n°. 34.

(2) Ex partibus quam plurimis longinquis ad Montem confluxit innumerabilis multitudo qui pastores vocabantur venientes congregati alii successive quorum multi dicebant se voces spirituales audisse eisdem dicentes vade... vidimus quemdam presbiterum qui pergens ad domum suam que non longe distabat in ipsam domum non licuit intrare pre maximo desiderio veniendi pret parochianos suos vi-

Dans le diocèse de Séez, deux enfans du village d'Eschouchie se présentèrent devant leur père et leur mère, les suppliant avec larmes de les laisser venir prier à ce Mont; les parens s'y refusèrent et les renfermèrent dans leurs chambres. Le lendemain quand ils voulurent voir leurs enfans, ils étaient à genoux les mains élevées vers le ciel, et ils n'existaient plus (1).

Un homme digne de foi raconta qu'après avoir consulté les médecins et épuisé tous les secours de l'art, il n'avait pu guérir son fils; il avait fait alors un vœu au Seigneur, et il ramenait avec lui son enfant parfaitement guéri, pour remercier Dieu et l'archange St. Michel à qui ils étaient redevables de cette guérison miraculeuse (2).

Vers le même temps, à Mortain, dans le diocèse d'Avranches, un homme s'efforça de détourner des jeunes gens, qu'il tenait en pension, d'aller en pélerinage au Mont St.-Michel. On ne sait pas quels moyens il employa; mais c'était sans doute pour un motif peu louable, car la main de Dieu s'appesantit sur lui; il pleura et reconnut sa faute. Nous le vîmes venir à ce Mont, disent les religieux; le Seigneur, qui l'avait frappé, l'avait guéri. Il nous racontait encore en pleurant les circonstances de cet événement, et un prêtre vénérable de la même ville, qui l'avait accompagné, confirmait son récit (3).

sitatum... missam celebravit in ecclesia Sti Michaelis..... audivimus similiter de quodam fabro qui super incudem suam ferrum ignitum dimisit velociter iter arripuit ista nobis verbo tenus enarravit. Manusc. no. 34.

(1) Ipsos in quoddam serrato loculo concluserunt... paxillo temporis post hec transacto pater illorum corpora invenit humi jacentia... Manusc. no. 34.

(2) Fide dignus .. Manusc. no. 34.

(3) In villa Moritonii... secum habens comitem presbiterum dicti

Il arriva encore dans ce même diocèse un événement mémorable; c'était à Sourdeval. Trois tailleurs de pierre vomirent un torrent d'injures contre certains pélerins qui se rendaient au Mont ; on dit même qu'ils y mêlèrent des blasphêmes. La patience de Dieu est grande; néanmoins, dès la nuit suivante, ils se sentirent saisis de douleurs violentes ; ils se rappelèrent alors le mal qu'ils avaient fait, et promirent de le réparer. Touchés, confus, sans oser lever les yeux, ils prirent le chemin du Mont, et vinrent faire l'aveu public de leur faute et remercier Dieu de leur avoir rendu la vie (1).

La veille de la fête des apôtres St. Pierre et St. Paul, il arriva en cette église une compagnie de vingt-sept pélerins, d'un village nommé Sap, du diocèse de Lisieux. Un d'eux, sourd-muet, se mit à genoux, et pria comme il pouvait; l'Eternel ne dédaigna pas son humble prière. On le vit se lever tout-à-coup de sa place, et faire quelques pas en criant: St. Michel, aidez-moi; ce qui remplit d'étonnement tous ceux qui le connaissaient. Les religieux furent appelés ; on demanda à ce pauvre homme quel nom il portait ; il répondit qu'il n'en savait rien, et, entendant une voix dans la foule: Pierre doit être ton nom! il voulut être ainsi appelé (2).

loci... facta fuit nobis hec revelatio per ipsum predictum hominem ipso presbitero presente et sermonem illius confirmante cum sequentibus testimoniis plurimorum assistentium qui viderant et audierant omnia... Manuscrit, nº. 34.

(1) In quadam villa que vocatur Sordeval erant tres homines latomii qui confabulantes ad invicem hujus modi pastorellos seu peregrinos huc venientes irridendo... nobis predicta referendo.... Manusc. nº. 34.

(2) De surdo et muto a nativitate qui loquelam et auditum receperit in ecclesia beati Michaelis... Manuscrit, nº. 24.

In vigilia beatorum apost. Petri et Pauli... Petrus erit nomen tuum .. Manuscrit, nº. 34.

Le lendemain de cette fête, il se présenta sur le soir une compagnie de trente pélerins de Mortain. Un de cette compagnie avait perdu la parole soudainement : nous étions arrivés, dirent les pélerins, au pied de la montagne qu'on appelle Montjoie ; elle est éloignée de ce mont d'environ six lieues. Il a gravi ce rocher en courant, afin de saluer le premier ce lieu vénérable que nous venions visiter, et qui paraissait dans le lointain. Le vent était chaud ; arrivé sur le sommet, tout-à-coup sa voix s'éteignit, et depuis ce temps il ne put faire entendre une seule parole. Il se mit néanmoins en prières, se prosterna devant l'autel St. Michel, et en présence de tout le couvent qui venait d'achever Complies, la parole lui fut rendue, et il rendit grâces à Dieu au milieu d'une multitude de fidèles (1).

En la ville de Coutances, une femme désira de venir en pélerinage à cette église. Elle partit malgré son mari, qui, se voyant attaqué d'une grave maladie, tâcha de l'en détourner ; peut-être venait-elle accomplir un vœu qu'elle avait fait pour lui au Seigneur. Elle était éloignée de la ville d'une demi-lieue, lorsqu'elle voit accourir un serviteur qui la pria de revenir ; elle ne pense qu'au danger où se trouve son mari, et oublie son vœu. Rentrée chez elle, le Seigneur la frappa à son tour. Ses amis la voyant sans pouvoir parler, la conduisirent à l'église cathédrale devant l'autel de la bienheureuse

(1) De Moritonio... quorum unus bonam loquelam habebat qui a dicta villa recessit sed ut venit ad primum montem Gaudii alias Montjoie gallice quod distat ab loco ut dicitur sex leucis... presente conventu dictam horam completorii copiosa multitudine testium tam ejusdem sociorum in itinere quam aliorum presentium... Manusc. no. 34.

Ante altare Sti. Michaelis usum loquendi .. Manusc., no. 24.

Marie du Puits, où très-souvent s'opèrent des miracles éclatans à la gloire de J.-C. et de sa sainte mère, ajoutent ici les historiens du Mont que nous suivons. Un des chapelains lui dit d'accomplir sa dévotion envers St. Michel, et, partant aussitôt, à peine arrivée au lieu où elle s'était arrêtée la première fois, elle recouvra la santé, et poursuivit avec joie son voyage. Nous l'avons vue, disent les religieux; elle nous a fait ce récit en présence de plusieurs témoins. En présence de Dieu, nous l'avons écrit comme nous l'avons entendu, sans y rien ajouter (1).

Une autre femme de la ville de Bayeux, appelée Gillette, veuve de Maurice Aubert, avait perdu la vue depuis six ans; elle entendit parler des miracles que Dieu opérait à ce Mont, ce qui lui fit prendre la résolution d'y venir en pèlerinage. Sa confiance ne fut point trompée; Dieu l'exauça et lui rendit la vue, et, avec plusieurs témoins, elle assura par serment la vérité de cette guérison miraculeuse (2). Le même jour l'épouse d'un nommé Richard Hugier, de la paroisse de la Poterie, au diocèse de Bayeux, empêcha sa fille d'accomplir ses voeux. Sans doute que la foi était pres-

(1) In civitate Constantiensi erat quedam mulier.... Manusc. nº. 24.

Deduxerunt eam ad matricem ecclesiam ante altare beate Marie de Puteo in quo loco multe virtutes et mirabilia frequentius fiunt ad laudem D. N. J. Ch. et reverentiam matris ejus.....

Apud quemdam capellanum dicte ecclesie consulta fuit... hec ipsa nobis testante cum testibus aliis quam plurimis esse vera et deo teste scribi fecimus eo modo quo audivimus nec de nostro aliquid adjecimus... Manuscrit, nº. 34.

(2) Sex annos videndi usu totaliter privabatur pro ut ipsa cum testibus multis per suum sacramentum fideliter asserebat... Manuscrit, nº. 34.

In civitate Baiocensi.... Manuscrit, nº. 24.

qu'éteinte dans le cœur de cette mère ; car Dieu lui ôta le pouvoir d'abuser de son autorité : sa fille pria pour elle, et arrivées toutes les deux au Mont St.-Michel, l'innocence de l'enfant obtint le pardon de la coupable, et la voix lui fut rendue (1).

On raconta encore aux religieux qu'un homme brutal, nommé Feret, avait repoussé avec injures quelques pauvres pélerins, qui, pressés par la nécessité, avaient, sur le bord du chemin, cueilli quelques-unes de ses cerises ; que lui-même était tombé de cet arbre quelques momens après, et qu'on l'avait trouvé sans vie. Nous avons entendu bien d'autres événemens miraculeux, ajoutent les religieux ; il serait trop long de tous les raconter. Néanmoins ils méritent notre croyance ; c'étaient des personnes très-dignes de foi qui nous les ont appris (2). Mais voici un événement qui n'est pas le moins extraordinaire :

Dans ce même quatorzième siècle, un cavalier, qui venait en pélerinage à ce Mont, fut surpris par la mer au milieu des grèves ; il se crut perdu. Les flots mugissaient autour de lui ; la mer était sillonnée de vagues longues et élevées, et le cavalier descendait tantôt dans les abîmes et tantôt était élevé au haut des montagnes d'eau ; il fut ainsi tout le jour entre la vie et la mort, emporté par tous les courans. On le vit non

(1) Quedam mulier uxor Ricardi Hugier... monasterium hoc visitavit... Manusc. no. 24.
Dicta mater et filia et multi testes verissima esse ut supra retulimus affirmabant... Manusc. no. 34.

(2) Multa alia mirabilia de ipsis pastorellis a pluribus fide dignis audivimus enarrare que longum et tediosum esset enarrare singulariter sed producta tanquam a veridicis audita quibus fidem adhibentes secure scripsimus. Manusc. no. 34.

loin du Pontaubaut, et, quelques momens après, rejeté jusque sous le Mont, on l'entendit crier à travers le bruit des flots : « Saint Michiel aide moy et je yrai a ta merci. » On le trouva à Tombelaine encore plein de vie, son cheval mort sous lui (1).

Un autre cavalier, peu d'années après, fut aussi entraîné par la mer, poussé au loin par les flots et les courans; il se voua au saint Archange, et il a dit lui-même depuis, que de ce moment, il se ranima et espéra comme si cent millions d'hommes et de chevaux courageux l'eussent protégé, quoique cette multitude elle-même n'eût pu échapper à la moitié de ce danger que par un miracle éclatant. Rejeté par les flots vers la rive de St.-Jean-le-Thomas, il toucha la terre plein de vie avec son coursier fidèle, qu'il amena en ce Mont; il le fit entrer dans l'église en présence d'une foule immense; il raconta ce qui lui était arrivé, et bénit Dieu (2).

« Assurément que nous n'avons rapporté, dit un his-

(1) Non indevote a piis mentibus est considerandum de peregrino qui fere per septem leucas scilicet de latis prope Montem in magno fluxu et accessu pungenti per mare fuit portatus usque ad locum qui dicitur *Pontaubaut* gallice et iterum ultra locum qui dicitur Tumbahelene equo suo mortuo fuit vivus receptus. Qui dum transiret per ante Montem portatus ymo quasi raptus absortus populo audiente a longe clamabat alta voce : Sainct Michiel aide...... Manuscrit 1er., no. 34.

Ad locum qui de Pontaubault.... Manuscrit, no. 24.

(2) Simile miraculum vel fere de..... militis de Normannia qui per tantumdem maris spatium sicut proveictus usque ad locum qui dicitur sanctus Johannes de Thomas reportatus fuit per equum vivum qui dicebat non timuisse postquam se vovjt beatissimo Michaeli archangelo confitens itaque si ibi fuissent mille millia hominum et equorum fortium nisi per divinam virtutem possent evadere medietatem illius periculi qui salvatus et liberatus sicut predicitur venit nudus et adduxit equum suum usque sursum ante altare sancti Michaelis et quasi infatigatus et illesus comes..... multis astantibus... Manusc. 1er., no. 34.

Voyez aussi manusc. no. 24.

« torien de ce Mont, aucune chose que nous n'ayons « trouvé bien approuvée par les escripts des moynes de « cette abbaye qui pour la pluspart les ont veu et les « voyant nous les ont laissé par escrit avec tous les tes- « moignages qu'on pouvait désirer en cette ma- « tière (1) »

Jean de la Porte, qui fut témoin de presque tous ces miracles, termina ses jours l'an 1334, le vendredi saint. Presque dans le même temps, voici comme les religieux du Mont St.-Michel parlaient de cet abbé au souverain pontife : très-saint-père, voilà dix-huit ans et plus que notre abbé Jean de la Porte gouverne notre monastère avec la plus grande fidélité, selon Dieu et selon notre règle ; il a établi nos biens dans un état florissant et les a augmentés ; il a été, il est encore recommandable par toutes ses autres vertus ; ses mœurs sont pures et sans tache ; l'innocence de sa vie est empreinte sur les traits de son visage ; sa piété est profonde ; la plus grande humilité reluit en lui ; il a su conserver la paix avec tout le monde ; il a une patience admirable ; sa conversation inspire à tous ceux qui l'écoutent le respect et l'honneur ; enfin il est doué d'une prudence consommée dans les affaires temporelles ; il est la lumière des âmes religieuses (2).

(1) Manuscrit de Jean Huynes, nº. 22, où sont aussi rapportés les mêmes miracles.

(2) Sanctissimo in Christo Johanni summo pontifici sui humiles oratores religiosi viri conventus monasterii Montis... pedum oscula beatorum sanctitati vestre significamus et simul affirmamus fratrem Johannem de Porta abbatem nostrum et nostri monasterii a tempore decem et octo annorum et amplius... nos et bona bene et fideliter et secundum Deum et regulam nostram rexisse.... bona in statu debito consignasse.... augmentasse et fuisse et esse religiosum et virum et

Ce pieux abbé eut pour successeur Nicolas-le-Vitrier, qui était né au Mont St.-Michel ; il était alors prieur de cette abbaye. L'évêque d'Avranches le bénit, et, à son arrivée au Mont, ses moines le reçurent revêtus de chapes. Cet abbé fit continuer le registre des actes publics de son abbaye ; l'écriture et la date sont de ce temps. Les religieux possédaient à Avranches un manoir dans la paroisse de St.-Saturnin, auprès du chemin qui conduit du village du Pucey à l'église St.-Gervais ; ils en firent la concession à l'archidiacre d'Avranches, Guillaume Pinchon, pour une redevance de six livres de rente (1). On lit encore dans ce registre que Nicolas-le-Vitrier établit Guillaume-le-Loroor son sénéchal dans l'île de Jersey. Voici les droits de l'abbé dans les îles de l'Archipel normand :

« Ci sont les franchises mons labbe du Mont St.-Michel « primo monsieu a ses plez ses homages et ses ventes « et ses forfaytures et les biens du forfait porquoy il « vienge dancies que le roi.

» Item il a sa batalle et la vene de ses chemins apres la « vene le re ou valle.

« Item il a la suyte de ses espagneries franchement de « touz ses homes ressents et si a la coustume du maquerel « et du herenc aussi come le roy a de ses homes.

« Item il a sa garende en la cloison du Val et de Lihou

honestum humilitate pietate pace magnum cordis et corporis mundicia plenum et justum et in tribulationibus et persecutionibus propter justiciam patientem bone vite bone fame et conversationis honeste et finis in spiritualibus et temporalibus dei gracia circumspectum.... m° ccc° tricesimo tercio die martis post festum beati Martini hyemalis.

(1) Manerium situm in parrochia Sti. Saturnini Abrincis inter metas maneriï dicti dom. archid. et iter Putii per quod itur de vico de puteolis ad ecclesiam Sti. Gervasii Abrincis...

« et de Guetehou franchement à sa chace par tout le pais « comme franc gentilhomme.

« Item il a sa vrec quante et les aventures de la mer par « tout le valle et en Guetehou et en Lihou par la vene le « roy excepte or en plate sore sans ouvrer (1) et escalate « en mantel sans ataches et si a la quarte partie de tout le « vreec et de toutes les aventures de la mer venantes par « soy ou par ayde de dautres en lisle de Guerneseye.

« Item il a la suyte de ses moullins franchement et a » son monnier son prevost et son chir bordir franc de » firmage et si a le firmage de ses hommes de Lihou coylli « par la main du baillif.

« Item il a le cours de la rousse mare et la moytie de la « clere et si a la moytie du marest dAlebec et si a la grant « escluse franche et le marest du Valle.

« Item il a ses chiers plez. III. fois lan enpres les chiers « plez le roy et meme le roy. III. fois lan o le dit abbe luy « quint. III. de cheval et. II. de pie et le dit abbe o le roy « aussi. »

Voici encore d'autres droits dont les religieux jouissaient dans ces temps (2) :

« Ce sont les usages coustumes et trespas qui appar- » tiennent a labbe et au couvent du Mont St.-Michel en « leurs villes coustumieres en leveschie dAvrenches.

« Premierement ou trepas du Mont St.-Michel les « hommes le roy de Cerences et de Gavray demourant

(1) Carta regis Anglorum Eduardi de verecis et adventuris maris in insula de Ballia de Guernerrio et Liheu et Guetehou salvo sibi vereco terre nostre sancti Clementis et exceptis aurosserica non operata scallata non scissa et palliis scallate sine tachiis. Inventaire.

(2) L'écriture est du commencement du XV[e]. siècle, et cet article se trouve dans deux manuscrits, le cartulaire, vers la fin, et le manuscrit registrum, etc., dans la collection n°. 34.

« es bourgs purement resseans le roy par an et par jor
« couchans et levans faisant foy sont quittes dudit trespas
« et coustume de vendre et dacheter en la dite ville sont
« quittes par denciene coustume.

« Item les genz de Rouen alleguent franchise a la quelle
« nous ne les avons point oiz ou tems passe.

« Item les homes de lospital et de Savignie alleguent
« franchise et nous contretant il ont touz jours paie.

« Item les bourgois de Pontourson sont frans de trespas
« et de coustume (1).

« Item les bourgois de St.-Jame de Beuron paient
« coustume et sont quittes de trespas sauf ce que il met-
« tront hors du royaume soit en mer ou ailleurs.

« Item les homes mons. dAvrench de la ville de Pons
« du Val St. Pere et dAvrenche resseans purement soubz
« levesq par an et par jour sont frans de vendre et dache-
« ter es villes de Genez du Mont St.-Michel et dArdevon
» et aussi sont frans les homes a labbe du Mont dArdevon
« du Mont et de Genez es foires et es villes a levesq pour
« ce que mons saint Aubert donna les dites villes quent il
« fonda le Mont.

« Item labbe de Caen est frans et ses homes de St.
« Lienart au Mont et ceulz du Mont sont frans a St. Lie-
« nart.

« Item il est assavoir que touz ceulz de la viconte
« dAvrenches sont franz de ce que il vendront de leurs

(1) Ricardus humilis abbas.... noverit universitas vestra quod omnes burgenses de ponte ursonis et eorum heredes infra clausturam murorum residentes sunt liberi quieti et immunes per totam terram nostram et semper fuerunt ab omni costumia passagio pontagio navigio in diocesi Abrin. in cujus rei testimonium dedimus dictis burgensibus de communi assensu presentes litteras sigilli nostri munimine roboratas valete. Mº ccº quinquagesimo quarto.

« entérements où acheteront pour leur user sanz nulle « parchonde come de leur labour et de leur user dont il « ouveront faire foy et est assavoir quen manière de mar- « chandise il ne sont pas frans.

« Item le fieu de Baudenge le fieu Hoël et le fieu de « Canon sont frans ceulz qui y sont ressseans.

« Item il est assavoir pourquoy ceulx de Muleville veu- « lent estre frans et nous entendons que il ne doivent estre « nemès soubz le roy pour ce que il doivent garder la « foire de Montmartin.

« Item nous entendons que les foires du Mont St.- « Michel sont dantel condition come les foires de Genez « et de St. Lienard.

« Item sachent tous que un porc doit maille de trespas.
« vache maille un asne un denier.
« II agneaux une maille.
« III chatris I denier.
« I cheval II deniers.

« Item un fardel de laine ou de peaux o laine deux « deniers le fardel a un cheval.

« Item agnelmo sacquittent par le pois I denier le « pois.

« Et file lange et linge I denier le pois et chanvre « II deniers la somme.

« Item le cent de peaux dangnel IIII deniers.

« Item I tonel de guede ou caede XVI deniers et la « charrete autant et unce de cendre clavelee.

« Item somme de saumons XVI deniers et aussi daloses « et de lampraies.

« Item la somme de poisson I denier somme de plume « XVI deniers.

« Item cent de toute chuise de pois chacuns cent III « deniers.

« Item charretee de ble grande ou petite II deniers « comme de poisson I denier le collier maille. »

Nous lisons encore dans de vieux manuscrits de ce temps que l'abbé de Marmoutier, délégué du pape, vint au Mont St.-Michel l'an 1337, et, de concert avec l'abbé et le couvent, régla que deux religieux de ce monastère seraient envoyés à Paris pour les études générales et entretenus aux dépens des prieurés, et il taxa chacun en particulier ainsi qu'il suit :

Le prieur de St.-Brolade, à 20 livres, qu'il devait chaque année à l'abbaye, et de plus à 60 sous; celui de Labbaiette, à 16 livres, dont il était aussi redevable tous les ans, et de plus à 20 sous; ceux de Genêt, de Brion, de St.-Germain-sur-Ay, de St.-Victur et du Val, dans l'île de Guernesey, furent taxés à 60 sous chacun; et ceux de St.-Pair, de Tombelaine, de Villamer, de Goheré, de Pontorson, de St.-Clément, dans l'île de Jersey, et de la Haye, dans la même île, à 40 sous. On imposa celui de Balan, à 30 sous; de Mont-Dol, à 10; de Lihou, dans l'île de Guernesey, à 20, et le sacristain de ce prieuré à la même somme. Les deux écoliers reçurent de surplus 23 livres (1). Un autre ancien volume, écrit aussi dans

(1) Statutum fuit in hoc capitulo anno Dom. mil. trecentesimo tricesimo septimo XXV mensis februarii de consensu et voluntate reverendi in Christo Nicolai divina providencia abbatis hujus monasterii religiosorumque et conventus ejusdem per reverendum in Christo patrem Symonem permissione divina majoris monasterii humilem abbatem autoritate apostolica ad reformationem totius religionis sancti Benedicti in Rothom et Turoneñ provinciis legatum seu commissarium inter cetera super modum mittendi duos religiosos hujus monasterii et conventus a modo ad studia generalia..... victualibus et necessariis.....

Prior de sancto Broladio a modo tenetur solvere dictis duobus XX

ce même siècle, nous apprend qu'outre ces prieurés, il y en avait encore d'autres dépendant de ce Mont, et qu'ils furent tous taxés par le pape Urbain V, pour la dîme de l'abbaye (1), du temps de Nicolas-le-Vitrier.

L'abbaye fut imposée à trois livres; Tombelaine, à 28 livres 5 sous; Pontorson, à 55 livres; le prieuré de Brion, à 76 livres et demie, et celui de Balan, à 41 livres 5 sous et demi. Le prieur de Genêt devait la somme de 65 livres; le chantre du Mont St.-Michel, celle de 11 livres; le trésorier, 60, et l'infirmier, 43. Ces prieurs répandirent la lumière de l'évangile et civilisèrent nos campagnes, adoucirent les mœurs, défendirent l'orphelin et moururent pour la justice.

Dans le diocèse de Coutances, celui de St.-Pair fut taxé à 550 livres, et le prieuré de St.-Germain-le-Bingart à 120 livres. Ce dernier fut fondé par les prédécesseurs de Guillaume du Hommet, chevalier, ainsi qu'on le voit par sa confirmation l'an 1225; Guillaume de Mortemer augmenta encore les biens de ce prieuré.

Dans le diocèse de Bayeux, les manoirs de Bretteville et de Domjean furent imposés à 700 livres. C'était la duchesse Gonnor qui les avait donnés à l'abbaye du Mont St.-Michel; le duc Richard lui avait laissé cet héritage. Entraînée par les sentimens de charité qui l'environnaient dans le palais des ducs de Normandie, elle le légua aux religieux de ce Mont.

lib. quas tenebatur solvere huic monasterio de annua pensione...: ultra predictam pensionem LX sol..... Manuscrit de la collection n°. 14, à la bibl. d'Avr.

(1) Taxationes ad decimam abbatie Montis et membrorum ejusdem secundum moderationem per dominum Urbanum papam V factam. primo in diocesi Abrincensi abbatia Montis III lib. prioratus... Manusc. de la collection no. 14.

Dans l'évêché de Dol, le prieuré de St.-Brolade dut son origine à plusieurs seigneurs. Un d'entr'eux, Trihan, fils de Brient, consacra toute sa fortune au bonheur des hommes, et honora ses richesses par l'usage qu'il en fit. Celui de Mont-Dol fut fondé par un archevêque de Dol, et le manoir de Mont-Rault fut donné par un duc de Bretagne pour le salut de sa mère et de ses enfans, si Dieu lui en accordait, et pour la conservation de son royaume, ce qui fut signé par tous les grands de Bretagne (1). Le premier prieuré fut taxé à 70 livres; le second, à 30, et Mont-Rault, à 50. Les religieux possédaient dans celui de St.-Malo le prieuré de St.-Meloir, taxé à 60 livres; et, dans le diocèse de Rennes, ceux de Villamer et de Roquillat; le premier taxé à 40 livres et fondé par un duc de Bretagne. D'autres bienfaiteurs, dont les noms sont perdus, vinrent au Mont St.-Michel, et donnèrent le prieuré de Treveur encore dans la Bretagne. Deux prieurés furent fondés dans le diocèse du Mans; St.-Victur, taxé à 75 livres, dut son origine à Rainard et à Hersente sa mère, et fut augmenté par Hugues, comte du Maine, et par Rodolphe, son vicomte; l'Abbaiette, taxée à 25 livres, paraît devoir son origine à un seigneur nommé Yves, qui se distingua par sa vertu et par ses bonnes œuvres. Ses ancêtres avaient déjà fait cette donation au Mont St.-Michel; les ravages des Normands la lui firent perdre. Ce seigneur la rendit aux religieux, qui étaient alors établis dans ce lieu, du consentement de ses deux sœurs, de ses

(1) Mons Sti. Michaelis qui est satis proximus nostre regioni situs intra Abrincatensem pagum.... terre.... prima super fluvium qui vocatur Coisnun... aliam villam positam quodam medio fluviolo inter currente que vocatur Monsrohalt.... dono... Cartulaire.

oncles Scimfroy, évêque, et Guillaume (1). On voit dans sa charte que ce prieuré consistait en huit villages, situés dans le Maine, sur les confins du diocèse d'Avranches. Les religieux possédaient encore dans l'évêché de Chartres deux prieurés : les seigneurs Théoderic et Gautier, surnommés Œil-de-Chien, donnèrent celui de Goheré, en présence de Hosmend de Malconseil. Gautier voulait aller en Espagne, et il fit son offrande au prince de la milice céleste pour obtenir un heureux voyage (2) ; à son retour il se rendit au Mont St.-Michel et confirma sa donation. Le second prieuré, dans le même évêché, dut son origine à Gaudin d'Orléans, et fut confirmé par Regnaut, évêque de Chartres. Dans l'Anjou, le prieuré de Cran, taxé à 16 livres et demie, avait été fondé par Gausbert Gatevin et Hugues Chalibot, son gendre. C'est ainsi que ces seigneurs enrichirent les religieux du Mont St.-Michel, et leur confièrent leurs églises. Le même vieux manuscrit contient toutes les cures qui dépendaient du Mont St.-Michel, et la taxe imposée par le pape : l'abbé conférait de plein droit la juridiction au curé de St.-Pierre du Mont ; il n'est plus parlé alors de l'église St.-Etienne. L'abbé et ses religieux possédaient le patronage de celles de Huisnes, taxée à 10 livres ; de Servon, à 40 livres ; de Beauvoir, des Pas,

(1) Ego Yvo notum volo... terram quam mei antecessores pro suarum salute animarum jam olim loco ejusdem sancti Michaelis donaverant sed irruente Normannorum infestatione locus ipse per multorum curricula annorum amiserat.... reddidi predictam terram villas scilicet VIII^to. nuncupatas his vocabulis Villarenton Cantapia Valandrein Lacerins Montgulfon Cardun Larcellosa Genei sitas in territorio Cenomannico in confinio Abrincatensis regionis......., actum... regnante Rotberto rege Francorum. Cartulaire.

(2) Ganterius oculus canis volens ire in Hispaniam... ut sanctus Michael duceret eum sanum et incolumen reduceret... Cartulaire.

[redacted]

de Pontorson, imposées à 15 livres chacune. Ils desservaient encore l'église et la chapelle de la léproserie d'Ardevon, l'église de Curé, taxée à 12 livres 10 sous, et celle de Boucey, à 17 livres 10 sous : cette dernière cure avait été donnée, dans le XIIe. siècle, par Pierre de St.-Hilaire, seigneur de Boucey. Les cures de la chapelle Hamelin et de Sartilly leur appartenaient encore, la moitié de celle de Bacilly, et celle de Macé, taxée à 22 livres 10 sous. La cure de Genêt était imposée à 15 livres ; le chevalier Jean Dubois présentait aux religieux, pour la léproserie de cette paroisse, un clerc orné des qualités convenables ; on l'appelait la chapelle de Ste.-Catherine du Mont Couvin ou Corin (1). Les religieux et les bourgeois de Genêt présentaient tour-à-tour à l'hôtel-Dieu de cette même paroisse (2). Enfin, les religieux possédaient encore les cures de Dragey et de St.-Michel-des-Loups, taxées l'une et l'autre à 32 livres 10 sous. Il y avait aussi dix cures dépendantes de cette abbaye, dans l'évêché de Coutances, parmi lesquelles on comptait celles de St.-Pair et de Notre-Dame-du-Petit-Monastère, que l'on appelle aujourd'hui Kairon. Il est probable que ce petit village fut, dans l'origine, un monastère établi par St. Pair, évêque d'Avranches. Dans les îles de Jersey et de Guernesey, qui dépendaient encore alors du diocèse de Coutances, les religieux possédaient cinq cures : trois dans l'évêché de St.-Malo, une

(1) Capella beate Katarine de Monte Cuniculi. Manuscrit du XIVe. siècle, dans la collection n°. 14.
Dans le cartulaire, ce mont est appelé Corin, et dans le manuscrit de Jean Huynes, n°. 22, il est appelé Couvin.

(2) Domus Dei de Genecio abbas et providemus una vice et burgenses dicti loci altera... Même manuscrit dans la collection n°. 14.

dans celui de Dol, deux dans celui de Rennes, quatre dans celui du Mans, une dans celui d'Angers, et une autre dans celui de Chartres ; cinq dans l'évêché de Bayeux, une encore à Rouen et deux en Angleterre.

Les religieux ne couraient point après les richesses, et néanmoins les seigneurs de Normandie, de Bretagne, de France et d'Angleterre, s'étaient plu à les combler de bienfaits. Ils les reçurent pour faire du bien, et dans tous leurs registres on n'en trouve aucun usage qu'on puisse blâmer. On vit quelques seigneurs puissans qui employèrent la violence pour usurper les droits des religieux, et qui souvent s'emparèrent de leurs propriétés. Les religieux n'opposaient que la douceur : l'injuste ravisseur, disaient-ils, a été vu ; il sera traité selon ses œuvres. C'est ainsi qu'ils perdirent les petites îles de l'archipel normand (1) ; dans la vallée de Rodhuil, la terre de Bernard, père de l'abbé Hildebert ; à Genêt, la terre de Morin-le-Panetier. Hugues-le-Chambrier usurpa la masure de Rainer-Œil-de-Verdier, et une autre qui rapportait autrefois cinq sous aux religieux (2). Robert, fils de Morin, occupait la maison de Geoffroi Pihan, le sicaire de St.-Michel, dont les religieux avaient perdu la coutume ; ils avaient perdu également la terre et les maisons que Drogon-le-Lavendier avait reçues de St.-Michel, pour laver le linge du couvent. Plusieurs femmes mêmes dépouillèrent les religieux de

(1) Et insulam que dicitur Serc et Alrene et Erm.... Cartulaire.

(2) Rainerii oculum verderii.... Gaufredi Pihan sicarii Sti. Michaelis.... Drogo Lavendarius..... domum Osberni marescali et domum vaiferavi sui... unam acram quam Tison dedit ei de dominico sancti Michaelis quia fuit ad nuptias suas..... Robertus Morini cepit ad Goolt de terra rusticorum sancti Michaelis et fecit unum pratum..... Cartulaire. Le Goolt, dont il est ici question, était dans la baronnie de Genêt.

[redacted]

leurs biens : l'une s'empara d'une terre ; une autre d'une maison. Un seigneur, nommé Liger, occupait la maison d'Osberne-le-Maréchal et celle de son vicomte, et les religieux en avaient perdu la coutume. Un autre, appelé Gautier, reçut une acre de terre que Tison lui donna du domaine des religieux, parce qu'il l'avait invité à ses noces ; la terre de Belleville, et une partie de celle de Goolt furent envahies également ; Vauquelin se saisit de cinq maisons et de quatre salines ; un autre de quatre autres salines et de la maison de Serlon ; Drogon donna la maison de Hugues-Fine-Oreille, franche, et en fit perdre la coutume aux religieux. Le seigneur Hilger se mit en possession de plusieurs propriétés de St.-Michel, et pendant long-temps il empêcha dans Ardevon de garder du vin, du pain et de la viande ; car il s'en saisissait aussitôt. Un autre, dans la baronnie de St.-Pair, se rendit maître d'une grande partie de la terre de Leseaux. Ils perdirent tous ces biens dans le diocèse d'Avranches, ainsi qu'on le lit dans leur cartulaire (1).

La même année 1387, Nicolas-le-Vitrier, abbé du Mont-St.-Michel, porta au chapitre de l'ordre de St.-Benoit, tenu au monastère de St.-Pierre de la Couture, un rôle de tout le revenu de son abbaye, où il dit qu'il y avait ordinairement en ce Mont quarante moines, et qu'il n'en pouvait nourrir davantage. Il allégua plusieurs difficultés, et surtout qu'il en coûtait extrêmement à faire venir et monter les provisions ; on ne sait pas ce qui fut décidé sur ce point. On ne trouve dans les actes de cette

(1) Hilgerius... aliud malum quod facit in Ardevone quod nemo hominum est ausus habere nec panem nec viuum nec carnem propter suam credituram quia per violentiam aufert illis omnia ista....... Cartulaire.

assemblée, écrits à cette époque et conservés au Mont St.-Michel, que des statuts généraux ; il fut défendu aux abbés et aux prieurs de se faire accompagner dans leurs voyages par des séculiers, de faire des courses à cheval avec eux, à moins qu'ils n'eussent à craindre pour leur sûreté, ou pour leurs biens, ou que ce fût en temps de guerre (1). L'abbé du Mont St.-Michel eut la douleur de voir tomber encore le feu du ciel sur son monastère. Une grande partie des bâtimens furent renversés et brûlés ; il fit travailler sur-le-champ à leur restauration, et il y réussit en peu de temps.

Au milieu de tous ces soins, il fallut encore défendre sa forteresse contre les Anglais ; il fit lui-même la garde pour conserver cette place au roi. Il se rendit si recommandable, que Charles V, n'étant encore que duc de Normandie, établit le premier les abbés de ce Mont gouverneurs et capitaines de la ville et abbaye du Mont St.-Michel ; Nicolas-le-Vitrier mérita le premier cet honneur.

Les Anglais, profitant des troubles qui la désolaient, avaient envahi la France ; le diocèse d'Avranches était tout en feu. Thomas d'Agorne, capitaine anglais, qui soutenait en Bretagne le parti de Jean de Montfort, s'était pratiqué des intelligences dans la ville de Fougères. Le 21°. jour de juillet 1346, le roi Edouard, son maître, lui envoya en aide Renaud de Gobehen avec deux bannières ; ils brûlèrent les faubourgs d'Avranches, ruinèrent le manoir et le bourg de Ducey, et allèrent donner l'as-

(1) Presentes personas seculares equitantes pro uno monacho secum ducere nisi guerre discrimine vel personarum seu rerum periculum timeatur. Manuscrit dans la collect. n°. 14, à la bibl. d'Avr.

saut au château de St.-James ; mais ils en furent repoussés avec perte. Philippe de Valois reconnut « que Raul Guiton escuyer a tenu et gouverne le fort de St.-Jacques « de Beuron bien et loyaument et la tenu françois a grants « couts frais et missions tant par deux peines de siege « que les Anglais mirent devant comme autrement... en « juing 1348 (1). » Ce Raoul Guiton, capitaine de St.-James, défendit cette place contre les Anglais pendant les années 1346 et 1347. Sa famille se distinguait par son attachement à son roi et à la foi de ses pères. Robert Guiton, prêtre, et son frère Guillaume, écuyer, l'an 1304, avaient donné au chapitre d'Avranches une rente annuelle de trente sous sur la terre de Curey ; et, quelques années auparavant, un Raoul Guiton avait aussi fait une donation aux religieux du Mont St.-Michel (2). Le manoir de Carnet leur appartenait, ainsi qu'une petite chapelle où les pélerins venaient de toutes parts invoquer Ste.-Anne.

Raoul Guiton, capitaine de St.-James, mourut en cette ville, et sur sa tombe on grava ces mots : « Cy git Raul « Guyton esc. capitaine du fort de Leans pour le roy

(1) Trésor des chartes, t. II, p. 299.

(2) Hec sunt consuetudines reddende per manum custodis altaris coquinarii et cellarii ad festum sancti Michaelis debentur hec.... abbatia de Hambeia tria parva pondera cere in festo sancti Auberti. Carpentarius miles III panes et III mensuras vini monachorum et tres nummos cenom. Willelmus de Leisels I parvum pondus cere et Alanus de Guigois perspicit ad pascham et sui participes IIII panes albos II mensuras vini et ad pascham et ad festum sancti Michaelis et ad natale III cereos remanentes ad sanctas vesperas Sti. Michaelis. In festo omnium sanctorum pro Monte Roaudi de altari VI denarios et II cereos et de celario IIII panes albos et II prellos et II sextetia vini ad sextarii camerarii et hoc helemosinavit nobis Radulfus Guiton. Cartulaire.

« nostre sire qui trespassa le xiv juing lan de grâce 1349
« priez Dieu pour lame de ly. »

Le diocèse d'Avranches était alors rempli de guerriers illustres : Jean Paisnel, sire de Marcey, établi capitaine de St.-James, avait sous lui quatre chevaliers, trente-deux écuyers, trente-neuf arbalétriers, combattant à pied, et neuf archers à cheval ; Yves de Cheruel, qui assista au combat des Trente. Guillaume de Thieuville, appelé seigneur de Chantore, paraît l'an 1312. Dans les comptes de Jean Flamant, trésorier des guerres, on voit un Robert de Crux, et deux autres qui portaient le nom de Jean de Crux, Jean Dubois de St.-Quentin, et Guillaume d'Argouges, qui épousa la fille du chevalier de Cambray, seigneur de Sacey. Les seigneurs de Husson, dont le fief s'étendait en la vicomté de Mortain, ne furent pas moins distingués ; ils descendaient de Gui de Husson, chevalier sous Philippe-Auguste, et un de leurs successeurs, Olivier de Husson, devint chambellan du roi de France. Son fils fut connu parmi les principaux seigneurs de France sous le nom de Jean de Husson, comte de Tonnerre. L'an 1356, Pierre de Viliers, qui avait hérité de la seigneurie du Grippon, fut nommé capitaine de St.-James et de Pontorson ; il résidait dans cette dernière ville avec treize chevaliers, cent trente-six écuyers, trente archers à cheval et soixante et onze à pied. Pendant qu'il défendait vaillamment cette place, celle de St.-James fut prise et ruinée plusieurs fois. Jean Toustain, Vigor de St.-Gabriel et Jean de Gay, seigneur de St.-Quentin, et plusieurs autres nobles vicomtes défendirent Avranches (1).

(1) Manuscrits du docteur Cousin à la bibl. d'Avr.

Charles-le-Mauvais, fils de Philippe-le-Bon, roi de Navarre, était alors comte de Mortain. Il assassina Charles de la Cerda, vicomte d'Avranches, et se vanta de ce meurtre aux yeux de la cour épouvantée. Le roi de France, qui lui avait donné sa fille en mariage, pleura sur cette alliance et sur la mort de son ami Charles de la Cerda. L'assassin rit de sa douleur; s'entendant avec l'Angleterre, il remplit le diocèse d'Avranches d'Anglais et de Navarrois, et nomma des capitaines à Avranches et à Mortain. Les anciens titres les appellent Jean Ruys Dayvar, gentilhomme navarrois; Martin Vaignes, Robert et Guillaume Doissey, et Jean de Cambray (1).

Duguesclin fut appelé pour s'opposer à tous ces désastres : ce héros se retirait souvent à Sacey, sur les terres de sa mère Jeanne de Malesmains, fille de Gilbert de Malesmains, seigneur de Sacey, dans l'Avranchin; il s'y délassait de ses campagnes laborieuses, et il y renfermait, au fond de son donjon, les prisonniers de guerre. Dans cette contrée se conserve encore le souvenir des combats particuliers qu'il y a soutenus. Ici, dit-on, il défit un Anglais d'une taille gigantesque, dont les armes étaient enchantées; plus loin il livra avec ses compagnons d'armes un combat mémorable, et l'on compta cent vingt Anglais tombés sous sa hache. Voici le lieu où il gagna cent florins d'or; ses armes étaient bénites, et il fit mordre la poussière à un chef anglais; là il prit le capitaine Jean Felleton, le plus renommé des ennemis de la France.

Le roi de France lui donna bientôt une compagnie de

(1) Chartrier de M. le vicomte de Guiton.

cent lances et le gouvernement de Pontorson. Plusieurs guerriers de l'Avranchin se joignirent à lui, et l'un d'eux, Fraslin de Husson, épousa la plus jeune de ses sœurs. Ils ne déposèrent point les armes avant que les ennemis ne fussent chassés de l'Avranchin. Ce pays eut beaucoup à souffrir : on n'y voyait presque plus que des ruines et des hameaux abandonnés. Plusieurs religieux furent massacrés, et à leurs prières ils avaient tous ajouté : Dieu protecteur, sauvez-nous de la fureur de l'ennemi. Les Anglais avaient fait de Montmorel une prison ; c'était là qu'ils déposaient leur butin. Robert de Brécey en était alors abbé. Ceux qui, dans ce XIVe. siècle, l'avaient précédé, furent Guillaume de Frecy, Guillaume Godard, Jean de Lappenti et Etienne de Lappenti. Personne ne nous a transmis leurs actions ; on ne connaît que le jour de leur mort. Robert de Brécey fut remis en possession de son abbaye par Duguesclin, qui tailla en pièces les ennemis ; il eut pour successeur Guillaume de la Chaise, qui vit renaître l'ordre et la tranquillité dans son monastère. L'abbaye de la Luserne fut aussi presque détruite dans ces guerres désastreuses, qui empêchèrent les abbés de s'appliquer aux sciences. Il ne nous reste que leurs noms dans quelques calendriers : ce sont Thomas Barbou, Raoul Leclerc, Thomas Tacon, Jean du Rocher, tous du diocèse de Coutances, et Jean de Talevende. Les religieuses de l'abbaye Blanche furent tellement effrayées du bruit des armes, qu'elles se creusèrent des grottes dans leurs rochers, où elles s'enfermaient pendant la nuit. Elles ne nommèrent que des prieures : ce furent Clémence de Sousvillers, Mathilde et Marguerite de Creully. Celles du prieuré de Moutons se sanctifièrent

dans leur asile pauvre et inconnu. Une d'elles, nommée Opportune, mourut en odeur de sainteté ; les autres sont appelées Louise du Pont, Blanche de Mauni, Tanneguide, Pétronille de Caugé, Martine de Crepon, Laurence de Coujon, Gondrée du Val et Nicole Sevestre.

Les religieux de Savigny ne perdirent point leur ferveur. Un moine de Foucarmont, appelé Thomas, vint les gouverner ; après lui ce furent Pierre Dondaines et Raoul de Jouy, abbés de St.-André de Goufer ; Jean de Terville, Richard, Nicolas, Michel de Chateaudun, Samson, Robert, Julien et Jean-le-Verrier.

L'évêque, qui occupait alors le siége d'Avranches, était aussi très-distingué par son esprit, sa science et sa piété ; on le nommait Robert Porte. Jean Haut-Frine était décédé à Rouen, dans l'abbaye de St.-Ouen, où il s'était retiré à cause du tumulte des guerres, l'an 1358, et il y fut inhumé, ainsi que le porte un ancien manuscrit de ce monastère (1). Son successeur, Foulques-Bardoul, de la maison du Plessis-Bardoul, au diocèse de Rennes, fut garde-des-sceaux ; il ne gouverna ce diocèse qu'un an. Il abdiqua et mourut 21 ans après. Robert Porte, qui lui succéda, était natif de Caen. Au XIIIe. siècle, le manoir de la Pigacière, dans le territoire de cette ville, appartenait (2) à la noble et ancienne famille de Robert Porte, qui devait tous les ans, le jour St.-Jean, présenter un chapel de roses à l'abbesse de Caen, en sa chaire abbatiale.

(1) In capella sancti Andree jacet Johannes de Hautfrine episcopus Abrincensis qui fato functus est anno 1358. Voyez les manuscrits de M. Cousin, qui réfutent des erreurs sans nombre sur les évêques d'Avranches, en particulier celles de Nicole, de Bessin, etc.

(2) Essai historique sur la ville de Caen, par M. l'abbé de la Rue.

Cet évêque était d'un mérite remarquable, professeur et docteur en droit canon, et versé dans toutes les sciences. Son savoir et ses vertus lui concilièrent l'estime et le respect de tout le monde ; il posséda la confiance du roi de Navarre, qui l'établit son lieutenant en Normandie.

Quand il prit possession de son évêché, il négligea un ancien usage, ce qui fut cause d'un procès qu'il perdit. Voici la sentence : l'homme de loi qui la rédigea, n'y mit ni points, ni virgules, ni accens.

« A tous ceulx que ces letres veront ou oiront Jehan
« Covillant clerc garde des sceaulx des obligations de la
« ville et vicomte dAvranches pour monsieur le roy de
« Navarre saluz comme il soit ainsi que des long temps a
« que contredit et empeschement sur quoy proces deffet et
« descors avoit este meu par entre homme sage et discrept
« monsieur Robert Porte par permission divine evesque
« dAvranches dune part et messire Henry Regnault escuyer
« seigneur des Regnauldieres et de Romyre et sergeant
« heredital des ressorts de Bretaingne fils et seul héritier
« de feu monsieur Sanson Regnault escuyer capitaine de
« Baieulx sieur des Regnauldieres et de Rochefort et du
« manoir de sainct Gervese assis en la cite dAvranches
« fils de feu messire Guillaume Regnault chevalier sieur
« du chasteau Regnault et des Regnauldieres de la Boussac
« et Espiniac et du Moutier et de la Pignellaye au pays et
« duche de Bretaingne et Pierre des Touches escuyer et
« damoiselle Philippotte de Touchet jadis sa femme fils de
« Pierre des Touches escuier seigneur en partie de la ville
« de Montmartin sur la mer et de damoiselle Johanne
« Regnault sa femme appelee dame Johanne des Touches

« seur dudict Henry Regnault escuyer presence de mon-
« sieur Berthault le Gabellier rectour et vicaire de la
« chapelle de sainct Gervese et de Perrot Lange clerc et
« servitour de ladicte chapelle et de Massey Onom et de
« Michelot Ozsane tresoriers et de touls les parroissiens de
« la ditte chapelle touls venus et assemblez daultre part et
« touls lesquels dessus dicts disoient maintenoient et
« soubtenoient contre ledict sieur Porte evesque que du
« contredict et empeschement quil avoit mins pour lors
« et au temps quil avait voulu prendre la possession et
« entree de son evesche ainsi quil a este montre par
« touls les dessus dicts par lours lettres et chartes et
« droicts de ladicte chapelle au dict Porte evesque quil
« estoit tenu et subget venir descendre de cheval a la
« porte de la dicte chapelle et y descendre de dessus son
« mullet ou mulle sur lequel ledict sieur evesque est
« monte acoustre de sa robe et saion et chausses housses
« et calcaires ou diguarts comme la plus antique chapelle
« de long tems jadis fondee par messires Gervese Regnault
« et Prothais Regnault chevaliers sous Judicael roi de
« Bretaingne predecessours dudict Henri Regnault escuier
« et de la dicte dame Johanne Regnault appellee dame
« Johanne des Touches pour estre receu le dict Porte a
« fere sa reception pour prendre la possession de son dict
« evesche et est tenu et subget ledict Porte evesque partir
« les pieds nus sortissant hors de la dicte chapelle dem-
« puis icelle a venir jusques en leglise cathedrale de mon-
« sieur sainct Andrieu dAvranches ou touls les predeces-
« sours evesques dAvranches ont de touls temps et toul-
« siours mes accoustume fere ainsi que avait faict monsiour
« Aubert evesque dAvranches en lan de grace sept cens

« et oict et aultres evesques de dempuis auroient ainsi
« faict comme il est dict et declare par les dicts droicts
« et ensegnemens de la dicte chapelle et a la quelle re-
« ception ledict Regnault et ses dicts predecessours
« comme fondatours sont subgets et tenus y assister pre-
« sence dudict maistre Berthaut rectour et clerc de la
« dicte chapelle et ainder a descendre audict evesque et la-
« quelle monteure doibt demourer au profict dudict tre-
« sor ou bien payer trente francs dor pour icelle monteure
« et ladicte robe et saion chausses et housses diguarts
« doibvent demourer au singullier profict du dict clerc et
« de ses dicts predecessours sachent touls que par devant
« don Richard Meincent clerc pretre tabellion jure pour
« mon dict sieur le roi de Navarre fut present le dict mon-
« sieur Robert Porte evesque dAvranches lequel soit pour
« lui que pour ses predecessours evesques soi est desiste
« et departi de lempeschement par lui mins et a cogneu et
« confesse audict messire Henry Regnault escuier et de
« ses hoirs mesmes audict maistre Berthaut le Gabellier
« rectour et au dict clerc de la dicte chapelle que sans
« cause ny raison il avoit contredict et empesche lours
« droictures acoustumees et que a bonne cause ils auroient
« soustenu contre le dict sieur Porte suivant qu'il est mins
« et montre par lours droicts de la dicte chapelle en
« accordant le dict evesque aux dessus dicts de jouir des
« dictes droictures pour le temps a venir sans y mettre
« aucun empeschement en aucune maniere ainsi quils
« ont jure par lour foy et ame present ledict jure de tenir
« et avoir ce present pour agreable sans aucun empes-
« chement en tesmoing de ce a la relation du dict jure ces
« lettres sont scellees saouf autri droict ce fut fet lan de

« grace mil ccc soixante dix le mardi avant la sainct
« Michel. »

Signèrent cet acte écrit sur parchemin : Regnault, Rontier, Gardan, Dasvum, Loliot, Regnault, Constri, Regnault, Regnault, Ressoubz et quelques autres, jusqu'au nombre de treize. On scella cette transaction en cire jaune.

Ce fut chose jugée : l'évêque fut obligé de reconnaître les droits de l'église de St.-Gervais et ceux des seigneurs Regnault. Cependant plusieurs prétendent que les titres de ces seigneurs étaient supposés. Dans l'extrait qui est produit de ceux du VIIe. siècle, ils trouvent des noms propres qui n'ont, en France, commencé d'être pris qu'à la fin du XIIe. siècle ; le style de leur titre de la fin du XIe. n'a point la couleur du temps. Les mêmes critiques ajoutent qu'on ne voit point aujourd'hui de terre appelée les Regnauldières, mais bien les Zenauldières ; qu'enfin ce fut sans doute un personnage du nom de Regnault, qu'un roi de Navarre plaça à Avranches, qui fabriqua tous ces titres ; qu'étant dans la magistrature, il put faire juger le procès en sa faveur. Il restera toujours une difficulté insurmontable à expliquer dans ce procès : comment cet étranger put-il persuader à toute la ville d'Avranches que ses ancêtres avaient fondé leur ancienne église, qu'il en possédait tous les droits honorifiques, qu'il en avait toujours joui ; qu'on acquittait des services religieux pour sa famille dans cette chapelle, que les tombeaux de ses aïeux s'y voyaient encore, qu'eux seuls étaient enterrés dans le chancel de cette église, que les Regnault étaient et avaient toujours été les seigneurs du manoir de St.-Gervais, que tous les évêques d'Avranches étaient toujours descendus,

lorsqu'ils prenaient possession de leur évêché, à la porte de l'église de St.-Gervais, pour se rendre à la cathédrale, accompagnés des seigneurs Regnault (1)? Si tout cela eût été faux, les chanoines de la cathédrale, les prêtres de l'église de St.-Gervais, la ville tout entière d'Avranches, se seraient élevés contre de telles impostures; jamais elles n'auraient pu prévaloir.

Robert Porte était bien un des plus savans prélats de son siècle, et les titres des Regnault et de l'église de St.-Gervais lui parurent valables. Son épiscopat fut illustré par plusieurs grands hommes : Guillaume de Montagu ou de Montaigu, de la paroisse de Montanel, devint évêque de Terouenne et chancelier de France; les Hanoirs ou soldats du Hainaut, que le roi d'Angleterre avait à sa solde, détruisirent son château de Montaigu (2), dont il ne reste aujourd'hui que des décombres. Silvestre de la Cervelle, né à St.-James, fut élu évêque de Coutances et nommé grand-aumônier de France; l'église d'Avranches posséda encore un doyen fort illustre, Jean Roussel, et un autre doyen, qui devint légat du pape Innocent VI. L'évêque fit transporter au Mont St.-Michel le trésor de l'église d'Avranches pendant les ravages des guerres, et voici quelles en étaient les richesses : un calice d'argent doré avec sa patène, deux pots à l'eau, une custode d'ivoire, une bourse où il y avait trois corporaux, des couvertures de calice brodées, avec l'image du Christ; cinq offertoires de soie, un peigne d'ivoire, des broderies pour la chaire épiscopale, un missel où il y avait de

(1) Toutes ces choses se trouvent dans leurs titres. Voyez les manuscrits du docteur Cousin à la bibl. d'Avr.

(2) Chartrier de M. de Guiton.

l'or et du clinquant, et qui était couvert d'une étoffe brodée; un évangéliaire porté sur un patin argenté, quatre rideaux devant et six chandeliers de cuivre sur l'autel; autour du chœur, un drap de laine cousu à l'aiguille, un autre drap posé sur le plan du chœur, une croix d'argent avec une pierre précieuse pour le grand autel, une croix de cuivre pour l'autel du chapitre, deux encensoirs de cuivre avec une navette de même métal, la crosse des enfans avec le bâton, une coupe d'argent, avec une autre petite de même prix, pour le corps du Christ; une caisse d'ivoire qui contient les reliques de Ste.-Pience, une autre coupe d'argent, une chasuble, ornée de cuivre, et des images d'argent des apôtres; enfin, une grande croix avec l'image du Christ; le tout d'argent (1).

Dans une armoire, dont Richard de Precé, au commencement de ce XIV°. siècle, avait la garde, étaient renfermés le reliquaire de St. André, une caisse d'argent où l'on disait qu'étaient contenues des reliques des saints Innocens, deux bourses, un offertoire de soie, trois ampoules ou bouteilles d'argent destinées à garder l'huile et le saint chrême pour les catéchumènes et les malades, une petite croix tout argentée, avec une partie de la croix de Notre-Seigneur; une autre partie de la croix de St. André, un petit vase de cristal, avec des reliques de St.-Thomas de Cantorbéry; deux chandeliers avec des pom-

(1) Anno Domini MO CCO nonagesimo quinto in mense maii in custodia Goceti erant ea quc sequuntur calix argenti deauratus cum patena duo urseoli pissis eborea... coopertoria brodata calicis.... quinque offertoria serici... toalla brodata pro cathedra episcopi missale auri et aurichalci... evangeliarium cum assere argentata..... pannus lane qui ponitur chori sutus cum acu pannus que superponitur forme chori.... crocia puerorum cum baculo... i cassula cuprea cum imaginibus apostolorum argenteis.. . Livre vert du chapitre d'Avr.

mettes de cristal. Dans le triangle étaient suspendues vingt-neuf chapes pour les enfans et le bas-chœur, quatre belles chapes brodées, avec les orfrois d'argent; une chape noire brodée et sur laquelle étaient représentés un aigle, des soldats et des chevaux; quinze chapes dorées, dont une avec des pommettes d'argent; quatre avec des orfrois de cuivre, dix-sept rouges, dont deux avec des orfrois d'argent et quatre avec des orfrois de cuivre; six de couleur de safran, dont une avec des orfrois et des pommettes d'argent; une verte, cinq presque noires, quatre blanches, et un tapis, aux armoiries de Richard, évêque (1), pour placer au pied de l'autel.

Il y avait encore dans la cathédrale un reliquaire que l'on présentait comme renfermant des reliques des saints patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, et principalement de la Ste. Vierge, de St. Pierre et de St. Paul; les vêtemens avec lesquels St. Pierre souffrit le martyre, les vêtemens de la Ste.-Vierge, ceux qui servirent à Notre-Seigneur dans sa crèche, dans le sépulcre où il fut déposé, et quelques parties du corps de St. Patrice. On rapportait que toutes ces reliques avaient été trouvées pendant le siècle précédent dans la cathédrale, sous le bois du crucifix, enveloppées dans un corporalier; elles y avaient été placées par St. Aubert, avec un écrit de cet évêque, qui désignait chaque relique (2).

(1) In armariolo in custodia Ricardi de Prece costa sancti Andree cum cassa sua... III ampulle de argento pro chrismate pro oleo sancto pro oleo infirmorum..... item in triangulo xxix cape pro pueris et minoribus clericis... I nigra brodata cum aquila et militibus et cum equis item xv deaurata.... Livre vert.

(2) Sciant quod ego Wil Tholomei Abr. epis in nomine sancte Tri-

Robert Porte, ayant mis en sûreté le trésor de son église, repoussa les ennemis l'épée à la main, et les chassa de Genest et des autres postes qu'ils occupaient aux environs d'Avranches.

Duguesclin, de son côté, leur livra plusieurs combats mémorables; le diocèse d'Avranches devint le théâtre de ses exploits. On vit l'épouse de ce guerrier célèbre et sa sœur, Julienne Duguesclin, qui était religieuse, se distinguer aussi par leur courage. Felleton, capitaine anglais, ayant appris que Duguesclin était absent du château de Pontorson, choisit une nuit obscure, et, suivi de quelques soldats fidèles, il arriva aux portes de cette forteresse, où il s'était ménagé des intelligences avec deux chambrières de la dame Duguesclin. Il donna le signal convenu aux perfides servantes, et déjà il avait dressé quinze échelles contre les murs de la tour, lorsque la dame Duguesclin, réveillée par le bruit, s'écrie qu'on attaquait la place. Julienne Duguesclin, qui couchait avec elle, se jette hors du lit, et cette intrépide religieuse, si digne du sang qui coulait dans ses veines, se saisit de la première armure qu'elle trouve, vole au haut de la tour, renverse les échelles, et crie alarme à la garnison : les soldats réveillés courent sur les remparts; les Anglais confus et épouvantés se retirent en désordre. Duguesclin revenait alors; il aperçoit les ennemis, les poursuit avec vigueur, et force leur chef de se rendre. C'est de lui qu'il apprit la trahison de ses deux

nitatis inveni infra lignum crucifixi reliquias sanctas infra corporalia a beato Auberto quondam Abrinc. episcopo positas in quibus adhuc sunt prout in scripto ejusdem sancti episcopi continetur....... quas omnes sanctas reliquias ibidem Deo protegente reposuimus. Livre vert.

servantes ; il les fit lier ensemble dans un sac et jeter à la rivière (1).

Ce héros, après de nombreux exploits, reçut la seigneurie et la propriété de la ville de Pontorson, pour lui et ses descendans mâles. Mais son épouse ne lui donna point d'enfans ; elle se nommait Tiphaine et était fille du vicomte de la Bellière. Cette dame, distinguée par sa beauté, par son esprit et par sa science, se rendit si célèbre en astrologie, qu'elle acquit le nom de Tiphaine-la-Fée. Voyant son mari partir pour l'Espagne, « elle obtint de « lui, dit un historien du Mont St.-Michel, de venir demeu- « rer en ce Mont. Il l'y conduisit et lui fit bâtir un beau « logis vers le haut de la ville ; on en voit encore quel- « ques murailles. Il lui laissa en garde cent mille florins, « qu'elle distribua libéralement jusqu'au dernier à plu- « sieurs soldats et capitaines peu fortunés, qui la vinrent « visiter en ce Mont, en les exhortant d'aller retrouver « son mari pour combattre avec lui. Pendant ce temps-là « elle s'exerçait continuellement sur ce roc à la contem- « plation des astres, à calculer et à dresser des éphémé- « rides, etc. Elle resta en ce lieu jusqu'en l'an 1374 « qu'elle alla mourir à Dinan, où l'abbé du Mont St.- « Michel lui fit solennellement ses obsèques comme elle « l'avait désiré (2). »

Ainsi parle l'historien Jean Huynes. On peut attribuer à cette dame, ou peut-être aux leçons qu'elle donna aux religieux, un manuscrit du Mont St.-Michel, en vélin, dont les lettres majuscules sont de diverses couleurs, et l'écri-

(1) Hist. de Bretagne par d'Argentré.
(2) Manuscrit de Jean Huynes, n°. 22, à la bibl. d'Avr!

ture de ce temps. Ce sont des éphémérides où l'on voit des observations astronomiques et la prédiction des mauvais jours (1).

Un vers latin, au commencement de chaque mois, indique les jours funestes, les jours de mort. Voici les choses principales de ce curieux manuscrit, qui est écrit en latin :

JANVIER.

1er. Jani prima dies et septima fine timetur.

Ainsi c'était le premier et le septième jour de Janvier qui étaient néfastes ; viennent ensuite les observations astronomiques, le nombre de jours dans le mois de Janvier, et de la lune de ce mois, et le nombre d'heures pendant le jour et pendant la nuit :

Principium Jani sancit tropicus Capricorno.
Januarius habet dies xxxi luna xxx nox habet xvii
horas et dies vii.
XVIIIe. Sol in Aquario.

FÉVRIER.

1er. Quarta subit mortem prosternit tercia fortem.

L'influence maligne des astres en ce mois s'exerçait le troisième et le quatrième jour. On voit ensuite l'observation de la marche du soleil, et du jour où les oiseaux commencent à chanter.

Mensè mane in medio sol distat sydus Aquaro

(1) Premier manuscrit de la collect., no. 14, à la bibl. d'Avr.

Februarius habet dies xxviii luna xxix nox xiiii h. dies x h.
IVᵉ. Incipiunt aves canere.

MARS.

Primus mandentem disrumpit nona bibentem
Procedunt duplices in Marcia tempora pisces
Martius habet dies xxxi luna xxix nox habet horas xii dies xii.
XVIIIᵉ. Sol in Ariete primus dies seculi.

Le premier et le neuvième jour, d'après les influences des astres et la situation des planètes, n'épargnaient ni celui qui buvait ni celui qui mangeait. Dans le mois suivant, c'était le dixième et le onzième jour qui étaient des jours de mort :

AVRIL.

Denus et undenus est mortis vulnere plenus
Respicit Aprilis Aries frixee kalendas
Aprilis habet dies xxx luna xxix nox x h. dies xiiii h.
XIIᵉ. Rupti sunt fontes aquarum
XVIIᵉ. Sol in Taurum.

MAI.

Tercius occidit et septimus ora celidit
Maius Agenoris miratur cornua Tauri
Maius habet dies xxxi luna xxx nox viii h. dies xvi h.
VIIIᵉ. Sancti Michaelis in capite
XVIIIᵉ. Sol in Geminis.

Le troisième et le septième jour de Mai étaient regardés comme funestes, ainsi que le dixième et le quinzième de Juin :

JUIN.

Denus pallescit quindenus federa nescit
Juinius equatos celo jubet ire laconas
Juinius habet dies xxx luna xxix nox vi h. dies xviii h.

V^e. Desinunt aves cantare
XVIIe. Sol in Cancrum
XVIIIe. Autberti epis in capis xii lectiones
XXVe. Oct sti Auberti xii lect.

Dans ce mois, il est fait mention de la fête de St. Aubert, de douze leçons que l'on chantait dans l'office de ce grand saint, de l'Octave de cette fête et du jour que les oiseaux cessent de chanter. Le mois suivant fait mention de St. Samson, évêque de Dol, des jours caniculaires, et il présente comme malheureux le dixième et le treizième jour.

JUILLET.

Tredecimus mactat Julii decimus labe faciat
Solsticio ardentis Cancri fert vilius Austrum
Julius habet dies xxxi luna xxx nox viii h. dies xvi

XIVe. Incipiunt dies caniculares
XVIIIe. Sol in Leonem
XXVIIIe. Sansonis episcopi viii lect.

AOUT.

Prima necat fortem perditque secunda cohortem
Augustum mensem Leo fervidus igne perurit
Augustus habet dies xxxi luna xxix nox x. h. dies xiiii h.

XXVe. Ludovici quondam regis Francorum xii lectiones.

Dans le mois d'Août, le premier jour n'épargnait point l'homme fort, et le second détruisait une cohorte. En Septembre, le troisième et le dixième faisaient sécher les membres. Le jour de la fête de St. Louis, roi de France, est fixé au 25 d'Août ; la fête de St. Pair, au 23 Septembre ; et au 29 de ce même mois, celle de l'apparition de St. Michel au Mont Gargan.

SEPTEMBRE.

Tercia Septembris et denus fert mala membris
Sideree Virgo bachum September opinat
September habet dies xxx luna xxx
V°. Finiunt dies caniculares
XVII°. Sol in Libram
XXIII°. Paterni episcopi xII lect.
XXIX°. Dedicatio Sancti Michaelis in monte Gargano in Capis.

OCTOBRE.

Tercius et denus est sicut mors alienus
Equat et October sementis tempore Libram
October habet dies xxxI luna xxIx nox xIIII h. dies x h.
XVI° Sancti Michael in Monte Tumba in Capis
XXIII° Octav xII lect.

Le troisième et le dixième jour causaient une mauvaise mort, et, dans le mois suivant, le cinquième était sous l'influence du Scorpion, et le troisième annonçait le carnage. Le 16 d'Octobre, l'église du Mont St.-Michel célébrait solennellement la fête de l'apparition de l'Archange au Mont de Tombe, et les religieux se revêtaient des chapes brodées d'or avec les orfrois d'argent.

NOVEMBRE.

Scorpius est quintus et tercius est nece cinctus
Scorpius hibernum preceps jubet ere November
November habet dies xxx luna xxx nox xvi h.
dies viii h.
XVII°. Sol in Sagittario.

DÉCEMBRE.

Septimus exanguis virosus denus ut anguis
Terminat architenens medio sua signa December
December habet dies xxxi luna xxix nox xviii h.
dies vi.
XVIII°. Sol in Capricornum.

D'après l'observation du ciel, le septième et le dixième jour de décembre étaient remplis de poisons.

C'est ainsi que, d'après la contemplation des astres et le mouvement des cieux, on fixait à certains jours la mort de ceux qui étaient nés ou qui entreprenaient quelque affaire dangereuse sous certaines constellations.

L'épouse de Duguesclin lui avait donné des tablettes dans lesquelles elle avait coté les jours malheureux, et l'histoire rapporte que, quand ce héros fut fait prisonnier et qu'il vit perdre, à ses côtés, au comte de Blois et le trône et la vie, il ouvrit ses tablettes, et vit que c'était un des jours cotés où il ne fallait rien entreprendre.

On voit encore, par les vers latins précédens, que cette dame explique les signes du Zodiaque que le soleil parcourt. On sait qu'aujourd'hui le soleil ne répond plus aux constellations du firmament des anciens, parce qu'elles ont rétrogradé vers l'Orient par leur mouvement

propre, et l'on ne croit plus à ces influences des astres.

Nous lisons encore dans un autre manuscrit quelques observations astrologiques (1), qui paraissent avoir été écrites dans ce même temps, et plusieurs des additions à ce manuscrit remontent également à cette époque; quelques-unes furent ajoutées plus tard : c'est le mois et le jour de la mort des bienfaiteurs de l'abbaye, et quelquefois ceux où l'on en faisait mémoire. En janvier, moururent Charles, roi de Navarre, qui donna aux religieux cinquante livres tournois de rente annuelle; Michel Taillefer, bienfaiteur de ce monastère; St. Edouard, roi d'Angleterre; Geoffroi, Hildebert, Richard, abbés de ce Mont; les bienfaiteurs Guillaume Plombar, Richard, laïque; Jondoin de Suligny, la comtesse Gonnor, Jeanne, reine de France, épouse du roi Philippe; Marie, reine de France; Philippe, roi de France, décédé le 10 janvier 1321, fils de Philippe, qui donna aux religieux la somme de 100 livres de rente annuelle; Pierre Ryquelin, qui donna celle de 15 livres; Guillaume Malpoint, celle de 40; frère Jacques de Ponts, qui fit à St.-Michel une offrande de 100 francs et une rente annuelle de 45 sous; Chérus, qui fit présent d'une bibliothèque; Jean des Pas, l'archevêque Robert, les évêques Jean de Dol, Guillaume du Mans, Raoul d'Avranches, et les religieux de ce monastère Guillaume, Etienne et Guillaume.

En février, moururent les bienfaiteurs dont les noms suivent : Charles, roi de France; Jeanne-la-Ferrée, Michel-le-Boscheron, qui accorda une rente de 30 sous, et Blanche, duchesse d'Orléans, qui en accorda une de 100

(1) Martyrologe d'Usuard, dont nous avons parlé plus haut. Voyez la collect., n°. 14.

livres, que le monastère lui payait tous les ans; Michel Taillefer; Guillaume, archevêque de Rouen; Robert, comte des Normands; le chevalier Jean de Aucey, et de ce monastère le moine Guillaume de Cormolan; l'abbé Martin, le chantre Thomas Pichard, et le prieur Jean Eon, qui donna le fief de Brécey; Aimeric Guenart, archevêque de Rouen; Nicolas le Borgeis, Jean de Brée, Guillaume, évêque d'Avranches; maître Guillaume de Bloneville, l'abbé Richard Tustin, Ande, mère de Richard Féron, et son père.

Le mois de mars commence par ce vers astrologique :

Martis prima necat cujus de cuspide quarta est.

Le premier jour de ce mois et le quatrième, qui sont désignés comme funestes, moururent les bienfaiteurs Jean de Montigny, et Pierre Burel, prieur de ce lieu, qui donna 40 livres pour l'acquisition d'un fief dans la paroisse de Curey. Il est aussi fait mention, dans ce même mois, de la mort de trente-huit pauvres, qui furent ensevelis sous les ruines de quelques maisons au Mont St.-Michel. La mort n'épargna pas non plus Robert de Harcourt, évêque de Coutances, qui fit une donation de dix livres de rente à St.-Michel; Raoul de Bourguenoles, Mathieu et Nicolas de Moley, prieurs de ce lieu; Philippe Paeen; Sebille, comtesse de Normandie; Robert, archevêque de Rouen; Jean Dubois; Raoul, abbé de ce lieu; Pierre-le-Charpentier de ce Mont, et Denise, mère de Raoul-le-Charpentier bienfaiteur; Pierre des Pas, Jean Paisnel, les prieurs du Mont Symon-Barbou, Vazon, Jean Enete, Guillaume de Filebec, Denis de Neauffle, moine de ce monastère; Etienne Bomer; Alvered, curé de Carnet,

qui légua aux religieux trente sous de rente annuelle ; Jean de Tanis, et Achard, évêque d'Avranches.

Le premier avril, mourut Jeanne, reine de France et de Navarre ; le deuxième jour, Roger, abbé de ce Mont ; le cinq, Hugues, évêque d'Avranches, et Fulbert, évêque de Chartres ; dans les autres jours, Richard, roi d'Angleterre ; Michel Gaudin, Nicholas de Gorges, qui gratifia les religieux de cent sous, et Eudes des Pas, curé de Pontorson, de 25 sous ; Jean, évêque d'Avranches, qui offrit aussi un présent aux religieux ; Robert Dubois, Jean de Leseaux, Mainard et Jean de la Porte, abbés de ce lieu ; Pierre Paluel, Nicolas Famigot, abbé, et Guillaume d'Isigny, prieur de ce lieu ; Olivier de Clisson, qui fit présent de trois cents écus ; Nicolas et Richard, évêques d'Avranches, et Gui de Harcourt, évêque de Lisieux, qui donna cent sous de rente annuelle ; Nicolas de Marcilli, qui leur accorda aussi vingt sous ; Durand de St.-Jacques, et Geoffroy de Molay.

Le mois de mai ouvre par ce vers des astrologues :

Tercius in Maio lupus est et septimus anguis.

Le troisième jour et le septième ne furent pas seuls funestes aux bienfaiteurs de ce Mont ; la mort compta tous les jours des victimes. Dans cette table de la mort, on voit Jean, roi de France, le premier mai 1364 ; Robert, archevêque de Rouen ; Jean de St.-Martin, Radulfe Tesson, chevalier, seigneur du Grippon ; Robert de Carnet, Jean Lengleys, Jean Mahé, évêque de Dol, bienfaiteur de ce monastère, ainsi que Guillaume le Faë ; Jean de Dume, chanoine de Rouen, qui légua vingt livres ; Radulphe de Champrepus, Robert Brasdefer,

Guillaume de Valborel, les abbés de ce Mont, Bernard, Théodoric, Almodus; les prieurs Philippe de la Lande et Ernaud; le trésorier St.-Martin de la Mare, et le moine Nicholas Sigart.

En juin on trouve dans ce registre de la mort: Nicholas Mercator ou le Marchand, Isabelle, reine d'Angleterre, et l'évêque d'Avranches Jean Hautfuney, qui, dans son testament, légua aux religieux cinquante livres; Louis, roi de France, fils de Philippe; Henri III, roi d'Angleterre; Raoul-le-Carpentier, Jean Pigace, Robert de Aumesnil, Silvestre Roussel, qui fit présent de trente livres; l'abbé Robert, Michel, orfèvre; Raoul de Lépine, et Geoffroi de Servon.

En juillet ce vers ouvre la liste des morts:

Tredecimus Julii decimo innuit ante kalendas.

Les religieux pleurèrent les bienfaiteurs Guillaume Fournel, écuyer, qui leur fit présent de six marcs d'argent; Eudes, archevêque de Rouen; Thomas des Chambres, un de leurs abbés; Jean Bouillon, moine de ce lieu; Robert de Gardou, qui donna vingt livres; Nicolas Guernon, prieur; Richard, curé de Beauvoir, qui offrit un vase d'argent; Nicolas Georges, curé de Ducey, une rente de vingt sous; Maurille, archevêque de Rouen; Jourdan Hamon, Jean le Faë et Mainard second, abbés de ce lieu; Philippe, roi de France; Jean de Marne, évêque de Coutances, qui fit une offrande d'une croix d'argent; Richard, évêque d'Avranches; André de Monteney, Guillaume Glane, Richard, évêque d'Avranches; Richard de la Porte, Richard Tustin et Raoul, abbés de ce lieu; Hoel, évêque du Mans, et Robert Porte, évêque d'Avranches.

Le mois d'août commence ainsi :

Augusti nepa prima fugat de fiue secunda.

Voici ceux qui firent leurs derniers dons : Guillaume second, roi d'Angleterre ; Jourdain, abbé de ce lieu ; Richard, troisième comte des Normands ; Guillaume Russel, Nicolas Germain, Jean Briton, prieur de ce monastère ; Mangis, évêque d'Avranches ; Donoald, évêque d'Aleth ; Guillaume Blondel, prieur ; Hubert des Pas ; Foulques, évêque d'Avranches ; Richard II, comte des Normands, et le comte Geoffroy ; St. Louis, roi de France, décédé le 25 de ce mois ; Michel-le-Confanier, prieur de ce lieu ; Philippe de Valois, roi de France, l'an 1350, et Guillaume Tholom, évêque d'Avranches.

Les jours malheureux du mois de septembre sont indiqués par ce vers :

Tercia Septembris vulpes ferit a picha dena.

Et au Mont St.-Michel on faisait mémoire des personnages qui suivent, et qui laissèrent à ce monastère des souvenirs touchans de leur amitié : Thomas Roussel, les évêques d'Avranches Richard et Herbert, Jean, archevêque de Rouen, et Guillaume, roi d'Angleterre et duc de Normandie ; treize pélerins étouffés par la foule en ce Mont, et quatre entraînés par la mer ; douze autres ensevelis sous le sable, Mathilde, épouse de Henri Ier., roi d'Angleterre ; Guillaume du Château, abbé de ce lieu, qui fit une donation perpétuelle de vin aux religieux ; Geoffroy de Brion ; Guillaume, moine de St.-Jacques ; Charles, roi de France, l'an 1380 ; le chevalier Guillaume de Silli, Guillaume Boessel, dix-huit pélerins submergés l'an 1318, Pétronille,

mère de Henri des Pas; Jeanne, mère de Robert II, abbé de ce lieu; Geoffroy Perier, Jean-le-Blont, chantre, et Symon de Cathehoule, camérier de ce monastère; sept pélerins, l'an 1304, décédés en ce Mont; soixante-sept dans un autre temps; six un autre jour, et vingt-trois l'an 1328; cinq ensevelis sous le sable et submergés par la mer l'an 1304; treize l'an 1305, et une autre fois plusieurs autres pélerins entraînés par les flots au milieu des grèves.

Le mois d'octobre contient ce vers:

Tercius Octobris gladium decimo ordine nectit.

On voit figurer sur cette liste: Alain, duc de Bretagne; Jean Chifrevast, qui donna vingt écus d'or; le moine Richard Féron, le prieur Gillebert, Robert dit le Roi, clerc, qui donna aux religieux 50 sous; Ranulphe de Thorigny, Thomas de Vincheleys, qui fit présent d'une bibliothèque très-nombreuse; Norgaud, évêque d'Avranches; Nicholas Bades, le chevalier de la Champagne, Roger, abbé de ce lieu; Jean, roi d'Angleterre; Agathe de la Porte, mère du frère de Geoffroy de Servon, qui donna 4 livres; Charles, roi de France; Maurice de Leseaux, Geoffroi Priout, père du religieux Raoul Priout, pour lequel il donna 34 écus d'or; le cardinal Michel, qui laissa aux religieux cinq cents livres de Paris, et Robert Coichard, dix livres; Nicolas de Rommilly, Guillaume, évêque d'Avranches; le chantre Radulphe-le-Français; Fromond, frère de Julien Gaudin; plusieurs pélerins entraînés par la mer, dont quatre furent retrouvés jetés sur le rivage, et six autres submergés l'an 1340.

En novembre :

Quinta subit et tercia fugat cohortem.

Les religieux firent d'abord mémoire, le premier jour, de la Ste.-Vierge et de tous les martyrs, suivant l'institution du pape Boniface ; ensuite de tous les saints en général, d'après les ordres du pape Grégoire. Ils se rappelaient aussi le souvenir de leurs bienfaiteurs : Suppon leur abbé ; Mathilde, reine d'Angleterre ; Alexandrine, mère du seigneur de Carnet ; Thomas Gontir, prieur de Tombehelene ; Jean Hache, Geoffroy d'Astrée, qui fit une rente à St.-Michel ; Hugues, archevêque de Rouen ; Roger de Belval, Michel de Tancarville, Michel de la Lande, prieur de ce lieu ; Louis, roi de France ; Jean de Dol, moine de ce monastère ; Guillaume, archevêque de Rouen ; Rainald, évêque d'Aleth ; Jeanne, fille du roi de Navarre, qui donna une croix d'or ornée de pierres précieuses ; Robert, abbé de la Luserne ; Richard Ier., duc de Normandie, et Geoffroi, comte de Bretagne ; Guillaume du Homme, prieur de Montdol ; Théobalde et Rotrou, archevêques de Rouen ; Blanche, reine de France ; Nicolas, abbé de ce lieu ; Philippe, roi de France, qui donna une statue d'or de St.-Michel ;

On trouve enfin ce vers au commencement de décembre :

Dat duodena cohors septem inde decemque December.

Voici les bienfaiteurs du monastère qui moururent ou dont les religieux faisaient mémoire en ce mois : Henri, roi d'Angleterre et duc de Normandie ; Pierre Bernard, Jean de Servon, qui donna 4 francs et 20

sous; Raoul Goot, Thomas Dubois, Michel, évêque d'Avranches; Jean Toustain, clerc, qui fit présent de 20 livres, et Jean Dourne, seigneur de Plomb, de 13 livres; Guillaume Roussel, maître Nicolas Badin, Raoul Hermite, Raoul Brasart, Nicolas, évêque de Dol; Nicolas de la Lande, aumônier; Bérengère, reine d'Angleterre; Ranulphe, abbé de ce lieu; Vincent Corbelin, prieur de Tombelaine; Guillaume Malherbe, Michel Mathei, prieur de ce monastère; Pierre de Chamcey, et Etienne, évêque de Rennes.

On voit par ce tableau que les plus grands personnages honoraient les religieux de leur protection, et les comblaient de leurs bienfaits. Les rois de France et les ducs de Bretagne, dans ce XIVe. siècle, prirent tous ce monastère sous leur protection. La cause de notre attachement à ce lieu vénérable, disait Charles V, vient de ce qu'il est consacré au prince des anges, et de ce qu'il a été honoré de miracles éclatans. Nous entendons, disait Jean IV, duc de Bretagne, que « y ceux abbez et couvent dudit monstier et tous leurs « gens fassent passer et repasser sans riens leur deman- « der d'impositions, gabelles traite et autres nouveaux « cheminages, etc. (1).

Geoffroi de Servon était abbé du Mont St.-Michel dans le temps que Tiphaine la Fée y habitait : il avait succédé à Nicolas-le-Vitrier. Ce seigneur, natif d'Avranches, de l'illustre maison de Servon, était prieur claustral de cette abbaye quand il en fut élu abbé et gouverneur. On n'entendait alors de tous côtés que des bruits de guerre, que le cli-

(1) Manuscrit, no. 22.

quetis des armes et des récits de villes prises; il ne restait presque dans toute la Normandie que le Mont St.-Michel qui n'eût pas été dévasté par l'ennemi; Tombelaine était en son pouvoir (1). L'abbé Geoffroi, par sa valeur, sa générosité, son courage, vertus qu'il tenait de ses ancêtres, sut aussi bien commander à des soldats qu'à ses religieux livrés à la contemplation. Il obtint du roi que personne n'entrerait dans l'abbaye avec des armes, « de « quelle condition que eux soient portans cousteaux poin- « tus espees ou aultres armures..... Jean Boniant qui est « vicomte dAvranche portant un grand cutel a pointe- « nez par sa force et puissance sest naguaire efforce « dentrer en la dicte abbaye avec plusiours aultres « compagnons...... »

Bertrand Duguesclin avait, dès auparavant, donné des lettres à ce monastère pour le même sujet. Le roi Charles V exempta les vassaux de l'abbaye de servir ailleurs qu'au Mont St.-Michel, en ces termes:

« Ne iceulx leurs diz hommes et subjets de leurs dittes « baronnies assises et estants environ leur dit monstier « ou bailliage du Costentin et terres estre constraints a « garder ne a faire guet ou subside quelconque autre « part ne en aultre lieux forts que a leur monstier et fort « du Mont St. Michiel dessus dit. »

Ce même monarque, voyant que l'abbé avec ses religieux s'employait vigoureusement à défendre cette place, ordonna par lettres de la même année, pour aider à subvenir aux frais, « que tous marchands trafiquants dans

(1) Item eodem anno (1372) in festo translationis Nicolay venerunt Anglici apud Tumbambelene causa inibi morandi. Manuscrit, no. 80.

« lestendue des terres dependantes de ceste abaye « payeroient 6 deniers pour livres audit abbe lequel ne « voulant souffrir auscun bastiment en la ville de ce « Mont qui fust dommageable a la forteresse obtint se- « cretement du roy commandement den faire raser quel- « ques logis. »

L'abbé Geoffroy, pour éviter toute surprise de la part d'un ennemi actif et vigilant, conféra des fiefs à des seigneurs de la province, à charge de paraître en armes le jour St.-Michel, en cette abbaye, afin d'empêcher tout désordre, et de défendre ce Mont en temps de guerre. Voici la liste de ceux qui devaient ces redevances, tirée du manuscrit de l'abbé Pierre-le-Roy, nommé Guanandrier : le seigneur de Hambie tenait un fief en la paroisse de Boucey, de Moidré et de Caugé, et devait la troisième partie d'un chevalier ; Richard du Prael, à cause de Jeanne de Verdun, sa femme, tenait un fief de Hautbert à Tanis, pour lequel il devait aussi la troisième partie d'un chevalier ; celui qui tenait en la ville de Brée un autre fief qui ne tarda pas à être rendu aux religieux ; Louis de la Bellière possédait encore à Brée le fief ou vavassorie de la Bellière ; Jean Ase, le fief et vavassorie du Mesnil-Adelée ; Robert du Buat, ceux d'Aucey en la Croix et Poloing ; Henri de la Cervelle, le fief et vavassorie de Villiers ; Robert de la Croix, la vavassorie de Boschel à Curey ; celui qui tenait le fief ou vavassorie, situé dans la paroisse de Curey, appelé de Colin Jainet, de Martigny et de Costard ; Guillaume du Hommet occupait le fief et vavassorie de Soligny à Curey ; Thomas Binier et autres, ceux de Sourat Villiers, situés dans les paroisses de Vescey et de

la Croix ; Gui des Biards, pour Jean et Thomas Alard, tenait le fief et vavassorie du Mesnil-Adelée et de la Broise, et il était relevé pour 15 livres ; ceux qui occupaient la vavassorie de la maison de Dieu de St.-Jacques de Beuvron, située dans les paroisses de Villiers et de la Croix ; Jean, chevalier, seigneur de Rommilly, tenait un fief en la Chapelle-Hamelin, par hommage et pour 500 sous de rente ; Richard du Prael, au lieu d'Alain Girault, tenait le fief et vavassorie de Verdun, en la paroisse d'Huynes.

Tous ceux qui occupaient ces vavassories les tenaient par foi, hommage, et devaient treize chevaliers, dont chacun était tenu de venir, armé de toutes pièces, défendre l'abbaye toutes les fois qu'il en était besoin (1) ; une amende de trois livres frappait ceux qui ne se présentaient pas au jour fixé. Les chevaliers dînaient tous au réfectoire des religieux le jour St.-Michel après la grand'messe.

L'abbé Geoffroy ne négligea point les bâtimens de son abbaye ; il y fit beaucoup travailler. L'an 1374, le feu du ciel tomba sur l'église, les dortoirs et autres logis de ce monastère, et sur plusieurs maisons de la ville ; c'était le septième incendie. L'abbé fit tout réparer, il construisit une petite chapelle en l'honneur de Ste. Catherine, où plus tard fut le logis abbatial, et procura plusieurs autres biens à son monastère. Il eut une contestation au sujet de la juridiction avec l'évêque d'A-

(1) Et tenentes dictas vavassorias eas tenent per fidem et homagium et pro eis debent relevia et xiii^mi. et tenetur eorum ipsi quilibet ad esse custodie porte dicte abbatie quando opus est videlicet tempore guerrarum unum per cursum et decursum maris seu alias defensum et ascensum armati singuli de cambeson capellinis gantelete gentis et lanceis et singulis armis in festo Sti Michaelis in septembri ..

vranches. Jusqu'en l'an 1379, ce siége avait été occupé par Robert Porte. Le roi de France, Charles V, écrivit au parlement de Paris, pour mettre en jugement ce prélat, qu'il regardait comme coupable du crime de lèse-majesté; c'était sans doute à cause de son attachement aux rois de Navarre. Ce même monarque établit gouverneurs de St.-James, Fraslin Avenel et Guillaume de Fayel, dit le Bègue, en 1379; et la même année il fit percer une fausse porte au château de cette ville « pour la seuretè « de nôstre chastel, dit le roi, et pour daultres causes « qui a ce nous mouvent.... et aussy que la tour qui « est contre les murs de la dicte ville soit par telle ma- « niere ordonnee et guerittee que lon puisse estre en « ycelle sans le danger des habitans de la dicte ville (1). »

Geoffroy de Roumilly, Foulques Paisnel et Jean Thébault, écuyers, furent encore gouverneurs de St.-James.

Charles V fit aussi démanteler la ville de Mortain, et refusa ce comté à Charles-le-Noble, fils et successeur du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, qui établit Robert Porte exécuteur de son testament et de toutes ses dernières volontés, comme on le voit dans l'acte testamentaire donné à Pampelune. Pendant le règne des rois de Navarre, la culture des pommiers s'étendit et se perfectionna dans le pays d'Avranches. Plusieurs variétés y furent apportées : le pommier est indigène en Normandie; il était cultivé dans les Gaules dès le temps que les Romains en firent la conquête. Il est aussi question dans les capitulaires de Charlemagne, de ceux qui fabriquaient le cidre; cependant jusqu'à la fin de ce XIVᵉ siècle les vi-

(1) Trésor des chartes.

gnobles étaient plus recherchés et plus communs, surtout ceux de Brion. On voit dans un manuscrit du Mont St.-Michel, que l'on servait à la table des religieux du vin de Gascogne ou d'Angers, sans le mélanger, à cause de l'intempérie de l'air et de l'insalubrité du lieu, mais qu'on ajoutait de l'eau à celui de Brion (1). Il est aussi fait mention de beaucoup de vignes dans le plus beau manuscrit de la cathédrale d'Avranches, écrit à la fin de ce XIVe. siècle, par les ordres de Jean de St.-Avit, évêque d'Avranches, successeur de Laurent de la Faye, qui était originaire de Tours et qui eut cette contestation pour la juridiction avec l'abbé du Mont St.-Michel, dont nous venons de parler; il ne gouverna ce diocèse que peu d'années. Ce manuscrit de Jean de St.-Avit (2) est connu sous le nom de Livre Vert. On y voit que le chapitre d'Avranches possédait des vignobles au Val-St.-Pair, et en cette paroisse, sur le Mont Sorel, plusieurs belles vignes qui lui avaient été cédées par Rualen Quidort, auprès de celles de Gervais Maletache; un autre vignoble à Avranches, appelé le Clos de Guillaume d'Avranches; plusieurs autres vignes à St.-Jean de la Héze, à St.-Léonart et à Vains. Voici un acte qu'on trouve dans ce manuscrit:

« A touz ceus qui ces letres veront.... sachent touz
« que par devant nos reconghurent Estiable et Fouques
« les vavasors.... que eus devoient as le deen et cha-

(1) Potus conventualis sit de vino Endeg vel Wascon propter aeris intemperiem et loci corruptionem nec misceatur nisi vinum de Brion sine aqua et precipiatur cellario quod hoc nec ipse nec per alium procurabit... Manuscrit, constitutiones abbatie, no. 14.

(2) On trouve dans les manuscrits du docteur Cousin que ce fut cet évêque qui fit faire ce cartulaire; il finit l'an 1313, et fut continué par les chanoines qui ont vécu depuis.

« pitre seissante souz por treis pieces de terre..... lune
« est assise en la paroisse deu val seint Pe entre la vigne
« Guill Guiton dune partie et la terre as homes Thomas
« Hurebiches dautre M. ccc et seipt. »

Le chapitre possédait les églises de la Croix, de la Godefroy, de Courtils et du Mesnilbœufs ; cette dernière avait été donnée par Robert Tyrel, et celle de Courtils par Hugues, seigneur de cette paroisse.

Une bulle du pape Luce fait mention de la concession à l'église d'Avranches de la dîme du Moulin-Robert à Brécey, de celles des moulins des Chéris et de Chantereine (ce dernier appartenait à Ranulphe de Bourguenoles), de la moitié de la foire de St.-Lambert, et de la dîme de celles de St.-André et de Ponts. Le pape Honorius confirma le droit de patronage de l'église de Tanis, donné par un seigneur de Tanis ; le chevalier de la Champagne avait fait la concession du patronage de celle de St.-Senier, et Pierre Rastell de celle de Milly.

Un évêque d'Avranches avait abandonné à son chapitre les bois de Sellant ; le chapitre avait cédé au doyen la juridiction sur tous les clercs du chœur, et à chaque chanoine sur les clercs inférieurs (1). Un autre évêque avait réglé les revenus de son chapitre, assigné des pensions à des vicaires, d'abord au nombre de quatre ; ensuite, en 1305, au nombre de six ; mais les seigneurs de l'Avranchin avaient comblé de biens les chanoines de la cathédrale. Parmi tous ces bienfaiteurs, le Livre Vert fait

(1) Will dei gracia... capitulum habebit vend. nemorum de Sellant.... concessit autem capitulum coram episcopo quod decanus habeat et habere debet plenam jurisdictionem et correptionem in omnes clericos chori exceptis clericis de minori sede quorum jurisdictionem et correptionem singulos canonicos pertinent...... Livre Vert.

mention de Guillaume de Magny, de Guillaume de St.-Jean, qui voulut qu'une lampe fût suspendue jour et nuit devant Dieu, dans l'église d'Avranches; de Nicolas de Verdun, de Richard Pellevilain, de Jean de Suligny, qui avait une maison et un moulin à St.-James, et de Guillaume d'Isigny, qui, partant pour Jérusalem, donna neuf quartiers de froment; de Lesceline, dame de Marcey, fille de Hasculphe de Suligny et de Jean de la Mouche, chevalier. Geslin, fils d'Ate, citoyen d'Avranches, leur fit la concession de l'église du Pontaubault avec tous ses revenus, et d'une vavassorie pour une rente annuelle de trois sous, monnaie du Mans (1). Il y ajouta le service d'un homme avec un cheval pour les affaires des chanoines en Normandie, en outre la procuration de trois hommes avec leurs chevaux une fois dans l'année, et une masure auprès du cimetière. Les chanoines possédaient encore, en ce même lieu, des rentes sur un terrain près le chemin de St.-Jacques de Beuvron, qui est appelé, dans une autre charte, de la fin du XIIIe. siècle, le chemin Royal de St.-Jacques de Beuvron à Avranches; une maison auprès du chemin qui conduisait au monastère du Pontaubault, avec quelques autres revenus, et des dîmes à Montviron sur le grand chemin Montays (2).

Un homme, appelé Capedeleine, avait vendu à l'archi-

(1) Sciant quod ego... civis Abrincensis dedi canonicis ecclesiam beati Andree de Ponteaubaudi cum omnibus pertinenciis et feodum unius vavassoris perreddit annuatim tres sol. cenom. et servicium unius hominis cum equo ad submocionem canonicorum ituri per Normanniam pro eorum negociis et preterea procurationem trium hominum cum equis semel in anno et unam masuram.... prope cheminum de sancto Jacobo de Bevron.... viam qua itur ad monasterium dicti loci et butat ad cheminum domini regis quo itur de sancto Jacobo de Beuron apud Abrincas...

(2) C'est-à-dire du Mont St.-Michel.

diacre d'Avranches certains revenus dans Plomb, sur un fief situé sur le chemin qui allait de Ponts à Villedieu de Saultchevreuil (1). Le trésorier Thomas Goelon avait acheté la bibliothèque de l'évêque de Coutances, nommé Gillain; ce prélat l'avait léguée en mourant au chapitre d'Avranches avec des charges. Il est aussi fait mention de la dîme du chapitre, dans Subligny, paroisse appelée ici Suligny pour la première fois; on commençait alors à confondre les noms: peut-être aussi étaient-ce les seigneurs de Suligny qui avaient fondé Subligny. Un chanoine de la cathédrale possédait encore des revenus sur les rochers que l'on voyait entre le torrent de Chanion et le champ, où étaient vendus les chevaux à la foire de St.-Lambert (2).

Enfin on lit dans le Livre Vert, que les rois de France avaient permis aux chanoines de donner de l'accroissement à leurs maisons, et de bâtir jusque sur les murs de la ville. On aperçoit encore de ces maisons d'architecture normande, élevées dans l'onzième ou le douzième siècle, et, tout près, des murs entiers en pierres de petit appareil, et des couches de briques en arête de poisson, avec un ciment très-dur (3).

Le Livre Vert contient ainsi les revenus des chanoines de la cathédrale; ils ne furent jamais considérables: plu-

(1) Chiminino qui vadit de Pontibus ad Villam Dei de Saltucapro (1259).

(2) In rochiis sitis inter campum quo venduntur equi ad nundinas Sti. Lamberti et torrentem de Chanion.

(3) Ex regia liberalitate concessimus ut usque ad muros nostre civitatis Abrin. domos suas quas habent ibi prope.... possent protendere et super dictos muros edificare..., ita tamen quod fortalicia non deteriorentur sed potius augmententur..... actum constant (1269).

sieurs évêques s'étaient même plu à partager leur fortune avec les religieux du Mont St.-Michel.

Le successeur de Geoffroi de Servon fut Pierre Le Roy, l'an 1386. « Ce fut un trait de haute sagesse, dit « un historien de ce Mont, aux religieux du Mont St.-« Michel davoir eleu pour leur abbé Pierre Le Roy, qui, « pour l'éminence de son savoir, la maturité de ses con-« seils et pour ses vertus véritablement religieuses, a, « sans contredit, mérité d'être appelé de fait et de nom « le roi des abbés, je ne dirai pas du Mont St.-Michel, « mais de tout son siècle (1).

Natif d'Orval, diocèse de Coutances, il était docteur en décret, et le plus renommé de tous les docteurs de son temps, dit l'auteur de ses Gestes, qui écrivait son manuscrit dans les premières années du xv°. siècle (2). Il a honoré ce monastère par ses belles actions. A peine y fut-il arrivé, qu'il s'appliqua à le bien connaître; il étudia le goût, le génie et la conduite de ses religieux, destina certaines heures pour leur lire le droit canon, afin de favoriser l'étude des lettres, en établit quelques-uns pour continuer les leçons en son absence, et d'autres pour enseigner la grammaire aux jeunes frères. Il acheta une grande quantité d'excellens livres de théologie, de droit civil, de littérature et de piété, que l'on possède encore aujourd'hui; un beau missel qu'il fit faire à Paris, une chape de grand prix, et tous les ornemens d'autel d'une même couleur, ornés des images de St. Grégoire, de St. Jérôme, de St. Gilles

(1) Jean Huynes; manuscrit, no. 22.

(2) Voyez à la bibliothèque d'Avranches, dans le manuscrit, no. 34.

et de St. Benoît. Il ajouta à tous ces dons une grande somme d'argent, pour acquérir quelques revenus ; il institua deux chapelains pour célébrer le saint sacrifice, dans la chapelle des Trente-Cierges, et leur assigna des revenus ; il régla que le feu serait allumé après matines, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, pour adoucir le sort de ses religieux (1). Voyant que la plupart des revenus de cette abbaye lui étaient enlevés, soit par le défaut de connaissance de ces biens, de leurs limites, de leur situation, soit par la multitude des procès qu'on soutenait pour les conserver, il résolut de reconnaître ces objets par lui-même. Ni le travail, ni les frais ne l'arrêtèrent; il parcourut toutes les chartes, les bulles et les registres du monastère, transcrivit divers volumes. Il se transporta sur les lieux, examina avec quelques personnes fidèles, dont il s'était entouré, la situation, les bornes et l'étendue de ses propriétés; et, après quelques années passées dans ce travail aride, il ouvrit un registre où il fit écrire ses revenus et ses droits : on l'appelle le Quanandrier (2). Alors une grande paix régna dans le monastère ; ses possessions furent augmentées et les procès disparurent. Là ne se bornèrent pas ses soins ; il obtint une bulle du pape Clément, pour unir à son monastère les biens des prieurés de St.-Pair, de

(1) Presentes litteras inspecturis. . frater Petrus humilis abbas montis salutem in Domino sempiternam.

Notum facimus nos concessisse... tempore hiemali post officium matutinale. .. habere ignem in certo loco congruo .. ex qua multos novimus divers egritudines.... habeant subjungere pro defunctis psalmum de profundis.... usque omnes simul habeant inde recedere... pro lignorum volumus quod subprior dicti montis centum solidos annui redditus per nos acquisitos... super domum in villa montis.... Manuscrit de Pierre Le Roy, dans la collection no. 14.

(2) Il est ainsi appelé par Jean Huynes.

Brion, de Genêt, de Balan, de St.-Meloir et l'office de sacristain de l'abbaye. Il avait remarqué que ces bénéfices ecclésiastiques étaient conférés à des cardinaux et autres, dont les procureurs négligens ne prenaient aucun soin du spirituel, et en cela les intérêts de l'église souffraient beaucoup (1).

(1) Anno Domini millesimo trecentesimo octogesimo quinto vacavit monasterium istius montis per mortem domini Gaufrid. de Servone ad cujus regimen fuit electus reverendus pater dominus Petrus Regis doctorum doctor famosissimus de Aurea valle oriundus in pago Constantiensi qui antea prefuerat monasterio sancti Taurini .. monasterio de Exaquio rexit autem demum monasterium laudabiliter in spiritualibus et temporalibus xxvque annos tranquiliter et pacifice... usque ad decimam quartam diem mensis februarii annum domini millesimum cccc^um^. x^um^. atque prefatus dominus abbas tempore sui regiminis multa digna laude ad exultationem et augmentationem dicti monasterii commendabiliter peregit ex multis aliqua hic breviter inserere.

Sciendum igitur quod satis cito post adventum suum ad monasterium cognito statu tam in personis subjectorum quam aliis ipse incepit legere jura canonica.... occupati fugato octio inde fieri possent magis scientissimi et litterati aliquos eciam ad continuendum lecturam in sui absentia et alios ad instruendum juvenes in gramatica deputavit item multos libros quam plurimum preciosos tam juris divini canonici et civilis quam aliis acquisivit quos ad usum religiosorum dicti monasterii in libraria seu cartulario ipsius montis pro maximo et perpetuo thesauro reponi jussit et voluit qui (correcter vel communiter) in principio vel in fine ipsorum sunt signati per ipsum acquisiti..... dedit nobile missale... unam cappam notabilem.. maximam pecunie sommam ut patet alibi in colletario..... ad subvenendum necessitati religiosorum ordinavit ignem fiendum in parvo dormitorio..... pro quo et eciam pro scutellis habendis et emendis pro necessitate conventus cum opus esset acquisivit plures redditus ut plenius patet per scripturas super hoc factas in libro martirologii dicti monasterii item dona cutellorum que voluntarie annis singulis prima die anni fieri consueverant per predecessores suos et officiarios dicti monasterii pluribus personis tam officiariis regis et monasterii ipsorum uxoribus et clericis quam aliis bene ascendentes ad valorem ducentarum librarum ex quibus odia et dampna maxima multis modis monaster. proveniebant revocavit... item plures redditus acquisivit apud Bretheville et alibi... ut plene patet in registris tempore suo....

Item reperit quod maxima pars redditunm... decadebant.... volens igitur circa hoc providere.... opus ipsum perspiciet multum laboriosum et quod per imum sumptuosum.... universas cartas et bullas atque registra monasterii personaliter visitavit et transcripsit diversa volumina inde faciens sedium terrarum et baromarum ipsius monas-

Jusqu'ici nous avons suivi la relation de l'auteur de ses Gestes ; un autre manuscrit du temps, de Pierre Le Roy, nous apprend les réglemens ou constitutions qu'il fit pour les religieux qui habitaient dans ces prieurés. « Nous vous « enjoignons d'abord, leur dit-il, de réciter toujours « avec vos prieurs l'office divin ou heures canoniales « dans vos églises et dans le temps qu'on les récite en ce « Mont ; de même il ne vous est point permis de célébrer « ailleurs le saint sacrifice, que dans vos églises ou cha- « pelles ; souvenez-vous de garder la plus exacte modestie « et la plus grande sobriété : l'ivresse est la source de « tous les vices, l'ennemie des vertus ; elle produit les « scandales et engendre les dissolutions. Afin d'ôter « l'occasion de si grands maux, nous vous défendons « d'entrer dans les cabarets des villes, des villages et « des bourgs, pour y boire ; nous vous recommandons « aussi de ne sortir jamais de l'enceinte de vos prieu- « rés sans une permission expresse de vos prieurs, à « moins que ce ne soit pour vous récréer quelques « instans dans les domaines de vos prieurés. S'il arri- « vait que les prieurs fussent absens, ne passez jamais « cet enclos, et surtout de nuit ; si quelque raison forte « et juste vous pressait de le faire, faites-vous accompa- « gner d'un serviteur ou d'une autre personne honnête, « et soyez toujours revêtu de l'habit religieux. Il ne faut « point oublier que vos prieurés doivent être fermés, au « plus tard, à l'heure du couvre-feu, et que les prieurs « sont chargés de confier ce soin à une personne fi-

terii diversitatem ut faciliter et sine lesione originalium posset reparare harum effectus cum opus esset visitare et videre deinde super loca quam sepius potuit se transtulit et hujus modi redditus.... declaravit ut ex registris super hoc editis clare patet..... n°. 34.

« dèle (1), qui ne permette à personne de sortir ou « d'entrer.

Ce célèbre abbé défendit aussi à ses religieux d'employer la protection des puissans du siècle et leur recommandation, afin d'obtenir de lui quelque place ou bénéfice; il faut, disait-il, que nous ayons une pleine liberté pour nous acquitter dignement de notre charge (2). Il recommanda, dans un autre écrit, ses frères défunts aux prières de l'église universelle (3); les travaux qu'il fit à son abbaye lui méritèrent les éloges. De son temps, continue l'auteur de ses Gestes, fut bâtie la tour carrée, qui, de son nom, s'appelle la Perrine, et tout le corps de bâtiment depuis cette tour jusqu'à Ste.-Catherine; l'infirmerie auprès du logement des soldats fut augmentée. Il fit en outre construire les deux tours de la porte, cette belle et forte muraille qui s'étend jusqu'à Belle-Chaire, et la tour du réfectoire qui était tombée depuis peu; il fit achever

(1) Injonctiones et inhibitiones per nos Petrum Regis facte religiosis commonachis nostris sociis deputatis et commorantibus in prioratibus nostris... vobis injungimus ut divinum officium... sine cum prioribus vestris in ecclesiis..... ut missas in dictis ecclesiis.... ut inter vos debita modestia sobrietasque ad quam vos exhortamur... ebrietasque omnium viciorum radix... inhibemus ne tabernas quascumque civitatis ville seu burgi causa bibendi..... item usum camifiarum vobis a jure interdictum tolerare non intendimus.... vobis inhibemus.... septa dictorum locorum in prioratibus exire... nisi forsan causa recreationis in domanis dictorum prioratuum... quod si priores abesse... nolumus vos dicta septa et maxime de nocte pertransire nisi... sed quod bini vel cum famulo seu honesta persona et in habitu religioso... item ostia... ad tardius hora pulsationis ignitegnii per custodem ad hoc... nulli aditus permaneat... Manuscrit du no. 14.

(2) Decet et expedit prelatum in officii sui gaudere plena libertate prohibemus ne aliquis fratrum faciat nos rogari per personam cujuscumque autoritatis pro promotione sua.... Manuscrit, no. 14.

(3) Nos cogat fraterna pietas orare ad vestre caritatis suspiramus pium suffragium eam humiliter implorando ut pro defunctis nostris.... no. 14

avec magnificence, dans l'église, les chapelles des docteurs et de St.-Jean, et la tour de l'église, travaux qui avaient été commencés par son prédécesseur. On lui doit encore plusieurs bâtimens en diverses métairies (1).

Tandis qu'il s'occupait ainsi du soin de son monastère, le roi Charles VI vint au Mont St.-Michel ; il était monté sur un coursier blanc. Le clergé descendit au-devant de lui portant la croix d'or ; l'abbé Pierre Le Roy avait sa mitre couverte de perles et de pierreries, ainsi qu'elle se voyait encore du temps de Jean Huynes. De toutes parts on criait : Noël ! Noël ! et l'on répétait : Bon roi, amende le pays.

D'abord le roi confirma Pierre Le Roy capitaine de ce Mont, et il lui dit : « feal ami, ce que tu demandes, te l'octroye de bon cœur. » Il accorda aussi aux habitans de ce Mont une charte d'exemption de taxe sur leurs coquilles : « Charles.... savoir faison a touz presens et advenir nous « avoir oye la supplication des povres gens demourans « au Mont St. Michiel faisant et vendans enseignes de

(1) Item tempore suo fuit constructa et de novo edificata turris quadrata prima tunc ex nomine suo Petro sic vocataque Baillima ab aliquibus nuncupatur item camere que sunt inter ipsam Perrinam et cappellam de sanct. Katharina infirmarium eciam prope belantarium fecit augmentari item duas turres porte cum muro inter ipsum et turrim refectorii de novo constructo item tempore suo a monitione domini pape facte sunt camere lignee in dormitorio item in ecclesia cappelle doctorum et beati Johannis contigue et turris ecclesie per predecessorem suum inchoate magnifice sunt consummate item extra monasterium fecit fieri gratigias de Bureceyo de Stay de dono Johanne de Tabula de Ycio halas de Geriecio cum pluribus molendinis in terris dicti monasterii ceteraque ipsius monasterii edificia existentia in bono statu manutenere sollicite percuravit infinita bona fecitque lingua non sufficit enarrare. Manuscrit Gesta Petri Regis, n°. 34.

« monseigneur Sainct Michiel coquilles et cornez qui
« sont nommez quiencaillerie avecques aultre euvre de
« plon et estaing gette en moule pour cause des pelerins
« qui illec viennent et affluent contenant que pour gai-
« gner et avoir leur povre vie et sustentacion ilz aient
« acoustume de vendre les dictes enseignes et aultres
« choses dessus declaireez aus dictz pelerins venans en
« pelerinaige au dict lieu lesquelx ne sauroient vivre che-
« vir ne gouverner daultre mestier lequel mestier est si
« petit quil convient quil se vende par maille et par
« denier iceux supplians implorans humblement que en
« nostre joyeux advenement au dict lieu du Mont St.-Mi-
« chiel nous plaise leur eslargir nostre grace sur ce que
« dit est pourquoy nous eue consideracion aus choses
« dessus dictes pour la singuliere et especiale devotion
« que nous avons au dict Mont St.-Michiel et aussy pour
« cause de nostre dict joyeux advenement au dict lieu
« avons octroye par ces presentes que eulx et leurs suc-
« cessours marchands faisans et vendans les dictes en-
« seignes soient francs quittes exemps à touzjors maiz
« de poyer la dicte imposition de XII desniers pour livre
« pour cause de la vente des dictes enseignes si donnon en
« mandement presens ducs de Berry et dOrleans le con-
« nestable lamiral.... de Chastillon dAmont....

C'était le treize janvier 1394 que le roi de France faisait ce pélerinage ; la même année il eut une fille qu'il appela Michèle, et ayant fait rétablir et agrandir une des portes de sa ville de Paris, il voulut qu'elle s'appelât porte de St.-Michel ; il faisait voir par-là la confiance qu'il avait au Saint Archange, « que ses prédé-

« cesseurs avaient choisi pour patron et protecteur du royaume (1) ».

Il appela à la cour Pierre Le Roy, lui assigna mille francs de pension annuelle, et lui confia les affaires les plus importantes. L'ayant envoyé, l'an 1408, au concile de Pise, il lui donna des lettres patentes par lesquelles il était défendu que, pendant son absence, personne se qualifiât de capitaine du Mont St.-Michel à son préjudice, « à « cause que vous avez une grande charge, manda une « autre fois le roi aux religieux, et beaucoup de peines « a la garde dune des places fortes et des plus impor- « tantes de nostre royaulme et de laquelle nous faisons « autant destat, cest pourquoy de nostre puissance et « pleine autorite royale nous vous exemptons de fournir » les hommes darmes que vous etes obliges, voulons et « permettons que vous les emploiez et teniez a la garde « de vostre dicte place... ».

A Pise, l'abbé Pierre Le Roy fut pris en grande affection par le souverain pontife, qui le nomma son référendaire, honneur que lui fit également Jean XXIII. C'est ainsi que les rois de France et les souverains pontifes honorèrent ce pieux et savant abbé (2). C'est le premier qui ait fait apposer en l'abbaye du Mont St.-Michel les

(1) Voyez l'histoire de l'abbaye de St.-Germain des Prez, par Bouillart, bénédictin, 1 vol. in-fol., page 111.

(2) Non omittendum videtur qualiter ipse omni genere virtutum meritis multipliciter erat insignitus fuit quarus suavissimo principi domino Carolo VI Francorum regi inde fieri meruit de magno consilio dicti regis et sue curie parlamenti necnon ut de principalioribus nobilioribus ministris et ambassoribus prefati domini regis pluries ad curiam Romanam erga summos pontifices necnon ad diversas regiones ceterasque naciones erga regnorum Hungarie Arragonum et Anglie reges multosque alios principes et prelatos nobiles dictorum regnorum destinari pro formatione unionis et extirpatione scismatis tempore suo in Dei ecclesia vigentis.... Manuscrit Gesta....

armes de sa maison, qui sont sur une des chaises du chœur qu'il fit faire, et portent « de gueule a trois pals « d'or au franc quartier de Bretagne à la cotice danchée « reignant sur le tout. »

C'est encore à lui que l'on doit le chartrier du Mont, l'un des plus beaux qu'on vît en France, et il le remplit d'une multitude d'ouvrages; il fut lui-même l'auteur de plusieurs. L'historien de ses Gestes raconte qu'il composa aussi divers traités sur les affaires ecclésiastiques du temps, et qu'il contribua beaucoup à éteindre le schisme d'Occident (1).

On lui doit pareillement un tableau du jour de la mort de ses prédécesseurs (2). Il continua d'en marquer l'année dans un autre manuscrit, commencé avant le douzième siècle (3); divers autres vieux écrits indiquent où ils furent enterrés, ainsi qu'il suit :

Mainard, premier abbé, élu l'an 966, décédé le 16 des calendes de mai 991, enterré dans un petit jardin, près du chœur de l'église de l'abbaye.

Mainard II, élu l'an 991, décédé aux ides de juillet, l'an 1009; enterré dans un petit jardin, près du chœur de l'église de l'abbaye.

Hildebert I, élu l'an 1009, décédé le 7 des ides de jan-

(1) Is cum sinodi prosecuire multos labores diversis annis scilicet hoc insistendo tam viagia faciendo quam diversos tractatus nobiliter in materia edendo sustinuit eciam concilio quidem Pisano interessendo... Alexander V cujus referendarii officium... Johanne XXIII assumpto dictum officium venerabilis abbas adhuc exercens.... etatis autem ipsius anno LXI in dicta civitate Bononensi ultra montes diem suum clausit. Gesta Petri Regis, no. 34.

(2) Voyez la collection, no. 14.

(3) C'est le calendrier dont nous avons parlé.

vier, l'an 1017 ; enterré dans un petit jardin, près du chœur de l'église de l'abbaye.

Hildebert II, élu l'an 1017, décédé aux calendes d'octobre, l'an 1023 ; enterré auprès des autres abbés, dans ce petit jardin où l'on construisit plus tard divers appartemens.

Almodus, élu l'an 1030, décédé le 16 des calendes de juin, enterré, l'an 1033, dans l'abbaye de Cérisy.

Théodoric, élu l'an 1031, décédé le 16 des calendes de juin, l'an 1033 ; enterré dans l'abbaye de Jumiège.

Suppon, élu l'an 1033, décédé le 2 des nones de novembre, l'an 1061 ; enterré dans l'abbaye de Frutare.

Radulphe, élu l'an 1048, décédé le 4 des calendes d'août, l'an 1060 ; enterré en ce monastère.

Renaut, élu l'an 1063, décédé le 14 des calendes de janvier, l'an 1085 ; enterré en ce Mont à l'entrée de l'église, auprès de son prédécesseur.

Roger, élu l'an 1085, décédé le 15 des calendes de novembre, l'an 1112 ; enterré dans l'abbaye de Cornely en Angleterre.

Roger II, élu l'an 1106, décédé le 4 des nones d'avril, l'an 1124 ; enterré à Jumiège.

Richard de Mère, élu l'an 1123, décédé le 2 des ides de janvier, l'an 1131 ; enterré dans le prieuré de St.-Pancrace de Cluni.

Bernard, élu l'an 1130, décédé le 8 des ides de mai, l'an 1149 ; enterré en l'église de ce Mont.

Geoffroi, élu l'an 1149, décédé le 4 des calendes de janvier, l'an 1150 ; enterré au bas de la nef, proche de son prédécesseur.

Richard de la Mouche, élu l'an 1151, décédé le 4 des calendes de janvier, l'an 1153; enterré en Italie.

Robert Hardi, élu l'an 1151, décédé le 4 des calendes de janvier, l'an 1153; enterré en Italie.

Robert du Mont, élu l'an 1154, décédé le 8 des calendes de juillet, l'an 1186; enterré en ce monastère.

Martin, élu l'an 1187, décédé le 6 des calendes de mars, l'an 1191; enterré en ce Mont, près de son prédécesseur.

Jourdain, élu l'an 1191, décédé le 8 des ides d'août, l'an 1212; enterré en l'église de Ste.-Marie de Tombelaine.

Radulfe des Iles, élu l'an 1212, décédé le 2 des ides de février, l'an 1231; enterré en ce monastère.

Thomas des Chambres, décédé le 3 des nones de juillet, l'an 1225; enterré en ce monastère.

Raoul de Villedieu, décédé le 15 des calendes d'avril, l'an 1236; enterré en ce monastère.

Richard Tustin, élu l'an 1236, décédé le 4 des calendes d'août, l'an 1264; enterré au bas de la nef de l'église.

Nicolas Alexandre, élu l'an 1264, décédé le 15 des calendes de décembre, l'an 1271; enterré en cette église.

Nicolas Famigo ou Fanigo, élu l'an 1271, décédé le 14 des calendes d'avril, l'an 1279, enterré en ce monastère, sans qu'on sache le lieu, à cause des changemens qui ont été faits aux édifices.

Ranulphe II, élu l'an 1279, décédé le 14 des calendes d'avril, l'an 1280; enterré en ce monastère.

Jean Le Faë, élu l'an 1280, décédé le 3 des ides de juillet, l'an 1298; enterré en ce monastère.

Guillaume du Château, élu l'an 1299, décédé le 3 des ides de septembre, l'an 1314; enterré au bas de la nef de l'église.

Jean de la Porte, élu l'an 1314, décédé le 18 des calendes de mai, l'an 1334; enterré dans la chapelle de St-Jean l'Evangéliste, qu'il avait fait faire, du côté du midi.

Nicolas-le-Vitrier, élu l'an 1335, décédé le 3 des calendes de novembre, l'an 1362; enterré en ce monastère..

Geoffroi de Servon, élu l'an 1363, décédé le 2 des calendes de mars, l'an 1386; enterré en cette église (1).

C'est ainsi que le savant abbé Pierre Le Roy s'était occupé à graver sur un vieux parchemin les noms et le jour de la mort de ses prédécesseurs. On doit encore lui attribuer, ou du moins à ses religieux, un manuscrit ainsi conçu :

« En ceste abbaye du Mont Sainct Michel est acoustume que vng religieux qui a este en lestat de

(1) Sur le même tableau, mais d'une écriture différente, on trouve la mort de Pierre Le Roy et de Robert Jolivet : l'un mourut le 16 des calendes de mars 1410, et fut enterré à Boulogne; l'autre, élu l'an 14 , mourut l'an 1444, le 16 des calendes d'août, et fut enterré à Rouen.

Jean Gonault, élu l'an 1444, fut enterré en ce monastère; le cardinal d'Estouteville, élu l'an 1446, mourut et fut enterré à Rome le 10 des calendes de février 1482; André Laure, élu l'an 1483, mourut et fut enterré en la chapelle de la Ste.-Trinité en cette église, devant l'autel de St-Sauveur, le 25 de mars 1499. Guillaume de Lamps, son successeur, mourut aux calendes de mars 1510, et fut déposé dans la chapelle de Notre-Dame, derrière le chœur, en cette église; Guérin Laure fut enterré dans la même chapelle, près de son prédécesseur, l'an 1513, le 17 de février : enfin Jean de Lampe mourut le 4 décembre, l'an 1523, et fut enterré dans la même chapelle, auprès des deux derniers. Ce monastère ensuite, jusqu'à nos jours, a été gouverné par des abbés commendataires, qui n'ont point vécu au Mont St.-Michel et n'y ont point été enterrés.

« religion lespace de cinquante ans ou plus peult estre « jubile et par icelle jubilation a merite destre absoulz et « descharge de en avant estre mys ou escript aux messes « et autres offices commnunts et ordinaires de leglise « avec les aultres religieux ainsy que impuyssant et pour « ce que ce bene fut de jubilation impetres le dict reli- « gieux doigt par humilite en chapitre demander la dicte « jubilation a son abbe vicaire ou prieur et a linstant « lesser son reng dantiquite et soumettre au dessoubz de « tous les religieux profes dudit lieu puys apres sa re- « queste inteimee au commandement de son prelat ou « cellny qui preside en chapitre reprendre son reng et « degre et au sortir de chapitre soy presenter avecqz « grande humilite et prostration devant le grand aoustel « de monsieur sainct Michel et y faire son oraison et la « procession du chapitre fynyr les dits religieux estant « devant le dict grand aoustel le chantre ou soubz chantre « commence le respons de monsieur sainct Michel cest « assavoir le Sanctus et apres le respons finy le dict pre- « sident du chapitre dict le verset in conspectu angelo- « rum avecqz loraison et apres le d. president du cha- « pitre prend de leau beniste et en donne au dict reli- « gieux lequel est a genoulz et se leeve en besant le « grand aoustel en grand reverence et le dict president « le bese en disant pax tibi frater et le remet en son reng « et degre dantiquite » (1).

Les religieux avaient encore d'autres usages singuliers, comme le témoigne un de leurs manuscrits, écrit en latin, à la fin du XIVe. siècle ou au commencement du sui-

(1) Voyez la collection de manuscrits, n°. 34.

vant (1) ; c'est le cérémonial du Mont St.-Michel. Tous les matins ils disaient les Vigiles des morts, les Psaumes de la pénitence et Prime ; ensuite on célébrait une messe de la Ste. Vierge dans la chapelle des Trente-Cierges. Après cette messe, le chantre nommait ceux qui devaient la nuit suivante veiller à la garde du Mont : il désignait deux religieux qui, accompagnés d'un frère et d'un clerc de l'église, faisaient le tour du monastère et des murs avant le milieu de la nuit ; deux des paroissiens d'Ardevon et autant de la paroisse d'Huisnes veillaient sur les murs, et un religieux avec quatre ou cinq serviteurs gardait la porte.

Il y avait quatre messes conventuelles ; les religieux se prosternaient et récitaient le *Miserere* le visage contre terre. Pendant le dîner ils faisaient la lecture ; c'était ordinairement dans la vie des Saints. Après le repas, ils se rendaient à l'église en chantant le *Miserere*. Quelques-uns se reposaient ensuite ; d'autres priaient ; la cloche appelait à None ; après cet office, on s'occupait à travailler ou à lire. Voilà l'emploi du jour (2).

A Pâques, après avoir chanté Matines et avant le *Te Deum*, un des frères, représentant le Seigneur, revêtu d'une aube avec quelques marques de couleur de sang, portant sur sa tête un diadème, avec une barbe majestueuse, les pieds nus, une croix à la main, passait à

(1) Voyez la collection de manuscrits, n°. 14.

(2) Dicet fratres qui fuerint de custodia noctis.... circumeundo domum et muros duo in qualibet nocte cum duobus clericis ecclesie unus frater et unus clericus ante mediam noctem et alii duo post et nulli de hiis excusantur nisi abbas prior capitaneus et illi qui in crastina die dicent quatuor missas conventuales et missam de sancta Maria, et non tenentur isti ire ad matutinum nec ad primam eo quod fuerint impediti pro custodia et cantores in duodecimale....

travers le chœur (1) ; trois diacres en dalmatique et l'amict sur la tête, portant à la main des vases remplis de parfums, venaient par le bas du chœur, et chantaient ces paroles de l'évangile : *Quis revolvet lapidem ab ostio monumenti* ? Un autre religieux, revêtu d'une chape blanche, une palme à la main, une couronne sur la tête, représentant l'ange, chantait sur l'autel ces autres : *Quem quæritis*..... ? les trois diacres répondaient : Nous cherchons Jésus de Nazareth ; l'ange ajoutait : Il n'est point ici, venez et voyez : *Non est hic*.... Ici l'ange disparaissait et les trois diacres restaient auprès du sépulcre ouvert ; ensuite deux des frères, représentant deux anges, revêtus de chapes rouges, chantaient au fond du sépulcre: *Quid ploras* ? pourquoi pleurez-vous ? Un des diacres répondait comme Marie Madeleine : Parce qu'ils ont enlevé mon Seigneur, et je ne sais où ils l'ont mis : *Quia tulerunt Dominum meum et nescio ubi posuerunt eum* ; les deux anges continuaient: *Quem quæritis viventem cum mortuis, non est hic*.... celui que vous cherchez est vivant, il n'est plus ici ; rappelez-vous ce qu'il vous disait lorsqu'il était avec vous en Galilée, qu'il fallait que le Fils de l'homme souffrît, fût crucifié et ressuscitât le troisième jour ; venez et voyez. Les trois diacres, comme les saintes femmes de l'évangile, entraient dans le sépulcre ; les deux anges ajoutaient aussitôt: Allez annoncer à ses disciples qu'il est ressuscité, *euntes*.... Alors les diacres sortaient du sépulcre, en faisaient le tour, et celui qui représentait

(1) Frater qui erit deus habebit habitum de alba tincta sicut in sanguinè cum diademate et barba nudis pedibus cum cruce transiet per chorum........

le Seigneur, venant par un autre côté, se plaçait vis-à-vis du sépulcre, et disait à celui des diacres, qui le premier, après avoir fait le tour de l'autel, se présentait devant lui : *Mulier, quid ploras, quem quæris* ? pourquoi pleurez-vous ? qui cherchez-vous ? Le diacre, comme Ste. Madeleine, répondait : *Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum*; si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis ? Le religieux qui représentait le Seigneur, montrant le crucifix, chantait ce seul mot : *Maria* ! et le diacre l'appelait maître, et se prosternait à ses pieds ; le religieux continuait : *Noli me tangere*... je ne suis pas encore monté vers mon père ; il donnait ensuite sa bénédiction et se retirait. Le premier diacre en se relevant disait : Le Christ est vivant ; le second : Il est déchiré ; le troisième chantait *ergo clamia* ; l'ange, sur l'autel, *resurrexit* ; les anges du sépulcre, d'une voix élevée, *resurrexit* ; ensuite les diacres revenant au lieu d'où ils étaient partis, d'une voix fort élevée, chantaient *resurrexit*, il est ressuscité, et entonnaient le *Te Deum*, qui était chanté en triomphe (1).

Telles étaient les cérémonies de ces bons religieux du temps de l'abbé Pierre Le Roy ; c'est ainsi qu'on repré-

(1) Tres qui erunt mulieres vestiti de dalmaticis albis habentes admitta super capita ad modum matronarum deferentes alabastra venientes per inferiorem partem chori.....

Ille qui angelus erit super altare inductus capa alba tenens palmam in manu et habens coronam in capite cantet.....

Duo fratres in sepulchro qui erunt duo angeli inducti de capis rubeis dicant.....

Post benedictionem revertatur in vestiarium prima mulier surgens dicat Christus vivens secunda mulier dicat laniatur tertia mulier......

In Vigilia Epyphaniæ ad prandium habeant fratres gastellos et ponatur faba in uno et frater qui inveniet fabam vocabitur rex et sedebit ad magnam mensam et scilicet sedebit ad vesperas ad matutinum et ad magnam missam in cathedra parata.....

sentait encore les mystères de Notre-Seigneur : ces pièces saintes augmentaient la dévotion et instruisaient le peuple. Dans ce même XIVe. siècle, le chapitre de Bayeux mettait à l'amende le curé de St.-Malo de cette ville, pour avoir fait jouer dans son église le mystère de la Naissance de Notre-Seigneur.

La poésie était alors aussi très-cultivée au Mont St.-Michel. Le treizième siècle ne nous offre de poètes dans l'Avranchin que Henri d'Avranches, jongleur de Henri III, roi d'Angleterre, qui composa un poème sur les guerres des barons anglais, contre le roi Jean-sans-Terre et son fils Henri III, et d'autres poésies contre Michel Blanc-Pain ; ces ouvrages sont perdus. Mais il fallait que le Mont St.-Michel jouît d'une grande célébrité dans le XIVe. siècle, puisqu'une grande quantité de poètes le célébrèrent dans leurs vers ; il devint le sujet de plusieurs poèmes. Un auteur en fit trois sur ce Mont vénérable ; on voyait même alors des poètes qui avaient coutume de jurer par St.-Michel.

« Si jai barbe long et pendant
« Est cesti chevre ou pelrinant
« Si nai barbe — par saint Michel
« Cesti nest male mais femel ».

D'autres célébraient les exploits de St.-Michel ; un d'eux fit un poème où St. Paul est conduit en enfer par l'Archange, qui lui en fait voir toutes les horreurs :

« Saint Michel sen vait avant
« Saint Pol le suit psalmes disant.

Le Mont St.-Michel nous offre aussi un manuscrit en

vers français, composé à la fin de ce XIVe. siècle par un prieur du Mont, dans la ville de Dol, en Bretagne.

Il comprend trente-trois petits poèmes ; ce trouvère commence ainsi le premier qu'il a intitulé « Le Tombel « de Chartrouse » :

« A ses tres chiers seignours et peres
« Le prieur Eustace et les freres
« De la Fontaine Notre Dame
« Un chaistif recommande same
« Qui a despendu longuement
« Les besans dieu trop folement
« Et pour ce quil se sent coupable
« Envers la mueste pardurable
« Tant quil ne pourroit avoir dire
« Par soy a lamende suffire
« Ci vous supplie en charite
« Que vous par vostre humilite
« Du relief de vos oraisons
« Daigniez a ses chaistir oisons
« Faire meduine et secours , etc.

Après ce préambule il continue ainsi :

« Deux ducs ou temps de jadis furent
« Qui pour ne scey quel cause murent
« Entrelx. II. une moult grand guerre
« Lun ot en cezile sa terre
« La ou volcan nuit et jour forge
« Par son nom fut nomme Estorge
« Et se contint moult noblement
« Que il fut puissant grandement
« De toute puissance mundaine.
« Lautre duc fut de Sardaine

« Ou sunt les mineries dargent
« Niert puissant a champ ne a ville
« Aultant comme cil de Cecile
« Cil fut Eusebe appelle
« Mais il ne doit estre cele
« Que cil ne se peut pareil faire
« De richesce a son adversaire
« Si ne fut il ne mol ne tendre
« Ainz ot bon cuer por soy deffendre
« Et plus preux fut daultre partie
« Car il estoit de meilleur vie
« Et a la verite retraire
« Prouesce nest que de bien faire, etc.

Le trouvère fait secourir le duc de Sardaigne par les âmes du Purgatoire, et son but est de faire voir en ce poème qu'il est avantageux de prier pour ces ames; qu'elles sont reconnaissantes et nous portent secours. Il commence son second petit poème par cette vérité morale qu'il tire des faits qu'il va raconter :

« Beaute de corps nest que peinture
« Cest un fraile bien qui pou dure
« Et si nuit en double maniere
« Car souvent plus fier ou plus fiere, etc.

Il dit dans le titre qu'elle fait « enorguillir soy priser « et le corps folement desirer ».

Il a intitulé un autre chapitre ainsi :

« Dun frere qui embloit chacun jour I pain pour menger
« Segretement et il sen desista par le sermon de St.
« Theon ou sunt loees confession et bonne abstinence
« Et gloutonnie reprouvee ».

« Donc ou temps quil estoit novice
« Il fut trop entrepris dun vice
« Qui tost maine a plusors pechiez
« Tous ceulx qui en sunt entachiez
« Sil ne corrigent lor folie
« Cest le pechie de gloutonnie
« Jeunesce le fist plus errer
« Quil ne se pot pas conseirer
« A menger le jour seulement
« Une fois et si povrement
« Comme son mestre se tenoit
« Car pour ce quil li souvenoit
« De menger la nuit ot cozage
« Lennemi de lumain lignage
« Li fist un malvais us a mordre
« Quar quant les freres selon lordre
« Apres nonne mengie avoient
« Endementiers quen sauf mettoient
« Le pain le sel leau la nape
« Il muchoit tousjour soubs sa cape
« un pain, etc. . . . . . .

« . . . .
« Il nest nul qui en terre maigne
« Qui aucune fois ne mespraigne
« Nest qui fasse tout a mesure
« Tousjours estrille par nature
« Nostre fraile condition
« Pour ce qui a discretion
« Sil doit les perils prevoier
« Quil nestrille jusqua choier
« Et sil chiet par mesaventure
« Par confession nette et pure
« Se releve prochainement
« . . . . etc. »

Il y a des recherches et de l'érudition dans ces petits poèmes ; l'auteur cite Ptolemée, Senèque, Aristote, etc.

« Cil philosophe Tholomée
« Qui sur touz ot la renommee
« Destre bon astronomien
« Au temps lemperielre Adrien
« . . . .
« . . . . . , ...
« En ceste mortel region
« Si prent sa delectation
« Chacun vivant soit homme ou fame
« Devers la char ou devers lame
« Qui tousjours estrivent ensemble
« Et ce qui plaist a lun ce semble
« Lautre a grant paine sy accorde
« La char qui est boeuse et orde
« Si quiert son delit par nature
« Bassement et a ville cure
« Donc il convient au vergoigne
« Si comme Seneque en tesmoigne
« Ceux qui le veulent consentir
« Et tous en la fin repentir
« Lame se veult pour le contraire
« Au ciel par noble labour traire
« Et vertueux et honourable
« Dont le memore est delectable
« Et lespoir bon de la merite
« Si comme Aristote recite
« . . . . etc.

Le poète intéresse aussi le lecteur par les principes de morale qu'il développe et les leçons de sagesse qu'il donne :

« Helas nul ne doit seur estre
« En cette vallee terrestre
« Tant Dieu pour li beaux signes
« Maintes faiz chaient les plus dignes
« Et nul ny peust sans peril vivre »
« . . . .
« . . . . »
« Bon fait apprendre en jeune aage
« Bonne costume et bon usage
« Quiconque voult son salu guerre
« Quar aussi que le pot de terre
« Retient et garde longuement
« Lodour quil boit premierement
« Tout aussi homme par nature
« . . . . etc.

Enfin l'auteur finit son ouvrage par un poème sur le chant du rossignol, où il a eu en vue principalement la passion de Jésus-Christ :

« Roussigneul qui repaires quant le temps assouage
« Pour nouier le depart du froit temps yvernage
« Tu qui par ton doulx chant esbaudis maint courage
« Vien a moy je ten pri si me fai un message
« Vu ou aller ne puis . . . .
« Len dit de cest oisel quant sa mort est prochaine
« Quil monte sur une arbre qui est depines plaine
« Puis tent le bec a mont et de chanter se paine
« Tant que la mort li oste lesperit et lalaine
« Par doulx chant devant laube son createur honnoure
« Et que quant le jour croist a chanter sesvigoure. »

Pierre Le Roy laissa aussi au Mont St.-Michel des hommes lettrés dont nous avons des manuscrits, et où

l'on trouve des pièces de vers qui ne sont pas sans mérite. Quelques années après la mort de cet abbé, un des religieux, à la prière de ses frères, récrivit, mais en l'abrégeant, le manuscrit du chanoine de St.-Aubert et celui d'un autre auteur qui vivait à la fin du xe. siècle et au commencement de l'onzième (1) ; il y ajouta les miracles arrivés l'an 1333, et quelques autres de son temps. Cet ouvrage est désigné sous le n°. 34, quoique sous ce numéro il y ait encore six autres manuscrits différents : nous avons choisi dans tous ces manuscrits ce qui convenait à notre sujet. Un autre religieux, dans le même temps, transcrivit aussi, en les abrégeant, les manuscrits de l'abbaye. Nous l'avons employé, il porte le numéro 24 ; mais il ajouta une courte chronique en français, et au lieu de suivre les anciens religieux, qu'il avait copiés, il inventa des légendes toutes merveilleuses (2). Il est plus recommandable par les petits poèmes qu'il composa et qui terminent son ouvrage :

« Doulx Jesuschrist doulz createur
« En qui jay toute mesperance
« Doulz roi doulz dieu doulz sauveur
« Qui nas ne fin ne commencance
« Doulcement me donne tamour
« Et de ta gloire cognoissance
« Et mottroye par ta doucour
« Vraie confession et repentance

(1) Nous l'avons cité à la page 150, ligne 15.

(2) Ainsi il invente l'épisode du loup, qui, à la place de l'âne du pasteur d'Austeriac, porta les provisions des ermites jusqu'à la fin de sa vie, fait toucher le pied du rocher par un enfant au berceau, du temps de St. Aubert, prend le *milibus distans sex* des anciens manuscrits pour des lieues de France. Le reste est tiré des manuscrits.

« Vrai Jesuschrist je te mercie
« Que tu mas donne ta figure
« Corps et ame sante et vie
« Cinq sens pour adrecier ma cure
« Et par ta grand debonnairie
« Vivre a soustenir nature
« Par charite noublie mie
« Moy qui suy ta creature
« Donne moy tel entendement
« Que je puisse vouloir et faire
« Ton plaisir ton commandement
« Dire le bien et le mal taire
« Et faire pour mon sauvement
« Priere qui te puisse plaire
« De peril et de dampnement
« Veilles mon corps et mame retraire
« Vray dieu qui vois en ta presence
« Quanque len pense dit et fait
« Qui vois et sces par ta science
« Tout mon pechie tout mon meffait
« Ayes de moy compacience
« Qui par mon pechie se deffait
« Des pechiez me donne indulgence
« De penser de dit et de fait
« Vray Dieu qui as en ta puissance
« Tout quenque est fait fu et sera
« Deffent de mal et de pesance
« Qui bien me fait fist et fera
« Et me donne ferme creance
« Et faire ce que te plaira
« Et me fay estre sans doubtance
« Devant toy quant tout fenira
« A touz ceulx qui de moy memoire

« Envers toy ont fait et feront
« Octroye leur vray roy de gloire
« Grace et salut quant il mourront
« A touz autres paix et victoire
« Tant com en ce monde seront
« Et quanque leur est necessaire
« Quant de ce siecle partiront
« Glorieuse Vierge Marie
« Vueilles prier ton doulx enfant
« Par qui nous fu rendue la vie
« Quil nous vueille a touz faire tant
« Pauvres hommes qua la partie
« Nous traye et nous vueille amer tant
« Que nostre oroison soit oye
« Et tout nostre autre fait plaisant. »

Il y a de l'onction dans cette prière, et le style en est clair et coulant. Quelques savans ont cru que le *t* devant la syllabe *ion*, à la place de l'*s* ou du *c*, nous venait dans ces derniers siècles des Anglais. Les vers singuliers qui suivent immédiatement les précédens prouvent que cette opinion n'est pas fondée.

« Doulz Dieu qui est sens fin et sens inicion
« Qui toute creature as en subjection
« En ta grant prudence en ta protection
« Commant maime et mon corps et toute maction
« Deffent moy quoyque face de desperacion
« Dorgueil dire denvie et de detraction
« Dyvresse de luxure de fornicacion
« Fay moy haire tout vice toute inclinacion
« Tres doulz Dieu donne moy par inspiracion
« Volente de bien faire et meditacion

« Donne moy tres doulz Dieu sens et discrecion
« De hair cest vil siecle et sa deception
« Et si te pri doulz Dieu par vraie entencion
« Par la tres grant pitie par la compassion
« Que de ta mere eus quant souffris passion
« Que menvois en la fin vraie confession
« De ton precieux corps vraie reception
« Et si te pri doulz pere par intercession
« De ta tres doulce mere quen ta grand mansion
« Puist sens fin avoir mame participation
« Si quel puist eschapper la tribulation
« Les grans ais les grans brais et lesion
« La glace la froidure le brazier larsion
« La mort perpetuele et la dampnacion
« Ubi erit fletus et stridor dencium.
Amen. »

Voici encore l'emploi d'une même rime et de vers de mesure différente ; cette manie des consonnances vient des anciens Armoricains :

« Biau sire dieux en qui je croy
« Vueilliés avoir merci de moy
« Et me donne tenir la foy
« Que sainte eglise tient de toy
« Tres doux dieu de Nasareth mon dieu et mon comfort
« Garde moy de pechie et de villaine mort
« Et au jour de ma fin maine mame droit port.
Amen. »

Ce bon religieux a voulu donner un exemple de toutes les espèces de vers français que l'on faisait alors ; il finit par ceux-ci :

« Sainte Marie dame royne genitrix
« Glorieuse pucelle porte de paradis
« Si vous onques oystes par la vostre merci
« La voix duu pecheur qui vous criast merci
« Ne nulle pecheresse a qui fuissiez refui
« A jointes mains vous pri quayez de moi merci
« Ce nest pas pour desserte que laye desservie
« Mais par votre douceur dame sainte Marie
« Si vraiment com Dieu prist en vous chair et sans
« A trestous mes besoings me soiez vous aidant
« La ou ma bouche me clorra en mourant
« Et huil a ma teste miront de mort tournant
« Corps contre mame mira mortifiant
« Et naurai nul membre dont il me soit aidant
« A ce jour vous pri mere du roy le tout puissant
« Questes couronnee lassus ou firmament
« Qua leure de ma mort ou fois dieu nest aidant
« A mame soiez Dame presentement secourant
« Quanemi nait puissance quil la voit en gignant
« Nulles paines denfer la ny sait tourmentant.
Amen. »

L'abbé Pierre Le Roy avait établi pour son vicaire-général Nicolas de Vandastin, qui a laissé un rôle ou catalogue des abbayes qui avaient contracté union avec celle du Mont St.-Michel. Le monastère du Mont ne dépendait d'aucun autre; il se gouvernait lui-même; mais il s'était uni par des liens de fraternité avec les couvens les plus célèbres. Voici en quoi consistait cette union : les religieux en général se regardaient tous comme étant de la même abbaye ; les abbés, dans les autres monastères, recevaient le même honneur que dans leur propre couvent. Si dans ces visites

ils trouvaient quelque religieux qui fût sous le poids des peines disciplinaires, ils pouvaient l'absoudre, et les religieux qui avaient encouru l'indignation de leurs abbés, étaient reçus dans un de ces monastères jusqu'à leur parfaite réconciliation. A la mort d'un des religieux, on sonnait les cloches dans toutes les églises; on chantait l'office des morts, ensuite une messe solennelle; tous les prêtres célébraient le saint sacrifice; les autres religieux récitaient le psautier, et on faisait une distribution de trente pains aux pauvres. Telles étaient les conditions principales de l'association (1). On comptait cinquante-cinq abbayes et un prieuré ainsi unis avec le Mont St.-Michel (2). Les monastères de la Luserne (3), de Savigny et de Montmorel, entrèrent dans cette société (4).

On peut encore attribuer au vicaire-général de Pierre Le Roy une autre table, qui contient le nom des bienfaiteurs pour lesquels on célébrait tous les jours le saint sacrifice dans l'église de l'abbaye (5) : c'étaient la comtesse d'Allecome, qui avait apporté au Mont St.-Michel de superbes ornemens, et avait déchargé les religieux d'une grosse somme d'argent qu'ils devaient au roi; la duchesse d'Orléans, qui leur avait fait présent de cent une livres

(1) Ut unum sit monasterium unus conventus unum capitulum omni diversitate tam corporali quam spiritali remota... si vero contigerit aliquem monachum sententia detineri poterit eum absolvere ... 30 panes pro eodem in eelemosinam dabuntur.

(2) Manuscrit, nº. 22.

(3) Sancte Trinitatis de Lucerna. Manuscrit dans la collection, nº. 34.

(4) x ccc viii Savigniacensis.... x ccc xlix de monte Morelli. Manuscrit dans la collection, nº. 14.

(5) L'écriture est du commencement de ce quinzième siècle Voyez le nº. 14.

qu'elle possédait de droit héréditaire sur la terre de Bouillon ; le roi Charles VI, qui leur avait offert les revenus de Henneville et de Treauville, jusqu'à ce qu'il leur eût assuré un revenu annuel de cent livres ; le roi Philippe et la reine, qui leur avaient abandonné cent livres de revenu sur le fief-ferme de St.-Jean-le-Thomas ; le seigneur et la dame de Thorigny, le seigneur Jean-de-la-Champagne, le seigneur Raoul Tesson et son épouse Jacquemine, le roi de Navarre, qui leur fit présent de cinquante livres de revenu sur le prieuré de la Bloutière ; les deux abbés de ce Mont, Jean et Geoffroi, et Laurent Leguat, Jean Gardou et Jacques Legey (1).

On acquittait chaque semaine quarante messes fondées par ces bienfaiteurs. Une de ces messes était dite dans la chapelle des Trente-Cierges, pour tous les anciens bienfaiteurs. Les religieux en célébraient encore vingt-trois autres dans la même semaine, pour les seigneurs de Ducey et de St.-Brice, l'évêque de Dol ; pour Pierre de Touchet, qui avait donné à St. Michel trois cents livres ; pour Michel de Chaux, Genton, Bechart et Jautée : trois autres messes étaient dites dans la chapelle du Circuit pour l'abbé Richard.

Nous avons un détail curieux des reliques que l'on montrait du temps de Nicolas Vandastin, aux pélerins qui venaient de toutes les parties de l'Europe honorer ces restes sacrés, et implorer la protection de l'Archange : « S'il fal-

(1) Domino Johanne de la Champaigne uxore patre et matre suis una missa per ebdomad qui dedit quindecim libras Tur. annu redd... Radulpho Tesson domino de Grippone et domina Jacquemina ejus uxore missa per ebd. qui dedit centum scuta auri et unum calicem et domina Jacquemina ejus uxor dedit quinquaginta libras ut spousus ultimus scilicet dominus Nicholaus Paganelli particeps esset dicte misse... n°. 14.

« lait nombrer toutes les personnes de marque qui sont ve-
« nues par dévotion visiter cette église, dit un historien de
« ce Mont, on en remplirait en peu d'années de gros vo-
« lumes ; car, pour parler en général, presque tous les
« rois et reines de France, qui ont esté depuis la fonda-
« tion de ce lieu jusqu'à Henri IV, y sont venus, comme
« aussi plusieurs rois d'Angleterre. Quant aux princes
« et ducs, ce serait chose encore plus difficile à les nom-
« brer : nous pouvons mettre en ce rang tous les ducs et
« duchesses de Normandie et de Bretagne sans excep-
« tion (1) ».

Les dons offerts au chef de St. Aubert, les anneaux et les colliers d'argent rompus, les lingots de fer et la moitié des nappes de bure étaient abandonnés au trésorier qui faisait voir ces saintes reliques aux pélerins (2).

On montrait d'abord les reliques envoyées de Rome, l'an 712, par le pape Constantin ; elles furent renfermées, au commencement de ce xve. siècle, dans un reliquaire en forme d'autel, au-devant duquel était un beau porphyre. On disait, et la pieuse crédulité du temps admettait généralement, que c'était du bois de la vraie croix, des parties de l'éponge, de la couronne d'épines, des vêtemens et du berceau de Notre-Seigneur, du voile et des cheveux de la Ste.-Vierge et de Ste. Anne, une partie de la verge du grand-prêtre Aaron, quelques ossemens de St. Siméon-le-Juste et des saints apôtres, des vêtemens de St.

(1) Jean Huynes, n°. 22.

(2) Thesaurarius habeat redditus suo officio pertinentes videlicet oblationes capitis sancti Auberti et quartam partem decime de Boce et alia que hactenus consuevit et ferlingos de collecta et annulos fractos et monilia fracta sive argentea et medietatem maparum bundictarum. Manuscrit constitutiones abbatio.

Jean l'Evangéliste, des reliques des saints Innocens et de plusieurs martyrs, des trois enfans de la fournaise et de quelques saints confesseurs, de celles de Ste. Marie Madeleine, de Marthe sa sœur, et de plusieurs autres saintes femmes. Un ciboire, dont la coupe était une noix d'Inde et le couvercle de vermeil, contenait des ossemens de quelques saints martyrs, de Ste. Marie Egyptienne, des fragmens du manteau de pourpre dont Notre-Seigneur fut revêtu par dérision, de son berceau et de la table sur laquelle il célébra la Cène : ces reliques étaient un présent du même souverain pontife. Un soleil d'argent doré contenait une parcelle de la colonne où Notre-Seigneur fut attaché; c'était une offrande qui venait aussi de Rome. Un petit coffre de plomb doré renfermait des restes de Richard, roi d'Angleterre; de St. François d'Assise; quelques parties des vêtemens sacerdotaux de St. Anselme, du sépulcre de Notre-Seigneur et de celui de la Ste.-Vierge, d'un mouchoir de Notre-Seigneur, de la tunique de la Ste.-Vierge et des cheveux de Ste. Marie Madeleine. Un reliquaire d'or contenait un doigt de St. Pair, évêque d'Avranches; des reliques de Ste. Pétronille, fille de St.-Pierre; de St. Malo, évêque, et de plusieurs autres saints : dans un globe d'argent doré étaient celles de St. Germain, évêque de Paris. Le roi Childebert III, venant visiter ce Mont, y apporta, l'an 711, des reliques de saint Barthelemy, apôtre, et de saint Sébastien, martyr.

Des reliques de Ste. Euphrosine furent envoyées par un abbé nommé Théodose, de la ville d'Alexandrie, où la sainte avait vécu; elles étaient renfermées dans une boîte d'argent. Le corps de St. Aubert reposait dans une châsse fort riche, du prix de 88 marcs d'argent, faite

en ce xv[e]. siècle ; son chef depuis long-temps était enchâssé dans un dôme d'argent. Dans ce même siècle on orna d'or, de cristaux et de pierreries, un des bras de ce grand saint, sur lequel on avait coutume de mettre la main et de jurer lorsqu'on voulait affirmer quelque chose de grande importance. Une partie des reliques du Mont Gargan étaient posées sur un angelet d'argent doré ; les autres étaient déposées dans un cœur d'argent doré, soutenu d'un angelet d'argent doré, que Nicolas Guernon, moine et prieur claustral de cette abbaye, l'an 1413, fit faire, comme le prouve l'inscription. On conservait encore l'écu, le bouclier et le poignard dont St. Michel s'était servi pour tuer le serpent d'Irlande.

On faisait voir également les reliques de St. Innocent, un des braves soldats de St. Maurice ; deux côtes de St. Agapite, martyr, encore couvertes de chair du temps de Jean Huynes, qui nous apprend cette circonstance, et qui atteste que plusieurs avaient été guéris par leur foi en ces saintes reliques ; un os du bras de St. Laurent, et quelques-uns des charbons sur lesquels il fut brûlé ; toutes ces reliques avaient été apportées dans le xi[e]. siècle par Suppon, et elles furent mises en divers temps dans des châsses enrichies d'or, d'argent et de pierreries. Le prieur d'un couvent du royaume de Naples, en faisant société avec les religieux du Mont St.-Michel, leur envoya des parcelles du sépulcre de la Ste.-Vierge et de la crèche de Notre-Seigneur ; elles furent déposées par Raoul de Villedieu dans une châsse d'argent, « portée sur pied de calice, dit Jean Huynes », et le même abbé fit enchâsser des ossemens de St. Fabien et de St. Sébastien dans deux images des mêmes saints, soutenues sur un même pied ;

le tout d'argent doré. Des reliques de Ste. Agnès et de Ste. Agathe furent apportées de la chapelle du roi de Sicile, par Thomas Bruni, son chancelier, dans le XII°. siècle. Les religieux possédaient encore quelques parties du corps d'Olanus, roi de Norwége et martyr ; des dents de St.-Nicolas, évêque (ces dents étaient dans un reliquaire, fait l'an 1413, que tenait une image d'argent doré du même saint) ; quelques parties de la chasuble, de l'étole et du manipule de St. Denys l'Aréopagite, teints de son sang, placés dans un candélabre à six branches d'argent doré ; un ossement de St. Martin, évêque de Tours, dans un cristal dont le pied était d'argent doré ; quelques reliques des saints Innocens, dans un reliquaire d'argent émaillé ; un doigt de St. Jean-Baptiste, dans un chandelier de cristal sur un pied d'argent doré ; des cheveux du même saint, dans une boîte d'argent, et quelque chose de St. Luc, dans un globe aussi d'argent ; l'étole et le manipule de St. Eloi, évêque de Noyon, conservés dans une châsse de bois peint : « On « croit, dit Jean Huynes, que c'est un ouvrage de ses « mains, et que ces reliques furent miraculeusement con- « servées en la terre d'où elles furent levées tout entières « 200 ans après sa mort. »

Charles de Châtillon, dit de Blois, vint les pieds nus, depuis Rennes jusqu'au Mont St.-Michel, l'an 1363, apportant avec lui des reliques de Ste. Hilarie et de Jason, son fils, dans un reliquaire de cuivre doré ; quelques parties du corps de St. Yves, prêtre et patron de la Basse-Bretagne, dans un autre reliquaire d'argent, soutenu entre les mains d'une image du même saint. Henri, duc de Penthièvre, fit aussi apporter en ce Mont des ossemens

des trois enfans de la fournaise, un ornement sacerdotal de St. Jean l'Evangéliste nommé infule, de l'huile du sépulcre de St. Nicolas , du baume de Notre-Seigneur, et quelques autres reliques qui avaient toutes été apportées de Rome par Alain Guidonocy, gardien des cordeliers de Guingamp ; l'abbé Pierre Le Roy les déposa dans un grand reliquaire d'argent en forme de pupitre. Philippe-le-Bel, roi de France, y apporta deux épines de la couronne de Notre-Seigneur, une partie de la vraie croix, qui fut enchâssée dans une croix d'argent doré, soutenue par une image de Ste. Hélène, du même métal. Une autre partie de la vraie croix, enchâssée dans un livre d'argent doré, fut donnée par Charles VI à l'abbé Pierre Le Roy, l'an 1393 ; la relique avait été envoyée de Constantinople à ce même monarque.

CHAPITRE XV.

XVe. SIÈCLE.

ROI DE FRANCE, DUC DE NORMANDIE ET DU PAYS D'AVRANCHES.

Charles VII.

DUC DE NORMANDIE ET DU PAYS D'AVRANCHES.

Charles, fils de Charles VII.

ROIS DE FRANCE ET DU PAYS D'AVRANCHES.

Louis XI. Charles VIII.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Jean de St.-Avit, 1391. Martin Pinard, 1442. Jean Boucart, 1453. Louis de Bourbon, 1485.

Jean de St.-Avit, après avoir gouverné quelques abbayes étrangères, avait été appelé à l'évêché d'Avranches. Il

était né à Châteaudun, diocèse de Chartres. Il se montra zélé défenseur de la dignité épiscopale. Ce fut par son ordre que fut composé le Livre Vert. Il vint visiter le Mont St.-Michel, l'an 1399. Pendant son épiscopat, les princes du sang, qui se faisaient une guerre cruelle, prirent d'assaut la ville de Pontorson et la livrèrent aux flammes. Le château et la châtellenie de Pontorson avaient été donnés, jusqu'à ce que l'état l'eût payé (1), à Olivier Clisson, frère d'armes de Duguesclin. C'est sous le même épiscopat (l'an 1402), que fut bâtie par Robert Monflart(2) la chapelle de St.-Sauveur, dans l'église de Pontorson. Le patronage en fut donné aux religieux du Mont St.-Michel, Nicolle Vaudu sous-supérieur, Nicolle Guernon trésorier, et Raoul Hubert bailli, vicaires-généraux de Pierre Le Roy, en présence de Hervé de la Fresnaye, écuyer, garde-du-scel des obligations de la vicomté d'Avranches.

Tels sont les termes de la charte. On y lit encore que le même Robert « suppliet et requeret aux diz religieux, « abbé et couvent du Mont St.-Michel que de leur bénigne « grace il pleust à eulx et à leurs successeurs y présenter « quant le cas eschesroit à sa dite dévotion selon la fon- « dation d'icelle de ceux de la dite bourgeoisie s'il y en « avoit de suffisans à ce..... et jura par la foy et serment « de son corps et à saintes Evangilles de Dieu toutes les « choses dessus. Témoins, Guillaume Regnault, esleu du « roi notre sire, au diocèse d'Avranches, Collin Gillart, « Guillaume Cattebouyt ». Quelques autres chartes de l'église de Pontorson font mention de ce bénéfice, et un

(1) Donatio castri et castellaniæ Pontis-Ursonis facta domino de Clisson, quoadùsque pagatus fuerit.

(2) Robert Monflart était de Pontorson.

grand parchemin porte une sentence, rendue, l'an 1534, aux assises d'Avranches, par Jean Vivien, qui l'adjugea à Jean Maygney.

Le comté de Mortain était alors gouverné par Pierre de Navarre, un des princes du sang; ou plutôt, comme on le lit dans un registre des archives de Mortain, le roi Charles VI lui avait accordé 3,000 livres de revenu sur ce comté. La charte est datée du 31 mai 1401. « Pour « asseoir cet impôt furent appelés plusieurs notables « gens de conseil d'église curés religieux chevaliers offi- « ciers avocats marchands et gens de labour tous du « pays.

« En la paroisse de Virey les seigneurs aultres que le « roy et que le chanoine de Mortain ont 89 resseans et « 2 bordeliers et le dit chanoine 11 resseans. »

Le même titre fait connaître les domaines des autres seigneurs. On lit ce qui suit dans le catalogue du trésor des chartes : « Lettres du roy Charles par lesquelles « comme il ait ce jourd'huy délaissé et transporté à son « aîné fils Loys duc de Guyenne et dauphin de Viennois « ces comté terre et seigneurie de Mortaing par la ma- « nière comme feu Pierre de Navarre chevalier en son « vivant sieur du dit Mortaing en joissait.

« Le même dauphin du consentement de sa Majesté « en fait transport à son très cher oncle Loys comte Pa- « latin du Rhin duc en Bavière pour faveur et accom- « plissement du mariage d'icelui avec Catherine d'Alen- « çon veuve dudit de Navarre à la charge de retour en cas « qu'il n'y ait enfans. »

Ces lettres sont datées du 4 mars 1412.

Les Anglais, profitant des troubles qui désolaient la

France, ne tardèrent pas à se montrer sur les rivages de la Normandie. Ce fut Henri V, qu'ils avaient alors pour roi, qui enleva à plusieurs abbayes de cette province les revenus qu'elles possédaient dans son royaume (1). Déjà, sous Charles V, les Anglais s'étaient emparés de Tombelaine ; mais ils en avaient été promptement chassés, dit un auteur du temps « par le moyen « et aux pourchaz coustages et depends des religieux et « habitants du Mont St.-Michel et d'Avranches ». Ce poste retomba en leur pouvoir, et ils y bâtirent, en 1417, un château flanqué de tours et environné d'épaisses murailles. Ils ne bornèrent pas là leurs conquêtes. Ils s'avancèrent dans le diocèse d'Avranches, s'y emparèrent de Pontorson et en établirent gouverneur Jean de Gray, auquel succéda Jean de Mautravers. En 1419, le roi Henri nomma Guillaume de la Pole capitaine de cette ville, ainsi que du château et des tours qui défendaient le pont (2).

La faible garnison d'Avranches capitula, et cette ville ouvrit ses portes après un siége de quelques jours. Guillaume Gautier, qui en était vicomte, fut remplacé par Nicolas Le Painteur, receveur de la vicomté d'Avranches (3) pour le roi d'Angleterre.

L'année suivante (1420), le gouvernement de cette

(1) Per nos ordinatum extiterit quòd omnes possessiones prioratuum alienigenarum in prædicto regno nostro Angliæ existentes in manibus nostris ad nos et hæredes nostros remaneant in perpetuùm, exceptis certis possessionibus hujus modi prioratuum alienigenarum in prædicta ordinatione expressatis et declaratis (Monastic. Anglic., tom. III, p. 145—sec. part.) La réforme de Calvin acheva cette spoliation.

(2) Officium capitanei castri et ville de Pontorson ac turrium super pontem. (Chartrier de M. de Guiton.)

(3) Manuscrit du d. Cousin.

ville fut donné à Guillaume de la Pole (1). En 1422, Jean Froment en était vicomte. Les autres villes du diocèse éprouvèrent le même sort que Pontorson et Avranches. Le premier mai 1418, Vigor de Clinchamps avait pris possession de la capitainerie de St.-James ; c'était probablement au nom du roi d'Angleterre. Quelques mois après, la dame de la Ferrière perdit son château de St.-Hilaire-du-Harcouet et sa seigneurie de Sartilly ; le vainqueur les donna à Guillaume Montquin. Il venait de nommer comte de Mortain, Edouard, qui mourut au commencement de 1419. Il eut pour successeur Thomas Langholme : néanmoins le duc de Bedfort fut le possesseur réel de ce comté, et après lui ce fut Edmont de Beaufort, qui devint duc de Sommerset (2).

Le roi de France, de son côté, continuait de disposer du comté de Mortain. Il le donna successivement à Jean d'Harcourt et à Dunois. Il le retira à ce dernier par lettres du mois de juillet 1423, pour en investir Charles d'Anjou, comte du Maine.

La plupart des nobles familles et des abbayes de l'Avranchin reconnurent la domination étrangère. Le registre, qui fut dressé alors par les ordres du roi d'Angleterre, nous a transmis les noms des habitans de l'Avranchin qui s'empressèrent de lui rendre hommage, et ceux des familles qui préférèrent l'exil au déshonneur ; ceux des braves qui restèrent dans le pays, jurant, sur les tombeaux de leurs ancêtres, de combattre jusqu'à extinction les envahisseurs de leur patrie ; enfin, ceux

(1) Voyez Rôle Normand, t. I.
(2) Catalogue du trésor des chartes, t. II, p. 141.

des héros qui s'enfermèrent dans le Mont St.-Michel et qui, par leur courage, leur fidélité inébranlable, conservèrent à leur roi ce poste important.

Historien, si nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître les noms de ceux dont la soumission fut prompte et facile, hâtons-nous de remarquer que tous ne furent pas également blâmables. Combien parmi eux de vieillards, de veuves, de familles sans défense et sans protection ! C'était d'ailleurs un temps de calamité générale ; on eût pu voyager tout un jour sans trouver une âme dans les bourgs, ni à la campagne un champ cultivé. Cependant le peuple s'indignait contre ceux qui reconnaissaient le monarque ennemi. A la vue de ces seigneurs, de ces riches propriétaires qui oubliaient ainsi la fierté nationale et la fidélité à leur prince : « Tu vois ce baron, di-« saient les femmes en filant ; eh bien ! il vient trahir son « roi. » Ceux qui les premiers donnèrent cet exemple, furent Robert Pellevilain, Jean de Bréquigny ou Briquigny dé Sartilly (1), le chevalier Jean Doissey, Pierre de la Broise du Mesnil-Adelée (2), Jeanne de Juvigny, veuve de messire Guillaume Le Moine, chevalier (3) ; Gillonne de Neufmesnil, qui rendit hommage pour ses terres et

(1) En 1463 Montfaut ou Montfaoucq trouva noble à Sartilly Guillaume de Bréquigny, écuyer.

(2) Roissi le reconnut noble. Ce Pierre de la Broise fut, en 1463, condamné à payer la taille, parce qu'il ne put prouver sa noblesse. Il continua cependant de jouir des droits et priviléges des nobles. La noblesse de cette famille fut reconnue en 1598.

(3) Guillaume Le Moine était de Sourdeval. La famille de Juvigny était illustre et fort étendue. Ces seigneurs habitaient les manoirs de St.-Nicolas-des-Bois, de l'Apentis, au Neubourg près Mortain, et à Juvigny. Montfaut trouva noble à Sourdeval Jean Le Moigne ou Le Moine. (Voyez les recherches de Montfaut, et les manuscrits de M. de Guiton sur les généalogies et la noblesse.)

rentes de la châtellenie de Pontorson; Silvaine de la Cervelle, de la paroisse de Villiers (1) ; Guillaume Huart, Guillaume de Moulins, Jean de Creully, Geoffroi-le-Goux, le chevalier Geoffroi de Grimouville, Nicolas-le-Nouvel, écuyer ; Olivier Hérault de Plomb (2), Guillaume-le-Bocey.

On vit aussi, un peu plus tard, jurer fidélité à Henri Jean de Vauborel (3) ; Guillaume Guiton, écuyer ; madame Guillemette-aux-Epaules, veuve de défunt messire Raoul Guiton, chevalier. La démarche de cette dame avait pour motif le désir de faire séparer son douaire et ses héritages des biens de son fils Jean Guiton, que nous allons voir défendre si vaillamment son pays et son roi. Vers ce temps, une jeune étrangère se présenta devant le conquérant ; elle se nommait Marie Yscra : « Je suis, « ajouta-t-elle, damoiselle des pays et royaume de Hon« grie ; je demande mon douaire sur les héritages de « Gilles de Guiton. » Elle montra en rougissant un écrit qui attestait que Gilles de Guiton, chevalier de Rhodes, avait eu de cette jeune Hongroise un fils naturel, nommé Jean de Carnet. Gilles de Guiton, blessé à la bataille de Nicopolis, avait dû la conservation de ses jours aux soins de cette Hongroise. Cet écrit était ainsi conçu : « Nous « frere Gilles de Guiton chevalier de Rhodes etc. « comme es pays et royaume de Hongrie ou combatant

(1) Silvaine de la Cervelle était veuve de Guillaume de la Paluelle, écuyer. On lui rendit son douaire et 20 livres par chaque an, au jour St.-Jean-Baptiste, sur le manoir et fief de la Paluelle pour la garde et entretien de ses deux enfans sous-âgés.

(2) Jean Hérault, à Plomb, fut trouvé noble par Montfaut.

(3) Montfault trouva noble Jean de Vauborel à l'Apentis, et un autre de ce nom à Ste.-Marie-du-Bois, et un Guillaume de Vauborel au Buat.

« soubs la charge de Monseig[r]. Phubt de Naillac nostre
« grand maistre fusmes navres et bourdes et par suite
« nous en la personne de Marie Yscra ayons par la
« volonte et patience de Dieu engendre naturellement
« ung fils nomme Jehan de Carnet au quel nous meus
« de bonne affection et vraye amour naturelle et pater-
« nelle et voulant garder en cette partie lhonneur de
« nous et de nostre lignaige et que apres nostre mort
« et trespas le dit Jehan de Carnet ne soit desherite
« mais tieigne toute sa vie tel estat comme a lui doibt
« appartenir pour descharger nostre conscience et ac-
« complir les voyes de juste et loyale satisfaction avons
« donne et octroye des maintenant a nostre dit fils par
« pur et loyal don irrevocable tout nostre fieu et he-
« bergement de la Pomentiere seant en cette seigneu-
« rie de Carnet ainsi que se comporte pour en jouir et
« faire sa volonte en quelque lieu estat habit prosperite
« ou condition que il soit en telle maniere que lui venu
« en age il en puisse entrer en lhommage du Seig[r].
« de Carnet nostre chier nepveu fait au mois dapvril
« treize jours apres pasque lan de grace mil c.c.c.c. et
« trois (1).

On accorda à cette Hongroise ce qu'elle demandait ; mais l'homme de loi qui rédigea l'acte, choqué probablement du crime de cette étrangère, jugea qu'il n'en devait être fait mention qu'en latin. Ce chevalier de Rhodes, dont il est ici question, fut enterré à Carnet l'an 1403. Il y a peu d'années, on voyait encore son tombeau

(1) Ce bâtard fut ennobli par Charles VII. Ses descendans se sont conservés à Carnet et au manoir de Marigny, à Sacey, jusque vers la fin du XVI[e]. siècle ; à cette époque ils passèrent en Bretagne.

sur lequel il était représenté couché sur le dos, une croix sur la poitrine, la tête sur un coussin, les cheveux roulés comme les ecclésiastiques les portaient anciennement, un lion sous un pied, une licorne sous l'autre, les mains jointes et tenant un chapelet. Ce tombeau était en cuivre ; on y lisait l'inscription suivante : *Anno Domini M. C.C.C.C. III die scilicet primâ junii obiit nobilis frater Egidius Guiton hospitalis sacræ domûs sancti Joannis Baptist. Hyerosolimitani cujus anima requiescat in pace. Amen* (1).

Le roi d'Angleterre reçut également la soumission de Jean de Genêts, à qui il rendit ses terres ; celle de Thomas de Villechien, de Gilles de Boisyvon, écuyer (2) ; de Gilles de Roumilly ou Rommilly, écuyer ; de St.-Martin-de-Landelles (3) ; de Richard-le-Châtellain, auquel fut rendue une maison qu'il possédait à Avranches ; d'Aubert Guérin, bourgeois d'Avranches ; de Guillaume Voisin, de Gilles Vivien, écuyer (4) ; de Raoul du Buat, écuyer, auquel le roi d'Angleterre rendit sa terre du Buat, dans la vicomté de Mortain (5) ; de Jacques Bille-

(1) Pendant la révolution, M. Frain proposa d'envoyer ce tombeau au Muséum, à Paris ; mais le district d'Avranches voulut qu'il fût fondu, et malheureusement l'avis du district l'emporta.

(2) En 1463, il existait plusieurs seigneurs de ce nom à Champeaux, à Dragey et à St.-Laurent-de-Terre-Gate.

(3) Six membres de cette famille furent reconnus nobles en 1463. Les seigneurs des Loges-sur-Brécey et de la Mancellière firent aussi, à cette époque, reconnaître leur noblesse. Jean Tahourdin et sa femme de St.-James présentèrent aussi leurs titres, qui ne furent pas trouvés valides.

(4) La noblesse de Gilles Vivien fut reconnue à Avranches et à St.-Loup ; mais Richard Vivien, à Rouffigny, n'ayant pu parvenir à prouver la sienne, fut condamné à partager les charges du peuple.

(5) L'an 1463, le seigneur de cette paroisse s'appelait Robert du Buat.

heust, de Roger Couvey de Romagny, d'Edmond Roet, écuyer, qui reçut du monarque anglais la terre et la vavassorie de Rouel en la châtellenie de Pontorson ; de Gabriel Lancesseur ou l'Ancesseur (1), de Colin James, qui avait épousé Roulande de Martigny (2) ; de Philippe de Verdun, écuyer, qui demeurait à Aussey ; de Jeanne Fortescu, veuve de Jean de Verdun (3) ; de Vincent Godet et de Jeanne Pasturel, sa femme ; de Jeannot d'Aurai, écuyer (4) ; de Jean Gauquelin de St.-Ouen-de-Celland, écuyer ; de messire Robert-le-Rogeron, avocat, à qui furent octroyés les héritages qui avaient appartenu à Louise Motet, sa mère ; de Guillaume Roussel, écuyer, qui conserva aussi ses biens (5).

Guillaume de Champservon, écuyer ; Pierre Ernault, Jean le Prévost de la Trinité, écuyer ; Guillaume de la Binolais, écuyer, et Guillemette, veuve de Nicolas Pellerin, firent annoncer au roi qu'ils ne tarderaient pas à venir aussi lui rendre hommage.

(1) Cette famille existait, en 1463, à Bacilly et à St.-Michel-des-Loups. Elle ne put prouver ses titres aux commissaires du roi ; mais elle fut maintenue dans ses droits par Roissi.

(2) La famille de Martigny habitait à Curey ; elle ne fut point trouvée noble par Montfaut, mais elle fut maintenue par Roissi.

(3) En 1463, Jean de Verdun, à St.-Quentin, fut trouvé noble.

(4) Des lettres furent expédiées, en 1420, à Jeannot d'Aurai pour ses héritages dans le comté de Mortain, probablement à St.-Poix, où cette illustre famille existe encore aujourd'hui. Elle fut trouvée noble par Montfaoucq. Cette maison tirait son nom d'Aurai où se livra la bataille qui termina la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort, au sujet du duché de Bretagne.

(5) Les autres membres de cette famille, qui fut aussi trouvée noble en 1463, restèrent fidèles au roi de France. Ces membres étaient Olivier, Philippe et Guillaume Roussel, à St.-Laurent-de-Terre-Gate ; Richard Roussel, au Mesnilbœuf ; Guillaume Roussel, à Chalandré, et un autre, Guillaume Roussel, à Mesnilrainfray. Voyez le manuscrit de M. de Guiton sur les généalogies et la noblesse.

Plusieurs membres du clergé ne firent pas long-temps attendre leur soumission. On les vit, la tête nue, fléchir le genou devant le roi d'Angleterre, et mettre leurs mains dans les siennes.

L'évêque d'Avranches et l'abbé du Mont St.-Michel refusèrent le serment de fidélité au vainqueur. Ils se retirèrent à Rouen. L'abbé du Mont St.-Michel était alors Robert Jolivet, du diocèse de Coutances; il avait succédé à Pierre Le Roy, dont il avait eu toute la confiance. Il fut nommé par le souverain pontife, aussitôt après les obsèques de son prédécesseur, qu'il fit lui-même à Bologne, en Italie. Robert Jolivet s'empressa de venir au Mont St.-Michel et de convoquer le chapitre. Les religieux l'accueillirent avec joie et l'élurent d'une voix unanime. Il leur montra alors la bulle du chef de l'église et quatre mille écus d'or dont il était chargé, et dont il fit don au monastère. C'est lui qui, à l'approche des Anglais, fit élever, pour la défense du Mont St.-Michel, cette enceinte irrégulière de tours et de bastions qu'on y voit encore. Par ses soins la place fut pourvue avec abondance de tout ce qui était nécessaire à la vie. Après une telle conduite, on s'étonne qu'il se soit retiré à Rouen, abandonnant sa place de gouverneur, et qu'il se soit laissé gagner par les présens du roi d'Angleterre et ait accepté de lui des emplois (1). Il portait la qualité de son conseiller et quelquefois de son chancelier (2). On voit dans les conciles de la province qu'il reçut les sermens des autres pour le roi d'Angleterre.

(1) Manuscrits du Mont St.-Michel, no. 22.

(2) Huet, origine de Caen.

Le roi d'Angleterre reçut aussi le serment de fidélité des abbayes du diocèse d'Avranches. Celle de la Luzerne avait alors pour abbé Philippe Badin, natif de St.-Pierre-Langer : c'était un homme d'une éminente piété et d'un grand savoir. Dans une assemblée qui se tint à Avranches pour délibérer sur cette importante affaire, il fut d'avis qu'il fallait reconnaître le nouveau gouvernement. Il développa son opinion avec tant de force qu'il entraîna tous les esprits. Se dérobant aux félicitations du peuple, qui le révérait et le bénissait, il s'empressa de retourner dans la solitude, où il vivait dans la plus grande austérité. On lui attribua des prédictions ; on racontait qu'il avait annoncé que la guerre serait longue et cruelle. Ce fut ce saint abbé qui reçut le serment de l'abbé d'Ardennes.

Son frère, Nicolas Badin, fit pareillement sa soumission et obtint ainsi que ses biens lui fussent rendus (1). Un chanoine de la Luzerne, Robert de Bacilly, qui fut alors élu abbé de Mondée, et Jean Louvet, chanoine de l'église collégiale de St.-Evroult et de St.-Guillaume de Mortain, donnèrent le même exemple. Il paraît que le chapitre de cette ville refusa de l'imiter : aussi le roi d'Angleterre enleva-t-il aux chanoines de Mortain les biens qu'ils possédaient dans ses états, et en fit don à l'église collégiale d'Eton. Messire Henri Pharamus, prêtre, licencié en droit ; Jacques Galet, clerc du diocèse de Coutances, notaire public et juré de la cour épiscopale d'Avranches ; Guillaume Aubert, curé de Vains ; Martin, official d'Avranches ; Nicolas Maidon, archidiacre du Val de Mortain (2) ; Jean

(1) Extrait du registre des dons, etc., par Charles Vautier.

(2) Jacques Galet, Guillaume Aubert, Martin et Nicolas Maidon, figurent dans une contestation que les habitans de Brécey eurent avec

Aleaume, abbé de Savigny, et plusieurs autres prêtres et religieux vinrent aussi rendre hommage au roi vainqueur.

Les religieuses de l'abbaye Blanche ne furent point inquiétées dans leur solitude. Michelle de Heureou, qui avait succédé à Marguerite de Creully; Marguerite d'Argouges et Marguerite de Croesli gouvernèrent avec une grande sagesse ce pieux monastère. L'abbaye de Moutons ne fut pas moins heureuse que l'abbaye Blanche; elle ne se ressentit point des ravages de la guerre. Moutons avait alors pour abbesse Jeanne Carbonnel, qui avait remplacé Nicolle Sevestre. Jeanne Carbonnel présenta au seigneur de Varenguebec la sœur Jeanne de Mary, pour succéder à Eléonore Neel, prieure de St.-Michel-du-Boscq (1). Elle eut elle-même pour successeurs Robertine de Silly et Marguerite Thiboust.

L'abbaye de Montmorel jura aussi foi et hommage au roi d'Angleterre. Guillaume du Homme (2), successeur de Guillaume de la Chaise, en était alors abbé.

les religieux de Savigny. Cette contestation fut terminée sous Alain de Boschen, successeur de Jean Aleaume, et l'arrangement reçut la sanction du cardinal Alain, légat du pape, dans les royaumes de France et d'Angleterre. (Charte latine de l'église de Brécey. Cette charte écrite sur une peau de veau entière, se trouve chez M. Le Pelletier de Brécey.)

(1) Cet acte de présentation est du 5 mai 1462. Il y eut une transaction entre les religieux de Lessay, l'abbesse de Moutons et la prieure de St.-Michel-du-Boscq, au sujet de boisseaux de froment dus par l'abbaye de Lessay au prieuré de St.-Michel-du-Boscq.

(2) On peut attribuer à Guillaume du Homme un beau manuscrit en vélin, que nous possédons. Toutes les marges de ce manuscrit sont ornées de belles vignettes. Il contient l'office divin que les chanoines de Montmorel faisaient depuis la fondation de leur monastère. Dans leur calendrier, Ste.-Radegonde est appelée Ragonde; l'Epiphanie y porte le nom de la Tiphaine), qui vient du grec *théophanie* (apparition de Dieu). On y voit les noms de quelques saints qu'on ne trouve point ailleurs; entre autres : Mettran, Moi, Lother, Blanchart, Mar-

L'exemple que donnaient ces nobles familles de l'Avranchin, ces religieux et ces prêtres, en se soumettant ainsi au roi d'Angleterre, fut loin d'être généralement suivi. Un grand nombre de guerriers se retirèrent en Bretagne. Leurs biens furent confisqués. Le 20 mai 1419, le roi d'Angleterre manda au vicomte d'Avranches de laisser jouir Seguin des biens et des terres de Nicolas Bouquan. Les seigneuries de Jacques de la Cervelle furent accordées à Jean Filvastre. Expédition fut faite à Thomas Merks des terres et seigneuries de la Chenais, qui appartenaient aux fils de Geoffroi de Rommilly. Guillaume de Leseaux reçut les terres de Nicolas d'Isigny; et Nicolas Burdet, celles de Colin de la Croisille et d'Agnès Thebaut, sa femme.

Parmi les seigneurs qui restèrent soumis à leur roi, on remarque Jean de Meullent, Hector de Ponbriand, seigneurs de Ducey; Raoul Tesson, Pierre Grandin, Jean Poivrent, Robert Rougel, Vincent Dubur, Olivier Husson, les d'Argouges, les Avenel, les seigneurs du Teilleul, ceux de Touchet, de St.-Poix, de Moidré, de Pontorson, et un grand nombre

godon, Affrodose, Matin, Quiriace, Tholomée. Il y avait un jour consacré aux onze mille vierges.

Voici une hymne que ces bons religieux chantaient le soir à la fin de leur office :

Hora completorii
Datur sepulture.
Corpus Christi nobile
Spes vite future.
Conditur aromate
Complentur scripture
Jugis est memoria
Mors hec Mich cure.

On trouve aussi dans une des vignettes ce vers latin :

Transitus in mortem cure plenusque laboris.

d'autres. Ces fidèles Normands, que le vainqueur appelait des rebelles, apprirent bientôt qu'il leur fallait vaincre ou mourir.

Tous leurs biens étaient partagés, comme une proie, entre les chefs de l'armée conquérante. La seigneurie de Ducey était donnée à Guillaume Nessefeld ; celle de Robert Servain, à Henri Welton; Robert de Marbury recut la seigneurie du Grippon, enlevée à Raoul Tesson, et Guillaume Kilhin, les manoirs, les terres, les fiefs, les rentes et les possessions de Jean Trehan de Moïdré et de Guillaume Destouches de Pontorson. Thomas de Withney reçut les biens que Jean Poivrent possédait dans la vicomté d'Avranches ; Guillaume Giraut, ceux de Robert Rougel, et il fut ordonné au vicomte d'Avranches de l'en laisser jouir (1) ; Richard d'O, ceux de Pierre Gaudin, situés dans les vicomtés de Mortain et d'Avranches. Les terres et les héritages d'Olivier Husson, dans la vicomté de Mortain, passèrent à Henri Broon ; ceux de messire Henri d'Argouges et de ses enfans, à Gilbert de Halsal, et il fut mandé au bailli du Cotentin et au vicomte d'Avranches de l'en laisser jouir (2). Les terres et seigneuries de Chalandrey, qui appartenaient à Guillaume Avenel; celles du Teilleul, qui appartenaient à Geoffroi d'Oissey et à madame Catherine d'Harcourt, sa femme, furent accordées, celles-ci, à Nicolas Burdet, et celles-

(1) Peu de tems après cette époque, on trouve à St.-Quentin un François Giraut, qui, n'ayant pu parvenir à prouver sa noblesse, fut condamné à rentrer dans la classe du peuple.

(2) En 1491, Jean d'Argouges devait au roi le service d'un homme armé en brigandine ; en 1512, Vincent d'Argouges avait charge de gens de pied.

là, à Edouard Wilson. Le manoir de St.-Cristophe et ses dépendances, dont Vincent Dubur fut dépouillé, devinrent la récompense d'Arthur Catogan, et il fut également ordonné au bailli du Cotentin et au vicomte de Mortain de l'en laisser jouir.

Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, alors gouverneur de Pontorson et du Mont St.-Michel (1), s'était renfermé dans cette dernière forteresse, et il avait fait demander au grand-maître de l'artillerie de France l'attirail nécessaire pour armer la garnison et la place, et pour faire des courses sur les côtes voisines. Nous voyons qu'au mois de mai 1423, il lui fut délivré sept-vingts livres de salpêtre fin, soixante livres de soufre, un millier de trait commun, et cinquante pelotons de fil d'arbalète. On remarquait parmi les seigneurs de l'Avranchin qui suivaient le comte d'Aumale : Jean de la Motte, Robert Servain, Robin et Thomin de Percy, Nicolas Paisnel, Jehan du Homme, Robert et Olivier Roussel, Jean Pigace, Richard et Colin de Clinchamps, Robin de Fontenay et Michel de Plomb. Il était beau de voir cette poignée de braves soutenir, sur ce roc escarpé, une cause qui semblait perdue. Les tours du Mont St.-Michel furent pendant vingt ans le seul point de la Normandie, qui, malgré les efforts du duc de Clarence et des armées anglaises, conservât le drapeau français. « C'est une chose singulière, dit l'abbé « de Choisy, que les Anglais, quoique maîtres de la

(1) Le père de Jean d'Harcourt avait donné à cette abbaye, l'an 1415, une belle statue d'ange d'argent, pesant soixante-seize marcs. Jean d'Harcourt eut pour fils Louis d'Harcourt, qui fut patriarche de Jérusalem. Ce dernier avait aussi une grande dévotion à l'archange St.-Michel. Ses armes étaient d'azur, à trois fleurs de lis d'or. Le dragon infernal était représenté sous ses pieds avec ces mots : *Nemo adjutor mihi nisi Michaël.* Voyez histoire d'Harcourt.

« Normandie et de la plus grande partie de la France ,
« ne purent jamais prendre le Mont St.-Michel. »

Au bruit que l'armée ennemie allait se diriger sur cette place, on vit voler au secours du comte d'Aumale et de ses compagnons plusieurs guerriers de l'Avranchin. C'étaient, entr'autres, Guillaume de Sotherel, baron des Biards; un seigneur Paisnel, un seigneur de Crux, Charles, Jean et François Hamon, Robert du Homme, François Hérault, Jean de la Champagne, Guillaume de St.-Germain , Jean-le-Charpentier , Pierre Allard de Sourdeval, Jean Guiton et son frère d'armes Thomas de la Paluelle , André Pigace , Guillaume de Verdun et Guillaume de la Luzerne (1). Ils marchaient revêtus d'armes étincelantes et portant sur leurs écus les marques de leur antique noblesse (2), quand, au lever du soleil, ils aperçoivent une troupe considérable d'Anglais qui s'avancent en désordre à travers les grèves. Malgré l'infériorité du nombre, ils fondent sur eux avec impétuosité. Plusieurs guerriers tombent frappés mortellement. La honte de se voir attaqués par un si petit nombre de chevaliers ranime le courage des Anglais; ils se rallient et se battent avec fureur. De sept qui s'acharnaient sur Robert du Homme, quatre expirent sous les

(1) Il est question de son père, Amaury de la Luzerne, dans un titre de l'an 1347. Guillaume eut un fils appelé Jean, qui épousa Jeanne de Ver, et qui fit hommage de sa seigneurie de la Luzerne au roi Louis XI; son petit-fils Gilles épousa une dame de Percy, dont il eut un fils aussi appelé Jean. Ce dernier épousa Gillonne Tesart; il n'eut qu'une fille appelée Gabrielle.

(2) Parmi les couleurs qui reluisaient sur les boucliers, le jaune et le blanc étaient l'emblème de la foi, de la richesse, de la force, de l'innocence et de la pureté; le rouge, en terme de blason *gueule*, mot qui en arabe signifie une rose, indiquait la vaillance; l'azur, la beauté et la bonne renommée; le vert, l'espérance et l'amour; le noir ou le sable, le deuil et la tristesse.

coups de sa hache à deux tranchans; mais blessé lui-même à la tête, couvert de sang, il allait succomber, si ses gens, en redoublant d'effort, ne fussent parvenus à le dégager. Plus loin, le sieur de St.-Germain enlève d'un coup de lance la visière de son ennemi et heurte si violemment le cheval qu'il le renverse avec le cavalier. Jean de la Champagne et les seigneurs de la Paluelle et de Verdun se couvrirent aussi de gloire dans cette journée. Jean d'Harcourt, voyant du haut des remparts ce qui se passait dans la plaine, se fait ouvrir les portes et vient se précipiter dans la mêlée, au lieu où Thomas de la Paluelle soutenait encore le combat, quoiqu'atteint de vingt coups de lance. Le secours du comte d'Aumale fait pencher la victoire en faveur des Français, et ils se retirent en bon ordre. Un Anglais d'une taille gigantesque les pressait vivement. Jean Guiton se détache et fond sur cet ennemi; il le renverse d'un coup de lance, et, sautant à terre, il va l'égorger. Mais l'Anglais, qui s'était promptement débarrassé des étriers, se défend avec autant d'adresse que de courage. Ils se portent des coups terribles; leurs poignards se brisent. Alors, se saisissant l'un l'autre, ils se tiennent étroitement serrés. Guiton plus souple parvient à faire tomber son adversaire; mais entraîné dans la chute il tombe en même temps. Enfin l'avantage reste à Guiton, qui suspendit, comme un glorieux trophée, à l'autel du grand Archange, le bouclier, la lance et les éperons de ce redoutable ennemi, dont il est à regretter que la chronique contemporaine n'ait pas conservé le nom. Consternés de la mort du plus brave des leurs, les Anglais se retirent, et les héros de l'Avranchin rentrent dans le Mont. Il était temps. La mer mugissait

dans le lointain, et ses flots se précipitaient vers le champ de bataille. Des blessés, qu'on n'avait pu enlever, poussèrent en vain des cris lamentables ; ils furent engloutis dans l'abîme (1).

Le roi d'Angleterre jure de venger l'échec que venaient d'essuyer ses armes. Les biens d'une partie des chevaliers qui le lui avaient fait éprouver n'avaient pas encore été confisqués ; il les distribue aux siens. Ainsi Guillaume Sotherel, baron des Biards, et le seigneur de Crux ou de Cuves se virent dépouillés de leurs terres et de leurs domaines, dont furent gratifiés Thomas Bowet ou Bonnet, et après lui David Howel (2). Le logis de la Haie-Paisnel fut donné à Richard Fitz John ; le fief, la terre et la seigneurie des Hamon, à Thomas Haveton ; ceux de Jean du Homme, à Pierre de Catherton (3) ; ceux que possédaient Fauquier de la Champagne et Marguerite, sa femme, dans le bailliage du Cotentin, à Jean d'Auvey. Edmond Worseby reçut les terres de Guillaume de St.-Germain et de son frère Pharaon (4) ; Henri Blanqueborne, celles de Samson de St.-Germain, et Richard Griffon, celles de Pierre Allard. Le château et la seigneurie de Cheruel, qui appartenaient au seigneur Le Carpentier et à madame de Coëtivy, son épouse, furent accordés à Guillaume Hode-

(1) L'abbé de la Roque n'a point parlé de ce premier combat qui eut lieu en 1419. M. Blondel en a fait mention.

(2) Guillaume Sotherel ne put parvenir à recouvrer sa baronnie ; elle passa plus tard à un Guérin. En 1461, Guillaume Guiton en possédait une partie à cause de Guyonne des Biards, son épouse ; ces derniers donnèrent trois vergées de terre au prieuré des Biards. A la fin de ce siècle, la baronnie des Biards passa à Jean de Tardes.

(3) Montfaut trouva noble messire Jean Duhomme, chevalier, à Sacey, et Guillaume du Homme à Poilley ; mais Jean du Homme, à la Luzerne, n'ayant pu prouver sa noblesse, fut mis à la taille.

(4) Montfaut trouva noble Gilles de St.-Germain, à Isigny.

hal ; ceux de Robert de la Motte (1), à Jean de la Motte, son neveu ; le manoir et la vavassorie de Guiton, les terres et les seigneuries de Carnet, qui appartenaient à Jean Guiton, à Thomas de Rameston ; celles de Thomas de la Paluelle, à Philippe Branche ; celles de Richard de Clinchamps de Montanel, à Thomas Trollop ; le manoir et la vavassorie de Bouceel, propriétés de Jean et d'André Pigace, dans la vicomté d'Avranches, à Guillaume Glacidas ; celles de Guillaume de Verdun, situées dans le comté de Mortain, à Richard Herpinghen. La terre et la seigneurie d'Ardevon, que possédaient le prieuré et le couvent du Mont St.-Michel, à charge d'y construire une bastille et de la garnir de gens d'armes, devinrent le partage de Jean Swinford ; celles de Jean de la Haye, baron de Coulonces, furent données à Raoul de Neufville, et la baronnie de Coulonces, à messire Louis Bourgeoise. Les biens de Louis d'Estouteville passèrent à Jean de la Pole, frère de Guillaume de la Pole, comte de Suffolk (2), et il fut ordonné au bailli du Cotentin et aux vicomtes de Mortain et d'Avranches de laisser jouir les nouveaux propriétaires.

Informés de ces spoliations, les guerriers du Mont St.-Michel prennent la résolution d'aller défendre leurs propriétés. On les vit se répandre à l'improviste dans les campagnes, et tenir tête à des armées entières. Aidés de ceux des autres seigneurs du pays qui continuaient à lutter les armes à la main contre la domination anglaise, ils par-

(1) Montfaut trouva nobles Jean et Alain de la Motte, à St.-Jean-de-la-Haize, et Jean de la Motte, à St.-Quentin.

(2) Les manuscrits du temps disent que Louis d'Estouteville était l'homme le plus riche du royaume en argent comptant.

viurent à s'emparer d'Avranches et de Pontorson ; mais ils ne purent garder ces deux villes. Ils taillèrent encore en pièces les Anglais auprès de Mortain et à Vengeons. Dans ces deux affaires plus de cinq cents restèrent sur le champ de bataille. Jean Guiton se distinguait parmi tous ces braves. Infatigable, il ne laissait aucun repos à l'ennemi. On le voyait souvent, tantôt la nuit, tantôt en plein jour, porter le ravage et la désolation dans les campagnes. « Il a fait, disait le roi Charles VII, plusieurs « destrousses, pilleries, raençonnemens et batteries et « aussi s'est le dit suppliant trouvé en plusieurs lieux où « plusieurs destrousses ont été faites sur plusieurs ma- « nières de gens tant d'église que aultres de notre obéis- « sance et à iceulx osté or, argent, bagues et che- « vaux (1). »

« Dans ces temps, dit un historien de France (2), la « difficulté de subsister augmentait tous les jours avec la « disette générale. La résolution que prirent ces gentils- « hommes fut de s'assembler chacun sur les frontières de « leurs provinces, de faire des courses sur leurs propres « terres, et de vivre de cette espèce de brigandage, aux « dépens des Anglais et de ceux à qui on avait donné « leurs biens. Le plus grand mal était que, quand ils ne « trouvaient pas de quoi vivre chez les ennemis, ils se « jetaient sur ce qui restait aux sujets du roi. »

Ce fut un temps d'effroyables calamités. Les attaques, les surprises, les combats se succédaient rapidement, et souvent le vaincu de la veille était le vainqueur du lende-

(1) Chartrier de M. de Guiton.
(2) Le père Daniel, tome 4, page 120.

main. C'étaient surtout les contrées voisines du Mont St.-Michel qui étaient le théâtre de ces exploits et de ces désastres. Le comte d'Aumale faisait de fréquentes excursions. Un jour il apprit que Jean de la Pole, capitaine anglais, était parti de Normandie avec deux mille cinq cents combattans pour piller le pays d'Anjou. Voulant lui couper la retraite, d'Aumale appelle des guerriers de toutes parts. Jean de Lahaye, baron de Coulonces, lui mena une belle compagnie de gens de guerre. Ils ne tardèrent pas à rencontrer les Anglais qui conduisaient d'immenses troupeaux de bœufs. « Quand les batailles dudit comte « d'Aumale et dudit la Poule anglais, dit un historien « du temps, furent près l'une de l'autre comme d'un trait « d'arc, les Anglais marchaient fort et en marchant ils « piquaient devant eux de gros paux.... Il y eut de « grandes vaillances d'armes faites ; mais lesdits Anglais « ne purent soutenir le faix que leur baillaient les « Français et furent défaits et les chefs furent pris. « Le comte d'Aumale revint en toute hâte au pays de « Normandie, et s'en alla devant Avranches où il laissa « le seigneur d'Ausseboscavec certaine quantité de « gens d'armes, pour voir s'ils pourraient remettre la-« dite ville d'Avranches en l'obéissance du roi, et ledit « comte passa outre et s'en vint loger ès faubourgs de « St.-Lo, où il fut trois ou quatre jours ; et après avoir « pris plusieurs prisonniers et biens, il revint par de-« vant ladite ville d'Avranches, laquelle pour lors n'était « pas bien aisée d'avoir, et pour ce il s'en retourna lui « et toute sa compagnée au pays du Maine. »

Peu après les Anglais mirent le siége par terre et par mer devant le Mont St.-Michel. C'était vers la fin d'octobre

1423. Ils s'en approchèrent avec une artillerie formidable et une armée de quinze mille hommes, sous le commandement du comte de Lescale. Leurs bastilles entouraient la place sur terre, et ils avaient sur mer beaucoup de petits bâtimens de guerre. A la nouvelle du danger qui menaçait ce poste important, on vit accourir à sa défense et s'enfermer dans la place de vaillans guerriers des contrées d'Avranches, de Vire, de Coutances, de Valognes et de Caen. Louis d'Estouteville en fut établi gouverneur. Un manuscrit d'un docteur de Sorbonne, curé de St.-Gervais d'Avranches, qui avait été en relation avec les plus savans religieux du Mont St.-Michel, nous a conservé les noms de ces braves gentilshommes.

« Il y a, dit-il, devant l'autel St.-Sauveur, en l'abbaye « du Mont St.-Michel, une suite d'armes anciennes, « mises l'an M. IIII. XXVII. par lesdits gentilshommes, « étant audit lieu du Mont. On n'a pu recueillir les noms « et les armes de tous, à cause de l'antiquité. La suite « d'armes contient huit lignes, dont en la première ni « a que deux armes seulement, ainsi qu'il suit : au des- « sus sont les armes du roi Charles VII seules ; au des- « sous en la première ligne sont les armes d'Estouteville « et des Painaulx, dont on n'a pu lire les noms pour l'an- « tiquité.

EN LA SECONDE LIGNE.

« La 1re. armoirie C. Hamon (*diocèse d'Avranches*).
« Le 2e. nom et armes de Cryquí.
« Le 3e. F. de Guimyné.
« Le 4e. de la Hunaudaye.
« Le 5e. de Torigny.

« Le 6e. de Bourdeaux.
« Le 7e. de la Haye.
« Le 8e. André du Pys.
« Le 9e. C. de Manneville.
« Le 10e. de Briqueville.
« Le 11e. de Biars (*diocèse d'Avranches*).
« Le 12e. de Folligny.
« Le 13e. G. de la Luzerne (*diocèse d'Avranches*).
« Le 14e. J. Pigace (*diocèse d'Avranches*).
« Le 15e. le Bastard d'Aussebosc.
« Le 16e. C. Hé.
« Le 17e. R. Roussel (*diocèse d'Avranches*).

EN LA TIERCE LIGNE.

« Le 1er. de Colombières.
« Le 2e. P. du Gripel.
« Le 3e. de Beauvoir (*diocèse d'Avranches*).
« Le 4e. G. de St.-Germain (*diocèse d'Avranches*).
« Le 5e. P. de Turnemine.
« Le 6e. J. de Carrouge.
« Le 7e. T. Pirou.
« Le 8e. de Moncair.
« Le 9e. de Vair.
« Le 10e. d'Aussais.
« Le 11e. de Verdun (*diocèse d'Avranches*).
« Le 12e. G. de Hellequilly.
« Le 13e. de la Haye Dearru.
« Le 14e. C. Pigace (*diocèse d'Avranches*).
« Le 15e. J. d'Esquilly.
« Le 16e. R. du Homme (*diocèse d'Avranches*).
« Le 17e. T. de Percy (*diocèse d'Avranches*).

« Le 2e. R. de Nautret.
« Le 3e. P. Bascon.
« Le 4e. de Clere.
« Le 5e. le Bastard de Thorigny.
« Le 6e. J. de la Champaigne (*diocèse d'Avranches*).
« Le 7e. L. de Bruilly (*diocèse d'Avranches*).
« Le 8e. nom et et armes P. du Moulin.
« Le 9e. nom et armes J. Gonhier.
« Le 10e. R. de Regnier.
« Le 11e. R. Flambart.
« Le 12e. R. de Bailleul (*diocèse d'Avranches*).
« Le 13e. M. le Bences.
« Le 14e. P. d'Aulceys (*diocèse d'Avranches*).
« Le 15e. J. Guérin.
« Le 16e. G. de Bourguenolles (*diocèse d'Avr.*).
« Le 17e. Yves Priour Vague de Mer.

EN LA HUITIÈME LIGNE.

« Le 1er. nom et armes de la Marre.
« Le 2e. H. Millard (*diocèse d'Avranches*).
« Le 3e. S. Lambert ou Lambart (*diocèse d'Avr.*).
« Le 4e. B. de Mons.
« Le 5e. L. de Crulle.
« Le 6e. J. Bastard de Combres.
« Le 7e. P. Allard (*diocèse d'Avranches*).
« Le 8e. R. du Homme (*diocèse d'Avranches*).
« Le 9e. F. de Saint-Germain (*diocèse d'Avranches*).
« Le 10. J. Dravart.
« Le 11e. G. Artur.
« Le 12e. L. le Charpentier (*diocèse d'Avranches*).
« Le 13e. J. de Pontfoul (*diocèse d'Avranches.*)

« Le 14e. de Semilly.
« Le 15e. R. de Semilly.
« Le 16e. R. de la Motte Vigor.
« Le 17e. L. le Brun.

Avant de commencer l'attaque, le général anglais envoya un héraut sommer le gouverneur de se rendre au plus tôt afin de mériter son pardon, lui déclarant que, s'il refuse, il aura tout à craindre du vainqueur. « Rapportez « à votre maître, répond d'Estouteville, que nous sommes « résolus d'honorer la cérémonie du couronnement de « notre légitime souverain Charles VII, de lui conserver « cette place, ou de nous ensevelir sous ses ruines. » A cette réponse le général anglais s'écrie, montrant de la main le drapeau blanc qui flottait sur les tours du Mont St.-Michel : « Superbe étendard, bientôt tu seras abattu « dans la poussière » ; et, faisant approcher l'artillerie, il la dirige lui-même. Les armes des chevaliers sont impuissantes contre les décharges qui foudroient leurs remparts. Un pan de la muraille s'écroule aux cris de joie des Anglais: la brèche est large et d'un accès facile. Plusieurs bataillons ennemis s'y précipitent, soutenus par un nombreux corps d'archers, qui font pleuvoir une grêle de flèches. Les sables de la grève ; soulevés par les vents en tourbillons immenses, enveloppent le Mont et semblent protéger les assiégeans. La position des chevaliers devient critique. A ce moment, le religieux qui nous a transmis le récit de ce siége, monta sur une tour : « De là, dit-il, je « vis les hommes d'armes courir aux murailles et y déployer « le plus admirable courage. De temps en temps j'enten- « dais la voix des guerriers, qui, s'élevant au milieu du

« cliquetis des armes, du bruit et des clameurs des
« combattans, poussait les cris de *Montjoie*! *St.-Denis*!
« *St.-Georges*! Quel spectacle! poursuit le bon religieux.
« Voilà que, sur la brèche, on combat corps à corps.
« Dieu des armées, défendez vos pauvres serviteurs.
« Notre gouverneur est entouré d'ennemis; il se dégage
« et monte sur le troisième bastion; il renverse tout ce
« qui lui résiste, et arrache les enseignes ennemies. L'é-
« pée de Guillaume de Verdun vole en éclats; il s'arme
« d'une hache et porte des coups terribles. Avec quel
« courage aussi cet homme, couvert d'armes rouges, fait
« ranger aux pieds des murailles les troupes anglaises!
« L'épée haute et le visage découvert, il les anime et les
« ramène au combat. On précipite sur eux des pierres,
« des poutres, des rochers. St.-Michel combat pour nous:
« les ennemis sont repoussés. »

Cette infructueuse attaque jette le découragement parmi les soldats anglais. On les faisait combattre, disaient-ils, contre l'archange St.-Michel; pouvaient-ils jamais remporter la victoire!

Le comte de Lescale, voulant tenter la fortune sur mer, couvrit la baie de barques et de navires. On raconte qu'un ermite de Tombelaine vint l'avertir que, toutes les fois que des flottes ennemies avaient menacé le Mont, on avait vu l'Archange exciter les orages et les tempêtes, et engloutir les vaisseaux. Le général anglais ne tint point compte de cet avertissement. Mais à peine ses vaisseaux se rangeaient autour du Mont, qu'il s'élève une tempête furieuse qui les brise et les disperse. Le lendemain, la mer jetait sur le rivage d'innombrables débris et les corps de plusieurs guerriers.

Profitant des huit jours d'intervalle pendant lesquels le Mont St.-Michel se trouve à sec, les Anglais recommencent l'attaque par terre. Au lever du soleil, ils dressent leurs batteries : deux de leurs pièces étaient d'une grosseur prodigieuse, et lançaient des boulets de pierre de plus d'un pied de diamètre. Les murailles de la partie basse de la ville sont brisées, et les Anglais s'élancent à l'assaut de plusieurs côtés, avec une résolution qu'ils n'avaient pas encore montrée depuis le commencement du siége; mais la défense ne fut pas moins vigoureuse que l'attaque. On renverse les échelles, on précipite les assiégeans dans les fossés; bientôt ils reviennent à la charge, placent de nouvelles échelles et parviennent à gagner le rempart. Ce fut là particulièrement que le carnage fut horrible. Les assiégés, surtout le sieur de Cantilly, Thomas de la Brayeuse et Guillaume Carbonnel y montrent une rare intrépidité. Cependant ils se voient contraints de se renfermer dans le château. Alors les religieux, tremblant pour leur liberté, se joignent à leurs défenseurs et prennent part au combat. Les Anglais se multipliaient, et l'abbaye était sur le point de tomber entre leurs mains; mais les plus braves chevaliers, Jean Guiton, Thomas de la Paluelle, Robert du Homme, Guillaume de Verdun, le chevalier de Breuilly, se réunissent, se précipitent dans la mêlée, et, se frayant une route au milieu des combattans, rompent l'ennemi et parviennent jusqu'à ses enseignes, qu'ils foulent aux pieds.

Les Anglais commencent à céder. En vain leur chef veut les retenir, en vain il leur donne l'exemple du courage, il est lui-même entraîné par les siens, et la

déroute devient générale. Le champ de bataille, avec les bagages, l'argent, les équipages, l'artillerie, les vivres, tout reste au pouvoir de la garnison.

Affligés de ces revers, les Anglais convertissent le siége en blocus. Ils laissent autour de la place des batteries flottantes et des navires chargés d'intercepter les vivres et les secours du côté de la mer.

Cependant Guillaume de Montfort, évêque de St.-Malo, apprend que l'héroïque garnison est réduite à se procurer des vivres l'épée à la main, et dans des sorties toujours périlleuses ; que l'abbé, jouissant à Rouen de tous les revenus du monastère ; les religieux, privés de toute ressource, sont forcés de vendre ou d'aliéner jusqu'aux reliquaires et aux châsses des saints. Touché de cette triste situation, il assemble secrètement les sires de Beaufort, de Montauban, de Combourg, de Coetquen, arme tout ce qu'il y a de vaisseaux dans le port de St.-Malo, et les remplit de vivres et de combattans. Il anime par ses discours cette petite flotte, et l'expédie sous le commandement de Bryens de Châteaubriand, en lui prédisant la victoire. La prédiction s'accomplit : les Bretons dispersent ou coulent à fond les barques et les batteries flottantes des Anglais, et pénètrent dans le Mont St.-Michel. C'était au commencement d'avril 1424.

Repoussés par terre et par mer, les Anglais avaient perdu courage. Néanmoins ils ne cessaient d'observer la forteresse, et épiaient l'occasion de s'en emparer par surprise. Ils entretenaient des troupes sur les côtes, à Genêts, à Ardevon, où une bastille avait été construite ; ils en réédifièrent d'autres à Servon et à Tanis, où le blocus continuait. Les troupes qui le formaient en

venaient fréquemment aux mains avec celles de la garnison.

« En ce temps, dit un historien contemporain, ceux
« de la garnison dudit Mont saillaient souvent et presque
« tous les jours pour escarmoucher avec les Anglais et
« y fesait-on de belles armes. Messire Jean de la Haye
« baron de Coulonces était lors en un château du bas
« Maine, nommé Mayenne la Juhais, et allaient souvent
« de ses gens audit Mont St.-Michel et pareillement
« de ceux du Mont à Mayenne. Ledit baron sçeut la
« manière et l'état des Anglais et fit savoir à ceux du
« Mont qu'ils saillissent un certain jour et livrassent
« grosse ercarmouche au jour de vendredy et qu'il y
« serait sans faute, et ainsi fut fait: car ledit de Cou-
« lonces partit de sa place avant le jour, accompagné de
« ceux de sa garnison qui chevauchèrent neuf à dix
« lieues, puis eux et leurs chevaux repurent assez lé-
« gèrement, et après ils remontèrent à cheval en venant
« tout droit vers la place des Anglais, et cependant ceux
« du Mont qui avaient bien espérance que ledit baron
« viendrait, saillirent pour escarmoucher, et aussi firent
« les Anglais, et toujours Français saillaient de leur place
« et aussi fesaient Anglais de leur part, tellement que
« de deux à trois cents repoussèrent les Français jusque
« près du Mont; et lors environ deux heures après midi
« arrivèrent ledit baron de Coulonces et sa compagnée
« et se mit entre Ardevon et les Anglais tellement qu'ils
« n'eussent pu entrer en leur place sans passer parmi
« les Français que avait ledit de Coulonces. Finalement
« ceux du Mont et les autres Français chargèrent à
« coup sur lesdits Anglais lesquels se défendirent

« vaillamment ; mais ils ne purent résister et furent dé-
« faits et y en eut de deux cents à douze vingts de morts
« et de pris et entre les autres y fut pris messire Nicolas
« Burdet, anglais ; puis ledit baron de Coulonces et sa
« compagnée s'en retournèrent joyeux en sa place de
« Mayenne la Juhais. »

Vaincus en tant de rencontres, les Anglais abandonnèrent leurs bastilles d'Ardevon, de Servon et de Tanis, et une autre qu'ils avaient près du bourg des Pas ; et, perdant tout espoir de succès, ils se retirèrent, laissant au Mont Tombelaine une forte garnison pour inquiéter le Mont St.-Michel. Les braves chevaliers élevèrent un monument de leur victoire ; ils placèrent à la porte d'entrée du Mont deux énormes pièces d'artillerie dont ils s'étaient emparés. Elles étaient formées de barres de fer de deux pouces d'épaisseur, et reliées avec des cercles de même matière. La plus grande a onze pieds de long et dix-huit pouces d'ouverture. On voit encore dans cette pièce un de ces boulets de pierre que lançaient les Anglais ; il a environ quinze pouces de diamètre. Les guerriers gravèrent leurs noms et leurs armes devant l'autel St.-Sauveur, dans l'église de l'abbaye. Dans ce dernier temps, leurs noms ont été peints de nouveau avec leurs armes sur une table placée dans l'église. Au dessous de la suite d'armes un religieux avait écrit ces vers français :

Le champ darmès ici fut fait
L'an mil IIII$^{c.c.}$ vingt et sept
Ou sont les armes et les noms
Daucuns vaillans et nobles homs
Les quels ont en lobeissance

De Charles present roi de France
Jusquici tenu cette place
Par laide de Dieu et la grace
Et de Monseigneur St. Michel
Prince des chevaliers du ciel
Qui a toujours remede quys
A ceux qui lont ceans requis.
Par tout le temps de cette guerre
Jaçoit que par mer et par terre
Ladite place ait ete ceinte
Grevee et durement contrainte
Par toutes manieres et voyes
Quont pu aviser les Anglois
Lan 17 fut leur descente
En Normandie comme je pense
Et na pas pris garde le maitre
Mettre chacun ou il doit etre.
Chacun a mis en tel endroit
Comme on lui ramentevoit
Et tous nont pas ete dun temps
Et Treulx ne sont pas ci dedans
Qui se porterent vaillamment
Dieu leur doint a tous sauvement.
Amen (1).

Celui qui, au jugement des historiens, pouvait seul sauver la monarchie, venait de recevoir les plus grands échecs dans le diocèse d'Avranches. C'était le célèbre duc

(1) Voyez pour le siége du Mont-St.-Michel : Manuscrit du Mont, à la bibliothèque d'Avranches, n°. 22; Manuscrits du docteur Cousin; Manuscrits de l'aumônier de la prison ; Mémoire historique sur ce siége, par l'abbé de Laroque ; la Notice de M. Blondel ; Dom Morice ; Petitot, collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, tome VIII; Gallia christiana, t. XI; Chartrier de M. de Guiton ; la prinse du Mont St.-Michel, poème, par Jean de Vitel, etc., etc.

de Richemont. Prisonnier à la bataille d'Azincourt, il était resté en Angleterre jusqu'à l'an 1420. « Alors sur « sa foi et en la garde du comte de Suffolc, il vint à Pon- « torson, et arrivèrent beaucoup de gens de Bretaigne « pour le veoir et entre les autres y furent monseigneur « de Montauban et monseigneur de Combour, et plu- « sieurs autres, tant qu'ils estoient plus forts que les An- « glois. Et luy fut demandé s'il vouloit qu'on l'emmenast « par force; mais il ne voulut, et ne l'eust pour rien faict. « Le comte de Suffolc l'avoit mené jouër aux champs, « et tirer de l'arc. Bientost apres, le duc Jehan qui es- « toit fort desirant de veoir ledict comte de Richemont « son frere, le vint veoir jusques sur le pont de Pontor- « son... et estoit le duc bien accompaigné, et avoit deux « cent lances de sa garde; et Dieu sçait s'ils s'entrefirent « bonne chere, et s'ils pleurerent tous deux bien fort! »

Ainsi parle l'historien Guillaume Gruel, témoin oculaire de la plupart des faits qu'il rapporte (1). Les Bretons voulurent essayer leurs épées contre les Anglais, et « vinrent courre, dit un autre historien de ce temps (2), « devant le Parc-l'Evesque, qui estoit une place apparte- « nant à l'évesque d'Avranches, auquel lieu il y avoit « quantité d'Anglois, et plus largement que les Bretons « ne croyoient; et pour ce lesdits Anglois saillirent bien « et vaillamment et combatirent fort; et finalement les « Anglois deffirent les Bretons, dont il y eut plusieurs de « tuez et pris : entre les autres y fut pris le susdit mes-

(1) Voyez collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot, t. VIII.

(2) Voyez collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, à Londres, t. VII.

« sire Olivier de Mauny, lequel s'estoit vaillamment deffendu ; et si chascun eust fait comme luy, la chose eust « autrement esté. »

Le duc de Richemont ne fut pas plus heureux. A peine avait-il reçu l'épée de connétable de France, qu'il vint raser la ville de Pontorson et mettre le siége devant St.-James. Car « en cest an, dit Monstrelet (1), le comte « de Suffort, et messire Thomas de Rameston, chevalier « et chambellan du Regent (2), environ douze cent combattans allerent courre au pays de Bretaigne... et y « feirent de tres grans dommages... et tantost apres le « dit messire Thomas se logea en une petite ville nommée « St.-James de Buveron : laquelle aultresfois avoit esté « désolée, et la feit reparer et fortiffier pour y demourer et tenir garnison : affin de faire aux Bretons guerre, « car elle estoit à demie lieüe du pays. Et là demoura « iceluy messire Thomas lieutenant du dit comte de Suffort : lequel comte estoit capitaine de la basse Normandie. »

Le duc de Richemont vint se loger à Margottin, fief que Perrine de la Croisille apporta en dot, peu de tems après, à Jean Guiton (3), et que le roi d'Angleterre avait donné à Nicolas Bordet.

La ville de St.-James avait alors, intra muros, deux cent soixante-dix-sept feux, et 1328 habitans (4), « et « estoient dedans, dit l'auteur de la chronique de la pucelle d'Orleans, messires Thomas de Rameston, Phi-

(1) Tome II, page 35.
(2) Tome II, page 16.
(3) Chartrier de M. de Guiton.
(4) Chartrier de M. de Guiton.

« lippe Branche, et Nicolas Bourdet anglois, accompa-
« gnés de six à sept cent Anglois. » Jean Chartier ne porte également la garnison anglaise qu'à six ou sept cents hommes ; mais d'autres assurent que la place était défendue par une garnison de six mille hommes (1).

Le connétable était à la tête de quinze à seize mille combattans. « Cetoit en caresme, dit Guillaume Gruel, « et ne dura ledict siege que huict ou dix jours. Et dist on « que le chancelier de Bretaigne fist retarder le paye- « ment des gens de guerre, et à l'occasion de ce ils n'a- « voient de quoy payer les marchands qui leur amenoient « les vivres. Et pour ce fut conclu l'assault par grande « deliberation de conseil. Et quand ceulx qui estoient au « dict assault devers l'estang montoient pour combattre « main à main à ceulx de dedans, ils veirent une « grande compaignée de gens d'armes qu'on avoit ordonné « à faire les courses durant le dict assault. Car le comte « de Suffolc et le sire de Scales estoient à Avranches. Et « ainsi cuiderent nos gens que ce fussent les Anglois, et « se commencerent à retirer. Et alors les dicts Anglois « saillirent sur eulx par une poterne près de l'estang, et « en tuèrent et feirent noyer grand nombre en l'estang du « dict lieu ; et ceulx qui estoient de l'autre costé n'en sça- « voient rien. Et se fallut retirer, et y eut grande multitude « de gens morts et prins : entre lesquels moururent mon- « seigneur de Molac, monseigneur de Coetivi, messire « Alain de La Motte, Guillaume de La Motte son fils, « Guillaume Eder, et plusieurs autres (2). »

(1) Voyez collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par Petitot, t. VIII, page 23.

(2) Voyez Petitot, t. VIII, pages 190 et 432.

« Il y en eut bien quatre cent de morts, tant de glaive « que de noyez audit estang..... dit un autre historien « contemporain ; le connestable et ses gens se retirerent « en leur logis. Environ deux heures après minuict sur- « vint un grand bruit et des arroy en l'ost des François : « et si ne sçavoit-on ny ne sceut oncques depuis la cause « pourquoy ; et s'en alla tumultuairement chacun où il « peut et où il sçavoit le chemin. Guillaume Gruel dit « que cela vint de ce que dans la nuit plusieurs deloge- « rent sans congé, les uns blessez, et les autres pour les « conduire. Et bientost apres meirent le feu és logis du dict « siege de Beuveron ; et tantost l'on vint dire à monsei- « gneur le connestable et à monseigneur d'Estampes son « frère, qu'ils seroient bruslez s'ils ne se sauvoient ; et « que tout le monde s'en alloit. Et ainsi monterent les « dicts seigneurs sur petits chevaulx, pour cuider faire « demeurer ceulx qui s'en vouloient aller ; mais homme « ne vouloit arrêter : et tant que mon dict seigneur le « connestable fut abatu en la presse, cheval et tout, et « passoient par dessus luy qui ne l'eust secouru ; et con- « veint malgré luy s'en venir quand et les autres, ou de- « meurer bien seul. Et pensez que c'est grand chose « quand un desarroy se met en un grand ost, et de nuict. « Et croyez que ce fut un des plus grands desplaisirs que « mon dict seigneur eust en sa vie, et tousjours vouloit re- « tourner qui l'eust voulu croire ; et furent environ le « poinct du jour à Entrain. »

Le lieu, où le connétable avait assis son camp, s'appelle encore aujourd'hui le Champ-de-Bataille, sur la rivière de Dierge (1). Les Anglais y trouvèrent toute l'artillerie

(1) Dierge ou Guerge. M. de Gerville s'est trompé sur les noms de ces lieux.

des Bretons. « Le dit messire Thomas, dit Monstrelet,
« à tout six cens combattans qu'il avoit, dont la plus
« grande partie estoient blessés, demoura en icelle ville
« bien joyeux de sa bonne fortune, et feit bouter dedans
« tous les biens qui estoient demourez de ses adversaires. »

« Cependant pour ce que les Anglois faisoient de
« grandes courses et de grands maulx en Bretaigne, mon-
« seigneur le connestable vint emparer (1) Pontorson,
« et fut environ la Sainct Michel, et y vinrent des Fran-
« çois et des Escossois avec luy, et y estoient le connes-
« table d'Escosse et messire Jehan Ouschart, qui avoient
« bonne compaignée de gens d'Escosse; et Gaultier de
« Brusac, et plusieurs autres capitaines. Et de Bretaigne
« monseigneur de Loheac, monseigneur de Chasteau-
« briant, monseigneur de Beaumanoir, monseigneur de
« Montauban, monseigneur de Rostrenen, le vicomte de La
« Belière, messire Robert de Montauban, Jehan Treme-
« derne, messire Jehan Le Veer, monseigneur de Beaufort,
« Marzeliere, messire Roland Madeuc et messire Roland de
« St. Paul. Et durant ce, vinrent les Anglois un peu avant
« soleil couchant, qui estoient en nombre bien huict cent; et
« saillit on hors aux champs, et mist on en bataille oultre
« le marais devers le Mont Sainct Michel, et ne sçavoit
« on quelle puissance les dicts Anglois avoient. Si feist
« le connestable d'Escosse descendre tous les gens d'ar-
« mes et archers à pied; puis vinrent les dicts Anglois
« jusques à un traict d'arc, et y en eut deux ou trois qui
« se vinrent faire tuer en nostre bataille, et y furent faict
« deux ou trois chevaliers. Et quand les Anglois veirent
« la bataille, ils s'enfuirent en grand desarroy et en fut

(1) C'est-à-dire fortifier.

« prins et tué plusieurs ; mais pour ce que tout estoit à
« pied, ne peurent estre si fort chassez comme ils
« eussent esté, qui eust esté à cheval. Apres que la place
« fut un peu bien fortifiée, monseigneur le connestable,
« et le connestable d'Escosse et la pluspart des seigneurs
« et capitaines s'en allerent, exceptez ceulx que monsei-
« gneur le connestable y laissa : c'est a sçavoir monsei-
« gneur de Rostrenen, capitaine du dict lieu ; monsei-
« gneur de Beaufort, messire Jehan Ouschart et les gens
« de Brusac ; Jehan de Tremederne, messire Jehan Le
« Veer, Marzeliere et plusieurs autres. Et s'en alla mon
« dict seigneur devers le Roy. Assez tost apres sur l'hyver,
« monseigneur de Rostrenen entreprint d'aller courir de-
« vant Avranches, et mena belle compaignée ; et passant
« au dessoubs du pont Aubaud se noya un gentilhomme
« de sa compaignée, et conveint faire un peu de de-
« meure illec. Si saillirent les Anglois sur les coureurs,
« et mon dict seigneur de Rostrenen arriva ; et inconti-
« nent l'on chargea sur les dicts Anglois ; et furent re-
« boutez jusques bien pres de la porte, et y en eut bien
« trente que morts que prins. Et comme monseigneur de
« Rostrenen vouloit descendre à pied, arriverent envi-
« ron quatre cent Anglois, dont estoit chef le sire de
« Fuoastre ; et si ne sçavoient rien les dicts Anglois de
« la ville de cette venüe, non plus que monseigneur de
« Rostrenen ; et veinrent les dicts Anglois tellement frap-
« per au dos de nos gens en telle maniere qu'il convint
« desemparer. Et bientost apres fut prins mon dict sei-
« gneur de Rostrenen, et bien sept vingt et dix de ses
« gens, et n'y en eut que deux morts. Et ceste prinse fut
« un tres mauvais coup pour Pontorson. Si y vint pour

« garder ladicte ville monseigneur de Chasteaubriant;
« puis apres y vint monseigneur le mareschal son frere,
« qui feirent fortifier la ville le mieulx que faire se pou-
« voit : mais on n'y sceut tant faire quelle valust gueres. »
« Incontinent monseigneur le connestable commença à
« assembler gens de toutes parts pour venir secourir
« Pontorson, qui estoit assiégé dès le jeudy gras; et es-
« toient devant ceulx qui ensuivent : premierement le
« comte de Warwic, gouverneur et lieutenant general du
« roi d'Angleterre ; les sires de Talbot, de Scales, de
« Ros, de Ovyrebi, de Fastouc, de Fuoastre, de Bour-
« sieres, et grand nombre d'autres capitaines et baillifs;
« et en effet toute leur puissance qui pour lors estoit en
« Normandie. Si voulut le duc Jehan, par l'enhortement
« d'aucuns de ses gens, bailler Pontorson en la main des
« Anglois avant que le siege y fust mis. Mais ceulx qui
« estoient dedans refuserent le rendre, et disoient qu'ils
« tiendroient pour monseigneur le connestable. Et par de-
« liberation de tous ceulx qui estoient dedans fut conclu
« de le tenir tant que faire se pourroit. Et bientost apres
« monseigneur le mareschal de Bretaigne feit crier que
« tous ceulx qui n'estoient deliberez d'attendre le siege
« s'en allassent. Et messire Jehan Ouschart, capitaine
« des Escossois, feit crier que tous ceulx qui vouldroient
« s'en aller quand et luy fussent bientost prests. Si s'en
« alla celuy jour le dict Ouschart à grande compaignée;
« puis tint le siege fort et ferme, et y eut de belles es-
« carmouches, tousjours en attendant le secours de Bre-
« taigne et de monseigneur le connestable, qui ne se pou-
« voit aider du Roy son maistre, ny de beaucoup de mes-
« chants gens qui estoient avec luy. Toutesfois il amena

« beaucoup de gens de bien du pays de France, et cui-
« doit venir lever le siege. Si vint jusques en Bretaigne
« devers le duc son frere qui estoit à Dinan, et amena
« avec luy le connestable d'Escosse, le marechal de
« Bossac, et plusieurs autres capitaines, cuidant tirer
« avant. Mais le duc ne voulut, et ne luy fut conseillé
« adventurer la noblesse de Bretaigne pour si peu de
« chose comme Pontorson, nonobstant que le duc eust
« faict ban et arriereban.

« Toutesfois ceulx de Pontorson tinrent jusques au
« huictiesme jour de may, tant qu'ils n'eurent plus de
« vivres ; et toujours cuidoient avoir secours. Et si y eut
« dès le jeudy absolu un mauvais eschec. Le baron de
« Coulonces, le seigneur de la Hunaudaye, le seigneur
« de Chasteau-Giron, le vicomte de La Beliere, messire
« Guillaume l'Evesque, Robin de Quiste, Olivier Tome-
« lin et autres saillirent de la dicte ville et vinrent ren-
« contrer és gréves de la mer, en un lieu appellé Bas
« Courtils, sur les bords de la Guintre, prés le pont, le
« seigneur de Scales, avec grande compaignée d'Anglois,
« lesquels conduisoient vivres en l'ost devant icelle ville
« de Pontorson. Là se combatirent-ils tres fort et tres
« longuement ensemble ; et finalement les barons de
« Coulonces, Hunaudaye et Chasteau Giron furent deffaits,
« et y moururent tous trois ; et y en eut plusieurs de pris
« prisonniers, entre lesquels fut le vicomte de La Beliere :
« et ce fait, le dict seigneur de Scales mena et conduisit
« les dicts vivres jusques au siege que tenoit iceluy comte
« de Warwic devant Pontorson.

« Et apres aucun tems ladite ville fut rendue par com-

« position, et ceux de dedans s'en allerent, chascun un « baston en sa main (1). »

C'est ainsi que le célèbre duc de Richemont n'éprouvait que des revers dans le diocèse d'Avranches. Les spoliateurs des domaines des guerriers de l'Avranchin, maîtres de la campagne et des cités, cherchèrent ailleurs des combats et des conquêtes. Le seigneur de Filvastre, qui possédait les biens des seigneurs de la Cervelle, descendit dans le pays de Hainaut pour s'emparer de ce comté; mais il fut obligé de remonter sur ses vaisseaux et de s'enfuir. Guillaume Hodehal, qui jouissait de la fortune du seigneur de Chéruel, eut plus de succès; avec seize à vingt Anglais il battit cent vingt Français, à une lieue du Mans. Dans d'autres rencontres, Henri Branche fut pris, et Blanqueborne tué par le seigneur d'Antrain. Le plus grand nombre se transportèrent au siége d'Orléans; et l'histoire fait mention de Glacidas, de Gilbert de Halsal, de Jean de la Pole, de Guillaume de la Pole et du sire de Scales; c'étaient les plus vaillans guerriers anglais. Des guerriers de l'Avranchin s'y rendirent aussi; ce furent Thomas de la Paluelle et Jean Guiton (2).

Bientôt Guillaume de la Pole est établi chef des Anglais. Il presse de plus en plus les assiégés, qui furent contraints d'abattre vingt-six églises pour se retrancher. « Ils estoient néanmoins, dit un témoin oculaire, en grand « doute et danger d'estre perdus, quand ils oüyrent nou-

(1) Mémoires de l'Anonyme sur la pucelle d'Orléans; Guillaume Gruel, etc., etc.

(2) Le père Daniel, hist. de France, t. IV, p. 24, les nomme, par erreur, Lapalière et Giton.

« velles qu'il venoit une pucelle, laquelle se faisoit fort « de faire lever le siege ». Ce qui en effet arriva.

Mais cette jeune fille, après avoir rempli sa mission, tomba elle-même au pouvoir de ses ennemis, qui la firent périr dans les plus cruels supplices.

L'évêque d'Avranches, Jean de St.-Avit, qui était encore à Rouen, fit un excellent plaidoyer pour prouver son innocence, et la délivrer de la fureur de ses bourreaux. On le renferma dans un cachot, pendant dix ans, sous prétexte qu'il avait voulu livrer la ville aux ennemis ; il mourut dans les fers (1). Un de ses successeurs contribua puissamment à faire réhabiliter la mémoire de Jeanne d'Arc. Il fut consulté par les juges, chargés de la révision du procès, dans un voyage qu'il fit à Paris, où des affaires indispensables l'appelaient, et il donna son sentiment par écrit. « Il examine la forme et le fond du procès de con« damnation. On voit par la discussion sommaire, dans la« quelle il entre, qu'il croit à la réalité des apparitions « de Jeanne, comme très-vraisemblables. Ce sont des « réflexions abrégées, mais assez bien vues, d'un prélat « voyageur, qui n'a pas le temps de faire un long dis-

(1) « Lettre à M. Longer, chanoine d'Avranches, écrite par M. « Benoit, prêtre, demeurant à Rouen, au mois de septembre 1754. »

« Monsieur, j'ai été à l'abbaye de St.-Ouen pour m'éclaircir sur « ce que vous demandez à madame votre mère. Le père sacristain « m'a dit avoir cherché dans le Nécrologe de l'Abbaye, il n'y a trouvé « que les noms des anciens religieux et des nouveaux. Il m'a fait voir « un manuscrit d'où j'ai tiré cet extrait :

« In capella sancti Andreæ jacet Johannes de St.-Avit episc. Abrin« censis natus Castroduni in diœcesi Carnotensi qui obiit anno 1442, « julii 22.

« Iste Johannes carceri mandatus est decem annis ob nefarium « consilium initum prodendæ urbis Rothomagi hostibus. » (Voyez les manuscrits du d. Cousin.)

« cours ; et ce n'est pas un des moindres ouvrages faits « en faveur de Jeanne (1). »

Plus tard, le savant Postel de Barenton, du diocèse d'Avranches, vengea encore la mémoire de l'héroïne de Vaucouleurs, en faisant un excellent ouvrage intitulé : *Démonstration très-claire que Dieu a plus de sollicitude de la France qu'il n'a de tous les états temporels.* Il y prouve que Jeanne d'Arc était inspirée de Dieu.

La mort de cette héroïne ne releva point le courage des Anglais. Les affaires ne changèrent point de face ; la France était sauvée. Charles VII rentra bientôt dans sa capitale, et pour reconnaître la protection de l'archange St.-Michel, il forma le dessein d'instituer un ordre sous le nom de cet archange (2) ; mais la mort l'en empêcha. Son successeur s'en acquitta.

Charles VII envoya au Mont St.-Michel le fameux Dunois complimenter les héros qui avaient si vaillamment défendu ce Mont. Ils pouvaient alors sortir très-librement. Le baron de Lorres, à la tête de 4000 hommes, avait défait les Anglais dans plusieurs rencontres sous les murs et aux environs d'Avranches. Forcés d'abandonner la campagne, ils s'étaient réfugiés dans les forteresses. Le connétable de Richemont, avec Charles d'Anjou, comte de Mortain, vint alors mettre le siége devant Avranches. Ils y furent pendant trois semaines. Les Anglais alarmés formèrent à la hâte une armée des troupes qui se trouvaient sur les frontières de Bretagne, sous le commandement de Talbot. Les Français s'avancèrent au-devant d'eux, jusqu'au

(1) Gaule poétique de M. de Marchangy.

(2) Histoire des ordres religieux et militaires.... par le père Hélyot, t. VIII, in-4°.

pont Aubault. Il ne paraît pas que le pont de pierre fût construit à cette époque. Sous Louis XIV, la tradition portait qu'il avait été bâti par un esprit de l'autre monde (1).

« Il y avait entre eux une riviere bien petite ; et, « tous les jours, dit Guillaume Gruel, nos gens cui- « doient combatre , et y furent faicts plusieurs che- « valiers.... et comme nos gens cuiderent passer ceste « riviere, il s'y noya deux ou trois gens de bien, et ne « peut on passer et demeurerent les dicts Anglois en « bataille d'un costé et nos gens d'autre costé. Et « quand ce venoit au soir, tout le monde s'en alloit « coucher és villaiges, et loger leurs chevaulx. Et « vous certifie qu'il estoit nuict, qu'il ne demeuroit « pas à mon dict seigneur le connestable quatre cent « combatans ; et Dieu sçait qu'il y endura. Et une « nuict les Anglois vinrent gaigner un gué, et le trou- « verent endroict la ville d'Avranches qui jamais n'avoit « esté trouvé, et par là vinrent gaigner la ville, et « prinrent Auffroy Prevost, et aucuns de nos gens qui « faisoient le guet devant la dicte ville d'Avranches ; « et les autres se retirerent à la bataille, qui estoit « loing de là.

« Et quand nos gens sceurent que les Anglois es- « toient en la ville, tout le monde commencea à tirer « en Bretaigne sans ordonnance, et monseigneur le « connestable demeura à bien peu de gens, et lui « vinrent dire Antoine de Chabannes et Blanchefort, « que s'il ne s'en alloit, qu'il demeureroit tout seul. »

C'est ainsi que le duc de Richemont éprouva un nouvel

(1) Histoire manuscrite de l'élection d'Avranches, écrite par l'ordre du savant Huet.

échec dans l'Avranchin. Cette affaire releva le courage des Anglais. Le sire de Scales voulut faire de Granville une forteresse pour contenir la garnison du Mont St.-Michel. Alors ce bourg fut entouré de fortifications, et Philippe Badin, abbé de la Luserne, fut appelé pour en poser la première pierre. Il y avait en cet endroit une ancienne église dédiée à Notre-Dame; des pélerins y allaient prier de toutes les contrées de la Normandie; le pauvre matelot y venait invoquer la Mère de douleur, ôtait son chapeau goudronné et s'agenouillait devant l'autel de Notre-Dame-de-Bon-Secours, patronne des mariniers (1). Les travaux étaient fort avancés, quand le sire d'Estouteville accourut tout-à-coup avec ses chevaliers et s'empara de la place, « par le moyen, dit « Monstrelet, d'un Anglois d'Angleterre qui bouta les « François dedans de nuit, pour un desplaisir que le Bas- « tard de Lescalle, qui en estoit lieutenant, lui avoit fait. » Le roi Charles VII accorda alors à cette cité deux foires par an et un marché chaque samedi (2).

Bientôt ce monarque réussit à expulser entièrement les Anglais du diocèse d'Avranches.

« Le jour St. Pierre fut prins Beuveron, dit Guil- « laume Gruel, et y estoit monseigneur Jacques de « sainct Paul, lieutenant de monseigneur et d'autres,

(1) « Lettres royaux portant création en la paroisse de Grantville »... à la bibliothèque du Roi (manuscrits), registre n°. 177, années 1444 et 1445.

(2) Voyez la charte ci-dessus. Elle prouve évidemment que la paroisse de Granville est bien antérieure à la construction de lord Scales; ce qui suffit pour réfuter les assertions de plusieurs antiquaires, qui font remonter à cette époque l'origine de Granville.

« et puis feirent une entreprinse à la requeste de monseigneur d'Estouteville sur Tombelaine, et y fut donné l'assault ; et par faute d'escheles fut faillie à prendre d'assault, et en debvoit mondit seigneur d'Estouteville fournir. Puis feirent autre entreprinse sur Mortaing, et y allerent pour faire l'execution monseigneur le mareschal de Loheac, monseigneur Jacques de sainct Paul, lieutenant de mondict seigneur le connestable, monseigneur de la Hunaudaye, Joachim Rouault, et plusieurs autres ; et fut donné l'assault, qui dura depuis sept heures au matin jusques à la nuict. Et vous certifie qu'ils se deffendirent très bien, et le lendemain se rendirent, et n'y avoit plus homme en la place que cinq, qu'ils ne fussent blessez, et beaucoup de morts, et y eut faict de belles armes. « Puis s'en retourna l'armée à sainct Jame de Beuveron.

« Jean Guiton, vieil capitaine, desja celebre en « cette guerre », dit une chronique de ce temps, en fut établi gouverneur. Il fit construire et réparer plusieurs églises de cette cité, comme le prouve le passage suivant, extrait d'une charte adressée par Charles VIII à l'échiquier de Normandie, en faveur d'un autre Jean Guiton, fils de ce capitaine : « que le deffunt pere du dit complaignant en son vivant garde et occupant la charge de capitaine de nostre ville et chasteau du dit St.-James eusse du sien-fait plusieurs avantages... édifice et reparations aux dites églises et y ausmoné et donné des aournemens à servir Dieu et fondé messe et fait plusieurs biens apres le pays reduit et reu de la main des Anglois qui par..... le occu-

« pant contre droit et raison durant lequel temps les-
« dites églises estoient tournees en decadence. »

Jean Guiton conserva la place de gouverneur de St.-James jusqu'à sa mort. Robert de Verdun, son gendre, lui succéda dans cette charge; il fut le dernier capitaine de St.-James (1).

Les sieurs de Montauban, maréchal de Bretagne, et Joachim Rouaut allèrent promptement prendre la place de Pontorson, dont ils donnèrent la garde au sieur Jean Dubois; et, quelques années après, Gilles de Brée en fut nommé capitaine (2).

« Le dernier jour d'apvril, l'an 1450, dit Guillaume
« Gruel, arriva monseigneur le connestable à Avran-
« ches, et là trouva le duc François, qui avoit com-
« mencé le siege; et estoit mon dict seigneur grande-
« ment accompaigné, et celle nuict logea à Pons soubs
« Avranches, pour ce qu'il n'avoit point encores de logis.
« Puis le lendemain premier jour de may, vint au
« siege, et bientost luy vinrent les nouvelles que mon-
« seigneur Gilles son nepveu estoit mort, dont il fut
« bien couroucé; puis le duc le luy dist, et eurent
« grandes paroles ensemble : toutesfois la chose se dis-
« simula pour l'heure, de peur de plus grand scandale.
« Ce dit Gilles avoit esté souventfois exhorté et ad-
« monesté par le duc de Bretagne, son frère, et par
« ses parents, sujets et autres bienveillants du royaume
« de France de laisser la querelle et abandonner le
« parti des Anglois.... Après qu'il eut été traicté
« inutilement par douces paroles, on agit avec luy par

(1) Chronique de l'abbaye de Rillet.
(2) Chartrier de M. de Guiton.

« d'autres qui estoient rigoureuses.... La commune re-
« nommée estoit qu'il fut par l'ordre du dict duc es-
« tranglé une nuit par deux compagnons avec deux
« toüailles torses.... On imputa sa mort au sire de Mon-
« tauban qui le gardoit..... (1).

« Cependant fut assise l'artillerie, tant bombardes
« que engins volans, et autre artillerie ; et fut fort ba-
« tue ladicte ville d'Avranches, tant qu'elle estoit pre-
« nable d'assault ; et fut faicte composition. »

Lampet, officier anglais, qui y commandait, ne put obtenir d'autres conditions pour lui et la garnison composée de 4 à 500 hommes, que celle de sortir un bâton blanc à la main. Géhan Holme, chantre de la cathédrale, obtint que les priviléges du clergé seraient les mêmes qu'ils étaient avant la descente des Anglais en Normandie (2). Le sire d'Estouteville, capitaine des chevaliers, fut établi gouverneur d'Avranches, et remplacé au Mont St.-Michel par May de Houllefort, bailli de Caen. Le duc de Richemont s'empara ensuite de Tombelaine, où les Anglais avaient élevé de forts retranchemens, et établi un contrôleur et un capitaine.

« Au retour de la prise d'Avranches, l'an 1450,
« François Ier., duc de Bretagne, vint au Mont St.-
« Michel par dévotion, et le lendemain il fit faire en
« cette église un service solennel pour l'âme de feu
« Gilles son frère ; et après avoir demeuré huit jours
« en ce Mont, comme il sortait pour s'en retourner en
« Bretagne, un homme, habillé en cordelier, se présenta
« devant lui à la porte, et l'assigna de comparaître de-

(1) Histoire de Charles VII, par Chartier, pages 212 et 213.
(2) Manuscrits du d. Cousin.

« vant le tribunal de Dieu, dans quarante jours, pour « rendre raison de tout ce qu'il avait fait à son frère « Gilles, à quoi il ne manqua pas ; car au bout de ce « terme il mourut (1).

Le diocèse d'Avranches fut délivré pour toujours de la domination anglaise, et les anciens propriétaires rentrèrent dans leurs possessions. Les héros qui avaient tout sacrifié, vie, fortune, ne furent pas tous récompensés. Le sieur de Cantilly, de la paroisse de Bacilly, distingué dans les armes, mais dont les titres n'étaient pas en règle, ne put parvenir à faire reconnaître sa noblesse au commissaire du roi, et fut condamné à la taille. Le même commissaire, appelé Montfaut, y condamna également le seigneur Lambart ou Lambert de Dragé. Le roi de France pardonna à ceux qui, dans ces temps de calamités, avaient abandonné son parti. Il avait saisi le temporel des abbés de Savigny, de Montmorel et de la Luserne, et l'avait donné à l'abbaye du Mont St.-Michel (2) ; il leur rendit leurs biens et sa protection. Celui de la Luserne vint avec joie reconnaître son roi légitime ; il était extrêmement vieux alors, et mourut peu de temps après. Son successeur, Geoffroi-le-Court, obtint le droit de porter la crosse et la mitre, et se rendit recommandable par ses bienfaits. Richard de Laval lui succéda. L'abbaye passa ensuite au neveu de celui-ci, nommé également Richard. Après la mort de Guillaume du Homme, l'abbaye de Montmorel fut gouvernée par Nicolas Eschart, qui jura fidélité au roi, le 2 juillet 1450. Il eut pour successeurs Jean Eschart et

(1) Manuscrit de Jean Huynes, à la bibl. d'Avranch.

(2) Gallia christiana, t. XI, p. 529.

Julien Eschart. Cette noble famille était de Bretagne, et célèbre en cette province. Celle de Savigny fut gouvernée par Jean Grivel, et ensuite par Nicolas des Mazures de Plat-Pinson (1).

Jean Gonault, un des religieux du Mont St.-Michel, en avait gouverné l'abbaye durant l'absence de Robert Jolivet. Le tombeau de ce dernier se voît dans une chapelle de l'église St.-Michel de Rouen (2); il est élevé de terre de trois pieds, et on y lit : « Ci git Robert abbé « du Mont St.-Michel conseiller du roi qui deceda le « 17 juillet 1444. Priez Dieu pour son ame. »

Après la mort de cet abbé, le souverain pontife força Jean Gonault à se démettre de sa charge, et il nomma abbé commendataire du Mont le cardinal d'Estouteville. Ce fut à la recommandation du roi de France, qui estimait singulièrement Louis d'Estouteville son frère, ce héros qui avait défendu avec tant de courage le Mont St.-Michel. Le cardinal fit une pension à Jean Gonault, afin que celui-ci se désistât de ses poursuites. Il s'employa tout entier à restaurer les bâtimens de son abbaye; il rétablit le chœur de l'église, les piliers et les voûtes des chapelles qui l'entourent (3). Ce grand homme devint le doyen du sacré collége, et Philelphe l'appelle *columna et columen S. Romanæ Ecclesiæ*. Il eut pour successeur au Mont St.-Michel un abbé régulier, André Laure, prieur de Pontorson, qui fit peindre, sur les vitres des

(1) Voyez le Gallia christiana, t. XI.

(2) Histoire de la ville de Rouen, de M. Servin, mais considérablement augmentée par de nouveaux éditeurs; trois volumes.

(3) Neustria pia; Gallia christiana; Manuscrits de Thomas le Roy.

chapelles bâties par le cardinal, ses armes, l'histoire de la fondation de l'abbaye, et le sacre des rois de France (1). Il était d'une ancienne famille du Dauphiné, et neveu du comte de Boschage, gouverneur du Mont St.-Michel et grand chambellan des rois de France ; il eut pour successeur Guillaume de Lamps, son proche parent, qui sacrifia tous ses revenus à continuer les ouvrages entrepris par le cardinal d'Estouteville. Il fit aussi construire les citernes, et permit à chaque ménage de la cité de venir prendre, toutes les semaines, dans ces citernes, deux cruchées d'eau de pluie. Aujourd'hui les habitans du Mont ne jouissent plus de cet avantage. Les religieux élurent ensuite Guérin Laure, et Jean de Lamps, frères des précédens.

Charles VII avait aussi saisi le temporel de l'évêque d'Avranches, et l'avait donné à l'abbaye du Mont St.-Michel, jusqu'à ce que ce prélat fût rentré dans le devoir ; c'était Martin Pinard, successeur de Jean de St.-Avit. Il était né à Nonant, baronnie qui avait appartenu à la maison du Hommet. Chanoine d'Avranches et doyen de Bayeux, il eut pour compétiteur Philpert de Montjoie, près St.-James, lequel, probablement, occupait quelque charge dans l'église d'Avranches. Ce dernier protesta devant l'église métropolitaine, puisque l'on trouve son nom dans les registres du chapitre de Rouen ; mais il ne fut point sacré, et ne prit point possession de l'évêché d'Avranches.

(1) Dans le même temps, le curé de St.-Pierre du Mont St.-Michel fit faire plusieurs peintures sur vitre ; sur la croisée de la sacristie on voit diverses figures, et au bas de chacune un des articles du symbole. Le 1er. en caractères gothiques est ainsi conçu : Credo I deum patrē omnipotentem creatō celi et terre.

Martin Pinard se soumit au roi de France, et obtint le personnat de Tirpied, à charge d'entretenir dans sa cathédrale un maître de musique et cinq enfans de chœur. Il est parlé de cet évêque dans le cartulaire de Marmoutier. On y voit que le siége d'Avranches était vacant le dimanche *Jubilate*, l'an 1452; et, l'année suivante, il est fait mention de son successeur Jean Boucart, chanoine et archidiacre d'Avranches et docteur en théologie (1). Il était né à Vaucelles, un des faubourgs de St.-Lo; et c'est pour cela qu'on l'appelait le Vaucellan (2). On trouve, dans le Livre Vert, que son chapitre, vers l'an 1462, était ainsi composé : Felix Jeufron, Jean Pinard, Pierre Caillole, Nicolas le Prestre. Nicolas Maidon était encore archidiacre du Val de Mortain; Guillaume Aubert et Julien Heusé étaient avoués à la cour épiscopale, *advocati*, c'est-à-dire chargés de défendre, tant par armes qu'en justice, les droits de l'Eglise. Le chapitre avait alors une contestation avec le curé de Marcey, au sujet de ses revenus en cette paroisse (3). On trouve dans un autre titre que

(1) Martinus alius episcopus 1451 et 52. 20 aprilis qui eo anno videtur sede vel etiam vita excessisse cum 1452. Sedes vacans dominica *Jubilate* et 1453. Johannes episcopus iterum et 1454 et 55 inveniatur. Cartulaire de Marm. à Tours.

(2) M. Servin, dans son histoire de Rouen, dit que Jean Boucart était d'Avranches; c'est une erreur.

(3) Apunctuamentum factum cum curato de Marceyio pro omnibus novalibus.

Universis presentes litteras inspecturis officialis Abrincensis salutem in domino notum facimus quod cum venerabiles et discreti viri domini decanus et capitulum ecclesie Abrincensis a tempore quo memoria hominum non exteerat habuissent et haberent jus percipiendi... duas partes decimarum... in tota parochia de Marceyio... et curatus ejus parochie tertiam partem.... nuperque coram nobis exorta fuisset questionis materia inter Joannem Godefroy curatam ecclesie de Marceyio et capitulum.

Jean le Marchant, homme d'un esprit pénétrant et d'une grande sagesse, était doyen du chapitre.

L'évêque d'Avranches fut le confesseur du roi Louis XI, qui succéda à Charles VII, l'an 1461. Au commencement de ce nouveau règne, le duc de Bretagne s'empara d'Avranches, qu'il conserva quelque temps. Ce prince avait pour chancelier Jean de Roumilly, du diocèse d'Avranches. Comines, dans ses mémoires, dit que c'était un très-habile homme. Le comte de Mortain, qui était frère du roi, entra aussi dans la révolte du duc de Bretagne; il se nommait Charles, et jouissait des revenus de ce comté, depuis Charles IV d'Anjou, qui avait succédé à Charles III, son père, dont nous avons parlé (1). Mais le rusé roi de France sut désarmer les mécontens, et fit ensuite démolir leurs châteaux. La tradition constante du pays range parmi ceux qui furent alors renversés, les châteaux de Tirpied, de Périers et de Chérencey-le-Roussel; bientôt même il attacha à la couronne le comté de Mortain : ainsi tout le diocèse d'Avranches appartint au domaine particulier du roi de France.

Il réunit également à la couronne le reste de la Normandie, et porta par-là un coup mortel à la féodalité. Les seigneurs perdirent leur puissance et leurs privilèges, et la « naturelle franchise » de la France se rétablit.

Il fit aussi le récensement de ceux qui étaient nobles en Normandie, afin que ceux dont les titres ne seraient point en règle supportassent leur part des charges du

(1) Laroque, hist. d'Harcourt; hist. des grands officiers de la couronne.

Tiers-Etat. Son commissaire, nommé Montfaut, trouva nobles Alain Malherbe à Gatmo, Richard du Plessis et Robert des Jardins à Poilley, Bertrand de la Roque à St.-Pierre de Cresnay, ainsi que Jean d'Isigny et Bertrand du Parc (1); Thomas Aze à Mesniladelée, Richard du Prael à Avranches, Elion ou Lion Cholet à Tirpied (2), Guillaume Mahias à Vernix, Guillaume de Maingot à Landelles, Pierre ou Jean Leger à St. Sénier de Beuvron, Guillaume Janvier à St.-Martin de Montjoie, Guillaume Taillefer à St. Laurent-Terregâte, messire Guillaume du Pontbellenger, chevalier, à St.-Brice-de-Landelles; Henri Dubois à St. Aubin-Terregâte; mais Montfaut condamna à payer la taille Guillaume Dubois à Mesniltove; il jugea valides les titres de Jean Marie à St. Aubin-Terregâte et de Jean d'Isigny, de Renaud de Litrey au Luot, de Renaud de la Hache à Champeaux, de Guillaume Guerout à Mortain, de Thomas Cheval à Rommagny, de Jean de Corbelin à Martigny, de Jean de Percy à Parigny, de Jean de Montgaultier à Montgaultier, de Jean Cheval au Mesnilrainfray, de Colin de Brécey à Isigny, de Richard Thirel à Mesnilthébaut, de Guillaume du Mesniladelée à Brouains et de Richard du Mesnil son fils, de Jean de Brécey à Sourdeval, de Bertrand du Mesniladelée à Chérencey-le-Roussel et de Guillaume du Mesniladelée, de Pierre du Jardin à St. Cyr-le-Bailleul, de Michel Martin à St. Jean de la Haize, de Pierre de Carnet à Carnet, et d'Olivier de Carnet à Sacey.

(1) De son frère, marié en Anjou, est sorti Fréderic Timoléon du Parc, député de la Manche à la session de 1815.

(2) Voyez sa généalogie par Badier.

Mais ceux qui ne purent prouver par titres ou par témoins que, depuis quatre générations, y compris le bisaïeul, ils avaient joui de la noblesse, faisant profession des armes et sans dérogeance, furent condamnés à la taille. De ce nombre furent Roger Guilbert dit Mestier, ou Robert Guillebert dit Meslier à la Chapelle-Cecelin, Jean Dobé à St.-Loup, Jean le Guay à Poilley, Jean Bertine ou Bertins, ou Robert Bertinière et Etienne des Rats à St.-James, Jean du Pray à Bouillon, Jean de Chantepie aux Chambres (mais plus tard la noblesse de celui-ci fut reconnue) (1); Michel Maheust ou Malheult au Luot, Henri Gaultier à Boisyvon (mais il fut maintenu par un autre commissaire) (2); Guillaume de la Chambre au Mesnilgilbert (c'était une branche de la famille de St.-Manvieu) (3); Jean Champion à Sourdeval (on lui donnait le titre de maître, c'était celui des gradués en droit); Guillaume Aze à Mesniltove, Ambroise Cochard à Husson, Robert Dangy à Heussey, et Jean de Maigney à Brécey : ce dernier parvint aussi dans la suite à faire reconnaître ses titres (4).

C'est à cause de la minorité d'âge de beaucoup de gentilshommes, que la notoriété publique dispensait du paiement des tailles, qu'il y a des paroisses où Montfaut ne marque point de nobles (5).

(1) Par Roissi.

(2) Roissi.

(3) Ils étaient seigneurs du Mesnil par Jeanne Bacon. Voyez extraits de Dom le Noir.
Ils furent maintenus par arrêt du conseil, du 1er. avril 1670.

(4) Par Roissi.

(5) Il a été question plus haut d'un grand nombre de nobles reconnus par Montfaut, dont nous avons raconté les exploits. Voyez le manuscrit précieux de M. de Guiton sur la noblesse.

Louis XI vint visiter le diocèse d'Avranches, qui était son domaine. Après avoir passé quelques jours à Avranches, il se rendit en pélerinage au Mont St.-Michel. Depuis le siége que nous avons raconté, le nombre des pélerins était immense. L'année 1455 fut particulièrement remarquable par la multitude d'étrangers et surtout d'Allemands qu'on y vit affluer, « et ne peux en savoir « la raison, disait Monstrelet, sinon subite devotion qui « à ce les mouvoit. »

Le roi de France arriva au Mont St.-Michel avec un nombreux cortége; il se recommanda à la puissante protection de l'Archange, par des vœux et une offrande de 600 écus d'or, somme alors très-considérable; il laissa une bonne garnison avec de l'artillerie dans la place, qu'il fit entièrement réparer et mettre en état de défense; il exempta aussi les habitans de l'impôt qu'il faisait lever pour rétablir les fortifications de Pontorson. En reconnaissance des services signalés que son père et lui avaient reçus de l'Archange, il institua l'ordre des chevaliers de St.-Michel. Tous les grands du royaume étaient présens; le chancelier était assis et écrivait; le roi parla ainsi :

« Nous a la gloire et louange de Dieu nostre crea-
« teur tout puissant et reverence de la glorieuse Vierge
« Marie a l'honneur et reverence de monseigneur sainct
« Michel archange premier chevalier qui pour la que-
« relle de Dieu victorieusement batailla contre lennemi
« envieux de lhumain lignage et le trebucha du ciel et
« qui son lieu et oratoire appellez le Mont St.-Michiel
« a tousjours secouru gardez preservez et deffendu sans
« estre prins subjuguez ne mis ès mains des anciens

« ennemis de nostre royaulme et afin que tous bons hauts « et nobles courages soient incitez et plus emeus a « toutes vertueuses œuvres. Le premier jour daoust de « lan 1469 en nostre chastel d'Amboise avons cons- « tituez creez et ordonnez et par ces presentes creons « constituons et ordonnons un ordre de fraternitez ou « amiable compagnie de certain nombre de chevaliers « jusques a trente six lequel nous voulons estre nom- « mez lordre de St. Michel sous la forme et articles ci « apres descrits (1). »

Ensuite le roi appela les seigneurs pour les recevoir chevaliers ; et Jean d'Estouteville s'étant présenté et mis à genoux devant le monarque : « de par sainct Georges « et de par sainct Michel, lui dit le roi, en le frappant « légèrement sur les épaules avec une épée nue, je vous « fais chevalier. » Ensuite il lui donna un collier d'or fait de coquilles entrelacées d'un double lacs, posées sur une chaîne d'or, où pendait une médaille représentant l'archange St. Michel foulant aux pieds un dragon et le perçant de sa lance (2).

Ensuite on avertit ce chevalier que l'hérésie, la trahison, la lâcheté et la fuite dans le combat entraînaient l'exclusion de l'ordre. Le chancelier lui donna aussi lecture des articles par lesquels il était obligé de payer au trésorier quarante écus d'or, ou la valeur, destinés à l'achat d'ornemens pour le service de l'église du Mont St.-Michel, et, à la mort d'un confrère,

(1) Manuscrit de Jean Huynes, etc.

(2) Voyez histoire des Ordres Religieux, par Helyot, t. VIII, pages 377, 378, 413, etc.

d'y faire dire vingt messes, et donner six écus d'or en aumônes (1).

Les articles étaient au nombre de soixante-six. Au dix-neuvième, il était dit que les cérémonies se feraient au Mont St.-Michel, et au vingtième, qu'il y aurait signes au clocher de l'église abbatiale pour lesdits chevaliers (2).

Quelque temps après, le roi vint au Mont St.-Michel et y tint le premier chapitre de l'ordre (3). La veille de la fête, les chevaliers se présentèrent devant le souverain, et vinrent à l'église la tête couverte d'un cha peron de velours cramoisi, revêtus de longs manteaux de damas blanc et fourrés d'hermine, bordés d'or et portant en broderie des coquilles et des lacs d'amour. Le lendemain, ils retournèrent à l'église pour entendre la messe; à l'offertoire, ils offrirent une pièce d'or, chacun selon sa dévotion, et après l'office ils allèrent dîner avec le roi. Le même jour, ils revinrent entendre les Vêpres; mais tous étaient vêtus de manteaux noirs avec des chaperons de même couleur, excepté le roi qui avait un manteau violet. Ils assistèrent aux Vigiles des morts, et, le lendemain, à la messe. A l'offertoire de cette messe, chaque chevalier offrit un cierge d'une livre, où ses armes étaient attachées. Le jour suivant, ils retournèrent encore à l'église pour entendre la messe en l'honneur de la sainte Vierge; mais ils étaient habillés suivant leur fantaisie. Ensuite ils ouvrirent leur cha-

(1) Hist. des Ordres Religieux, par Helyot, t. VIII, page 379, etc.
(2) Manuscrit de Jean Huynes.
(3) Histoire de France, par Du Haillan, p. 1149.

pitre dans une grande salle, qu'on appelle encore la Salle des Chevaliers (1).

Louis XI voulut prendre connaissance de la querelle des Nominaux et des Réalistes, et, d'accord avec Boucart, évêque d'Avranches, il fit un édit où il défendait de lire les livres et d'enseigner la doctrine d'Okam et des philosophes Nominaux. En conséquence, ces livres furent scellés et cloués dans la bibliothèque de l'Université de Paris, et dans les colléges par l'évêque d'Avranches (2).

Ce fut aussi par les soins de ce prélat que l'Université fut réformée (3). Il était très-instruit, et il a laissé un savant commentaire sur la bible. Il paraît aussi avoir eu une grande piété ; il fonda à St.-Lo, sa patrie, une messe de *Requiem*, le dimanche des Rameaux. On devait la célébrer avec diacre et sous-diacre, et y allumer trente-deux cierges. Il mourut l'an 1484, et eut pour successeur Louis de Bourbon, fils naturel de Jean de Bourbon, comte de Vendôme, et de demoiselle Guyonne Peignée de la Vieuville. Son père le fit légitimer, et le roi le nomma chanoine d'Avranches. L'année suivante, il fut élu évêque, et, au parlement de Paris, on lui céda la première place. Il augmenta de beaucoup les revenus de son église, y ajouta des chapelles et l'enrichit de plusieurs ornemens ; il fit aussi bâtir la maison épiscopale, telle qu'elle est aujourd'hui, et le château du Parc, maison de campagne des évêques d'Avranches.

(1) Histoire des Ordres Religieux, par Helyot ; et hist. manuscrite du Mont St.-Michel, par Jean Huynes.

(2) Histoire ecclésiastique de Fleury.

(3) Hist. ecclésiast. du père Noel Alexandre.

Les rois de France l'employèrent en plusieurs ambassades. Pendant son épiscopat, le roi Charles VIII, successeur de Louis XI, « arriva au Mont St.-Michel, où « il estoit pelerin; auquel lieu il sejourna trois jours, « faisant ses devotions et offrandes, et en remerciant « mon dit seigneur Saint Michel chef de son ordre « de la bonne victoire qu'il obtenoit contre ses ennemis (1). »

L'an 1487, le 26 d'octobre, ce monarque établit vicomte d'Avranches, son chambellan Jean le Roy, seigneur de Macey. Il donna la charge de maître d'hôtel à Gilles de Couvran, natif de Sacey. On remarque encore, dans l'église de cette paroisse, deux pierres tombales des de Couvran, et un fragment des armes de ces seigneurs.

Charles VIII avait auprès de lui, à la bataille de Fornoue, Gilles Carbonnel de Sourdeval ou d'Aucey, qui portait l'enseigne des gentilshommes (2). Ce brave et quelques autres rassurèrent le roi, et lui protestèrent, dit Brantome, « qu'ils n'estoient pas prests seulement « de hazarder leurs corps pour son service, mais d'y « employer leurs ames et les engager à tous les diables « pour luy quand besoin seroit (3). »

On trouve dans une charte de ce monarque, que Gilles Guiton, S[r]. d'Astrée, était chevalier conseiller et chambellan. Isabeau de Guiton, sa sœur, avait épousé Jean de Semilly, baron d'Aulnay. Une fille unique, issue de ce mariage, demeurait à Astrée.

« Un nommez Jehan Hebert soubs umbre, dit le roi,

(1) Jaligny.

(2) André de la Vigne.

(3) Voyez aussi Masseville.

« de ce quil veult dire avoir estes entre lui et ladite
« Jehanne de Semilly soubsagee aucunes paroles ou
« promesses de mariage qui si ainsi estoit auroient estes
« par.... ceductions.... ledit Hebert est de basse con-
« dition.... qui pour la mettre en autres lieux a lui
« favorables avec et par le moyen de levesque de Cons-
« tance son parent dit avoir obtenu certaines monitions
« sentences et censures appostoliques de nostre ame et
« feal conseiller levesque dAvranches.... nest la matiere
« sujette a la court ecclesiastique.... nostre dit procu-
« reur ne peut ni ne doit plaider en court deglise....
« Vous mandons et a vous baillis.... que ledit evesque
« dAvranches ou son official et chacun deux quils nen
« congnoissent ne procedent.... facent donner benefice
« dabsolution aux excommuniez saucuns en y a ... en
« contraignant.... les gens deglise par prinse de leur
« temporel en nostre main.... nonobstant appellacions
« doleances et clameurs de haro.

« Donnez a Paris le 15 decembre lan de grace mil
« quatre cent quatre vingt et huit (1). »

Le dernier de la famille des Charpentier, chastellins de Charuel (*Castrum Carrucas*), nommé Robert, fut inhumé dans l'église de Sacey. On voyait sur son tombeau une grande épée traversant un écu triangulaire, sur lequel étaient trois roses. Il laissa trois filles, Yvone, Berthe et Guillemette. La première épousa Pierre de la Paluelle, fils de Thomas, et lui porta en dot la terre de Charuel ou Chéruel; la seconde, Jean Duhomme; et la troisième, Jean Guiton, fils de Jean.

(1) Chartrier de M. de Guiton.

Un ancien registre du prieuré de Sacey présente, au sujet de ces mariages, le quatrain suivant :

Les trois Charpentieres eurent cet heur
Que oncques neurent damoiselles
Destre brus a trois preux defenseurs
De monsieur sainct Michel.

Les trois pères de leurs époux étaient du nombre de ces héros qui défendirent le Mont St.-Michel contre les armées anglaises.

Guillemette et son époux reçurent, en leur château de Carnet, l'évêque d'Avranches, venu pour consacrer de nouveau l'église de Carnet, profanée par les membres de la confrérie de la Nativité de la Ste.-Vierge, qui avaient dîné en cette église, le jour de leur fête. La cour épiscopale descendit chez Pierre du Homme, surnommé le bon curé. L'évêque défendit, sous peine d'excommunication, de faire de pareilles assemblées dans l'église. Cet illustre prélat mourut à Tours, suivant les registres du chapitre d'Avranches, le 21 octobre 1510. Son corps fut apporté dans sa cathédrale, et son cœur dans l'abbaye de Savigny. Il fut pleuré de tous ses diocésains.

Le diocèse d'Avranches se glorifie encore aujourd'hui de l'avoir eu pour évêque. L'an 1779, on trouva, dans un caveau de la cathédrale, des os de ce saint prélat, sa tête, quelques cheveux et des débris de son cercueil. Quelques années après sa mort, un de ses successeurs composa pour lui cette épitaphe :

Borboniam illustras et laude et nomine gentem.
Dent tibi supremos pia numina sedis honores.

CHAPITRE XVI.

XVIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE MAITRES DU PAYS D'AVRANCHES.

Louis XII. François Ier. Henri II. François II. Charles IX Henri III. Henri IV.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Louis Herbert, 1511. Jean de Langeac, 1527. Robert Cenalis ou Cenau. 1532. Antoine le Cirier de Neuchelle, 1561. Augustin le Cirier de Nenchelle, 1575. Georges de Pericard, 1583. François de Pericard, 1588.

Louis Herbert, natif de Paris, chanoine d'Avranches, succéda à Louis de Bourbon; son père était trésorier général de France, et un de ses frères occupait le siége épiscopal de Coutances. L'évêque d'Avranches fit le bonheur de ses diocésains; long-temps après sa mort, on

parlait encore de sa grande douceur, de sa science et de sa piété. Les chanoines furent l'objet de son affectueuse sollicitude; il leur fit bâtir plusieurs maisons. Robert de Bapaumes était alors doyen du chapitre. Guérin Sanguin fut aussi élevé à la dignité de chanoine. Ces deux hommes, d'un mérite distingué, furent appréciés et aimés de leur prélat. Pierre du Homme, curé de Carnet, surnommé le bon curé, mourut dans ces temps, pleuré de son évêque et de son troupeau. Ce digne prêtre avait vécu, retiré dans son humble presbytère, à l'ombre de son église; il en sortait rarement. Sa porte était ouverte, à toute heure, à celui qui l'éveillait, sa lampe toujours allumée, son bâton toujours sous sa main. Ni la rigueur des saisons, ni la distance des lieux, ni les ravages des maladies contagieuses, rien ne l'arrêtait quand il s'agissait de porter l'espérance et le pardon aux pécheurs, et de fortifier le juste contre les angoisses du trépas : homme éminemment charitable et miséricordieux, tout le peuple l'appelait son père. Une pierre blanche, où fut gravé son nom, marqua la place où, près de la porte de son église, furent déposés les restes mortels de ce pieux pasteur (1).

L'évêque d'Avranches eut pour successeur le cardinal

(1) On connaît parmi ceux qui l'avaient précédé : Almodus Mautaille, vicaire-général; Benoît le Feure, chanoine d'Avranches, en 1458; Enguerrand Michel; et parmi ceux qui lui succédèrent : Nicole Douessey et Robert Douessey; Guillaume Gaudin, mort l'an 1555; Jean Guiton, archidiacre d'Avranches; de Mathan, conseiller du roi au parlement de Rouen, et doyen de la cour; Liot ou Lo Masseline; Jean le Chapelain; Jean Simon; Charles le Bourgois, sieur de Carnet, grand doyen d'Avranches; Jean Tuffin, seigneur de la Motte-la-Royrie; Jacques de Thieuville de Briquebaut; Julien Nicole, vicaire-général d'Avranches; Pierre Dauguet; François-Nicolas Guiton, et Nicolas Legros.

Trivulce, comme on le voit par les registres du Vatican; mais il paraît que ce cardinal n'accepta pas, ou qu'il céda presque aussitôt son siége; car, la même année 1526, Jean de Langeac fut nommé par François Ier. Jean de Langeac avait vécu long-temps à la cour; il avait été maître des requêtes, et il avait été envoyé plusieurs fois en ambassade par les rois de France. Ce prélat, accoutumé à être obéi, ne pouvait souffrir la moindre contradiction; c'est le premier évêque qui ait été nommé par le roi. François Ier. nomma aussi, dans le même temps, aux abbayes, en vertu du célèbre concordat par lequel ce monarque et le pape Léon X modifièrent la pragmatique sanction. Ces ecclésiastiques, nommés par le roi et pourvus par le pape d'une abbaye ou d'un prieuré, furent appelés prieurs ou abbés commendataires. Se contentant de jouir des revenus des abbayes, on les vit, oubliant l'esprit de paix et de recueillement, qui devait être leur caractère et dont ils devaient donner l'exemple, mener une vie de dissipation et de plaisirs. C'était souvent au milieu des parties de chasse, et précédés de chiens et de veneurs, qu'ils allaient visiter leurs abbayes. Beaucoup d'évêques, loin de s'appliquer à combattre ces abus, les rendirent plus graves encore. Les revenus attachés aux siéges épiscopaux étaient généralement considérables; on ne les trouva plus suffisans. De riches prélats convoitèrent et obtinrent de riches bénéfices. Cumulant avec les revenus de l'évêché les revenus de toutes les abbayes dont ils parvenaient à se faire nommer commendataires, ils vécurent loin de leurs diocèses dans l'oisiveté, le luxe et le faste de la cour. Abandonnés à eux-mêmes, la plupart des religieux oublièrent le travail, la prière, la frugalité, toutes les

règles qu'avaient si sagement établies leurs saints fondateurs (1). Ces scandaleux abus firent regretter la pragmatique sanction, et long-temps en France on adressa à Dieu des prières publiques pour l'abolition du concordat, et le rétablissement des élections (2).

Dès le commencement de ce seizième siècle, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, avait été nommé abbé commendataire de Savigny. Il avait succédé à Nicolas des Mazures de Plat-Pinson, et il eut pour successeur Philippe de Sainte-Marie, qui fut le dernier abbé régulier de cette abbaye. Les rois de France nommèrent ensuite Louis d'Estouteville, le cardinal Jean Dominique Cuppi, l'évêque Bernard Cuppi, César de Brancas et le cardinal Charles d'Angennes. Lorsque celui-ci voulut prendre possession de son évêché du Mans, il fallut, chose singulière, des lettres de jussion du roi de France, pour le faire admettre avec sa longue barbe, parce qu'il ne pouvait se résoudre à la faire couper (3).

A l'abbaye de la Luserne, deux religieux se disputèrent le gouvernement, et se partagèrent les revenus; ils se nommaient François Caignou et Jacques Cacquetier. Le roi nomma ensuite le cardinal Gabriel de Grammont, François de la Guiche, le cardinal Odet de Chatillon et André de Guidotti, qui était anglais.

Julien Eschart, abbé de Montmorel, grand pénitencier et chanoine d'Avranches, eut pour successeur Etienne-le-Belley, qui céda sa place, quelques années après, à Gilles-le-Belley, qui est appelé abbé commen-

(1) Histoire de François Ier., par Gaillard, t. VI, p. 46

(2) Dictionnaire de Trévoux.

(3) Dictionnaire de Trévoux, art. Barbe.

dataire. Dans le monastère de Moutons, Renée du Parc succéda à Marguerite Thiboust. Ensuite Magdeleine de Clinchamps fut nommée par le roi, ainsi que Louise de Courtravel. Louise de Favières disputa le gouvernement de l'abbaye à Marguerite des Escotais; et Jacqueline du Plessis, que l'on dit tante du cardinal de Richelieu, à Marie de Ligny. Deux autres filles, appelées Marie Chapelain et Pétronille de Bois-Jourdain, dirigèrent paisiblement ensuite cette communauté. Ces abbesses envoyèrent Roulande des Loges gouverner leur prieuré de St.-Michel du Boscq. Le mobilier de cette religieuse était très-modeste. Il en existe un inventaire où l'on voit figurer une table, des bancs, dont les appuis étaient vieux et cassés, quelques ustensiles en fer, des vases de terre et de la vaisselle d'étain (1). Cette religieuse fut remplacée par Isabeau de Marrencour, qui fut présentée par la reine régente; à celle-ci succéda Magdeleine du Parc, et ensuite Renée Néel, religieuse professe de Moutons. A l'abbaye Blanche, trois demoiselles de familles très-distinguées dans le pays, Guillelmine de Vauborel, Louise de Carbonel et Jeanne de Grimouville, furent élues abbesses. Le roi François Ier. ne nomma point les abbesses en vertu du concordat, car il n'y en est pas fait mention, mais en vertu d'un indult qu'il obtint du souverain pontife. Il nomma également aux prieurés, et celui de St.-James eut des prieurs commendataires. Jacques de la Paluelle était prieur en 1531. On trouve ensuite Christophe de Rommilly, René Baron, le sieur de Rommilly,

(1) Manuscrits de l'abbaye de Moutons, penes nos.

Maurice Guillotin, prêtre; Claude Bude; Taillefer; Guérin, chanoine d'Avranches, diacre; Urbain Trottier, bénédictin, en 1727; Laurent Basile Barbier, abbé de Montiersneuf; le dernier fut M. de Fargeonnel, conseiller clerc au parlement de Paris (1).

Les églises de St.-James, c'est-à-dire, St.-Benoit et St.-Martin, continuèrent d'avoir leurs curés particuliers; et l'on trouve dans un vieux titre qu'à la fin du siècle précédent, le sieur de Brée et, après lui, le sieur Rogeron étaient pourvus « de la cure de St.-Benoit et de la chapelle de St.-Martin du Bellé annexe ». L'an 1500, le sieur Eschart fut pourvu, sur la présentation du prieur, « de la cure de St.-Benoit et de St.-Martin du Bellé annexe ». On trouve ensuite le sieur Hucherie et le sieur de Rommilly pourvus des « églises paroissiales de St.-Benoit et de St.-Martin du Bellé, autrement St.-James ». Le sieur Bichot desservit ensuite ces églises. Les paroissiens lui donnèrent pour successeur le sieur de la Fresnaye. On trouve encore Pigeon, Levesque, Le Conte, Jean Chauvoye, Templer et Oresve (2). La ville fut donnée, l'an 1516, avec tous ses droits, revenus et haute justice, à Jean, duc de Bretagne; mais elle revint bientôt à la couronne.

Au Mont St.-Michel, le roi François Ier. nomma pour succéder à Jean de Lamps, Jean-le-Veneur, évêque de Lisieux, grand aumônier de France et cardinal; ensuite, Jacques d'Annebault, qui devint aussi cardinal et avait le plus grand crédit à la cour; François-le-Roux, protonotaire apostolique, qui vendit une terre

(1) Manuscrits du prieuré de St.-James.

(2) Manuscrits du prieuré de St.-James, chez M. de Guiton.

du Mont St.-Michel, appelée Montrouault, pour payer ses impôts, et qui permuta avec Artur de Cossé, évêque de Coutances, pour l'abbaye de Saint-Melaine, au diocèse de Rennes.

François Ier. vint aussi au Mont St.-Michel, qui avait été choisi pour les cérémonies et les fêtes de l'ordre. Il fit ôter du collier des chevaliers les doubles lacs, pour mettre une cordelière, tant à cause qu'il s'appelait François, que pour se conformer à la prière d'Anne de Bretagne, sa belle-mère (1). Brantôme dit avoir été présent lorsque ce monarque fit une sévère réprimande à un chevalier, qui, pris dans un combat, avait ôté la marque de son ordre, afin que, n'étant pas reconnu chevalier, il n'eût pas à payer une forte rançon. Le roi François Ier. envoya son ordre au roi d'Angleterre, et Henri VIII lui envoya celui de la Jarretière, comme il paraît par le titre suivant :

« François par la grace de Dieu roi de France sei-
« gneur de Gènes souverain du très noble ordre de
« monseigneur St. Michel a tous ceux qui ces presentes
« lettres verront salut...... Comme les ambassadeurs
« commis et deleguez de la part de tres haut et tres puis-
« sant prince Henri par la meme grace de Dieu roi d'An-
« gleterre, seigneur d'Hybernie deffenseur de la foi,
« notre tres cher et tres amé, frere, cousin, perpetuel
« allié, confederé et bon compere, nous ayent exhibez....
« avoir plein pouvoir de nous presenter.... lamiable
« association du tres digne ordre de St. Georges,
« dit la Jarretiere....... et de nous prier et requerir

(1) Favin, théâtre d'honneur et de chevalerie.

« icelle election accepter et prendre le manteau et col-
« lier et autres insignes de chevalier dudit tres digne
« ordre.... scavoir faisons que nous ayant egard et
« consideration.... et que de sa part il a accepté lelec-
« tion par nous et nos freres faite de sa personne au
« tres digne ordre de St. Michel.... A ces causes ac-
« ceptons icelui tres digne ordre de St. Georges dit la
« Jarretiere, et ce fait nous sommes revestus et affu-
« blez du manteau et autres insignes....... Lan de grace
« 1527 (1). »

François Ier. confirma tous les priviléges de l'abbaye du Mont St.-Michel. Il légua le comté de Mortain au duc de Montpensier ; Anne de Montpensier le porta ensuite dans la maison d'Orléans ; le même roi, ayant transféré Jean de Langeac à l'évêché de Limoges, nomma évêque d'Avranches Robert Cenalis ou Cenau, l'an 1532.

Ce prélat, natif de Paris, était vertueux et fort instruit. Docteur de la maison de Sorbonne, il fut comme la lumière de tous les docteurs et de tous les prélats de son siècle. Le roi lui demanda un relevé des revenus de son évêché. Il déclara que sa baronnie d'Avranches s'étendait dans les paroisses de la bourgeoisie d'Avranches, du Val St.-Pair, de Ponts, de St.-Jean-de-la-Haize, de Vessey, de Juilley, de Précey, de Poilley, de St.-Quentin, de St.-Osvin, de St.-Ouen de Celland, de la Gohannière, de Ste.-Pience, de Braffais, de Champeaux, d'Angey, de Plomb, de Vains, du Luot, de St. Senier près Avranches, de St.-Brice, de Lolif, de St.-

(1) Elie Ashmole, traité de l'ordre de la Jarretière.

Pierre Langer de Bacilly et des deux Cresnay ; et qu'il devait pour cette baronnie quatre chevaliers pendant quarante jours, pour le service d'Ost (1).

On voit cependant, dans le recueil des historiens de Normandie (2), que l'évêque, pour sa baronnie d'Avranches, devait le service de cinq chevaliers.

Il ajouta qu'il possédait les moulins de Ponts, sur la rivière de Sée, et qu'il avait le droit de pêche au-dessus et au-dessous de ces moulins.

Guillaume Martin tenait sa baronnie d'Avranches; messire Fleuri Carbonel, chevalier, avait tenu son fief de Haubert, dont la paroisse de St.-Pierre-Langer faisait partie ; dans cette même paroisse le fief de Monteille était occupé par l'écuyer Alain du Buat, et celui de Montjoie par David de Rommilly. « René de Grimouville, dit « Robert Cenalis, fils de Jean de Grimouville, écuyer, « sieur de la Lande, à cause de Marie du Homme sa « mère, et François le Baunoir, écuyer, au droit de « transport à lui fait par Jean de la Ferrière, écuyer, « tiennent un fief de Haubert entier, nommé le fief du « Homme. »

C'était peut-être le fief le plus ancien du pays. Il paraît que c'est de ce fief que la famille du Homme tire son nom. Les seigneurs qui l'occupaient étaient tenus d'accompagner l'évêque quand il prenait possession de son siége, et de le servir à table le même jour.

Dans la paroisse de Précey, Guillaume de la Motte tenait le fief de la Motte pour 20 sous tournois de rente.

(1) Manuscrits du d. Cousin, à la bibl. d'Avranches.
(2) Duchesne, page 1045.

Antoine d'Estouteville, seigneur d'Apilli, tenait le fief d'Apilli pour un demi-fief de chevalier. D'autres seigneurs, Jacques d'Argouges, Enguerrand de Coui, Bertrand du Parc, représentant le droit de Jean Avenel; Hervé Quelin, héritier de Jean Maurice; André du Pont-Bellenger, Samson Herault, Thebaut-le-Mercier, Jean d'Argennes, tous écuyers, tenaient d'autres fiefs et étaient sujets à d'autres redevances.

« Jacques Pigace ecuyer, continue Robert Cenalis, « à cause d'une vavassorie assise dans Vergoncey appel-« lée le Varage me doit quand je fais mon entree un « bœuf blanc. Je dois moi-même au roi un epervier « blanc de rente par chaque an, à cause des moulins « nommés les Moulins-le-Roi situez joignants les faux-« bourgs d'Avranches et de Ponts. »

Aux Cresnay, on devait à l'évêque 40 sous de rente, et ailleurs 5 sous de rente.

Jean Vivien, licencié aux lois, était alors lieutenant-général du bailliage d'Avranches, et ses descendans ont occupé cette place honorable jusque dans ces derniers temps. Cet aveu lui fut présenté, le 6 novembre 1535, par Amaury Regnault, écuyer, procureur de Robert Cenalis, « pour le vérifier, et furent entendus Gilles « le Goupil enquêteur et examinateur pour le roi, et « nobles personnes, Jean Feschal chevalier seigneur du « Grippon, François de Crux seigneur du lieu, et de la « Huberdiere à Ponts, Gilles Guiton seigneur de la Rous-« selliere chevalier et capitaine de 50 hommes d'armes « pour le service du roi, Remond de la Hache, « noble homme, Michel Jauquelin écuyer (ou plutôt « Gauquelin), seigneur du lieu et de la Fouquerie,

« François de Poilvilain seigneur de la Herissiere et du
« Mesniladelée, Jean de la Fresnaye à St. Benoit de
« Beuvron, Guillaume de Boisyvon seigneur de la Haye
« à Bacilly, Julien de Juvigny seigneur de St.-Nicolas et
« d'Amfréville, Jean-le-Rogeron sieur du Mezerai, et
« Jean d'Argouges sieur de Jautée. »

Ensuite l'évêque d'Avranches rendit compte de sa baronnie de St.-Philbert, pour laquelle il devait encore au roi le service de cinq chevaliers.

Robert Cenalis avait un frère Cloud Cenalis, qui était aussi un prêtre recommandable par sa science comme par ses vertus. L'évêque d'Avranches le nomma grand-vicaire. Ces deux savans personnages s'appliquèrent à répandre la lumière et à faire fleurir la vertu et la piété dans leur diocèse; ils firent d'excellens statuts. Chaque curé devait les apporter avec lui au synode, tous les ans, et les lire au moins une fois par mois, sous peine de payer cent sous (1).

Les statuts contenaient pourtant des choses singulières. On y trouve ce vers :

Post pen, cru, lu, ci, sunt tempora quatuor anni.

A la lecture de ce statut, il s'éleva une rumeur dans le synode. Les uns prétendaient que c'était une énigme, les autres un logogriphe ; chacun demandait à son voisin ce que cela signifiait. Un prêtre de l'assemblée se leva et dit : vous nous contez-là des rébus. Non, répartit l'évêque ; ce vers indique les jours où vous êtes obligés de jeûner pour les Quatre-Temps. Toute l'assem-

(1) Concilia Norm., p. 266.

blée partit d'un éclat de rire, et les plus anciens chanoines ne purent se défendre de partager l'hilarité générale.

L'évêque expliqua son réglement, et il ajouta que le jeûne des Quatre-Temps arrivait toujours après la Pentecôte, l'exaltation de la Ste.-Croix, la fête de Ste. Lucie dans l'Avent, et après les Cendres. Il prescrivait ensuite que les ecclésiastiques se fissent couper la barbe et les cheveux, pour assister au synode, arrêtant que celui qui les laisserait croître paierait deux sous d'amende (1). Les éclats de rire allaient recommencer ; mais le prélat continuant se mit gravement à prouver en vers latins que porter une longue barbe, c'était l'indice d'un crime qu'on avait commis ou qu'on commettrait : les boucs et les chèvres n'ont-ils pas de la barbe sous le menton ? Ces hideuses barbes de bouc seront rejetées au dernier des jours.

Tessera nunc sceleris barba est, indexque futuri
Criminis, aut certè conscia præteriti.
Nos vocat ad mores author pietatis ovillos :
Hircinos abigit, damnat, abesse jubet.
In dextram sibi servat Deus, inque sinistram
Hirsutum exsibilat barbatulumque pecus.

Ce docte évêque ne se montra pas moins l'ennemi des longues chevelures que des longues barbes. « Coupez, « disait-il à ses prêtres, ces cheveux qui vous donnent « l'aspect de fantômes, et vous assujétissent comme des « esclaves. »

(1) Quicumque locum synodi non rasus et tonsus de novo intraverit, solvat duos solidos. (Concilia Normanniæ du p. Bessin, pars posterior, page 267.)

Exuite has larvas, serviles ponite cultus.

Et pour ne pas fournir un prétexte aux chicaneurs, ajouta-t-il, de disputer pour un poil de chèvre (1) (car il y en a qui défendent leur barbe avec la même ardeur qu'ils mettaient à défendre leurs autels et leurs foyers), sachez qu'un savant évêque de Paris, Pierre Lombard, ayant, malgré son nom (car le nom des Lombards vient de ce qu'ils portaient une longue barbe), fait des remontrances contre la barbe au roi Louis le jeune, ce monarque et toute sa cour se firent raser le menton, de sorte que, de *philopogonates* qu'ils étaient, ils devinrent *misopogonates* (2).

Ces mots étaient propres à faire naître de nouveaux éclats de rire ; cependant on se contint, et le prélat continua :

« La coutume de porter de grands cheveux et de laisser croître la barbe venait du premier roi des Francs, qui leur prescrivit cet usage pour les distinguer des Romains. Il dura jusqu'au temps de Pierre Lombard. Les lois ecclésiastiques défendent formellement de le conserver, et il n'est plus permis qu'à ceux qui font le voyage de la Terre-Sainte de laisser croître leur barbe. Amédée, duc de Savoie, ayant renoncé au monde et accepté le premier siége de la chrétienté, que lui offraient les pères du concile de Bâle, fit aussitôt raser sa barbe, parce que les pères du concile jugeaient indigne d'un si grand honneur celui qui aurait porté la barbe longue (3). »

(1) Sed ne qua superait vitilitigatoribus de lana (quod aiunt) caprina rixandi occasio .... pro suo barbitio certarent tamquam pro aris et focis.... (Concilia Normanniæ.)

(2) C'est-à-dire, d'amateurs de barbe, ils en devinrent contempteurs.

(3) Concilia Normanniæ, pars posterior, page 268.

« L'évêque leur cita encore d'autres autorités, et il dit en sortant : qu'on soutienne encore maintenant qu'il n'est pas conforme au droit et à la coutume de soumettre au rasoir ces barbes, touffues comme les forêts (1). Qui ne rougirait de perdre encore un temps long et précieux à chasser les bêtes qui naissent dans ces forêts de barbe et de cheveux ? »

Les statuts de Robert Cenalis contenaient un abrégé de la vie des prêtres et toute l'ancienne pratique de l'église d'Avranches, comme il est dit dans le prologue. Le quatrième fait mention de ceux qui étaient tenus, depuis plus de deux cent cinquante ans, d'assister aux synodes ; c'étaient les abbés du Mont St.-Michel, de la Luserne et de Montmorel, le chapitre de Mortain, les prieurs de Sacey, de St.-Jacques de Beuvron, de St.-Hilaire, des Biards, de Réfuveille, de St.-Léonard, du Mont St.-Michel, de Tombelaine, de Pontorson, de Genets, de Brion, des Loges-Marchis, de Céaulx, de St.-Jean-le-Thomas, de Balam, de Poilley, de Précey, de la Mancelière, de Martigny, et le prêtre du Mont St.-Michel.

Dans le 5e. statut, l'évêque condamnait les ecclésiastiques qui paraissaient en public les épaules découvertes ; ils ont emprunté cet usage des Suisses, disait l'évêque, et ils cherchent la nouveauté jusque dans les habillemens. Il condamna également les repas publics des laïques, où plusieurs de ses curés commettaient de si grands excès, qu'ils oubliaient leur office, ne pouvaient plus administrer les Sacremens, et deve-

(1) Eant nunc institutorum veterum novatores : et dicant sylvescentis barbæ rasuram nec jure comprobari nec usu..... dumque a sui capillitii sylva subnascentes feras abigunt.... annus est.

naient souvent la cause de dissensions, de procès et de querelles parmi le peuple. Il pria les baillis et les vicomtes de ne point admettre à leur tribunal les prêtres chargés de la procuration des laïques, à moins qu'ils ne se présentassent pour défendre la veuve et l'orphelin.

On voit dans le dix-septième statut qu'on sonnait encore à l'entrée de la nuit le couvre-feu ; et, dans le vingt-huitième, que l'usage barbare d'exposer les enfans existait encore. On a vu, disait l'évêque, surtout anciennement, de malheureux enfans ainsi exposés périr de faim, ou être privés de la vue par les corbeaux, ou dévorés par les bêtes.

Une assemblée de chanoines de Mortain, tenue dans le but de renouveler leurs anciens statuts, nous offre aussi des choses curieuses (1). Un de ces statuts nous apprend que l'on frappait du pied sur les bancs, pour chasser du chœur les ecclésiastiques qui y entraient avec des bas blancs, rouges, verts, jaunes, ou bleus ; qu'il y avait, à la porte du chapitre, un marguillier pour veiller et empêcher que quelque passant ne s'arrêtât à considérer ce que faisaient les bons chanoines, ou sur quoi ils délibéraient. Les statuts sont en latin, comme ceux de Robert Cenalis ; ils contiennent des dispositions fort sages.

Pendant l'épiscopat de Cenalis, on vit briller quantité d'hommes célèbres dans le diocèse d'Avranches : Guillaume-le-Moine, grammairien ; Guillaume Morel né au Teilleul, savant dans les langues, écrivain et grammairien ; Jean Vitel, auteur d'un poème sur le siége du Mont

(1) In capitulo generali possunt ordinare, statuere et corrigere.... L'original dans le chartrier de la tour de Mortain ; la copie penès nos.

St.-Michel ; Laurent de Mortain, qui donna une bonne édition de l'apologétique de Tertullien ; Thomas Forster né à Avranches, médecin célèbre. Après plusieurs voyages dans les différentes parties de l'Europe, il se fixa à Rouen ; il publia un traité *de peste et tenamone*.

Mais Guillaume Postel les surpassa tous. Il naquit en 1510, à Barenton, dans le diocèse d'Avranches ; il n'avait que huit ans quand son père et sa mère lui furent enlevés par une maladie pestilentielle. A quatorze ans, il quitte le village de Say, près de Pontoise, où il était maître d'école, et il vient à Paris. Pour éviter la dépense, il s'associe avec des inconnus. Volé et dépouillé par eux, il se retire à l'hôpital : la misère et la maladie l'y retiennent deux ans. A peine en fut-il sorti, qu'une cherté de vivres extraordinaire le force de s'éloigner de Paris ; il va passer le temps de la moisson dans les plaines de la Beauce, où il gagne sa vie à glaner. Revenu à Paris, il se met au service de quelques régens dans un collége, et s'applique à l'étude avec tant d'ardeur, qu'en peu de temps il devient le maître de ses maîtres, et acquiert la réputation d'un savant universel. Jamais on n'a tant vanté dans aucun homme de lettres l'universalité des connaissances. Maurice Bressieu, un de ses collègues, disait :

« Postelli virtutes et litteras,
« Non mihi si centum linguæ sint, oraque centum,
« Ferrea vox....
« Enumerare queam.

« Non plures Mithridates norât linguas.... non quis-

« quam philosophiæ fuit studiis clarior.... theologiæ callet « mysteria.... mathematicas artes tenet.... omnium est « homo linguarum, omnium artium et disciplinarum, « omnis virtutis promptuarium. »

C'est-à-dire, il ne savait pas moins de langues que Mithridate : théologie, philosophie, mathématiques, etc., il connaissait tout.

Généreux et communicatif, il aimait à faire part aux autres de sa fortune comme de ses lumières. François Ier, qui lui donna deux chaires à la fois au collége royal, l'avait chargé d'aller chercher des manuscrits dans le Levant; il les rechercha avec soin, et il en rapporta plusieurs. Il voyagea autant qu'il étudia ; il écrivit beaucoup. On peut voir la liste de ses ouvrages dans M. de Sallengre, dans Niceron, dans Chauffepié. Il était protégé auprès du roi par du Châtel, la reine de Navarre et par son propre mérite, que le roi savait apprécier. Il avait fait imprimer un livre intitulé : *De la Concorde du Monde*, dans le but de ramener tous les peuples à la religion chrétienne. Il entra dans la société des Jésuitès, parce que, disait-il, « leur maniere de proceder est la « plus parfaite apres les Apotres qui onq fut au monde. » Mais il n'y persévéra pas; il eut une contestation avec Laynez, qu'il compara à celle de St. Paul avec St. Barnabé.

Aux approches de la vieillesse, il se retira à Venise; « et là, dit-il, une petite vieille femmelette, de l'âge de « cinquante ans, » vint le trouver et le pria de la prendre sous sa direction; alors il écrivit le livre de la *Mère Jeanne*, et celui de la *Virgine Veneta*. Les femmes, disait-il, devaient obtenir le règne de tout

l'univers, et c'était la mère Jeanne qui allait les faire vaincre et régner. Il eut aussi des visions ; il prétendit que l'ange Rasiel lui avait révélé les secrets du ciel. Il se plongea dans les rêveries des Rabbins. Enfin il revint à Paris, et se retira au monastère de St.-Martin-des-Champs ; ou, selon d'autres, on l'y enferma. L'orgueil du savoir et la vieillesse l'égarèrent ; il mourut bientôt après, à l'âge de 71 ans, laissant un nouvel exemple de la grandeur et de la faiblesse de l'esprit humain.

Cenalis ne le cédait point à tous ces savans ; il composa une histoire de France où il y a des recherches précieuses, une autre intitulée *la Hiérarchie de la Normandie*, un catalogue de ses prédécesseurs et un ouvrage sur les poids et mesures. On a encore de lui plusieurs ouvrages de controverse contre les protestans. Il réfuta plusieurs ouvrages anonymes de Calvin, et dévoila à toute la France les erreurs et les supercheries des hérétiques. Ce fut lui qui fit rejeter aux docteurs catholiques la formule que l'empereur Charles-Quint proposa, en attendant les décisions d'un concile général, et que l'on appela l'*Interim*.

Un vicaire-général du diocèse d'Avranches, qui vivait dans le siècle suivant, dit qu'il n'y avait point de lieu dans le diocèse où il ne se transportât pour prêcher, pour affermir dans la foi et rappeler ceux qui s'égaraient. On sait que Calvin n'était rien moins que poli dans ses écrits, et qu'il lui arrivait souvent de donner des injures au lieu de raisons. Il traita l'évêque d'Avranches de chien, de fripon, de cyclope, et finit par le renvoyer à la cuisine, parce qu'il se nommait Cenal. *Ut*

nomini suo respondeat Cenalis, ad culinam revertitur (1).

Malgré les soins que prenait l'évêque d'Avranches pour préserver son diocèse de l'hérésie, il ne put empêcher que l'amour de la nouveauté ne gagnât quelques cœurs, et, entre autres, Jacques Guiton, curé de Villiez, qui devint grand-vicaire du cardinal Odet de Chatillon, et maire de la Rochelle. L'erreur eut des autels, et bientôt des temples.

Antoine-le-Cirier, successeur de Cenalis, assista au concile de Trente. Celui-ci avait abandonné son évêché et s'était retiré à Paris. Son successeur était un homme d'une grande science. Il était aussi né à Paris, conseiller du roi au parlement de cette ville, et doyen de Notre-Dame. Il prit possession de l'évêché d'Avranches, par procureur, le 28 novembre 1561; et, en personne, le jour St.-Ouen 1562. Après avoir établi des grands-vicaires, il repartit sur-le-champ pour le concile de Trente, et ne revint dans son diocèse qu'une fois, dans l'espace de plus de quatorze ans qu'il en fut évêque. Jean Chesneau, docteur dans l'un et l'autre droit, conseiller au parlement de Normandie, fut, peu de temps après, élu doyen par le chapitre, et il gouverna avec la plus grande sagesse cette église abandonnée. On lit dans l'histoire de l'Eglise, par l'abbé Choisy, que le prélat voulut faire reconnaître aux pères du concile les libertés de l'église gallicane. « Antoine-le-Cirier, dit-il, évêque « d'Avranches, au concile de Trente, encouragé par « les ambassadeurs de France, dit que l'institution et

(1) Calvin, tome VIII.

« la juridiction des évêques est de droit divin, comme « celles du pape, et même que l'autorité du souverain « pontife est sujette aux canons. »

Pendant que Antoine-le-Cirier s'efforçait au concile de gagner les protestans et de faire disparaître l'erreur, ils ravageaient son diocèse. « Car c'est par la violence, « le fer, la fureur, avoue le savant Grotius, quoique « protestant, qu'ils s'établissaient partout. On les voyait, « dit Erasme, sortir de leurs prêches avec un air farou- « che et des regards menaçans... Aussi trouvait-on « toujours ce peuple évangélique prêt à prendre les « armes. »

Depuis l'an 1562 jusqu'au règne de Henri III inclusivement, ce qui comprend l'espace de 27 ans, il y eut plus de quatorze mille personnes massacrées dans le diocèse d'Avranches; les cahiers de doléance présentés à Blois en font foi. Les protestans avaient à leur tête Gabriel de Lorges, comte de Montgommery. Son père avait acheté le comté de ce nom. Gabriel était né à Pontorson (1); il avait épousé Elisabeth de la Touche. Les seigneurs de Lorges possédaient à Ducey un vieux castel, dont les débris servirent à la construction de celui qu'on y voit aujourd'hui; ils avaient aussi à Pontorson un hôtel où ils résidaient très-souvent (2). Gabriel blessa à mort, dans un tournoi, le roi Henri II, qui avait désiré se mesurer avec lui (3); et, pour éviter les poursuites de la reine, il se jeta dans le parti des protestans. Pontorson devint sa

(1) Chartrier de M. le vicomte de Guiton.

(2) Chartrier de M. de Guiton; tradition locale, etc.

(3) D'Aubigné.

place d'armes, et ne cessa pas d'être le boulevard du parti protestant dans ce malheureux pays ; c'est de là que Montgommery portait partout le fer et la flamme, chassant devant lui les habitans effrayés.

Il n'est point de famille qui ne conserve encore aujourd'hui le souvenir des ravages, des cruautés et des incendies de ce Montgommery ; dans plusieurs maisons de la ville et de la campagne on voit des tableaux qui les retracent, et on les trouve représentés jusque sur les vitres des églises. La demeure des religieux fut aussi ravagée par les sicaires de Montgommery. Ils se jetèrent sur l'abbaye de Savigny, d'où ils enlevèrent quatorze calices, ainsi que la crosse et la mitre de l'abbé ; et, quelques mois après, ils se saisirent de l'abbé, César de Brancas, l'attachèrent à une colonne et le percèrent de mille coups. Pierre Cornille, abbé de Montmorel, fut aussi poursuivi par la famille de Montgommery, à qui Henri II avait donné le pouvoir de nommer les abbés de ce monastère. Il fut obligé de se retirer au Mont St.-Michel ; mais ses biens furent pillés : on le trouve, peu de temps après, curé à St.-Aubin de Terregaste. Durant quelques années de tranquillité, qui vinrent ensuite, Jean Louvel et Robert Morel gouvernèrent cette abbaye.

Montgommery n'était pas le seul chef protestant qui dévastât ce pays. Un de ses officiers, le sieur du Touchet, entra dans la ville épiscopale par la trahison de quelques-uns des habitans, un lundi du mois de mars 1562 ; il pilla la cathédrale, brûla les titres, la chaire, dépouilla les reliquaires, et enleva tout ce qu'il trouva d'ornemens précieux, d'or et d'argent, de calices et de

vases sacrés (1). Ce profanateur ruina ensuite les églises des faubourgs et en enleva les trésors et les richesses. Enhardis par ces succès, les protestans parcoururent en tout sens le diocèse, massacrant les prêtres, pillant les églises, et n'y laissant rien de sacré ni de précieux (2). La désolation fut extrême.

« Le 26 juillet 1562, dit un annaliste de ce temps, « les eglises de St. James et de St. Benoist furent ruinées par gens iniques et mal vivants. Les images « rompus et cassés les livres brulez et les vitres rompues avec les cloches les ornemens perdus et emportez par les dits perfides et mechants. Somme il y « eut grande persecution aux gents deglise au dit « an (3). »

Dans un autre manuscrit on lit : « Furent occis a Argouges et mis en terre sainte les onze personnes « dont les noms suivent : M^e. Clement Berault pré« tre et les autres. »

Montgommery faisait transporter l'or et l'argent des églises à Tombelaine, qui lui appartenait. C'était là qu'il battait monnaie. On y a encore trouvé, il y a quelques années, un lingot d'or et des pièces de monnaie qu'il y avait fait frapper. « Ce chef le plus entreprenant et le plus audacieux de tous les chefs de la ré« forme, dit l'historien Garnier, fut appelé à Rouen par « les huguenots de cette ville, pour la défendre (4).

(1) Manuscrits du docteur Cousin.

(2) Histoire chronologique des évêques d'Avranches, par Nicolle, grand-vicaire, etc., page 85, etc.

(3) Chartrier de M. de Guiton.

(4) Histoire de France, par Garnier, tome xxx, page 188.

« Il étoit le plus nonchalant en sa charge, dit Bran-
« tome, et aussi peu soucieux qu'il étoit possible, car
« il aimoit fort ses aises et le jeu; mais quand il avoit
« une fois le cul sur la selle, c'étoit le plus vaillant et
« le plus soigneux capitaine qu'on eut sceu voir. »

Il soutint ce siége mémorable avec le plus grand courage pendant cinq semaines, et se sauva ensuite sur une galère. Le roi envoya Jacques de Matignon et le duc d'Estampes réprimer les brigandages de Montgommery et de ses troupes dans le diocèse d'Avranches. Ils s'emparèrent de Pontorson et mirent garnison à Avranches. Ils réussirent aussi à chasser les protestans de la ville de Vire, avec le secours du sire de Sourdeval, dont le château avait été pillé (1). Mais bientôt reparut Montgommery, qui s'empara de la ville épiscopale sans coup férir, et y laissa une enseigne d'infanterie sous les ordres du capitaine Viel-Couché. A la tête de six ou sept cents chevaux, il se dirigea vers Pontorson et vers le Mont St.-Michel pour les attaquer; mais, après plusieurs assauts, il fut obligé de se retirer. Le sieur de Larchant se signala par sa belle défense dans le Mont St.-Michel, où il combattait au premier rang; il y reçut plusieurs blessures. La paix se fit alors en France entre le roi et ses sujets révoltés. La ville d'Avranches fut évacuée par Gentilmesnil, gentilhomme protestant, après un séjour de cinq semaines. Charles IX vint alors au Mont St.-Michel avec son frère Henri. Il tint ensuite un chapitre des chevaliers de son ordre de St.-Michel, dans l'église de Notre-Dame à Paris. Il prit place à

(1) Histoire militaire des Bocains.

main droite, sous un dais de drap d'or; et à la gauche, sous un pareil dais, étaient les armes des rois d'Espagne, de Dannemarck et de Suède, qui étaient aussi chevaliers de cet ordre.

Ce monarque, voyant que les protestans avaient toujours les armes à la main contre lui, et qu'ils ne faisaient aucun cas de son autorité (1), ordonna une exécution cruelle. Matignon, gouverneur de la basse Normandie, tint le pays dans le calme (2); ce vieux guerrier ne voulut combattre les ennemis de son roi que lorsqu'ils se présenteraient armés, ou en champ clos. L'ordonnance du roi ne fut point exécutée dans l'Avranchin. L'évêque d'Avranches était alors à Paris. L'année précédente, il avait assisté au couronnement de la reine de France, Elisabeth, épouse de Charles IX; il figura dans cette cérémonie en qualité de sous-diacre. Cette bonne princesse, entendant parler de la conduite et des désordres de son mari, se jeta à genoux et se mit à pleurer en récitant son chapelet.

Montgommery se sauva en Angleterre. Revenu quelque temps après, il fut pris à Domfront et traîné à la suite du vainqueur, qui alla assiéger St.-Lo. Cette ville était défendue par François de Bricqueville, qui avait épousé la dame de la Luserne, et avait hérité de sa terre. Montgommery, convaincu que cette résistance désespérée serait funeste à tous ces braves, s'approcha des remparts, et cria aux assiégés de se rendre. François de Bricqueville le traita de lâche; et, se tour-

(1) David Hume; Charles Dumoulin.

(2) Histoire de Normandie, par Masseville, t. v, p. 201. Vie du maréchal de Matignon, etc.

nant vers ses capitaines, il ajouta : il n'a pas su mourir les armes à la main ; ensuite appelant ses deux enfans, l'un âgé de douze ans et l'autre de dix, il les place à ses côtés sur la brèche, les arme d'un javelot, crie aux assiégeans qu'il donne à Dieu sa vie et celle de ses enfans, qu'il préfère les voir mourir « impollus et pleins « d'honneur que de les laisser avec des infidèles et des « apostats ; » il combat avec fureur et tombe, la tête brisée par une arme à feu, sur un tas de cadavres (1). Les vainqueurs épargnèrent ses deux enfans ; ils se nommaient Paul et Gabriel. Plus tard ils se signalèrent en plusieurs occasions, l'un portant le nom de la Luserne et l'autre celui de Colombières. Il existe encore aujourd'hui un descendant de cette noble famille. Il porte honorablement ce nom illustre (2).

Montgommery, « ce vieux capitaine, plein de ruses « et d'artifices, » comme l'appelle l'historien Garnier (3), pensa échapper à ses gardes. Quelques braves, touchés du sort qui l'attendait, tâchèrent de le sauver. On le transportait hors de la ville, caché dans les flancs d'un cheval éventré, quand Matignon, passant par hasard, surpris d'un pareil spectacle, ordonna d'arrêter. Tout interdits, les porteurs s'arrêtèrent, et ne purent tromper la vigilance et l'œil pénétrant du maréchal. La supercherie fut découverte, et l'ennemi de son pays fut conduit à Paris et condamné à mort. Son arrêt de mort portait que ses enfans étaient dé-

(1) Accepto in oculo sclopetti qui ad cerebrum usque penetravit ictu enectus est. De Thou.

(2) De Bricqueville, député.

(3) Histoire de France, tome xxx, page 196.

gradés de noblesse. Il pria les assistans de vouloir bien leur dire qu'il consentait à cette dégradation, s'ils ne faisaient pas des actions capables de les en relever; mais que s'ils succédaient au mérite de leurs aïeux, il n'y avait point de puissance qui pût les empêcher de succéder à leur noblesse. On lui donna des directeurs éclairés pour le faire rentrer dans le sein de l'église; il refusa de les entendre. Ce n'est point en les condamnant à mort que l'on convertit des hommes égarés. Il fut exécuté l'an 1574.

Il laissa plusieurs enfans. Une de ses filles, nommée Louise, épousa le seigneur de Brécey, qui avait embrassé le protestantisme; elle fit bâtir le château de Brécey et un prêche. On voit dans de vieux actes (1) qu'elle possédait le bourg actuel et l'ancienne baronnie de Brécey, et qu'elle y fieffa quelques parties de terre. Gabriel II, son frère, fit démolir le vieux château de Ducé, sur la rivière de Selune, et construisit celui qu'on y admire aujourd'hui. Il y fut enterré, comme le prouve l'épitaphe qu'on lit sur un tombeau, dans les débris du prêche (2). De Lorge fut encore un des en-

(1) Plusieurs habitans du bourg de Brécey en possèdent, et entre autres M. Lair, armurier.

(2) Voyez cette épitaphe dans les manuscrits de M. Cousin : Memoriæ sacrum.

Hic situs est magnus ille comes Gabriel secundus Montgomericus Gabrielis filius et Jacobi nepos, quem cum audis, virtutem bellicam animo cogitas. Hic inquam est. Mars ille Gallicus, terror hostium, amor suorum, patriæ salus, nunquam victus, et quamvis impari numero semper victor, qui licet multa claris natalibus plura tamen virtuti debet; hic est. Qui juventutem laboribus, civilem ætatem victoriis senectutem quot morbis, totidem magni animi monumentis illustrem egit Hujus consilium et mentem Franci omnes, fidem et animum tres postremi reges, ardorem bellicum hostes Galliæ sunt experti Felix qui summam nobilitatem rerum gestarum gloria, honores meritis, famam virtute superavit. Hic tandem relictis magni

fans du célèbre Montgommery ; mais ils n'eurent ni la puissance, ni les richesses de leur père. Ils perdirent Tombelaine, et plusieurs de leurs châteaux furent démolis ; ils conservèrent néanmoins celui de Pontorson, et firent encore quelques ravages dans l'Avranchin.

Mais les plus grandes entreprises des protestans furent dirigées contre le Mont St.-Michel. Artur de Cossé, évêque de Coutances, en était à cette époque abbé commendataire. Un moine du Mont St.-Michel, qui, dans ces derniers temps, nous a laissé l'histoire manuscrite de son monastère, a peint cet évêque sous les plus noires couleurs (1) : d'autres en font l'éloge (2). Voici comment ce moine le traite :

« Le roi Charles IX ayant taxé le clergé pour sub-
« venir aux frais de la guerre contre les huguenots,
« notre abbé commendataire chercha les moyens de
« payer la taxe de son abbaye sans toucher à ses reve-
« nus ; et, pour laisser à la postérité un témoignage in-
« signe de sa grande piété, il jeta incontinent sa pen-
« sée sur les saintes reliques et argenterie de la tré-
« sorerie de cette église ; chose qui ne lui était pas
« extraordinaire.... Il amena donc un orfèvre au Mont
« St.-Michel, et fit marché avec lui pour la belle crosse

sanguinis et magnarum virtutum hæredibus nepotibus suis relicta etiam ne totus obiret generosissima conjuge Susanna de Boucquetôt bene meritam de suis regibus et de patria mentem cœlo reddidit pridie kal. Aug. anno Domini M. DC. XXXV.

Hoc Montgomericum sub marmore cerne viator,
Si tamen hic virtus tanta latere potest.
Non una hæc tellus tam grandem continet umbram,
Hanc in corde suo Gallia tota gerit.

(1) Manuscrit de Jean Huynes.

(2) Vie des évêques de Coutances, par Rouault, page 338, etc.

« de dix mille écus, donnée par le cardinal d'Estoute-
« ville, d'un grand calice d'or, et d'autres objets de
« grand prix.

« Le prieur claustral, nommé Jean de Grimouville, « zélé pour cette abbaye, s'opposa aux intentions de ce « loup ravissant, sous le nom de pasteur, et s'étant « joint avec quelques-uns des moines, se prit de paroles « avec ledit Cossé, et dans la chaleur donna un si grand « soufflet au vénérable abbé, que le pavé lui en donna « un autre, ajoutant que le diable emporterait plutôt « l'abbé, que l'abbé, la crosse; tellement que tous « les moines se réunirent avec le prieur, et le pauvre « Artur tout épouvanté prit la fuite avec son orfèvre, « qui, par malheur, avait déjà le calice d'or et autres « argenteries de grand prix. Ainsi cette imposition de « main nous a conservé notre crosse, et le reste que « nous voyons dans la trésorerie. »

Artur porta jusqu'à Rouen sa colère, et obtint du parlement que les moines éloigneraient ce grand prieur et en éliraient un nouveau tous les trois ans. Le roi nomma Jean de Grimouville abbé commendataire de la Luserne; mais les religieux du Mont St.-Michel, au bout de trois ans, le nommèrent une seconde fois grand prieur, et il revint mourir au milieu d'eux.

Artur fut violemment outragé par les protestans. Ils le prirent et le conduisirent à St.-Lo avec plusieurs chanoines; ils lui couvrirent la tête d'une mitre de papier, et ils le promenèrent sur un âne, le visage tourné vers la queue qu'ils le forçaient de tenir dans ses mains. Il leur échappa heureusement, déguisé; et, chassant devant lui l'âne d'un meunier, il parvint à Granville, qui ap-

partenait aux catholiques (1). Il eut pour successeur dans son abbaye du Mont St.-Michel, le cardinal François de Joyeuse.

Ce fut pendant le gouvernement de ces abbés que les protestans attaquèrent le Mont St.-Michel.

« L'an 1577, continue l'annaliste du Mont St.-Michel, « sur les huit heures du matin, le 22 juillet, entre « dans l'église du Mont St.-Michel une troupe d'environ « vingt-neuf pélerins en apparence, et en effet des hé- « rétiques et ennemis de l'église, envoyés par le sieur « du Touchet, gentilhomme assez huguenot (2), les- « quels, pour n'avoir pas été fouillés assez exactement « à la porte de l'abbaye, entrèrent avec des poignards « et petits pistolets. Après avoir contrefait plusieurs dé- « votions, même fait dire des messes, une partie d'eux « s'assembla devant la porte de l'église, d'autres à la « porte du corps-de-garde, et trois ou quatre descen- « dirent à la porte de la ville, et, l'un d'eux ayant donné le « signal, se saisirent du corps-de-garde du château, « désarmèrent les soldats et en tuèrent un, qui aima « mieux mourir que de rendre l'épée. Ils offensèrent et « blessèrent quelques moines et plusieurs pélerins qui « se rencontrèrent en l'église. »

Un auteur protestant raconte qu'ils tuèrent le prêtre qui leur avait dit la messe (3). Jean Le Mansel, secrétaire du chapitre et maître des novices, qui a laissé cette histoire par écrit, assure « qu'en cette déroute, « il eut la moitié du col coupé d'un coup de couteau. »

(1) Manuscrit de la bibliothèque royale.
(2) Il était du Tilleul.
(3) La Popelinière.

« Sur ces entrefaites, continue l'annaliste, arrive le « sieur Touchet avec douze cavaliers au galop, pensant « surprendre la ville ; mais la porte leur en fut fermée, et « Dieu permit que le dessein dudit sieur Touchet ne réussît « pas, lequel s'étant retiré dans un bois à une ou deux « lieues de ce Mont, d'où il pouvait voir le signal de ses « gens, arriva un peu trop tard pour jouer son coup, de « sorte que ces beaux pélerins déguisés, étant trop tôt « découverts, n'eurent pas le temps de faire plus grand « désordre en l'église et autres lieux, selon leur inten- « tion ; et, dès le même jour, ils se trouvèrent tellement « hébétés et comme stupides dans les détours de ce « monastère, qu'ils n'avaient pas eu le loisir de consi- « dérer que Louis de la Morinière, sieur de Vicques, « gentilhomme, enseigne du maréchal de Matignon, « paraissant avec peu de gens dedans ce rocher, ils se « rendirent à la première sommation, et en sorti- « rent comme ils y étaient entrés, le lendemain à huit « heures (1). »

Cette action du sieur de Vicques, ou Viques, plut tellement au roi Henri III, qu'il déposa René de Batarnay, chevalier, de la charge de capitaine du Mont, et substitua ledit sieur de Vicques en sa place, où il se comporta généreusement jusqu'à sa mort, et fut le premier qui prit le nom de gouverneur du Mont St.-Michel.

Le roi Henri III nomma évêque d'Avranches, à la mort d'Antoine-le-Cirier, son frère Augustin-le-Cirier (2),

(1) Thomas Le Roy raconte aussi le même événement.

(2) Registres du chapitre d'Avranches, cités par M. le d. Cousin. Voyez ses manuscrits.

conseiller au parlement de Paris, et doyen de l'église cathédrale d'Avranches. Ce prélat établit de beaux réglemens et fit concevoir de grandes espérances; mais une mort prématurée l'enleva à son diocèse à l'âge de 40 ans, en l'année 1580. Son tombeau fut placé au milieu du chœur de sa cathédrale. Il eut pour successeur, en qualité de doyen, Bernard de Juvigny, de l'illustre maison de Juvigny. Louis de Brabant occupait à cette époque la vicomté d'Avranches; Claude Sedille et P. le Got, chanoines (1), furent députés par le chapitre, l'an 1581, pour assister au concile de Rouen. On trouve, l'an 1583, un Guillaume le Got, prêtre, docteur en théologie, chanoine et grand-vicaire d'Avranches, et député par tous les ecclésiastiques de la vicomté pour réformer les coutumes de Normandie. André du Hamel, seigneur de Villechien, fut chargé dans le même but de représenter le duc de Montpensier, comté de Mortain.

Le sieur de Villechien demanda qu'on ajoutât au chapitre du Coutumier intitulé : *De tenure par hommage*, que le vassal, faisant son hommage, devait avoir un genou à terre, la tête nue, sans armes, ni éperons. On décida qu'il ne serait fait aucun changement à l'ancienne coutume.

La même année 1583, Georges de Péricard, scholastique d'Avranches, conseiller du roi au parlement de Normandie, prit possession de l'évêché d'Avranches. Il eût pour successeur son frère François, qui avait été curé de Vessey et doyen de la cathédrale. Le duc de Mercœur nomma encore leur frère Adoart gouverneur de la ville et

(1) Concilia Normanniæ, p 234

du château d'Avranches. Cette famille était toute dévouée aux Guise et à la Ligue.

La France était alors tout en feu. Calvin y avait allumé la guerre civile, comme Luther l'avait allumée en Allemagne (1). Quand on écrit la vie de nos rois, sans s'occuper de la nation, comme l'ont fait la plupart de nos historiens, on omet les faits qui se sont passés dans chaque province, faits souvent glorieux et toujours intéressans pour la patrie. Aussi ces histoires sont-elles généralement dépourvues de ce caractère national qui plaît et qui attache. Les fautes des chefs de l'état font excuser celles des chefs de parti ; mais lisez les annales de chaque province, et vous connaîtrez tout le mal que les protestans ont fait à la société tout entière, les meurtres, les viols, les ravages, les sacriléges dont ils se sont rendus coupables. Dans le diocèse d'Avranches, parmi les seigneurs qui se crurent obligés de défendre la religion de leurs pères, les lois fondamentales de la France, l'honneur de leur maison, on compta vingt-sept seigneurs de la Broise. Ils habitaient à leurs manoirs dans les paroisses de Refuveille, de Mesniltove, de St.-Poix, de Romagny, de Beauficel et de la Chapelle-Urée. Un d'eux était lieutenant-général à Mortain. On vit aussi prendre le même parti René d'Anteville, gentilhomme de la chambre du roi, demeurant au Mesnil-thebault, et ses six fils ; Julien Etienne du Bailleul-Grandin, procureur du roi, et Jean du Bailleul, bailli de Mortain, qui avait acheté au prix de 1000 fr. ses titres de noblesse ; Jean Duhamel, lieutenant-général en la vicomté

(1) Histoire de François Ier., par Gaillard, t. vi, p. 49.

de Mortain, anobli en 1543, résidant à Moulines ; Guillaume Gombert, grand laquais du roi et de feu Henri (il habitait à Notre-Dame de Livoie) ; Gedeon ou Guyon de Vesly, sieur de Beaudenic, morte-paie à Pontorson (il jouissait de son privilége suivant la volonté du roi) ; Pierre Vaultier, avocat du roi à Periez, anobli et condamné à l'indemnité de 13 livres, rachetable au denier quinze, suivant qu'il l'assura au commissaire du roi ; Guillaume de la Chambre, avocat à Mortain (il avait un procès aux aides depuis vingt ans, il était de Mesnilgilbert) ; Jacques Vivien, sieur des Chommes, lieutenant du bailli du Cotentin, demeurant à Notre-Dame-des-Champs ; Gilles le Provost, chirurgien et avocat du roi ; François de Juvigny, sieur de la Heaule, receveur de l'arrière-ban du bailliage de Mortain, demeurant aux Loges-sur-Brécey ; Jacques Cochart, maître des eaux et forêts du comté de Mortain (il était né à la Cochardière au Teilleul) ; Bertrand de Clinchamps, sieur de la Pigacière ; François et Jacques frères, mineurs, étudiant à Paris ; François Thebault, vicomte de Mortain, sieur de Mesley ; Jean Dubois, sieur de la Fresnaye, commandant à Avranches, et Pierre de Campront, avocat du roi en cette ville ; Raveu de Campront, sieur d'Aubroche, seigneur de St.-Benoit, dont le fils fut tué, l'an 1590, dans la maison du Cheval-Noir à Avranches.

Tous ces seigneurs étaient distingués par les places honorables qu'ils occupaient. Le commissaire du roi, envoyé en ces temps dans le diocèse d'Avranches, en trouva une multitude d'autres, illustres par leur naissance, leur courage et leur attachement à la religion (1) :

(1) Manuscrit de M. de Guiton, sur la noblesse de la Normandie.

Jacques Errault ; Charles Mahé, sieur de Moulines ; François Hervé ; Julien et Jean de Juvigny, seigneurs de St.-Nicolas-des-Bois, de la Panti et de St.-Barthelemy ; Jacques de la Hache, sieur de Magny, demeurant à Refuveille ; les seigneurs le Breton de la Trinité, de St.-Quentin et de Periez ; Jean Galloin, sieur du Mesnil-tove et de Coulouvray ; Ambroise Cheval, sieur de Loiselière, demeurant à Juvigny ; les seigneurs Payen des Chéris, de Chalendrey et des Pas ; Christophe Guéroult, sieur du Chesnay, résidant au Mesnilrainfray, et ses fils ; les seigneurs de Vauborel de St.-Symphorien, Chalendrey et de la Panti ; ceux de Billeheust, demeurant à St.-Poix et ailleurs ; Jacques de Bordes, seigneur de Marcilly ; Etienne Couvey, sieur de la Touche ; Nicolas Juhé du Teilleul ; Ambroise de Goué du Mesnilbœuf ; Hilaire Mallet, sieur de Heussey, résidant à St.-Jean du Corail ; les seigneurs de la Touche à Ferrières, où leurs descendans résident encore aujourd'hui ; ceux de la Houssaye de Sourdeval, de Montigny et de St.-Barthelemy ; Etienne de Sirieul, sieur de la Cauchardière, résidant à Romagny ; les seigneurs d'Isigny de Cresnay ; Jacques Parrain de Chalendrey ; Jacques de la Lande, seigneur de St.-Jean du Corail ; les seigneurs Le Marchand du Grippon et de Chavoy ; Gilles Mallet du Neufbourg ; les sieurs Piton de Notre-Dame-des-Champs, de Bacilly et des Chambres ; Pierre le Prevost, sieur de Vitel, à St.-Georges, et son frère Pierre de la Trinité ; treize seigneurs de Poilvilain, seigneurs du Mesniladelée et de la Rochelle ; un autre demeurant au Bois-Misoir, à Lolif ; Jacques de Beauvois de Lolif ; six seigneurs Le Roy de Macey ; un septième au manoir de

Tanis, et un autre au Desert aux Pas; André de Fontenay; les seigneurs Martin de Lolif; Julien de Gouvets, sieur de Vernix; Jacques de la Villette, sieur du Bouravenel, à St.-Martin de Landelles; François et Jean Morin de Vains; Julien de St.-Manvieu, sieur de St.-Jean du Corail; les seigneurs du Buat; ceux de la Hache de Boucey et de Curey; ceux de Pontavice de St.-Laurent-Terregâte; les seigneurs Le Mercier de St.-Saturnin et de Bacilly; Antoine de Mathan, sieur de Vains, et ses six enfans; François de la Ferrière de Poilley, et Claude de la Ferrière, sieur du Mesnilthebault; Pierre de Martigny de Curey; Jean Collardin de la Trinité; Jacques et Jean Gascoing de Dragey; Gilles le Doucet, sieur de Launet, à Rothon; Guillaume de Luisière de Bion; Charles-le-Forestier, sieur de la Torterie, habitant de Marcey; Jean d'Argennes, sieur de la Champagne, demeurant à Plomb, et un autre sieur de Crespon, à Juilley; Bonne d'Aurai, baron de St.-Poix, et ses six fils; Jean Cochard, sieur de la Picaudière, à Husson; les seigneurs Le Choisne de Cherencey-le-Roussel, de la chapelle Cécelin, des Loges-sur-Brécey et de Ger; Mathurin de la Bizaye de St.-Brice-de-Landelles; Thomas Poret, sieur du Fresne; Jacques Reillet, sieur du Gault, à Sacey; Gilles de Bavari, sieur d'Asnières, au Mesnilthebault; Jacques Brouault, sieur d'Angey, et un autre résidant à Sartilly; Charles Morin de St.-Médart du Grand-Celland; Allain Ganquelin, sieur de la Fouquère de St.-Ouen-de-Celland; Pierre Richer, sieur du Voulge de Chavoy, et un autre à Juvigny; Quentin-le-Grand, sieur de Lorient de Précey, et ses trois fils; Julien-le-Rogeron, sieur de Preaux, près St.-James; François de la Bellière et son

frère Pierre, seigneurs de St.-Pierre Langer et de Brécey ; les seigneurs de la Binolaye de St.-James ; Jean Gautier de Boisyvon ; Gilles de Lezeaux de St.-Pierre-Langer ; Jacques-le-Breton, sieur de la Motte du Mesnilgilbert ; Jean de Magney, au Mesniltove, et un autre de ce nom, à St.-Pierre de Cresnay, et Jacques Gosselin, sieur de Martigny.

Voici d'autres hommes illustres du pays d'Avranches : d'abord Jacques et Pierre Brossard (ils demeuraient à Bion et exerçaient la verrerie ; on voulut leur faire partager les charges du Tiers-Etat ; mais ils montrèrent des priviléges que leur avaient accordés les rois de France, Charles VII, Louis XI, François Ier., Charles IX et Henri III ; ces titres avaient été vérifiés au parlement de Grenoble); ensuite un seigneur de Lorraine, qui était venu s'établir à Chalendrey (il se nommait Philippe de Tounnetot); Gilles Fortin, sieur de Beaupré, qui fut anobli en 1592, avec indemnité de 33 l., pour être converties en rente, au profit de la paroisse de St.-Denis de Cuves ; Jean Dumesnil, sieur de la Gondinière, fils d'Olivier, lequel était fils de François, anobli en 1544, avec indemnité de 4 l. de rente en faveur de la paroisse d'Isigny (ce seigneur demeurait à Montigny) ; François Marette, sieur des Monts, demeurant à Avranches, anobli en 1595, à la charge de 10 l. de rente, rachetable pour 100 l., aux paroissiens de Notre-Dame-des-Champs ; Antoine de Charnace et Jean son frère, qui étaient en procès aux Aides contre les paroissiens de Macey et de Boucey (en attendant la fin de leur différend, ils étaient obligés de contribuer aux charges de l'Etat ; l'un fournissait 5 l. pour deux ans consécutifs, et l'autre 10 l.); Guillaume de la Hantonnière, sieur de l'Es-

tang et des quatre Masures; Jean et Olivier Hullin, anoblis en 1597, avec charge de 100 l. pour la paroisse de Notre-Dame-des-Champs; Jacques Ernault, sieur de Chantore, anobli en 1579, et Jacques, dit Duplessis, en 1567; Jean Giroult, en 1576, condamné à l'indemnité de 100 l. (celui-ci résidait à Rothon); Blaise Desmier de Villebois (il était natif d'Angoulême, et était venu se fixer à St.-Aubin-Terregâte; on voulut l'obliger de payer la taille, mais Montgommery obtint pour lui le délai de trois mois, et il fit vérifier ses titres); un autre seigneur venu du Maine, nommé René du Fresne, qui s'était fixé aux Loges; Pierre de St.-Pair, sieur du Plessis, qui habitait à St.-Brice de Landelles; quatre mineurs du nom de Lancesseur, fils de Jean, sieur de la Polinière, à Bacilly, qui, par un arrêt des francs-fiefs à Rouen, du 3 octobre 1577, jouit des priviléges de la noblesse; François Gaudin, sieur de la Godefroy, qui fut anobli par Charte, en 1587, à la charge de 100 l.; Guillaume, Jean et Nicolas de Cantilly, trois frères, demeurant à Dragey (ils étaient, ainsi que Gilles Fremin et ses cousins qui résidaient à Mortain, en procès aux Aides pour leur qualité); Christophe Dodeman, peintre et vitrier à Avranches, qui justifia d'un *vidimus* et accord fait avec quelques paroissiens, qui consentaient qu'un nommé Le Roux, de cette qualité à Coutances, demeurât exempt de la taille; Julien Pocras, sieur de Marigny, qui ne justifia point de sa noblesse, quand Roissi, commissaire du roi, parut chez lui; les trois frères Davy de St.-Senier de Beuvron, qui présentèrent des titres assez valables, mais en produisirent deux qui étaient clairement falsifiés; on y lisait

Devin pour Davy en plusieurs endroits ; un autre Davy de Vézins, qui ne justifia pas non plus suffisamment, n'ayant que des copies pour l'un des degrés ; un autre Davy, sieur du Perray, qui résidait aux Biards, et prouva sa qualité par un arrêt de 1570 ; Jean Hullin, sieur du Neufbourg ; Jean Auvray, sieur de Beaurepaire ; Louis Arnault, sieur de Chantore, qui furent anoblis en 1595 ; et Billard, sieur de Champeaux ; Morel, sieur de la Trinité ; Auvray, sieur des Adrients ; Guichard, sieur du Moulinet et de Villiez, qui, plus tard, furent anoblis dans leurs descendans (1).

On vit aussi les illustres rejetons des anciens héros des conquêtes de l'Angleterre et de la Palestine, conserver la foi de leurs pères et leur gloire sans tache : Jean Avenel, sieur de Chalendrey ; Thomas Avenel, sieur de la Cocherie ; à la Panti (il demeurait à Mortain avec ses deux fils) ; Julien Avenel, fils de Jean, sieur de la Touche (il habitait à Fontenay-le-Husson avec Gilles son frère) ; enfin Charles Avenel, sieur d'Avallis, résidant au Mesnilthébault, avec Claude et René ses frères ; Georges de Taillefer, sieur du Plantis, dans la paroisse des Chéris ; Nicolas de Taillefer, fils d'Antoine, sieur de la Lande, résidant à St.-Laurent-Terregâte ; avec Yves et Thomas, ses fils ; Georges, frère de Nicolas, sieur du Plantis, qui avait quatre fils, Louis, Jean, Jacques et Quentin, tous dignes du nom qu'ils portaient ; Antoine Regnault et Jacques son frère, qui résidaient à Vains ; les seigneurs de Rommilly, de St.-Clément, de Landelles, de la Mancellière et de Montjoie (un autre résidait à la Cha-

(1) Chamillard.

pelle-Hamelin, dont il était seigneur); Gilles et Jean de St.-Germain, seigneurs de Parigny et de Fontenay; Philippe Ferrey (le seigneur de St.-Maur était alors Richard du Mesniladelée); dix seigneurs de Boisyvon, qui habitaient à Bacilly, à Angey et à Juilley; Jacques de Boisyvon, sieur de la Chapelle, ci-devant conseiller du roi au parlement de Rouen (il avait pour fils Jacques de Boisyvon, vicomte de Bayeux); un autre Samson de Boisyvon, seigneur du lieu; les seigneurs de Guiton, de Carnet, de Montanel et de St.-James; ceux de la Paluelle, résidant à Sacey et à St.-James; ceux de la Cervelle, de Villiers et d'Aucey; Jean de Verdun, sieur de Dorière, à St.-Laurent-Terregâte, et de Barenton; Julien de Verdun, sieur de Ferrières; Nicolas de Verdun, sieur de la Crenne, qui habitait à Aucey; son neveu, qui demeurait à Margotin; enfin Jacques Douessey, sieur du Bois de Selune, qui demeurait à St.-Brice-de-Landelles.

Tous ces seigneurs coalisés repoussèrent les protestans; néanmoins ils ne pouvaient encore empêcher que leur habitation ne devînt la proie des flammes. Montgommery, un jour, à deux heures du matin, accompagné du sieur de la Ravardière son beau-frère, et de soixante hommes d'armes, se présenta devant le vieux château du sieur Despreaux, près de St.-James, en rompit les portes à coups de pétards, fit prisonnier le sieur Despreaux et l'emmena à Pontorson. Il fallait autrefois des armées et des années entières pour détruire ces forteresses (1).

René de Vanbest, sieur de Fleurimont, fut dans ce

(1) Chartrier de M. de Guiton.

temps établi gouverneur de Pontorson, et en fit réparer toutes les brèches. Pendant son gouvernement, le prince de Condé, qui s'était mis à la tête des protestans, ayant pris la résolution de passer en Angleterre, vint en 1585 en chercher les moyens dans l'Avranchin, avec trois de ses compagnons ; il arrivait du Maine. Il trouva durant cinq jours un asile au manoir de Jautée, dans la paroisse d'Argouges, chez Jacquemine de la Haie, veuve de Gilles Guiton. Voici comment la dame de ce château a raconté l'arrivée de ce prince :

« Le 18e. jour de novembre 1585 a heure de nonne « arriverent soubdainement en ce manoir quatre che- « vaucheurs conduis par un pauvre charbonnier de la « forest de Foulgeres bien que patis de froid et fatigue « prime que descendre lun deux voulut parler a moi et « vint droit a ma chambre ou de prime face me dis estes « vous Jacquemine de la Haye je respondis que ouy et lui « me dis je suis le prince de Conde qui vient vous deman- « der azile toute esbahye je repartis ah mon dieu que « est donc advenu je vous raconteray tantost puis me « dit allez commander a vos gens tenir secrette ceste nos- « tre venue et prendre soin de mes compaignons ce que « je fets incontinent puis pensent que jestois veufve et voyant « mon aisne fils qui tout estonne entroit au logis je le prins « et conduisis en la chambre ou lui dis veicy monsieur le « prince de Condé qui vous demande azile bien quesbahy « de tout ce cas incontinent se meit a genoux baisa la « main dudit seigneur jurant par son serment le vouloir « garder servir et deffendre envers et contre tous et loyau- « ment le feit car a bien le noble cœur de son pauvre pere

« des sieurs Claude de la Tremoille et Davantigny et un
« varlet seulement qui aussi estoient au logis entrerent les
« deux en la compaignie et avoient le rhume si dur qua
« peine sentendoient parler ja estoit en pourpoint ledit
« seigneur mon Jehannot entre ses genoux gaussent mon
« fils Louis qui par respect ne se vouloit seoir allors que
« furent repus se mint ce bon seigueur en mont lit et ses
« deux nobles compaignons en la grand sale et ainsi sy
« feit cinq jours durant faisant bon guet tant de jour que
« de nuit et non sans grand travail desprit et grandes pen-
« sees car nos gens estant sept il nest possible quon se
« sceust si bien donner garde que lun ou lautre ne die quel-
« que parole mais Dieu aida et cependant vindrent lettres
« du comte de Montgommery contenant comme y auroit
« lopportunité dune nefe a Cheruel lez Cancale pour pas-
« ser a Grenezay et la nuit suivante arriva messire Jacques
« de Montgommery sieur de Corboson avec quelques
« dix hommes gens de main et ensuite les sieurs de Cler-
« mont et de Bussac qui loges estoient au chastel de Sacey
« courant le pays pour prendre langue et tous feirent leur
« partement a laube du jour accompaignez de mon fils
« Louis Guiton sieur de Jantee, mes nepveux Jehan et
« Thomas Guiton sieurs de la Villeberge et de Carnet
« Jacques de Clinchamps sieur de la Pigaciere François
« de Verdun sieur du Margottin et Gabriel de la Cervelle
« sieur dAuxey tous montes a cheval a cette noble occasion
« et sy passa la riviere de Coesnon au Guez perou sous la
« moustache du sieur de Fleurimont capitaine de Pontor-
« son qui pour avoir a femme Diane de Cossey est bien
« avant dans la Ligue enfin a 11 heures arriverent bagues

« sauves audit lieu de lembarcation laquelle sy feit par « bon temps et prime que dentrer dans le bastel nostre « gentil prince feis tous remercimens a la noble compai- « gnie puis embrassent mon fils Louis lui commanda faire « de meme a la bonne maman car ainsi me souleit ho- « norer et pour derniere fin tous firent retour a sauvete et « grand contentement (1). »

Les seigneurs de l'Avranchin respectèrent ainsi leur prince, quelle que fût sa manière de penser; ils exposaient même ainsi leur vie pour sauver la sienne. Montgommery, sieur de Corboson, était protestant. Après avoir procuré cette retraite à son chef, il continua sa tyrannie dans le pays; il parvint même à s'emparer de Pontorson.

« De Lorges, assisté de Corboson et de la Coudraye « assez huguenots, dit l'annaliste du Mont St.-Michel, « l'an 1589, peu après le décès de Henri III, surprirent « la ville du Mont St.-Michel, qui tenait pour la Ligue, et « y firent de grandes ravages pendant quatre jours qu'ils « en furent maîtres; mais le sieur de Vicques, qui pour « lors était absent, ayant appris cela, accourut en toute « diligence, et, étant entré dans la place par des voies « inconnues aux ennemis, donna une telle épouvante à « ces nouveaux hôtes qu'ils furent contraints de déloger « sur l'heure sans résistance, ce qui fut tenu pour mi- « raculeux.

« Enfin, l'an 1590, notre bon et pieux gouverneur étant « au siége de Pontorson, que le duc de Mercœur, chef de « la Ligue en Bretagne, prince de la maison de Lor- « raine, tenait assiégé, fut tué le 14 décembre, combat- « tant pour la cause de l'église de Dieu. »

(1) Chartrier de M. de Guiton.

Le gouverneur était de St.-Quentin, dans le diocèse d'Avranches, et y laissa cinq enfans, qui suivirent l'exemple de leur père. Ils habitaient le château de l'Ile-Manière, sur la Selune.

Le duc de Mercœur, l'an 1591, lui donna pour successeur dans son gouvernement du Mont St.-Michel, le sieur de Boissusé (il s'appelait Jacques de Louvat, sieur de Boissusé). Il signala son entrée en cette charge, continue l'annaliste, « par une défaite singulière des huguenots, « qui dressaient tous les jours des embuscades et inventaient de nouveaux stratagèmes pour envahir ce Mont. « Ceux de ce lieu qui tombaient entre leurs mains, « étaient sur-le-champ mis à mort, ou réservés pour le « gibet. Un jour, ayant pris un des soldats de la garnison, « et lui ayant mis le couteau à la gorge, ils lui dirent « que, s'il voulait sauver sa vie, il promît de leur livrer « cette abbaye, et que de plus ils lui donneraient bonne « somme d'argent. Ce pauvre homme, se voyant si pro-« che de la mort, accepta l'offre et toucha 200 écus; « puis ils convinrent des moyens de mettre sa promesse « en exécution, qui fut qu'ils se trouvassent au pied des « bâtimens, et que, s'arrêtant en cet endroit, il les entre-« trerait dans les basses salles par le moyen de la ma-« chine qui sert à monter l'eau et les provisions dans la « place. C'en était fait du monastère, si le soldat ne s'é-« tait repenti de sa trahison. Il alla découvrir au gouver-« neur tout ce qui s'était passé, lequel, après lui avoir « pardonné sa faute, lui commanda d'exécuter ce qu'il « avait promis; et lui dit sieur gouverneur avec ses autres « soldats se résolut de passer au fil de l'épée tous ces « ennemis par une contre-trahison. Leurs chefs étaient

« les sieurs de Sourdeval, de Chaseguey et Gabriel de « Montgommery. Le temps semblait favoriser leur dessein; « l'air était si chargé de vapeurs et d'épais brouillards « qu'ils arrivèrent sur ce rocher sans être aperçus de « personne. Alors le soldat, leur donnant bonne espé- « rance, se mit à entrer les ennemis l'un après l'autre, « et, à mesure qu'ils montaient, ils étaient reçus à bras « ouverts de deux autres soldats du château, qui se di- « saient être de leur parti et de même intelligence que le « premier. Ils les conduisaient ainsi un à un par-dedans la « grande salle qui est au-dessous du réfectoire, où, pour « mieux jouer leur rôle, leur faisaient boire un coup de « vin, pour (ce disaient-ils) avoir meilleur courage à « tuer les moines; puis les faisaient entrer au corps-de- « garde où on leur perçait le corps d'un coup de halle- « barde, et ils en mirent ainsi à mort jusqu'au nombre « de quatre-vingt-dix-huit, dont quarante-deux de Pon- « torson. Les chefs susdits, s'étonnant qu'un si grand « nombre de soldats, tous gens d'élite, dans un si petit « lieu, ne fissent aucun bruit, commencèrent à douter « du succès de leur entreprise, et demandèrent que, si « tout allait bien, on leur jetât un moine par les fenêtres. « Les soldats de la garnison convertirent incontinent un « prisonnier de guerre qu'ils avaient, en moine. Ils lui « donnèrent un vieil habit, un froc, et lui ayant donné « d'une épée au travers du corps, le jetèrent sur le ro- « cher; mais, doutant encore de l'affaire, Montgommery « voulut savoir la vérité avant que de se hasarder; car « il devait monter ensuite. Il fit monter son page en qui « il avait toute confiance, lequel, ne voyant personne « des siens, s'écria : Trahison! trahison! et se laissa tom-

« ber à terre ; de quoi les ennemis, prenant l'épouvante, « descendirent au plus vite du rocher, pendant que ceux « d'en haut firent une décharge de pierres et d'armes à feu « sur eux, dont quelques-uns furent trouvés morts sur les « grèves ». On voit encore, du côté du Nord, cette ouverture en forme de trappe, par où les religieux alors faisaient entrer quelques provisions ; elle s'appelle encore la porte de Montgommery.

Peu de temps après, le sieur de Montgommery mit le feu au château de Pontorson, que les ligueurs avaient repris. Dans le château de Ducey, qu'il fit bâtir, on voit, sur la cheminée du salon, un tableau représentant Montgommery, l'épée à la main, regardant le château de Pontorson, auquel il vient de mettre le feu, avec cette inscription : *Morte non Fortuna*. On montre également dans ce même château le bouclier et l'épée de ce seigneur.

La même année 1591, le duc de Montpensier, comte de Mortain, assiégea la ville d'Avranches pour la soumettre à Henri IV. Pendant soixante jours elle fut battue par l'artillerie ; la cathédrale en souffrit beaucoup ; le palais épiscopal fut ébranlé ; des pans de muraille tombèrent avec fracas. La brèche était large et ouverte du côté de la plate-forme ; les ennemis y montèrent, le gouverneur y fut tué ; son frère, évêque d'Avranches, y soutint long-temps les efforts des assiégeans, et il y fit des prodiges de valeur. Ainsi le rapporte un manuscrit de ce temps (1).

L'année suivante, la forteresse de Tombelaine se soumit au roi Henri par capitulation. Le vicomte de Vire et

(1) Voyez les manuscrits du d. Cousin.

le seigneur du Grippon se noyèrent le même jour en venant à terre ; mais le Mont St.-Michel résista et tint constamment pour le parti de la Ligue.

Cette même année 1592, le gouverneur Boissusé fut remplacé par l'ordre du duc de Mercœur. Il paraît que les religieux avaient fait des plaintes de son administration. Le sieur de la Chesnaye-Vaulouvel, gouverneur de Fougères, fut élu en sa place. Ce gentilhomme breton fut gouverneur des villes et des châteaux du Mont St.-Michel et de Fougères, jusqu'en l'an 1595, époque de sa mort (1).

Boissusé, irrité contre les religieux du Mont St.-Michel, se jeta dans le parti des protestans, et chercha tous les moyens de se venger.

Cependant le roi Henri, voyant son royaume ravagé par la guerre civile, prit le parti de se rapprocher des catholiques. L'évêque d'Avranches fut délégué avec d'autres grands du royaume pour assister à l'assemblée de Surène, et Jean Guiton, en qualité de député de cet évêché, assista à l'absoute du roi. Il était fils de Raoulland, seigneur de Carnet, et de Charlotte de Roncherolles. Il naquit au château des Guiton, proche St.-James, et fut archidiacre et chanoine de l'église cathédrale d'Avranches. Thomas Guiton, son neveu, avait épousé Beatrix de Rommilly, veuve de Jacques Budes, seigneur du Hirel, et mère de dix enfans. Elle devint enceinte ; mais on accusa ses enfans et l'intendant de la maison de leur père d'avoir fait périr le fruit de ses entrailles, et d'avoir fait perdre à leur beau-père la faculté d'engendrer. Quelques jours après, le cadavre de cet intendant fut retiré de la ri-

(1) Chartrier de M. de Guiton.

vière de Dierge, où il fut trouvé lié dans un sac de toile. Plusieurs meurtres se succédèrent, et, malgré l'intervention épiscopale et celle du prince, trois Budes périrent, et les Guiton de Carnet et de la Rousselière tombèrent en quenouille (1), dans les maisons de Mathan et de Chantore.

Jean Guiton arriva à St.-Denis le 25 juillet 1593, et se présenta devant le roi : « Mons l'archidiacre, lui dit « le bon Henri, en lui touchant le bras, je scais que « vous éstes des nostres (2). »

De retour à Avranches, il monta en chaire et commença son sermon par ces paroles : « Nominatus est usquè « ad extrema terræ : son nom est rendu célèbre jus- « qu'aux extrémités du monde ; » et il ramena le peuple à son roi.

Dans sa vieillesse, il se retira dans la paroisse de Carnet, dont il s'était réservé la cure. Il fit reconstruire le chœur de cette église, et il y fut inhumé au pied du maître-autel le 6 mars 1604, étant désigné pour l'épiscopat. Sur le chapiteau de la porte du chœur, on lit encore :

C'est Jean Guiton seigneur de Carnet...
Et curé dudit lieu qui m'a fait (3).

L'évêque d'Avranches destina alors son neveu à lui succéder dans son évêché ; il se nommait Henri Boivin.

(1) Chartrier du château de Sacey.

(2) Mémoires de l'Etoile, t. 1er., page 393 ; et récit des choses curieuses advenues à St.-Denis, etc., p. 107.

(3) Il ne put être évêque d'Avranches, parce que François de Péricard en fut évêque un demi-siècle.

Il était fils de Jean Boivin, conseiller au parlement de Rouen.

L'an 1594, le 27 janvier, à une heure après minuit, les protestans, qui vivaient de rapine dans le diocèse d'Avranches et ne reconnaissaient aucune autorité, réussirent à trouver une issue pour s'introduire dans le Mont St.-Michel. Ils attachèrent un pétard à la fenêtre d'une auberge, et par ce moyen ayant fait brèche, ils entrèrent dans la ville au nombre de quinze; mais ils furent vigoureusement repoussés, et leur chef, nommé le capitaine de Courtils, demeura sur la place d'un coup d'arquebuse qui lui traversa les jambes.

Les protestans de Pontorson coururent cette même année piller l'abbaye de la Luserne, René Jourdain avait succédé à Jean de Grimouville. Quoique abbé commendataire, il s'était montré le père du monastère, avait fait rentrer les fonds, les rentes et les revenus qui étaient aliénés. Les calvinistes ruinèrent tout de fond en comble, et renfermèrent dans un cachot l'abbé qui, ayant la goutte, ne put s'enfuir avec ses religieux. On parvint néanmoins à le tirer de leurs mains et à le transporter à la Rochelle, où il mourut. Ses religieux élurent Pierre Morillant, pour les conduire dans ce temps de calamité, qui éteignit la ferveur dans les monastères.

Dans l'abbaye Blanche, il ne resta que deux religieuses sous Jacqueline du Saussay. Elle fit venir sa nièce Isabelle du Saussay, fille du baron de Clais, pour avoir soin de sa vieillesse. Françoise de Baise fut envoyée ensuite de Villers-Canivet pour rétablir ce couvent; mais cette gloire était réservée à Isabelle du Saussay, qu'elle fit élire, et qui augmenta les biens du monastère; elle

reçût plusieurs religieuses et fit régner la plus grande ferveur.

Les calvinistes continuèrent leurs ravages, l'an 1595. Jacques de Louvat, sieur de Boissusé, s'était mis à leur tête; ils se rendirent en silence au pied du Mont St.-Michel, surprirent la garde, à portes ouvrantes, et s'emparèrent de la ville. Boissusé y mit tout à feu et à sang, et n'y laissa guère que des masures et des cadavres. Il en eût fait tout autant à l'abbaye; mais il ne put y entrer, et fut chassé par l'artillerie.

Il y eut encore, l'an 1596, une attaque contre le Mont St.-Michel, de la part du marquis de Belle-Isle. Ce ligueur, gouverneur de la ville et du château de Fougères, vint avec ses capitaines au Ferré, proche St.-James, trouver les sieurs de Canisy, de la Fresnaye, et plusieurs autres seigneurs, pour prolonger la trève entre eux; ce qu'il ne pût obtenir. C'était le jeudi 11 janvier 1596 (1).

Il entreprit alors de s'emparer du Mont St.-Michel; c'était le sieur Latouche de Kerolent, gentilhomme breton, qui en était gouverneur; il fit sa soumission à Henri IV, et conserva sa place. Belle-Isle se rendit au Mont St.-Michel accompagné de cinq cents hommes, selon Davila; mais il est probable qu'une partie de sa troupe resta en embuscade dans les bois voisins. Il monta au château. Arrivé à la dernière porte qu'on lui entr'ouvre, il prétend y introduire avec lui sa suite, et aller saluer le gouverneur Latouche de Kerolent, son ami. On lui fait résistance; alors, disant qu'on lui manque de respect, il tire son épée, tue le sergent et le caporal de la

(1) Chartrier de M. de Gériton.

garde, force le poste et pénètre avec sa troupe au milieu de l'abbaye. Tout ce qu'il y avait de soldats et de domestiques au dedans, se réunit au gouverneur; on se bat à toute outrance de place en place; les religieux mêmes se jettent dans la mêlée et combattent avec courage. Le valet de chambre du gouverneur tue d'un coup de pistolet le marquis de Belle-Isle. L'ennemi perd encore un capitaine nommé Villebasse, fils du sieur de la Balue. Alors, sans chef, il n'oppose plus qu'une faible résistance, et s'enfuit bientôt en désordre. Dans ce combat, Henri de Latouche, frère du gouverneur, perdit aussi la vie. Cette attaque eut lieu le 23 mai 1596 (1).

On montre encore aujourd'hui la place où succomba le marquis de Belle-Isle, et la croisée par laquelle il fut tué (2).

« C'est ainsi que ce Mont, vénérable à toute la terre, « semblait destiné à résister à toutes les forces humaines, « et à prouver la puissance du bras céleste qui l'a tou- « jours protégé. »

L'inventaire des titres et chartres de l'église paroissiale du Mont St.-Michel porte une grande quantité de fondations faites à cette époque à cette église :

(1) Chartrier de M. de Guiton; manuscrit de Jean Huynes; manuscrit du d. Cousin, etc.

(2) Le marquis de Belle-Isle se nommait Charles de Gondi : il était fils du maréchal de Rets, venu en France avec Catherine de Médicis; sa famille existe toujours à Florence. Ce marquis de Belle-Isle avait épousé Antoinette d'Orléans, fille du duc de Longueville; sa vertu égalait sa beauté. Un soldat qu'elle avait employé à venger la mort de son époux ayant été pendu, sans qu'elle pût obtenir sa grâce, elle se dégoûta du monde et prit le voile dans le couvent des Feuillantines de Toulouse, en 1599; elle fut ensuite religieuse et coadjutrice de l'abbaye de Fontevrault. Elle quitta cet ordre pour fonder la congrégation du Calvaire, et mourut en 1618 en odeur de sainteté. (Ces Gondi étaient établis à Montmirel, en Brie.)

« M^{e}. Nicolle du Fresne p^{bre}. dudit lieu donne dix « livres de rente a leglise de St. Pierre du Mont St. Mi- « chel a charge le premier lundi de la passion une grande « messe et le dix^{e}. jour de decembre tel et pareil service « avec vepres des trespasses soit les dicts jours ou leur « soirs precedents aux charges cy apres scavoir est que « sera paye au cure du dit lieu ou a son vicquaire qui « celebrera la grande messe quatre sols aux ministres « chacun douze deniers au M^{e}. descolle qui chantera et « assistera aux dictes messes par chacun des dicts ser- « vices vingt deniers aux clercs vingt deniers pour son- « ner les cloches deux sols la somme de trois sols qui « seront a chacun des dicts services distribuee a douze « paouvres en memoire des douze apostres de Jesus « Crist......... Et sera dits deux services les deux grandes « messes de *Requiem* et les deux basses messes du pre- « mier service *Lune de nomine Jesu* et lautre *De quin- « que plagiis cresti* et au second service *Lune de Angelis* « et lautre de Nostre Dame de pitié........ *Item* sera « paye au M^{e}. descolle et clercs qui assistera chaque « jour au soir pour chanter le *Salve Regina* avec son « verset *de Virgo dj De profundis* et les oraisons ac- « coutumees et pour lentretenement de ce par chacun « an trente sols qui est pour le dict M^{e}. descolle quinze « sols et aux clercs quinze sols sur luy.... 1576. »

Un autre prêtre de la paroisse du Mont St.-Michel, nommé Julien de Cambray, fit encore une autre fondation où on lit : « aux festes de Noel Pasques lAsention la « Pentecoste et du St. Sacrement aux prosnes des grandes « messes de chacunne des dites festes a perpetuite « soit faicte recommandation et prierres par le cure ou

« celuy qui dira icelles messes pour lame du dict deffunct « et de ses amis vivants et trespasses admonestant les « assistants de dire une fois *Pater noster et Ave Maria* « a l'intention du dict deffunct.... l'an 1562. »

Nicolas Bernier, sieur de la Lande, sergent-major du Mont St.-Michel, donna vingt sous pour celui qui sonnerait pendant les brouillards. Il fit encore une autre fondation pour « estre recommandé aux prierres des assis« tants d'un *Pater et Ave* a genoux pour le repos de son « ame. »

Il voulut également que tous les ans on donnât « traize « sols à traize pauvres qui assisteront avec leur chapelet « pour prier Dieu pour lui à son service religieux an« nuel... l'an 1650. »

Un autre prêtre, nommé François Petit, curé de ce Mont, donna, dans son testament, « un sold pour une « prierre de *Pater et Ave* qui se fera lorsque les pres« tres commenceront la procession du St. Sacrement.....

Une femme, nommée Catherine-le-Guey, donna dix sous de rente annuelle « pour la personne qui sera com« mise par les dicts bourgeoys a sonner lune des cloches « affin dadvertir et donner adresse aux personnes qui « seroyent au peril dans les greves pendant les frimats et « brouillards..... »

Remond de Hermanville, écuyer, sieur de St.-Pierre, qui mourut l'an 1617, le 25 juin, comme on le lit sur son tombeau, dans l'église paroissiale du Mont St.-Michel, voulut qu'on célébrât pour lui, tous les ans, dans cette église, « trois messes a notte... au jour de son de« ceds le jour et fest des sept dormants et jour St.-« Remy....... *Item* les dicts bourgeoys seront tenus faire

« dire et chanter quattre *liberats* avec leurs versets or-
« dinaires au retour de la procession sur sa sepulture
« quil desire estre soubs le crucifix..... Y aura deux
« torses allumees tenues par deux escolliers avec leurs
« surplix..... *Item* seront tenus les dicts bourgeoys
« faire chanter a perpetuité tous les dimanches de ca-
« resme par deux escolliers avec leurs surplix *Domine*
« *non secundum* devant le St. Sacrement de la grande
« messe deux torses allumees.... ».

Frère Guillaume du Chesnay, prieur claustral de l'abbaye du Mont St.-Michel, voulut aussi qu'on l'enterrât dans l'église de St.-Pierre du Mont, et qu'il y fût célébré à son intention « une messe haulte a notte un libera a
« la fin dicelle laquelle sera dict et celebree en la cha-
« pelle en laquelle sera sa sepulture apres son deceds
« qui sera le jour des Rameaux que la procession
« de la dicte eglise St. Pierre monte en ycelle abbaye
« mesme deux autres pareils services les jours de lA-
« santion et asparition St. Michel que la dicte proces-
« sion monte aussi en la dicte abbaye....... *Item* sera
« payé vingt sols au religieux prédicateur qui preschera
« le caresme chaque an parce quil sera tenu faire faire
« une prierre au peuple a la fin de son sermon a lin-
« tention du donateur le dict jour et feste des Rameaux
« et mesme dire et celebrer la messe ycelui jour.... ».

Une dame, nommée Judith du Fresne, voulut aussi faire ses offrandes à St.-Pierre du Mont St.-Michel et payer la somme « de huict livres...... et pour faire la
« charite par chacun an perpetuellement du pain et vin
« pour faire la communion des jours et festes de Pasques
« ycelui pain vallant chacun six deniers... ».

Une demoiselle Claude Auvray fit une fondation où elle demanda « quatre *Subvenite* chantés aux prosnes « des messes des festes de la Conception St. Nicolas « Annunciation et St. Pierre aux liens...... ».

Un autre bourgeois de ce lieu voulut « une haulte « messe a diacre et soubsdiacre avec un nocturne et « laudes des trespassés le vingt-huit°. janvier jour « St. Charlemaigne..... ».

Jean Nepveu, autre bourgeois du Mont St.-Michel, donna une rente perpétuelle de « dix sols a prendre sur « tous ses biens et speciallement sur une maison seize « au dict lieu ou pend pour enseigne *l'Image St.-Michel* « pour estre et participer aux messes et prierres qui se « font en la dicte eglise que pour avoir une prierre « de *Pater* et *Ave* le jour du Vendredi-St., qui sera « recommandée aux assistants par le sieur curé ou vi- « quaire qui aura pour son sallaire douze deniers a « prendre sur la dicte somme l'an 1548. ».

Romain Cornille constitua une rente sur sa maison dite « *Trois-Rois* proche le Lion d'Or » dans le Mont St.-Michel; et, à la fin du XVII°. siècle, l'église de St.-Pierre du Mont St.-Michel était dotée de 180 rentes diverses (1).

A cette époque on construisit encore divers bâtimens au Mont St.-Michel. On refit, depuis la voûte des gros piliers du choeur jusqu'à la hauteur actuelle, le clocher

(1) Tous ces articles sont tirés de l'inventaire des titres, chartes, etc., de l'église paroissiale du Mont St.-Michel, que nous avons trouvés au milieu de plus de deux cents titres dans cette église : nous avons vu par nous-même qu'ils sont tous relatés et analysés dans cet inventaire que nous avons emporté.

de l'église de l'abbaye, que la foudre avait renversé (1).

La ville du Mont St.-Michel n'avait alors qu'une seule rue contournée en limaçon ; elle conduisait jusqu'à la porte de l'abbaye. On a depuis pratiqué une autre ruelle qui communique à la première, par-dessous le chœur de l'église paroissiale. Elle commence sous le grand autel de l'église, et va aboutir entre deux tourelles sous une autre voûte, à la porte de l'abbaye.

De petites maisons en amphithéâtre sur le penchant de la montagne, vers le midi et l'orient, bordent ces deux rues. Les remparts qui servent aujourd'hui de promenade, servaient alors de fortification.

Il arriva aussi en ces temps, au Mont, un événement extraordinaire. Le 14 de juillet 1594, Jean Tollvast, fils de Jacques, de la paroisse de St.-Malo de Carneville, diocèse de Coutances, fut amené par sa mère, son frère et son cousin, au Mont St.-Michel. Son état excitait la frayeur ; il était chargé de chaînes, et depuis six semaines le démon le tourmentait horriblement. Il parlait grec et latin, sans avoir jamais étudié ces langues, et se tenait en l'air, sans toucher à la terre. Le promoteur de l'abbaye, qui se nommait Jacques Payen, entendit la confession de ce jeune homme ; il employa ensuite les exorcismes de l'église. Après quelque résistance, le démon se retira, et sa victime se trouvant parfaitement guérie, laissa ses liens suspendus devant l'i-

(1) Voyez le manuscrit de dom Huynes. Les Bénédictins ont traduit en latin et inséré dans le 11ᵉ. vol. du Gallia christiana l'histoire de ce religieux, auquel ils ont emprunté tout ce qu'ils disent du Mont St.-Michel. L'histoire de dom Huynes fut continuée et écrite de nouveau l'an 1664, par un autre religieux. C'est cette copie que l'on possède à Avranches.

mage de St.-Michel. Le procès-verbal est signé du prieur claustral Jean de Grimouville, de Gilles de Verdun, chantre ; d'Olivier de Bardouil, prieur de St.-Brodale ; de Charles de St.-Pair, sous-chantre ; de Rolland Leger, prieur de Chauzey ; en outre d'un prêtre nommé Pierre Souflel, du promoteur Jacques Payen, et de plusieurs autres.

Le docteur Feu-Ardent, si célèbre par son mérite et par sa science, après des renseignemens pris sur les lieux et des recherches exactes, inséra dans un de ses ouvrages cette guérison miraculeuse (1).

François des Rues, dans sa description des antiquités de la France, raconte un autre événement remarquable, arrivé le 25 août 1597. Un nommé Jean Alix, de Mesniltove, âgé d'environ vingt-huit ans, sourd-muet de naissance, assistant au St.-Sacrifice de la Messe, qu'un prêtre, nommé Pierre Foulques, célébrait à son intention dans l'église de St.-Poix, reçut le don de l'ouïe et de la parole au moment de l'élévation du corps de Notre-Seigneur. Ce jeune homme, rempli de foi, s'écria au milieu d'un grand nombre de personnes qui assistaient au St.-Sacrifice : Jésus, Jésus, Jésus, miséricorde ; *corpus Domini*, etc. Monsieur St.-Louis, que j'aie la parole !

Il lui sembla qu'il sortait de sa bouche un brandon de feu. Tout le peuple l'entoura et loua la miséricorde de Dieu : depuis ce temps il entendit et parla fort bien.

Antoine de Morry, conseiller et aumônier du roi Henri IV, rapporte ce fait dans un savant discours qu'il dédia à ce monarque.

(1) Son histoire du Mont St.-Michel.

CHAPITRE XVII.

XVII[e]. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE.

Louis XIII. Louis XIV.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Charles Vialart, 1642. Roger d'Aumont, 1645. Gabriel de Boisleve, 1651. Gabriel-Philippe de Froulai de Tessé, 1669. Pierre Daniel Huet, 1692.

Après la mort de Latouche de Kerolent, les seigneurs de la Luserne et de Bricqueville furent encore gouverneurs du Mont St.-Michel. François de Joyeuse continua de gouverner l'abbaye jusqu'à l'an 1615. La foudre étant tombée sur le Mont et ayant fait des ravages épouvantables, il fallut un arrêt du parlement de Rouen pour le forcer à faire les réparations. Il eut encore une

autre contestation. Le Hericy fut pourvu de la cure de Macey par les religieux du Mont St.-Michel. André Boëda fut nommé à cette même cure par Guillaume Fortin, grand-vicaire du cardinal ; les religieux gagnèrent leur cause. « A François de Joyeuse succéda « Henri de Lorraine, âgé de cinq ans, dit l'annaliste du Mont St.-Michel. La principale administration « fut confiée à Pierre de Berrule, fondateur et général « de la congrégation de l'Oratoire de France. Ce cardinal, ne pouvant par lui-même remplir les obligations « de cette place, y envoya un prêtre de l'Oratoire. Celui-ci s'y rendit, et ayant montré ses pouvoirs, les religieux le reçurent ; mais ayant vu que le désordre régnait parmi eux, que les pélerins s'en retournaient mal « édifiés, et que chacun maudissait les abbés commendataires qu'on disait être la cause de tous ces malheurs, ce bon prêtre, touché de tous ces maux, en « fit un fidèle rapport, ainsi que de l'état des bâtimens « qu'on avait négligés, à M. et Mm^e. de Guise, lesquels « ayant tenté en vain tous les moyens possibles pour « mettre quelque ordre dans un tel désordre, se virent « obligés d'appeler les moines de la congrégation de « St.-Maur. L'abbaye du Mont St.-Michel fut donc « réunie à la congrégation de St.-Maur, qui y envoya « des prieurs pour la gouverner. »

L'article 1er. du concordat fut ainsi conçu :

« Ladite abbaye du Mont St.-Michel sera dorénavant, « à l'avenir et à perpétuité, unie et incorporée à la congrégation de St.-Maur en France, régie et gouvernée « par leurs supérieurs et selon leur constitution, sans néanmoins aucune diminution ni changement de la dignité

« abbatiale, ni des droits qui en dépendent, lesquels « demeureront en leur entier, tant pour ce qui concerne « la nomination du roi que pour les autres droits et « prérogatives appartenants audit seigneur abbé et à ses « successeurs abbés ; ni aussi aux présentations, colla- « tions et aucune disposition des bénéfices dépendants « de ladite abbaye. »

L'article 9[e]. :

« Et pour subvenir à la nourriture et entretènement « desdits pères et religieux de ladite congrégation de « St.-Maur, et autres charges ci-après déclarées, ledit « seigneur abbé, en la présence desdits sieurs de son « conseil, tant pour lui que pour ses successeurs abbés, « a promis et promet auxdits pères de ladite congré- « gation leur donner, faire payer tous les ans et à perpé- « tuité, sur les plus beaux et clairs deniers de ladite « abbaye, et par préférence à tous autres, de six mois « en six mois, et par avance, 10,000 l. tournois en ar- « gent, franc et net de toute charge (1). »

Un second concordat avec le cardinal de Lorraine porte :

« Le cardinal cède auxdits religieux la baronnie d'Ar- « devon, pour être unie à leur manse conventuelle avec « les droits de cens, dixme, moulin, seigneurie et « autres droits dépendants des fiefs composants ladite « baronnie ; se réservant expressément le droit de con- « firmer les officiers de justice que lesdits religieux « pourront nommer, ainsi que la présentation et la « collation des bénéfices dépendants de ladite baronnie. »

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, penès nos.

Dans ce concordat, les religieux reçurent des biens-fonds au lieu de la pension portée dans le premier (1).

Dans le même temps, la discipline n'était pas mieux observée dans l'abbaye de Montmorel.

Gabriel II de Montgommery vendait au plus offrant la place d'abbé. Robert Morel, trois ans avant sa mort, avait fait creuser son tombeau et placer cette épitaphe : *Robertus Morel, diligentia, virtute, obedientia abbas hujus domus, illo adhuc vivente, hic me poni fecit anno Domini* 1599. *Intra vel extra corpus, anima ejus requiescat in pace. Amen.*

Son successeur était natif du voisinage de Montmorel, bachelier en théologie et licencié en droit. Il perdit son titre d'abbé pour cause de simonie. Henri de Boivin de Vaurouy, neveu de l'évêque d'Avranches, n'en acheta pas moins de Montgommery la même dignité. Il était prieur du rocher de Mortain, coadjuteur de l'évêque d'Avranches, évêque de Tasse ou Tapse, et non de Tarse, qui est un archevêché. Il assista à l'assemblée du clergé, tenue à Bordeaux en 1621, et fut député par la province de Normandie pour assister à Paris à celle de l'an 1635. C'était un homme très-savant et bon prédicateur; il mourut l'an 1637, et fut fort regretté à Avranches. Il avait résigné son abbaye à son neveu Guillaume de Boivin, qui, voyant le désordre parmi ses religieux, appela les chanoines réformés de France, et accorda aux autres une pension. Son successeur fut Etienne-François de Beauvais.

A Savigny, le cardinal d'Angennes avait eu pour

(1) Autre manuscrit du Mont St.-Michel, penès nos.

successeur Claude du Bellay, célèbre par sa naissance, ses talens et son bon gouvernement; il avait donné une bonne traduction en français de quelques ouvrages de St.-Bernard, et fait plusieurs augmentations à son abbaye. Il mourut l'an 1609, et un de ses religieux lui fit l'épitaphe suivante :

« Nous avons eu, dit-il, ce grand homme pour nous « gouverner; il était jeune, mais il avait au printemps « de la vie toute la maturité des vieillards; sa sagesse « avait devancé ses années. Il était encore aussi recom- « mandable par sa piété, sa religion et ses bonnes « mœurs; nous nous souvenons encore de cette affabilité « qu'il avait pour nous; la mort nous l'a enlevé (1). »

Il eut pour successeur Antoine de Bourbon, fils naturel de Henri IV; ensuite Nicolas Longis, docteur en théologie; le duc Charles de la Vieuville; Henri de la Vieuville, chevalier de Malte; Charles-François de la Vieuville, évêque de Rennes, et François-Marie de la Vieuville, aussi évêque de Rennes. Ce dernier introduisit la réforme dans son monastère, et y fit observer la règle rigoureuse de l'ordre.

L'abbaye de la Luserne continua d'être gouvernée par des abbés réguliers, et la ferveur régna parmi ces bons religieux. Jean de la Bellière reçut la bénédiction de l'évêque d'Avranches l'an 1601, et il fit oublier tous les maux que les calvinistes avaient faits à son monastère. François de Longpré, abbé général de l'ordre de Pré-

(1) .... Fuit hujus Saviniacæ domus archimandrita, juvenis quidem, sed vernus senex, et prævertens annos sapientia, religione pius, moribus probus..... eremi confratribus monachis affabilis, suis amabilis.... sed ô miseriam! vix illuxit.... (Monument de l'ancienne église de Ste.-Catherine à l'abbaye de Savigny.)

montré, l'envoya visiter ses monastères de la Normandie, pour y rétablir la discipline. François de la Bellière eut la même abbaye, et reçut du supérieur général la même commission. Après ces deux grands hommes, qui avaient gouverné avec tant de sagesse, le roi de France voulut qu'on nommât un abbé commendataire ; mais le souverain pontife s'y refusa, et Denis-le-Corsonnois fut nommé. Pendant son gouvernement et malgré ses avis, les religieux prirent la règle rigoureuse de l'ordre. Il craignait qu'ils n'eussent pas la force de supporter cette réforme. Son successeur ne se mit point en peine de la leur faire observer. C'était un clerc de Toulouse, appelé Valentin de Bigorre ; il fut nommé par le roi et résida constamment à Paris. Le souverain pontife refusa celui qu'on lui proposa ensuite, parce qu'il apprit que ce n'était point encore un abbé régulier, et les religieux restèrent plusieurs années sans abbé.

Les rois de France voulurent aussi nommer les prieures du monastère de Moutons. Elisabeth de Bouillé, fille de René, comte de Créances, et de Renée de Laval-Bois-Dauphin, qui avait pris le voile dans ce monastère, avait succédé à Pétronille de Bois-Jourdain, qui avait résigné en sa faveur. Le roi nomma ensuite Marie de Bouillé, qui introduisit la réforme dans le monastère, et fit vœu de clôture perpétuelle. Les religieuses ne purent s'accorder à sa mort pour en élire une autre, et, durant sept ans, Renée Marie de Bouillé fut regardée par les unes comme supérieure, et Caroline le Fèvre par les autres. Marie de Beaux-Oncles fut nommée pour finir ce schisme. Ce fut pendant le gouvernement de ces prieures, l'an 1625, que François d'Orléans, marquis

de Rothelin, baron haut-justicier de Varenguebec, fit une transaction avec elles au sujet de St.-Michel-du-Boscq. Il consentit à la réunion de ce bénéfice à l'abbaye de Moutons, à condition que « trois messes par semaine « seraient dites comme d'usage, outre le service, selon « les droits de fondation, et un service tous les ans « pour les seigneurs et dames de Varenguebec ; en « outre ladite dame abbesse souffrirait audit sieur mar- « quis l'apposition de ses armes au chœur de l'église de « ladite abbaye de Moutons, comme bienfaiteurs en « icelle (1). »

On voulait ainsi éteindre le prieuré de St.-Michel-du-Boscq, mais inutilement. Henri d'Orléans, baron de Varenguebec, s'y opposa le premier. On élut une Charlotte Avenel, fille de noble homme Thomas Avenel, seigneur de la Cocherie et des Folaines et verdager de la forêt de la Lande-Pourrie, et de défunte demoiselle Marie Martin. Elle eut pour contendante à ce prieuré de St.-Michel-du-Boscq, une religieuse du couvent de Notre-Dame de Frontel, au diocèse de Paris ; mais elle gagna aux assises de Coutances. Deux religieuses de Moutons furent envoyées faire quelques réparations à St.-Michel-du-Boscq ; elles étaient remuantes et peu dociles. L'abbesse avait voulu les éloigner, pour faire quelque changement dans son couvent ; elle ne tarda pas à s'en repentir. Elles ne voulurent plus s'en revenir, se firent résigner le prieuré de St.-Michel-du-Boscq par la sœur Avenel, alors très-âgée, et gagnèrent leur cause devant l'archevêque de Rouen. Elles s'appelaient Marie

(1) Inventaire des titres de l'abbaye de Moutons, penès nos.

de la Roque et Jacqueline d'Arclays de Montamy ; cette dernière succéda à sa compagne.

Isabelle du Saussay fut élue supérieure de l'abbaye Blanche, l'an 1604. On trouve dans le chartrier de Mortain un titre où l'on voit qu'un nommé Feron, pour être associé aux prières de ces bonnes religieuses, lui donna 8 livres de rente foncière ; on lit dans le même titre qu'elle fit un échange pour certaines rentes avec un nommé Robert, apothicaire. Cette religieuse résigna à Henriette de Quelain, fille d'un des membres du parlement de Paris. C'est cette dame qui fit rétablir son monastère en abbaye, et qui lui en fit restituer le titre. Celle qui lui succéda, appelée Marie-Magdeleine Marin, acquit la métairie de Lostuère, dans le Teilleul, pour le prix de 3,450 livres (1).

Le roi menaça ces deux dernières supérieures de saisir leur temporel, si elles ne faisaient une déclaration de leur revenu. On voit dans cet aveu qu'elles possédaient douze masures dans la paroisse de St.-Clément, et qu'il y en avait une appelée le fief au Reculé, consistant en six acres de terre, qui leur rapportait tous les ans vingt-quatre sous et la façon de six douzaines d'écuelles de bois, appréciées à dix-huit sous. A Romagny, celui de la Chesnaye leur valait quatorze sous, une poule et dix œufs. Elles avaient de semblables biens dans cinquante paroisses ; mais à La Panti elles possédaient toutes les dîmes, dont une partie était réservée pour leur confesseur, qui était toujours un prêtre de l'abbaye de Savigny (2).

(1) Inventaire des titres.... de l'abbaye Blanche, penès nos.

(2) Inventaire des titres et papiers concernant les domaines, terres,

Elles furent aussi obligées, pour jouir de leur droit de chauffage sur la forêt de la Lande-Pourrie, de présenter leurs titres à André Benoît, maître des eaux et forêts du comté de Mortain.

Une visite que François de Pericard, évêque d'Avranches, fit dans ce même temps aux chanoines de Mortain, nous procure des renseignemens sur cette ancienne église collégiale. Le prélat était accompagné de M. Charles Perier, prêtre sous-chantre en l'église cathédrale, notaire apostolique. Ils furent reçus à la grande porte de l'église; les chanoines chantaient un répons de St. Guillaume. L'évêque bénit le peuple, et le secrétaire écrivit que les prieurs du Rocher et de St.-Cyr, qui devaient être présens, n'avaient point comparu. On visita ensuite le St.-Sacrement, les fonts-baptismaux et les saintes huiles. Tout était en bon état, dit le procès-verbal. Le prélat se présenta au chapitre, où il trouva le théologal Thomas Gallot, Nicolas Jouant, Jean Fremin, Mathurin Le Monnier, diacre; Guillaume Sequard, Henri Muriel, Jean Adelée, Michel Boutery, Jean Julien et Toussaint Brière, prêtres chanoines; et ayant demandé s'il n'y avait rien à réformer, un des chanoines lui répondit qu'il s'était élevé un différend depuis peu entre eux et un prêtre appelé André Briare, qui prétendait être vicaire en leur église; que sans cela ils seraient heureux, et qu'ils le priaient de s'appliquer à rétablir la paix. André Briare était de Mortain; l'évêque l'appela, et, l'ayant interrogé, il fit consentir les

seigneuries, rentes et revenus de l'abbaye Blanche, mis en ordre par les soins et à la diligence de madame Marie-Magdeleine Marin, abbesse de cette abbaye, par M. de Brisbard, prieur de la même abbaye.

chanoines à le recevoir, et celui-ci, reconnaissant que son élection dépendait du chapitre, fit satisfaction au théologal qu'il avait insulté, et consentit à être interdit du chapitre pour quinze jours (1).

François de Pericard, pendant plus de cinquante ans qu'il fut évêque d'Avranches, gouverna son église avec une telle prudence, qu'il n'y eut jamais entre lui et ses chanoines le moindre refroidissement (2). Il ne laissa jamais passer une année sans assembler ses curés pour conférer avec eux. Il fit publier d'excellens statuts : « Les lois, dit-il, ont été par ci-devant contraintes de se « taire entre les armes. Il est temps désormais qu'elles « parlent haut. »

« Etant à Rome, nous avons conféré les statuts de ce « diocèse avec plusieurs autres que nous avons été « soigneux d'y recueillir, et en avons tiré ce que nous « avons estimé pouvoir servir. »

On voit dans ces statuts qu'il existait dans le diocèse de singuliers usages. Le dimanche, quand la messe paroissiale était sonnée, les auditeurs recevaient avec dévotion l'eau bénite, ensuite sortaient de l'église pour trafiquer dans le cimetière ; cependant le pasteur continuait son office, et quand le son de la cloche avertissait que le Seigneur était descendu au milieu de la famille chrétienne, ils couraient en foule se jeter à genoux à la porte du temple, et ensuite retournaient tranquillement négocier dans le cimetière.

Il paraît que les pasteurs n'étaient pas tous non plus d'une édifiante régularité ; car il y en avait qui portaient

(1) Titre du chartrier de Mortain, peuès nos.

(2) Nicole, catalogue des évêques d'Avranches, page 90, et Gallia christiana, t. XI, p. 501.

des moustaches, d'autres qui n'avaient pas soin de nettoyer leurs calices d'étain. « On nous a rapporté, continue « l'évêque, qu'il y a des prêtres qui se mêlent de malé- « fices ; dès à présent nous les suspendons de l'office et « état ecclésiastique (1). » Il déclara aussi excommu- « niés tous les sorciers, et défendit de lire leurs livres. »

On trouve dans les capitulaires *sorciarius*, dont nous avons fait le mot sorcier : c'était une croyance universelle dans tout le diocèse que les sorciers avaient communication avec le diable, et qu'ils se rendaient à des assemblées nocturnes, qu'ils appelaient le sabbat. Ils s'y transportaient sur un manche à balai, et sortaient par la cheminée, après s'être graissés de quelques drogues soporatives. Il fallait aussi prononcer, mais avec une scrupuleuse exactitude, ces mots sur le faîte de la maison : *Pic par sur haie buisson* ; ensuite on était transporté à l'assemblée infernale, où le diable paraissait en forme de bouc, autour duquel on faisait plusieurs danses et cérémonies magiques. On dit qu'un jeune homme, nommé Daube-les-Rouges, se leva à minuit, un samedi, pour se rendre au sabbat ; mais, arrivé sur le faîte de la maison, il ne put se ressouvenir des paroles magiques, et s'écria : *Pic à travers haie buisson*. Aussitôt il se sentit emporter avec une violence extrême à travers les haies, les buissons et les épines. Le matin, on le trouva à demi mort, tout déchiré et ensanglanté, au milieu des ronces, dans un lieu inculte et désert. Voilà des croyances populaires (2).

(1) Voyez les conciles de Normandie du père Bessin, seconde partie, page 305.

(2) Gratien cite un canon d'un ancien concile où l'on trouve à peu près les mêmes erreurs condamnées :

Illud etiam non est omittendum quod quædam sceleratæ mulieres re-

L'évêque ordonna aux confesseurs de tenir écrits dans les confessionnaux les cas réservés à lui et au pape, et d'étudier la somme de Silvestre. Il établit des Capucins à Avranches, et il consacra leur église. L'an 1610, il fut député par le clergé pour aller trouver le roi; et, par deux fois la même année, il harangua Louis XIII et la Reine-Mère (1). Voici le début du singulier discours qu'il adressa au roi : « Sire, les « anciens appelaient leurs rois enfans et nourrissons « de Jupiter, et fils du Soleil; à quoi se rapporte notre « créance, aussi véritable que la leur était feinte, que « les nôtres sont l'image du vrai Dieu en terre...... « Vous êtes outre cela, Sire, en partie ecclésias- « tique comme nous : car les rois de France par leur « sacre reçoivent la sainte onction par laquelle la di- « gnité sacerdotale est unie avec la royale; recevant « même le pouvoir de l'imposition des mains, par la- « quelle ils guérissent les malades..... »

La harangue à la reine n'est pas moins bizarre.

« Ce qui nous a le plus consolez en ce malheur, dit-il, « est qu'en cette nuit de ténèbres et afflictions, aussitôt « après notre Soleil couché, ce bel astre de la Lune a « commencé à paraître, laquelle les Egyptiens ont éga- « lée au Soleil. C'est vous, grande princesse, belle « clarté de notre hémisphère, et notre astre domi-

tro post Satanam conversæ dæmonum illusionibus et phantasmatibus seductæ credunt et profitentur se nocturnis horis cum Diana dea paganorum vel cum Herodiade et innumera multitudine mulierum equitare super quasdam bestias, multarum terrarum spatia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut dominæ obedire et certis noctibus ad ejus servitium evocari.

(1) Voyez le dernier volume in-folio des Mémoires du clergé de France.

-inant, qu'à bon droit nous pouvons comparer à la « Lune..... » Il fut encore député pour la province de Normandie, à l'assemblée du clergé tenue à Paris l'an 1615, et l'an 1625, il fut envoyé ambassadeur par le roi à la cour d'Espagne.

Louis XIII visita le diocèse d'Avranches. A Mortain, il fit une déclaration qui portait : « que tous les princes, ducs et pairs de France, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes et autres, qui, sous quelque prétexte que ce fût, auraient pris les armes malgré les défenses du roi, seraient déclarés criminels de lèse-majesté, si, dans un mois, ils ne déposaient les armes et ne se rendaient près du roi ; que s'ils agissaient ainsi, il leur accorderait abolition du passé et grâce de leur rébellion. »

Ce monarque porta un coup mortel à la puissance des huguenots, qui voulurent encore lever l'étendard de la révolte. Il avait confirmé, dans son gouvernement de Pontorson, Gabriel II de Montgommery. L'an 1621, les calvinistes cherchèrent à le gagner en lui proposant de le faire leur chef. On lit dans les mémoires du temps (1) :

« Pontorson, place d'importance, pouvant donner
« quelque jalousie à la basse Normandie, étant com-
« mandée par le comte de Montgommery, personnage
« de la religion, grand capitaine et pécunieux, pouvant
« toujours lever à ses dépens un équipage de plus de
« deux mille hommes, pour tenir ses voisins en bride,
« s'ils se mettaient à mal faire : mais il a tellement assuré

(1) Histoire mémorable de ce qui s'est passé en France, page 566.

« le roi de son service et obéissance, qu'il a offert de « lui rendre la place quand il lui plairait. »

L'année suivante, M. de Blainville vint en prendre possession au nom du roi, et, l'an 1623, Louis XIII ordonna de raser les fortifications de la ville et du château, « craignant, dit un manuscrit du temps (1), « que Messieurs de Lorges de Montgommery, qui en « étaient originaires, ne levassent la tête. » A peine aujourd'hui conserve-t-on le souvenir de l'emplacement de ce célèbre château.

Gabriel de Montgommery se retira dans celui qu'il fit bâtir à Ducey. Il mourut protestant. Son successeur s'appelait Jean ; il vendit le fief du prieuré de St.-James à Charles de la Paluelle, fils Jean. Charles de la Paluelle s'attacha au cardinal de Richelieu, ensuite au cardinal Mazarin ; il devint baron en 1638, comte de Pontavice par son mariage avec l'héritière de cette maison, et, quelques années après, il fut créé marquis de la Paluelle, décoré de l'ordre du roi, etc.

Il quitta alors l'ancienne demeure de ses ancêtres, la vieille Paluelle, qui est située au milieu des marais, d'où elle avait tiré son nom, et vint habiter aux Granges, que l'on appelle aujourd'hui la Paluelle. Ce lieu agréable faisait partie du fief du prieuré de St.-James, qui avait été donné d'abord par le prieur, l'an 1587, à Charles de Romilly, sieur du Boismainfray, « pour le prix de sept « vingts écus à réservation expresse de patronage ou « patronages si aucuns y avait, lesquels demeureraient « au prieur (2). »

(1) Hist. manuscrite de l'Avranchin, par le savant Huet, penès nos.
(2) Manuscrit du prieuré de St.-James ; chartrier de M. de Guiton.

L'an 1593, le sieur du Boismainfray disposa en faveur du sieur de Montgommery de ce fief, qui passa enfin à Charles de la Paluelle. La haute réputation de ce seigneur rejaillit sur la ville de St.-James; néanmoins on lui refusa une place à sa mort dans le chœur de l'église St.-Jacques. La ville appartenait au roi; l'abbé de Marmoutier était patron de l'église de St.-Jacques, et le prieur de cette église l'était aussi des églises de St.-Benoît et de St.-Martin.

Charles de la Paluelle laissa deux enfans, Isaac et André. Celui-ci entra dans l'état ecclésiastique; Isaac mourut jeune et ne laissa qu'une fille qui épousa Claude Gaspar de Carbonnel, gentilhomme du pays de Caux, qui prit le titre de marquis de Canisi. Pourquoi ne prit-il pas celui de marquis de la Paluelle? Il y aurait eu de la gloire à faire revivre cette famille si ancienne et si illustre. Elle avait pour devise ces mots latins: *Mihi gloria calcar*.

La noble famille de Guiton à la même époque fut sur le penchant de sa ruine; elle prit part à la révolte des protestans.

Jacquemine de la Haye, veuve de Gilles de Guiton de Ligerais, avait reçu le prince de Condé, qui était protestant. Etant rentré en France, il envoya à cette dame une belle chaîne d'or; et ce petit Jehannot, qui s'était jeté entre ses genoux pour le caresser, il le fit page de Henri IV. Il était né à St.-James et avait été élevé dans la religion catholique; mais étant entré dans la marine, où on lui reprocha d'avoir fait le corsaire, il se retira à la Rochelle, auprès de son oncle Jacques Guiton, dont il suivit les égaremens. L'an 1617, il se qualifiait de capi-

taine des nefs rochelloises. La même année il revint visiter le pays de ses ancêtres, et fit société avec René le Roy, fils aîné du sieur de Macey. Un soir, au milieu du jeu et d'une compagnie nombreuse, ils se prirent de querelle ; un duel fut proposé. Ils se donnèrent la main, puis s'en allèrent à leurs castels. Le lendemain, ils arrivèrent au rendez-vous, accompagnés de leurs témoins. Leurs joues étaient pâles. Dites-moi, n'êtes-vous point cuirassé en dessous, dit le jeune René ? Nos seconds visiteront nos pourpoints, répondit son adversaire. Ensuite ils recommandèrent leur âme à Dieu et léguèrent leur corps à la poussière. René fut tué (1).

Guiton repartit pour la Rochelle. L'an 1624, il succéda au prince de Soubise dans la charge d'amiral des Rochellois, et, l'an 1627, il devint leur maire ou dictateur.

Alors le cardinal de Richelieu assiégeait la Rochelle, le boulevard des huguenots. Ce fut une des plus glorieuses entreprises de son ministère. Il en ferma le port aux Anglais par une digue construite dans l'Océan. Louis XIII assista pendant plusieurs mois à ce siége mémorable et s'y exposa en héros. Il y dépensa 40 millions.

Les protestans se repentirent bientôt d'avoir pris les armes. Guiton avait d'abord montré de l'éloignement pour être élu leur dictateur ; mais se voyant pressé, il prit un poignard et dit : « Je serai maire, puisque vous le voulez ; mais c'est à condition qu'il me sera permis

(1) Chartrier de M. de Guiton.

d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier qui parlera de se rendre. Je consens qu'on en use de même envers moi, dès que je proposerai de capituler ; et je demande que ce poignard demeure sur la table de la chambre où nous nous assemblons dans la maison de ville. »

Il soutint ce caractère jusqu'à la fin. La disette devint si grande à la Rochelle, que le peuple fut réduit à manger les choses les plus dégoûtantes. Cependant le plus grand nombre des habitans ne perdaient point courage. Quelques-uns ayant proposé de se soumettre, Guiton fut tellement indigné de la perfidie ou de la lâcheté du principal d'entr'eux, qu'il lui donna un soufflet, en disant que son discours ne méritait qu'une pareille réponse. Le roi de France apprit cette mésintelligence, et somma les habitans d'ouvrir les portes de leur ville. Il envoya un héraut d'armes au maire Guiton : celui-ci refusa de l'entendre.

La ville devint un vaste cimetière. On ne creusait plus de fosses ; on enfermait les cadavres dans les maisons, et on bouchait les rues remplies de corps morts. Nous allons tous périr, s'écria un des habitans ! « Eh bien ! répondit froidement Guiton, il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes ». Cependant, après onze mois de résistance, épuisés par toutes les horreurs de la famine et de la peste, les Rochellois furent contraints de capituler. A peine la ville fut-elle rendue, que le cardinal de Richelieu s'empressa de recevoir le maire Guiton, dont il admirait la prudence et le courage. Il lui ôta néanmoins le privilége de marcher dans la ville,

précédé d'un certain nombre de hallebardiers revêtus de ses livrées.

« Le duc d'Angoulême voulut aussi voir le fameux
« Guiton ; quelques officiers, du nombre desquels je
« fus, dit Pontis, accompagnèrent le duc. Ce guerrier
« était petit de corps, mais grand d'esprit et de cœur.
« Sa maison nous parut magnifiquement meublée. Nous
« y vîmes un grand nombre d'enseignes qu'il montrait
« l'une après l'autre, en nommant les princes sur
« lesquels il les avait prises, et les mers qu'il avait
« courues. »

Cet homme célèbre revint dans son pays natal, au mois de septembre, l'an 1629. Il avait eu deux frères, qui moururent fidèles à la foi de leurs pères, et une sœur, appelée Gobarde, qui fut fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis. Le prince de Condé lui avait procuré cette place. Elle épousa Bertrand de Foissi, sieur de Cresnay, qui fut tué à la bataille d'Ivry ; ensuite Bertrand de Clinchamps, seigneur de Montanel. Elle mourut au château de Jautée, l'an 1634. Le Rochellois lui avait vendu tous ses héritages situés dans la châtellenie de St.-James, y compris les fiefs de Ligerais et de la Guérinais, et il se fixa à la Rochelle, où il eut une fille, appelée Jeanne, qui fut mariée à Gaston de la Martonnie (1).

La disgrâce de ce rebelle rejaillit sur toute sa famille ; car depuis ce temps elle fut délaissée, malgré les services qu'elle avait rendus à l'état en tant d'autres circonstances. Le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV,

(1) D'Hosier, roi d'armes du royaume.

se souvint un jour de ces seigneurs si courageux et d'une noblesse si ancienne. Il avança dans les armes un autre Jean Guiton, qui mourut capitaine-général des côtes de l'Avranchin, en 1729.

La prise de la Rochelle calma le fanatisme des protestans. A dater de cet événement, leur histoire dans l'Avranchin n'offre plus rien d'intéressant. Un des principaux membres de cette secte, Jacques Dalibert, écuyer, mourut aussi à cette époque. Il était président dans l'élection d'Avranches. Ses dépouilles mortelles furent déposées dans son jardin à Pontorson. On dit que sa nièce allait tous les jours dire son chapelet sur sa tombe (1).

Le diocèse fut néanmoins encore ravagé en ce temps-là. L'an 1639, le 6 juillet, les commissaires vinrent mettre le salage dans la vicomté d'Avranches. Les impôts étaient alors si excessifs, qu'il en existait même sur le pain. Une sédition éclata dans toute la Normandie. Elle commença à Avranches, et on appela alors cette ville l'Allumette de la Ligue. Le chef était un Jean Nupied (2), capitaine des Saulniers. Ils commencèrent par assassiner ceux qui étaient venus faire enregistrer les édits bursaux, Jean de Vaugrou et Charles de Poupinel, ou, suivant un autre manuscrit, Charles de la Pepinière, natif de Coutances (3).

Les mémoires de la bibliothèque d'Avranches portent que des femmes de cette ville crevèrent les yeux à ce dernier avec leurs fuseaux, traînèrent inhumainement

(1) Chartrier de M. de Guiton.
(2) Biblioth. royale de Paris, no. 1598 et 1599.
(3) Chartrier de M. de Guiton.

son cadavre près de Rouffigny, et qu'il expira au Plantis, près de Changeon (1).

« Les coupables, pour se soustraire à la punition, « dit l'annaliste continuateur de dom Huynes, prirent les « armes, grossirent leur troupe de tous les mécontens, « pillèrent, égorgèrent, rançonnèrent et commirent mille « désordres. Ils formaient un corps d'armée d'environ « dix mille hommes, et se nommaient les Nupieds. Ils « disaient n'en vouloir qu'aux maltôtiers dont ils tuèrent « plusieurs. Il serait long de déduire les maux et les « ravages que ces séditieux causèrent à dix lieues à la « ronde. »

Les villes ne furent point épargnées par ces révoltés. A Pontorson, ils abattirent la maison de Louis de St.-Genis, élu en l'élection d'Avranches.

Pour remédier à de si grands maux, le roi de France envoya le maréchal de Gassion, un des plus célèbres guerriers de son siècle. Ce général, à la tête de 800 chevaux et de 5,000 hommes d'infanterie, s'avança sur Avranches, par Gatmo et Brécey, parut sur la hauteur de la bruyère au Bovin, détacha M. de Tourville avec un gros de cavalerie sur les grèves du Mont St.-Michel, où serpentent les rivières de Sée, de Selune et de Couesnon, afin de couper toute retraite aux rebelles, et de les abîmer dans les sables mouvans.

Ils s'étaient retranchés et fortifiés à la Croix-des-Perrières, sous les murs d'Avranches. Leurs redoutes furent enlevées de vive force, quoique défendues avec courage. Un Lepley, du Val St.-Pair, tua de sa propre

(1) Manuscrits de M. Cousin, à la bibliothèque d'Avranch. Le passage a été effacé par quelqu'un qui a voulu s'en servir seul.

main le marquis de Courtaumer, des environs de Domfront, et huit à dix officiers et autant de soldats. Si ce brave eût été soutenu, c'en était fait de l'armée du maréchal. On ne pénétra dans le faubourg qu'à l'entrée de la nuit; on se battit avec opiniâtreté de rue en rue, à la lueur de l'incendie. Il se fit un horrible carnage aux environs de l'église de St.-Gervais. Les maisons s'écroulaient de temps à autre avec fracas, et ensevelissaient les guerriers tout vivans. On a encore trouvé, depuis peu, en creusant, dans les faubourgs, une prodigieuse quantité d'ossemens.

La ville, entourée de fortifications, n'était pas disposée à se rendre; le siége pouvait durer long-temps; mais le gouverneur, s'étant laissé corrompre, trahit ses concitoyens et ouvrit les portes à l'ennemi. Là se termina la dernière révolte des communes.

Le général français fit condamner à mort, par un tribunal de sang, le reste des infortunés qui avaient échappé à ses armes.

« Vous ne pouvez pas donner, lui écrivait le cardinal de Richelieu, plus de satisfaction au roi que vous n'avez fait dans la réduction des rebelles de Normandie.... Vous verrez dans la suite l'égard dont il prétend reconnaître vos actions.... vous pouvez bien penser que je n'y apporterai point d'obstacle. »

Cependant les rois de France voulurent faire cesser ces horreurs, et Louis XIII accorda des lettres de grâce à tous ceux qui pourraient être encore trouvés coupables.

François de Péricard, évêque d'Avranches, ne fut point témoin du malheur des vaincus; il était alors absent

pour défendre les droits de sa charge, qu'on lui voulait contester, et il mourut cette même année, le 25 novembre, en revenant dans son diocèse. Son corps fut rapporté dans sa cathédrale, et déposé dans la chapelle St.-Georges, entre les tombeaux de ses deux frères, Georges et Adoart.

Adoart avait eu pour successeur Jean du Quesnoy, vicomte d'Avranches. Celui-ci descendait de Robert du Quesnoy, des environs de Rouen. Cet officier étant venu avec ses soldats en garnison à Avranches, épousa la veuve d'un gentilhomme fort riche, nommé Grisi (1).

L'épiscopat de François de Péricard fut illustré par Jean Fortin, docteur de Sorbonne, doyen et grand-vicaire d'Avranches, homme des plus célèbres de son temps; Vincent le Got, docteur en l'un et l'autre droit, archidiacre; Denis Luquin, aussi docteur, théologal et official et grand orateur; Cristofle de Ste.-Geneviève, grand pénitencier, qui était docteur de Sorbonne, et Jacques Tragin, qui avait aussi été doyen d'Avranches pendant quelque temps.

L'évêque d'Avranches eut pour successeur Charles Vialart, originaire de Paris, fils de Félix Vialart, seigneur de la Forest et maître des requêtes de l'hôtel du roi; et de Jeanne Hennequin. Il était supérieur général des Feuillans quand il fut nommé évêque, l'an 1640; il ne fut sacré que l'an 1642, et il fit son entrée solennelle à Avranches, le 26 septembre de la même année.

Tous les historiens s'accordent à louer cet homme de

(1) Manuscrits de M. Cousin.

bien, qui passa sa vie à instruire son peuple, à l'édifier, à secourir les orphelins, les pauvres et les malades. On célèbre également son esprit et ses talens ; il a composé un ouvrage intitulé : *La Géographie sacrée ;* un autre qui a pour titre : *Histoire ecclésiastique ;* enfin un troisième, auquel il donna le nom de *Tableau de l'éloquence française*.

Pendant son épiscopat, son clergé donna aussi l'exemple de toutes les vertus. Il trouva à son arrivée des prêtres qui cultivaient la terre et nourrissaient de nombreux troupeaux. Il y en avait aussi qui avaient à peine le strict nécessaire, et qui, pour gagner leur vie, s'occupaient à faire des tonneaux. Quelques-uns invitaient les étrangers à entrer chez eux, et, sur le seuil de la porte, ils leur faisaient entendre qu'ils fournissaient tout ce qui était nécessaire à la vie, et que le prix serait modique (1). Ces abus furent réprimés.

Bientôt le pasteur se contenta de cultiver son jardin, et de nourrir quelques animaux domestiques, comme la chèvre, la vache, des brebis, et il tint sa porte ouverte à toutes les indigences. Au lieu de se mêler aux sociétés bruyantes du voisinage, les prêtres s'assemblèrent tous les mois, sous la présidence de leur doyen, pour entretenir l'union entre eux, pour s'instruire et s'édifier mutuellement. Il leur était ordonné de manger ensemble, et de ne servir à ce repas « que du veau, du bœuf et « du mouton, et deux plats de volaille au plus. » Un des convives était chargé de faire, pendant le dîner, une lecture « dans Grenade ou dans Molina. »

(1) Voyez les statuts des évêques d'Avranches, dans les conciles de Normandie du père Bessin, bénédictin.

Le vénérable évêque vécut trop peu de temps pour le bonheur des peuples de l'Avranchin, qu'il portait à la vertu, encore plus par son exemple que par sa grande science. Son corps fut déposé dans le chœur de sa cathédrale, d'où il a été enlevé il y a peu d'années. Son successeur, Roger d'Aumont, était frère d'Antoine d'Aumont, maréchal de France. Ce prélat était d'un caractère si violent qu'il lui arrivait d'appeler en duel les gentilshommes de son diocèse. Un jour, assistant avec son clergé à une procession, il voulut en sortir, tout revêtu qu'il était de ses habits pontificaux, pour aller donner des coups de crosse à M. de Juvigny, de la maison de St.-Germain, qu'il haïssait; mais on le retint par sa chape. Un de ses ennemis supprima à son prénom la syllabe *ger*, dans un mandement affiché aux portes de sa cathédrale, ce qui composait un mot dont la prononciation rendait celui de Rodomont, et ce nom burlesque lui demeura (1).

L'annaliste du Mont St.-Michel ne donne pas une autre idée de cet évêque. L'abbaye était alors gouvernée par Jacques de Souvré, bailli de la Morée, chevalier, commandeur de St.-Jean de Jérusalem, et ambassadeur dudit ordre auprès de Louis XIV. Henri de Lorraine avait eu pour successeur Jean Ruzé Deffiat; proche parent de Cinqmars, favori du roi; mais le souverain pontife ne se hâta point de le reconnaître, et, pendant ce temps, Cinqmars fut condamné à avoir la tête tranchée, et l'abbé commendataire se retira dans une autre abbaye. Tout ce que l'on connaît de cet abbé, c'est

(1) Chartrier de M. de Guiton.

qu'il intenta un procès à ses religieux pour la baronnie d'Ardevon. M. de Souvré lui succéda, et prit possession par procureur. Ce fut à un des chanoines d'Avranches qu'il donna cette commission. Il y eut alors un troisième concordat de passé entre cet abbé et les religieux. Ce concordat confirma les deux premiers, et accorda encore aux religieux de nouveaux biens-fonds et des sommes considérables pour les réparations (1).

« Pendant son gouvernement, au commencement de « l'année 1647, dit l'annaliste, messire Roger d'Aumont, évêque d'Avranches, prétendant avoir droit de « visite sur les religieux de l'abbaye du Mont St.-Michel, fit porter parole aux révérends pères, pour terminer le différend à l'amiable ; mais l'affaire ne s'accommoda pas. »

L'historien donne tout le tort à l'évêque.

« Roger d'Aumont, étant de retour à Avranches, tint « son synode le 2e. jour de mai, où il fit plusieurs « statuts et ordonnances ; entre autres il déclara que les « religieux de l'abbaye du Mont St.-Michel étaient incapables d'ouïr les confessions du peuple ; n'étant pas « approuvés de sa part, et que les confessions faites « auxdits religieux étaient nulles et invalides, et se devaient réitérer. Deux jours après, M. François Petit, « curé de ce Mont, étant allé à Avranches pour quelques affaires, ledit évêque le fit venir dans son palais, « où il lui fit de rudes réprimandes pour n'avoir pas « assisté audit synode, et le menaça même de prison. « Quoiqu'il prétendît en être exempt à cause de sa

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, pensés nos.

dépendance à l'archidiaconat du Mont, l'évêque le taxa pour ce défaut supposé à 9 l. d'amende, que le curé fut obligé d'emprunter pour payer monsieur l'évêque.

Le vingt-unième jour du même mois de mai, le susdit prélat envoie son secrétaire au Mont St.-Michel pour y signifier la visite qu'il y voulait faire, tant en l'abbaye que dans la paroisse, et le 22e. du mois, ledit évêque y arrive sur les 7 heures du matin, avec un train magnifique. Il avait sept chevaux à son carrosse, vingt-deux cavaliers; deux mulets portaient le bagage avec les clochettes, et étaient couverts des couleurs dudit prélat. Il était suivi de plusieurs laquais, pages, valets, outre que les principaux officiers d'Avranches l'accompagnaient. Il envoya devant le lieutenant-général au siége d'Avranches, savoir du père prieur et de sa communauté si l'on n'avait pas dessein de recevoir ledit évêque à sa volonté, auquel il fut répondu que ledit évêque serait honorablement reçu à la visite du St.-Sacrement et des saintes reliques seulement, et non pas au chapitre et au scrutin comme il le prétendait, à condition encore que ledit père prieur lui servirait d'archidiacre.

L'évêque n'ayant voulu aucunement entendre, voulut prendre connaissance entière de la vie et mœurs des religieux. Il monte à l'abbaye avec toute sa suite. La communauté, avec le curé de la paroisse et ses prêtres, le reçurent au corps-de-garde, en chapes. Le seigneur évêque fut surpris, ne s'attendant pas à une si honnête réception. Il avait fait apporter ses habits pontificaux, que ses aumôniers lui mirent. Une belle

« crosse et mitre qu'on lui présenta ne lui servirent « pas. Après toutes les cérémonies ordinaires, il entre « dans l'église ; après avoir visité le St.-Sacrement et « les saintes reliques, descendant dans la nef, il aperçut « les confessionnaux, et demanda qui avait permis de « confesser et qui avait approuvé les confessions. Il lui « fut répondu que les religieux avaient pouvoir d'en- « tendre les confessions par un privilége spécial de cette « abbaye, *ab initio institutionis monasterii*, qu'ils « en avaient toujours joui, et avaient même été confir- « més en ce droit par les évêques d'Avranches, ce qu'on « était prêt à lui faire apparaître. Alors l'évêque dé- « clare interdits les confesseurs, et fait défense au père « prieur de permettre les confessions des externes en « l'abbaye, de quoi ledit père prieur et sa communauté « se portent appelans au St.-Siége ; à cela le seigneur « évêque réitéra plusieurs fois la défense sous peine « d'excommunication *ipso facto*. Les religieux interje- « tèrent nouvel appel, qualifiant son procédé d'abus, « et en en tirant acte de deux notaires qu'ils avaient « présens. Ledit évêque insista de rechef qu'on eût à « sonner la cloche pour assembler les religieux au cha- « pitre, pour ce, disait-il, les corriger, examiner et « procéder au scrutin, comme étant leur vrai et légi- « time supérieur. Il ne lui fut aucunement obéi en cela ; « et il lui fut répondu qu'on reconnaissait un autre supé- « rieur de l'abbaye. Enfin, après avoir fulminé plusieurs « excommunications, dont les religieux se portèrent « appelans, il descendit en l'église paroissiale ; il dé- « fonça les portes et fit lever les serrures ; il y donna « la confirmation et communion à quelques personnes

« qu'il avait fait venir à ce sujet ; puis il interdit le
« curé. Le père prieur, qui avait été présent, se porta
« de rechef appelant ; et, nonobstant toutes ces censures
« et excommunications, en prenant congé dudit évêque, il
« lui dit qu'il allait prier Notre-Seigneur pour lui à la
« sainte messe ; et de fait il la vint dire aussitôt, et
« on continua de confesser en cette église comme aupa-
« ravant.

« Sur tout cela il fut intenté un procès. »

On trouve dans les actes du clergé de France, que l'évêque ordonna de plus que la sentence d'excommunication serait affichée à la porte principale de l'abbaye et à celle de l'église de St.-Pierre-du-Mont, et qu'il nomma pour desservir cette église Gilles Cormeille, prêtre.

Il choisit aussitôt pour avocat le célèbre de Monthelon ; Laudier plaida pour M. de Souvré et pour le curé du Mont St.-Michel ; Girard, pour Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de St.-Maur ; et Gautier, pour les religieux du Mont St.-Michel.

Voici l'arrêt du grand conseil :

« Ordonne que l'excommunication envers les religieux
« levée à Cautelle, demeurera purement et simplement
« levée : ordonne que ledit Petit, curé de l'église parois-
« siale de St.-Pierre dudit Mont St.-Michel, se reti-
« rera par-devant ledit évêque pour lui être la suspen-
« sion et interdiction portée par sadite sentence levée ;
« laquelle suspension et interdiction ledit évêque sera
« tenu lever à la première réquisition dudit Petit. Comme
« aussi sera ledit Petit, curé, tenu d'assister aux synodes
« toutes et quantes fois qu'ils seront convoqués par ledit

« évêque d'Avranches. A maintenu et gardé ledit évêque « d'Avranches en tout droit de visite en ladite église « paroissiale de St.-Pierre et monastère dudit Mont « St.-Michel, fors et excepté sur les lieux réguliers, « discipline régulière et personnes desdits religieux, « tant et si longuement qu'ils demeureront en congréga- « tion, et ne pourront lesdits religieux confesser aucuns « séculiers, ni commettre à cet effet, qu'ils ne soient « auparavant approuvés par ledit évêque sans dépens. »

Il y eut encore un autre procès entre l'official et le promoteur d'Avranches, et l'archidiacre et le promoteur du Mont St.-Michel. Roger d'Aumont et M. de Souvré prirent pour arbitres Pierre Pithou, conseiller du roi en sa cour de parlement à Paris; Jacques de Sainte-Beuve, docteur et professeur en théologie; de Monthelon, Martinet et Gilles Laudier, avocats audit parlement. Les juges décidèrent que l'arrêt du grand-conseil et une ancienne transaction du 2 février 1236 seraient exécutés.

L'anonyme qui a continué les deux annalistes que nous avons cités plus haut, raconte que M. de Souvré communiqua à Louis XIV le dessein qu'avait l'évêque de Coutances de lever de terre les restes précieux de St.-Gaud, à St.-Pair, sur les confins du diocèse d'Avranches, et qu'il députa pour cette translation Dom Arsène Mancel, prieur de l'abbaye du Mont St.-Michel, et un autre religieux du même lieu, nommé Rupert Belin; car la baronnie de St.-Pair dépendait du Mont St.-Michel (1).

(1) On ne peut qu'abréger sa narration; car son écriture est très-mauvaise et presque illisible. Voyez le manuscrit à la bibliothèque d'Avranches.

On présenta, dit-il, à l'évêque de Coutances un ancien manuscrit latin en écriture gothique. Ce manuscrit rapportait qu'en l'an onze cent trente-un, on trouva dans le chœur de l'église de St.-Pair un cercueil de pierre, où l'on vit un corps parfaitement conservé, et qui exhalait une douce et suave odeur. On remarqua sous sa tête une pierre sur laquelle étaient gravés certains caractères. Celui qui était descendu dans le tombeau l'enleva et la montra à un nommé Roger, qui, n'ayant pu déchiffrer ces caractères, la présenta au vicaire du lieu et aux autres ecclésiastiques présens, qui ne purent dire non plus ce qu'ils signifiaient. Il se trouva là par hasard un prêtre appelé Guillaume d'Avranches, qui, ayant pris la pierre, la leva, et s'étant approché d'une fenêtre, y lut ces mots : *hic requiescit beatus Gaudus olim episcopus Ebroicensis*. On connut alors que c'était le corps du bienheureux Gaud, qui avait laissé dans la contrée une grande réputation de sainteté (1).

L'évêque de Coutances, guidé par ce manuscrit, ordonna de faire l'ouverture du tombeau.

« En présence de plus de vingt mille personnes, dit « le procès-verbal, on trouva tous les ossemens entiers, « tout vermeils, comme s'ils venaient d'être dépouillés « de leur chair, et même avec de petites particules de « chair ; tout onctueux, comme s'ils avaient nagé dans de « l'huile ou du baume, et les gros ossemens pleins de « moelle, non entièrement desséchés, lesquels exha- « laient une odeur très-suave et très-odoriférante, comme

(1) Manuscrits de Jean Huynes et de son continuateur.

« baume et pastilles brûlées, laquelle bonne odeur a été « sentie de tous les assistans et de tous les soussignés. »

Les sieurs Roussel, docteur en médecine; Charles Foubert, chirurgien juré et attestateur au bailliage de Coutances, et David Foubert, chirurgien de cette ville, furent appelés par l'évêque pour donner leur avis sur cet événement. Ils déposèrent que cette odeur et l'état où les ossemens étaient trouvés, ne pouvaient venir d'aucune cause naturelle, et que l'un et l'autre étaient miraculeux.

Le prieur de la Luserne, qui était présent, attesta, et une multitude de fidèles attestèrent unanimement avec lui les circonstances que nous venons de rapporter. L'évêque donna quelques parties de ces ossemens à l'abbaye du Mont St.-Michel, au chapitre d'Avranches et à celui de Mortain (1).

Pendant que le pontife était occupé aux cérémonies de cette translation, M. de la Bellière-Rainfray, du diocèse d'Avranches, languissait d'une fièvre continue, qui, depuis trois mois, lui avait ôté tout repos, et le faisait cruellement souffrir. Les médecins n'avaient pu le soulager. Il entendit le récit de ce qui s'était passé au tombeau de St. Gaud; aussitôt il appela un prêtre et il le pria d'aller offrir le saint sacrifice de la messe, en l'honneur de ce grand saint, et de lui apporter quelque chose de ce tombeau vénérable. Sa guérison ne tarda pas; il alla le dimanche suivant dans l'église de St.-Pair, rendre témoignage du miracle dont il avait été l'objet. Il alla également dans celle de Granville, où l'évêque venait d'officier pontificalement.

L'auteur de la vie de St. Pair et de celle des évêques

(1) Manuscrits de Jean Huynes et de son continuateur.

de Coutances raconte encore un autre miracle arrivé peu de temps après dans le diocèse d'Avranches, par l'intercession de St. Gaud.

« Pierre le Gallais, de la paroisse de Bouillon, dit-il, « perclus des jambes, ne pouvait marcher qu'à l'aide « de deux anilles. Ne trouvant aucun remède à son « mal, il s'adressa à St. Gaud, s'obligea par vœu de « faire célébrer le saint sacrifice sur son tombeau, et « d'envoyer offrir ses vœux et ses prières. Son épouse « fit le pélerinage, et à peine était-elle de retour qu'il « se sentit guéri. C'est ce qu'il nous a attesté de sa propre « bouche, ajoute l'historien, lorsqu'il vint deux jours « après déposer ses anilles auprès du tombeau du saint, « pour attester sa guérison. »

M. de Souvré obtint de Louis XIV que le gouvernement du Mont St.-Michel serait rendu aux religieux de ce Mont (1); en conséquence les prieurs en ont été gouverneurs jusqu'à la révolution. Après la disgrâce de Fouquet, qui commandait au Mont St.-Michel, par une de ses créatures, le roi avait envoyé un autre commandant avec trente soldats, et il y avait ensuite nommé M. de la Chastière, qui y mourut.

Fouquet occupait Tombelaine par un ancien domestique; il avait fait reconstruire une rangée de croisées du château, et réparer toutes les ruines. Le roi donna des ordres pour détruire toutes les fortifications, et cette île ne servit plus qu'aux fraudeurs de la côte, qui déposaient au milieu des décombres leurs marchandises prohibées.

(1) Gallia christiana, t. XI, page 532.

« De nos jours, Tombelaine, dit M. Blondel (1), ne « présente que des pointes de rochers couverts de ronces « et d'épines. On y voit encore les restes d'une porte « garnie de forts gonds de fer, une rue étroite, taillée « dans le roc, dont le fond est coupé de rouages; quel- « ques fondemens de maisons, et une certaine quantité « de pierres de taille en granit, éparses au milieu d'un « amas confus de décombres. »

A la mort de M. de Souvré, Louis XIV nomma abbé commendataire Etienne Texier de Hautefeuille, grand-prieur d'Aquitaine, chevalier de Malte, et ambassadeur de l'ordre auprès du roi de France. Cet abbé déchargea les religieux des réparations auxquelles ils étaient obligés, sans avoir égard au procès-verbal que les chevaliers de Malte en avaient fait dresser, et il leur donna de plus son palais abbatial. Il passa aussi avec les religieux un concordat, où il « leur céda les terres, seigneuries, « dixmes, cens, rentes, moulins, droits et devoirs du « prieuré de Cancale et St.-Meloir, les baronnies de « St.-Jean-le-Thomas et de Brion, avec le fief du pré « de la Haise; les fiefs de Bouillon et de Bacilly, avec « tous leurs droits, appartenances et dépendances quel- « conques.... à l'exception des nominations et collations « des bénéfices ». Cet abbé était d'un caractère doux, et les religieux obtinrent de lui ce qu'ils voulurent (2).

Le même monarque, ayant reconnu qu'il s'était introduit une infinité de contraventions aux anciens réglemens de l'ordre de St.-Michel, ordonna à tous ceux qui avaient été reçus dans cet ordre d'envoyer les titres et les preuves

(1) Auteur de la notice sur le Mont St.-Michel.

(2) Manuscrit du Mont St.-Michel, penès nos.

de leur noblesse et de leurs services, et il chargea ses ambassadeurs de faire les instances convenables auprès des rois, dont ceux qui auraient surpris de pareils certificats de réception se trouvaient sujets, pour leur défendre de se qualifier chevaliers de cet ordre, et il voulut que le nombre de ceux qui seraient admis à l'avenir fût réduit à cent.

Ce puissant monarque enleva aux Normands leurs priviléges et leurs droits. Il voulait qu'il n'y eût qu'un maître et des sujets. Il y eut des réclamations ; tout fut inutile. En même temps il récompensait les uns et délaissait les autres. Il érigea la baronnie des Biards en marquisat. Elle était passée par mariage à Nicolas de Muny, ensuite dans les familles de MM. de Varinières et de Pierrepont. Le roi y établit une haute justice et un marché. Ce marquisat passa ensuite dans la famille d'Oilliamson, qui possède encore aujourd'hui, avec une petite habitation près des ruines de l'ancien château, quelques faibles débris d'un domaine autrefois si considérable.

Le roi éleva également Louis Godefroy de Pontilon, natif de Pontorson. Il lui déféra tous les droits honorifiques de l'église paroissiale de cette ville, qui était du domaine royal, pour lui et ses successeurs, droits dont ils ont joui jusqu'à la révolution. Cet homme célèbre avait sauvé la vie à son roi, que ses chevaux fougueux entraînaient dans un précipice. Il s'élança et coupa les traits d'un coup d'épée. Les seigneurs de la Luserne furent honorés du titre de marquis, et un membre de cette illustre famille se couvrit de gloire dans les combats de Turin et de Casal.

Au siége de cette dernière ville, François Nicolas Guiton, fils de Charles et de demoiselle Julienne Mellet, reçut une balle dans le genou gauche. Il fit vœu, s'il survivait à l'amputation qu'on devait lui faire, de reprendre l'habit ecclésiastique qu'il avait abandonné pour les armes. Il n'était encore que diacre ; il obtint une dispense du souverain pontife, et reçut le sacerdoce. Il affirma au père des chrétiens qu'il n'avait ni tué ni mutilé personne (1). Le roi, à la recommandation du maréchal de Catinat, sous lequel il avait servi comme officier, lui donna le bénéfice d'une chapelle à Paris ; ensuite il devint chanoine à Avranches et jouit de la terre des Guiton (2), dont il rendit aveu au roi le 12 juin 1728.

La seigneurie et la terre de la Haye-Paisnel étaient passées à Pierre Le Voyer, chevalier, seigneur et baron de Tregoumar. Sa fille unique, Louise Le Voyer, épousa René de Guer, marquis de Pontcalet ; ensuite elle s'en sépara civilement. Elle eut encore un autre procès avec le prieur de Hocquigny. Sa famille a possédé la Haye-Paisnel jusqu'à la révolution.

Alors les procès étaient si communs dans le diocèse d'Avranches, que tous les évêques furent même contraints de faire des lois pour empêcher les prêtres de plaider.

« Nous avons vu avec douleur, disait Roger d'Au-

(1) Militiæ seculari nomen dedit et arma pro regis christianissimi servitio tulit, diversis bellis in quibus homicidia, furta, rapinæ, et alia hujusmodi facinora perpetrantur interfuit. Neminem tamen occidit aut mutilavit, ut amplius habetur in dicta signatura data Romæ. Registre du chartrier de M. le curé d'Avranches.

(2) Nuncupata vulgo de Villiers in cathedrali ecclesia. Autre registre du même chartrier.

« mont, que quelques curés de notre diocèse ne résident
« point en leur paroisse, abandonnent ainsi leur trou-
« peau et négligent le soin des âmes soumises à leur
« conduite, pour vaquer à la sollicitation des procès.
« Nous avons aussi appris que les sergens donnaient
« dans les églises des exploits aux habitans des villages,
« pendant qu'ils sont à la messe paroissiale.... »

On trouve aussi dans un autre statut un usage singulier. On présentait un grand verre de cidre à chaque fidèle après qu'il avait communié.

Ce prélat eut pour successeur Gabriel de Boislève, natif d'Angers, fils de Charles de Boislève, conseiller du roi et doyen au parlement de Bretagne. Gabriel de Boislève résida fort peu dans son diocèse; il approuva néanmoins l'établissement d'un séminaire, et, par le même mandement, il en nomma supérieurs Gombert, curé de St.-Martin-des-Champs; René Le Prieur, curé de la Gohannière, doyen rural de Tirpied, et Jean Hantraye, curé d'Isigny, doyen rural de St.-Hilaire et syndic des curés du diocèse d'Avranches. Le même prélat se trouva encore à une assemblée des évêques de Normandie, avec un docteur de Sorbonne, nommé Pierre Pettille, député du diocèse d'Avranches.

Il eut pour successeur Gabriel-Philippe de Froulai de Tessé, fils de René de Froulai, comte de Tessé, chevalier des ordres du roi, et de Marie, sœur du cardinal de Sourdis.

« Nous avons jugé à propos, dit-il en entrant dans
« sa charge, de réduire sous certains chefs les ordon-
« nances, que nous désirons que vous observiez dans
« notre diocèse.... Il serait à désirer, mes chers frères,

« que vous eussiez lu avec attention le pastoral de St.
« Grégoire-le-Grand, qui contient d'une manière fort
« élevée toutes les obligations de votre état.... Nous
« emploierons notre autorité pour donner des bornes
« à l'humeur inquiète de quelques prêtres et autres
« ecclésiastiques de notre diocèse, qui aiment tellement
« les procès, qu'ils en entreprennent pour des choses
« de peu de conséquence, et les poursuivent avec une
« opiniâtreté insurmontable.... pour arrêter, autant que
« nous pourrons, les suites d'une inclination si opposée
« à leur profession...... On leur fait dans les tribunaux
« les reproches d'être des plaideurs et même des chi-
« caneurs (1)..... »

On ne voyait à cette époque qu'assignants et qu'assignés. Pour quelques saules plantés sur le bord d'un marais, Louis Le Tessier, écuyer, et Gilles Le Page, curé de Pontorson, eurent entre eux une grande contestation. Les paroissiens de Brécey firent aussi un procès à leur curé, qui refusait d'avoir quatre vicaires, parce qu'alors il n'avait encore que cent livres pour sa portion congrue. Les bonnes religieuses de l'abbaye Blanche assignèrent le curé de Coulouvray pour une dîme de sarrasin. On vit une jeune fille faire un procès à son père François de la Cervelle, seigneur d'Aucey, parce qu'il s'opposait à son mariage avec Richard Grandin, fils d'un officier d'Avranches; elle fut condamnée à passer un mois dans un couvent (2).

On raconte à ce sujet qu'un étranger en priant Dieu

(1) Voyez les statuts de cet évêque, dans le père Bessin.

(2) Voyez, pour tous ces procès, les coutumes de Normandie.

disait : tu nous a promis, Seigneur, de nous assister dans nos tribulations ; tu ne t'en dédiras pas, car tu n'es pas Normand (1).

L'évêque d'Avranches gouverna son diocèse avec une piété, un zèle, une prudence apostoliques. Un officier étranger, qui vint à Avranches, disait de lui qu'il était toujours à l'agonie ; parce que, ce sont les paroles de l'officier, « il répète presque continuellement *Jesous*, « *Maria* (2) ! »

Il résida fort assidûment dans son diocèse. Pendant son épiscopat, madame de Sévigné passa par Avranches, pour se rendre à sa terre en Bretagne. Jean Angot, fils d'un honnête bourgeois de la ville de Caen (3), vint s'établir à Avranches, en qualité de commis-receveur des décimes du diocèse. Il acheta du roi une charge de secrétaire du petit collége ; c'est ce qui a donné la qualité d'écuyer à ses enfans.

L'évêque fit venir une de ses parentes, appelée Marie de Froulai, pour gouverner le couvent d'Avranches, autrefois sous la protection de Ste. Anne. Cette abbaye était déchue de son ancienne splendeur. Catherine de Gaston, religieuse de la Ste.-Trinité de Poitiers, y était venue avec quelques sœurs, il y avait peu d'années ; mais elle n'avait pu réussir à lui rendre sa ferveur et son éclat. Marie de Froulai mourut avant d'être parvenue à Avranches, et Susanne de Froulai lui succéda.

(1) Devieux.

(2) Manuscrits du docteur Cousin.

(3) Manuscrits du docteur Cousin. On voit aussi ailleurs que le 3 mars 1419, Jean Angot, de Caen, fit sa soumission au roi d'Angleterre Henri V, pour jouir de ses héritages et possessions.

La place de doyen dans la cathédrale fut occupée par Louis le Bourgeois de Heauville, Charles le Bourgeois, François de Carbonnel-Canisy, qui devint ensuite évêque de Lisieux, et enfin par Jacques de Carbonnel-Montreuil.

La mémoire de l'évêque d'Avranches fut en vénération long-temps après sa mort. Il contribua beaucoup aussi à rappeler les protestans à la religion de leurs ancêtres. Pendant son épiscopat eut lieu la révocation de l'édit de Nantes.

« Nous avons jugé, dit le monarque, que nous ne pou-
« vions rien faire de mieux, pour effacer la mémoire
« des troubles, de la confusion et des maux que le
« progrès de cette fausse religion a causés dans notre
« royaume.... Enjoignons à tous les ministres de ladite
« religion prétendue réformée, qui ne voudront pas se
« convertir, de sortir de notre royaume ; faisons très-
« expresses défenses à tous nos autres sujets .... de
« sortir .... ils pourront continuer leur commerce et
« jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés ni
« empêchés sous prétexte de ladite religion prétendue
« réformée. »

Alors un des membres de l'illustre famille des Vivien de la Champagne, lieutenant-général du bailliage d'Avranches, en vertu des ordres du roi, fit démolir, l'an 1685, le prêche de Cormeray, près de Pontorson (1). Sa famille accrut ses possessions dans ce même temps ; elle hérita des domaines des anciens seigneurs de Chéruel à Sacey, et des Douetils de la vicomté de Mortain.

(1) Manuscrits de M. Cousin à la biblioth. d'Avranc., et histoire de l'Avranchin ; manuscrits du savant Huet, passés nos.

Les seigneurs de Brécey rentrèrent dans le sein de l'église. Gabriel-Henri de Vassy-Brécey fit preuve de 64 quartiers de noblesse, lorsqu'il fut reçu chevalier de l'ordre de St.-Lazare. Il perdit la vie l'an 1691, combattant vaillamment à la bataille de Leuse, à la tête de sa brigade.

Le seigneur de Montgommery, appelé Louis, reconnut également ses erreurs. Charlotte-Françoise de Rommilly, de la paroisse de Mellé, évêché de Rennes, abjura aussi le calvinisme à Carnet, à la sollicitation de Louise de Verdun-Margotin, chez laquelle elle était: elle fut nommée Georgine. Le 8 décembre 1685, Louis de Verdun, seigneur de Cormeray, abjura également à Carnet la religion protestante, en présence de Jacques de Verdun, seigneur de la Crenne. « Il n'y a, dit un manuscrit du « temps, que la dame de Ducey qui se soit retirée à « Londres à cause de sa religion, avec quelques domes- « tiques, à laquelle on fait tenir tous les ans sa pen- « sion de dix-huit cents livres. Madame de Fontenai, « par permission de la cour, et quelques domestiques et « religionnaires en petit nombre se sont retirés en Hol- « lande. Il en reste très-peu dans l'élection d'Avran- « ches qui ne veulent embrasser la religion catho- « lique (1). »

L'évêque mourut l'an 1689. Fabio Brulart de Silleri fut désigné par le roi pour lui succéder. Il vint à Avranches ; mais, n'étant point sacré, il ne fut point reçu solennellement. Il y demeura quatre à cinq semaines, et ensuite s'en retourna à Paris. S'étant abouché avec M.

(1) Histoire manuscrite de l'Avranchin, par le savant Huet, penès nos.

l'abbé Huet, qui était nommé à l'évêché de Soissons, ils convinrent de remettre au roi leurs nominations respectives. Louis XIV nomma Huet à l'évêché d'Avranches, et Brulart de Silleri à celui de Soissons.

Pierre Daniel Huet naquit à Caen (1). Son père était secrétaire du roi et un des échevins de cette ville; il était né dans la religion protestante.

« J'ai trouvé, disait son illustre fils, parmi ses pa-
« piers, un assez gros livre écrit de sa main, contenant
« des observations et des réflexions pieuses, curieuses
« et ingénieuses, sur les livres divins, qui portent un
« ample témoignage du progrès qu'il avait fait dans les
« saintes lettres. Sa conversion se fit en connaissance de
« cause. Il examina à fond tous les points controversés,
« les prétextes, les raisons de douter, les décisions et
« les motifs de sa détermination. Cela compose un assez
« gros traité de controverse, écrit de sa main, qui au-
« rait eu peut-être son prix, s'il avait été rendu public.
« Le père Gontery, jésuite, fut celui qui lui donna la
« main pour sortir du bourbier de l'hérésie.

« J'ai ouï dire aux amies de ma mère, qu'elle était d'une
« humeur charmante, d'un entretien enjoué, d'un esprit
« délicat et pénétrant, remarquant finement le ridicule
« des choses et des personnes; qu'on ne pouvait la sur-
« passer dans l'agrément de ses récits, faisant un conte
« de la meilleure grâce du monde. Elle porta le regret
« de son mari à un tel point que, dans les trois années
« qu'elle lui survécut, il ne se passa pas un jour qu'elle

(1) « Mais moi qui suis né à Caen, qui ne suis pas jeune.... » (Lettre datée d'Avranches, écrite par Huet à M. Galland, à Caen.)

« ne lui donnât des larmes, tout ce qui se présentait à
« ses yeux la faisant souvenir de lui et renouvelant sa
« tristesse. Je la perdis à l'âge de six ans, et je n'ai
« jamais senti une si longue et si vive douleur (1). »

Dès cet âge, Huet avait un goût extrême pour l'étude.
« A peine, dit-il, avais-je quitté la mamelle, que je
« portais envie à ceux que je voyais lire. Je me figurais
« mille plaisirs du moment que je saurais lire comme
« eux (2). »

Mais il fut livré à des tuteurs négligens qui le mirent dans une pension bourgeoise, où, avec peu de secours, et n'ayant que de mauvais exemples, il ne laissa pas d'achever ses humanités, avant l'âge de treize ans. Le père Mambrun, jésuite, lui enseigna ensuite pendant trois ans la philosophie et les mathématiques.

« Ce fut le premier, dit-il, qui me donna le goût de
« la langue arabe; et, pour m'y initier, il me fit présent
« de la petite grammaire de Thomas Erpenius, qui excita
« l'amour de cette langue et qui la fit fleurir. J'avais
« aussi, ajoute-t-il, fort négligé la langue grecque dans
« mes premières études, et la poésie avait fait ma prin-
« cipale application. Après ma sortie du collége, je ne
« fus pas long-temps sans reconnaître ma faute, et, pour
« la réparer, je commençai l'étude de cette langue par
« la lecture des poètes grecs. »

Il apprit aussi l'hébreu et s'attacha à Bochart, fameux ministre protestant à Caen, qui venait de composer un ouvrage savant, rempli de grec et d'hébreu. A dix-huit

(1) Huetiana, ou pensées diverses de Huet, page 316 et suivantes.
(2) Huetiana, p. 3; commentaires, p. 16.

ans, il donne une traduction latine des amours de Daphnis et de Chloé. « A l'âge de vingt ans, je me vis « en commerce, dit-il, avec les Sirmond, les Petau, les « Dupuy, les Bochart, les Blondel, les Labbe, les « Bouillaud, les Naudez, les Saumaise, les Heinsius, « les Vossius, les Feldens, les Descartes, les Gassendi, « les Menage. »

Deux ans après, il accompagne Bochart en Suède. La reine Christine veut se l'attacher; mais il préfère s'en revenir dans son pays natal, et il rapporte avec lui un manuscrit d'Origène qu'il avait copié à Stockholm. De retour à Caen, il se trouve élu membre d'une académie de belles-lettres, et en institue lui-même une de physique, dont il est le chef.

Il raconte une petite vengeance qu'il exerça alors contre un de ses anciens professeurs, qui exigeait avec sévérité une latinité pure et l'observation rigoureuse des règles de la prosodie, ne pardonnant à cet égard aucune faute à ses élèves. « Je l'engageai, dit Huet, dans l'aca« démie de Caen, à répéter une épigramme latine qu'il « avait autrefois proposée au palinod, et qui avait rem« porté le prix avec un grand applaudissement. Elle « commence par ces paroles : *Pondera liligeri dùm* ...... « Je lui demandai s'il ne m'avait pas enseigné qu'il « n'était pas permis de rien innover, ni de forger de « nouveaux mots dans les langues mortes; et comme il « ne pouvait pas en disconvenir, je lui demandai s'il « avait trouvé le mot de *liliger* dans quelque auteur clas« sique. Il répondit que ce mot était formé sur l'analogie « de *lauriger*, dont les bons auteurs se sont servis. « Je répartis que, si cette raison avait lieu, j'allais former

« une nouvelle langue latine, entièrement inconnue aux « anciens ; que j'aurais le même droit que lui de dire « *rosiger*, *violiger*, *ulmiger*, et une infinité d'autres « pareils qu'il ne m'aurait pas pardonnés autrefois, mais « qu'il me pardonnerait peut-être à l'avenir pour faire « passer son *liliger*. Vous voilà donc pris, monsieur « mon maître, ajoutai-je, en flagrant barbarisme. Mais « il y a pis encore ; car, dans ce même mot, vous avez « fait une faute grossière de quantité. *Liliger* est dit « pour *liliiger*, étant composé de *lilium* : comme *tibicen* « est dit pour *tibiicen*, étant composé de *tibia*, ce qui « rend longue la seconde syllabe ; au lieu que dans « *tubicen*, elle est brève, ce mot étant composé de « *tuba*. Que ces deux erreurs entassées dans un même « mot vous rendent un peu plus indulgent envers les « nôtres. »

Huet, en Hollande, dans une compagnie de gens de lettres, explique encore une épigramme grecque, que le jeune Vossius venait de découvrir. M. Morin, professeur des langues orientales à Amsterdam, et auparavant ministre à Caen, vient le trouver et le prie de le soutenir dans une explication qu'il avait donnée d'un passage hébreu. Il se lia aussi d'amitié avec un célèbre Rabbin, chef de la synagogue d'Amsterdam :

« Il me conduisit un jour à sa synagogue avec messieurs « Blondel, Bochart et Vossius le fils ; il nous plaça dans le « banc des docteurs, qui était proche du tabernacle, où « ils resserraient les volumes de la loi, qu'ils déposaient « sur une estrade haute de deux pieds. Comme j'étais « fort attentif à toutes leurs cérémonies, il m'arriva de « poser et d'arrêter mon pied, sans y penser, sur une

« petite corniche de cette estrade. Toute la synagogue « en frémit d'indignation, comme d'une action qui tendait au mépris de leur religion. Le bon Rabbin m'en « avertit aussitôt, et la promptitude modeste et soumise « avec laquelle je retirai mon pied, me contenant dans « une posture respectueuse, les apaisa, et même les « édifia.

« J'eus avec ce bon Israélite de longues et fréquentes « conférences sur les matières de religion (1); mais je « fus obligé de revenir en France. »

De retour dans sa patrie, à Paris, Puffendorf, secrétaire de la reine de Suède, bien plus recommandable par son savoir et par ses écrits que par sa dignité, lui écrit de s'appliquer à réunir les protestans à l'église catholique, se rendant garant du succès par la disposition favorable où étaient les cœurs et les esprits dans les lieux d'où il écrivait. Bossuet, qui avait eu communication de cette lettre, y joint ses exhortations; mais il sonde les sentimens des ministres protestans de Paris, et les trouve opposés.

Dans cette ville, Huet eut une contestation d'un autre genre avec le père Bourdaloue. Celui-ci soutenait que l'emploi d'un prédicateur était préférable à celui d'un homme savant :

« Vous avez eu parmi vous, lui répliqua Huet, deux « hommes illustres, l'un par la prédication, l'autre par « son grand savoir; ce sont le père Castillon et le père « Petau. Je vous fais juge lequel des deux a le plus « servi l'église et le plus fait d'honneur à votre compa-

(1) C'est de lui que Huet parle dans le commencement de sa *Démonstration évangélique*.

« gnie. A peine se souvient-on aujourd'hui du père Cas-
« tillon, tandis que toutes les écoles de théologie de la
« chrétienté retentissent du nom du père Petau et
« profitent de ses leçons. »

Bossuet ayant été nommé précepteur du dauphin, le roi lui donne pour adjoint Huet, en qualité de sous-précepteur.

« Je l'ai vu dès sa première jeunesse, dit Bossuet,
« prendre rang parmi les savans hommes de son siècle;
« et depuis j'ai eu les moyens de me confirmer dans
« l'opinion que j'avais de son savoir, durant douze ans
« que nous avons vécu ensemble. Je suis instruit de ses
« sentimens. »

Alors Huet fait paraître des commentaires sur les anciens auteurs latins, pour l'usage du jeune prince. Il avait donné d'autres ouvrages remplis d'une vaste érudition. Il avait aussi écrit un roman intitulé le *faux Yncas*, un autre ouvrage de *l'origine des Romans*, plusieurs lettres galantes à quelques dames; mais Dieu parla à son cœur et le retira du monde, et il se donna à lui sans réserve, comme deux de ses sœurs qui étaient religieuses. L'autre dans le monde servait de modèle, et sa vie était une continuelle oraison. A quarante-six ans il prit les ordres sacrés, et fut pourvu aussitôt d'une abbaye. Bientôt il fut nommé à l'évêché d'Avranches; c'était dans l'année 1689, dans le mois d'octobre; et, dans ce même mois, il vint à Avranches, accompagné du père De La Rue, jésuite. Il n'avait point alors obtenu ses bulles du pape, et n'était point encore sacré évêque. Il ne le fut que l'an 1692, à Paris. Il fit, cette même année, son entrée pontificale à Avranches.

« Lorsque, suivant le devoir de notre charge, dit-il, « nous avons pris connaissance de l'état du troupeau, « dont il a plu à Dieu de nous confier la conduite, nous « avons été sensiblement consolés de voir que, par « les travaux de nos prédécesseurs, et principalement « de monseigneur de Froulai, dont la mémoire sera « toujours en bénédiction, la bonne semence qu'ils ont « répandue dans ce diocèse, a jeté de si profondes ra- « cines et germé si heureusement, que rien n'a pu en « étouffer les fruits ; néanmoins, comme il était mal- « aisé que, pendant la longue vacance de ce siége, « l'homme ennemi ne jetât à la dérobée quelques grains « d'ivraie dans cette terre si bien cultivée, nous avons « cru devoir appliquer tous nos soins à arracher le mau- « vais grain et à purger le champ du Seigneur (1). »

Ce savant prélat s'appliqua à faire fleurir la science dans son diocèse ; lui-même en donnait l'exemple. On raconte qu'étant toujours occupé à l'étude dans son cabinet, une femme se présenta pour lui parler, et demanda où il était. On lui répondit qu'il était occupé à étudier, et que Sa Grandeur ne pouvait donner audience. Ayant encore reçu la même réponse une seconde fois, elle s'écria : Ah ! quand aurons-nous donc un évêque qui ait fait toutes ses études ! Ce savant, à son lever, à son coucher, durant ses repas, se faisait lire quelque livre par ses serviteurs. Il avait lu vingt-quatre fois la bible en hébreu, en comparant ce texte avec les textes orientaux. Tous les jours, dit-il, sans un seul d'excepté, il y em-

(1) Nous possédons un registre manuscrit de ses visites dans son diocèse, où l'on trouve la description des églises à cette époque ; un autre manuscrit contenant la liste des nobles qui se trouvaient dans la partie de son diocèse que l'on appelle l'Avranchin. Il y en avait 260.

ploya deux ou trois heures, depuis 1681 jusqu'en 1712. Ce travail assidu était cause qu'il avait le teint d'une pâleur extrême. Il était aussi très-sobre. Il ne montra pas moins de zèle pour la piété que pour la science. On raconte néanmoins qu'il récitait son bréviaire en le parcourant seulement des yeux, sans prononcer les mots, et qu'un de ses chanoines s'en étant aperçu, lui en témoigna son étonnement. Je pensais, répondit le prélat, que cela suffisait; mais puisque ce n'est pas là l'intention de l'église, je renonce à cet usage. Les plus grands génies ignorent souvent les choses les plus simples.

Ce savant évêque fit des statuts qui sont, pour ainsi dire, un traité complet de théologie. Par un de ces statuts, il ordonnait que le prône et l'explication de l'évangile ne dureraient pas plus d'une demi-heure. Il paraît que, dans ces temps, beaucoup de personnes sortaient de l'église pendant le prône. A la fin de ces statuts, on trouve des réglemens pour les droits casuels. On voit que la rétribution due au prêtre, pour une basse-messe, était de six sous; pour une messe chantée, de dix sous. Chaque prêtre assistant avait à la ville trois sous, et à la campagne deux sous, et il était défendu de rien exiger des pauvres.

Huet, après avoir gouverné son diocèse pendant un espace de près de dix ans, tant en qualité d'évêque qu'en qualité de vicaire-général du chapitre de l'église cathédrale, pendant la vacance du siége épiscopal, sentant que l'air de la ville d'Avranches était très-contraire à sa santé, remit l'évêché d'Avranches entre les mains du roi, le 20 avril 1699. Il se retira aux portes de Caen; mais des procès vinrent l'assaillir dans sa retraite, et,

quoiqu'il eût quelques talens pour la chicane, il s'éloigna et se retira à Paris dans la maison professe des Jésuites, où il demeura jusqu'à sa mort. Deux ou trois jours auparavant, tout son esprit se ralluma, toute sa mémoire lui revint ; il employa ces précieux momens à produire des actes de piété, et mourut tranquille, plein de confiance en Dieu. Il vécut 91 ans, moins quelques jours (1).

Le diocèse d'Avranches avait encore produit d'autres savans pendant la durée de ce siècle. Parmi ces hommes, on distingua Michel Auger, né à Vengeons, en 1620. Il fut nommé curé de Brouains vers l'an 1650, où il établit un séminaire, qui fut le premier qu'on vit dans le diocèse. Jean Hantraye, qui fut curé d'Isigny, naquit à Mesnilthébault. On le choisit pour enseigner l'hébreu et les mathématiques aux évêques d'Héliopolis, de Métellopolis et de Berythe, que l'on destinait pour la Chine. Jean Nicole, natif de la paroisse de St.-Laurent-de-Cuves, en l'an 1629, fut nommé en 1665 à la cure de Carnet, et fut bientôt établi doyen de la Croix. Il fut vicaire-général du diocèse d'Avranches, pendant 21 ans ; il fut aussi nommé grand-vicaire par l'évêque de Rennes, pour la partie de son diocèse qui est contiguë à celui d'Avranches. Jean Fleuri reçut le jour à Vernix, l'an 1627. Il fut auteur d'un petit ouvrage destiné à instruire les personnes simples.

André Roger de la Paluelle fut baptisé à St.-James, l'an 1647 : il était fils de Charles de la Paluelle, con-

(1) « Huet, évêque d'Avranches, dit Voltaire, l'un des plus sa-« vans hommes de l'Europe, sur la fin de ses jours, reconnut la « vanité de la plupart des sciences et celle de l'esprit humain ». Hist. générale par Voltaire, p. 161.

seiller du roi, chevalier de St.-Michel, comte de Pontavice, et de Magdelaine de la Luserne. Il fut syndic du diocèse de Coutances et auteur d'un livre, qui a pour titre : *Résolutions de plusieurs cas de conscience*. Pierre Guichart, sieur de Villiers, grand-maître du collége de Navarre, fut un des hommes les plus instruits de son temps.

François Dirois, mort chanoine d'Avranches, en 1692 : c'était un grand théologien, et auteur de l'histoire ecclésiastique de France à la suite de l'abrégé de Mezerai. Benoît, historien, de Mortain ; Bigot de Husson, théologien fameux ; Dom Chollet, religieux du Mont St.-Michel ; Jacques Boyer, né près de Mortain, auteur de plusieurs ouvrages savans ; Jacques de Channevelle, jésuite, philosophe, mort en 1680 ; Jean Pigeon, poète français, mort en 1660. Tous ces savans illustrèrent le diocèse d'Avranches.

Pierre Crestey, natif du diocèse de Seez, fut nommé curé de Barenton par la présentation de madame de Durcet, à cause d'une terre seigneuriale qu'elle possédait en cette paroisse. M. Crestey, persuadé qu'un pasteur ne peut être saint, s'il ne travaille à la sanctification de ses paroissiens, amena avec lui à Barenton huit ecclésiastiques, pour l'aider dans ce grand ouvrage. Il établit un collége à Barenton et il en donna le soin à cinq de ces ecclésiastiques, et en très-peu de temps il s'y trouva plus de trois cents écoliers. Il en vint non-seulement de Normandie, mais de la Bretagne, du Maine et des autres provinces. Après avoir ainsi pourvu à l'instruction des jeunes gens qui sortaient de ce collége, avec de grands sentimens de piété, et après avoir aussi établi un pen-

sionnat pour les filles, il fonda un hôpital qui subsiste encore. Il y fit venir deux dames religieuses, et fit faire des vœux solennels aux filles hospitalières auxquelles il avait donné la conduite de son hôpital. Elles embrassèrent la règle de St. Augustin. Cet établissement religieux existe encore aujourd'hui. M. Crestey, qui fut doyen du doyenné du Teilleul, dans l'étendue duquel était sa paroisse, mourut à Barenton, le 23 février 1703. On voit encore son tombeau dans l'église de cette paroisse, et les habitans du lieu prétendent qu'il s'y opère des miracles.

Nicolas Montier, natif de la paroisse d'Isigny, au bourg de Pain-d'Aveine, eut pour père Abraham Montier, forgeron de profession, qui était né dans l'hérésie de Calvin, mais qui s'était si parfaitement converti, qu'on pouvait le proposer pour modèle aux plus fervens catholiques. Dès que Nicolas Montier fut prêtre, il alla à Paris, où il fut, pendant quelque temps, dans l'église de Ste.-Opportune en qualité de chantre du chapitre. Il entra ensuite dans la communauté des prêtres qui desservaient l'hôtel-Dieu de Paris, d'où M. Hantraye, son compatriote et son ami, qui était alors curé d'Isigny, le rappela pour l'employer au salut des âmes, et pour remplir les fonctions de vicaire. Ce fut là qu'il commença ses courses apostoliques, prêchant et catéchisant dans divers lieux du diocèse d'Avranches. Il avait coutume de confesser avec l'étole et le surplis, conformément aux réglemens du dernier concile de la province, et de tenir un petit crucifix à la main, pour exciter les pénitens à la componction, à la vue d'un objet si touchant. La providence divine le fit entrer dans le séminaire épiscopal

d'Avranches, qui ne faisait que commencer sous l'épiscopat de M. de Froulai, qui en avait d'abord confié le soin à M. Gombert, curé de St.-Martin-des-Champs, si connu dans le même lieu par l'austérité de sa vie, par sa tendresse pour les pauvres et par son zèle pour le salut des âmes. Ce fut là que M. Montier fit voir qu'il était aussi propre à porter les ecclésiastiques à la perfection de leur état, que le commun des fidèles à la pratique des maximes de l'évangile. En 1675, il sortit du séminaire d'Avranches pour prendre possession de la cure de St.-Hilaire du Harcouet, où il montra le même zèle et la même piété. Il visitait ordinairement ses malades en surplis, quand il ne sortait point de son bourg ; et quand il allait les voir dans les villages, il portait son surplis et même une étole sur le bras, afin de n'administrer aucun sacrement que sous les habits dont le prêtre doit être revêtu dans ses fonctions. Il travailla vingt ans dans sa cure avec un zèle admirable ; alors il se démit de sa charge, sans cesser néanmoins de contribuer efficacement au salut des âmes. Etant allé prêcher le Carême aux Loges-Marchis, l'an 1700, il s'y fatigua tellement, qu'il ne put continuer sa station, et fut obligé à son retour de se mettre au lit, où il ne résista que six jours. Il mourut le second jour d'avril. C'est ainsi que, dans ce 17e. siècle, le diocèse d'Avranches fut illustré par des hommes également célèbres par la vertu et par la science.

CHAPITRE XVIII.

XVIIIe. SIÈCLE.

ROIS DE FRANCE.

Louis XV. Louis XVI.

ÉVÊQUES D'AVRANCHES.

Roland François de Querhoënt de Coetanfao, l'an 1700. César-le-Blanc, 1720. Pierre Jean-Baptiste Durand de Missi, l'an 1746. Raymond de Durfort Léobard, 1764. Joseph François de Malide, 1766. Pierre Augustin Godard de Belbeuf, 1774.

Dans ce siècle, comme dans les siècles précédens, le diocèse d'Avranches fournit sa part d'hommes instruits. Les Pontas et les Le Berriais s'acquirent une célébrité méritée. Jean Pontas naquit à St.-Hilaire du Harcouet; il fit ses études à Caen et les acheva à Paris. Il reçut les

[redacted]

ordres sacrés à Toul, et, trois ans après, il se fit recevoir à Paris docteur en droit civil et en droit canon. Il devint vicaire de la paroisse de Stᵉ.-Geneviève-des-Ardens, à Paris, dont était curé Jean Payen, originaire de St.-Martin, près Avranches. Pontas fut nommé ensuite sous-pénitencier de Paris, où il mourut l'an 1728, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

On a de lui plusieurs livres de piété ; mais un ouvrage qui fit beaucoup de bruit en son temps fut son grand dictionnaire des cas de conscience. Il reçut des félicitations de tous les savans de l'Europe ; car alors tous les hommes instruits faisaient un cours de théologie, que l'on appelait les hautes sciences. Son ouvrage était le meilleur qui eût paru en ce genre. Collet, qui puisait dans les bons écrits de son temps, le retoucha en quelques articles, et on le regarda comme un chef-d'œuvre.

M. Le Berriais naquit à Brécey, où quelques-uns de ses parens existent encore. Il se fit bientôt connaître par ses talens, et fut appelé pour faire l'éducation de Mʳ. Gilbert des Voisins, président à Mortier du parlement de Paris. Ce fut dans ce même temps, à Paris, que se déclara son goût pour l'horticulture, et il fit dès-lors concevoir des espérances, qu'il a plus que réalisées dans la suite. Il en fit une étude particulière et s'y appliqua entièrement. Il devint le premier agriculteur et le premier jardinier de l'Europe. Il fut aussi un botaniste distingué. Il ne se contentait pas de savoir le nom des plantes, de les cultiver, il en connaissait les vertus, en expliquait, avec la plus grande facilité et la plus grande bonté, la nature, la forme, les qualités et les usages. C'était en se promenant avec quelques amis à Avranches,

dans son jardin, qu'il donnait ses agréables leçons. Le traité des jardins du célèbre abbé Le Berriais fit oublier l'instruction sur les jardins fruitiers et potagers de la Quintinye, que l'on regardait depuis long-temps comme un excellent ouvrage.

On regrettera toujours son grand manuscrit, orné à chaque page des plantes qu'il expliquait et qu'il avait dessinées; la mort l'empêcha sans doute de le faire paraître. Il est entre les mains de personnes qui n'en connaissent probablement ni le mérite ni la valeur.

Le diocèse d'Avranches produisit encore Jacques Parrain, baron des Coutures, né à Avranches. Après avoir été officier dans sa jeunesse, il quitta les armes et se consacra à l'étude des sciences. Il se distingua par sa critique; il donna des commentaires sur la Bible, l'esprit d'Epicure, de Socrate, d'Apulée, et, en 1692, une bonne traduction du poète Lucrèce, avec des notes. Il mourut au commencement de ce XVIIIe. siècle, l'an 1702. Pierre Champion, jésuite, historien, né à Avranches, mourut l'an 1701. Nicolas Firmin, carme, connu sous le nom de père Pascal, également né à Avranches, mourut l'an 1704; il est auteur de plusieurs traités de théologie. Julien Bellaise, théologien, mourut en 1711. Son ouvrage sur les conciles de Normandie fut publié par Dom Bessin.

Féron, horloger à Paris, inventeur du quantième perpétuel, ancien et nouveau; d'un fusil vraiment original, avec lequel on peut tirer jusqu'à vingt coups par minute; d'un affût de canon.... naquit à St.-Laurent-de-Cuves.

Julien Dubourg-Leval, né en 1710, au Fresne-Poret,

près Sourdeval, d'une famille ancienne de cultivateurs, fit ses premières études au collége de Mortain, et les acheva à Rennes. Il s'appliqua principalement aux mathématiques et aux sciences physiques ; il fit des progrès rapides dans la géographie et l'hydrographie, et publia en 1765 « les connaissances préliminaires de la géographie. » Il composa d'autres ouvrages qui sont restés inédits.

François Richer, né à Avranches en 1718, avocat au parlement de Paris, fit un ouvrage qui a pour titre : *Traité de la mort civile.* Il a aussi rédigé la dernière édition des arrêts d'Augeard, et celle des lois ecclésiastiques de d'Héricourt, mises dans leur ordre naturel. M. Langlois, intendant des finances et conseiller d'état, aussi originaire d'Avranches, connaissant le mérite de François Richer, se l'attacha particulièrement. Adrien Richer, son frère, était historien. On lui doit un abrégé chronologique de l'histoire des empereurs, la vie des hommes illustres, comparés les uns avec les autres, depuis la chute de l'empire romain, jusqu'à nos jours ; un essai sur les grands événemens par les petites causes, ouvrage traduit en plusieurs langues ; enfin, l'histoire de nos plus illustres marins.

Jacques Henri Roupnel, né à Mortain en 1722, conseiller au parlement de Rouen, donna au public, en style pur et élégant, d'excellentes notes sur la coutume de Normandie. Boihineult, né en 1720, est auteur d'une bonne traduction des psaumes, avec des notes. Le Timonier Desartons, né à Avranches en 1748, composa le poème de la Louisiade et celui de Constantin-le-Grand ; les sujets étaient heureux. Dans ses poèmes d'un faible

mérite, on trouve parfois de la verve et même quelques éclairs de génie. Le Bourgeois de Heauville, grand doyen d'Avranches, donna d'excellentes règles pour la poésie. Hervé fut jurisconsulte ; et M. Cousin, docteur de Sorbonne, curé de St.-Gervais d'Avranches, a laissé manuscrits vingt volumes in-folio, de recherches curieuses sur l'Avranchin et les affaires les plus importantes qui se sont passées en France, de son temps.

On doit encore citer M. de Verdun de la Crenne, capitaine de vaisseau et major des armées navales. Il fit des voyages dans les mers du Nord, et rédigea, avec le chevalier de Borda, des observations astronomiques très-utiles aux navigateurs.

Ce seigneur se distingua aussi par sa piété. Il fonda à Avranches et il dota de 1200 francs de rente perpétuelle un établissement destiné à former des institutrices, qui se dévouent à soigner les malades au fond des campagnes, et à instruire les enfans de l'un et de l'autre sexe.

On vit aussi, dans le diocèse, des hommes d'une piété éminente. Pierre Barbot, prêtre, mourut en odeur de sainteté à Avranches. Jean Dubois fut regardé également comme saint. Il était curé de St.-Jean-de-la-Haize, et supérieur des missions. Jérôme de Bragelongne, prêtre, docteur en théologie, archidiacre d'Avranches, fils de Jacques de Bragelongne, conseiller du roi en tous ses conseils, et de Marie Memin, fut également célèbre par sa piété. Sa famille était originaire de Bourgogne. Il avait un air de bonté et de mortification extraordinaires. Il était surtout rempli de zèle et d'amour pour les pauvres et les malades. Il fut le restaurateur et le principal bienfaiteur de l'hôpital de St.-James,

où il résidait et où il est mort. Les pauvres y prient encore pour lui. Il faisait régulièrement la visite des églises de son archidiaconé. Le curé de chaque paroisse et les principaux habitans paraissaient devant lui ; il les interrogeait, écoutait leurs plaintes et leurs réclamations, et faisait une enquête de l'église et du cimetière. Au-dessous de chaque article était écrit ce qui suit : « Voilà ce qu'ont signé le curé et les principaux paroissiens du lieu (1) ».

A Tirpied, il trouva huit prêtres attachés à l'église paroissiale, et maître Bertrand Badier, acolyte titulaire de la chapelle de Notre-Dame-de-Crux. Il y en avait également huit à Carnet et dix à Pontorson. La paroisse du Luot avait pour curé Gabriel Briosne, bachelier de Sorbonne ; celle de Servon, Louis Auray, licencié aux lois, ancien grand-chantre et chanoine de l'église cathédrale d'Avranches ; et celle de Subligny, Nicolas Guard, bachelier de Sorbonne. En cette même paroisse était né Nicolas Masure, docteur de Sorbonne.

Louis Menard et Hervé Bagot, prêtres à St.-James, accompagnaient l'archidiacre dans ses visites. Dans la visite de 1708, il trouva Oresve, curé de St.-Martin-de-St.-James, établi dans le prieuré. Un incendie avait dévoré son église ; il n'en resta que les murailles et la tour ; elle ne fut point rétablie, parce qu'elle était trop petite. Ce curé eut un procès avec Charles Guiton. Il avait brisé les écussons des Guiton, qui étaient peints sur les vitraux de l'église de St.-Jacques ou du prieuré, et il en avait enlevé les pierres tombales. Cette famille, oubliée dans les bienfaits des rois de France, avait déjà eu

(1) Manuscrit de l'hôpital de St.-James, penès nos.

la douleur de voir une famille rivale briser ses bancs dans l'église St.-Martin, et avait été obligée de recourir à la justice. Elle fut encore défendue dans cette nouvelle violence, et le curé, à qui on l'avait conseillée, fut condamné à remettre les choses à leur lieu et place; mais les écussons ne purent être rétablis, parce qu'alors le secret de faire ces sortes de peintures sur verre était perdu (1).

L'abbaye de la Luserne produisit également, au commencement de ce XVIIIe. siècle, des hommes aussi distingués par leur rare vertu que par leurs grands talens. Jean Etheart avait été enfin nommé par le roi, pour gouverner l'abbaye de la Luserne, après trois ans de vacance; il en prit possession le 5 septembre 1700. Les louanges de cet homme de bien étaient dans la bouche de tout le monde. François Le Lerain, docteur de Sorbonne et vicaire-général de la congrégation de l'Etroite Observance de Prémontré, disait de lui qu'il avait rendu les plus grands services à son Ordre, et qu'il brillait parmi tous ses frères (2). Le successeur de Jean Etheart à l'abbaye de la Luserne, appelé Hyacinthe Jean des Noires-Terres, chanoine régulier de la même Observance, professeur de philosophie et de théologie, homme des plus instruits de son temps,

(1) Les procédés de la peinture sur verre ne sont plus un secret perdu. On peut voir, depuis quelque temps, dans l'église de St^{e}.-Elisabeth, à Paris, cinq beaux et grands vitraux ainsi exécutés, sous la direction de M. le comte de Noë, d'après les cartons de M. Abel de Pujol, et qui sont supérieurs de beaucoup à ce que faisaient nos pères. Ces vitraux sont un don de la ville de Paris.

(2) Quid mirum si ob præclara ejus in dilectam congregationem merita a rege sapientissimo remuneratore abbas nominatus sit Lucernæ, qui toto jamdudum lucebat in ordine et toti par erat prælucere ecclesiæ.

a laissé à la postérité un précis de sa vie. Voici comme il en parle : « Je me suis trouvé, à la prière de ses « enfans les religieux de la Luserne, chargé de com- « poser son éloge funèbre.... Cela me dédommagera « aussi de la perte que j'ai faite d'un ami avec qui « j'étais lié d'une union très-étroite depuis quarante- « six ans, en me représentant ses grandes actions et « ses vertus.

« Jean Etheart joignit, dans sa jeunesse, à l'étude « des sciences humaines et de la philosophie, où il « fit de grands progrès au collége d'Amiens, chez les « pères Jésuites, celle de la musique et de divers ins- « trumens. Il se trouva également avancé dans l'esprit « de piété, et chercha bientôt un asyle dans un mo- « nastère pour y mettre à l'abri son innocence. Le « maître des novices admira souvent en lui les fruits « prématurés d'une vertu solide, un air tout à la fois « gracieux et sérieux au-dessus de son âge, un silence « continuel, une si ardente charité envers tous ses « confrères, qu'il se chargeait souvent lui seul des « choses qui regardaient le devoir de plusieurs, pour « les soulager tous...... Ce fut son grand zèle à ne « prêcher jamais que la pure vérité des maximes chré- « tiennes et à les soutenir avec fermeté dans toutes « les occasions qui se sont présentées, qui le rendit, « comme l'on sait, si agréable au roi Louis XIV. »

Le père Le Lorain, vicaire-général, rendait le même témoignage de sa foi (1). Il se tint aussi un chapitre

(1) Avitæ patrum nostrorum doctrinæ impensè addictus ; studiorum magistros nec nova, nec novè loqui unquam permisit, id ratus verum quod vetus, id falsum id erroneum quod novum.

de la congrégation des réformés de l'Ordre de Prémontré l'an 1675, où il condamna, avec les autres pères, les erreurs des Jansenistes, et où il reçut les bulles des souverains pontifes Innocent X et Alexandre VII (1). Les religieux de la Luserne s'assemblèrent aussi, et certifièrent que jamais aucun d'eux n'avait enseigné quelqu'une des cinq propositions extraites du livre de Jansenius, qu'ils n'avaient jamais avancé ou soutenu cette doctrine, qu'ils souscrivaient au jugement du souverain pontife (2). Cette déclaration fut signée par Gilles Le Than, prieur ; Pierre Guerard ; Guillaume Raoul, sous-prieur ; Philippe de Marguerit ; Etienne Anctil, distributeur des aumônes ; Victor Roussin ; Denys Blin, proviseur ; Casault ; Nicolas Boscain, lecteur de philosophie ; Turpin, Dominique-le-Feuvre et Buffard, tous chanoines de l'abbaye de la Luserne.

« Jamais, continue Hyacinthe des Noires-Terres, « Jean Etheart n'eut une conduite moins sage, moins « prudente, moins animée de l'esprit de religion et « de charité. On sait à quelle extrémité de ruine et « de misère l'abbé commendataire, qui l'avait pré- « cédé, avait réduit la Luserne, cette ancienne maison,

(1) Nos enim omnes tanquam veri sanctæ romanæ catholicæ ecclesiæ filii constanter.... etc. Continuation des annales de Prémontré, par Hyacinthe des Noires-Terres.

(2) Nos infra scripti canonici regulares sanctissimæ Trinitatis de Lucerna congregationis antiqui rigoris Ordinis Præmonstratensis testamur nullum unquàm apud nos docuisse ullam è quinque propositionibus ab Innocentio X damnatis, prædestinationem physicam aut prædestinationem ante prævisa merita tenuisse, scientiam mediam, aut gratias sufficientes negasse, nullum denique a communi congregationis nostræ doctrina fuisse alienum. In quorum fidem has præsentes a singulis subsignatas et sigillo nostro conventuali communitas dedimus in prædicto nostro monasterio sanctissimæ Trinitatis de Lucerna, etc.

« autrefois si illustre en noblesse, et abondante en
« biens ; jusque-là que ce dernier abbé commendataire avait voulu en chasser les enfans pour substituer en leur place des étrangers, afin que s'en étant
« attribué tous les biens, il pût faire un simple bénéfice d'une abbaye si riche, si auguste et si considérable ; ce qui n'eût encore suffi qu'à peine pour
« contenter sa cupidité, et ce fut dont le roi prévint notre
« défunt abbé, rétablissant en sa faveur cette abbaye
« en règle. Vous trouverez, lui dit le roi, cette ancienne abbaye dans une étrange désolation ; mais,
« après tout, comptez sur ma bonté et sur ma protection pour l'intérêt de toutes les affaires qu'il vous
« conviendra d'entreprendre et de suivre selon le droit
« et la justice ; comme je fais fond moi-même, en
« vous nommant abbé de la Luserne, sur votre bonne
« foi, sur votre zèle, votre piété et votre savoir-faire,
« pour bientôt la remettre en son premier état, tant
« pour le spirituel que pour le temporel. Notre abbé
« n'eut pas plutôt pris possession de sa maison, qu'il
« rétablit par sa prudente et sage économie les bâtimens les plus ruineux et les affaires les plus désespérées, et renouvela l'esprit de St. Norbert, notre
« grand patriarche, dans toute sa rigueur. De là, l'exactitude et le bon ordre avec lequel vous y voyez encore présentement observer toutes choses, comme
« dans les temps que l'Ordre était dans son berceau :
« l'abstinence, le jeûne, le silence et la régularité.
« De là, l'empressement dans tous les religieux à se
« trouver au signal de la cloche, à tous les exercices
« de la communauté. De là, leur ferveur à chanter

« jour et nuit les louanges du Seigneur ensemble dans
« l'église. De là, l'esprit de retraite, de pénitence,
« d'union et de charité, que l'illustre défunt a laissé
« en dépôt, comme par testament, dans cette sainte
« maison. De là, ces belles et doctes conférences, ces lec-
« tures spirituelles et morales, qu'il a établies cer-
« tains jours de la semaine. De là, ces entretiens édi-
« fians qu'aux Dimanches et Fêtes notre vertueux abbé
« a continué de faire à la communauté, jusqu'à ce que
« ses forces aient été épuisées. De là, enfin, sa charité
« paternelle : on le voyait dans la maison visiter les
« malades quatre à cinq fois le jour, les consoler,
« récréer et divertir avec cet air gracieux, qui lui était
« si naturel. Il faisait enlever de sa table ce qu'on
« avait préparé pour sa bouche, pour ragoûter le ma-
« lade et fortifier le faible et le convalescent. Combien
« de fois voyant ses religieux fatigués de travail péni-
« ble, des confessions et prédications aux jours des Di-
« manches et des Fêtes, ou des voyages nécessaires pour
« le bien de la maison, les a-t-il obligés de prendre
« du repos, pendant qu'afin de les pouvoir soulager,
« lui-même avait la charité de se substituer jour et nuit
« en leur place aux exercices du chœur et de la com-
« munauté ! Il savait consoler et encourager ses reli-
« gieux ; aussi ils l'aimaient comme un tendre père.
« Les étrangers trouvaient en sa maison, comme dans
« la leur propre, tout ce qui était nécessaire à la vie,
« et s'en retournaient pleins d'admiration de sa préve-
« nance et de ses attentions. Il employa aussi les ou-
« vriers, pendant tout le temps qu'il fut abbé de la
« Luserne, pour leur donner à eux et à leur famille

« les moyens de subsister. Ces bâtimens rétablis et
« nouveaux, surtout ce beau cloître élevé par ses soins
« de fond en comble pour la troisième fois depuis la
« fondation de cette ancienne abbaye, ces lambris en-
« richis d'un si bel ordre d'architecture, qu'on voit de
« tous côtés ; ce tombeau renouvelé de l'excellent et
« noble abbé de la Bellière, un de ses prédécesseurs,
« qu'il s'était proposé pour modèle dans sa conduite et
« dans ses charités, et ces beaux ornemens que vous
« voyez déployés devant vous, tiennent un langage
« muet, mais éloquent, et annoncent son esprit de cha-
« rité pour tous les ouvriers, et son grand zèle pour
« l'entretien et la décoration de la maison du Seigneur.
« Mais qui pourrait peindre son amour pour les pau-
« vres ? Dans une extrême disette, où la communauté
« avait à peine le nécessaire, il voulut que les pauvres
« ne manquassent de rien, non pas même d'habits,
« dont il avait chez lui un magasin, et de remèdes en
« temps de maladie. Combien de fois ne l'a-t-on pas
« surpris et vu, dans le dessein qu'il avait de consoler
« en personne les pauvres qui réclamaient sa charité,
« les chercher à la porte du monastère, et là leur
« distribuer lui-même de sa main la meilleure par-
« tie de ce qui avait été présenté à sa table !

« D'autres fois il enlevait à ses propres besoins de
« l'argent, qu'il chargeait quelques personnes de piété
« de faire parvenir à des pauvres honteux, pour n'avoir
« d'autres témoins que Dieu seul de ses bonnes œuvres.

« Qu'un homme de ce mérite n'était-il immortel pour
« servir de perpétuel modèle de vertu ! Il s'attendait
« de perdre de jour en jour cette vie périssable et mor-

« telle ; il s'y préparait depuis long-temps, ainsi qu'il « l'écrivit à un de ses amis un mois avant le jour de son « décès. Il renouvela ses vœux avec une ferveur qui « toucha tout le monde, reçut les derniers sacremens, « et porta en triomphe la vertu jusques dans le « tombeau. »

Celui à qui on doit le récit de cette belle vie, Hyacinthe des Noires-Terres, fut nommé par le roi, le 24 décembre de l'an 1712, pour lui succéder ; le souverain pontife approuva ce choix. On doit à ce savant divers ouvrages (1), et quelques pièces de vers.

Voici quelques strophes d'une ode latine, qu'il composa en l'honneur de son vertueux prédécesseur, et qui représente parfaitement la situation de l'abbaye de la Luserne :

Ut poli monstres iter, et sodales
Dirigas, ingens Ludovicus unum
Plurimos inter, placitis Lucernæ
Præficit oris.

Incolæ discunt, alacris voluptas
Occupat mentes : hilari loquela
Principis laudes propriumque donum
Tollere certant.

Saxa jucundum sonuêre carmen,
Omnibus plaudit tua sylva ramis ;
Nomen et pulchrum Driades puellæ
Cortice scribunt.

(1) Je possède un volume trouvé à la Luserne, composé par lui, où il y a des sermons, des pièces de vers, des thèses de philosophie, des relations de ce qui s'était passé de son temps dans les chapitres généraux de son Ordre, etc.

Montis exultant juga summa, pratum
Floribus ridet, geminique rivi
Lympha decurrens recreat jocoso
Murmure valles.

Ce savant abbé conduisit ses religieux dans les sentiers de la vertu ; il annonçait la parole de Dieu dans les églises voisines avec un succès extraordinaire. On n'en a pas encore perdu entièrement le souvenir. Son successeur fut Jean-Baptiste Pelvé ; ensuite Pierre René Cuvigny, à qui nous devons beaucoup de renseignemens sur la fondation de son abbaye ; un autre appelé Dutot, de Caen, et enfin Bernardin Gautier de Lespagnerie, qui fut le dernier abbé de ce monastère (1).

L'abbé de la Luserne jouissait dans ces derniers temps d'un revenu de 4,193 l. 6 s. ; le fief de la Luserne lui rapportait, tous les ans, 201 demeaux de froment, 202 d'avoine, 14 gélines et 10 pains ; les halles et le marché d'Avranches, 800 l. Les religieux avaient un revenu de 5,441 l. 2 s. 8 d. Les moulins de l'abbaye étaient affermés pour 340 l., avec trente ruches de seigle et cinq livres de sucre.

Le tiers lot pour les charges de l'abbaye était de 6,110 l. 13 s. 2 d. L'abbé avait la moitié des dîmes de St.-Pierre-Langers, affermées pour 120 ruches de seigle, 60 d'avoine, et 700 bottes de paille.

Les religieux étaient obligés d'acquitter trois messes, tous les jours, dont la première, par ancienne réduc-

(1) L'auteur du Neustria pia en compte de plus : Geoffroi-le-Bouclier, Marin de Cauroy ou de Cauron, Ivelin et Michel ; mais on ignore le temps où ils ont vécu.

tion, pour les fondateurs; la seconde, en l'honneur de la Vierge, et enfin la grand'messe conventuelle. Ils célébraient, tous les ans, trois services solennels pour les bienfaiteurs, 21 messes pour les seigneurs de St.-Pierre-Langers, 15 pour un seigneur Ponfoul, et 56 pour d'autres particuliers.

Cette communauté, qui était ordinairement composée de 15 à 18 religieux, tant prêtres qu'étudians en philosophie et théologie, fut réduite dans ces derniers temps à 7 religieux, parce que ce séjour était fort mal sain, étant dans un fonds humide et marécageux, entouré de toutes parts de bois et de coteaux. « Les maladies y « régnaient depuis près de 40 ans, dit un religieux de « la Luserne, nommé Fellecoq, procureur de cette « abbaye en 1766, lorsque le dernier abbé a entrepris « de dessécher un marais, de détourner une rivière, de « pratiquer des canaux souterrains, d'aplanir une mon-« tagne qui, en masquant la maison, y concentrait un « air empesté. Ces travaux ont été si heureux, qu'au-« jourd'hui les chanoines jouissent de la santé la plus « parfaite (1). »

Quand la révolution arriva, ils avaient tous une conduite régulière, et se retirèrent, chacun, dans sa commune respective, avec des biens mobiliers que le gouvernement leur distribua (2).

On ne doit point encore oublier un doyen du chapitre d'Avranches, élu l'an 1704, aussi distingué par sa piété que par ses talens. Gabriel Artur de la Villarmois, d'A-

(1) Manuscrit de l'abbaye de la Luserne, penès nos.

(2) C'est à tort qu'un savant antiquaire de ce département les a accusés d'inconduite.

vranches, établit en cette ville une école de frères de la doctrine chrétienne, et leur procura un logement commode. Cette institution exerça une salutaire influence; le spectacle des vertus, du bonheur, qui régnaient parmi les élèves, frappa les esprits. C'est quelque chose que d'inspirer à une génération tout entière l'amour de Dieu et l'amour des hommes. Mieux vaut contenir ou prévenir les mauvais penchans par le catéchisme, que de les réprimer par les gendarmes et par les prisons. La philosophie, a dit Montesquieu, n'arrête que les bras; c'est la religion qui arrête le cœur. M. Artur, jaloux d'encourager l'étude des sciences, enrichit la bibliothèque du chapitre aux dépens de la sienne, et il assura un traitement au bibliothécaire. Cet homme vénérable fut doyen pendant près de cinquante-sept ans. Il vit bien passer des évêques à Avranches. Le premier qui succéda à Huet, se nommait Roland François de Coetanfao (on prononce Coëttenfaût), originaire de Bretagne. On lui doit l'établissement de l'adoration perpétuelle du St.-Sacrement; on doit aux supérieurs de son séminaire celui de la congrégation en l'honneur de la Ste.-Vierge et de St. Louis de Gonzague, dans le collége d'Avranches. Un de ces prêtres, d'un mérite distingué, appelé Gabriel de la Robichonnière, fonda le séminaire de la Garlière, d'où sont sortis tant de grands prédicateurs.

L'évêque, l'an 1713, alla à Ducey voir M. et Mme. de Montgommery (1). Un petit infirme, qui vécut en jupe, fut le dernier rejeton de cette célèbre famille (2). Au

(1) Manuscrit de M. Cousin.
(2) Chartrier de M. de Guiton.

commencement de l'administration de ce prélat, Philippe de France, duc d'Orléans, vint camper à Pontorson, avec 8,000 hommes, pour protéger les côtes de Bretagne et de Normandie. Ce prince, qui était comte de Mortain et qui fut régent du royaume, se rendit au Mont St.-Michel avec une suite nombreuse.

Etienne Texier de Hauteteuille en était encore abbé commendataire. Il eut pour successeur Jean Frédéric, baron de Bebenbourg, chancelier de l'Electeur de Cologne et son principal ministre ; ensuite Charles Maurice de Broglie. Celui-ci, à l'imitation de son prédécesseur, allemand de nation, qui avait choisi pour son grand-vicaire et son représentant au Mont St.-Michel le prieur de cette abbaye, lui confia les mêmes pouvoirs. Mais bientôt il voulut user de tous ses droits, et ôta aux religieux le pouvoir de nommer aux bénéfices. Bien loin de se soumettre aux ordres de leur supérieur, qui intervint, et de leur abbé, alors en grande recommandation à la cour, ils nommèrent à toutes les cures qui vinrent à vaquer. Le conseil-d'Etat les condamna ; mais M. de Broglie se laissa fléchir, et consentit, l'an 1749, à une transaction : « Il laisse auxdits prieur et religieux du Mont « St.-Michel la présentation aux cures de St.-Pierre du « Mont St.-Michel, de St.-Pierre-de-Boucey, de Curey, « de St.-Sulpice-de-Macey, de Servon, de Notre-Dame « d'Ardevon, de St.-Pierre d'Huisne, de Beauvoir, de St.- « Martin-des-Pas, de la chapelle Hamelin, de Genêt, « de St.-Michel-des-Loups, et de Bays ou Bacilly (ce « qui compose en tout treize bénéfices dans le diocèse « d'Avranches). Notre-Dame de Pontorson et toutes les « autres cures dépendantes de ladite abbaye furent

« laissées à la seule présentation de l'abbé (1). »

M. l'abbé de Broglie demanda aussi aux religieux de veiller à la sûreté des prisonniers détenus dans leur couvent, dont les prisons n'étaient pas solides. Cependant ils n'étaient pas tenus aux réparations de ces prisons, depuis que M. le baron de Karq, prédécesseur de M. de Broglie, en avait été chargé par la condition du troisième lot qu'il possédait. Cette charge avait passé à l'abbé de Broglie lui-même, au moyen d'une somme de 20,000 l. qu'il avait reçue des héritiers de son prédécesseur ; mais il était puissant et riche, et c'était une grande recommandation. Voici les revenus de l'abbaye dans ce temps, tirés d'un manuscrit : « L'abbé de Bro-« glie, abbé commendataire du Mont St.-Michel, « jouissait d'un revenu net de 18,000 l. ou de 27,000 l., « avec les charges ; celui des religieux était de 19,331 l. « Ils devaient être vingt-quatre, et ils payaient chaque « année 50 l. de rente au chapelain de St.-Sever dans « l'église cathédrale d'Avranches, 9 l. au doyen de la « même église pour droit d'aumusse, 4 l. au prieur de « St.-Jean-le-Thomas, 72 l. pour les gages de trois portiers « du château, 200 l. pour la réception des pauvres ecclé-« siastiques et religieux mendians auxquels ils don-« naient des billets pour aller à l'auberge, 2,000 l. pour « la réception des hôtes étrangers, et quelques autres « petites rentes (2) ».

L'évêque d'Avranches confirma dans sa ville épiscopale la réunion du prieuré de Moutons à l'abbaye d'Avranches.

(1) Manuscrit du Mont St.-Michel, penès nos.

(2) Gros registre de tous les revenus du diocèse d'Avranches.

A la mort de Marie de Beaux-Oncles, prieure de Moutons, et de Susanne de Froulai, qui gouvernait le couvent d'Avranches, Huet avait fait nommer une supérieure générale des deux monastères ; c'était Marie-Magdeleine de Madaillan de Montataire, religieuse de la Ste.-Trinité de Caen. Elle fit sa résidence à Avranches, appela auprès d'elle les religieuses de Moutons, et voulût que son monastère portât le nom de Prieuré de Moutons. Elle mourut l'an 1704. Marie de Servon, originaire de Bretagne, religieuse de St.-Sulpice de Rennes, fut appelée ensuite par M. de Coetanfao, et nommée pour la remplacer.

Pendant son gouvernement, le prieuré de St.-Michel-du-Boscq vint à vaquer par le décès de sœur Cécile d'Arclays de Montamy. Elle présenta, suivant l'ancien usage, au marquis de Rothelin, baron de Varenguebec, deux de ses religieuses, pour en nommer une à son choix. C'étaient sœur Marguerite Piton, et sœur Catherine Dubois, fille du marquis de St.-Quentin. Le marquis refusa, et en nomma une autre. L'évêque de Coutances, qui était son parent, refusa également les provisions du prieuré de St.-Michel-du-Boscq. Plusieurs seigneurs se transportèrent inutilement au château de Brécey, où se trouvait alors l'évêque : ce furent Gabriel Philippe Dubois de St.-Quentin, prêtre ; Nicolas Lurienne, prêtre, chapelain dans l'église cathédrale d'Avranches ; Pierre Auger, doyen de Mortain, dont il est dit dans les registres de l'église de Mortain, qu'il devait donner à dîner les jours de Pâques et de Noël aux officiers du chœur, et qu'il devait également un repas au prédicateur du Carême ; et enfin Jean-François

Pitheard, écuyer, seigneur de St.-Jean (1).

L'abbesse de Moutons fut obligée d'intenter un procès au baron de Varenguebec, qui demeurait à Paris. Pendant ce temps, la dame de St.-Quentin établit Jean Duchemin son procureur, pour prendre possession de St.-Michel-du-Boscq. Il y fut mis opposition par une dame nommée Delery, qui y était entrée ; elle leur ferma la porte. La religieuse Marguerite Piton, ayant obtenu de l'archevêque de Rouen des provisions, se transporta à son tour, avec un notaire, à St.-Michel-du-Boscq. Laissons parler l'homme de loi. « S'est présen-
« tée devant la porte de l'église du prieuré dame Pi-
« ton De Fligny..., et après que ladite dame et nous
« notaire avons clenché la porte, nous l'avons trouvée
« fermée et barrée, sans qu'on ait voulu nous l'ouvrir...
« avons néanmoins fait lecture à haute et intelligible
« voix du visa, et à laquelle prise de possession per-
« sonne ne s'est opposé.... ensuite nous nous sommes
« transportés au parloir, et après avoir sonné la cloche,
« serait venue une demoiselle à nous inconnue, laquelle
« n'a voulu dire son nom... et nous a répondu que les-
« dites dames religieuses sont en retraite, et, ce fait,
« s'est présentée noble dame Geneviève Besnard de
« Maisons, prieure de St.-Michel-du-Boscq, laquelle
« a déclaré protester de nullité... ayant pris posses-
« sion il y a plus d'un an par la nomination dudit sei-
« gneur de Rothelin (2)... »

C'est ainsi que trois ou quatre religieuses se disputaient ce petit prieuré. Marie de Vassy succéda à Marie

(1) Registre des revenus de l'église de Mortain, penès nos.

(2) Manuscrits de l'abbaye de Moutons, penès nos.

de Servon. Dans ce temps, le revenu de leur abbaye se montait à la somme de 2,687 liv. ; savoir : treize métairies, affermées pour le prix de 1,910 liv. ; les dîmes du Mesnilthébault, 200 liv. ; rentes, 297 liv. ; un moulin dans la paroisse de Moutons, affermé 130 liv. ; une terre dans celle de Tournay, diocèse de Bayeux, 150 liv. ; les réparations et frais divers se montaient à 1,215 liv. ; il ne leur restait que 1,472 liv. Il y avait dans la communauté vingt religieuses, quatre sœurs converses, quatre domestiques. Cette communauté était pauvre et endettée. Tel fut le compte que rendit noble dame Marie de Vassy. Marie Angélique Le Fournier de Vargemont lui succéda ; elle était originaire de la ville d'Amiens. Elle arriva à Avranches le 8 octobre 1749, et mourut le 23 novembre 1755, à l'âge de 52 ans. Le roi nomma alors madame Faouc de Jucoville, religieuse de l'abbaye de Cordillon, au diocèse de Bayeux. Elle n'accepta point, et Sa Majesté nomma madame de Pierrepont, religieuse de l'abbaye de la Ste.-Trinité de Caen. La dernière abbesse qui gouverna l'abbaye de Moutons, se nommait sœur de Coëtlogon ; et quand la révolution dispersa les religieuses, sœur Magdeleine Ponfoul était prieure ; sœur de Camprond, sous-prieure : les autres se nommaient sœurs Goret de la Grandrivière, Regnault, Dubreul, Richer, Marie Anne Nicolle, Hélène Baillon, Charlotte le Boucher, Louise De Bordes, Marie Gauquelin, Esther Gauquelin, Françoise De Bordes, Elisabeth Des Hayes, Claire Pouilly et Marie Le Monnier (1).

(1) Manuscrits du chartrier de M. le curé d'Avranches.

L'abbaye Blanche fut gouvernée, après Marie Magdeleine Marin[1], par Geneviève de la Roque et une demoiselle Geraldin. Cette abbaye avait un revenu de 4,546 liv. 3 s. 3 d. Il y avait 18 religieuses et neuf sœurs converses. Madame de Lesquen en fut la dernière abbesse.

M. de Coetanfao mourut l'an 1719, et eut pour successeur César Le Blanc, fils de Louis Le Blanc, maître des requêtes de l'hôtel du roi, et frère de Claude Le Blanc, secrétaire-d'Etat du département de la guerre, sous la régence du duc d'Orléans. Il fut sacré à l'hôtel des Invalides, à Paris, le 1er. mai 1720, par l'archevêque de Rouen, son oncle, assisté des évêques de Nantes et de Clermont, en présence de plus de trente prélats, et avec le plus grand appareil.

C'était le père Massillon qui était alors évêque de Clermont. L'année suivante, il fut nommé abbé commendataire de Savigny. Après la mort de François Marie de la Vieuville, le roi avait nommé Toussaint de Forbin cardinal de Janson, qui, étant décédé l'an 1713, eut pour successeur un prêtre de Séez, nommé François Gautier, ambassadeur du roi en Angleterre.

Massillon lui succéda. Ce célèbre prédicateur dut à son mérite les bienfaits de son roi. Il n'avait de bénéfice que celui de l'abbaye de Savigny, qui lui valait 22,000 liv., et les charges pouvaient monter à 4,200 liv. Il possédait, dans le diocèse d'Avranches, le pré et l'étang de la Forge, les dîmes du Teilleul, de Virey; la ferme, les prairies, les fiefs, les rentes et les dîmes de Brécey; la dîme et le fief de Moidrey, la dîme de Sourdeval, le moulin de la Bite et celui du Prey, le moulin

Gisland, la ferme du Désert, les prairies de la Lande de la Potinaye, les fiefs aux environs de la forêt de Normandie et dans les bois de Marcilly, le fief Veuval, les terres et les dîmes de Champservon, le fief Pabren, l'herbage derrière le logis abbatial et le grand jardin, le droit de pêche et quelques arpens de bois dans la forêt de Savigny (1).

Voilà le compte qu'il rendit dans l'assemblée générale du clergé de France. A cette époque la ferveur régnait encore dans son abbaye. A deux heures du matin, on disait Matines de la Vierge ; après quoi on faisait la méditation et on disait Matines canoniales. A six heures, Prime; on allait ensuite au chapitre, où on lisait le Martyrologe, un chapitre de la règle de St.-Benoît, et on y chantait les prières accoutumées. A neuf heures, on chantait Tierce, la Messe de communauté et Sexte ; à onze heures, on chantait encore None ; suivait le repas, pendant lequel on faisait une lecture de l'Écriture-Sainte et de quelque livre de piété. A quatre heures, les religieux chantaient Vêpres ; à cinq heures, ils allaient au réfectoire, et y entendaient encore une lecture pendant leur repas. A six heures, la communauté se rendait au chœur ; pendant un quart d'heure on y faisait une lecture de St. Bernard ; on chantait Complies ; on méditait quelques instans, et ensuite chaque religieux se retirait pour prendre quelque repos. Il y avait dix-huit religieux, dont les revenus montaient à 10,468 liv. 12 s. 6 d. Ils en employaient 2,200 en

(1) Manuscrit de Massillon, tiré du chartrier de Savigny, penès nos.

aumônes, et 650 à exercer l'hospitalité envers les étrangers. Ils avaient outre cela diverses charges (1).

Massillon mourut, plein de jours et de mérite, à près de quatre-vingts ans. Il eut pour successeur dans son abbaye François Odet d'Aydie. La même année que Massillon fut nommé abbé de Savigny, Henri-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille, fut nommé abbé de Montmorel. Il succéda à François de Beauvais. On connaît les vertus de ce pieux évêque et son dévouement sublime. L'abbaye de Montmorel lui rapportait 8,077 liv. de revenu, mais il y avait des charges; et ses religieux, qui devaient être au nombre de dix-huit, jouissaient de 5,009 liv. avec aussi quelques charges. Jean-Baptiste Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, fut encore abbé commendataire de Montmorel. De Pontevés clôt la liste de ces abbés. Il était chanoine et comte de St.-Victor-de-Marseille, vicaire-général du diocèse de Mâcon, et aumônier de madame Adélaïde de France (2).

L'évêque d'Avranches mourut le 13 mars 1746; il avait administré son diocèse l'espace de 26 ans. C'est lui qui réforma le Bréviaire dont nous nous servons aujourd'hui, et qui adopta le Rituel de Rouen, en tout ce qui n'était pas contraire, comme il en avertissait dans son mandement, aux usages et aux réglemens du diocèse d'Avranches (3). Il eut pour successeur Pierre Jean-Baptiste Durand de Missi, docteur en théologie de la sacrée Faculté de Paris. Ce prélat donna aux Eudistes la

(1) Manuscrit d'un religieux de Savigny, appelé F. P. M. Bonnet, prieur de l'abbaye de Savigny, penès nos.

(2) Manuscrit de Montmorel.

(3) Voyez les manuscrits du d. Cousin.

direction d'un vaste séminaire qu'il fit bâtir. Ce fut lui qui établit la coutume de distribuer des prix dans le collége d'Avranches, à la fin de chaque année, pour encourager les élèves. Sans cesse occupé de son diocèse, il y fixa constamment sa résidence. Le mardi 3 avril 1764, de grand matin, on apprit à Avranches la nouvelle de sa mort ; il décéda à son château de Missi, à trois lieues de Caen.

Voici comment s'exprimaient ses chanoines en annonçant sa mort :

« La mémoire de ce que monseigneur de Missi a « fait, s'est retracée dans tous les esprits, et le récit « de ses rares qualités a fait le sujet de toutes les con- « versations. On s'est rappelé à l'envi l'innocence de « ses mœurs, la régularité de sa conduite, la droiture « de ses intentions toujours portées vers le bien, sa « délicatesse de conscience, sa sensibilité sur les mi- « sères de son peuple, son empressement à soulager « toute espèce d'indigence, les secours qu'il a fournis « dans toutes les communautés de cette ville, sans les- « quels elles étaient prêtes à succomber. L'abondance « de ses largesses pour la décoration de son église ca- « thédrale, ou le don qu'il a fait d'ornemens riches, « de vases précieux, sera pour nos neveux, d'âge en « âge, un monument éternel de sa piété et de sa reli- « gion. On a publié avec complaisance la sincérité de « son attachement à la vraie doctrine de l'église, son « amour tendre et filial pour cette mère commune des « fidèles, sa douceur dans le gouvernement de l'église « particulière confiée à ses soins, son attention scru- « puleuse à n'admettre dans le sanctuaire, ou à ne con-

« fier l'exercice des fonctions saintes qu'à ceux qu'une « capacité reconnue et des mœurs éprouvées en ren- « daient dignes ; on s'est rappelé enfin tant d'autres « vertus chrétiennes et épiscopales dont parle l'apôtre « à son cher Timothée, et on s'est écrié : *nous som- « mes donc privés pour toujours de notre tendre « père !...* »

M. l'abbé Raimond de Durfort-Léobard, aumônier du roi, fut sacré évêque dans la chapelle du château de Versailles, et il prit possession de son évêché par procureur, le 27 novembre 1764 ; il députa pour cet effet Louis-Philippe de St.-Germain, seigneur de Parigny, archidiacre, grand-vicaire et official d'Avranches.

Ce prélat écrivit de Tours un mandement à son clergé et à ses diocésains, ordonnant des prières publiques pour l'âme du dauphin ; c'était le 24 janvier 1766 : « qu'il est « affligeant pour nous de n'avoir que des larmes à ré- « pandre pour la première fois que nous avons occasion « de vous faire entendre notre voix ! Mais comment pour- « rions-nous les arrêter depuis la nouvelle du malheur « affreux que nous éprouvons avec le meilleur des « rois !..... »

La même année, au mois de mai, on apprit qu'il avait été transféré à l'évêché de Montpellier. Le roi lui donna pour successeur M. de Malide, né à Paris, fils de Louis de Malide, capitaine aux gardes françaises, brigadier des armées du roi ; et l'an 1774, il fut également transféré à Montpellier. Avranches versa des larmes abondantes quand on apprit son change-

ment (1). Il était jeune et donnait de grandes espérances. Il avait autrefois accompagné à Rome le cardinal de Rochechouart dans son ambassade auprès du St.-Siége, où il connut Jean Braschi, qui devint pape sous le nom de Pie VI. Ce souverain pontife se souvint de l'amitié intime qui régnait entre eux, et lui écrivit une lettre où il lui donna des marques de la plus grande estime et du plus sincère attachement.

Enfin, le dernier évêque d'Avranches fut M. de Belbeuf, fils de Pierre Godard, chevalier, seigneur, marquis de Belbeuf; et d'Augustine-Helène Le Pelletier, de St.-Gervais-d'Avranches. A son sacre assista M. de Malide.

Pendant son épiscopat, l'empereur d'Allemagne, Joseph II, passa par Avranches; Charles X et Louis-Philippe vinrent visiter le Mont St.-Michel; mais laissons raconter le voyage de ce dernier à madame de Genlis, gouverneur de Louis-Philippe, alors duc de Chartres, aujourd'hui roi des Français.

« Pour arriver au Mont St.-Michel, dans de certains
« temps, et le plus communément, il faut saisir le mo-
« ment de la marée, où la mer abandonne cette plage;
« mais dans le moment où nous étions en marche, la mer
« s'était retirée depuis quelques heures. Nous arrivâmes
« à la nuit tout-à-fait fermée : c'était un spectacle sur-
« prenant que les approches de ce fort au milieu de la
« nuit, sur cette terre sablonneuse et nue, avec des
« guides portant des flambeaux et poussant des cris hor-
« ribles pour nous faire éviter des trous profonds et des

(1) Manuscrit du docteur Cousin.

« endroits dangereux, de manière qu'il fallait faire mille
« et mille détours avant d'arriver. On voyait de très-près
« ce fort qui était tout illuminé, dans l'attente des princes ;
« on croyait qu'on y touchait, et l'on tournait toujours
« sans l'atteindre. Nous entendions un bruit lugubre de
« cloches qu'on sonnait en l'honneur des princes, et cette
« triste mélodie ajoutait beaucoup à l'impression mélan-
« colique que nous causaient tous ces objets nouveaux.
« C'est bien de ce château qu'on peut dire qu'il est posé

« Sur un rocher désert, l'effroi de la nature,
« Dont l'aride sommet semble toucher les cieux.

« En effet, son élévation est prodigieuse ; on ne
« peut s'en faire une idée. Son aspect est très-imposant
« par ses tours, ses fortifications et son architecture
« gothique, qui le rend plus vénérable. Nous entrâmes
« d'abord dans une citadelle, où des gens du lieu, habillés
« en soldats, et avec des fusils, attendaient mes élèves.
« C'est une cour protégée par de petits forts, où est
« encore aujourd'hui le corps-de-garde, et où l'on dé-
« posait toute espèce d'armes, qu'on pouvait avoir sur
« soi ; on passe encore sous deux autres portes et dans
« une autre cour, et l'on arrive enfin au bas de la rue,
« où sont quelques auberges.

« On n'envoyait dans cette forteresse des troupes
« qu'en temps de guerre ; mais, en temps de paix, c'était
« le prieur qui était commandant du fort. Après avoir
« passé la citadelle, nous entrâmes dans la ville, qui
« était très-petite et fort pauvre. C'est une longue rue
« extrêmement étroite, qui va toujours en montant et

« en tournant, et dans laquelle on ne peut aller qu'à
« pied. »

Il y en a encore une autre petite, large de trois pieds, ou environ, dans laquelle on entre par une voûte, sous l'autel du chœur de l'église. On peut la suivre pour arriver au château ; mais il est plus commode de s'y rendre par l'autre rue, ou en se promenant sur les remparts. Bientôt, à l'extrémité de ces deux rues et de ces remparts, on trouve « des escaliers très-raides et très-hauts ;
« il faut monter environ quatre cents marches. De temps
« en temps on trouvait des repos ; c'est-à-dire, de petites
« esplanades remplies d'herbages et de ronces, et allant
« toujours en montant. Cette grimpade est la chose la
« plus fatigante qu'on puisse imaginer ; nous étions tout
« en nage, quoiqu'il ne fît pas chaud. »

Alors on arrive à la porte du château, flanquée de deux tourelles ; on monte ensuite au corps-de-garde, que l'on traverse, et l'on parvient à la porte de l'abbaye, où l'on trouve bientôt la salle des Chevaliers, bâtie au commencement du XIIe. siècle. On monte ensuite à l'église.

« Après avoir traversé l'église, il fallut encore monter
« un escalier qui nous conduisit aux appartemens, qui
« sont grands et propres. Au-dessus de ces logemens, il
« y avait encore quatre cents marches qui menaient à un
« belvéder placé au sommet de ce fort.

« L'air y est très-vif, mais sain ; on buvait de l'eau
« de citerne, qui n'était pas mauvaise. L'hiver y est ex-
« trêmement rigoureux et commence avec l'automne ;
« il n'y fait jamais chaud. Quelques maisons de la ville
« ont de très-petits jardins ; et quelques habitans, des
« vaches. Mais les religieux étaient obligés de prendre

« ailleurs leurs provisions, même du pain ; parce qu'à « cause de la cherté du bois, on n'en faisait point au « Mont St.-Michel.....

« Après la messe, nous parcourûmes toute la mai- « son ; nous vîmes une énorme roue, au moyen de la- « quelle, avec des câbles, on montait par une fenêtre « les grosses provisions pour le château ; on attachait « ces provisions sur la grève avec des câbles qui tiennent « à une grande roue posée dans l'intérieur du fort, à « une ouverture de fenêtre ; et la roue, en tournant, hisse « et enlève tout ce qui est attaché au câble.

« Je questionnai les religieux sur la fameuse cage de « fer ; ils m'apprirent qu'elle n'était point de fer, mais « de bois, formée avec d'énormes bûches, laissant entre « elles des intervalles à jour, de la largeur de trois à « quatre doigts. Il y avait environ quinze ans qu'on n'y « avait mis de prisonniers à demeure ; car on y en met- « tait assez souvent (quand ils étaient méchans, me « dit-on) pour 24 heures, ou deux jours, quoique ce « lieu fût horriblement humide et malsain..... Alors « mademoiselle et ses frères se sont écriés qu'ils au- « raient une joie extrême de la voir détruire. A ces mots, « le prieur nous dit qu'il était le maître de l'anéantir, « parce que M. le comte d'Artois (Charles X), ayant « passé quelques mois avant nous au Mont St.-Michel, « en avait positivement ordonné la démolition...... Pour « y arriver, on était obligé de traverser des souterrains « si obscurs, qu'il y fallait des flambeaux ; et, après avoir « descendu beaucoup d'escaliers, on parvenait à une af- « freuse cave, où était l'abominable cage. J'y entrai avec « un sentiment d'horreur... M. le duc de Chartres, avec

« une force au-dessus de son âge, donna le premier coup
« de hache à la cage.......

« Je n'ai rien vu de plus attendrissant que les trans-
« ports et les acclamations des prisonniers pendant cette
« exécution. C'était sûrement la première fois que ces
« voûtes retentissaient de cris de joie. Au milieu de tout
« ce tumulte, je fus frappée de la figure triste et conster-
« née du suisse du château, qui considérait ce spectacle
« avec le plus grand chagrin. Je fis part de ma remarque
« au prieur, qui me dit que cet homme regrettait cette
« cage, parce qu'il la faisait voir aux étrangers. M. le
« duc de Chartres donna dix louis à ce suisse, en lui
« disant qu'au lieu de montrer à l'avenir la cage aux
« voyageurs, il leur montrerait la place qu'elle occupait...

« Je fus charmée d'avoir vu ce lieu si triste, mais sin-
« gulier, ce château amphibie, rejeté tour-à-tour par
« la terre et par la mer; car ce Mont est, pendant
« une partie du jour, une île isolée au milieu des
« flots, et, pendant l'autre partie, il se trouve posé sur
« une vaste étendue de sable aride. »

Le collége d'Avranches fut aussi bâti pendant l'épiscopat de M. de Belbeuf, par la libéralité des Avranchinais. L'an 1780, l'évêque posa la première pierre du pont Gilbert, reconstruit sur la Sée. Les chanoines se proposaient de réparer à neuf le chœur de la cathédrale, qui menaçait ruine.

Voici les noms des chanoines qui, en 1780, composaient le chapitre d'Avranches :

MM.

De St.-Germain, doyen, prébende qui valait 700 livres;
Denis, chantre;
Fourny, chanoine de Tanis, trésorier;
De Brigeat, chanoine de Braffais, archidiacre;
Mariette, chanoine de St.-Léonard;
Autin, chanoine de Noirpalu;
Hericey, chanoine de Binthin;
Venard, chanoine de Monceaux, au Val-St.-Père;
Loivet, chanoine d'Agon;
Dauguet, chanoine de la Lande, au Val-St.-Père;
De Baudreville, chanoine de Villiers, deux tiers des grosses dîmes de cette paroisse, ou 339 livres;
Allain, chanoine de Plomb;
Bastard, chanoine de St.-Osvin;
Tesnière, chanoine, pénitencier;
De Gouvets, chanoine de Rouffigny;
Corbin, chanoine;
Serel, chanoine de St.-Gervais;
Sebert, chanoine de St.-Jean;
De Gaalon, chanoine du Pontaubault; cette prébende valait 71 l. 2 s. 4 d.
Anquetil fut aussi élu chanoine.

Voici les noms des six vicaires de la cathédrale :

MM.

Raulin ;
Masson ;
Fildesoye, prêtre, chanoine de St.-Quentin et chapelain de St.-Maur ;
Massue, chapelain de St.-Louis ;
Theault, chapelain de la Magdeleine ;
Josseaume, chapelain de St.-Etienne.

Ces six vicaires devaient au chapitre des rentes pour leurs maisons ; le premier devait.

le premier devait. .	1 l.		
Le second.	0	1 s.	
Le troisième	0	0	9 d.
Le quatrième.	0	1	6
Le cinquième.	0	7	0
Et le sixième	0	0	6. (1).

Un homme, pour sa maison située dans la rue du Pot-d'Etain, devait au chapitre 6 l. et 1/2 millier d'épingles. Il y avait un fief à St.-Jean-de-la-Hèze, qui lui rapportait, tous les ans, 6 raseaux de froment, 5 gélines et 30 œufs ; un autre à Montviron, 6 gélines et 60 œufs ; ailleurs, on lui devait 19 s., 1 géline, 2 chapons et 10 œufs. A la fin de l'année, le trésorier apportait au chapitre 250 œufs. Les chanoines, les vicaires et les archidiacres avaient pour tout revenu 17,050 l. C'était

(1) Registre des revenus du chapitre d'Avranches, chez M. Bigot, à Brécey.

le chapitre le moins riche du royaume ; néanmoins, dans l'inventaire ou état des titres du clergé d'Avranches (1), on voit des sommes immenses qu'il avait fournies aux rois de France (2).

Les rentes, les fiefs, un grand nombre d'églises, le comté de Mortain, le chapitre de cette ville, l'évêché d'Avranches, les vieux castels, les abbayes, les monastères, presque tout ce qui a fait le sujet de cette histoire ; la Révolution a tout dévoré.

Malheureusement la plupart des religieux du diocèse d'Avranches menaient une vie qui était loin de répondre à la sainteté de leur état. Ils avaient besoin d'une réforme, que la sagesse des évêques et celle du roi martyr n'eussent pas manqué sans doute d'introduire parmi eux. Dieu, lassé de les attendre, mit le sceau de la mort aux portes des lieux saints qu'ils habitaient, et les ferma pour toujours. L'Archange abandonna son temple aux puissances du mal, et ce lieu, consacré par tant de saints et glorieux souvenirs, n'est plus qu'une prison.

(1) Manuscrit précieux, penès nos.

(2) Le plus ancien titre qui soit relaté dans cet inventaire, est une bulle de Grégoire IX, qui demandait des secours à l'évêque d'Avranches ; c'était en 1237.



POÈMES

ET FRAGMENS DE POÈMES

DU XIVe. SIÈCLE,

Extraits des Archives du Mont Saint-Michel.

[illegible]

[illegible]

PRÉFACE.

Une réaction remarquable s'est opérée de nos jours en faveur du moyen-âge, si long-temps traité avec un superbe dédain et laissé dans un injurieux oubli. Après l'avoir jugé et condamné sans examen, on s'est enfin mis à l'interroger et à l'entendre. Les monumens laborieusement exposés et soigneusement décrits reçoivent partout le tribut d'une admiration sincère et profonde. Une patiente et active curiosité fouille ses vieilles archives et met au grand jour les légendes, les chroniques, les annales, les poésies qu'elles renferment. Ces précieux débris, échappés à tant de naufrages, ont déjà fourni d'abondantes richesses à l'histoire, à la philosophie, à la littérature et aux beaux-arts. C'est surtout en Normandie que le moyen-âge, pour prix des travaux dont il est l'objet et de la justice qui lui est enfin rendue, a livré le plus de trésors. Les *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands*, du savant abbé De La Rue, nous

en donnent la preuve en même temps qu'ils répandent une vive lumière sur les origines de la langue française et sur l'histoire nationale. Plusieurs abbayes normandes étaient au moyen-âge l'asyle des lettres et des sciences aussi bien que le sanctuaire de la piété, et elles ont eu la gloire de compter parmi leurs religieux un grand nombre d'hommes non moins distingués par leurs talens et leurs lumières que par leurs vertus ; le Mont St.-Michel revendique à bon droit une grande part de cette gloire. Le chartrier de cette abbaye célèbre a conservé de curieux manuscrits restés jusqu'à ce jour à peu près complètement inconnus. Nous devons à un respectable ecclésiastique, M. l'abbé Desroches, la communication d'un certain nombre de petits poèmes, ou fragmens de poèmes du 14[e]. siècle, qu'il a extraits de ces manuscrits. Nous ne doutons pas que le public éclairé n'accueille favorablement et ne lise avec intérêt ces poésies qui plaisent par la naïve et gracieuse simplicité du style, et quelquefois par la touchante expression du sentiment.

[redacted]

Extraits

DE

PLUSIEURS PETITS POÈMES

ÉCRITS A LA FIN DU XIV[e]. SIÈCLE,

PAR UN PRIEUR DU MONT SAINT-MICHEL.

L'Auteur que nous avons cité à la page 109 de ce second volume (1), débute dans tous ses poèmes par une sentence morale. Il n'a mis en vers que des sujets pieux.

I.

LE TOMBEL DE CHARTROSE.

Ce petit poème est une dédicace; il nous fait connaître l'auteur appelé le prieur Eustache, religieux de l'ordre

(1) A la page 109, première ligne, au lieu de *composé*, lisez *écrit*.

de St. Bruno ou des Chartreux. Ce prieur composa son ouvrage l'an 1330, comme il le dit lui-même dans les dernières lignes du manuscrit :

La veille saint Lorens lan mil. III^{c} et trente
Fu cest chant translate sil est qui sen demente.

Un prieur du Mont St.-Michel au prieuré de Mont-Dol, nommé Nicolas Delauney, transcrivit tout l'ouvrage l'an 1400, le 23 de février, et c'est ce manuscrit que nous possédons à Avranches ; une note à la fin du manuscrit nous l'atteste :

Scriptum in villa Dolensi anno Domini M°. IIIJ^{co}.
vicesimo tercio mense februarii.
Lectores cari curctis queso precari
Pro scriptore Deum salvet ut ille reum.
Per me fratrem Nicholum Delauney prior de Monte Dolis.

La dédicace commence ainsi :

A ses tres chiers seignours et peres
Le prieur Eustace et les freres
De la Fontaine Notre Dame
Un chestif recomande same
Ainz que la mort qui vient le cours
Du tout en sa prison le tiegne
Et pour ce quil vous en souviegne
Cest petit livre vous presente
Et Dieu par sa pitie consente
Quen tel grace le recuillez
Quen vos oraisons laccuillez
Avec les aultres trepassez
Il ne veult plus mes cest assez
Et nul ne lui doit contredire

Ja crestien nen sera pire
. . . .
Et en sera a ceulx plus chiere
Pour qui elle est en rime mise
Car le vulgal les rimes prise
La mesure dedens enclose
Leur delite plus que la prose
. . . .
O vous chartroux mes bons amis
Je ne vous ay mie transmis
Cest livre ci pour vous apprendre
Mais jentent a li faire prendre
Par vostre main auctorite
Destre leu et recite.

Après ce préambule ou cette espèce de dédicace, l'auteur passe à un autre sujet qu'il a ainsi intitulé :

II.

LE DUC DE SARDAINE.

Au besoing voit on ses amis
Et plus greve secors promis
Que sil ne fust point attendu
Quant il nest au besoing rendu
. . . .

Le duc de Sicile vint faire la guerre au duc de Sardaigne : le premier se nommait Estorge, et l'autre Eusèbe :

Vint li dux Estorge assegier
. . . .

Par aguet et par tricherie
Car lautre duc ny estoit mie
. . . .

Le duc de Sardaigne vit arriver d'un autre côté une armée toute blanche.

Ci comme par tout ceulx regardoient
Ceulx qui en la garde guetoient
. . . .
Une grant blanchor devers destre
Si ne sceurent que ce peut estre
. . . .
Devers la blanche chevauchie
Transmist por savoir et enquerre
Sil portoient ou paiz ou guerre
Et de quel pais il estoient
Et pour quel cause ainsi erroient
Les blans armez daultre partie
Choisirent en lor compaignie
Quatre des leur semblablement
Quil envoierent ensement
Pour respondre a ceulx qui venoient
De ce que demander vouloient
Ainsi com il sentrencontrerent
Celx de Sardaine saluerent
Les blans armez paisiblement
Et celx moult amiablement
Leur salu tantost leur rendirent
. . . .
Contre vos anemis venon
Et avecques vous nous tenon
Nous te feron a double rendre
Tout ton droit au duc de Sezile

Ja rien ne li vauldra sa guile

. . . .

Par devant le duc chevauchoient
Qui bien XL mille estoient

. . . .

Li dux Estorge a repentir
Contraint de la paour divine
Par celestiel discipline
Demanda paix. . . . .

. . . .

Saint Maiol labbe de Clignie
Qui la fut pris par mesprison
En tint o moult daultre prison
En la guerre que jay contee
Quar il estoit en la contree
Pour abbaies visiter.

III.

DE SAINTE GALE QUI NE SE VOULT REMARIER

Ou il est demonstre que lon doit plus penser de la beaute de lame que du corps laquelle fait enorguillir soy priser et le corps folement désirer.

NOTA. Les additions en petit texte, intercalées entre le titre et le texte, sont tirées d'une espèce de table qui se trouve à la tête du manuscrit. Cette table est d'une autre main et d'une époque plus moderne

En cel temps que les Gots regnerent
En Ytalle que moult greverent
Il ot a Rome une pucelle
De hault lignage riche et belle
Gale fut par son nom nommee
Qui attourna cuer et pensee

A Dieu des son petit aage
. . . .
A un Romain de grant lignage
Fut mariee en sa jonesce
Mes pou en dura la liesce
. . . .
De son mari veuve devint
Et a son hostel sen revint
Triste ploreuse et adoulee
. . . .
Labit du secle delessa
Et au joug si son col plessa
A saint pere o les bonnes dames
Qui pour faire belles lours ames
Les corps forment enlaidissoient
Quar en abstinence vivoient
. . . .
Or avoit donc en usage
Que pres du lit ou el jesoit
Touz temps par nuit mettre fesoit
Deux chandelles qui y ardoient
Quar tenebres mal li faisoient
. . . .
Une nuit gesoit moult grevee
. . . .
Si vit entre les. II. lumieres
Devant son lit saint Pierre ester
Quel cognut bien sans arreter
. . . .
Comme sage et devote ancelle
Quest ce meschir seigneur dist elle
Me sunt mes pechez pardonnez
. . . . Saint Pere amiablement
Li dist vienten omoi en gloire

De tes pechez bien le peuz croire
E Jesus Christ plain pardon toctroye
. . . .

Elle demanda le salut d'une de ses compagnes.

Quo moi vienge seur benecte
Cestoit une seur moult descrete
Sur toutes les autres lamoit
Et a saint Pierre reclamoit
Quel venist en sa compagnie.

St. Pierre répondit :

Et celle de quoi tu me proies
Vendra es pardurables joies
Dedens. xxx. jours vreaiment
Apres ces mots isnellement
La vision sesvanoit.

Ste. Gale fit venir l'abbesse, lui raconta cette vision et mourut trois jours après ; et la religieuse pour laquelle elle avait prié mourut dans les trente jours, suivant la prédiction.

IV.

DE SAINT PAULIN DE NOLE QUI FUT EN SERVAGE POUR AULTRUI COMME BON PASTOUR

Ou il est note que len doit estre charitable es povres et son corps mesme exposer pour eulx se mestier est

Le poète commence par une notion d'astronomie.

Cil phillosophe Tholomee
. . . .

Fist dasteronomie maint code
En une isle qui a nom Rode
Et trouva par prouvable enqueste
Si come il dit en la mageste
Que toute la terre et la mer
Que solon le monde clamer
Vers le firmament si poi monte
Quil na vers li raison ne conte
Fors a. i. petit point massis
Emmy un tres grant cercle assis
Mais pour ce que ceste sentence
A qui ne sceit de la science
Seroit a croire trop amere
Vezci une raison bien clere
Qui len fait demonstracion
Quar en quicumques region
Ou il a place bien assise
Nostre Orient tousiours devise
Le ciel en . ii. egaulx parties
Qui fussent aultrement parties
Se la terre eust quantite
Daucune sensibilite
Vers la grandeur du firmament
Quar greigneur fust se dieu mainant
La part qui ne fust pas veue
Que celle sur terre apparue
Moult est donc le ciel grant et large
Et cest monde a petit demarge
Qui tant nous semble grant et lei
Uncor sur le ciel estellei
Est cellui ou les sains habitent
Qui en touz vroiz biens se delitent

. . . .

De toutes choses terriennes
Plusieurs jadis et vielx et jeunes
Sachiez tout le monde guerpirent
Et lors corps moult souvent offrirent
Moult en y ot a grant martire
Pour gaaigner le hault empire
Ou ilz regnent ore a grant joie
. . . .
Paulin ot nom et fut de Nole
Une grant cite riche et plaine
Qui siet en campaigne romaine
Bien loing de Champaigne de France
Cil Paulin se prist des seffance
A Dieu et a tous biens amer
Moult li sembla le monde amer
. . . .
De quanquil ot se delivra
Et es povres Dieu tout livra
Son avoir et son heritage
Et fut en maint pelerinage
. . . .
Mais il ne les peut si couvrir
Quil ne fust assez cogneu
Et par son grant bien esleu
De garder leveschie de Nole
. . . .
Le roi qui ot nom Genseriz
Et nomme pour lempereiz
Mais pour les biens de Rome embler
Fist tantost son ost assembler
. . . .
Qui peust deffendre lempire
Quar si comme avez oi dire

Vegece ainsi le determine
Et Saluste nel desdit mie

. . . .

Qui fust aux armes pros et sage
Le roi Genseriz en Cartage
Praist donc Rome legierement

. . . .

Apres ce corut par campaigne
O sa compaignie griffaigne
Par bourgs par villes par citez
Firent assez diniquitez
Et les crestiens moult greverent
Si quen Auffrique en amenerent

. . . .

Lors fu saint Paulin en grant cure
Des chaitifs et des exilliez

. . . .

Mais il ne trouva nulle chose
Lors que son corps tant seulement

. . . .

St. Paulin s'offrit en la place du fils d'une pauv
femme ; le roi y consentit.

Puis li enquit quil savoit faire

[redacted]

Un beau jardin se je lavoie
Se plut au paien grandement
Si saccorda isnellement.

Le saint évêque, devenu jardinier, réussit dans son travail que Dieu bénit, et le don de prophétie lui fut aussi accordé ; il prédit la mort du roi, qui, épouvanté de ses paroles, lui demanda qui il était :

Si li a dit vroiment sire
Evesque suy de ma contree
Mais a tant est la chose allee
Que je fais vostre cortillage
. . . .

Alors le roi renvoya le saint évêque et tous ceux qu'il avait faits prisonniers avec lui, sans aucune rançon.

V.

DE SAINT JOHAN LE DAMASCIEN EXEMPLE DE PATIENCE ET DE BONNES OEUVRES

A qui la Virge Marie rendist la main dextre qui luy fut coupee par envie ou est recommandee patience en tribulation et avoir recours a Dieu sans murmurer

A Damas la noble cite
Qui fut ou temps dantiquite
Le chief du roiaume de sire
Cel prodomme dont je vuil dire
Commensa et fut moult amez
Johan fut par son nom clamez
Le jour quil fut fait crestien
De Damas le Damascien
Fut surnomme toute sa vie
. . . .

En XII ans il sceut ades lire
De touz les VII. ars de science
Sur touz fut de bonne eloquence
Pour bien toutes paroles dire
Bel et bien sceut chanter et lire
Et si nestoit homme vivant
Mielx dictant ne mielx escrivant
. . . .

Il se consacre à Dieu :

Pour lamour de lie se rendi
Assez jeune en une abbaie
Et fut virge toute sa vie

Il s'emploie tout entier au culte de la Stᵉ. Vierge :

Quil servoit de cuer humblement
Et li chantoit devotement
Trestouz les jours par fin usage
Ses hores devant son ymage
Et apres quant il fut fait prestre
Il ne pouvoit plus acse questre
Qua celebrer messe de lie
. . . .
Et a sa loenge disoit
Oraisons antiennes et proses
. . . .
Les plus puissans de la contree
Li bailloient o reverence
Lors enfans pour clergie apprendre
. . . .

Il fut pris par les Perses et emmené en captivité ; sa dévotion envers la Stᵉ. Vierge ne fit que s'en accroître :

Une nuit . . . .

Il ne dormoit pas plainement
Ne nestoit veillat droitement
Estes vous la dame des vierges
Plus resplendissante que nuls cierges
. . . .
La main de ton petit client
Peut dedens leglise couppee
Quen puis ge . . . . .
Beau fils pren en Dieu reconfors
Se li dist el moul doulcement
Ta main te peut legierement
Restorer en sante entiere
Celli qui forma sans matiere
Le monde et tout humain lignage
. . . .

La main lui fut rendue.

VI.

DE SERAPION ET DE SAINT THEON

Ou dun Frere qui embloit chascun jour 1 pain pour menger segrettement et il sen desista par le sermon de St. Théon ou sunt loees confession et bonne abstinence et gloutonnie reprouvee

Jadis les bons moines dEgipte
Si comme en lors vie est escripte
Tous les jours en touz temps junoient
Et a lor disner point nusoient
Les plusors de nulles cuisines
Mes derbes crues et racines

Ou des fruis es desers trouvez
Les febles ou mains esprouvez
Ou qui telz fruiz pas ne trouvoient
Pain et sel et de leau avoient
Et pois a compte et a mesure
Sil usassent par aventure
De miel ou doile en lor viande
La solemnite fust mult grande
Ou lors hostes mult honnourassent
Mais chars ne vins ja ne goutassent
Senfirmete nel faist faire
En cel temps si comme desclaire
Le livre des collacions
Entre les nobles campions
Qui bien tindrent foi crestienne
En la contree Egiptienne
Fut saint Theon un bon abbe
Qui de pluseurs fut mult gabe
. . . .
Les grans biens du ciel et pesa
Quar il fist tant que il les a
Combien que ceulx poi le prisassent
Qui prisent les biens qui tost passent
. . . .
Vint un jene homme humble et benigne
Appelle fut Serapion
Mais moult estoit de pou daage
Quant il entra en hermitage
Il fut trop entrepris dun vice
. . . .

Le jeune homme se corrigea de son péché de gourmandise.

VII.

DE CEUX QUI CAROLERENT UN AN POUR EMPESCHIER LE DIVIN SERVICE

Ou il est note que leglise est la meson de Dieu et refuge des pechours pour Dieu prier et que mal fait deshonnestement deni en lieu sainct

Quil est pou de gens ou monde
Qui Dieu ne saincte eglise honourent
Plus tost a la taverne courent
Boire les blans vins et les rouges
Ou a marchiez ou a carrouges (*places publiques*)
. . . .
Mil et dix ans ou pres de la
Puis que le filz Dieu sostela
Es flancs de virge Marie
Pour ce quil nous rendit la vie
Que par Eve et Adam perdimes
La veille de Noel meismes
Si que listoire le devise
Un prestre cure dune eglise
En lounour saint menne fondee
. . . .
Et foles gens ou cimetire
Hommes et femmes caroloient
Qui trop malement empeschoient
Par lor chant le divin service
. . . .

Et le prestre fut moult espris
De grant deul. . . . .

Le pasteur voulut les engager à assister à la Messe et à cesser leur jeu, ils le refusèrent ; alors :

Si pria Dieu de la vengeance
Et dist de cuer moult en malaise
Je requier a Dieu quil lui plaise
Et a saint Magne le martir
Que vous ne puissez mes partir
Devant un an de la carole
Si que il o dit la parole
Dieu la tint agreable. . . .
. . . .
La compaignie demora
Ne nuit ne jour repos navoient
Touz temps come devant chantoient
Lun pie apres laultre mettant
Mais Dieu les esparna de tant
Que noif ne pluie ne tempeste
Ne lor fist de tout lan moleste
Ne fain ne soif nes empira
Ne lor robe ne dessira
Mais tout malgre lor caroloieut
Et du tourniement estoient
Trop forment dolens et lassez
Plusors essaerent assez
A traire les dillec a force
Mais ne lor valoit une escorce
Et quicumque sen entremeist
Un page autre tant y feist
Comme tous les fors dAllemaigne
. . . .

Les folx en blasmoient le prestre
Qui lor avoit tel paine aoree
. . . .
Quant la fin de lan fut venue
. . . .
Larcevesque Osbert de Cologne
Que lor dolour et lor vergoigne
Venist. . . . .
La veille de Noel la vint
Donc es carolours bien avint
Quar Dieu par li les deslia
Et il les reconcilia
Devant lautel moult doulcement
Mais a. II. hommes soudement
Et aussi a une des fames
De partirent des corps les ames
Dont tous les voisins sesbahirent
Les aultres sans veiller dormirent
Trois nuiz et trois jours tout ensemble
Plusors comme feuille de tremble
Toute lor vie puis tremblerent
Ainsi les folx qui destourberent
Loffice divin par lor rage
Furent punis pour lor oultrage

VIII.

DUN ESTUDIANT QUI APPARUT A PARIS A SON MAISTRE APRES SA MORT

Ou il est monstre que len ne doit pas apprendre pour vainc glore nc pour richesses mes pour cognoistre son creator et le servir

Jaques de Gutrie mist listore
. . . .
Qui lot a Paris la cite
Un maistre regent en logique
Mult prisie et moult auctentique
Descoliers fut forment ame
. . . .
Fu son acomte. I. bacheler
Dont le nom ne scey reveler
Mais il avoit en la science
Sur touz les autres excellence
De bien respondre et darguer
La mort vint o li disputer
Et il ne la peut rebuter
Par subtillete de sophismes
Quar elle fait telx sillogismes
Qui concluent par droite force
. . . .
Un jour apres lenterrement
Son bacheler qui mort estoit
Sapparut a li soudement
A cler jour tout visiblement
Nescey es prez ou en chemin

Une chape de parchemin
Vestu a sa mesure faicte
Par dehors escripte et portraicte
Tout a plain devant et derriere
De menue lettre escoliere

. . . .

. . . .

Le maitre

Fu moult forment espovente

. . . .

Et que celle chape vouloit
Et que raison li fust rendue
De celle lettre ainsi menue
Le clerc respondit tost au mestre
Poures nouvelles de son estre
Et li dist ces lettres petites
Qui sunt parmi ma chape escriptes
Sunt sophismes de vanitez
Et autres curiositez
Ou jadis mon temps despendi
Et a Dieu de rien nentendi
Mais il ny a lettre si breve
Qui de son pois plus ne me greve
Que se la tour de celle eglise
Estoit dessus mon col assise

. . . .

Et le chaitif li degouta
En la paulme une sole goute
Qui tantost passa parmi toute
Et doultre en oultre li perca
Adonc dist le chaitif halas

. . . .

Ad logicam pergo que mortis non timet ergo.

IX.

DUN JEUNE HOMME QUI ENTRE EN RELIGION ET FUT TEMP
DU PECHIE DE LA CHAR

Ou il est note que len doit fort batailler contre les temptations n
despriser les temptes mes humblement les reconforter

Quant cesti nouvel champion
Vit que ceste temptacion
Si asprement sur li couri
Il en fu moult espaouri
Quar bien vit que toute sa force
Ne li vauldroit pas une estorce
Quil ne fust vaincu tout de cours
Se dieu ne li faisoit secours

. . . .

Il alla a.i. viul hermite
Quil cuida pour le grant aage
Quil fust tres saint homme et tres sage

Si vous requier par charite
Qua garir ma fragilite
Le veillart qui mais ne sentoit
Langoisse qui lautre temptoit
Fist lesbahi trop malement
. . . .
Si li dist assez de laidure
. . . .
Et li fist moult malvaise chiere
. . . .
Lexemple en est ci tote clere
Quar mielx valoit le jeune frere
Qui se confessoit humblement
Que le viul vivant chastement
Qui le jeune homme despisoit
Tout desespere sen alla
. . . .
Pourquoi labbe bien entendi

L'abbé rassura le jeune solitaire en lui citant les exemples de tous les saints qui avaient éprouvé de pareilles tentations.

Ou il est note que len doit pacientement souffrir et endurer les
roles de la malegent

Saint Narcis fut moult vaillant homme
Si comme de ce le renomme
Saint Eusebe de Cesaire
Un jour defailli luminaire
A cel prodome que je di
Et fut tout droit le samedi
Devant la resurrection
Et il fit sans dillacion
Emplir les lampes deaue pure
Et la mua en la nature
De crasse huile par sa priere
Qui rendit lumerie plus clere
Que sel fust de basme fetice
Et Dieu maint autre benefice
Par ses mains a plusors prestoit
. . . .
Par son bienfait de Dieu ame
Des mesdisans fut diffame
Et pour sa loiaute hai
. . . .
Je nay pas peu bien trouver

Puis quil y vit la dignite
De son estat si molestee
Et pour ce quil avoit amee
Vie de contemplacion
Loing de toute habitacion
Sen fuy assez prestement
Et demoura si louguement
Sans estre veu ne sceu
Quar aultre evesque fut esleu
. . . .
Mais Dieu qui met tout a saison
Selon sa noble pourvoiance
Prist des.III.tesmoings vengeance
. . . .

L'innocence du patriarche fut reconnue et il fut rétabli en son siége.

XI.

COMME SAINT AMBROISE EVESQUE DE MILAN SE DESLOGEA DE LOSTEL QUI NAVOIT UNQUES EU ADVERSITE ET FONDIT TANTOT APRES SON PARTEMENT

Ou il loe adversite et blame prosperite moudaine

Kalendre chante plus en cage
Quel ne feroit au vertboscage
Aussi sert plus Dieu et honoure
Cil qui en la cage demoure
Daucune temporel destreice
Que qui par mundaine leesce
Au desir de son cuer foloye

Qui est ici touz temps en joye
Ne peut es biens du ciel attaindre

. . . .

Je ne scey la date de lan
Que saint Ambroise de Melan
Qui alloit a la court de Rome
Se herberga chiez cel riche homme
Si fu forment esmerveillie
Que lostel vit appereillie
Com se ce fust pour lemperiere
Ny ot varlet ne chamberiere
Qui ne fust vestu richement

. . . .

Quar de tous les grans biens habonde
Que len peut trouver en cest monde

. . . .

Ce riche assura à saint Ambroise qu'il n'avait jamais éprouvé en sa vie ni maladies ni adversité, et qu'il n'avait eu que des succès.

Quant saint Ambroise ot escoute
Ces motz il fu tout esbahi
A ses gens dist tantost ahi
Levez de ci ny arrestez
De tost fuir vous apprestez

. . . .

Quant. I. petit esloignez furent
La terre soudement souvri
Qui ens en abisme couvri
Cel riche homme et toutes ses choses

XII.

COMME LE FILS DU CONTE DE CRESPI DELESSA SON HERITAGE POUR CE QUIL VIT LE CORPS DE SON PERE PUANT ET DEFFAIT EN SON CERQUEUL

Ou il loe penser a la mort et au dernir jugement

. . . .

Quar ceulx demourer ny pouvoient
Si avint que ceulx qui trayoient
Le comte de sa sepulture
Virent un cor si grant ordure
Et si tres grant puour sentirent
Qua bien poi que ceulx ne mourirent
Qui furent au sarqueul ouvrir
Sans la caroigne recouvrir.

. . . .

Le fils du conte loi dire
Qui tout esbahi en devint
Tantost pres de la fosse vint
Voier quil avoit ou sepulcre
Qui ne sentoit mirre ne sucre
Mais une puour trop amere
La vit le filz le corps son pere

. . . .

De paour seigna son visage
Et son piz mainte faiz bati

. . . .

Et tout en plourant sescria
Hee Dieu pere comme ci a
Un tres horrible mireour

. . . .

Qui a tort fait autre destruire
Othes qui se ne sappercevoit
Sur qui le coup choier devoit
La sentence a tantost rendue
Que qui sans raison aultre tue
Il doit par droit perdre la teste
Lors li fu sa responce preste
Tu es lomicide dist elle
Qui par la desloial flanelle.
De ta femme feis occire
Le mien seigneur a grief martire

. . . .

L'empereur alors reconnut sa faute et tâcha de la réparer.

XIV.

DUN HOMME QUI EMMENA LE SAMEDY DE PASQUES UNE PUCELLE.....

Et la nuict ensuyvant la viola et ne sen confessa le dymenche et au VIIe. jour mourut et ardit ou tumbel et fut dampne

Cil dont jay la parole emprise
Viut au samadi a leglise
Devant la resurrection
Non mie par devocion
Mais par deport et par usage
Ou pour voier. i. bel ymage
Comme maintes gens sans reson
Ny viennent pour aultre acheson

Cet homme débauché voulut participer, comme les autres, aux saints mystères; sa profanation fut punie de mort.

XV.

DUN ARCHEDIACRE QUI OCCIST SON EVESQUE

Pour avoir la croce et le jour de son entree morut soudeinement ou il blasme entrer fraudeusement es biens de leglise et mal en user

Il ot en la terre Tiesche
Ou il a moult de gent griesche
Un evesque de grand renon
Mais mon livre de li le non
Ne de sa cite ne mensaigne
Fors quil navoit en Allemaigne
Prelat de sa perfection
. . . .
Les povres a milliers paissoit
Et de preescher ne cessoit
Il fist convertir Angleterre
Il appaisa la fiere guerre
Que le fort roi de Lombardie
Avoit a ceux de Romainie
. . . .
Cest evesque que touz lamoient
Fors les chetifs qui desiroient
Apres sa mort avoir sa croche
Chaitif est qui de tel pie cloche
. . . .
Aussi comme le dit Saluste
Cil font aucune chose juste
Si la font il en male entente
. . . .
. . . le desloial traitre

Quar par haste davoir le mitre
Ou la dignite quil desire
Il fait cil qui la tient occire
. . . .

L'archidiacre, devenu évêque et assassin, fut poursuivi par la vengeance divine et condamné par le roi.

XVI.

COMME LORDRE DE CHARTROSE FUT TROUVEE ET FONDEE

Pour occasion dune voix qui fut oye a Paris es exeques dun escolier

A ceulx qui ont cuer de bien faire
Pour ce vuil. I. comme retraire
Qui moult est bon et prouffitable
Mais il nest mie delectable
A ceulx qui aavoir estrivent
Touz lors delitz tant que il vivent
Qui ci. I. poi de temps florissent
Et puis assez briefment perissent
Et dempnez en linfernal gouffre
De lestang de feu et de soufre
Dont james ne retourneront
Hee las chetif ceulx qui sont
. . . .
En lan mil. VII et IIII vings
A Paris entre les divins
Qui lisoient theologie
Ot. I. maistre de grande clergie
Dont je ne truis mie le non
Mais il avoit si grand renon

De bien gouverner ses escoles
Que chacun doir ses paroles
Avoit grant joie et grant desir
En cel temps quil estoit regent
Que la mort qui prent toute gent
Le fist partir de ceste vie
. . . .
Ci come en la fosse devoient
Mettre le corps enseveli
Il issit une voiz de li
Qui sescria horriblement
Et dist ces mots par jugement
De Dieu juste suy accuse

On rapporta le corps à l'église; on fit de nouvelles prières :

Le mort cria je suy jugie
Par juste divin jugement

Le corps fut encore exposé un jour, et le clergé et les fidèles offrirent leurs prières; ensuite pour la troisième fois on se mit en devoir de le descendre dans la fosse :

Le mort cria en ceste guise
Je suis mis à condampnement
Par juste divin jugement
Lors furent moult marris sans doubte
Les clercs et lassemblee toute
De celle voiz qui fut ore
. . . .
Quar en listore ne truis mie
Quil vesquist de malvese vie
Mais a mon encient espoire (vraisemblablement)
Quil fut dampne par vaine gloire
. . . .

Dolens furent de laventure

. . . .

Mais sor touz aultres un des mestres

. . . .

Il estoit chanoine de Rems

. . . .

Il appela plusieurs de ses écoliers, se retira dans la solitude et fonda l'ordre des Chartreux.

XVII.

DUN HERMITE

Qui perdit un pain que Dieu lui envoeit chascun jour pour ce quil cheait en peschie par vaine glore en quoy il est note que len doit avoir recours a Dieu en temptations et tribulations sanz soy glorifier suir les bonnes compaignies et fuir les malveises

Saint Jehan li anachorite
Dit quentre les moines dEgipte
Ot a son temps un moult prodome
De qui le nom mie ne nomme
Mais moult forment le loe et prise
Quar il estoit en toute guise
Tres curieux de tout bien faire
En desert ou nul ne repaire
Oultre Luques une cite
Loing de toute communite
Avoit la fosse en lieu de celle
Ou il se boutoit pour la grielle
De la chalour desmesuree
Du soleil qui fait la contree

Par son grant chault toute brehaigne
. . . .
Cil prodome en cel hermitage
Tout seul fors que des sauvagines
Vesqui derbes et de racines
. . . . :
En laage de sa vuillesce
Le roi du ciel par sa largesce
Le voult tant ou secle honnourer
Quil *li* pourvint sans labourer
Le pain dont il se soustenoit
Quar quant menger le convennoit
Comme nature le demande
Il trouvoit preste la viande
En sa fosse sur une table
Un pain de blanchour merveillable
Et de delectable savour
Donc a la divine favour
Joieusement graces rendoit
. . . .
Cil qui cuidoit estre delivre
De tous les engins au deable
Perdi puis la divine table
Par sa fole presumption
. . . .
Lennemi qui tout mal attice
Qui vit de quel pie il clocha
De vaine glore larrocha
. . . .
Ja estoit en son cuer enclose
Une pensee orde et vilaine

Qui les foulx au secle ramaine

. . . .

Mais, après cette rude épreuve, la providence le ramena à de meilleurs sentimens.

XVIII.

DE GREGORE LE SIXTE QUI DESTRUIT LES LARRONS DE ROME

Ou il est demoustre que len doit tousjours faire justice et blasme ceulx qui pour dons et presens laissent les malves impugnis

Quant Henri filz Conrrat tenoit
Lonnour qui lors appartenoit
A lempire de Romanie
Un apostole par folie
Pour or quil receut se demist
Et fit tant que son siege mist
En lieu de lile marcheant
Mais il en devint mescheaut
Quar cel Henri qui fu prodome
Le chassa assez tost de Rome
Et de toute la dignite
Lors fut eslect en la cite
Le bon cardinal Gratien
Qui fu grant theologien
Et proux en euvre et en parole
Selon lusage lapostole
Clame fu le sixte Gregore
En cel temps comme dit listore
Quil fu nouvel pape ordene

Par negligence du sene
Et par la deffaulte ensement
Des rectours que malvesement
Leglise devant li gardoient
Tous les chemins dYtale estoient
De larrons et meurtriers pourpris
Si que a peine en tout le pourpris
De Rome pelerins passassent
Que les larrons ne derobassent
Et souvent assez en tuoient
Par grand orguil armes alloient
A plain marchie en la cite
Uncor de lour auttorite
Estoient les offrendes prises
Sur les aultelx etes eglises
Malgre que les prestres en eussent
Quar en peril de mourir fussent
Ceulx qui losassent contredire
Le pape en ot et duel et ire
Quar chacun jour len vint la pleinte
Si lor manda non pas par creinte
Mais par amour premierement
Et lor preecha doulcement
Qua paiz les pelerins lessassent
Et ques offrendes ne touchassent
Qua eux pas nappartenoient
Mais rien a faire nen laissoient
Pour beau dire ne pour priere
Car villain cuer a tel maniere
Qui plus le prie et plus sen daigne
. . . .

Le pape employa alors la force et parvint à les dompter.

XIX.

DE SAINT ALEXIS QUI FU XVII ANS CHIEZ SON PERE COME POUVRE

Qui delaissa son pere et sa mere sa femme et toutes richesses mondaines pour vivre povrement et servir a Dieu et demoura xvii ans chiez son pere sanz estre cogneu

Il ot en cel temps de jadis
A Rome .1. noble crestien
Qui ot a nom Eufemien
Et tenoit court aussi planiere
Com se ce fut .1. emperiere
Quar III hommes le servoient
Qui parmi ses palais alloient
Comme filz de contes parez
. . . .
Et fame assez mours raisonable
De hault lieu avoit espousee
Qui Aglaes estoit appellee
Tous les jours III tables tenoient
De poure gent quilz repaissoient
. . . .
Dieu lor donna a lour priere
Un filz qui ot nom Alexi
. . . .

On lui fit étudier les sciences :

Quar science o chevalerie
Cest ferme tour sur roche assise
Cest fine esmeraude en or mise
Ceux qui plus amerent science

A tesmoing de ceste sentence
Le grant roi Alexandre Ameine
David Cesar et Chalemene
Qui tous de la clergie scourent
Et sur touz glore et poair eurent
. . . .

Les légendaires nous ont fait connaître la vie de saint Alexis.

XX.

COMMENT LE ROI DANGLETERRE SOUNAIN FUT MORT QUI VOULT TAILLER LEGLISE SAINT EMONT ET SOUMETTRE A TREU

Ou il est note que len ne doit tailler le peuple ne les gens deglise sans juste cause.

Apres la persecucion
Que fist parmi la region
DAngletere Ingar le cruel
Quant au regne perpetuel
Monta par glorieux martire
Le roi Eemont qui fu sire
Du pais devers orient
Les Danois par fol escient
Vouldrent regner sur Angletere
Et mainte faiz par loi de guerre
Ont il en rille roi Danois
Mais ceulx du pais Demanois
Comme la force avoir poaient
Si aigrement se relevoient

Quil ne lessassent en lor miarche
Qui ne fust mort ou en servage
Tant que du noble Anglois herage
Vint allestant le fils Emont
Un des plus prouz de tout le mont
Et fu nourri lonc temps en France

. . . .

Le premier des Anglois sans doubte
A qui la segnourie toute
De toute Angletere appendi
De son lignage descendi
1. roi qui Eldreiz fut clamez
Bon de soi mes qui diffamez
Fut du pechie Estrold sa mere
Quar il avoit .1. aisne frere
A qui Estrild estoit marrastre
Pour le regne a son fils attraire
Si lot mais tant li fu contraire
Fortune ce nous dit le compte
Quil regna tousiours a grant hote
Quar tout meschief li avenoit
Le roi Sounain qui lors tenoit
Danemiarche le guerroia
Mes le roi Eldreiz sesmoia
Ci fui pour saulver sa vie
Au duc Richart de Normandie
Qui Suer il avoit espousee
Et fist Sounain en la contree
Maint occise et maint grant dommage
Quar trop avoit cruel courage
Et le cuer fier et orguilleux

. . . .

Quant il ot assez tourmente

Le pais a sa volente

. . . .

Il se fist lors roi couronner
DAngletere sans contredit
Mais si comme listore dit
De roi soulement le nom tint
Car en ses faiz il se contint
Touz temps comme cruel tirant
Qui soulement est desirant
De guerre son propre avantage
Si dit Aristote le sage
Qui desclaira apartement
Quun roi plus qua soi proprement
Entent qua son peuple profite

. . . .

Tousiours sefforca de grever
Clers et bourgeis et paisans
Il avoit bien pres de dix ans
Sa tirannie demenee
Quant il li plut que la contree
Levast un general treu

. . . .

Et commanda que sans delay
Sans esperner ne clerc ne lay

. . . .

Veissez femmes grant deul faire
Hommes doloser enfans braire

. . . .

Ce méchant roi fut frappé de mort.

Et Eldreiz vint de Normendie
Et en Angletere ysnellement
Et son regne o paisiblement

XXI.

DUN PRISONNIER QUI NE POAIT TENIR EN LIENS PAR LES PRIERES DE LEGLISE ET DE SON FRERE . I . S. ABBE EN ANGLETERE

Ou il est note que prieres et bienfaiz sunt noritures pour les mors et pour les vifs

Vroy amour ne se peut celer
Loial ami sans appeler
Mainte faiz au besoing secourt
Esbahi nest en nulle court
Qui leal amy peut conquerre
Mais il est poi de foi en terre
Le monde est faulx et desloial

. . . .

Par nuit quant ses gens dormoient
Mais si come ceulx le laissoient
Qui au soir lavoient lie
Il estoit tantost deslie
Etsi ieust par aventure
Aucune nuit en lieure
Si desliast il lendemain
Sans aide dumaine main

. . . .

Le conte et ceulx de sa maison
Si li enquistrent la chaison
De cest segret desliement
Et sil portoit segretement
Ou aucun brief ou caraudiere

Qui li feist en tel maniere

. . . .

Mais cesti noble prisonier
Nestoit larron ne mescreant
Si lor respondit en oiant
Je ne sai rien de sorcerie
Ne ne creu unques en ma vie
Que nul secours en puisse nestre
Mais jay . I . frere qui est prestre
En mon pais ou il sejorne
Qui cuide quent je ne retorne
Qui jaye este occis es presses
Si ay espoir quil chante messes
Et fait chanter pour mon salu
Autre brief ne ma rien valu
Mais icesti me fait aie

. . . .

Le prisonnier fut renvoyé en son pays.

XXII.

DUN CHEVALIER QUI PARDONNA LA MORT DE SON PERE

Pour lonnour de la passion de J. C. et luy estant pelerin en Jerusalem le crucifix li acclina ou il est desmonstre que nous devons amer les bons et avoir compassion des malves et pardonner benignement toutes injures.

Deux chevaliers nez dAllemaigne
Jadis ne sai par quel engaigne

. . . .

Par mainte faiz sentre assaillirent
Lautre occist o ses propres mains
. . . .
Mais li fu sa guerre doublee
Quant il cuida quel fust passee
Quar . I . chevalier prouz et sage.
Filz du mort. . . . . .
Quant le chaitif merci li crie
Et a ses piez chaer se lesse
. . . .
Unques de rien ne le greva
Mais de terre le releva
. . . .

Le chevalier, qui avait pardonné pour l'amour et la passion de Jésus-Christ, fit le pélerinage de Jérusalem :

Le chevalier ne tarda gaires
Quent il ot acheve sa guerre
Pour secourre la saincte terre
Prist la croix par devotion
Et passa sans dillacion
Avec plusieurs la mer a nage
Puis alla en pelerinage
Tout droit a la saincte cite
Ou Dieu par sa benignite
Souffri jadis en forme humaine
. . . .
Quent il fut entre en leglise
Sur le saint sepulcre fondee
Devant la croix emmi levee
Alla orer par bon courage
La virent plusieurs que lymage
Du crucifix isnellement
Li enclina parfondement

XXIII.

DE SAINT SERVUEUL QUI SAUVA LAME DE LI POUR VIVRE EN POUVETE

Qui fu malade povre et impotent toute sa vie ou il nous est note que nous devons porter et souffrir en patience toutes les paines et tribulations que Dieu nous envoie et mercier Dieu sans murmurer.

Povre fu de bien temporel
Et de la sante corporel
Mais encontre ceste destreice
Il ot de vertus grant richeice
. . . .
Lonc temps jeut en ceste moleste
Dessoubz le porche S Clement
A bon gre et souffrablement
Qui rien de lettre ne savoit
De ses livres se faisoit lire
Et le sens de la lettre dire
A pelerins religieux
. . . .
Il connut bien certainement
Quil estoit pres de trespasser
Au pas quil avoit a passer
. . . .
Lame du saint corps desseura
Et .I. odour ceulx abeura
Qui furent presens si tres fine
Quonquuns encor roi ne roinc
Neurent si bon electuaire

XXIV.

DUN CLERK QUE LA FOULDRE CONFONDI POUR CE QUIL TENOIT MALVESEMENT LES BIENS DE SEGLISE.

Jay veu advocaz qui dient
Mal de harz ait chose bien faite
Pour ce que le contens lour haite
Ou lours villains gaains attendent
Pour ce quanquil pevent entendent
A paiz et charite destruire
Et a faulses causes instruire
Et bien quil y ait grans perilz
Et dient entre jeux et riz
Par lour convetise puneise
Quil nest nulle cause malvieise
Qui peut son advocat paier
Dieu peut bien .I. poi delaier
A punir telz iniquitez
Mais ceulx ne seront ja quittez
Qui dampnez en enfer ne soient
Qui paiz et charite guerroient
Pour mettre deniers en lour bourse
Tousiours lour entente la course
Mettent en delitz et en joies
Emplement lors arches de monnoies
Et lors hostels de garnisons
Chevauchent destriers et frisons
Et acquerent grans heritages
Pour soi entrer en haulx lignages
Et pour poures gens exillier

Quent vendent au desrain millier
Ou piz denfer chaitifs maindront
Ou trop tart lours pechiez plaindront
Se bonnes causes bien menassent
Et les malveises refusassent
Et preissent juste salaire
Nul ne peust delx mal retraire
Quar advocat peut son servise
Si come saint Augustin devise
Sans pechie vendre justement
Jasdit ce que droit jugement
Ne peut juge sans pechie vendre
Cil clerc qui netendi qua prendre
Pour estre au monde de grant conte
De prendre ne sceut avoir honte
Partout prist la ou il peut prendre
Es uns emprunta sans rien rendre
Les aultres par poure achaison
Travailla sans garder raison
Par orguil et par convoitise
Tant fu aigres en toute emprise
Qua peine li peut eschaper
Rien quil desirast ahaper
Quar se daucune chose eust
Desir donc ioir ne peust
Tout nen fust unques la requeste
De li ne juste ne honneste
Cil qui li osoit refuser
Faisoit daucun cas accuser
Dont il avoit deul et dommage
Es uns nuisoit en tapinage
Ou par li ou par ses complices
Et autres fraudes et malices

Opposoit tout apertement
Tant ont mene cest errement
Gens puissans et malicieux
Encontre les religieux
Qui lont lours volente atteinte
Il nest abbaie si saincte
Qui sans lour licence pourvoie
Neis .1. clerc pour bien quen li voie
. . . .
Tousiours qui plus a plus desire
Rien ne peut a homme suffire
. . . .
Quant le clerc tint en paix leglise
Quil ot malvesement acquise
Moult fu fier moult tint a grant glore
De ce quil avoit la victore
De la querelle a tort meue
Contre droit et raison eue
. . . .
Vint en leglise dune ville
Ci escouta en levuangile
Dieu essausse qui sumilie
Quar par tel parole est fenie
Levangile de la domee
Si tost quil lout escoutee
Cest faulx dist il apertement
Quar se je me fusse humblement
Vers mes ennemis contenu
Je ne peusse estre avenu
Es grans richesces que jay ore
Il navoit pas mis hors encore
Tout lorguil quil pensoit adire
Que Dieu li monstra aperte ire

Et une fouldre soudement
Enztre en la bouche droitement
Com .1. glaive li dessendi
Qui voians touz mort lestendi

XXV.

DUNE FEMME JUIESSE QUE LA VIRGE MERE DELIVRA DE MORT POUR CE QUELLE LA REQUIST DEVOTEMENT PUIS SE CONVERTIT ET VESQUIT SAINCTEMENT

A une cite bien peuplee
Qui Sigobie est appelee
Et siet ou regne de Castelle
Une juiesse jeune et belle
Fut accusee davoutire
Et el ne sen sot escondire
Si fu par ceulx de sa lignie
Selon lors loy a mort jugie
Quar juifs en la region
DEspaigne ont juridiction
Dessus lour peuple en la maniere
Quen lors chaistivoison premiere
En Babilone la tenoient
Car rois et princes lor octroient
Pour le grant treu quil en prennent
Mais honteusement y mesprennent
Ceulx qui leur argent en recoivent
Quar entre crestiens ne doivent
Avoir nulz offices royaulx
Les faulx traistres desloiaulx

Qui ncent par lour felonie
Lavenement du filz Marie
Et ont les escriptures sainctes
Perverties par gloses fainctes
Pour maintenir lour faulsete
Si sunt il achaistivete
Parmi le monde esparpillez
Despis foulez et exillez

. . . .

Mais retourner vuil a listoire
Que je vous devoie rimer

. . . .

Quant la nouvelle fut nunciee
De la juiesse a mort jugiee
Par la cite de Sigobie
Jeunes gens qui ont grant envie
Desgarder tel justice faire
Et des juiefs vaier deffaire
Vindrent a la roche naive
La donc la juiesse chaistive
Devoit estre jus graventee

. . . .

Assez gemissoit et plouroit
Et bas entre ses dents ouroit

. . . .

Ho dist el tres doulce Marie
Mere Dieu virge pardurable
Se tu es si tres secourable
Comme crestiens seulent dire
Et que tu ne seulx nul despire
De ceulx qui ont en toi fiance
Garde moi par ta grant puissance
Que je ne soie ici perie

Et james a jour de ma vie
De toi servir ne retroiray

Le Seigneur le sauva de la mort, et les chrétiens

A moult grant joie la receurent
Et a leglise lamenerent
Et juifs en fuye tournerent
Touz marriz de ce quil veoient

XXVI.

DUN LARRON QUI FU III JOURS PENDU SANS MORT OU D'UN CHEVALIER

Qui en son enfance ne voulu que pou apprendre puiz fu pendu par ses mesfais et vesquit pour III jours puiz fu despendu et se confessa et fu sauve.

Les enfans de riches lignages
Qua homme ne font reverence
Ne a Dieu point dobedience
. . . .
Mais qui en lour petit aage
Les voulist .I. petit contraindre
A estre humbles et a Dieu craindre
Et qua ourer sacoustumassent
. . . .
Quant Federic estoit en vie
Qui fu noiez en Armenie
Dont tant fu dolereux dommage
Que puis sa mort tout le voiage
De faire es crestiens secours
Oultre mer vint puis en decours
Il ot en lempire de Rome

Ce truis escript .I. gentilhomme
Riche baron de haut parage
Qui ot de loial mariage
Un filz trop belle creature
Quar bel et bien lavoit nature
De touz ses membres bien forme
. . . .
. . . bien nous tesmoigne Aristote
Que nul nest sage par nature
. . . .
Cest enfant dont je tiens parole
Ne peut rien apprendre a lescole
Pour les folx qui le decevoient
Quar par mainte faiz li disoient
O chaistif tu naras ia pris
Quant tu aras trestout appris
A . B . K . Q . et Fa Mi Re
Moult y aras le poil tire
Puis seras .I. prestre cognu
Voire par Dieu moine locu
. . . .
Tu te deusses bien esbatre
Avec les gentils dommoiseaulx
Saver des chiens et des oiseaulx
. . . .
Sa lettres fust tant demonre
Quil sceust en .I. monstier lire
Son pere nen faisoit que rire
. . . .
Sacoustuma premierement
Et a mentir hardiement
Ne doubta vaillant .I. bouton
Puis devint lecherre et glouton
. . . .

Toutevois .1. moult bon usage
Quar son mestre en son jeune aage
Li ot appris pas noublia
Cestoit dire Ave Maria
Et la patenotre ensement
Diz faiz aussi semblablement
Chacun jour en toutes saisons
Les .111. premieres oraisons
Disoit par grant humilite
En lonnour de la Trinite
Les .v. apres pour le memoire
Des v plaies au roi de gloire
Et de la saincte passion
La ixe en veneracion
La ixe en lieu derriere garde
De lange qui lavoit en garde
Et lonnour du Saint Sacrement

Il demandait encore à Dieu la grâce d'avoir un prêtre à sa mort, et celle d'y communier.

Plus ne disoit ne plus napprist

Bientôt ses excès le rendirent chef de brigands.

Qui de li firent chief et prince
Tant fu sa force redoubtee
. . . .
Les larrons tantot le guerpirent
Pour lours corps sauver senfuirent
. . . .

Le chef fut pris par les troupes envoyées contre lui, et il fut condamné à être pendu.

Quar pres de mourir se senti
A merveilles se repenti
. . . .

On le croyait mort dans son supplice ; on monta pour dépendre le corps, mais on le trouva plein de vie.

Et le pendu dist simplement
De par Dieu qui le monde estore
Souef mostex je vif euncore
. . . .

Il demanda un prêtre pour se confesser et communier, ce qu'on lui accorda, et ensuite

Les yeux clos son chief inclina
Tout a pais sa vie fina

XXVII.

DE CELLI QUI VESQUIT EN LA CURROIRE (1) TOUT UN AN PAR LES OBLATIONS DE SA FAME

Qui faisoit celebrer pour chacun jour et y offroit pain vin et chandelles de cire.

Plusours dient par felonnie
De toutes femmes vilennie
Et parlent sans exception
Que ce seroit abusion
Que fame vesquit longuement
Ne bien ne vertueusement
Quar toutes sunt putes ou fole
Ou sourquidees de paroles
Le commun ceste reule en baille
Mais il nest reule qui ne faille
Ceste est faulse bien est prouve

(1) Carrière.

Quar len en treuve et atrouve
Plusieurs et vuilles et jennettes
Qui de ces .III. vices sunt nettes
Et vivent si de vie honneste
Que chacun en doit faire feste
Bien est voir trop sunt grans les sommes
Des fames si sunt il des hommes
Qui se contiennent folement
Mais qui pourroit certainement
Les bons et les mauves cognoistre
Il verroit poi le nombre croistre
Des bons hommes oultre les fames
Qui samort a blasmer les dames
Ja son pris nen amendera
Mais des sages tenu sera
Pour mesdisant en toutes places
Quar il en est a dieu les graces
Des chastes loiaux et senees
Qui bien doivent estre loees
. . . .

Dans une carrière, plusieurs hommes furent écrasés par les décombres, excepté un seul : sa femme

Villotiere ne jaugleresse
Chacun jour fist dire une messe

On trouva ensuite son mari sain et sauf, et

Les clers a haulte voiz et clere
Te Deum laudamus chanterent
Les seins et les cloches sonnerent

XXVIII

DE LA DESHONNESTE QUE LEN FIST AU PAPE FORMOSE

Et comment plusieurs des ymages de Rome firent reverence a son corps apres sa mort

. . . Il fut tant diffame
Que par envie et par trayson
Que mettre le fist en prison
. . . .
De son sepulcre le jeterent
Labit de pape li osterent
Avec .II. doiz de la main dextre

XXIX.

DE DEUX HOMMES DONT LUN ACCORDA A PAIZ A LA REQUESTE DE S. APOLLONES ET LAUTRE NE SY VOULUT ACCORDER QUI MOURUT DE MALE MORT.

Jadis ot une grant discorde
Si que saint Jeroisme recorde
Entre .II. villes bien peuplees
Ou regne dEgipte fondees
En lune crestiens avoit
Lautre de Dieu nen ne savoit
Mais les idoles aouroient
. . . .
Que le jour de cet estour vint
Saint Apollones y sourvint

Qui moult les pria de paiz faire
Mais il ny pot unques attraire
Un grant Sarrazin mestreu
Que paiens ourent esleu
. . . .
Mais occis fut moult asprement
. . . .
Et sitost comme il fut tue
Touz les paiens le champ guerpirent

XXX.

DE S FOURSI QUI PRIST LE DON DE LUSURIER DONT IL FUT CORRIGIE

En quoy il est note que len ne doit point recevoir les dons ne presens des malves

Touz dons ne sunt pas bons a prendre
Trop en sunt plusieurs a reprendre
Qui sunt si covctoux davoir
Que ce quil pevent savoir
Qui vient dusure ou de rapine
Ja nen refuseront saisine
. . . .
. . . .
Les basses gens quant la noblece
Daulcuns des saints oient descrire
Dient par courout et par ire
Dieu hait tousiours qui est egent
Il ne sainctist fors riche gent
Les poures sunt en touz pais
De Dieu et du monde hais

Qui resquit faire service a qui il estoit pareil en boute de vie en qu
il est desmonstre que len ne doit homme despire en quel
office quil soit car en touz estatz se peut
on sauver.

Quant il ot vescu longuement
Bien et religieusement
Un jour fist a Dieu oraison
Quil li feist demonstraison
A quel saint il seroit semblable
On regne des cieulx pardurable
Et Dieu maintenant li tramist
Un saint ange qui li pramist
Jouxte ce quil vouloit requerre
Tu seras per a un juglerre
Qui pourchace a sa simphonie
Parmi une ville sa vie

XXXII.

DE ORIGENES, QUI MESERRA EN SA DOCTRINE CONTRE CEI
QUI FONT LE CONTRAIRE DE CE QUILS PRECHENT.

Bien preeschoit et bien vivoit

Et si les mescroians confondre
Que ceulx qui bien le cognoissoient
Encontre li parler nosoient
Pour sa merveillouse doctrine
A Cesare de Palestine
Le fist un evesque venir
Pour escoles illec tenir
Et il les y tint noblement
. . . .
Quant Alexandre tint lempire
Qui fu ne de Sarrazin pere
Mais crestienne estoit sa mere
Il le manda et honnoura
Tandis com o li demoura
Sans venir a conversion
Oit sa predication
Et lemperiere commanda
Cesser la persecucion
Par sa bonne intercession
. . . .
Helas en ceste mortel vie
Pour vertus ne pour grant clergie
Na point de leesce seure
Cil qui mist tel peine et tel cure
Pour saincte eglise enluminer
Et pour les aultres doctriner
A la parfin sentroublia

XXXIII.

LE CHANT DU ROUSSIGNEUL.

Ceux qui puissans et riches a tousiours estre veulent
Entendent es vroiz biens qui ainsi croistre seulent

Quar cel chant nous ensaigne a le aulment amer
Cil qui fist ciel et aer et la terre et la mer
Ou nom de cel seignour et de sa reverence
Qui tout peut et gouverne par sa grant sapience
Selon ce quil vouldra donner moi la science
Cest dictie vuil rimer qui ainsi se commence
Roussigneul qui repaires quant le temps assouage
Pour noncer le depart du froit temps yvernage
Tu qui par ton doulx chant esbaudis maint courage
Vien a moy je ten pri si me fai un message
La ou aller ne puis me va sans respiter
Cest mon loial ami par ton chant visiter
Et les ennuiz du monde hors de son cuer giter
Quar je nel puis helas a present visiter
Pour Dieu frans oiseaulx mes deffaultres supploie
Salue moi celli qui est toute ma joie
Di li comment mon cuer qui tout a li sottroie
La touz tems en memore en quelque lieu que soie
Di li par charite quil ne men troublit mie
Certes noun fera il ce croi ja en sa vie
Mais ainsi fait qui aime soit sens ou soit folie
La ou le cheval court a lesperon legrie
Daucun enquiert pourquoi je tes li a ce faire
Saches que jay oi de toi tels mours retraire

A la loi Jesus Christ ny aroit rien contraire
Entent donc cher ami cest oisel et escoute
Et retien le mistere et la figure toute
Que le saint Esperit ens en ton cuer te boute
La celestel musique tensaignera sans doubte
Len dit de cest oisel quant sa mort est prouchaine
Quil monte sur .i. arbre qui est despines plaine
Puis tent le bec a mont et de chanter se paine
Tant que la mort li oste lesperit et lalaine
Par doulx chant devant laube son creatour honnoure
Et que quant le jour croist a chanter sesvigoure
A merveille sefforce entour la premiere houre
Et ne fait en son chant ne pause ne demoure
Cest oisel debonnaire qui nest fel ni rebelle
Occi fier fin et fi si menu comme gresle
Et siffles en son chant sans mettre ort entremelle
Une houre a forte voiz et aultre faiz plus gresle
Et quant a tierce vient son doulx chant si hault leve
Qua poi que sa gorgete de hault chanter ne creve
Tant a son cuer grant joie tout soit sa vie breve
Et tousiours plus sefforce combien que son corps creve
A medi plus forment de chanter se travaille
Tant que de hault chanter se ront toute lentraille
Occi fi fin et fier chante sans arretaille
Tant que labour le vaint et que a la mort baille
Quant le jour vient a nonne lavoiz afeble et casse
En chantant chiet de larbre quar sa vertu li passe
Illec trait a la mort et pipe a sa voiz basse
Quant le jour avesprist dessoubs larbre trepasse
Briefment de cest oisel as oi la nature
Mais si comme jay dit toute semioiseure
Et loisel et sa fin sunt de grant bien figure
Donques le roussigneul bonne ame segnefie

Qui est toute abrasee de charite rousie
Et a moult plaisant chant nuit et jour sestudie
Quant el pense au pais de pardurable vie
Larbre espinoux ou chante et fait sa demourance
Cest oisel vers sa fin cest vivre en penitance
Et larbre de la croix avoir en remembrance
La couronne despines et la croix et la lance
Les houres de cel jour sunt les grans benefices
Qua homme a dieu donne li doulx pere propices
Et encor li promet pardurables delices
Mais li plusours en usent come chaitifs et nices
Par le main puis entendre notre creacion
Prime de Jesus Christ est lincarnacion
Tierce sa vie au monde medi sa passion
Nonne sa mort et vespres son sepulcredion
Des le matin commence son doulx chant a crier
Cest a son creatour du cuer glorifier
Et de bouche ensement loer et mercier
De ce quil la daigna si noblement crier (créer)
Ainsi cest roussigneul par sa grant devocion
Rent au main a dieu grace de sa creacion
Par le chant gracieux dont jay fait mencion
Qui nest pas tant en bouche com en affection
Apres se tourne a prime lors haulse sa voix clere
Quar le temps acceptable recorde et considere
Quant prendre fourme humaine envoi a Dieu le pere
Son cher fils pour nous traire de linfernal misere
Tel chant recorde et chante cel roussigneul a prime
Quant vient le jour a tierce lors en son cuer emprime
Quel paine Dieu souffri quel travail et quel lime
Pour ensaigner le monde que pechie envenime
Lors vient medi du jour adonc la passion
Du doulx Jesus Christ met en recordacion

Lors mue son doulx chant en lamentacion
Quar de plourer ne fine par grant componction
A nonne estuet de larbre cest roussigneul descendre
Qui ne peut tant est fieble le bec a mont estendre
Quant voit le chief enclin son seignour lame rendre
Et son dextre coste de la lance pourfendre
A vespres quant Joseph le chevalier ose
Avec Nicodemus le prodome allose
Le corps de Jesus Christ orent en sepulcre pose
Lors est cest roussignol du secle depose
A chaiscun bel doulx frere de ces ditz bien conviegne
Efforce que ton ame tel roussignol deviegne
Et quant tu seras tel Jesus Christ ty mainctiegne
De moi par charite devant Dieu te souviegne

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DES DEUX VOLUMES.

TOME PREMIER.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

TOME SECOND.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA

DU PREMIER VOLUME.

Page 13, ligne 1re., *remarquons encore que cette église offre*, lisez : cette pierre offre.—39, ligne 2, rétablissez ainsi la phrase : frappées et non coulées.—62, ligne 18, *com-sait*, composait.—82, ligne 23, *Souani*, Souane.—90, ligne dernière, *Arefaste sœur*, Arefaste frère.—99, ligne 6 des notes, ajoutez : le Mont Itier fait partie du village d'Huisnes.—101, ligne 8, *d'Averdon*, Ardevon.—110, ligne dernière des notes, *Marartinière*, Martinière.—117, ligne 14 des notes, *inferemus*, inseremus.—131, ligne 11 des notes, *Argon*, Argou.—177, ligne 4 des notes, *pour un x*, pour un æ.—177, ligne 6 des notes, 1134, 1117.—179, ligne 4, *Duhomme de*, et les sieurs Duhomme et de.—180, ligne 1re., *de Guillaume de Giroie*, du sieur de Montaigu.—223, ligne 2, *permit au chapitre*, permit à l'évêque d'Avranches.—226, ligne 14, 1074, 1174.—241, ligne 13, *Miche*, Michel.—256, ligne 7 des notes, *ecclesiam*, eleemosinam.—264, ligne 29 des notes, *Bifange*, Tifauges.—Id. *père*, frère.—282, ligne 11, effacez ces mots *parce qu'elle était trop éloignée*.—293, ligne dernière des notes, 1168, 1160.—326, ligne 10, ajoutez après le mot Tedvin *ou Reduin*, selon le manuscrit de Thomas Le Roy.—331, ligne 6 des notes, *Ricardus*, Achardus.—Page 332, ligne 21, *ronde*, encore.—339, ligne 25, après ces mots *les tours* ajoutez : au bout de l'église. —341, ligne 7, *par le successeur de cet archevêque*, par ce même archevêque.—341, ligne 11 des notes, *Philippus*, Hugo.—345, ligne 13, *dilata*, ditata.—383, ligne 17 des notes, 89, 789.

ERRATA

DU SECOND VOLUME.

Page 8, ligne 5 des notes, *ad regi*, *lisez* a d. rege.—18, ligne 4 des notes, *nummum*, nannam *ou* nammum.—29, lignes 22 et 35, effacez le point à la fin de la ligne.—30, ligne 23, *funt*, sunt.—38, ligne 11, *ramenait*, amenait.—46, ligne 3, *sa*, son.—53, ligne 21, *Kairon. Il est probable que ce petit village*, Ste.-Anne. Il est probable que cette chapelle.—57, ligne 18, *Ste.-Anne*, Ste.-Barbe.—77, ligne 8, *Bloncville*, Blonille.—85, lignes avant-dernière et dernière, *Sour-al*, Fournay.—86, ligne 7, 500, 100.—109, ligne 1re., *composé*, transcrit. ligne 13, *mueste*, maeste, ligne 20, *meduine*, medicine.—114, ligne 3, effacez *à la prière de ses frères.*—114, ligne 5 des notes, après le mot Aubert, ajoutez : néanmoins une ancienne prose favorise ce sentiment.—120, ligne 19, *de Touchet*, des Tousches.—144, ligne 22, *Le Carpentier*, Le Charpentier.—187, ligne 10, effacez *son chambellan.*—198, ligne 10, après le mot Martin, ajoutez : tenait un fief de Haubert de sa.—234, ligne 15, *morte*, marte.—258, ligne 29, *s'ils se mettaient*, s'il se mettait.

Nota. Les vers de Wace cités dans ce volume, l'ont été d'après quelques copies des manuscrits de cet historien. Suivant l'édition de M. Pluquet, qui nous paraît plus correcte, ceux qui se trouvent à la page 253 de notre histoire sont transposés ; ils se rapportent à Guillaume-le-Conquérant.



…T:G: M:CCC:XC:I:

…SSIN: V:AVG:



Lith: de Thierry frères.



II



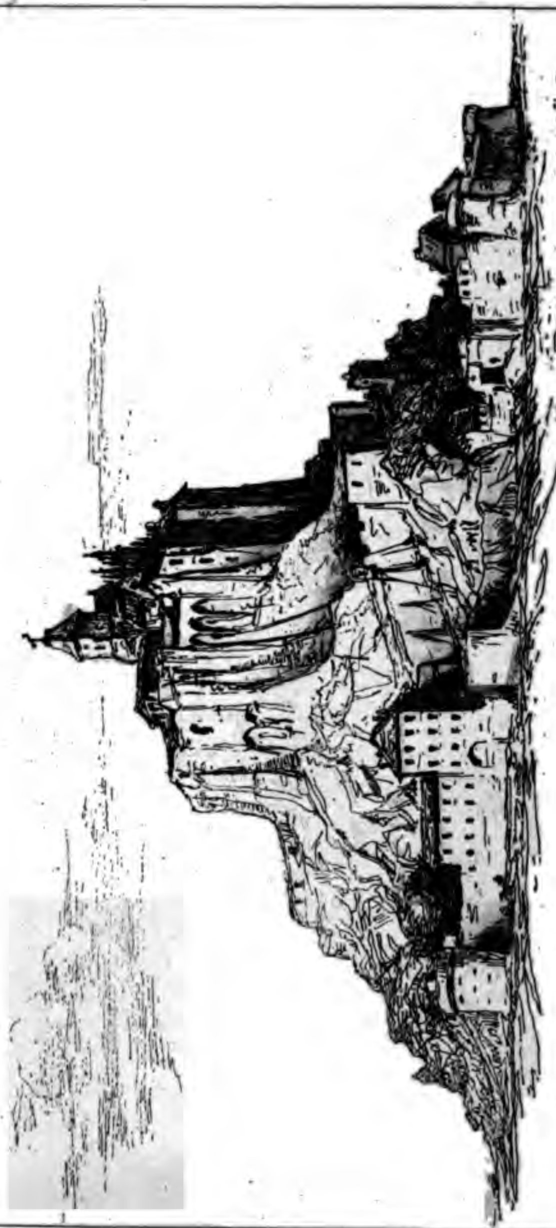
COSTUMES DES PECHEURS DU MONT St MICHEL.





J. F. Boyle del. 1833.





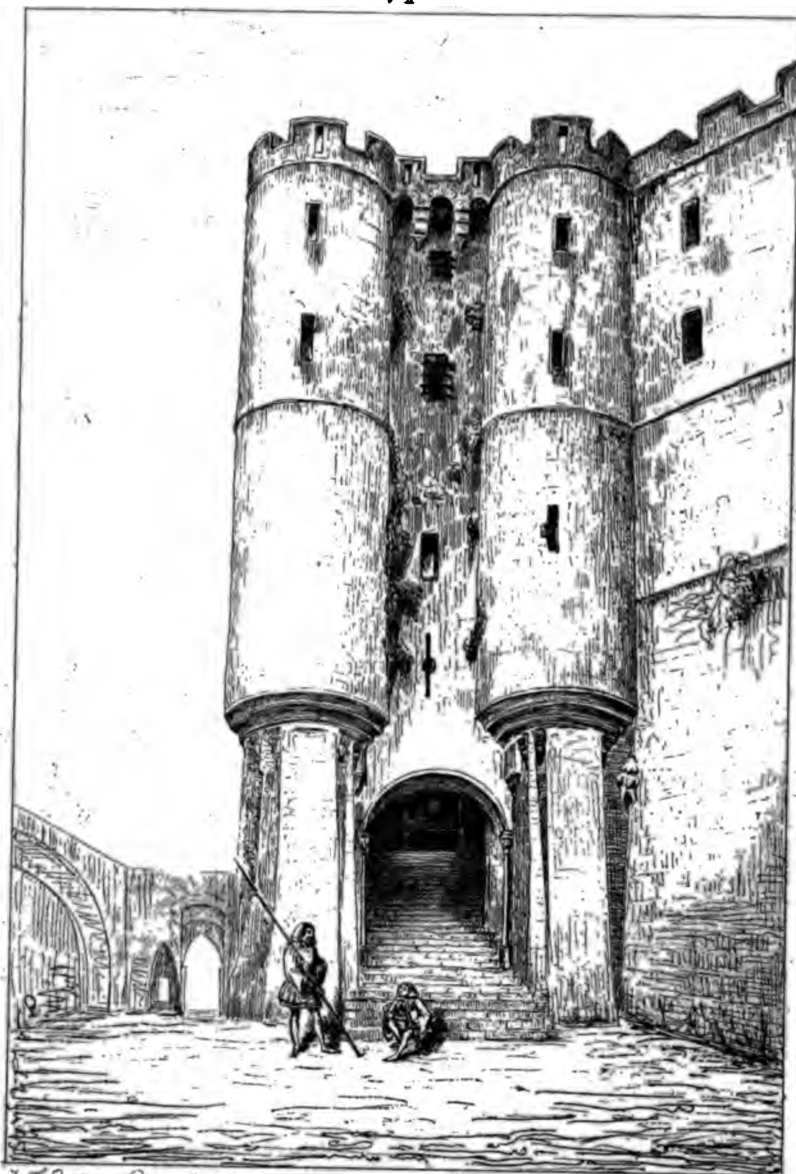




J. F. Boisselet 1833.



VI



J. F. Boisselat Comeus Sculp.t 1833.

ABBAYE-CHATEAU DU MONT S.T MICHEL.



VII

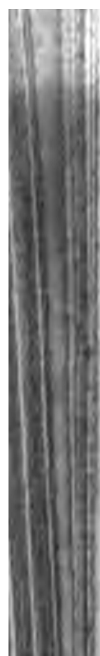


SALLE DES CHEVALIERS.

VIII



1E VUE DES CLOITRES DU MONT ST

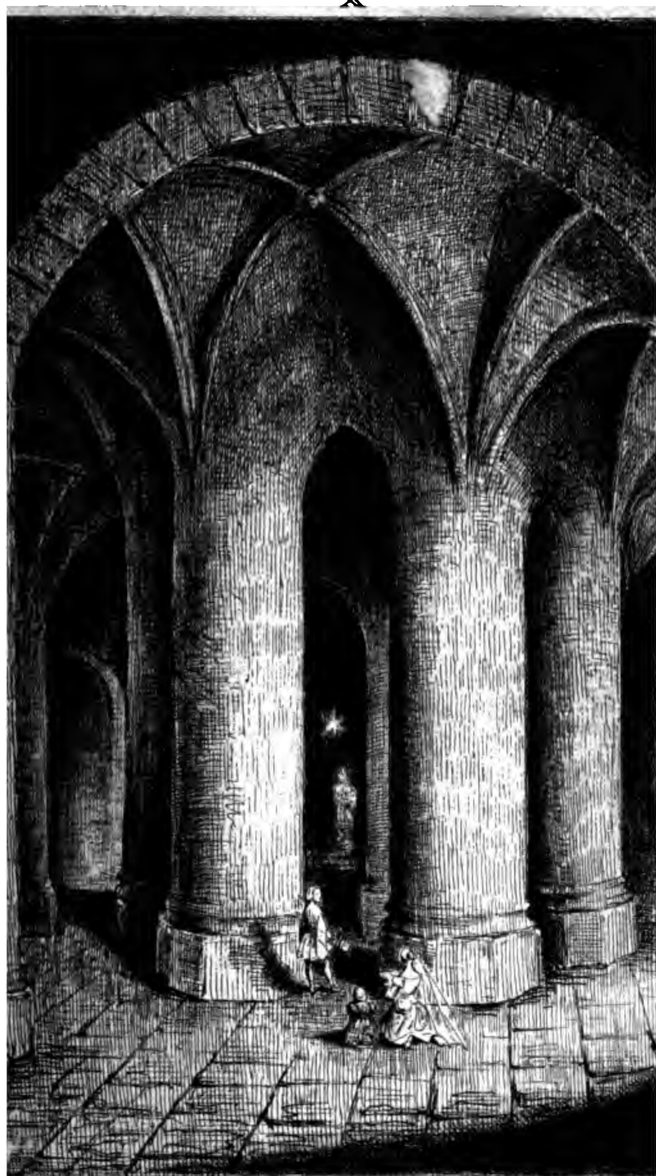




2e VUE DES CLOITRES DU MONT St MICHEL



X



CHAPELLE SOUTERRAINE.



[redacted]

XI



INTÉRIEUR DE L'EGLISE DU MONT St MICHEL.



[redacted]

XII



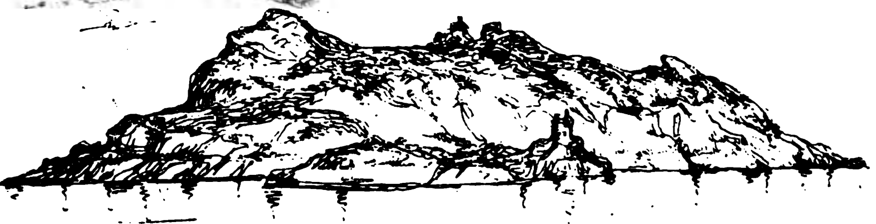
VUE DES VOUTES.

XIII









J. F. Boisselier 1883.



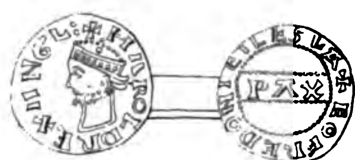
XIIII



J. F. Boisselat 1833.

MÉDAILLES TOMBEAU ET FRAGMENTS D'ARCHITECTURE AU MONT S^T MICHEL.




PAX



